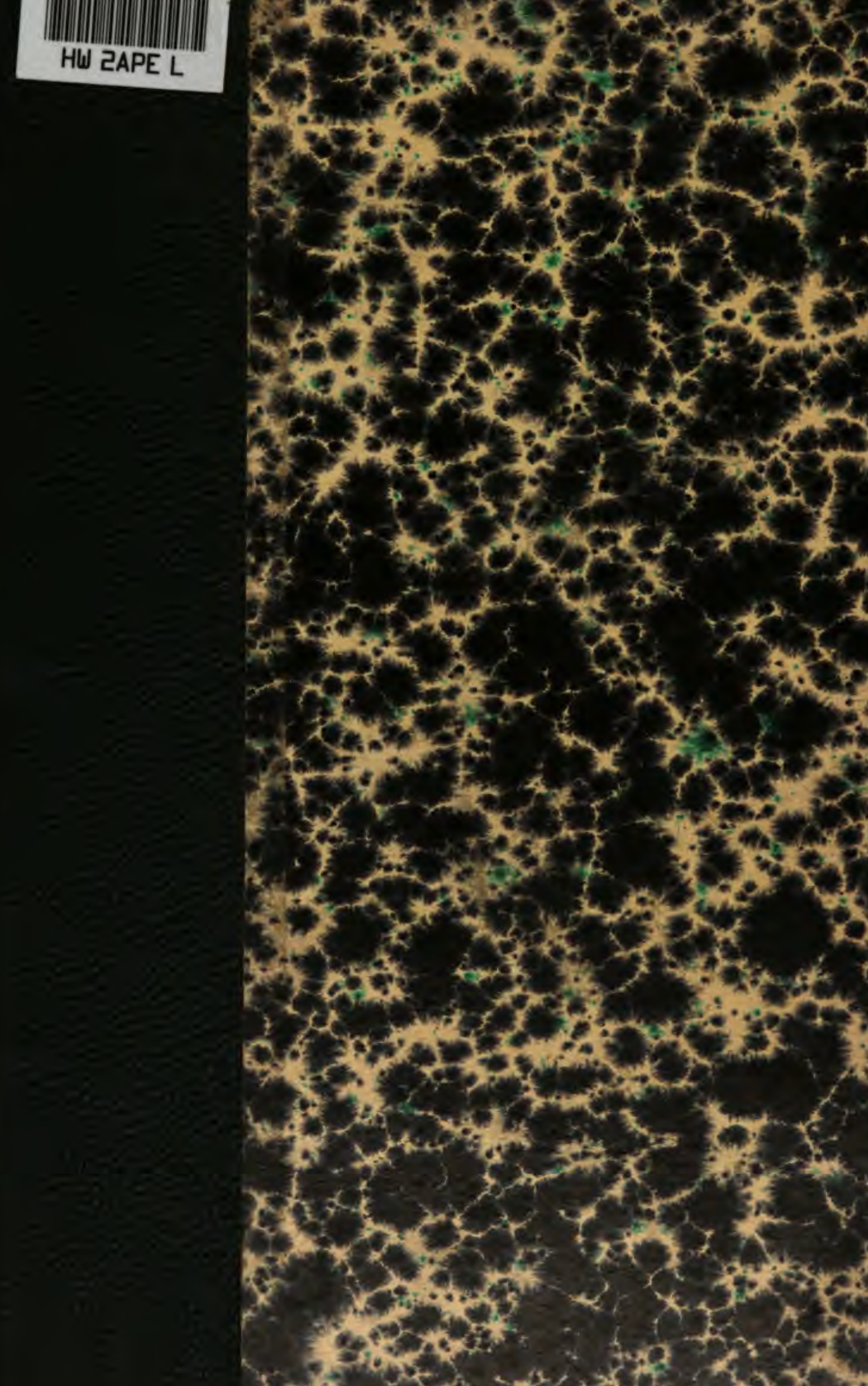
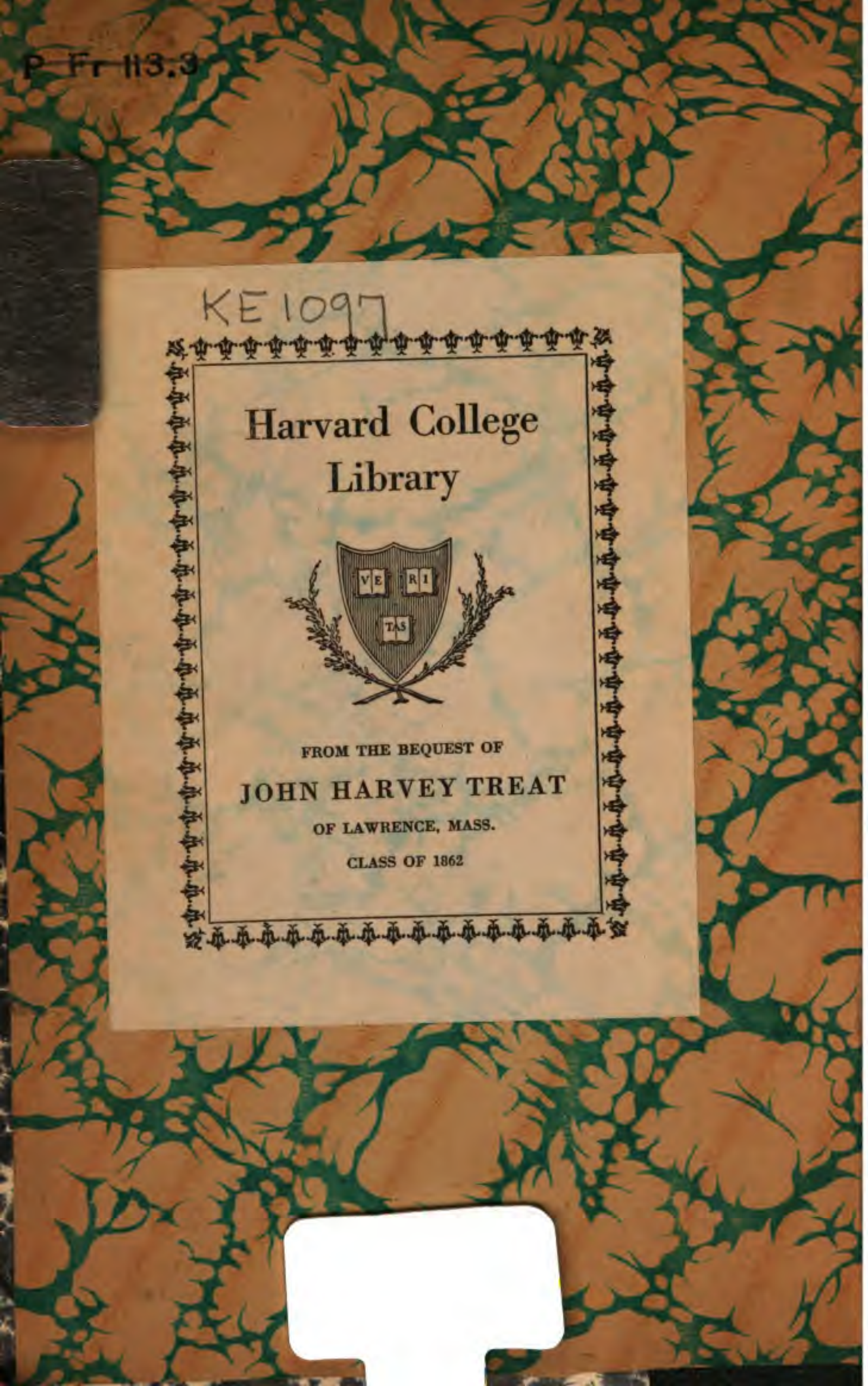

HW 2APE L


P Fr 113.3
KE1097
Harvard College
Library
VE
RI
TAS
FROM THE BEQUEST OF
JOHN HARVEY TREAT
OF LAWRENCE, MASS.
CLASS OF 1862



L'AMI DE LA RELIGION ET DU ROI;

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. Coloss, II, 8.

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux raisonnemens d'une vaine philosophie.

Annales catholiques.

TOME TRENTIÈME.

Chaque vol. 7 francs et 8 francs franc de port.



A PARIS,

Chez Adrien Le Clere, Imprimeur de N. S. P. le Pape et de Mgr. l'Archevêque de Paris, quai des Augustins, n°. 35.

M. DCCC. XXII.

TABLE

DU TRENTIÈME VOLUME.

Fin de la Table du trentième volume.

(*Mercredi 14 novembre 1821.*) (N°. 758.)

L'AMI DE LA RELIGION ET DU ROI.

Réponses critiques à plusieurs difficultés proposées par les nouveaux incrédules sur divers endroits des Livres saints; par Bullet. Nouvelle édition (1).

JEAN-BAPTISTE BULLET, né à Besançon, en 1699, et mort dans la même ville, le 6 septembre 1775, est un de ceux qui ont combattu avec plus de succès les objections des incrédules contre l'Ecriture sainte. Il étoit professeur de théologie à l'Université de Besançon, et devint doyen de ce corps. Livré aux travaux d'érudition, il a publié, entr'autres, de savans ouvrages sur des matières ecclésiastiques. On connoît sa dissertation *de Apostolicâ Ecclesiæ gallicanæ Origine*, Besançon, 1752, in-12, pour montrer que les apôtres, et particulièrement saint Philippe, ont prêché l'Evangile dans les Gaules. Son *Histoire de l'établissement du Christianisme, tirée des seuls auteurs juifs et païens*, qui parut à Lyon, en 1764, in-4°., et que l'on a réimprimée à Paris, en 1814, in-8°., est pleine de recherches, et l'auteur, en s'exerçant sur un sujet déjà traité par Pezron, par Colonia et par l'anglois Lardner, a ajouté

(1) 4 vol. in-12; prix, 10 fr. et 14 fr. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

un nouveau degré de certitude aux faits de la religion. *L'Existence de Dieu démontrée par les merveilles de la nature*, Paris, 1768, in-12, roule sur le même sujet que l'ouvrage de Nieuwentyt, et ne lui est pas inférieur. Mais ce qui a fait le plus d'honneur à l'abbé Bullet, c'est le recueil de ses *Réponses critiques aux difficultés des incrédules sur les Livres saints*. Ces *Réponses* parurent successivement; le Ier. volume fut publié à Paris, en 1773, in-12, avec une approbation honorable de l'abbé Riballier. Les journaux s'accordèrent à en faire l'éloge. Bullet avoit tout mis à contribution pour son travail, et les recherches historiques, et la connoissance des langues, et les nouvelles découvertes, et la lecture d'un grand nombre d'ouvrages sur toute sorte de matières. Il donna successivement deux autres volumes, et, après sa mort, l'abbé Moïse, professeur de théologie à Dôle, en fit paroître un IVe. volume, en 1783. On vient de réimprimer l'ouvrage entier, et c'est cette nouvelle édition que nous annonçons. Elle est entièrement conforme à la première.

L'abbé Bullet n'a suivi dans ses *Réponses* d'autre ordre que celui des Livres saints eux-mêmes; il commence par le Pentateuque, et finit par le nouveau Testament. Aux nouvelles *Réponses* qu'il donne de lui-même, il en joint d'autres déjà présentées par les interprètes, et les appuie de nouvelles preuves. Modeste et réservé, comme les vrais savans, il ne prend point le ton arrogant et moqueur, familier à ses adversaires; il ne cherche point à faire rire, ni à éblouir le lecteur; il discute gravement et sans s'écarter de la question; il présente les objections franchement, et les résout en peu de mots par les autorités, les témoignages et les raisonnemens qui s'appliquent au sujet. L'auteur qu'il a occasion de combattre plus fréquemment est Voltaire, qui, comme on sait, a pris plaisir, dans vingt de ses ouvrages, à parodier les Livres saints. Bullet,

obligé de relever des faussetés, des méprises et mille artifices de la mauvaise foi, ne s'écarte point de la modération qui convenoit à sa cause; et sans doute il y a quelque mérite à discuter de sang-froid ce qui porte si fréquemment le caractère de la malice et de la haine.

Une des questions que Bullet traite avec plus d'étendue est celle qui a rapport à la croyance du dogme de l'immortalité de l'ame chez les Juifs. Le protestant Le Clerc avoit cherché à faire croire que ce peuple avoit pris ce dogme des Chaldéens pendant la captivité de Babylone, et Voltaire, s'emparant de cette conjecture, en avoit fait un de ses argumens contre nos Livres saints. Est-il croyable, dit Bullet, que le peuple de Dieu ait ignoré pendant mille ans le dogme fondamental de toute religion? Abraham, sorti de la Chaldée, où l'immortalité de l'ame étoit crue, pouvoit-il ne pas transmettre cette importante vérité à ses descendans? Le peuple d'Israël, qui séjourna si long-temps en Egypte, et Moïse, qui étoit instruit de toutes les sciences des Egyptiens, pouvoient-ils ignorer un dogme qui faisoit la base de la législation de ce pays? Les Juifs, qui se regardoient comme les seuls dépositaires de la religion véritable, qui n'avoient que de l'horreur pour les idolâtres, qui regardoient les Chaldéens comme des oppresseurs, auroient-ils emprunté quelque doctrine à ce peuple? Ce système choque toute vraisemblance. Cependant le savant critique ne s'en tient pas à ces présomptions, et cite plusieurs passages qui supposent ou prouvent la croyance de l'immortalité de l'ame. Il est dit dans la Genèse que Dieu créa l'homme à son image et à sa ressemblance; or l'homme n'est pas semblable à Dieu par son corps, puisque Dieu dit dans l'Exode qu'il ne peut être représenté par ce qui se voit; il y a donc dans l'homme une substance distinguée du corps, et par laquelle il est semblable à Dieu. Il est dit qu'Enoch et Elie furent enlevés; mais où purent-

ils être transportés, si ce n'est dans une autre vie? Dieu fait les plus magnifiques promesses à Abraham, à Isaac et à Jacob ; ces patriarches ne paroissent pas cependant avoir été heureux en cette vie, et le dernier dit formellement que les jours de son pélerinage ont été courts et mauvais ; les promesses qui leur avoient été faites n'ont donc pas été accomplies ici-bas, et elles indiquent une autre vie où elles aient pu être réalisées. Dans les calamités qui affligèrent les Juifs, les innocens souffroient comme les coupables ; ils devoient donc être dédommagés. Dieu défend aux Israélites, dans le Deutéronome, d'interroger les morts pour apprendre la vérité ; ils pensoient donc que les ames subsistoient encore après qu'elles avoient quitté les corps. Le récit du Ier. livre des Rois, sur l'apparition de Samuël à Saül, suppose si manifestement la croyance de l'immortalité de l'âme chez les Juifs, que Le Clerc, malgré ce qu'il avoit dit dans d'autres ouvrages, l'a reconnue dans son *Commentaire sur les Livres historiques*.

On trouvera dans le Ier. volume des *Réponses critiques* la suite de cette discussion, qui est fort intéressante. Nous pourrions faire remarquer d'autres solutions non moins péremptoires. Ce travail fait en général beaucoup d'honneur à Bullet. Peut-être cependant quelques endroits auroient-ils mérité d'être revus par un éditeur instruit. On pourroit fortifier encore quelques preuves, et se servir des derniers progrès des sciences naturelles pour ajouter ou rectifier quelques observations. L'abbé Moïse avoit commencé ce travail, et dans le IVe. volume, qui ne devroit pas porter le nom de Bullet, puisqu'il est du continuateur, il explique ou étend quelques-unes des premières *Réponses*, ou même leur en substitue d'autres. C'est ainsi qu'il en use à l'égard du Zacharie dont il est parlé dans l'Evangile. Les *Réponses* de l'abbé Moïse supposent une étude approfondie de la langue hébraïque ; mais peut-être sont-elles trop

remplies de citations et de discussions grammaticales. La marche de Bullet étoit plus simple, et la lecture de ses articles plus utile, au lieu que le continuateur paroît un peu surchargé d'érudition, ce qui rend ce IVe. volume moins intéressant pour le commun des lecteurs. On sait que Moïse entra depuis dans le schisme constitutionnel, et en fut même un des principaux soutiens; il fut évêque du Jura, parut dans les conciles de 1797 et de 1801, et s'y montra fort vif dans son zèle (1). Il est à croire que Bullet ne lui auroit pas donné de telles leçons.

---

(1) François-Xavier Moïse, né le 12 décembre 1742, au village des Gras en Franche-Comté, étoit, avant la révolution, professeur de théologie à Dôle : il avoit concouru deux fois pour une chaire de la même faculté à l'Université de Besançon, et ne put l'obtenir. Peut-être étoit-ce le ressentiment de l'injustice qu'il croyoit avoir essuyée qui le jeta dans le parti favorable à la révolution. On l'élut évêque du Jura, en 1791, et il fut sacré le 10 avril de cette année. Il reprit ses fonctions après la terreur, adhéra aux encycliques, et assista aux conciles des constitutionnels, en 1797 et en 1801. On trouve dans les *Annales* de ce parti un discours de Moïse sous le titre de *Considérations sur le saint Siége*. Il avoit essayé, en 1798, de tenir un synode dans son département; mais l'administration s'y opposa, et une semblable tentative qu'il fit, en 1800, ne fut pas plus heureuse.

Dans un long discours, qu'il prononça dans un concile à Besançon, il proposa de réformer l'enseignement de la théologie; ses vues parurent hardies, et lui attirèrent de justes reproches. Les actes du concile de 1801 renferment un autre discours de lui sur la composition de ces assemblées, et un rapport sur les démissions demandées aux constitutionnels; dans ce dernier il disoit, entr'autres choses étranges, que les siéges des constitutionnels étoient remplis plus canoniquement que le saint Siége même. Le chagrin d'être obligé de se démettre peut seul expliquer encore le ton qu'il prit dans une lettre, du 12 octobre 1801, au Pape, lettre écrite en commun avec un autre évêque de ce parti, qui vit; ils y disoient, contre l'évidence, qu'ils étoient montés sur leurs siéges sans aucune opposition canonique. Un avis du 26 octobre suivant, signé par Moïse et quatre autres réunis, n'est pas moins plein d'aigreur et d'orgueil. Moïse eut encore la complaisance de publier une brochure intitulée : *de l'Opinion de M. G. dans le procès de Louis XVI*; c'est là qu'on trouve cette idée ridicule qu'à la vérité M. G. avoit condamné Louis XVI, mais qu'il l'avoit *condamné à vivre*.

Moïse quitta Paris peu après le Concordat, fut fait chanoine hono-

La réimpression des *Réponses critiques* ne pouvoit venir plus à propos; puisqu'on met tant d'ardeur à reproduire les subtilités, les sarcasmes et les chicanes de Voltaire, il est tout simple que les amis de la religion remettent aussi en circulation des réfutations et des apologies propres à détromper les gens de bonne foi, et à faire rougir les autres.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. S. S. a continué, pendant le mois d'octobre, de visiter des églises, des monastères ou des établissemens de sa capitale, ou de faire des excursions dans les campagnes environnantes. Ordinairement, après avoir fait sa prière dans une église, elle entroit dans quelque couvent contigu, et admettoit au baisement des pieds les religieux ou religieuses, et les étrangers qui s'y trouvoient. C'est ainsi qu'au couvent des Bénédictines de Sainte-Marie, près le Champ-de-Mars, elle admit au baisement des pieds sa nièce, la comtesse Hélène Chiaramonti, qui habite cette maison. Le saint Père fit la même faveur aux autres religieuses. On a remarqué dans

---

raire de Besançon par son collègue Le Coz, et se retira dans une petite ferme qui lui appartenoit à Morteau. Il s'y occupoit d'agriculture, et y portoit même, dit-on, le costume des autres *Montagnons*; ce qui étoit assez bizarre pour un homme de son état. On a inséré de lui dans la *Chronique* une *Dissertation sur l'Origine des fausses Décrétales*, et il a laissé à M. Demandre, son ami, une *Défense des Libertés de l'église gallicane*, une *Dissertation sur la Vulgate*, et une autre sur le mariage. Outre des Lettres pastorales et des Mandemens, il a publié des articles insérés dans les *Annales* ci-dessus citées. Enfin, il avoit préparé deux derniers volumes pour terminer les *Réponses critiques* de Bullet. On ne sait si cette suite est en état de voir le jour.

Cet évêque mourut à Morteau, le 7 février 1813. Il étoit instruit, et avoit étudié les langues orientales; il avoit formé une bonne bibliothèque en livres de son état. On doit regretter qu'il n'ait pas mieux profité de ses connoissances, et, qu'au lieu de consumer son temps à des écrits en faveur d'un parti, il n'ait pas attaché son nom à des travaux importans et utiles. La *Chronique religieuse* l'a loué outre mesure dans le dernier numéro qui ait paru de cet ouvrage périodique. Nous croyons avoir apprécié avec plus de justesse l'évêque et l'écrivain.

cette occasion, comme dans beaucoup d'autres, que le pieux Pontife évite avec soin d'accorder à sa famille quelque distinction marquée. On ne lui reprochera point sans doute ce népotisme, dont des papes très-vertueux n'ont pas été toujours exempts. Pie VII n'a jamais rien fait pour sa famille; il n'a point donné de grandes charges à ses parens, il ne les a point fait entrer dans le sacré Collége, il ne les a point créés princes : il les laisse dans une condition honorable à la vérité, mais à laquelle son exaltation n'a apporté aucun changement La postérité comptera sans doute cette sage retenue au nombre des qualités les plus estimables d'un pontife recommandable à tant d'autres titres, et non moins admirable pour son courage, que célèbre par ses malheurs.

— Le 13 septembre, l'Académie de la religion catholique a terminé la vingt-unième année de ses séances. On y a lu un dialogue sur la tranquillité d'esprit que donne au catholique la certitude de sa religion. On distribua des médailles à plusieurs des candidats qui s'étoient distingués dans le concours, et M. Cosme Corsi, auditeur de Rote, rappela les dissertations savantes lues dans le cours de l'année sur les preuves que la géologie et les sciences naturelles fournissent en faveur de la chronologie mosaïque.

Paris. Un ancien usage avoit depuis long-temps réservé les places supérieures dans la chapelle royale aux ecclésiastiques des familles nobles et qualifiées. S. M. a pensé que de grands talens et de longs services pouvoient aussi donner quelque titre aux honneurs de sa maison. Par une ordonnance, du samedi 10, elle a nommé M. l'abbé Frayssinous son premier aumônier. Cette place est ordinairement occupée par un évêque; dans le dernier siècle, M. le duc de Coislin, évêque de Metz; M. le duc de Fitz-James, évêque de Soissons; M. de Roquelaure, évêque de Senlis, furent successivement premiers aumôniers du Roi. En dernier lieu, M. de Bonnac, ancien évêque d'Agen, jouissoit du même titre. Ces prélats, tous de familles anciennes, ne se trouveroient sans doute pas humiliés d'avoir un successeur d'un nom cher à la religion, et universellement respecté dans le monde. Ce choix a réjoui tous les amis de l'Eglise, qui y voient pour elle un gage de protection et un sujet d'espérance pour ses destinées futures. Un gouvernement s'honore en arrachant ainsi le mérite modeste à sa paisible retraite, et en décorant d'un titre éminent un beau talent

relevé encore par le plus noble caractère. M. l'abbé Frayssinous ayant constamment refusé l'épiscopat, et étant vraisemblablement moins disposé encore à l'accepter aujourd'hui, que ses fonctions à la cour l'empêcheroient de résider dans un diocèse, on croit qu'il recevra un titre d'évêché *in partibus*, et la capitale ne sera pas privée de l'influence de ses exemples et de l'autorité de ses lumières.

— M. l'archevêque de Paris continue sa visite dans le 12e. arrondissement. Le prélat étoit allé le lundi soir de la semaine dernière à Saint-Nicolas; il y est retourné le samedi suivant au matin. Après avoir entendu l'instruction du missionnaire, Monseigneur en fit une lui-même, et célébra la messe. Le lendemain dimanche, M. de Quélen visita également Saint-Etienne du Mont, adressa une exhortation toute pastorale, et dit la messe. Le lundi, il s'est rendu à l'Ecole polytechnique. Il paroît que M. l'archevêque se propose d'aller successivement dans les autres grands établissemens de ce quartier, où sa présence et ses paroles ne peuvent manquer de produire un grand effet. Les fidèles se portent de plus en plus aux églises, qui sont aussi pleines aux heures des exercices que dans les plus grandes fêtes. Des retraites ont commencé dans toutes les églises. A Saint-Etienne du Mont l'exercice du soir est réservé aux hommes; celui de midi est pour les femmes seules, et celui du matin est pour les uns et les autres. Dans les autres paroisses, les hommes et les femmes assisteront aux exercices de la retraite. Deux missionnaires vont en outre donner des instructions à la Pitié; des personnes pieuses les secondent, et se rendent à cet hospice pour catéchiser et exhorter les malades.

— Le *Moniteur* faisoit dernièrement des réflexions aussi justes que convenables sur la nomination de M. le cardinal de Bausset au rang de ministre d'Etat. Il regardoit cette nomination non-seulement comme un honneur mérité par les vertus et les talens de l'illustre prélat, mais encore comme une mesure éminemment politique. On peut considérer, disoit-il, comme un des plus puissans gages de stabilité la part que le Roi daigne accorder dans ses conseils aux hommes que leur position et leur caractère semblent indiquer naturellement à sa sagesse. Et quelle situation, ajoutoit-il, pourroit offrir des rapports plus importans et plus intimes avec la société toute entière que les hautes fonctions du sacerdoce? Nous souscrivons à de si justes réflexions; mais, en partant du même principe,

ne seroit-il pas permis de former le vœu que des prélats ou des ecclésiastiques distingués fussent appelés à siéger au conseil d'Etat? Il y avoit toujours autrefois des évêques ou des abbés dans le conseil d'Etat, et Buonaparte lui-même en sentit la convenance, dans le temps où il étoit disposé le moins favorablement pour le clergé. En 1812, il appela deux prélats dans son conseil d'Etat; c'étoient MM. les évêques de Nantes et de Trèves. Cette mesure parut d'autant plus à propos que, dans l'ordre actuel de l'administration, le conseil d'Etat est appelé souvent à donner un avis sur des matières qui touchent de très-près aux intérêts de la religion ou de l'Eglise. Ne seroit-il pas à désirer, par conséquent, qu'il s'y trouvât des hommes capables, par leur état comme par la nature de leurs connoissances, d'émettre un jugement sur ces objets? Le conseil privé où est appelé M. le cardinal de Bausset siége rarement, tandis que le conseil d'Etat s'assemble très-fréquemment, et a souvent à s'occuper de matières ecclésiastiques. En applaudissant donc au titre honorable qui vient d'être décerné à M. le cardinal de Bausset, nous faisons des vœux pour que cette mesure soit en quelque sorte complétée par la nomination de conseillers d'Etat d'*église*, ainsi qu'on les appeloit autrefois.

— Le 3 octobre dernier, Mgr. l'évêque de Troyes a donné la confirmation à Romilly-sur-Seine, dans son diocèse. Il y a été reçu avec les honneurs dus à son caractère, et complimenté par M. l'abbé Bouillerot, curé du lieu, qui lui a exprimé les respects et les vœux de ses paroissiens dans un discours qu'il nous eût été agréable de pouvoir insérer ici. M. Bouillerot est auteur de quelques écrits dont nous avons rendu compte, notamment du discours pour la première communion. Le même nous avoit fait passer naguère un projet d'établissement d'une académie de la religion catholique à Paris, académie qui seroit formée à l'instar de celle du même nom à Rome, et qui auroit des sociétés correspondantes dans le reste du royaume. Nous souscririons volontiers à ce projet, et nous croyons même avoir émis autrefois une idée semblable : mais l'exécution éprouveroit des obstacles; et peut-être en trouveroit-on un dans la répugnance que des personnes, pleines d'ailleurs de sagesse et de lumières, ont conçue, d'après quelques exemples, pour ces réunions où il arrive que l'on cherche plus à briller qu'à instruire, et qui

dégénèrent plus d'une fois en parlage inutile et en bruit sans résultats effectifs.

— C'est une chose étonnante que la multiplicité d'établissemens que la charité fait éclore sur tous les points de la France. Nous avons parlé de l'institution des Sœurs de la Charité d'Evron, dans le diocèse du Mans. Un institut du même genre a été formé, dans la même province, par les soins d'un pieux ecclésiastique, M. Dujarrié, curé de Ruillé-sur-Loir, dans l'arrondissement de Saint-Calais. Ces filles, dites de la Providence, ont déjà plusieurs établissemens au dedans et au dehors du diocèse; elles en élèvent en ce moment à Rennes, et en ont un autre à Paimpol, diocèse de Saint-Brieuc. Leur zèle, leur simplicité, leur esprit de détachement, leur procurent tous les jours de nombreux succès. Elles font l'école dans les campagnes, et visitent les malades, comme les autres congrégations du même genre. La supérieure est M[lle]. de Roscoet, née en Bretagne. Il y a aussi dans cette dernière province une congrégation semblable, qui existoit avant la révolution, mais qui commence à se relever; c'est celle des filles du Saint-Esprit, dites communément Sœurs blanches, parce qu'elles sont habillées en blanc. On croit qu'elles eurent pour fondateur un évêque de Saint-Brieuc. Cette congrégation avoit essuyé des pertes, et languissoit un peu; mais depuis quelques années elle reprend avec un nouveau zèle, et fournit de précieuses ressources dans la Bretagne pour l'éducation des filles, et pour le soulagement des pauvres et des malades.

— L'article inséré dans notre numéro 755 du samedi 5 de ce mois, relativement aux affaires du diocèse de Gand, mérite une explication. Le gouvernement des Pays-Bas avoit constamment refusé de tolérer les restrictions mises au serment constitutionnel par plusieurs fonctionnaires publics qui ne vouloient pas le prêter purement et simplement. Le ministre de la justice avoit même déclaré officiellement, le 15 mars 1817, que *toute addition ou restriction ne pouvoit être envisagée que comme un refus formel de prêter ce serment.* Plus tard, il toléroit les restrictions verbales, mais ne permettoit pas qu'on les insérât dans le texte du serment, ainsi que l'avoit exigé le souverain Pontife, qui ne vouloit pas même qu'on prêtât celui de simple *soumission* à la loi fondamentale, à moins que, *pour éviter le scandale, on n'insérât*

dans le texte même de la formule, et l'on ne rendît ensuite publique la restriction suivante : Pour ce qui concerne seulement l'ordre civil, et n'est point opposé aux dogmes et aux lois de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. (Décision du 18 janvier 1818.) Au mois de septembre 1820, le gouvernement ayant fait connoître aux vicaires-généraux de Gand, par le gouverneur de la Flandre orientale, qu'il étoit disposé à permettre qu'on prêtât le serment dans le sens purement civil, ou dans celui de la déclaration du 18 mai 1817, faite par M. l'archevêque de Malines, le prince de Broglie, qui n'avoit rien tant à cœur que de concourir de tout son pouvoir au rétablissement de la paix religieuse sur des fondemens solides, s'empressa d'informer le saint Siége de cette ouverture. Le Pape lui adressa à ce sujet, le 14 octobre suivant, un bref, dont ce prélat se vit obligé, pour repousser une insigne calomnie, de publier un extrait dans le *Journal des Débats* (1er janvier 1821). « Ayant, lui mande ce vénérable pontife, mûrement examiné cette affaire, nous pensons que, puisqu'on a proposé à vos vicaires-généraux, au nom du gouvernement, de permettre qu'on prête le serment dans le sens civil, ou dans celui de la déclaration de l'archevêque de Malines, et *que le gouvernement veut consentir qu'on se serve de l'une ou de l'autre de ces formules, lors de la prestation du serment, ce qui est absolument nécessaire, afin qu'au moyen de la restriction contenue dans la formule le serment devienne licite;* dans cette persuasion, nous vous envoyons deux formules du serment prescrit par la loi fondamentale, conçues en différens termes ; l'une est *à peu près semblable* à celle de l'archevêque de Malines; l'autre contient une restriction qui ne donne au serment qu'un sens purement civil. Vous pouvez envoyer l'une et l'autre à vos vicaires-généraux, comme approuvées par nous ». Le Pape joignit à ces formules une troisième, qui fixoit le mode de rétractation pour ceux qui avoient jusqu'alors prêté le serment sans restriction. M. l'évêque de Gand les envoya, le 30 novembre suivant, à ses vicaires-généraux, qui en donnèrent connoissance au gouvernement; mais on refusa de les autoriser tant que ce prélat vécut. Ce ne fut qu'au mois d'août dernier que le directeur-général des affaires du culte catholique annonça aux vicaires capitulaires de Gand que le roi consentoit à ce que le serment fût désor-

mais prêté suivant la formule prescrite par le Pape, laquelle est à peu près semblable à la déclaration faite par M. l'archevêque de Malines; mais il est assez remarquable qu'il n'existe jusqu'à présent, dans le journal officiel, aucune décision royale sur cette matière, qui intéresse cependant tous les diocèses de la Belgique. Aussi un des journaux de Bruxelles, l'*Ami du Roi et de la Patrie*, se plaignoit-il fortement de ce silence dans une de ses feuilles du mois dernier.

— Un député des cortès de Lisbonne, dont nous avons déjà signalé l'ardeur révolutionnaire, M. Borges-Carneiro, a proposé, le 20 octobre, la suppression de l'ordre de Malte, et a accompagné cette proposition d'injures et de sarcasmes contre ceux qui vivent de leurs emplois ecclésiastiques; *gens qui subsistent aux dépens des classes productives; qui ne font rien ou ne font que des choses qui ne servent à rien; sangsues de l'État, essaim d'insectes importuns*, etc. Ce ton a paru fort du goût de quelques membres, et la proposition de M. Borges-Carneiro a été accueillie, et sera probablement bientôt transférée en loi. Dans la même séance, un autre député, M. Moura, a dit qu'il étoit chargé, par M. Grégoire, d'offrir à l'assemblée son *Essai sur les libertés de l'Église*. Le nom de l'illustre conventionnel a retenti agréablement aux oreilles des conventionnels de Portugal, et on a décrété la mention honorable, ainsi que cela se pratiquoit à la convention. Nous félicitons M. Grégoire d'un hommage si digne de lui. Il est flatteur pour lui de voir les révolutionnaires du Tage, comme ceux de l'Isère, applaudir à ses patriotiques efforts. Cette séance des cortès du 20 octobre fera époque dans les fastes de la révolution portugaise. On y a décidé que l'on n'avoit pas besoin de bulles pour supprimer des couvens, et on a engagé la commission ecclésiastique à suivre son plan de réforme sans recourir à Rome. Le 23 du même mois, M. Borges-Carneiro a fait un tableau effroyable des cruautés qui se commettent dans les maisons religieuses, notamment chez les Carmelites, qui sont, comme on sait, très-féroces, et il a demandé qu'il fût fait une visite dans les couvens; ce qui a été reconnu très-urgent.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême est arrivé à Lille, le 6, et a

fait son entrée dans cette ville, au bruit de l'artillerie des remparts et des vives acclamations des fidèles Lillois. Des drapeaux blancs flottoient à toutes les fenêtres, et le soir il y a eu illumination générale. Le lendemain, à sept heures et demie du matin, S. A. R. s'est rendue en voiture à l'église Saint-Maurice, pour y entendre la messe dans la chapelle où reposent les entrailles de Mgr. le duc de Berri. Un autel avoit été dressé en face du monument qu'on élève en ce moment. S. A. R. a été reçue à la porte de l'église par le clergé de la paroisse, et M. l'abbé Descamps, faisant les fonctions de curé, lui a adressé un petit discours, auquel le Prince a répondu de la manière la plus touchante. Après la messe, le célébrant a remis le goupillon à S. A. R. et l'a conduite sur les premières marches du mausolée; après avoir prié quelques instans, le Prince a jeté de l'eau bénite sur le tombeau. S. A. R. a été reconduite avec le même cérémonial qu'à son arrivée, a ensuite passé la revue de la garnison, et a quitté la ville à dix heures, après avoir été saluée par les cris mille fois répétés de *vive le Roi! vive Mgr. le duc d'Angoulême!*

— Le roi d'Angleterre est arrivé à Calais, le 7, à cinq heures et demie du soir. Ce monarque avoit couché la veille à Bruges. Il a été reçu à Calais par MM. le duc de la Châtre et le marquis de Jumilhac, qui ont eu l'honneur de dîner avec le Roi. S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême est arrivé dans cette ville à dix heures du soir, et s'est rendu aussitôt à l'hôtel Dessein, où étoit descendu le roi d'Angleterre: l'entrevue de ces deux princes a été très-touchante. Le Roi a embrassé Mgr. le duc d'Angoulême avec la plus tendre cordialité, et s'est embarqué après une demi-heure d'entretien. Les rues retentissoient des cris de *vive le Roi! vive le duc d'Angoulême!* Le roi d'Angleterre est arrivé à son palais de Carlton-House, le 8, à six heures du soir.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a été de retour à Paris, le 10, à cinq heures du soir. S. A. R. a repassé à Arras en revenant de Calais, et a donné, avant de quitter cette ville, une somme de 1500 fr. pour les pauvres. Avant de quitter Calais, S. A. R. a remis une somme de 500 fr. à M. le maire de cette ville, pour le même objet. Mgr. d'Angoulême a aussi accordé un secours de 500 fr. aux malheureux incendiés de la commune de Prémilleux.

— S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, accompagnée de M. le vicomte de Montmorency, a daigné visiter, avant-hier, l'institution de Sainte-Périne. L'agent de l'établissement, Mme. la supérieure des Sœurs de la Sagesse et les employés ont été présentés, par M. le vicomte de Montmorency, à S. A. R., qui les a accueillis avec cette bonté qui lui est propre. La présence de S. A. R. dans cette institution a comblé les vœux de tous les pensionnaires, qui désiroient depuis long-temps jouir de ce bonheur. Cette auguste Princesse a visité cette maison dans le plus grand détail, et a témoigné sa satisfaction sur l'ordre dans lequel elle est tenue. S. A. R. a laissé à la chapelle des marques de sa munificence.

— Le 10, à neuf heures du matin, S. A. R. Madame, duchesse d'An-

goulême a honoré de sa présence l'école des Frères établie par le bureau de charité du 1er. arrondissement, sous le nom d'École de Berri. MADAME a semblé vouloir consacrer par sa présence ce dernier hommage rendu à la mémoire du Prince, à qui les pauvres de cet arrondissement devoient tant, et dont la perte a été si cruelle pour ceux qui souffroient. Elle a daigné témoigner sa satisfaction et de la méthode et de la tenue de l'école, et a laissé en partant de nouvelles marques de sa bienfaisance pour les pauvres.

— Le 3 de ce mois, S. A. R. Mme. la duchesse de Berri est allée au château de Courances, où elle a dîné avec M. Nicolaï, pair de France. Avant de partir, la bienfaisante Princesse a remis à M. le curé des secours considérables pour les pauvres de sa paroisse.

— Dimanche 11, vers une heure après midi, un garde du bois de Boulogne, faisant une tournée, entendit quelque bruit dans les halliers qui bordent la route. Il avance; un individu lui crie de s'arrêter ou qu'il tirera sur lui. Le garde avance toujours, malgré cette menace; l'individu lui tire un coup de pistolet, qui frappe le cheval, lequel se cabre, et jette son cavalier dans les buissons. L'assassin a pris sur-le-champ la fuite. Des perquisitions ont été faites, et l'on a trouvé un fusil à deux coups, chargé d'un côté de onze et de l'autre treize chevrotines; à côté du fusil étoit un chapeau, dans lequel est écrit le nom de la personne à qui il appartient. Toutes les recherches pour arrêter l'assassin paroissent avoir été jusqu'ici infructueuses.

— Le 10, la cour d'assises de Paris s'est occupée de l'affaire des sieurs Frédéric, et Terry, libraire, accusés, le premier d'avoir composé, le second d'avoir publié deux brochures, l'une intitulée : *Accens de la liberté au tombeau de Napoléon*, par un étudiant en droit; l'autre : *des Elections; ce qu'il faut faire, ou ce qui nous menace*, par Fréderic, *éligible*. L'auteur désigné sous le nom de Fréderic, qui n'est que pseudonyme, n'a pas comparu. M. de Vatimesnil a soutenu l'accusation avec son talent ordinaire. M. Moret, avocat, chargé de défendre le sieur Terry, l'a fait de manière à mériter les éloges du ministère public. L'éditeur-libraire Terry a été acquitté sur la décision du jury, et la cour a condamné par défaut le sieur Fréderic à deux ans de prison et 2000 francs d'amende.

— Le 12, la cour d'assises de Paris s'est occupée de plusieurs affaires relatives à des chansons et cris séditieux. Sur la déclaration du juri, le nommé Dutour, qui avoit chanté, dans un cabaret, des chansons à la louange de l'usurpateur, a été acquitté. La cour a condamné, par défaut, son camarade, Riquet, prévenu du même délit, à un an de prison et 30 fr. d'amende. Une femme, accusée d'avoir fait entendre des cris séditieux dans un lieu public, a été acquittée sur la déclaration du juri.

— M. Sanlot-Baguenault, banquier, est nommé maire du 2e. arrondissement de Paris, en remplacement de M. de La Roquette, démissionnaire.

— Une ordonnance, insérée dans le dernier *Bulletin des Lois*, autorise l'acceptation d'une dotation de 27,000 fr. faite à l'hospice de Foix (Arriége).

— Le 9, le tribunal de police correctionnelle a condamné à un mois de prison et 200 fr. d'amende le libraire Daubrée, pour avoir vendu séparément et sans autorisation une gravure destinée à être placée à la tête d'un livre publié par lui sous le titre de *Maximes, pensées et souvenirs de Napoléon*.

— M. le ministre de l'intérieur a accordé des fonds pour être distribués aux propriétaires dont les vignes et les oliviers ont le plus souffert des froids de 1820.

— M. Guéroult, ancien conseiller titulaire de l'Université, est mort, le 11, à Paris, âgé de 78 ans.

— Le prince royal de Danemarck est arrivé depuis plusieurs jours à Paris.

— Le 8, M. le marquis de Latour-Maubourg, ambassadeur de France près la Porte-Ottomane, est parti de Paris pour Constantinople.

— Trois bâtimens sont partis dernièrement de Marseille, pour la Grèce. Ils avoient à bord 150 jeunes allemands. Ces navires ayant été visités avant de sortir de la rade, trois passagers françois qui faisoient partie de l'expédition ont été contraints de redescendre.

— M. le comte de Lagarde, ministre du Roi de France en Espagne, a fait déposer à la municipalité de Madrid une somme de 2000 réaux, pour la souscription ouverte dans cette capitale pour les malheureux habitans de Barcelonne.

— Le *Moniteur* a publié un résumé des nouvelles concernant l'état sanitaire de l'Espagne. On y voit que le nombre des victimes de la contagion à Barcelonne est évalué à 15,000. Les autres villes où la fièvre jaune s'est déclarée, outre Barcelonne, Tortose et Mequinenza, sont Palma, dans l'île de Majorque, Malaga, Murcie, Xerès, de la Frontira et Cadix ; on dit même qu'elle s'est manifestée dans un faubourg de Séville : d'après les nouvelles les plus récentes, elle n'avoit pas dans ces dernières résidences une grande intensité. Les quatre Sœurs de la Charité de Valence, qui s'étoient rendues à Tortose pour y soigner les malades, sont mortes ou près de mourir, victimes de leur admirable dévoûment. Six de leurs compagnes ont sollicité aussitôt le dangereux honneur de les remplacer.

— Le 28 octobre, vers neuf heures du soir, il y a eu à Leipsick, et dans les environs, un tremblement de terre qui a été accompagné d'un bruit presque semblable à celui du tonnerre.

— Deux partis se sont formés à Fernambouc, et dans les autres villes du Brésil. L'un veut le maintien de l'ordre actuel ; l'autre exige que le roi ou un prince de sa famille réside au Brésil, et qu'il y soit formé un gouvernement exécutif. Cette division a déjà causé des désordres.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 10, la chambre s'est réunie à une heure, et a procédé au renouvellement des bureaux. M. le marquis de Lally-Tolendal, rapporteur de la commission spéciale nommée dans la dernière séance, a présenté le projet d'adresse en réponse au discours du Roi. Ce projet a été examiné sur-le-champ dans les bureaux.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 12, à deux heures un quart, MM. de Serre, Portal et Roy sont au banc des ministres. M. de Villèle a repris son ancienne place, au banc le plus près de la tribune. La chambre n'étant pas encore en nombre suffisant, la séance est long-temps suspendue. Enfin, MM. les députés arrivent peu à peu, et l'on commence les rapports sur les élections.

M. Bazire, rapporteur, fait admettre comme députés MM. de Gronoux, Ladreyt de la Charrière, Dubay, Lingue de Saint-Blanquet. M. Durand (César) n'ayant pas encore produit ses pièces, son admission est ajournée. M. Ravez, autre rapporteur, propose l'ajournement de l'admission de MM. Dulauro, Dubruel, de Bonald et de Mostuejols, parce qu'ils n'ont pas fourni les pièces requises. M. Clausel de Coussergues est admis. M. le rapporteur passe aux élections du Calvados, et rend compte des opérations du collége de Caen, qui a élu M. de la Pommeraye. Il parle ensuite des réclamations qui se sont élevées contre la légalité de cette élection : la principale difficulté est que 73 des électeurs qui formoient le collége n'ont point prêté le serment. M. Ravez propose d'ajourner l'admission de M. de la Pommeraye jusqu'à l'arrivée des pièces relatives à son élection.

M. Sébastiani et M. de Courvoisier demandent que M. de la Pommeraye soit proclamé député sur-le-champ. On met aux voix l'ajournement ; les deux premières épreuves sont douteuses ; le côté gauche demande que l'admission soit mise aux voix. Enfin, après plusieurs épreuves et contre-épreuves faites au milieu du bruit, M. le président proclame l'admission de M. de la Pommeraye.

M. Ravez propose l'ajournement de l'admission de M. Héroult de Hottot, faute de pièces. MM. Sébastiani et Méchin parlent contre la validité de l'élection. L'ajournement est prononcé. MM. Bazire, de Vérigny, de Vaublanc, de Corday et d'Hautefeuille, sont admis sans difficulté. Le rapporteur du troisième bureau fait également admettre MM. de Castelbajac, de Limairac, de Villèle, de Puymaurin, Hocquart, Ricard, Chalvet, Pougeart du Limbert, Otard et Dupont. Les réclamations contre l'élection de M. Pougeart du Limbert ont paru au rapporteur ne mériter aucune attention. L'admission de MM. Albert et de la Guerronnière est ajournée.

Sur le Concordat de Bavière.

Après une longue attente le Concordat entre le saint Siége et le roi de Bavière vient de recevoir son exécution. Ce Concordat, conclu à Rome, le 5 juin 1817, entre M. le cardinal Consalvi et M. le prélat (depuis cardinal) Haeffelin, ministre de Bavière, avoit été confirmé par une bulle du 12 novembre 1817, commençant par ces mots: *Benedictus Deus;* nous avons donné l'une et l'autre pièce dans nos n°s. 348 et 350, tome XIV. S. S. envoya un nonce en Bavière, et institua les évêques présentés par le roi pour les siéges. En 1819, une nouvelle bulle, datée du 1er. avril, et commençant ainsi: *Dei ac Domini nostri,* régla la circonscription des siéges, et détermina la composition et la dotation des chapitres. Cette bulle, dont le roi de Bavière vient d'autoriser l'exécution, est trop longue pour trouver place ici, et nous nous bornerons à en donner la substance, et à indiquer les bases sur lesquelles le nouvel établissement ecclésiastique de Bavière a été formé.

Après avoir gémi sur les pertes de l'église d'Allemagne et sur l'impossibilité de rendre à la religion dans cette contrée son ancienne splendeur, le souverain Pontife rappelle la transaction du 5 juin 1817, et la bulle qui la confirme, et S. S. annonce que, pour l'exécution de ce traité, elle supprime l'archevêché de Ratisbonne, et les siéges d'Augsbourg, de Passaw, de Bamberg, d'Eichstedt, de Wurtzbourg, de Frisingue, de Spire et de Chiemsée, ainsi que l'ancien chapitre métropolitain de Mayence résidant aujourd'hui à Aschaffenbourg; l'abbaye de Campedon, et la prévôté de Berchtolgalden. Le saint Père détache aussi les portions de diocèses qui dépendoient autrefois de Mayence, de Trèves, de Constance, de Strasbourg, de Fulde et de Salzbourg. Ainsi tous les Etats du roi de Bavière seront réunis sous deux archevêchés et six évêchés.

La collégiale de Munich sera érigée en église métropolitaine, sous l'invocation de la sainte Vierge, et l'archevêque prendra le titre d'archevêque de Munich et de Frisingue.

L'église de Bamberg est aussi érigée en métropole, sous le titre des saints Pierre, apôtre, et Georges, martyr. Les six églises cathédrales seront Augsbourg, sous le titre de l'Assomption; Ratisbonne, sous celui des saints apôtres Pierre et Paul; Wurtzbourg, sous celui de l'apôtre saint André; Passaw, sous celui de saint Etienne; Eichstedt, sous celui de saint Willebaud, son premier évêque; et Spire, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Étienne.

Les métropoles auront dans leur chapitre deux dignitaires et dix chanoines, et les cathédrales deux dignitaires et huit chanoines; on augmentera ce nombre si les fonds le permettent. L'archevêque de Munich aura 20,000 florins, celui de Bamberg 15,000; les évêques d'Augsbourg, de Ratisbonne et de Wurtzbourg 10,000, et ceux de Passaw, d'Eichstedt et de Spire 8000. La bulle règle ensuite la dotation des dignitaires et des chanoines. Un des chanoines sera curé de la cathédrale, et aura sous lui un certain nombre de vicaires. Les évêques s'occuperont aussitôt de former des séminaires.

Le Pape nommera le prevôt de chacun des huit chapitres. Le roi de Bavière nommera aux dignités et aux canonicats pendant six mois de l'année; les archevêques et évêques pendant trois mois, et le chapitre pendant les trois autres mois. Les archevêques et évêques nommeront aux cures, excepté à celles qui étoient de collation royale.

L'archevêché de Munich et Frisingue comprend, outre ces deux villes, 361 paroisses; l'archevêché de Bamberg, la ville de ce nom, et 187 paroisses; l'évêché d'Augsbourg, 807 paroisses, outre la ville épiscopale; celui de Passaw, 151 paroisses, outre la ville; Ratisbonne, 454 paroisses; Wurtzbourg, 405; Eichstedt, 201, et Spire, 207. Toutes ces paroisses sont désignées nommément dans la bulle.

Le Pape a voulu que l'évêque actuel de Passaw, siége autrefois exempt, et dépendant seulement du saint Siége, restât, sa vie durant, exempt de la juridiction métropolitaine de l'archevêque de Munich. Il stipule que les anciennes cathédrales de Frisingue et de Chiemsée, l'abbaye de Campedon et la prévôté de Berchtolgalden, qui devenoient de simples paroisses, seroient conservées au moins comme telles. Il a chargé de l'exécution de ces différentes mesures François Serra, des ducs de Cassano, archevêque de Nicée, son nonce à Munich.

Ce prélat a publié en effet la bulle *Dei ac Domini*, par un décret rendu à Munich, le 8 septembre dernier. Les suppressions et érections portées par la bulle sont aujourd'hui consommées. Quant aux dotations, la remise a dû en être faite à dater du 1er. octobre dernier, suivant une déclaration du roi, du 2 février de cette année. Nous avons dit que M. le nonce s'étoit rendu en cortége, le 23 septembre, à l'église Notre-Dame de Munich, et qu'il y avoit fait la publication solennelle de la bulle, et annoncé l'exécution immédiate du Concordat. S. Exc. a été reçue dans l'église avec les plus grands honneurs, a entonné le *Te Deum*, et a fait la procession du saint Sacrement. M. l'archevêque de Munich étoit présent, et M. le curé Riegg a prononcé un discours. M. le nonce s'est concerté, pour les nominations aux places, avec le gouvernement bavarois, et on trouve à la fin de son décret du 8 septembre dernier la formation des chapitres, et le nom des évêques, dignitaires, chanoines et vicaires attachés à chaque cathédrale. Nous ne donnerons ici que les noms des évêques et des prévôts, qui sont les premiers dignitaires et forment une espèce de prélature. Le prévôt et le doyen de Munich porteront la mitre dans les fêtes solennelles.

L'archevêque de Munich et Frisingue est M. Lothaire-Anselme baron de Gebsattel, né le 20 février 1761, d'abord chanoine de Wurtzbourg, préconisé à Rome, le 25 mai 1818. Ses suffragans sont Joseph-Marie-Népomucène baron de Fraunberg, chanoine de Ratisbonne, préconisé évêque d'Augsbourg, le 27 juin 1821, à la place du prince François-Charles de Hohenlohe, qui avoit été institué en 1818, et qui est mort, le 11 octobre 1819, à l'âge de 74 ans; Léopold, comte de Thunn, né à Prague, en 1748, évêque de Passaw, en 1797, qui reste sur ce siége; et Jean-Népomucène de Wolf, d'abord évêque de Dorila, et suffragant de Frisingue, transféré à Ratisbonne, le 6 avril 1818. Les prévôts sont, à Munich, François-Joseph-Jean-Népomucène baron de Stengel, prélat de la maison de S. S.; à Augsbourg, François-Fréderic baron de Sturmfeder, ancien grand-doyen de la cathédrale, et grand-vicaire du diocèse; à Passaw, ...; et à Ratisbonne, Joseph-Benoît comte de Thurn et Valsasina.

L'archevêque de Bamberg est M. Joseph comte de Stubenberg, né à Gratz, le 5 novembre 1750, évêque d'Eichstedt, le 11 avril 1791, transféré à Bamberg, le 6 avril 1818; ce

prélat est le même dont nous avons publié une lettre au prince de Wrède sur le serment. Ses suffragans sont Wurtzbourg, Eichstedt et Spire. Wurtzbourg a pour évêque Adam-Frédéric baron de Gross de Trockaw, né à Wurtzbourg, préconisé le 2 octobre 1818. Eichstedt continuera, du moins pour quelque temps, à être gouverné par M. de Stubenberg, comme administrateur. L'évêque de Spire est M. Matthieu de Chandelle, né à Francfort, en 1745, précédemment grand-vicaire de Ratisbonne à la résidence d'Aschaffenbourg, préconisé le 25 mai 1818. Les prévôts sont, à Bamberg, François baron de Lerchenfeld; à Wurtzbourg, François-Antoine baron de Reinach; à Eichstedt, Félix comte de Stubenberg, né à Gratz, en 1748, évêque de Tenagria et suffragant d'Eichstedt, en 1780; et à Spire, Jean-Valentin Metz, ancien curé d'Offenbach.

Parmi les chanoines nous ne citerons que M. de Streber, directeur de la chapelle de la cour, à Munich; et à Bamberg, le prince Alexandre de Hohenlohe, si célèbre en ce moment en Allemagne. Le décret du nonce nomme aussi les curés de chaque cathédrale, les conseillers ecclésiastiques, les vicaires attachés à chaque chapitre, etc.

Telle est l'organisation de la nouvelle église de Bavière, et telle est la substance de la bulle de S. S., et du décret de Mgr. Serra, qui y est joint. Ce que nous venons de dire du nombre des siéges peut servir à rectifier une erreur d'un journal, qui a supposé dernièrement que l'église de Bavière ne comprenoit que six siéges, tandis que le Concordat du 5 juin 1817, et les bulles postérieures, établissent huit siéges épiscopaux dans les Etats soumis au roi Maximilien.

Nous apprenons que le chapitre métropolitain a été installé à Munich, le 30 octobre, par M. Serra, et que le Concordat s'exécute de même dans le reste du royaume.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. M. le prince de Croï, évêque de Strasbourg, nommé à la place de grand-aumônier de France, est arrivé lundi à Paris, et est descendu à l'hôtel de M. le duc d'Havré, son oncle. Mercredi, le prélat a été reçu par S. M. en audience particulière, a prêté son serment entre les mains de S. M., et

a ensuite visité l'appartement qu'il doit occuper aux Tuileries. Hier, le prince a commencé l'exercice de ses fonctions, et a présenté au serment M. l'abbé Frayssinous, comme premier aumônier. M. l'évêque de Strasbourg sera probablement bientôt promu au cardinalat; l'usage étant depuis long-temps que le grand-aumônier de France soit décoré du chapeau. Il paroît certain, en outre, que M. Frayssinous sera adjoint à M. de Croï pour le travail relatif à la présentation aux bénéfices, et aux autres affaires ecclésiastiques qui étoient dans les attributions de M. le cardinal de Périgord. Ce choix est une nouvelle preuve de la sollicitude du Roi pour les intérêts de la religion. Le zèle et la piété de M. le grand-aumônier pourront se reposer sur M. Frayssinous du soin de plusieurs des objets renfermés dans ses attributions; et lorsque le prélat ira visiter son diocèse de Strasbourg, les affaires ne langui-ront pas, et le clergé continuera d'avoir auprès du trône un organe fidèle et un avocat dévoué.

— Les instructions et exercices de la retraite ont continué cette semaine dans toutes les églises. Le vendredi précédent, M. l'archevêque étoit allé visiter l'église Saint-Médard, et mardi dernier il est retourné à Saint-Etienne-du-Mont. Il a prêché chaque fois. Déjà on avoit remarqué, en quelques circonstances, des tentatives pour troubler les exercices : à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, des jeunes gens armés de bâton s'étoient rendus en grand nombre un des jours de la semaine dernière, et ils occupoient la nef avec des démonstrations inquiétantes. Les mesures que prit sur-le-champ la police, et la présence de plusieurs gendarmes, firent avorter leur projet, et l'instruction du missionnaire se passa tranquillement. Mardi dernier, au moment où M. l'archevêque de Paris étoit à Saint-Etienne-du-Mont, et où on alloit donner la bénédiction, une forte détonnation s'est fait entendre hors de l'église. La cérémonie a été achevée sans trouble; mais on a trouvé, absolument contre le mur de l'église, du côté de la rue Neuve, les débris d'une boîte de poudre. Le but de cette explosion étoit évident : le zèle de M. l'archevêque et les instructions des missionnaires fatiguent et importunent les ennemis de la religion; on est fâché de voir le peuple se porter en foule aux exercices, et entendre la parole de Dieu avec recueillement et avidité, et on voudroit mettre obstacle à ces prédications salutaires qui menacent de remettre l'ordre dans

les familles, comme le calme dans les consciences. Nous pouvons nous flatter que ces coupables espérances seront déçues : l'autorité veille, et les fidèles réprimeroient eux-mêmes de sinistres desseins. Dans toutes les églises, il y a beaucoup d'hommes; dans toutes, ils se sont formés en chœur pour chanter des cantiques. A Saint-Médard particulièrement, il se rend un grand nombre d'ouvriers, et l'on est édifié de l'empressement qu'ils mettent à suivre les instructions. C'est cette classe qui est spécialement l'objet du zèle des missionnaires, parce que l'ignorance et l'oubli de la religion y semblent plus profondément enracinés.

— Mgr. l'archevêque de Paris, assisté de MM. Desjardins et Borderies, vicaires-généraux du diocèse, a célébré, lundi dernier, la messe du Saint-Esprit pour l'ouverture des cours de l'École Polytechnique. Il a été reçu à la porte de la chapelle par M. le général directeur de l'École et par M. l'aumônier. Ce prélat, dans le discours affectueux et paternel qu'il a adressé aux élèves, s'est attaché à leur persuader que l'étude des sciences humaines ne devoit pas les détourner d'une étude plus importante encore, celle de la religion. Cette jeunesse, qui écoute habituellement avec un si grand intérêt le développement des preuves de la foi chrétienne, a paru vivement touchée des vérités qui lui ont été exposées.

— La ville de Chartres, une des plus anciennes du royaume, avoit perdu depuis la révolution une partie de ses avantages. Son église cathédrale, si célèbre par son antiquité, par sa grandeur et par la dévotion des fidèles, cette basilique, visitée et enrichie autrefois par tant de rois, avoit été privée tout à coup de ses honneurs; le chapitre nombreux et florissant avoit été supprimé, et le diocèse, un des plus vastes du royaume, avoit été confondu dans un diocèse étranger. Il étoit digne de la piété du Roi de rétablir un siége si illustre, et réclamé par les besoins et les vœux des habitans. Cette résurrection a causé une vive joie dans la ville de Chartres, et l'arrivée de M. l'évêque y a été un jour de fête. Le prélat y a fait son entrée, le jeudi 8, avec un grand appareil. Etant parti le matin d'une campagne voisine où il étoit depuis deux jours, il est arrivé à la porte de la ville, où il a trouvé un nombreux clergé, M. le préfet, M. le maire et toutes les autorités. On y avoit disposé un pavillon sous lequel M. de Latil a pris ses habits pontificaux. Il a été complimenté par M. le maire, et lui a répondu avec beau-

coup d'à-propos. On s'est ensuite rendu à l'église cathédrale, à travers des rues toutes tendues comme dans un jour d'une grande solennité, et au milieu d'une affluence de peuples venus de toutes les campagnes voisines. A la porte de l'église cathédrale, M. l'évêque a été reçu et complimenté par M. le curé de la paroisse, assisté de son clergé. Après avoir fait sa prière, il a pris possession avec les formalités accoutumées, et a entonné le *Te Deum*, qui a été chanté avec de vives démonstrations de joie. Les voûtes de cette belle et grande basilique sembloient répondre à l'allégresse commune. Le prélat a été ensuite reconduit en procession chez M. le curé de Notre-Dame, où il logera jusqu'à ce qu'on lui ait préparé son palais. Le lendemain, il a tenu un premier conseil, et a annoncé la formation de son administration. Ses deux grands-vicaires en titre sont : MM. Breluque et Verguin; le premier, qui étoit depuis quelques années supérieur du séminaire des Missions-Etrangères; et le second, Lazariste, et supérieur du petit séminaire de Chartres avant la révolution. MM. les abbés de Simony et de Bonald sont grands-vicaires honoraires. Ces quatres ecclésiastiques sont de plus archidiacres; chacun des quatre arrondissemens du département d'Eure et Loir (Chartres, Dreux, Châteaudun et Nogent-le-Rotrou) formant un archidiaconé. Les chanoines sont, outre les deux premiers grands-vicaires, MM. Texier, Verchère, de Meaucé, membres de l'ancien chapitre de Chartres; Blanquet de Rouville, en dernier lieu curé de Meyrueix au diocèse de Mende; Cognery, membre du conseil épiscopal établi à Chartres par M. l'évêque de Versailles; Barentin, aumônier d'une communauté de la ville; Chasles, curé de la cathédrale; et de Brignac, chanoine honoraire à Rennes. Le chapitre a été installé par M. l'évêque, le dimanche suivant.

— L'île de la Martinique, aujourd'hui la plus importante de nos colonies, souffre depuis long-temps de la disette des prêtres; plusieurs paroisses sont vacantes, et une île qui avoit autrefois quarante missionnaires en compte aujourd'hui moins de douze. M. le supérieur du séminaire du Saint-Esprit, chargé de pourvoir aux besoins spirituels de la colonie, s'occupe en ce moment d'y envoyer des prêtres. Déjà il a fait choix d'un préfet apostolique qui paroît très-propre à remplir ces importantes fonctions. M. Jean-Baptiste Carrand, prêtre du diocèse de Lyon, et attaché précédemment à la société de missionnaires établie dans cette ville, doit s'embar-

quer prochainement pour la Martinique, et y prendre en main toute l'administration spirituelle. Il résidera au Fort-Royal, qui est le chef-lieu du gouvernement. Tout ce que nous savons de cet ecclésiastique est du plus favorable augure pour le succès de sa mission. Ses services dans le diocèse de Lyon, le choix qui a été fait de lui par les supérieurs, le zèle et la piété dont il paroît animé, donnent de justes espérances pour les résultats de son ministère. M. l'abbé Carrand joint à des avantages extérieurs qui préviennent pour lui une prudence, une capacité pour les affaires, et une facilité d'élocution peu communes. A la considération attachée à une place très-importante, il ajoutera celle que lui assurent ses qualités personnelles et ses talens. Le préfet apostolique de la Martinique jouit de pouvoirs très-étendus; il administre le sacrement de confirmation en vertu d'une autorisation spéciale du saint Siége. Le gouvernement assure à M. Carrand un traitement convenable ; mais un préfet apostolique, quelque zèle et quelque mérite qu'il ait, a besoin d'être secondé. M. Carrand désire donc emmener avec lui des ecclésiastiques qui puissent l'aider à ramener la religion à la Martinique. Ceux qui se sentiroient cette vocation ont lieu de compter qu'ils trouveront dans leur supérieur l'appui, les conseils et la cordialité qu'ils peuvent souhaiter. Ces avantages rendront leur ministère à la fois plus fructueux et plus facile, et leurs rapports, soit entre eux, soit avec l'autorité, plus agréables et plus utiles. Les prêtres qui désireroient être employés soit dans cette colonie, soit dans les autres, peuvent s'adresser à M. le supérieur du séminaire du Saint-Esprit, rue Notre-Dame-des-Champs, n°. 15, en affranchissant les lettres.

— M. Lambruschini, archevêque de Gênes, vient de publier deux Lettres pastorales, relativement à l'arrivée du nouveau roi de Sardaigne dans ses Etats. Dans la première, qui est du 16 octobre dernier, et qui est adressée au clergé et au peuple de son diocèse, le prélat fait l'éloge des religieuses dispositions du nouveau roi, Charles-Félix. Il rappelle les devoirs des sujets envers le souverain, devoirs si bien tracés dans l'Ecriture, et il engage ses diocésains à se défier de ces esprits orgueilleux et turbulens qui forment des sociétés de ténèbres, répandent des principes de révolte, et appellent sur leur pays tous les maux et tous les désordres, suite des

révolutions, et dont les Etats de la maison de Savoie ont été récemment délivrés. Dans la deuxième Lettre pastorale, qui est du 19 octobre, et qui est adressée seulement au clergé, M. l'archevêque de Gênes communique aux curés et pasteurs la déclaration du roi Charles-Félix, datée de Govone, le 13 octobre, et dont nous avons parlé. Il exhorte ses coopérateurs à faire sentir à leurs ouailles tout ce qu'ils doivent au prince, et combien ils doivent avoir en horreur les principes d'incrédulité et d'indépendance, par lesquels on voudroit les séduire. Dans l'une et l'autre Lettre, le pieux et savant prélat recommande de prier pour le souverain Pontife, pour le nouveau roi, pour celui qui descend du trône, et pour lui-même. Ces Lettres, aussi solides qu'affectueuses sont dignes du zèle de M. Louis Lambruschini, connu, comme nous l'avons déjà remarqué, par ses succès dans l'enseignement de la théologie, et dans les différentes places qu'il a occupées à Rome. Il a été plus d'une fois employé dans les affaires générales de l'Eglise, et y a montré autant de talent que de zèle et de piété. Avant d'être évêque, il étoit vicaire-général de la congrégation des Barnabites, dont il est membre. Il prend dans ses Lettres pastorales les titres d'abbé perpétuel de Saint-Cyr, de légat au-delà des mers, et de prélat assistant au trône pontifical.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le 15, à huit heures du soir, la grande députation de la chambre des pairs, précédée des membres du bureau, a été admise à l'audience du Roi. M. de Pastoret, vice-président, a présenté à S. M. l'adresse de la chambre, qui reproduit, sous une autre forme, le fond du discours d'ouverture.

— S. A. R. Monsieur a fait remettre à la mère du docteur Mazet, mort à Barcelonne, une somme de 2000 fr., en attendant la pension qu'elle est en droit d'espérer.

— S. A. R. Madame a fait parvenir une somme de 200 fr. à la femme d'un maréchal de Jouy-sur-Morin (Seine et Marne), restée veuve avec plusieurs enfans. S. A. R. a accordé aussi une somme de 300 fr. à la fabrique de Villiers-en-Plaine (Deux-Sèvres), pour l'entretien de son église.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a donné, à son passage à Lille, une somme de 2000 francs pour les pauvres. Ce Prince a envoyé une somme de 200 francs à un ancien soldat du régiment des cuirassiers du Dauphin, nommé Lebreton, resté veuf avec quatre enfans, deux garçons et deux filles. Sur la recommandation de S. A. R., les deux filles ont été sur-le-champ placées dans un hospice. S. A. R. Madame a aussi fait parvenir 150 fr. à ce brave militaire.

— Le 19, la cour des pairs se réunira pour procéder au jugement de Maziau, l'un des prévenus de la conspiration du 19 août 1820.

— Par divers arrêtés du conseil royal d'instruction publique, M. l'abbé Mazel, proviseur du collége royal d'Avignon, est nommé proviseur de celui de Marseille; M. l'abbé Calmels, censeur du collége royal de Toulouse, passe, avec la même qualité, à celui de Marseille; M. l'abbé Donaus, censeur du collége royal de Marseille, est nommé proviseur de celui de Nimes; et M. l'abbé Vachier est appelé au collége royal d'Avignon, en qualité de proviseur.

— L'affaire du bois de Boulogne est maintenant éclaircie. Le coupable étoit le garde-forestier lui-même, qui, après avoir placé un fusil dans le buisson, a tiré un coup de pistolet à son cheval, et a inventé le reste. M. le marquis de Lauriston a interrogé cet individu, nommé Moyte, et lui a fait tout avouer. Cet homme a été mis à la disposition de M. le procureur du Roi.

— Le fils d'un loueur de carosses de Paris ayant été tué en duel, le 13, quelques jeunes gens ont voulu d'autorité faire recevoir le corps à l'église de l'Assomption; mais de sages mesures avoient été prises, et le cortége a pris la route du cimetière sans que l'ordre ait été troublé.

— Le sieur Grand, étudiant en droit, âgé de dix-huit ans et demi, ayant formé opposition à l'arrêt qui l'a condamné, par défaut, à deux ans de prison et 2000 fr. d'amende, comme auteur d'une brochure intitulée : *le Cri de la France*; a comparu, le 15, devant la cour d'assises. M. de Broé a soutenu l'accusation d'attaque formelle contre la dynastie légitime. Sur la déclaration du juri, le sieur Grand a été acquitté.

— Le sieur Beranger, auteur d'un nouveau recueil de chansons, est renvoyé devant la cour d'assises pour outrages envers la morale publique.

— Le 13, les sieurs Correard et Cosson, le premier éditeur, le second imprimeur, d'un ouvrage saisi par la police, ont comparu devant M. le juge d'instruction.

— M. le lieutenant-général comte Rapp, pair de France, premier chambellan et maître de la garde-robe du Roi, est mort, le 8 de ce mois, à sa terre de Rheinweiler en Alsace.

— Le 6 de ce mois, les Sœurs de Miséricorde ont été installées par M. l'abbé de Bégon, grand-vicaire du diocèse de Clermont, dans l'établissement qui a été fondé à Saint-Sandoux (Puy-de-Dôme), par M. le marquis de Montagnac.

— Le dernier *Bulletin des Lois* contient plusieurs ordonnances qui autorisent des curés ou des hospices à accepter des legs, dont le montant s'élève à plus de 72,000 fr.

— Le Roi a accordé la décoration de la Légion-d'Honneur à M. Joseph Meyer, négociant à Rastadt, en récompense des services qu'il a rendus à un grand nombre de François pendant la révolution.

— De grandes réjouissances ont eu lieu à Chambéri, le 8 de ce mois, à l'occasion du retour de M. l'archevêque de cette ville, qui étoit allé à Turin présenter au roi les hommages des habitans du duché

de Savoie. Un *Te Deum* a été chanté; la ville a fait distribuer mille pains aux pauvres, et le soir il y a eu illumination générale.

— Le 20 juillet dernier, une convention a été conclue à Novare, entre les plénipotentiaires des cours d'Autriche, de Russie et de Prusse, d'une part; et ceux du roi de Sardaigne, d'autre part, relativement à l'occupation temporaire d'une ligne militaire dans les Etats du roi de Sardaigne. Le corps d'armée autrichien destiné à occuper cette ligne doit être de 12,000 hommes. Cette mesure durera jusqu'au mois de septembre 1822, époque à laquelle les souverains alliés, se réunissant à Florence, décideront, de concert avec le roi de Sardaigne, si on doit la prolonger ou la faire cesser.

— M. Java, ancien ministre de la marine en Espagne, est arrivé à Paris, chargé d'une mission de son gouvernement pour la cour de France. Il est resté six jours au lazaret de Bayonne.

— Le commissaire du roi d'Angleterre dans les îles Ioniennes vient de prohiber, par une nouvelle proclamation, toute entreprise tendant à secourir les Grecs.

— Des lettres de Smyrne, du 4 octobre, annoncent que cette ville est maintenant fort tranquille.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 13, la chambre s'est réunie sous la présidence de M. le marquis de Pastoret. M. le prince de Talleyrand a obtenu la parole pour honorer la mémoire de M. Bourlier, évêque d'Evreux. L'impression de son discours a été ordonnée.

L'ordre du jour appeloit la discussion en assemblée générale du projet d'adresse en réponse au discours du Roi. M. le marquis de Lally-Tollendal, rapporteur de la commission, a donné une seconde lecture du projet, avec quelques changemens demandés lors de l'examen dans les bureaux. Ce projet a été sur-le-champ adopté sans réclamation. On a ensuite désigné, par la voie du sort, une députation de vingt pairs, qui, avec le bureau, doivent présenter l'adresse au Roi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 13, la séance est ouverte à deux heures. M. de Peyronnet, rapporteur du 4e. bureau, fait prononcer l'ajournement de l'admission de M. Jobez, qui n'a pas encore produit les pièces nécessaires. Quelques difficultés se sont élevées sur la quotité des contributions directes de M. de Vaulchier; mais le bureau n'a pas pensé qu'elles fussent sérieuses; en conséquence l'admission de M. de Vaulchier est proposée et adoptée. MM. Babey, de Courtarvel et Josse-Beauvoir, sont également admis. M. le rapporteur ne croit pas devoir s'arrêter à une légère difficulté qui a été faite sur l'admission de M. de Salaberry, et il la fait prononcer, malgré les réclamations du côté gauche.

M. de Vaublanc, rapporteur du 5e. bureau, fait admettre les députations de la Loire-Inférieure et de Lot-et-Garonne. M. Vassal de

Monvielle est ajourné jusqu'à production de pièces. Les députés de la Marne et de la Meurthe sont admis, ainsi que ceux du Puy-de-Dôme, du Pas-de-Calais, des Pyrénées-Orientales, de Seine-et-Oise, du Var et de l'Yonne; seulement MM. Fabry et Paul de Châteaudouble sont ajournés, n'ayant pas encore produit leurs pièces.

La vérification des pouvoirs étant terminée, l'ordre du jour est la formation d'une liste quintuple de candidats pour la présidence; mais, la chambre n'étant plus en nombre suffisant, la séance est levée.

Le 14, le procès-verbal de la veille est lu et adopté. M. Drouillet de Sigalas, qui a produit ses pièces depuis le rapport sur son élection, est admis. On reçoit un message de la chambre des pairs qui annonce que l'organisation de cette chambre est complète. On procède au scrutin pour la formation d'une liste de cinq candidats pour la présidence. Le nombre des membres présens est de 216, deux de plus que la moitié, plus un rigoureusement nécessaire. M. le président proclame le résultat du scrutin. Les voix se sont ainsi partagées: MM. de Villèle, 133; Ravez, 133; Corbière, 124; de Vaublanc, 74; Royer-Collard, 56; de Bonald, 50; Ternaux, 50; le général Dupont, 41; Chabrol de Crouzol, 40; de la Bourdonnaye, 39; Dupont (de l'Eure), 35; Lafitte, 33; Courvoisier, 25; Foy, 24; Bellart, 23; de Saint-Aulaire, 19; Delalot, 10; Chifflet, 10. M. le président proclame candidats: MM. de Villèle, Ravez et Corbière. La chambre n'étant plus en nombre suffisant, on renvoie au lendemain le scrutin pour nommer les deux atres candidats.

Le 15, la séance, qui avoit été ouverte à une heure et demie, a été suspendue jusqu'à trois heures moins un quart, la chambre n'étant pas en nombre pour délibérer. M. le président fait part à la chambre d'une lettre qui annonce que M. de Magneval vient de mourir d'une fluxion de poitrine. La chambre décide qu'elle fera part de cette perte au ministre de l'intérieur, et le sort désigne les noms des quinze membres qui se rendront, suivant l'usage, au convoi de M. de Magneval.

On procède au scrutin pour la nomination des deux derniers candidats à la présidence. Le nombre des votans est de 216; la majorité absolue de 108. Les voix se sont ainsi divisées: MM. de Bonald, 114; de Vaublanc, 84; Royer-Collard, 58; le général Dupont, 40; Lafitte, 23; Ternaux, 18; de la Bourdonnaye, 12; Dupont (de l'Eure), 10; Courvoisier, 9. M. de Bonald est proclamé quatrième candidat. On procède, pour la nomination du cinquième, à un scrutin de ballotage entre MM. de Vaublanc et Royer-Collard; mais après quelque temps on s'aperçoit que le nombre des votes émis n'est que de 198; le scrutin est déclaré nul, et l'opération est renvoyée au lendemain.

Sur des écrits relatifs aux missions de la Chine.

Il a paru dans le *Journal des Savans*, cahier d'octobre dernier, un article de M. Abel Remusat, sur un ouvrage anglois qui a pour titre : *Retrospect......*, ou *Coup-d'OEil sur*

les dix premières années de la mission protestante en Chine, par Guillaume Milne, Malacca, 1820, in-8°. Cet article rentrant sous quelques rapports dans le cercle des matières qui nous occupent, nous croyons devoir en présenter un extrait.

On sait que des missionnaires anglois de la secte des baptistes, qui se sont fixés depuis une vingtaine d'années en Orient, ont formé une imprimerie destinée à la fois, et à publier des traductions des livres chinois en anglois, et à répandre des traductions de nos livres saints en chinois. MM. Marshman, Morrison et Ward se sont signalés dans ce genre de travaux; le premier a donné l'Evangile de saint Marc, traduit en chinois, et M. Remusat, alors âgé seulement de 24 ans, inséra, dans le *Moniteur* de 1812, une critique fort juste et fort solide de cette traduction. Depuis M. Marshman a publié dans le même goût une traduction des Evangiles de saint Jean et de saint Matthieu, des Epîtres de saint Paul aux Romains et aux Corinthiens, et de la Genèse. M. Morrison a fait paroître une version complète du nouveau Testament, en chinois; version dont le fonds est pris dans un *évangélisiaire* écrit à Canton, en 1737 et 1738, par un Chinois converti à la foi catholique. M. Ward est un des membres les plus laborieux de l'association des baptistes formée à Serampour, près Calcutta, et il soutient par sa fortune et ses soins les recherches sur les religions de l'Orient, et la publication des ouvrages propres à favoriser les vues des missionnaires protestans. Le docteur Carey travaille aussi dans le même but; et ces missionnaires ont déjà traduit un grand nombre d'ouvrages chinois, tartares, indiens, samscrits, etc.

M. Remusat rend justice à leur activité, à leurs connoissances et à leurs recherches; mais il ne paroît pas persuadé du succès de leurs efforts, et il signale dans leur *Coup-d'OEil* des inexactitudes et des jugemens qui tiennent à de fâcheuses préventions. Ainsi M. Milne conteste l'existence des nestoriens de Chine, rapportée par les missionnaires catholiques; parce que, dit-il, on ne cite aucun monument qui en fasse mention, excepté la pierre de Si-an, et, en second lieu, parce que les doctrines ou les pratiques des nestoriens ne se trouvent point mêlées avec les systèmes païens de la Chine. M. Remusat montre que ces deux remarques et la conclusion que voudroit en tirer M. Milne sont également

destituées de fondement. Il est tout simple que deux sectes, étrangères l'une à l'autre sous tous les rapports, ne se soient rien emprunté, et les polythéistes chinois n'ont rien pris non plus aux Musulmans qui vivent au milieu d'eux. Quant à l'inscription de Si-an, M. Remusat montre qu'il est impossible que les missionnaires aient imaginé ce monument; et il rapporte en détail toutes les circonstances qui éloignent toute idée d'imposture. Il relève même à ce sujet un mot de Voltaire, qui prétendoit que, de l'aveu même du Dominicain Navarette, l'inscription étoit une fraude pieuse, tandis que le missionnaire que M. Remusat cite ne dit rien de pareil. On peut penser, sans beaucoup de malice, que Voltaire ne s'étoit pas donné la peine de lire Navarette.

Après avoir parlé des nestoriens, dit M. Remusat, M. Milne trace l'histoire de la mission catholique, et, s'il ne rend pas toujours une justice complète aux hommes vénérables qui l'ont illustrée, on voit qu'il n'en est empêché que par cet esprit de secte qui produit sur les personnes les mieux intentionnées le même effet que l'esprit de parti. Néanmoins il termine le compte qu'il rend des travaux des Jésuites, des Dominicains, et des autres missionnaires de l'église romaine, par cette déclaration : *Le savoir, les vertus personnelles, et le zèle ardent de plusieurs d'entre ces missionnaires, méritent d'être imités par tous ceux qui viendront après eux, seront égalés par un petit nombre, et ne seront peut-être surpassés par aucun.* Ce jugement, ajoute M. Remusat, dont personne ne contestera l'équité, mais qu'on n'attendroit pas d'un méthodiste aussi rigide que se montre ailleurs M. Milne, fait honneur à son impartialité.

L'académicien françois reproche à l'auteur du *Coup-d'OEil* de s'en rapporter aux compilateurs anglois pour les faits de l'histoire ecclésiastique en Chine, et, entr'autres, pour ce qui regarde l'introduction du catholicisme dans l'empire, et il en conclut que les recherches d'érudition qu'on peut faire à Malacca ne sont, ni bien profondes, ni bien étendues. Le savant professeur indique quelques erreurs où M. Milne s'est trouvé conduit, faute d'avoir consulté les véritables sources.

L'auteur anglois trace un portrait fort triste des superstitions païennes en Chine, et il se flatte que la nouvelle entreprise des missionnaires de Londres apportera remède à cet état de choses. Il raconte avec des détails très-minutieux les voya-

ges, les travaux et les premiers efforts de M. Morrison ; ces efforts ont été jusqu'à présent peu fructueux, dit M. Remusat, et le tableau des croyances et des opinions régnantes en Chine n'est pas propre à favoriser les espérances de l'auteur du *Coup-d'OEil*. M. Morrison n'a pu même pénétrer en Chine ; il s'est borné à publier des traductions de l'Ecriture, et des livres sur des matières de religion. Il paroîtroit, par une liste que publie M. Milne, que le nombre total des livres chinois publiés en 1818, tant à Canton qu'à Macao et à Malacca, est de 140,249, et celui des livres malais à 20,500 ; ce qui paroît sans doute prodigieux pour une entreprise qui ne fait que commencer, et dans un pays où on manquoit de tous les élémens pour ces travaux. M. Milne expose avec beaucoup d'étendue les procédés avec lesquels on est parvenu à monter ces établissemens, et il résulte des détails où il entre qu'une impression qui auroit coûté en France 340,000 fr., n'a coûté en Chine que 2700 fr., tant la main-d'œuvre est à bas prix dans cet empire.

D'après le *Coup-d'OEil*, la société des missionnaires anglois a cinq stations au-delà du Gange, la Chine, Malacca, Poulo-Pinang, Batavia et Singapour ; il y a en tout neuf missionnaires, six chez les Chinois ou plutôt pour les Chinois, et trois pour les Malais ; et douze écoles, dont cinq pour les Chinois et cinq pour les Malais. Les premières sont placées à Batavia, à Malacca et à Pinang. On favorise l'émigration des familles chinoises, et on les engage à venir s'établir sur les terres dont le gouvernement anglois peut disposer à la côte de Malacca et dans l'île de Singapour, qui est occupée par les Anglois depuis 1819. Malacca, où M. Milne a formé une imprimerie, une bibliothèque et des écoles, paroît destiné par les missionnaires protestans à être le centre de leurs travaux dans l'Orient.

Telle est la substance du compte que M. Remusat rend du *Coup-d'OEil*. Les jugemens et les remarques d'un savant si distingué nous ont paru dignes d'être recueillis. Nous donnerons prochainement un extrait d'un ouvrage assez curieux sur les missions protestantes établies dans les diverses parties du monde. Aujourd'hui nous ne ferons plus que quelques remarques sur un article inséré récemment dans une de nos feuilles, d'ailleurs les plus estimables, sur les missions de la Chine.

Ce journal, rendant compte dernièrement d'un voyage de

M. de Krusenstern, officier russe, autour du monde, citoit de lui des jugemens assez sévères sur les missionnaires, et laissoit croire que ces hommes estimables avoient pu exagérer le nombre des chrétiens de cet empire. Un abonné du journal lui a envoyé sur ce sujet des observations que le journaliste a eu la bonne foi d'insérer, et qui nous paroissent répondre victorieusement aux conjectures désobligeantes de M. de Krusenstern. N'a-t-on pas lieu d'être étonné que M. de K., qui n'a point pénétré dans la Chine, et qui n'a pu voir par lui même que ce qui se passe à Canton, ait prétendu connoître l'état des choses dans l'intérieur de l'empire mieux que des missionnaires qui ont résidé ou qui résident dans les diverses provinces, qui les ont parcourues en différens sens, et qui, pris dans différentes nations, s'accordent à dire ce qu'ils ont vu? Si ces missionnaires entreprenoient d'accuser M. de K. de négligence dans ses recherches savantes, il est probable qu'il les blâmeroit de sortir ainsi des attributions de leur état. Ne peuvent-ils pas ici lui rendre la pareille? Il les appelle des hommes *pieux*, que leur *zèle trompe*. Ne seroit-ce pas ici M. de K. qui seroit trompé par des préventions dont nous n'avons que trop d'exemples? Il veut faire croire qu'il se trouve à peine 9000 chrétiens en Chine, tandis que, d'après les relations des missionnaires, il y en avoit 215,000, en 1810. Il pense que le christianisme va être expulsé de l'empire, parce qu'on recommençoit à y persécuter les chrétiens. S'il avoit mieux connu l'histoire de ce que s'y passe depuis cent ans, il auroit été moins étonné de ces traverses qui se sont succédées par intervalle dans tout le cours du dernier siècle, et qui n'ont point empêché la religion de se soutenir. Le christianisme perd alternativement dans une province et gagne dans une autre, et, au milieu de ces variations, la Providence accomplit ses desseins. C'est avec la même légèreté que M. de K. cite de Paw comme un des écrivains qui ont le mieux connu les Chinois; tandis que celui-ci, comme l'a prouvé le Père Amiot, a pris les abus pour les lois, des crimes particuliers pour les mœurs nationales, les assertions hasardées de quelques voyageurs pour des faits incontestables; a parlé des Chinois sans les connoître, et, d'après les préjugés les plus injustes, ne les envisageant que du plus mauvais côté, et affectant de se tenir toujours dans ce point de vue.

Sainte Bible, en latin et en françois, avec des notes littérales, critiques et historiques, des Préfaces et des Dissertations. Quatrième édition (1).

Cette 6e. livraison de la *Bible* dite *de Vence* se compose de deux volumes, qui sont les tomes X et XI. Le premier renferme le livre entier des Psaumes, plus quatre Dissertations et une Préface sur ce livre. Les Dissertations traitent des titres des Psaumes, des auteurs des Psaumes, de l'objet des Psaumes, des textes et des anciennes versions des Psaumes. Il y a beaucoup de choses intéressantes dans ces Dissertations, et particulièrement dans la dernière, qui fait connoître les versions les plus célèbres, et en donne l'historique. Ces Dissertations sont en partie de dom Calmet et de l'abbé de Vence, et en partie de Rondet. Dans celle sur les auteurs des Psaumes, on examine la question si David est l'auteur de tous les Psaumes. La Dissertation sur l'objet des Psaumes a été composée à l'occasion du système des Capucins élèves de l'abbé de Villefroy, qui rapportoient l'objet de presque tous les Psaumes à la captivité de Babylone dans le sens littéral, et qui paroissoient même affoiblir le sens prophétique des Psaumes. Cette Dissertation avoit été publiée d'abord par Rondet, dans le *Journal ecclésiastique* de l'abbé Dinouart, en 1762 et 1763. Le système des auteurs des *Principes discutés* a été aussi combattu par le P. Griffet,

(1) On souscrit à Paris, chez Méquignon fils aîné, chez Méquignon junior, et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal; prix, pour les souscripteurs, 6 fr. chaque volume, et 8 fr. franc de port.

dans une Dissertation sur ce point, insérée à la fin de son ouvrage sur l'*Insuffisance de la Religion naturelle*, Liége, 1770, 2 vol. in-12.

Le tome XI renferme les Proverbes de Salomon, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques et la Sagesse, avec des Préfaces sur chacun de ces livres, et sept Dissertations; savoir, sur les écoles des Hébreux, sur la forme et les matières des livres anciens, sur la nature de l'ame et son état après la mort d'après les anciens Hébreux; sur l'Ecclésiaste, sur le mariage des Hébreux, sur l'auteur du livre de la Sagesse, et sur l'origine de l'idolâtrie. Le fond de ces Préfaces et de ces Dissertations est le plus souvent de dom Calmet, revu, amplifié ou restreint par les deux autres commentateurs. Dans la Dissertation sur l'auteur du livre de la Sagesse, Rondet se range du sentiment de Calmet, qui croyoit que ce livre n'étoit point de Salomon, et il combat longuement sur ce point Houbigant et Griffet.

L'éditeur a renvoyé à la fin de l'ouvrage une Dissertation sur le système du monde d'après les Hébreux. Il se propose, dit-il, d'en faire disparoître ce qui se concilieroit mal avec l'état actuel de nos connoissances.

A ces deux volumes est jointe une partie de l'atlas promis aux souscripteurs. Cette partie se compose de quatorze planches ou cartes, qui forment la 1re. livraison de cet atlas. Ces planches offrent une carte du paradis terrestre, une vue de l'arche de Noé, une carte de la terre partagée entre les enfans de Noé, une carte de la terre de Canaan, une vue du tabernacle, quatre planches relatives à ce lieu sacré, à ses ornemens ou aux sacrifices, une carte du voyage des Israélites dans le désert, une vue de leur camp, deux vues du temple, et une carte de Syrie. Les vues sont dressées presque toutes d'après les recherches et les conjectures du Père Lami, dans son savant ouvrage *du Tabernacle, de Jé-*

rusalem et du Temple. Les cartes sont tracées d'après les meilleurs géographes. Toutes ces planches et cartes sont parfaitement gravées, et l'exécution en est très-soignée et très-agréable à l'œil. C'est un accompagnement digne de cette édition. Le reste de l'atlas paroîtra en deux livraisons; le prix des trois livraisons est de 15 fr.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Aujourd'hui 21 novembre, fête de la Présentation de la sainte Vierge, M. l'archevêque de Paris ira célébrer la messe au séminaire Saint-Sulpice, et y présider à la cérémonie du renouvellement des promesses cléricales, qui s'y fait ce jour-là tous les ans. Le soir, le prélat officiera dans l'église de la Visitation, rue Neuve-Saint-Etienne, n°. 6. M. l'abbé Borderies, archidiacre et vicaire-général, prêchera à trois heures. Le salut sera suivi du sermon.

— Les missionnaires qui exercent leur zèle depuis quelques semaines dans la capitale commencent à recueillir le fruit de leurs instructions réitérées. A Saint-Nicolas-du-Chardonnet, M. l'abbé de Janson prononça, vendredi dernier, un discours fort remarquable. Il prouva la divinité de notre Seigneur par une suite de considérations tirées de son caractère, des prophéties qui l'annonçoient, de l'établissement de sa religion, et, après avoir peint rapidement tant de miracles, tant de vertus, tant de leçons et d'exemples de sagesse qu'offre la vie de Jésus-Christ, il profita de l'effet qu'avoit produit ce tableau, et finit par une péroraison touchante sur le mystère de la croix. Il montra à ses auditeurs ce signe de notre salut, et leur proposa de rendre témoignage de leur foi en allant l'adorer. Une acclamation unanime, *Vive Jésus! vive la croix!* fit voir quelle impression l'orateur avoit faite sur les esprits. Le mouvement fut général, et chacun se rendit à l'adoration avec des marques sensibles de foi et de ferveur. Le nombre des confessions a beaucoup augmenté depuis cette époque. Un nouveau discours du même missionnaire a encore augmenté cette heureuse impulsion. Dimanche dernier, M. de Janson parla sur le respect humain, et fit sentir tout ce qu'un pareil motif avoit de puéril et d'indigne

d'un homme généreux, lorsqu'il s'agissoit à la fois, et de nos intérêts les plus chers, et de nos devoirs les plus sacrés envers Dieu. Puis, les femmes s'étant retirées, le missionnaire adressa aux hommes, sur le même sujet, une exhortation vive et pathétique, dont l'effet fut aussi prompt que général. Un grand nombre d'hommes, frappés des considérations pressantes qu'ils venoient d'entendre, et foulant aux pieds le respect humain, se présentèrent pour la confession; c'étoit à qui se feroit inscrire, et témoigneroit par cette démarche publique sa résolution ferme de se réconcilier avec Dieu. Depuis ce temps les missionnaires confessent soir et matin, et des ecclésiastiques du dehors viennent les aider dans cette fonction. MM. les archidiacres et les chanoines de la métropole ont offert leurs services pour le même objet.

— Les deux dimanches derniers, M. l'abbé de Trévern a fait, à Saint-Thomas-d'Aquin, les conférences qu'il avoit annoncées. La première fois, il a parlé sur l'excellence de la nature de l'homme, et l'a prouvée par l'attitude et la physionomie de l'homme, par la domination qu'il exerce dans la nature, par les travaux qu'il sait entreprendre, par ses progrès dans les arts et dans les sciences, enfin, par les nobles sentimens et les vertus dont il trouve en lui le germe. L'orateur a trouvé, dans ces différentes considérations, la preuve parlante de ce mot si profond et si vrai de l'Ecriture: *Creavit Deus hominem ad imaginem et similitudinem suam.* La conférence de dimanche dernier a paru la continuation de la première. M. l'abbé de Trévern a exposé tout ce qu'il y a d'abject et d'insensé dans le système du matérialiste. Ce système dessèche l'ame, étouffe les vertus comme les espérances, et ouvre la porte à tous les vices et à tous les désordres. L'orateur a gémi d'être forcé de traiter de pareils sujets dans la chaire chrétienne. Il a annoncé que la conférence de dimanche prochain seroit consacrée à exposer une des preuves de la révélation. Nous essaierons, dans un article prochain, d'apprécier la nature du talent et le genre de la composition de M. l'abbé de Trévern; mais nous ne voulons point différer de rendre hommage à l'esprit qui le distingue et au zèle qui l'anime pour la cause de la religion.

— M. Jacques-Louis-Michel Caussin, curé de Colombes, près Paris, vient de mourir dans un âge avancé. C'étoit un ecclésiastique plein de zèle pour les fonctions de son ministère.

Chapelain de l'hospice dit des Petites-Maisons, à Paris, il occupa cette place pendant quatorze ans jusqu'au moment de la révolution, et s'y fit remarquer par son exactitude à remplir tous ses devoirs. Le refus du serment le força de quitter l'établissement, et les supérieurs le mirent à la tête de l'Oratoire, dit des Eudistes, rue des Postes, jusqu'au moment où les progrès de la terreur firent fermer toutes les églises. Depuis cette époque, il mena une vie fort agitée, étant obligé de se cacher en divers lieux, et trouvant cependant encore le moyen de se rendre utile à quelques fidèles, auxquels il portoit les secours de la religion. Lorsque l'exercice du culte fut libre, les grands-vicaires de Paris le chargèrent de diriger l'Oratoire du Saint-Esprit, fréquenté par les fidèles de la paroisse de Saint-Etienne-du-Mont; et à l'époque du Concordat, on le nomma curé de Colombes, près Paris. Il trouva l'église dénuée de tout, et mit ses soins à lui procurer des ornemens convenables. Zélé pour l'instruction de ses paroissiens, et surtout pour celle des enfans, assidu à visiter les malades, il a constamment travaillé seul dans cette paroisse jusqu'au 30 septembre dernier, qu'il fut attaqué d'une maladie grave et douloureuse. Il a supporté son mal avec beaucoup de constance, et, après avoir reçu les sacremens de l'Eglise avec de grandes marques de piété, il est mort, le 17 octobre, regretté de ses paroissiens qui avoient su l'apprécier.

— M. Jean-Baptiste-Marie-Anne-Antoine de Latil, évêque de Chartres, premier aumônier de MONSIEUR, a donné à Chartres, le 8 novembre dernier, jour de sa prise de possession, un Mandement pour annoncer cet événement à son diocèse et solliciter des prières pour lui-même. Le prélat rappelle les temps fâcheux qui ont précédé; mais il ne les rappelle que pour inviter ceux qui se sont égarés à rentrer eux-mêmes, et à écouter la voix qui les presse de revenir à Dieu. Il leur expose à cet égard des motifs propres à faire impression sur eux. M. de Latil s'adresse aussi aux prêtres, et à la portion fidèle du troupeau, et se montre fort sensible à l'accueil qu'il a reçu, et aux offres généreuses qui lui ont été faites pour relever les établissemens religieux nécessaires au diocèse. Il donne des éloges aux prélats qui ont gouverné avant lui cette contrée; savoir, M. de Lubersac, ancien évêque de Chartres, aujourd'hui chanoine de Saint-Denis, et M. l'évêque actuel de Versailles. M. l'évêque de Chartres

annonce ensuite qu'en vertu de la bulle du Pape, du 27 juillet 1817, qui fixe la circonscription du nouveau diocèse, et en vertu des bulles d'institution données le 1er. octobre 1817, il prend en main, à dater du même jour 8 novembre, la juridiction sur tout le territoire, et il indique les prières qui doivent être récitées pour attirer les grâces divines sur son administration. Nous ne doutons point que les habitans du diocèse ne répondent aux pieux désirs du prélat ; ils se félicitent unanimement de se trouver sous l'autorité spirituelle d'un si digne pasteur, qui justifie si bien par ses vertus la confiance d'un prince auguste, et qui joindra, au zèle avec lequel on fait le bien, l'avantage de pouvoir écarter avec plus de facilité les obstacles qui pourroient s'y opposer. M. l'évêque de Chartres a dû partir, ces jours derniers, pour Nogent-le-Rotrou, et il se propose de se rendre dans les divers arrondissemens pour y faire reconnoître son autorité, et commencer à voir par lui-même l'état des choses dans son diocèse.

— Les retraites ecclésiastiques sont terminées déjà depuis quelque temps dans tous les diocèses. Une des dernières a été celle de Viviers, qui a été donnée par M. l'abbé Boyer, et où se sont trouvés un grand nombre de prêtres de l'Ardèche. La beauté du local où se faisoit la retraite a favorisé la régularité des exercices. Le séminaire de Viviers est vaste, et peut recevoir commodément les ecclésiastiques du département. Dans les diocèses voisins, le clergé a eu aussi ses retraites. M. l'abbé de Chièze en a donné une à Valence. Avignon et le Puy ont eu aussi cet avantage. Ainsi, on peut dire que presque tous les diocèses ont eu leur retraite pastorale ; et si, dans quelques-uns, la petitesse du local ou la difficulté d'avoir un missionnaire exercé, ou d'autres obstacles particuliers, se sont opposés à ces réunions pieuses et salutaires, on sait qu'il a été pris des précautions pour que l'année prochaine le clergé ne fût pas privé d'un secours dont la révolution et ses suites ont mieux fait sentir encore la nécessité.

— On remarque depuis quelque temps, de la part des protestans, un redoublement de plaintes sur le prosélytisme de l'Eglise catholique, et on ne peut assez s'étonner de l'inconséquence de ces plaintes. Dernièrement le gouvernement de Berne a cru devoir engager les ministres protestans à se tenir en garde contre ce prosélytisme. Depuis long-temps les dis-

ciples de Luther et de Calvin travailloient avec ardeur à établir les principes de la tolérance universelle ; ils nous parloient de toutes les confessions de foi comme d'autant de systêmes compatibles avec le salut; et voilà que tout à coup ils renoncent à leur théorie, et s'arrachent comme malgré eux à l'indifférence des religions. Les mots de *prosélytisme des catholiques* font aujourd'hui, en Allemagne, à peu près le même effet que produisoient autrefois, en Angleterre, les cris sur les *progrès du papisme*. Mais toutes ces clameurs semblent bien peu réfléchies. Les protestans, qui ont proclamé la liberté de penser, ne peuvent trouver mauvais que l'on en use. Puisqu'ils vantent tant cette liberté de conscience, ils doivent trouver toute simple la démarche de celui qui, conduit par ses recherches à voir la vérité dans l'Eglise catholique, veut entrer dans son sein. Pourquoi donc crient-ils si fort à la séduction, ou ont-ils l'air de croire qu'en se faisant catholique on a renoncé à l'usage de sa raison ? On diroit qu'ils veulent, par leurs clameurs, effrayer ceux qui seroient tentés de quitter leur communion. Quelles sorties ne se sont-ils pas permises récemment contre M. Frendenfeld, dont la conversion a été suivie de l'abjuration de plusieurs jeunes étudians luthériens ? Ce professeur les a défiés hautement de prouver leur accusation de séduction : on n'a plus rien à lui répondre ; on vient de le destituer pour dernier argument, et rien n'a été négligé pour amener le gouvernement prussien à cette mesure. Les observateurs de sang-froid sont émus de plus de pitié que d'indignation, quand ils voient jusqu'à quel degré d'impudence, d'absurdités et de calomnies descendent aujourd'hui tant d'écrivains et de journalistes protestans d'Allemagne contre les catholiques. Que signifient toutes ces injures contre l'Eglise qui les a faits chrétiens? Pourquoi cette ligue de toutes les branches du protestantisme contre la mère commune? En 1707, l'Université d'Helunstadt déclara qu'on peut se sauver dans l'Eglise catholique. Pourquoi donc blâmer si fort ceux qui suivent l'exemple d'une grande princesse? Leur nombre augmente aujourd'hui sensiblement, et il y a lieu de croire que c'est là ce qui pique les protestans. Les conquêtes de la vérité redoublent la haine de ses ennemis.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 16 au soir, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du ROI, les musiciens de la garde nationale, de la garde royale et des autres corps formant la garnison de Paris, sont venus exécuter des symphonies sous les fenêtres de S. M.

— Le 17, LL. AA. RR. MONSIEUR, MADAME, Mgr. le duc d'Angoulême et Mme. la duchesse de Berri, ont présenté leurs hommages et leurs félicitations au ROI. S. M. a déjeuné en famille, et a beaucoup caressé LL. AA. RR. Mgr. le duc de Bordeaux et MADEMOISELLE. Le ROI a reçu ensuite les hommages de LL. AA. SS. Mgr. le duc, Mme. la duchesse et Mlle. d'Orléans, et Mme. la duchesse de Bourbon. Il y a eu immédiatement après grande réception chez le ROI.

— Le 18 au soir, le ROI a dîné en famille; Mgr. le duc et Mme. la duchesse d'Orléans, Mlle. d'Orléans et Mme. la duchesse de Bourbon, ont dîné avec le ROI. Le prince et la princesse royale de Dannemarck ont eu le même honneur.

— Le 18, à midi, le bureau provisoire de la chambre des députés, conduit par M. le ministre de l'intérieur, a eu l'honneur de présenter à S. M. la liste des cinq candidats à la présidence de la chambre.

— Le 15, le ROI, après avoir reçu l'adresse de la chambre des pairs, a fait à la grande députation la réponse suivante :

« Je suis très-sensible aux sentimens que m'exprime la chambre des pairs; je vois avec plaisir, dans l'unanimité qui a présidé à la rédaction de l'adresse, le présage heureux de l'unanimité de vues que j'ai tant recommandée dans mon discours d'ouverture des chambres, et qui pourra par-dessus tout assurer le bonheur public que j'ai annoncé avec tant de confiance ».

— Le 16, le prince et la princesse de Dannemarck ont eu l'honneur d'être présentés au ROI, et ensuite aux princes et princesses de la famille royale.

— S. A. R. MONSIEUR a fait remettre à M. le sous-préfet de Fontainebleau une somme de 1500 fr., tant pour les pauvres des hospices que pour l'École des Frères.

— Le 10 de ce mois, la chambre des pairs a pris en considération une proposition de M. le comte Ferrand, tendant à demander une loi qui, conformément à l'article 33 de la Charte, définisse les crimes dont le jugement doit être porté à la chambre des pairs.

— MM. Bourdon, professeur de mathématiques au collége royal de Henri IV, et Tranchand, proviseur du collége royal de Marseille, sont nommés inspecteurs de l'académie de Paris.

— Il vient de se former au Mont-Saint-Sulpice, diocèse de Sens, un nouvel établissement des Sœurs dites *de la Providence*.

— Pendant la nuit du 10 au 11 de ce mois, un violent incendie a éclaté à Caen, dans une vaste cour dont l'ancienne église des Dominicains forme une partie, et qui servoit de chantier à plusieurs menuisiers. Parmi les travailleurs qui ont déployé le plus de zèle, on a surtout remarqué les Frères des Ecoles chrétiennes : ces hommes estimables à tant de titres ont passé une partie de la nuit et de la matinée dans

la rivière jusqu'à mi-corps, fournissant l'eau que trois pompes versoient sans relâche. M. le comte de Vandœuvre, maire de la ville, a travaillé comme un simple manœuvre, se transportant partout où il y avoit le plus de danger. Enfin on est parvenu à se rendre maître du feu. La perte a été évaluée à 50,000 francs. Une souscription a été ouverte sur-le-champ en faveur des malheureux incendiés.

— Dans sa dernière session, le conseil-général de la Gironde a exprimé le vœu de voir le traitement des desservans augmenté ; et a, en outre, proposé l'établissement d'une caisse de secours pour l'acquisition de presbytères dans les paroisses rurales qui en sont dépourvues.

— Les dernières nouvelles de Barcelonne sont encore loin d'être satisfaisantes; cependant l'épidémie diminue, et paroit perdre de sa malignité. A Barcelonnette, de bons religieux capucins prodiguent aux malades tous les secours qui sont en leur pouvoir. Ils se sont chargés de nourrir tous les petits enfans devenus orphelins par suite de la contagion.

— Les révolutionnaires ont fait dernièrement, à Cadix, une petite équipée tout-à-fait dans le sens libéral. L'anniversaire de la naissance du fameux Riego a été célébré avec une pompe extraordinaire. Le portrait du *guerrier régénérateur* a été porté en triomphe par toute la ville. On a ensuite décrété que le général Venegas, que le roi a nommé gouverneur-général de la province, ne seroit pas reçu, attendu que sa mission étoit considérée comme suspecte dans les circonstances actuelles, et que le peuple étoit prêt à repousser par la force toute violence de la part du gouvernement.

— Des lettres particulières de Lisbonne annoncent que de nouveaux ministres ont été nommés pour se rendre auprès des différentes cours de l'Europe; celui de France est, dit-on, le juge Botello, ancien gouverneur de Madère.

— Les dernières nouvelles d'Amérique annoncent que Lima et tout le Pérou sont décidément au pouvoir des indépendans. On a lieu de croire que c'est la crainte qu'inspire le système anarchique des cortès de Madrid qui paralyse le parti royaliste en Amérique.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le nombre des témoins qui doivent comparoître devant la cour des pairs, dans l'affaire de Maziau, a été réduit à trente; un plus grand nombre avoit été assigné. On a pris autour du palais du Luxembourg et du jardin les mêmes précautions que lors du jugement des autres prévenus de la conspiration du 19 août 1820.

Le 19, la chambre s'est réunie en cour de justice, pour s'occuper du procès de Maziau, ancien lieutenant-colonel des chasseurs à cheval de l'ancienne garde, lequel est prévenu d'avoir été l'un des principaux agens de la conspiration du 19 août, et d'avoir fait des voyages à La Fère et à Cambrai pour essayer d'y travailler les troupes de ces garnisons. Le greffier de la chambre donne lecture des arrêts précédens de la cour et de l'acte d'accusation. M. de Peyronnet, procureur-général, déclare qu'il s'en tient à l'acte d'accusation, et qu'il ne fera

aucune nouvelle exposition des faits. Charles Bérard, premier témoin, ancien chef de bataillon des Côtes-du-Nord, est introduit. Il rapporte la conversation qu'il eut, le 4 août, avec Maziau, au Bazar; celui-là dit qu'il alloit s'opérer de grands changemens dans le gouvernement, que tout alloit être remis sur le même pied qu'en 1815, et que tous les hommes de cœur auroient de l'avancement. Le témoin répond à plusieurs questions qui lui sont faites par plusieurs nobles pairs, et affirme cependant que Maziau ne lui a pas fait de propositions directes. La séance est levée à quatre heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 16, à une heure, M. Anglès occupe le fauteuil. Le procès-verbal est lu et adopté. Le nombre des membres présens étant tout au plus d'une centaine, la séance est suspendue jusqu'à trois heures. Beaucoup de députés qui s'étoient absentés pour assister aux funérailles de M. de Magnéval, arrivent en ce moment, et complètent le nombre exigé par le réglement; en conséquence, on ferme le scrutin de ballotage entre MM. de Vaublanc et Royer-Collard pour la nomination du cinquième candidat à la présidence. M. le président d'âge proclame le résultat du scrutin : nombre des votans, 214; majorité absolue, 108; M. de Vaublanc a obtenu 106 suffrages; M. Royer-Collard 90. Il y a eu vingt billets blancs et par conséquent nuls. M. de Vaublanc est proclamé cinquième candidat.

M. de Muyssart, rapporteur du cinquième bureau, fait prononcer l'admission de M. de Lyle-Taulanc, qui a produit ses pièces. M. le président annonce que l'on va procéder à un nouveau scrutin pour la nomination des quatre vice-présidens. Des conversations particulières s'établissent dans toutes les parties de la salle. On fait le réappel, au milieu de la confusion des voix; il ne se trouve plus que 145 députés présens. Le scrutin est déclaré nul.

Le 17, à une heure, le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Il y a tout au plus quarante députés présens. Ce n'est qu'à trois heures un quart que l'assemblée a été assez nombreuse pour procéder à un premier tour de scrutin, pour la nomination des quatre vice-présidens. M. de Muyssart fait prononcer l'admission de M. le général Partonneaux. Le dépouillement du scrutin constate la présence de 216 votans, majorité absolue, 109. Les suffrages se sont ainsi partagés : MM. de Villèle, 109; Corbière, 93; de Vaublanc, 81; Royer-Collard, 65; Ternaux, 52; Lafitte, 41; de Bonald, 39; Dupont (de l'Eure), 38; Chabrol de Crouzol, 35; Davelny-Belancourt, 35; Duhamel, 32; Bonnet, 32; de Peyronnet, 31; de la Boulaye, 28; le général Dupont, 22; Chifflet, 17; Bellart, 10; Foy, 7; le prince de Broglie, 7; Chabrol de Tournoël, 1; M. de Villèle est proclamé premier vice-président. M. le président annonce que l'on va faire un second tour de scrutin pour la nomination des trois autres vice-présidens. On fait l'appel nominal et le réappel; mais, au dépouillement du scrutin, on ne trouve que 174 boules, et le scrutin est encore nul, et l'opération continuée à la prochaine séance.

Le 19, l'ordre du jour est un second scrutin pour la nomination des trois autres vice-présidens. On fait l'appel nominal à deux heures moins un quart, M. Anglès, président d'âge, donne lecture d'une lettre de M. le ministre de l'intérieur, qui annonce que sur la liste des cinq candidats à la présidence, le Roi a nommé M. Ravez président de la chambre des députés pour la session actuelle.

M. Ravez paroît quelques instans après, à la tribune, comme rapporteur du second bureau, et fait prononcer l'admission de M. de Mostuejouls. MM. de Villèle, de Lyle-Taulane et le général Partouneaux, n'ayant point assisté à la séance royale, son admis, sur leur demande, à prêter le serment d'usage.

A trois heures, le scrutin pour la nomination des trois vice-présidens est fermé. Le nombre des votans est de 229; la majorité absolue de 115. Les voix ont été distribuées ainsi qu'il suit : MM. Corbière, 121; de Bonald, 89; de Vaublanc, 76; Royer-Collard, 76; de Peyronnet, 57; Chabrol de Crouzol, 54; Lafitte, 46; Ternaux, 39; Dupont (de l'Eure), 29. M. Corbière est proclamé second vice-président. On procède à un scrutin de ballotage entre MM. de Bonald, de Vaublanc, Royer-Collard et de Peyronnet. Le nombre des votans est de 230; la majorité de 117. Le dépouillement du scrutin donne pour résultat : MM. de Bonald, 196; de Vaublanc, 102; Royer-Collard, 88; de Peyronnet, 72. MM. de Bonald et de Vaublanc sont déclarés troisième et quatrième vice-présidens.

Notice sur Alphonse Muzzarelli.

Alphonse Muzzarelli, mort en France il y a peu d'années, mérite de nous intéresser, comme théologien, comme auteur d'écrits de piété, et comme une des victimes de la dernière persécution suscitée à l'Eglise. Il a écrit en italien; mais un assez grand nombre de ses ouvrages à été traduit en françois; et nos lecteurs qui en possèdent, ou à qui il peut en tomber sous la main, seront sans doute bien aises de connoître plus particulièrement ce pieux et savant ecclésiastique.

Alphonse Muzzarelli, de la famille des comtes de ce nom, naquit à Ferrare, le 22 août 1749, et entra chez les Jésuites, province de Venise, le 20 octobre 1768. Lors de la suppression de la société, il fut pourvu d'un bénéfice dans l'église principale de Ferrare, et reçut du duc de Parme la direction du collége des nobles. Zélé pour l'instruction de la jeunesse, il avoit formé à Ferrare une congrégation de jeunes gens qu'il dirigeoit dans les pratiques de la piété. Il se livroit en même temps à des travaux théologiques et littéraires. Ses premiers écrits sont des *Recherches sur les Richesses du Clergé*, Ferrare, 1776, in-8°.; un recueil de vers (*Rime*), Venise,

1780, in-4°.; *deux Opinions de Charles Bonnet*, de Genève, *sur la Résurrection et les Miracles, refutées*, Ferrare, 1781, in-8°.; l'*Emile détrompé*, Sienne, 1782, 2 volumes. Il en a paru depuis une *Suite*, en 2 autres vol. Cette réfutation de Rousseau a depuis été traduite en espagnol.

En 1787, Muzzarelli donna la première édition de son recueil intitulé : *du bon Usage de la Logique en matière de Religion*, Foligno, 3 vol. in-8°. La seconde édition parut, deux ans après, en 6 volumes, et la quatrième, en 1807, en 10 volumes. Celle-ci contient 37 opuscules différens, tous en italien, et dont quelques-uns avoient déjà été publiés à part (1). Dans le compte que nous rendîmes autrefois de ce recueil, *Mélanges de Philosophie*, chez Ad. Le Clere, 1809, tome VII, page 182, nous exprimions le vœu que plusieurs de ces dissertations fussent traduites en françois. Ce vœu a été rempli; car nous connoissons en françois les *Pensées sur la*

---

(1) Nous ajoutons ici les titres de ces opuscules. Dans le Ier. volume sont, 1°. les *Pensées sur la Méthode à observer présentement dans les Ecrits de religion*; 2°. les *Abus dans l'Eglise*; 3°. la *Primauté et Infaillibilité du Pape*; 4°. *Théologie*. Dans le IIe. volume, 5°. *Discipline ecclésiastique*; 6°. *Tolérance*; 7°. *Métaphysique*; 8°. *Nombre et Qualité des Miracles*. Dans le tome III, 9°. *Excommunication*; 10°. *sur l'Histoire ecclésiastique, et spécialement sur les Discours de Fleury*; 11°. *le Malheureux Avocat du petit nombre*. Dans le tome IV, 12°. *Couvens*; 13°. *Confession Auriculaire*; 14°. *le Raisonneur sans raisonnement sur la Primauté du Pape*. Dans le Ve. volume, 15°. *Richesses du Clergé*; 16°. *Inquisition*; 17°. *Domaine temporel du Pape*; 18°. *Méditation du Philosophe*. Dans le VIe. volume, 19°. *Immunités ecclésiastiques*; 20°. l'*Hérésie des deux Chefs rétorquée contre ses Défenseurs*; 21°. *Examen de la Juridiction dans leurs diocèses particuliers*. Dans le tome VII, 22°. *Examen des Opinions de Bonnet sur les Miracles et la Résurrection*; 23°. *Purs Esprits*; 24°. *Si un Fait décidé par l'Eglise est un Objet de Foi théologique*; 25°. *Péché originel*; 26°. *du Salut des Païens*. Dans le tome VIII, 27°. *Richesses et Magnificence des Eglises*; 28°. *Sépulture dans l'Eglise, Autels, Images, Lumières, Processions*, etc.; 29°. *du Contrat de Mariage en tant que Sacrement*. Dans le tome IX, 30°. *Valeur des Indulgences*; 31°. *Grégoire VII*; 32°. *Bouleversement de la Pentapole*; 33°. *Sainteté et Divinité de l'Eglise catholique démontrées par*.......... Enfin, dans le dernier volume sont les écrits suivans : 34°. *J.-J. Rousseau accusateur des Philosophes*; 35°. *Liberté morale*; 36°. *Réflexions sur les Tribulations de l'Eglise*; 37°. *Obligations d'un Pasteur dans les Tribulations de l'Eglise*. Nous indiquons dans l'article ceux qui ont été traduit en françois.

Méthode à observer présentement dans les écrits de religion, 45 pages; *Abus dans l'Eglise*, 1807, 34 pages; *Discipline ecclésiastique*, 69 pages; *Tolérance*, 60 pages; *Remarques sur l'Histoire ecclésiastique, spécialement contre les Discours de Fleury*, 139 pages; *Richesses du Clergé* (c'est le même écrit que ci-dessus), 66 pages; *Inquisition*, 76 pages; *Domaine temporel du Pape*, 49 pages; *Religion du Philosophe*, 215 pages (1); *de l'Immunité ecclésiastique*, 44 pages; *Origine de la Juridiction des Evêques dans leurs propres Diocèses*, 71 pages; *un Fait dogmatique décidé par l'Eglise est-il de Foi catholique?* 34 pages; *sur le Mariage en tant que Sacrement*, 36 p.; à la fin l'éditeur a mis, par supplément, quelques passages de Feller, Fauchet, Deluc, Mirabeau, relatifs au même objet; *Valeur des Indulgences*, 136 pages; *Grégoire VII*, 72 pages; *Sainteté et Divinité de l'Eglise catholique prouvées par la vertu héroïque de ses saints*, 18 p.; *J.-J. Rousseau accusateur des prétendus Philosophes, et prophète de leur destruction*, 48 pages (2); *Liberté morale*, 26 pages; *Réflexions sur les Tribulations de l'Eglise*, 54 p.; *des Obligations d'un Pasteur dans les Tribulations de l'Eglise*, 80 pages. Tous ces écrits paroissent avoir été traduits par les soins d'un ecclésiastique françois qui ne s'est pas nommé; ceux qu'il n'a pas traduits lui-même, il les a fait traduire par quelques amis. Ces écrits ont été imprimés dans les Pays-Bas, vers 1810, tous in-8°. Le *bon Usage de la Logique en matière de Religion* a aussi été traduit en latin par Georges Szekdmayer de Buzilha, prévôt de l'église de Cassaw (en Hongrie), 9 vol. in-8°. Les 9 volumes qu'on a vus ne renfermoient pas les quatre ou cinq derniers opuscules, et la traduction a paru foible.

Le théologien Bolgeni ayant soutenu que c'étoit une exagération de supposer que nous pussions aimer Dieu pour lui-même, et sans aucun rapport à notre bien particulier, Mur-

(1) Cet opuscule a pour titre, dans le recueil italien, *Méditations du Philosophe*. L'auteur, dans le séjour qu'il fit à Paris, revit son travail, l'étendit, et changea le titre; c'est sur son manuscrit que la traduction françoise a été faite.

(2) Cet ouvrage avoit paru d'abord en italien, à Assise, en 1798, et reparut, deux ans après, à Ferrare, sous le titre de *Mémoires du Jacobinisme, extraits des ouvrages de J.-J. Rousseau*.

zarelli, et quelques autres anciens Jésuites, s'élevèrent contre ce système. Muzzarelli en particulier publia sur cette controverse *du Motif formel, spécifique et principal de l'Acte de Charité parfaite*, Foligno, 1791 (c'est la seconde édition), in-8°.; *Lettre amicale à Bolgeni*, et *Réponse à quelques objections*, 1792. Dans le premier écrit il examine pourquoi nous aimons Dieu; ce qui dans le langage de l'école s'appelle *l'objet formel*.

Non moins pieux qu'instruit, Muzzarelli a composé beaucoup d'écrits de dévotion, et défendit surtout avec force le culte du cœur de Jésus. Il publia successivement, *Instruction pratique sur la dévotion au cœur de Jésus*, Ferrare, 1788, in-12; *le Mois de Marie*, opuscule très-souvent réimprimé en Italie, mais qui ne paroît pas être le même qui a été traduit en françois; *l'Année de Marie*, ou *l'Année sanctifiée en l'honneur de la sainte Vierge*, 1791, 2 vol. in-12; *Lettre à Sophie sur la secte dominante de notre temps*, 1791, in-4°.; *des Causes des maux présens, et de la Crainte des maux futurs et leurs Remèdes*, Foligno, 1792; in-8°.; *Examen critique des principales Fêtes de Marie*, ibid.; *de la Vanité du Luxe dans les Vêtemens modernes*, 1794, in-8°.; *le Carnaval sanctifié*, Parme, 1801; *le Trésor caché dans le cœur de Marie*, 1806, in-12, traduit depuis en françois, 105 pages; *Dissertation sur les Règles à observer pour parler et écrire avec exactitude et précision sur la dévotion au cœur de Jésus*, traduit depuis en françois, 49 pages; *Neuvaines pour préparer aux Fêtes des cœurs de Jésus et de Marie*, deux opuscules séparés; *le bon Usage des Vacances proposé aux jeunes étudians*. Au sortir de la première révolution d'Italie, Muzzarelli fit paroître des *Opuscules inédits composés dans le temps de la persécution*, Foligno, 1800, in-8°.; et *Question proposée aux Détenteurs de biens ecclésiastiques dans la Cisalpine*, Ferrare, 1800: c'est une seconde édition.

Après l'élection de Pie VII, Bolgeni ayant perdu sa place de théologien de la pénitencerie, le saint Père y nomma Muzzarelli. On sait que cette place équivaut à celle de théologien du Pape. Muzzarelli en remplit les fonctions avec autant de zèle que de talent. Il fut un des premiers membres de l'Académie de la Religion catholique, et y lut, en 1807, une *Dissertation* sur l'embrasement des cinq villes dont il est parlé dans la Genèse; cette *Dissertation* a été insérée dans le

bon Usage de la Logique, quatrième édition, tome IX. Il fut rapporteur dans la cause de la béatification de François de Girolamo, Jésuite et missionnaire napolitain, et il mit beaucoup d'ardeur à suivre cette affaire : on a de lui, sur cet objet, *Recueil d'Evénemens singuliers et de documens authentiques sur la Vie de François de Girolamo*, Rome, 1806, in-8°. Le promoteur de la foi, Jérôme Napulioni, ayant fait quelques objections contre l'extension de la fête du cœur de Marie, et contre une messe et un office propres rédigés pour cette fête, Muzzarelli répondit par des *Observations* latines *sur les Notes du Promoteur*, Rome, 1805, in-folio. En 1807, il parut de lui un recueil de *Dissertations choisies*, en latin, Rome, in-8°. ; il y a quatre Dissertations, *sur la Règle des Opinions morales*, 82 pages ; *sur l'Origine et l'Usage des Offrandes*, 168 pages ; *sur le Règne de mille ans de Jésus-Christ*, et *sur le droit du Pape de destituer un évêque malgré lui*, 59 p. Cette dernière a été traduite en françois, et imprimée en 1809, in-8°, de 64 pages.

Lorsque la société eut été rétablie à Naples, en 1804, Muzzarelli, plein d'attachement à son ancien corps, demanda instamment à quitter sa place de théologien de la pénitencerie, et à pouvoir aller reprendre l'habit de Jésuite à Naples. Le Pape avoit d'abord accédé à ses désirs, mais il rétracta ensuite la permission : on ne vouloit pas dans des circonstances difficiles priver Rome des conseils d'un homme sage et éclairé. Quand Pie VII eut été arraché de Rome, en 1809, on ne tarda pas à déporter aussi Muzzarelli, qui fut amené en France. Il passa un an à Reims, et vint ensuite à Paris, où il logea chez les Dames de Saint-Michel, à l'ancien couvent de la Visitation, rue Saint-Jacques. Sa retraite ne fut point oisive. Voyant alors de plus près la conjuration formée contre le saint Siége par un ennemi déclaré, il écrivit pour la défense de ses prérogatives, telles qu'elles sont enseignées en Italie.

C'est alors qu'il rédigea son traité *de l'Autorité du Pontife romain dans les conciles généraux*, en latin, imprimé depuis à Gand, 1815, 2 vol. in-8°. ; *Notes sur la seconde partie du Rapport de M. de Choiseul-Praslin à l'assemblée de 1682*, en latin, in-8°. de 190 pages ; un écrit en françois *du Droit de Primauté du souverain Pontife pour la confirmation de tous les évêques*, in-8°. de 103 p., sans désignation de lieu ni d'année (on sait que cet écrit parut en 1811, et il a été inséré dans le

Complément de la Correspondance); un autre écrit latin intitulé : *Propositio*, sur le droit du Pape de confirmer tous les évêques, in-8°. de 117 pages, sans indication de lieu ni d'année ; et des *Observations sur les Elections capitulaires*, que l'on trouve à la suite de la *Correspondance de la cour de Rome avec Buonaparte*, Paris, 1814, et qui sont traduites de l'italien. Muzzarelli se plaignoit que dans ces *Observations* on avoit en plusieurs endroits mal rendu sa pensée. Il avoit travaillé à un ouvrage où il prétendoit prouver l'infaillibilité du Pape par les écrits de M. Languet. On a publié un extrait de son travail dans un imprimé qui a pour titre : *les Gallicans ne peuvent s'accorder avec eux-mêmes dans leur système sur l'infaillibilité du Pape*, in-8°. de 36 pages ; l'année et le lieu de l'impression ne sont point marqués.

Tant de travaux et les malheurs de l'Eglise abrégèrent sans doute la carrière de Muzzarelli. Il mourut, le 25 mai 1813, dans la maison des Dames de Saint-Michel, et dans le mois consacré à Marie ; dévotion qu'il s'étoit efforcé d'inculquer et de répandre. La nouvelle de sa mort, portée à Ferrare, y fut un sujet de deuil général. Il jouissoit dans cette ville d'une estime universelle. On lui fit, le 1er. juillet, un service pompeux, où le chanoine Finetti prononça son *Oraison funèbre* ; elle a été imprimée et traduite en françois, ainsi qu'un autre *Eloge*, prononcé, le 15 juillet suivant, par M. Felisi, dans un service que l'association des jeunes gens dirigée par Muzzarelli fit célébrer pour lui dans l'oratoire de Saint-Crespin. Ces deux discours sont suivis d'inscriptions et de notices en l'honneur de Muzzarelli. L'original italien renferme aussi beaucoup de petites pièces de vers, où l'on célèbre les talens, les vertus et la piété du savant théologien.

Muzzarelli a laissé beaucoup de manuscrits ; il écrivoit avec une extrême facilité. Il a fait même des vers ; outre ce que nous avons cité de lui en ce genre, il y a la *Vocation de saint Louis de Gonzague*, poème, Ferrare, 1789 ; *l'Enfant Jésus*, traduit de l'italien de Ceva, Rome, 1808, in-12, et *Douze Faits de l'Histoire sainte exprimés en autant de sonnets*, Ferrare, 1807, in-8°. Enfin, on a de lui un *Sermon sur la Fête de saint Pierre*, imprimé à Foligno, 1803, in-8°., et traduit en françois, in-8°. de 27 pages, sans indication de lieu ni d'année. Toutes ces traductions paroissent du même écrivain indiqué plus haut, le P. L. B.

Sur l'*Histoire physique, civile et morale de Paris*, par M. Dulaure.

Nous avons, dans notre n°. 713, fait connoître le *Prospectus* de cette *Histoire*, et on a pu voir par le peu que nous en avons dit quel devoit être l'esprit de cet ouvrage, entrepris uniquement, suivant les apparences, pour flétrir les rois, les nobles et les prêtres. Il en a paru successivement 4 vol., et il doit encore y en avoir 2. L'auteur remonte jusqu'aux premiers temps de la domination romaine, et forme de chaque période de temps un chapitre, qu'il partage en sections. Chaque chapitre renferme un ou plusieurs règnes, et est terminé par trois sections, tableau physique, état civil, tableau moral. C'est dans cette dernière partie surtout que M. Dulaure se plaît à répandre les couleurs les plus sombres, et à verser l'opprobre sur les plus belles pages de notre histoire. Il commence par dire beaucoup de mal de ceux qui ont travaillé sur le même sujet que lui. Lobineau et Félibien, entr'autres, ne sont, suivant lui, que de *prétendus historiens*, qui *repoussoient la vérité pour se prosterner devant le pouvoir;* et en effet on conçoit que de bons Bénédictins qui travailloient en conscience, et pâlissoient sur les livres, devoient être des guides bien moins sûrs qu'un patriote vertueux et impartial, comme ils le sont tous, et qu'un honorable membre de cette convention à qui on ne sauroit reprocher de s'être *prosternée devant le pouvoir*.

Dans les deux premiers volumes de son *Histoire*, M. Dulaure passe en revue les premières races de nos princes. Il fait comparoître tous les rois devant son tribunal, et leur reproche tous les vices de leurs temps. C'est un crime à eux d'avoir eu les mœurs et les préjugés de leur siècle, et de ne s'être pas conduits d'après les lumières si pures de la philosophie et de la révolution. Mais, a-t-on dit à M. Dulaure, puisque la gloire et la civilisation de la France datent de 1789, il faut pardonner à nos aïeux leurs coutumes barbares et leur ignorance profonde. Est-il bien étonnant que tous les prêtres ne fussent pas éclairés, que tous les nobles ne fussent pas ver-

tueux dans des siècles de ténèbres et de licence ? M. Dulaure veut absolument juger les hommes de ces époques reculées d'après les idées de son temps, ou plutôt de son parti ; il va fouiller dans des recueils dégoûtans ; il y ramasse tout ce qu'il trouve de plus ignoble et de plus révoltant, et il a toujours l'air de vous dire, comme il le dit en effet quelquefois expressément : *Voilà ce bon vieux temps que l'on regrette encore*; mais on pourroit, avec la même méthode, montrer à M. Dulaure que l'époque actuelle, dont il est si content, est pire que ces temps reculés qu'il peint avec des couleurs si noires. Consentiroit-il à ce qu'on jugeât de notre siècle par les massacres de septembre, par les mitraillades de Lyon, par les noyades de Nantes ; et encore ces crimes publics, ces décrets généraux, ces mesures de proscription qui enveloppoient des classes entières, ne sont-ils pas bien autrement horribles et autrement déplorables que les faits obscurs qu'il est allé déterrer dans des chroniques douteuses ?

On voit manifestement l'intention de M. Dulaure dans cet amas de détails honteux ; c'est de rendre les rois responsables, non-seulement de leurs propres vices, mais de tous ceux de leur nation. Il rappelle cet axiome : *Regis ad exemplar totus componitur orbis ; sur l'exemple des rois le peuple se compose*. Mais cette maxime, vraie dans un sens, ne sauroit cependant être adoptée dans son acception la plus générale, et elle est sujette à bien des modifications. Si le prince exerce une influence sur ses contemporains, ses contemporains en exercent à leur tour une sur lui-même, et il est impossible qu'il soit absolument exempt des opinions et des habitudes de ceux qui l'entourent. On en trouve la preuve dans plusieurs souverains du moyen âge, qui se distinguèrent par de grands talens, mais qui payèrent aussi le tribut aux préjugés dominans. Ainsi, quand M. Dulaure veut rendre les rois responsables de tout ce qui s'est fait mal de leurs temps, cette application exagérée d'une maxime, vraie à quelques égards, n'est pas moins ridicule que ne le seroit le système contraire, c'est-à-dire, celui qui rendroit la nation responsable de toutes les fautes de son roi.

Les tomes III et IV de l'*Histoire* de M. Dulaure, qui viennent de paroître, contiennent l'histoire de Paris jusqu'au règne de Louis XIV ; et ici vous croyez peut-être que l'auteur va changer de ton. Vous supposez que, vaincu par le

spectacle imposant de ce siècle fécond en grands hommes et en grandes choses, il va consentir à donner quelques éloges à un prince qui eut en effet quelque influence sur son siècle, et qui s'en servit si noblement. Point; fidèle à son système, M. Dulaure ne présente jamais que les foiblesses ou les fautes de Louis XIV. *Son orgueil le porta*, dit-il, *à cet excès de prendre le soleil pour emblème*; il faut convenir que, si l'orgueil ne conduisoit jamais qu'à de tels *excès*, les peuples ne seroient pas fort à plaindre. L'auteur ne nous montre Louis XIV occupé que de plaisirs frivoles et de goûts ruineux; et il ne parle point des monumens que ce prince éleva, des places fortes dont il couvrit nos frontières, des ports qu'il creusa, et de tous les grands établissemens dus à sa sollicitude. L'Hôtel des Invalides, ce magnifique asile ouvert aux défenseurs de la patrie, mériteroit seul à Louis XIV les éloges de son siècle, et ceux de la postérité.

Un seul passage va montrer quel est le ton de M. Dulaure: « Les princes, dit Gorani, étant ordinairement les hommes les plus mal élevés de leurs États, sont aussi les plus superstitieux. Tant qu'ils ont des passions, ils ne s'occupent qu'à les satisfaire: lorsque ces passions s'éteignent, lorsque la vieillesse et les infirmités leur font sentir qu'ils n'ont plus qu'un instant à végéter, les préjugés religieux de leur enfance leur donnent des remords et des craintes; et, pour les en délivrer, prêtres, courtisans, maîtresses, ministres, leur persuadent de calmer la Divinité en détruisant ses ennemis, c'est-à-dire, en détruisant les citoyens instruits et vertueux qui connoissent leurs impostures, leur rapacité, leur déprédation, leurs crimes, et qui les détestent; et ces vieux prête-noms de la tyrannie (les rois) croient réparer tous les maux qu'ils ont faits et laissé faire par de nouveaux crimes, par des massacres, comme fit Louis XIV avec ses dragonades. Voilà l'histoire abrégée de la plupart des rois de l'Europe, et particulièrement celle du roi de France dont on s'occupe ici ».

Ce style ne rappelle-t-il pas parfaitement les beaux jours de 1793. N'est-ce pas ainsi qu'on parloit alors des rois? J'ai sous les yeux une *Opinion imprimée par ordre de la convention nationale*; elle a beaucoup de rapport avec le passage ci-dessus. L'orateur dont elle porte le nom y parloit aussi *de crimes, de forfaits, de trames scélérates, de tyrannie, de cruautés. Que les hommes foibles et imbéciles*, disoit-il; *que*

les partisans superstitieux de la vieille idole royale, s'apitoient sur son sort, cela ne doit pas surprendre... Ils pleurent sur la destinée d'un vil oppresseur, et ils ne pleurent pas sur celle de plusieurs milliers d'opprimés..... La justice, le salut public, la liberté, sollicitent donc à la fois la mort du coupable, et la sollicitent promptement. Nous engageons les amateurs à chercher ce discours dans le *Moniteur;* il est cité aussi dans la collection en 9 volumes in-8°., intitulée : *Procès de Louis XVI*, tome Ier., page 417. On trouvera sans doute que le discours explique l'histoire : puisque Louis XVI n'a mérité aucune grâce, son aïeul ne devoit pas être épargné, et, quand on n'a éprouvé aucune répugnance à condamner les vivans, on doit avoir moins de peine encore à condamner les morts.

Quant aux nobles et aux prêtres du siècle de Louis XIV, M. Dulaure les traite comme ceux des âges précédens. En vain l'Eglise lui montre dans ce siècle des modèles de sainteté; en vain toutes les classes de la société, et particulièrement le sacerdoce, abondoient alors en grands exemples de vertu ; en vain Paris avoit alors un saint Vincent de Paul, qui y créoit tant de beaux établissemens, y suscitoit tant de bonnes œuvres, et y exerçoit sur ses contemporains une influence qui tournoit toute entière à la gloire de la religion et au soulagement de l'humanité. D'autres prêtres, animés du même esprit, les Bérulle, les Olier, les Bourdoise, les de Condren, les Bernard, les Tronson, ont mérité qu'on nous transmît l'histoire de leurs vertus et de leurs services. A la cour, à la ville, des hommes élevés en dignité, des femmes distinguées par leur rang, s'honoroient par la pratique des œuvres de piété et de miséricorde. M. Dulaure s'est fermé les yeux pour ne pas voir tout cela. Il a détourné ses regards des établissemens de charité qui se formoient alors de toutes parts; il a mieux aimé n'attacher sa vue que sur ce qu'il y a de honteux et d'abject. La fondation d'un asile pour les pauvres, d'un hospice pour les malades, de berceaux pour l'enfance, de secours pour la vieillesse, tout cela n'a rien qui intéresse sa sensibilité; il ne trouveroit là aucune matière à calomnier un beau siècle et un grand roi. L'auteur aime mieux remuer une boue infecte, se promener dans des lieux dégoûtans, fouiller dans des chroniques suspectes, salir enfin son livre de toutes les turpitudes. Voilà tous les détails historiques qui ont du prix à ses yeux. Faut-il juger des goûts du peintre par le

choix de ses tableaux, et comment peut-on appeler *moral* un écrit où l'on traîne l'attention du lecteur sur des particularités ignobles, et sur tous les genres de scandale présentés avec une minutieuse complaisance?

Ce triste ouvrage ne plaira donc qu'à des hommes passionnés ou corrompus; il n'a pu être inspiré que par l'esprit de licence ou de parti. Quel patriote que celui qui se plaît à déshonorer ainsi son pays, et à présenter ses annales comme une longue suite de crimes et de désordres honteux; qui ne voit dans ses rois, dans ses nobles, dans ses prêtres, dans tous ceux qui ont eu de l'influence, et qui ont paru sur la scène du monde, que des hommes dignes de haine ou de mépris? Ne voila-t-il pas là un livre bien utile et bien glorieux, et ceux qui nous parlent tant d'honneur national et du nom françois devroient-ils applaudir à ces humiliantes révélations? Est-il donc absolument nécessaire, pour la satisfaction des révolutionnaires, de flétrir toute notre ancienne histoire, et croient-ils rendre leurs crimes moins odieux en noircissant de leur mieux tous les hommes qui ont joué un rôle dans nos annales? Quelle est cette sensibilité factice qui exagère d'anciens abus pour pallier des forfaits récens? Il ne resteroit plus à M. Dulaure, après avoir marqué du sceau de l'ignominie les personnages les plus illustres dans les différens siècles, qu'à faire l'éloge de la convention, de l'équité de ses lois et de la douceur de son gouvernement; et je ne désespère pas qu'il ne le tente. Cette seconde thèse ne seroit pas plus ridicule que la première, et un ardent ami de la révolution doit ce nouvel effort à l'honneur de la cause qu'il a servie.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. M. le cardinal de Périgord a fait avant de mourir des dispositions qui annoncent à la fois sa tendre piété et son inépuisable bonté. Il n'a oublié personne, soit dans sa famille, soit parmi ceux qu'il honoroit de son amitié, soit parmi ses serviteurs. Il leur laisse à tous des marques précieuses d'intérêt. Mais son testament abonde surtout en legs pieux et charitables. M. le cardinal laisse 6000 francs pour les ecclésiastiques fidèles qui se trouveroient dans le besoin, autant aux pauvres du diocèse de Reims, autant à

l'église de Reims pour une messe annuelle à perpétuité, autant à l'église de Paris pour le même objet, autant enfin pour la décoration d'une chapelle dans cette dernière église. S. Em. donne 8000 francs à M. l'archevêque de Reims pour établir son séminaire, 5000 fr. au chapitre de Saint-Denis pour une messe annuelle à perpétuité, 3000 fr. aux pauvres de Notre-Dame (l'emploi de cette somme sera fait par MM. Abeil et de la Calprade), pareille somme aux missionnaires de France, 2400 fr. aux pauvres de la ville de Reims, 2000 fr. à la métropole de cette ville pour une messe de réparation au saint Sacrement, et autant pour une messe de réparation à la sainte Vierge, 500 fr. à l'hospice de Marie-Thérèse, et 200 fr. pour les pauvres de chacune des paroisses d'Hauvillers et de Saint-Thierry, où étoient des abbayes dont jouissoit le prélat. Ces dispositions nous ont paru trop édifiantes pour ne pas être rendues publiques. Nous avons dit ailleurs que S. Em. avoit laissé à M. de Coucy, son successeur à Reims, un anneau béni, à M. Frayssinous deux croix pectorales, etc.

— La fête de la Présentation de la sainte Vierge a été célébrée, au séminaire, mercredi dernier. M. l'archevêque de Paris arriva sur les dix heures du matin, et célébra la messe, assisté de MM. Desjardins et Borderies, archidiacres. Il donna la communion aux élèves du séminaire. Après la messe, le prélat prononça, de l'autel, un discours analogue à la cérémonie qui alloit avoir lieu. Son texte étoit ces paroles mêmes de la consécration cléricale, *Dominus pars*..... M. l'archevêque tira de ce verset du Psaume des réflexions aussi pieuses que solides sur la dignité et les obligations du sacerdoce. Ce discours, qui n'étoit pas écrit, fut terminé par des conseils et des vœux également paternels. Le prélat entonna ensuite le *Veni, Creator*, et fit sa consécration au pied de l'autel, ainsi que MM. les archevêques de Reims et d'Arles. Il reçut ensuite la consécration de MM. les évêques nommés de Mende et de Rodez, de M. le supérieur du séminaire, de M. le curé de Saint-Sulpice, des grands-vicaires, de plusieurs curés, et d'un grand nombre d'ecclésiastiques de la capitale, et enfin celle des jeunes élèves du séminaire. Cette édifiante cérémonie a été terminée par le *Te Deum* et la bénédiction pontificale. Au séminaire d'Issy, c'est M. l'évêque de Metz qui a présidé à la cérémonie, et qui a aussi prononcé une courte homélie.

— Nous avions donné d'une manière incomplète les noms des missionnaires qui dirigent dans les diverses paroisses les exercices de la visite pastorale. A Saint-Etienne-du-Mont, M. l'abbé Rauzan, supérieur des missions, est assisté de MM. Ferail, Menoux et Polge; à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, M. l'abbé de Janson l'est de MM. Jaisson, Levasseur et Bourgin; à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, M. Dumpsmildot est secondé par MM. Cailleau et Auvergne; et à Saint-Médard, M. Hilaire Aubert, par MM. Regnier et Poncelet. MM. Fauvet et Tharin visitent l'hospice de la Pitié, et depuis quelques jours, M. de Scorbiac fait des instructions à la Salpêtrière. La retraite des hommes qui a eu lieu le soir à Saint-Etienne-du-Mont a été très-fréquentée, sans que les autres églises parussent avoir moins de monde; elle a duré trois jours, et M. Rauzan a fait une vive impression, surtout le dernier jour, dans un sermon sur l'enfer. On a encore essayé, mardi dernier, d'exciter du trouble dans cette église. Des jeunes gens, qu'on n'a pu arrêter, y ont déposé furtivement une vessie pleine d'un gaz méphitique. Cette insulte coupable à la sainteté du lieu étoit aussi un moyen de dégoûter les fidèles des exercices; mais ce but n'a pas été atteint. L'église est toujours pleine comme aux jours de fêtes; les hommes y viennent en grand nombre. A Saint-Nicolas surtout, leur réunion est très-considérable; on y voit des jeunes gens, des gardes du corps, des personnes décorées. Mercredi, M. le marquis de Rivière, capitaine des gardes de MONSIEUR, y vint en costume, et édifia le peuple par sa piété. Les hommes et les femmes chantent des cantiques à deux chœurs; et rien n'est plus propre à faire impression que de voir des hommes de toutes les classes célébrer ainsi avec ardeur les louanges de Dieu. M. l'archevêque continue à se rendre tantôt dans une église, tantôt dans une autre. Le prélat est retourné, il y a huit jours, à Saint-Médard, et a fait annoncer, dans les paroisses, qu'il entendroit en confession les personnes qui se présenteroient à lui pour cet objet.

— Une paroisse de la capitale a encore perdu son pasteur; M. l'abbé Grignon, curé de Saint-Vincent-de-Paul, vient de mourir à la suite d'une longue maladie. Né à Compiègne, le 28 janvier 1762, il y fit ses études au collége, et les acheva au séminaire de Soissons. Aussitôt qu'il eut reçu la prêtrise, il fut pourvu d'un canonicat à Saint-

Clément de Compiègne, et étoit en même temps vicaire de Saint-Jacques dans la même ville. Le refus de serment, en 1791, l'obligea de se réfugier à Paris, où il fut placé comme chapelain des Dames de l'Assomption. Quand les progrès de la révolution l'eurent forcé de quitter cette maison, il se cacha, comme il le put, dans Paris, exerçant toujours son ministère en secret, poursuivi plusieurs fois, arrêté même, et échappant comme par miracle. Il passa quelque temps caché sur une pile de bois dans un chantier, et n'en descendant que la nuit pour se retirer chez un concierge, honnête homme, qui ne voulut jamais accepter de dédommagement. Jeté une fois dans une prison, on le garotta, lui et onze autres prêtres, jusqu'à ce qu'un geolier, révolté de ce traitement, les fit délier. Quand les églises se rouvrirent, M. Grignon s'établit à l'oratoire Saint-Chaumont, où il se livra au ministère avec une ardeur qui altéra sa santé. Pour le rétablir, on l'envoya à Courbevoye, puis à Conflans-Charenton, et dans ces deux paroisses il produisit de grands fruits. Appelé à Saint-Vincent-de-Paul, il acheva de mettre cette paroisse sur un bon pied, et fit éclore ou consolida des établissemens précieux. Il y a aujourd'hui une association de charité composée de dames zélées; de Frères des Ecoles, des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul y donnent des soins à la jeunesse. M. Grignon aggrandit son église; il étoit aimé de ses collaborateurs comme de ses paroissiens et des pauvres. D'un caractère ouvert, affectueux, excellent, il commandoit la confiance comme l'estime. Attaqué depuis long-temps d'une maladie grave (un cancer dans l'estomac), il en vit les progrès, et reçut plusieurs fois les sacremens avec de grandes marques de piété. Il est mort, le dimanche 18 novembre, après de longues souffrances, ayant conservé sa connoissance jusqu'à la fin, et laissant un grand vide dans une paroisse où il étoit l'ame de la piété et des bonnes œuvres. Ses obsèques ont eu lieu, le 22, au milieu d'un grand concours de clergé et de fidèles qui déploroient la perte d'un si digne pasteur.

— M. l'archevêque de Sens, qui a fait prendre possession de son siége par M. l'abbé de Vaudricourt, ancien grand-vicaire de Sens, résidant encore en cette ville, a publié, le 3 novembre dernier, une Lettre pastorale à l'occasion de son entrée dans le diocèse. Après avoir félicité l'église de Sens de son rétablissement, le prélat s'adresse tour à tour au clergé, au peuple fidèle,

et à ceux qui ont oublié leurs devoirs de chrétiens. Il donne à chacun les conseils convenables, encourage les uns à tendre de plus en plus à la perfection, et les autres à revenir à Dieu et à la vertu, et demande pour lui-même les prières dont il a besoin pour conduire le troupeau. Il annonce que, si l'église de Sens a perdu d'illustres portions de ce vaste diocèse, elle a trouvé un dédommagement honorable dans la réunion d'une ancienne église, celle d'Auxerre, désormais soumise à sa juridiction. Parmi plusieurs passages remarquables de cette Lettre toute pastorale, nous citerons celui-ci :

« Hélas, nos très-chers coopérateurs, votre diminution de jour en jour plus sensible est une des plaies les plus désastreuses du ministère sacré. Semblables à l'eau qui tombant sur la terre, la pénètre et ne reparoît plus, la plupart des pasteurs que la tombe dévore, disparoissent sans pouvoir être remplacés. Il n'est plus entre le nombre des prêtres et les besoins des peuples aucune proportion; et le vide qui fait gémir tant de paroisses sera bientôt tel que sans des ressources presque surnaturelles, il seroit impossible d'y suppléer. A toutes les heures du jour, le maître de la vigne dont parle l'Evangile, avoit trouvé à sa disposition des ouvriers pour la cultiver. Aujourd'hui, dépourvue d'ouvriers, la vigne du Seigneur reste en grande partie sans culture. Les ronces et les épines, c'est-à-dire, tous les germes de destruction se multiplient, la surmontent, et feroient craindre, si la Providence n'étoit là pour nous rassurer, qu'elle ne finit pour le malheur incalculable des peuples et de l'Etat, par être frappée d'une complète stérilité.

» L'apôtre saint Paul recommandoit aux fidèles de conserver le souvenir des maîtres qui leur avoient annoncé les vérités de la foi. Cette recommandation, N. T. C. F., seroit superflue à l'égard de cet illustre pontife, la gloire de la chaire évangélique, par son éloquence, qui vous a distribué avec un talent égal à son zèle le pain de la parole. Chargé par le souverain Pontife du gouvernement provisoire des deux diocèses de Sens et d'Auxerre, ci-devant annexés au sien, ce prélat a été la consolation de l'ancienne métropole; ses œuvres y resteront, et sa mémoire vivra dans vos cœurs comme les circonstances mémorables de ses travaux apostoliques vivront dans nos annales. Et quelle reconnoissance ne devons-nous pas nous-mêmes à sa généreuse sollicitude, lorsque s'occupant d'avance des besoins de notre église, il s'est empressé de prendre sous sa protection paternelle cette pépinière de jeunes lévites, formés au sein de la métropole par le pasteur zélé dont la perte fut pour sa paroisse une calamité générale, et ne pouvoit être adoucie que par son digne successeur ».

Nous n'avons pas besoin de prévenir que dans ce paragraphe M. l'archevêque de Sens rend hommage à l'administration de M. l'évêque de Troyes. Dans la dernière phrase il veut parler

de M. Formanoir, curé de Saint-Etienne, mort le 10 mars 1820, remplacé aujourd'hui par M. Talbert de Nancray, ancien chanoine de Besançon. A cette Lettre pastorale, digne du zèle d'un prélat si distingué, est jointe la déclaration des évêques, du 13 septembre 1819, déclaration qui fut alors rendue publique, et que nous insérâmes à cette époque dans notre journal. On annonce que M. l'archevêque de Sens doit partir la semaine prochaine pour son diocèse.

— On a pu remarquer, depuis quelque temps, l'affectation avec laquelle le *Constitutionnel* cite des passages du *petit Carême* de Massillon, et semble prendre ce grand orateur sous sa protection. Mercredi dernier, il supposoit une grande conjuration formée contre lui. « Le *petit Carême*, disoit-il dans son numéro de ce jour, est l'objet d'une censure particulière; et MM. Méquignon, qui ne sont pas des jacobins, et M. Genoude, un des anciens rédacteurs du *Conservateur*, ne devoient pas s'attendre aux accusations graves que l'on fait peser contre eux; aussi ces libraires viennent-ils de faire paroître un nouveau *Prospectus*, où ils s'indignent, avec raison, du projet qu'on leur suppose, ou plutôt du conseil qu'on leur donne, de retrancher le *petit Carême* ». Le fait est, répondent MM. Méquignon, dans une lettre qu'ils nous ont adressée, que personne ne nous a donné ce *conseil*, que nous n'avons point fait paroître un *nouveau Prospectus*, et qu'il n'y a ici pas plus d'*accusation grave* d'un côté que d'*indignation* de l'autre. Ces libraires nous envoient en même temps leur *Prospectus*, où il n'y a rien, en effet, de ce que le *Constitutionnel* y a vu. On leur faisoit dire, dans ce Prospectus: *que l'on flétrisse en quelque sorte de préférence la lecture d'un chef-d'œuvre d'éloquence, de morale et de religion, en le dénonçant comme immorale et même comme jacobine en plusieurs points, voilà ce dont on a le droit de témoigner sa surprise*. Mais on a lieu d'être bien plus *surpris* quand on ne lit rien de semblable dans le *Prospectus* de MM. Méquignon; et cette citation imaginaire se trouve simplement une imposture très-bien caractérisée. Quel peut en être l'objet? Ceux qui connoissent l'esprit de ce journal s'en douteront aisément. Il ne faut point perdre l'occasion de déclamer; mais il seroit peut-être à propos de ne pas avoir recours pour cela à des faussetés aussi palpables que celles que nous relevons ici.

— On a reçu en Savoie, d'une manière officielle, quoique indirecte, la nouvelle que le Pape a érigé de nouveau l'évêché d'Annecy, comme on s'y attendoit depuis long-temps, cette érection n'ayant été différée que par des considérations de finances. Mais il paroît que le nouveau roi, qui sent mieux encore, d'après les derniers événemens, la nécessité de redonner à la religion plus de force et d'influence, a sollicité le rétablissement immédiat d'un siége ancien et honoré par les vertus de tant de saints évêques. La bulle d'érection n'est pas encore régulièrement connue, sans doute à cause de quelques formalités. En attendant, on dispose le palais épiscopal pour le nouvel évêque, qui sera, comme on n'en doute pas, M. l'abbé de Thiollaz, prévôt du chapitre de Chambéri, et ancien grand-vicaire du diocèse. Cette nomination paroît arrêtée depuis long-temps, et ne peut manquer d'obtenir tous les suffrages dans un pays où M. de Thiollaz est connu par ses travaux et son zèle.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le 20, après la messe, le Roi a reçu en audience particulière l'ambassadeur d'Espagne.

— S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, a fait remettre à M. l'évêque de Clermont une somme de 300 fr., pour les incendiés du hameau de Pécharoire (Puy-de-Dôme).

— Mgr. le duc d'Angoulême a envoyé 500 fr. pour les incendiés de Zellemberg (Haut-Rhin).

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a souscrit pour 500 fr., pour le monument à ériger à Sédan à la mémoire de Turenne; S. A. S. Mgr. le duc de Bourbon a souscrit pour une somme de 1000 fr. pour le même objet.

— Par ordonnance royale du 21 de ce mois, M. Chifflet, président de chambre en la cour royale de Besançon, est nommé premier président de la même cour. Une autre ordonnance, du même jour, nomme conseillers-auditeurs à la cour royale de Paris, MM. Froidefond des Farges, ancien substitut du procureur-général près le conseil supérieur de la Martinique; Noël Dupayrat, Vanin, Berard des Glajeux, et Mansavion de Condé.

— M. le colonel Cornebize a été nommé lieutenant de Roi à l'île de Rhé.

— M. le marquis de Montgrand, maire de Marseille, et MM. Fabre et Vidal, adjoints, sont nommés de nouveau, par le Roi, aux mêmes fonctions. Les autres adjoints nommés récemment sont : MM. Salary, Raban, Garonne et Lemée. Tous ces fonctionnaires ont été installés

le 13 de ce mois, par M. le comte de Villeneuve, préfet des Bouches-du-Rhône.

— Marie-Anne Carlille, sœur du fameux libraire de ce nom, avoit été condamnée, au mois de juillet dernier, pour un libelle impie. La cour du *banc du roi* à Londres a rejeté son pourvoi, et a confirmé l'arrêt qui la condamne à une amende de 500 livres sterlings, à un an de prison, et à fournir, à sa sortie, une caution de 1000 liv. sterlings, et deux cautions particulières de 100 liv. sterlings chacune pendant cinq ans.

— Les nouvelles de Barcelonne annoncent une amélioration très-sensible dans l'état sanitaire. Le 1er. de ce mois, il n'étoit mort que quelques personnes. Il n'en est pas de même dans l'île Majorque; la contagion s'y propage de plus en plus, et le nombre des morts y est déjà considérable.

— Un décret du roi de Naples, du 2 de ce mois, annulle tous les statuts, réglemens et capitulations des corporations des arts et métiers auxquels il n'a pas encore été dérogé, et limite le but de ces corporations aux seules œuvres de piété et de religion pour ceux qui volontairement voudront s'y faire inscrire.

— Les Grecs de Morée répandent la nouvelle d'une grande victoire qu'ils ont remportée sur une armée turque.

— Des lettres de Vienne en Autriche parlent d'une nouvelle note diplomatique de la cour de Russie, adressée aux puissances européennes. Elle porte en substance que l'empereur de Russie est disposé à faire les plus grands sacrifices pour la conservation de la paix, pourvu que les cabinets européens puissent trouver dans leur sagesse des moyens efficaces pour obtenir de la Porte-Ottomane les garanties indispensables pour mettre les chrétiens de la Turquie à l'abri de nouvelles persécutions.

— Un journal annonce que M. de Haller, disgracié de son gouvernement, est nommé à un emploi dans la chancelerie aulique à Vienne. Le même journal assure que, d'après une nouvelle mesure prise dans les Etats autrichiens, l'éducation publique ne sera confiée désormais qu'aux Jésuites et aux Rédemptoristes ou Missionnaires de la congrégation du Rédempteur, fondée par le bienheureux Liguori.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 20, l'audience est ouverte à midi. Les membres de la chambre qui répondent à l'appel sont au nombre de 119. On entend le second témoin Guiraud, chirurgien du régiment d'artillerie, en garnison à La Fère, qui rend compte de la conversation qu'il eut avec Maziau. Il rapporte que Maziau lui annonça qu'il devoit s'opérer, du 15 au 20 août, un mouvement à la Quiroga parmi ses troupes, qu'on devoit marcher sur les Tuileries et arborer le drapeau tricolor; que le général Foy étoit un des chefs de la conspiration. Maziau nie tout, et soutient qu'il n'a pas eu d'entretien avec le témoin. Me. Odilhon-Barrot, avocat du prévenu, fait observer que, dans l'affaire précédente, le colonel du témoin a déposé que Guiraud lui avoit représenté la

conversation de Maziau comme des bruits qui n'avoient pas grande consistance. Les sieurs Sauset et Mallent, anciens prévenus, sont entendus; le premier déclare que Bérard et Maziau n'ont point eu d'entretien particulier au Bazar; le second fait une déposition à peu près semblable. Plusieurs autres témoins sont successivement entendus, parmi lesquels sont plusieurs officiers en garnison à La Fère, qui parlent des moyens employés par Maziau pour les attirer dans l'hôtel qu'il habitoit.

Le 21, M. le colonel Hulot fait une déposition qui paroît étrangère à Maziau. La liste des témoins étant épuisée, M. de Vatimesnil prend la parole au nom du ministère public; il soutient l'accusation, établit les faits et discute le point de droit. M. le procureur-général requiert que l'on fasse à Maziau l'application de l'article 87 du code pénal. La séance est levée à quatre heures.

Le 22, au commencement de la séance, qui est ouverte à midi, cinq témoins assignés à la requête de Maziau, sont entendus et font l'éloge du prévenu. Me. Odilhon plaide ensuite pour Maziau. Le ministère public n'a pas répliqué. Me. Berville ajoute à la défense quelques considérations sur la nature de l'accusation, et paroît attaquer la conduite du ministère public dans les débats. M. le procureur-général relève cette inconvenance. M. le chancelier annonce que les débats sont fermés, et que la cour se réunira le lendemain en séance secrète pour délibérer.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 20, M. le président d'âge continue d'occuper le fauteuil. On procède à un scrutin pour la nomination des quatre secrétaires. Le nombre des votans est de 223; majorité absolue 112. MM. de Castelbajac a eu 89 voix; Cornet-d'Incourt, 89; de Kergorlay-Florian, 87, de Bethisy, 86; Humann, 57; Tronchon, 55; de Cassaignolles, 50; Darrieux, 46; Chabron de Solilhac, 46; de Bouthillier, 37. Aucuns des candidats n'ayant eu la majorité, on procède à un second tour de scrutin. M. le président lit pendant ce temps-là une lettre de M. Martin de Gray, qui donne sa démission pour cause de santé. La chambre notifiera cette démission au ministre de l'intérieur.

Le nombre des votans pour le second scrutin est de 230; majorité absolue 116. Les voix se sont ainsi partagées : MM. de Bethisy, 121; de Kergorlay Florian, 120; Cornet-d'Incourt, 108; de Castelbajac, 101; de Vandœuvre, 100; Hay, 95. MM. de Bethisy et de Kergorlay sont élus secrétaires, et la séance est ajournée au lendemain pour un scrutin de ballotage entre MM. Cornet-d'Incourt, de Castelbajac, de Vandœuvre et Hay.

Le 21, M. le président d'âge continue d'occuper le fauteuil; il lit une lettre de M. Bucelle des Hautes-Alpes, qui annonce que des accès de goutte l'empêchent de se rendre encore à la chambre. Le scrutin pour l'élection des deux derniers secrétaires a donné le plus de voix à MM. Cornet-d'Incourt et de Castelbajac.

M. Ravez est introduit et prend place au fauteuil; il est accompagné

de MM. de Béthisy, de Kergorlay, de Castelbajac et Cornet-d'Incourt, qui prennent place au bureau des secrétaires. Le président remercie l'assemblée de ses suffrages, et propose de voter des remercîmens au doyen d'âge. Plusieurs membres prêtent le serment.

On se retire dans les bureaux pour nommer les membres de la commission chargés de rédiger l'adresse au Roi. Ces membres sont : MM. Delalot, de Castelbajac, de Cardonnel, de la Bourdonnaye, de Vaublanc, Meynard, Chifflet, Hocquart et Bonnet. Les membres de la commission des pétitions sont : MM. Bazire, de Riocour, de Sabery, de Floirac, Donnadieu, de Bernis, Barthe-Labastide, Hericart de Thury, et Roland d'Erceville.

Le 22, la commission nommée la veille dans les bureaux, pour la rédaction de l'adresse, s'est réunie, et M. Ravez, président de la chambre, s'y est adjoint aux termes du règlement.

Les cahiers de juin et de juillet du *Catholique* de Mayence renfermoient plusieurs articles intéressans; c'est là que nous avons puisé ce que nous avons dit de M. Freudenfeld, des *Heures de Dévotion*, de la papesse Jeanne, etc. Il nous reste encore à indiquer brièvement quelques autres documens qui serviront de complément à ceux que nous avons déjà recueillis.

Dans le cahier de juin, après ce qui est dit des *Heures de Dévotion*, on fait mention de discours de M. Oberthur, professeur à Wurtzbourg; les uns sont relatifs à la consécration des églises, et ont été prononcés lors de la bénédiction de la nouvelle église catholique de Weymar; un autre a été prononcé lors du baptême de quatre juifs, dans l'église de Haug, à Wurtzbourg. Ces juifs étoient les deux frères Hiller, négocians de cette ville, avec les fils de chacun d'eux. Il est remarquable que MM. Hiller, hommes instruits d'ailleurs, sont parvenus par leurs propres recherches à la connoissance de la vérité.

On présente des réflexions sur une brochure de M. Karbach, ministre à Manheim. Cette brochure roule sur ce sujet : *Que fit le docteur Luther, à Worms, le 24 avril 1521*. M. Karbach parle de son héros avec beaucoup d'emphase. Nous lui accordons que le 24 avril a été un jour mémorable; nous lui demandons seulement un souvenir pour le 15 et le 19 avril; le premier de ces jours, l'Université de Paris prononça son jugement contre les thèses de Luther, et le second, Charles-Quint donna un décret peu honorable pour le même. M. Karbach dit que Luther étoit à la fois *humble* et *magnanime*; Bossuet nous a appris ce qu'il falloit penser de la *magnanimité* de Luther. Quant à son *humilité*, étoit-il bien *humble* lorsqu'il recevoit tant de festins magnifiques, comme M. Karbach le raconte; lorsque, malgré les défenses de prêcher, il attaquoit ouvertement les autorités ecclésiastiques et civiles dans les discours qu'il prononça, soit à Erfurt, soit à Eisnach ? M. Karbach n'a pas suivi plus fidèlement l'histoire, lorsqu'il peint le célèbre Vehus comme le meilleur ami de Luther; tandis qu'on sait que Vehus blâmoit les emportemens de Luther et son peu de respect pour le concile, et lui reprochoit de se précipiter dans le schisme, et de donner lieu à une longue suite de malheurs.

Le Catholique donne des renseignemens instructifs sur les divers titres que prend le Pape, et sur leur origine.

Il examine un ouvrage de M. Propst, professeur à Lucerne; cet ouvrage, intitulé : *Pison, ou la Religion console les hommes pieux*, paroît un peu emphatique; l'auteur se montre d'ailleurs attaché aux principes.

On n'en sauroit dire autant de l'*Encyclopédie universelle*, 10 vol., publiée chez Brockhaus, à Leipsick; c'est un ouvrage de parti, et un digne pendant de l'*Encyclopédie* françoise. L'inexactitude, la mauvaise foi et le goût de l'irréligion, y dominent éminemment; on n'y paroît avoir d'autre but que de travestir la doctrine catholique, et on saisit pour cela les occasions les plus éloignées. Il est fort singulier que les collaborateurs, qui sont nommés au nombre de plus de cent dans le Ier. volume, sont presque tous des hommes obscurs.

On cite une lettre du comte de Stolberg sur les mariages mixtes, qu'il désapprouve formellement. Ce cahier finit par des nouvelles ecclésiastiques toutes tirées de *l'Ami de la Religion*.

Le cahier de juillet commence par les articles sur la papesse Jeanne et sur M. Freudenfeld, qui ont trouvé place ailleurs. Il rend compte du *Paraclèse d'Erasme, ou Exhortation à l'étude de la philosophie chrétienne*, par M. Joseph Widmer, chanoine et professeur à Lucerne. L'auteur est déjà connu par d'excellens ouvrages, et ceux même qui ne roulent que sur des matières philosophiques respirent l'amour de la religion. Seroit-ce pour cela que le conseil de Lucerne lui avoit donné une autre classe, et avoit mis en sa place un autre professeur, M. Troxler, auquel on n'aura pas à reprocher un excès de zèle pour la religion, et qui vient de se faire connoître par un pamphlet intitulé : *le Prince et le Peuple?* Cet éclat a obligé le petit conseil de Lucerne de sévir contre lui. Puisse cet exemple servir d'avertissement aux gouvernemens de se tenir en garde contre les partisans des nouvelles doctrines!

Dans quelques universités d'Allemagne, le même professeur enseigne le droit canon pour les catholiques et les protestans. A Wurtzbourg, par exemple, dans une université catholique, dans un pays et sous un prince qui professent cette religion, un homme peu connu d'ailleurs, M. Berks, s'est annoncé comme professeur de droit ecclésiastique, tant catholique que protestant. A l'Université catholique de Fribourg en Brisgaw, le professeur Amann enseigne le droit d'après Wiese, auteur protestant. Le *Catholique* s'élève avec raison contre un amalgame si bizarre et un enseignement si peu conséquent.

A la suite de la réfutation de quelques articles de gazettes protestantes, se trouve une remarque importante sur le baptême donné par les protestans. Le premier concile général de Nicée, dit le rédacteur, déclara invalide le baptême donné par les disciples de Paul de Samosate; sans doute, ajoute Van-Espen, parce qu'ils révoquoient en doute le mystère de la Trinité. Que faut-il donc penser du baptême des protestans, qui nient ce mystère, ou qui ne veulent plus qu'on en parle dans les catéchismes; qui mettent également à l'écart la divinité de Jésus-Christ et celle du Saint-Esprit, et qui omettent, par

négligence ou à dessein; dans l'administration du baptême, les cérémonies les plus essentielles? Ne peut-on avoir les doutes les plus légitimes sur la validité d'un sacrement conféré avec de telles intentions et un tel oubli des formes prescrites? Ces réflexions, qui s'appliquent surtout aux protestans d'Allemagne, peuvent aussi convenir à plusieurs de ceux de ce royaume.

Nous avons parlé de la feuille protestante intitulée : l'*Ami des Pauvres*, que l'on continue à distribuer aux catholiques allemands des bords du Rhin. L'auteur, M. Schuhkraft, à Stutgard, est un des agens les plus actifs de la société biblique, et persiste, malgré les prières d'un grand nombre d'ecclésiastiques, à leur envoyer sa feuille; la société biblique angloise l'aide à faire cette générosité, si désobligeante pour ceux qu'elle concerne.

Le reste de ce cahier est rempli par des nouvelles qui sont déjà connues de nos lecteurs.

AU RÉDACTEUR.

Rome, le 1er. novembre 1821.

J'ai lu, Monsieur, dans *l'Ami de la Religion et du Roi*, no. 746, que Buonaparte avoit fait jeter au feu la fameuse lettre de Louis XIV, relativement à l'observation de la déclaration de 1682; j'ai cru devoir vous faire connoître que cette lettre existe encore en original dans les archives du Vatican. Buonaparte l'en avoit fait extraire; mais en 1804, MONSIEUR, comte d'Artois, ayant ordonné, le 19 avril, que les archives fussent rendues à S. S. la lettre de Louis XIV me fut remise à moi-même par M. Daunou, alors archiviste. Je la donnai au garde des archives de S. S., M. Mario Marini, qui doit publier à ce sujet quelques circonstances assez curieuses dans une dissertation près de voir le jour.

A cette occasion je vous ferai observer que l'original diffère en quelques endroits de la copie que vous avez donnée : ces différences n'altèrent point le sens; cependant je crois devoir les consigner ici. Votre copie porte, à la ligne 4, *sa béatitude*; il y a dans l'original, *votre béatitude*. A la 10e. ligne, votre copie dit *pour que*; l'original porte *afin que*. A la ligne suivante, *édit du 22 mars*; l'autographe dit 2 *mars*. Ligne 13, *et que*; ces deux mots ne sont pas dans l'original. Ligne 14, *mais encore*; lisez, *mais aussi*. Ligne 19, *au régime et gouvernement de son église*; l'original porte en place, *années et aussi heureuses que je le souhaite, très-saint Père, votre très-dévot fils*, LOUIS.

Ces remarques, qui tendent à rétablir le texte précis de la lettre, ne seront peut-être pas indifférentes à ceux qui aiment en tout une exactitude rigoureuse.

Agréez, je vous prie, les sentimens de considération distinguée avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Le Card. E. de GREGORIO.

Œuvres complètes de saint François de Sales, publiées d'après les éditions les plus correctes.

Peu d'hommes ont joui pendant leur vie d'une aussi haute réputation de vertu et de sainteté que François de Sales; peu d'hommes ont laissé une mémoire aussi précieuse et aussi révérée. Sa douceur, son caractère aimable, son indulgence pour les défauts du prochain, son talent admirable pour attirer les ames à Dieu, l'onction de ses discours, la touchante naïveté de ses écrits, ses travaux et son zèle, tout a contribué à lui concilier les hommages de ses contemporains, et ceux de la postérité. Les grands et le peuple, les savans et les ignorans, les catholiques et les protestans, étoient également charmés des grâces de son esprit, de la sagesse de ses conseils, et de la charité qui animoit ses entretiens et ses actions. Aussi c'étoit à qui établiroit avec lui des rapports plus ou moins intimes. Les ames les plus pieuses aspiroient à être dirigées par lui, et les gens du monde cherchoient aussi à se mettre sous sa conduite, ou du moins à conférer avec lui sur les choses du salut, et à le consulter sur leur situation et leurs devoirs.

Il n'a pas tenu à la France qu'il n'ait été compté au nombre de nos évêques, ou plutôt le saint prélat a eu trop de rapports avec notre patrie pour ne pas être regardé, en quelque sorte, comme un de nos compatriotes. Né aux portes de la France, ayant

passé six ans à Paris dans le temps de ses études, y étant revenu deux fois pendant son épiscopat, ayant prêché à Paris, à Fontainebleau, à Dijon, à Grenoble, lié avec tout ce que la capitale renfermoit d'hommes plus distingués par leur piété, uni avec eux par la communauté des bonnes œuvres, il a composé tous ses ouvrages en françois. Son diocèse s'étendoit sur une partie de la France. Enfin, il est mort à Lyon, et c'est en France que son ordre de la Visitation étoit le plus répandu. Ainsi nous avons bien des titres pour réclamer quelque part dans la gloire que son nom et ses vertus ont fait rejaillir sur la religion, sur son siècle, sur sa famille et son pays.

Une édition des *OEuvres complètes* du saint évêque de Genève ne sauroit être une chose indifférente au clergé et aux fidèles. C'est à la fois un juste tribut payé à la mémoire d'un prélat illustre, et un recueil précieux pour la piété. Le nombre et la nature des écrits de saint François de Sales, l'esprit qui y règne, le but qu'ils ont tous, la naïve simplicité de l'ancien langage, donnent à ce recueil un intérêt durable. C'est saint François de Sales tout entier qui respire ici; son ardente charité anime son style, et, soit qu'il introduise les ames dans la route de la dévotion, soit qu'il traite de l'amour de Dieu, soit qu'il prêche ou qu'il donne dans des lettres familières et dans des entretiens spirituels, des règles et des exemples pour arriver à la perfection, il a une expression si franche, une manière si affectueuse, un ton si pénétré, que l'on ne peut s'empêcher d'aimer son caractère en même temps que l'on admire sa facilité.

Cette édition, qui sort des presses de M. Didot

l'aîné, sera composée de treize volumes in-8°., dont quatre ont déjà paru; savoir, les tomes II, III, IV et V. Le tome II est rempli en entier par l'*Introduction à la Vie dévote*; les tomes III et IV, par les *Sermons* pour les dimanches et fêtes de l'année; et le tome V, par quelques autres *Discours* et *Exhortations*, et par le livre de *l'Etendard de la Croix*. Le *Traité de l'Amour de Dieu* formera le tome VI; les *Lettres* occuperont les quatre volumes suivans. Les *Controverses*, les *Entretiens spirituels* et divers *Opuscules*, seront la matière des trois derniers volumes. Le Ier. volume, qui n'a pas encore vu le jour, offrira le portrait du saint, un modèle de son écriture, et sa vie par Marsollier. L'éditeur se propose d'imprimer à la suite *l'Esprit de saint François de Sales, contenant les plus beaux endroits de ses écrits*, un volume in-8°., que l'on pourra joindre à son édition; et il donnera de même les *Lettres de sainte Chantal*, qui feront 2 vol. in-8°., avec un abrégé de sa vie. L'exécution des quatre volumes déjà publiés répond à ce qui avoit été promis dans le *Prospectus*. On a suivi partout l'ancienne orthographe, et ceux qui aiment à lire nos vieux auteurs dans leur simplicité primitive, la retrouveront ici sans aucun déguisement, et sans des corrections qui souvent gâteroient plutôt le style, et lui ôteroient de sa naïveté et de son énergie. L'ouvrage paroîtra en sept livraisons; deux sont en vente; les autres seront publiées de deux mois en deux mois (1).

---

(1) Cet ouvrage coûtera, non compris le port, 7 fr. le volume. A Paris, chez Blaise, libraire, rue Férou, n°. 24; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le jour de la Toussaint, S. S. assista à l'office dans son palais Quirinal. Elle assista également, le 2, à la messe pour les fidèles défunts; le 3, au service usité pour les souverains Pontifes morts, et le 5, à celui pour les cardinaux décédés. Le dimanche 4, le saint Père alla tenir chapelle papale dans la belle église, consacrée à saint Charles-Borromée, *in Via Lata.*

— La république des lettres a perdu l'ancien prélat Paul Vergani. Né dans le Milanois, il écrivit dans sa jeunesse sur le duel et sur la peine de mort. Etant venu à Rome, il y occupa divers emplois dans l'administration civile, et y montra beaucoup de capacité. Retourné dans sa patrie après 1815, il s'y occupa exclusivement de littérature, et développa dans un écrit les avantages que les souverains devoient retirer du congrès de Vienne. Un autre de ses ouvrages a fait du bruit; c'est celui où il expose les dangers de la propagation des idées libérales. Il avoit publié autrefois des recherches sur le système des douanes de l'Etat de l'Eglise. Il est mort dernièrement à Pesaro, à l'âge de soixante-onze ans.

PARIS. Tous ceux qui s'intéressent au bien de la religion souhaitoient que M. le grand-aumônier actuel jouît de toutes les attributions qui avoient été accordées à son prédécesseur. Ce vœu se trouve rempli. Une ordonnance, du 11 de ce mois, renouvelle celle du 29 mai 1816. M. le prince de Croï réunira toutes les attributions de M. le cardinal de Périgord. M. l'abbé Frayssinous, premier aumônier, est adjoint à M. le grand-aumônier pour ces attributions. L'ordonnance du 29 mai 1816 confirmoit celle du 24 septembre 1814, qui donnoit à M. le grand-aumônier la présentation aux évêchés, et la nomination aux bourses dans les séminaires. De plus, M. le grand-aumônier est chargé du détail des affaires ecclésiastiques, restant des attributions qui lui avoient été données par l'ordonnance du 13 avril 1816. M. le prince de Croï est installé aux Tuileries depuis samedi dernier, et y occupe les mêmes appartemens que M. le cardinal de Périgord. Tous ceux qui ont eu l'honneur de connoître S. Em. s'accordent à dire qu'elle ne pouvoit être remplacée par un prélat qui rap-

pelât plus heureusement sa piété, sa douceur, son amour pour le bien, et ses autres vertus épiscopales.

— C'est le jeudi 29 que sera célébré à Notre-Dame le service solennel où M. Frayssinous prononcera l'oraison funèbre de M. le cardinal de Périgord. La messe commencera à dix heures, et le discours sera prononcé après l'Evangile. Au désir de rendre hommage à la mémoire de M. le cardinal, et d'offrir des prières pour le repos de son âme, se joindra sans doute le désir d'entendre un orateur célèbre.

— M. l'archevêque de Paris doit se rendre dimanche dans deux des églises où se donnent des exercices depuis un mois. Le prélat y avoit été précédé ces jours derniers par MM. les archidiacres, qui ont pris des renseignemens détaillés sur l'état de la paroisse et sur tout ce qui concerne le spirituel et le temporel de chaque église. M. l'archevêque achevera son inspection à cet égard; il ira le matin à Saint-Etienne-du-Mont, et assistera à la grand'messe; il se rendra le soir à Saint-Nicolas, et y assistera à l'office. L'empressement des fidèles pour les exercices ne diminue point. A Saint-Etienne-du-Mont, les discours de M. Rauzan attirent spécialement la foule. Dimanche, il prêcha sur le bonheur, et montra que le bonheur ne se trouve pas dans la possession des grandeurs, des richesses, des plaisirs, mais dans la pratique des vertus et dans l'espérance des biens éternels. Ce discours, aussi bien écrit que solide, abondoit en considérations et en mouvemens propres à faire impression. On voit avec satisfaction que ces exercices ne seront pas stériles. Beaucoup de personnes, qui ne paroissoient pas dans l'église, s'y portent aujourd'hui; elles sont frappées de vérités nouvelles pour elles, elles sentent se dissiper d'anciens préjugés, elles rougissent de leurs illusions ou de leur ignorance : la plupart d'entre elles ont commencé l'œuvre de leur réconciliation; d'autres hésitent encore, mais le trait est enfoncé dans leur ame, et on peut espérer que ce qu'elles ont entendu sera pour elles un germe précieux qui donnera du fruit dans son temps. Des jeunes gens, égarés par de funestes conseils, ont encore essayé, samedi dernier, de faire du bruit à Saint-Nicolas, une des églises où il y a un mouvement plus marqué de piété et de ferveur. Il faut croire qu'enfin les ennemis de l'ordre et de la religion se lasseront de ces scandaleuses tentatives, qui n'ont pu arrêter l'élan général. A la Cité, l'exercice du matin se

fait à dix heures et demie pour la commodité des malades; on y voit non-seulement les convalescens et ceux à qui leurs maux laissent encore quelque force, mais ceux-là même qui, par la nature de leur maladie, n'auroient pas paru en état de s'y transporter. Ils s'y traînent comme ils le peuvent; quelques-uns invoquent l'appui d'un bras charitable, d'autres se font porter sur des brancards, et ceux qui n'ont pas cette ressource, s'en dédommagent dans leurs salles en chantant des cantiques. M. l'archevêque, dont les soins s'étendent jusqu'à la dernière brebis de son troupeau, a voulu visiter cet hôpital, et y a été reçu par le clergé, les administrateurs et les autorités de l'arrondissement. Le prélat a fait une exhortation au peuple nombreux qui remplissoit l'église, et a parlé sur l'importance du salut; M. le supérieur des missions a ajouté quelques mots d'édification à ce qu'avoit dit M. l'archevêque. Les pauvres ont été fort touchés de la charité du premier pasteur.

— M. Lacombe, évêque d'Angoulême, vient de publier, sous la date du 25 octobre, une Lettre pastorale à l'occasion du rétablissement du siége de Périgueux. Cette Lettre pastorale est partagée en deux parties, dont la première est adressée par le prélat au clergé et aux fidèles de son diocèse, et la deuxième aux habitans du département de la Dordogne, qui viennent d'être distraits de sa juridiction. Dans l'une et l'autre partie, M. Lacombe prêche l'union et l'oubli, et il paroît avoir des motifs particuliers d'insister sur ce point. Il veut que personne ne se plaigne et ne parle même de ses pertes, et il défend à chacun d'accuser un seul de ses frères, parce que celui-ci a pu se repentir; mais, au milieu de ces conseils d'indulgence et de charité, le prélat n'a pu retenir lui-même ses plaintes. On voit qu'il a de grands griefs contre des prêtres de son diocèse, qui, dit-il, *se sont déclarés ses ennemis*, et qu'il accuse *d'orgueil, d'intrigue*, etc. Quelques-uns auroient souhaité que M. Lacombe eût pu dissimuler des reproches si vifs, et n'eût pas accusé des frères qui ont pu se repentir; il eût joint alors l'exemple au précepte, et je ne doute pas qu'avec cette attention ses conseils n'eussent produit un grand effet. Je me permettrai de présenter à M. Lacombe quelques observations sur un passage de sa Pastorale. Il dit : « Les principes et les faits tendent à établir que rien n'a circonscrit, qu'aucune limite n'a restreint la mission des apôtres. Si dans

la suite, par des vues d'ordre et de sagesse, les évêques *se sont fixés* à un territoire déterminé, à une église particulière, cette discipline n'a ni détruit, ni altéré la mission générale qu'ils reçoivent de droit divin par leur ordination, et dont ils ne manqueroient pas de faire encore usage, s'ils se trouvoient transportés chez quelque nation infidèle ». Je ne sais si M. l'évêque d'Angoulême ne seroit pas fort embarrassé de prouver cette *mission générale* qu'il attribue à chaque évêque. Nous voyons que, dès l'origine de l'Eglise, les évêques n'étoient généralement ordonnés que pour un troupeau déterminé. Saint Pierre ordonna Marc évêque d'Alexandrie; saint Paul ordonna Tite pour la Crète, Timothée pour Ephèse, etc. Si la *mission générale* que suppose M. Lacombe n'étoit point *altérée*, un évêque seroit donc en droit aujourd'hui d'aller exercer sa juridiction où il lui plairoit; M. l'évêque d'Angoulême pourroit donc, en vertu du droit divin, prétendre à gouverner l'église de Milan ou toute autre; et l'archevêque de Milan, ou tout autre évêque, pourroient à leur tour venir mettre la faux dans la moisson de l'évêque d'Angoulême, qui, je crois, ne le trouveroit pas bon. Je suis même persuadé que, dans ce cas, M. Lacombe feroit une pastorale, et prouveroit doctement que chacun doit rester chez soi, et que la *mission générale de droit divin* est une source de désordres et une cause d'anarchie. On a été un peu étonné aussi d'entendre M. Lacombe dire qu'il a pu jusqu'ici exercer sa juridiction sur les diocèses de Périgueux et de Sarlat, *parce que le chef de l'Etat, de concert avec le souverain Pontife, l'avoit réglé de la sorte*. Cette attention à mettre ainsi l'autorité civile en première ligne, quand il s'agit de juridiction spirituelle, est bien singulière de la part d'un évêque. Au reste, M. l'évêque d'Angoulême ne paroît ressentir aucun chagrin du démembrement de son diocèse; il déclare lui-même que cette mesure est régulière dans le principe et dans la forme; qu'elle est sage et prise par l'autorité légitime, et qu'il y a consenti et adhéré. Il fait l'éloge de M. l'évêque de Périgueux; il félicite les habitans de la Dordogne d'être sous la juridiction de ce prélat, et il leur déclare avec candeur qu'ils n'auront rien à regretter dans leur séparation du diocèse d'Angoulême. De tels sentimens font honneur au zèle et à la modestie du prélat, et on doit peut-être lui en savoir d'autant plus de gré, que le bref pour la séparation du diocèse ne lui a pas été

adressé, pour des raisons qui sont assez connues. Nous le félicitons aussi d'avoir repris la formule généralement adoptée par les évêques, *par la grâce du saint Siége apostolique*; formule que l'on ne voyoit point autrefois dans ses Mandemens. Encore une remarque, et ce sera la dernière. M. Lacombe dit, dans l'intitulé de sa Pastorale, que le siége de Périgueux *faisoit partie de celui d'Angoulême, en vertu du concordat du 10 septembre 1801*. Quel est ce concordat du 10 septembre 1801? Est-ce un traité secret, relatif au seul diocèse d'Angoulême? Nous ne connoissions d'autre traité de cette nature, en 1801, que celui du 15 juillet, ratifié le 15 août suivant. Il est vrai que la bulle de ratification qui commence par ces mots : *Ecclesia Christi*, est datée du 18 des kalendes de septembre : M. l'évêque d'Angoulême auroit-il lu, par distraction, le 10 *des kalendes*, et se seroit-il persuadé que le 10 *des kalendes de septembre* signifioit le 10 *septembre*? Ce prélat sait très-bien, sans doute, que les Romains comptoient les jours avant les kalendes, et non après : ainsi, *decimo kalendas* équivaut à *decimo ante kalendas*, et *decimo-octavo kalendas* répond au 15 août, qui étoit le dix-huitième jour avant les kalendes, toujours fixées au 1er. du mois.

— Depuis plus de deux ans, le conseil municipal de Blois avoit demandé le rétablissement des Frères des Écoles chrétiennes. Des personnes charitables avoient offert de pourvoir aux premiers frais, et la municipalité avoit voté le surplus. Le projet vient enfin de recevoir son exécution; une maison commode a été achetée, et les écoles se sont ouvertes. Une messe du Saint-Esprit a été célébrée à cet effet dans l'église de Saint-Nicolas, et M. l'abbé Guillois a prononcé un discours. Les Frères et leurs élèves ont été conduits processionnellement dans la nouvelle maison, qui a été bénite par M. le curé de Saint-Nicolas. M. le maire (de Chauvelin) a, dans un discours, engagé les enfans à répondre aux soins des Frères. Toute la ville a pris part à la joie que cause ce nouvel établissement.

— M. Jacques Ojardias, curé de Billom, au diocèse de Clermont, vient de mourir, après avoir parcouru une carrière marquée par ses vertus et ses services. Né dans le même diocèse, en 1749, il se distingua dans sa jeunesse par son application et sa piété, et entra dans la congrégation des prêtres du saint Sacrement, qui dirigeoient le séminaire de Thiers.

Il y professa la théologie et l'Ecriture sainte, et devint supérieur de ce séminaire. Il passa le temps de la révolution en Esclavonie, et s'y fit estimer par sa conduite. De retour en France, il fut successivement curé de Châteldon, et d'une autre paroisse, où il ramena dans le bercail bien des brebis égarées. M. l'évêque de Clermont lui conseilla de s'agréger à la congrégation de Saint-Sulpice, et lui confia la direction de son petit séminaire, où M. Ojardias réunit plus de deux cents élèves. Tout prospéroit sous sa direction, quand Buonaparte, dans un mouvement de colère, renvoya MM. de Saint-Sulpice de tous les établissemens qu'ils occupoient. M. Ojardias fut fait curé de Besse, et, en 1817, de Billom, et il obtint, dans ces deux postes, la confiance et le respect de tous. Il appela plusieurs fois les missionnaires pour l'aider dans ses travaux. Au commencement d'octobre dernier, il essuya une maladie dont il ne se rétablit que pour peu de temps. Les médecins le firent transporter à Clermont, pour lui faire changer d'air et le soustraire aux fatigues du ministère. Il y est mort le 9 novembre dernier, dans les sentimens les plus vifs de résignation et de piété, ayant sans cesse à la bouche des passages de l'Ecriture, et souffrant sans se plaindre. Comme il étoit chanoine honoraire, le chapitre de la cathédrale a célébré ses obsèques, et le corps a été reporté ensuite à Billom, sur la demande de la ville. Son convoi a été remarquable par un grand concours, et a été reçu à Billom avec des honneurs et des témoignages unanimes de regrets. Outre les exemples de vertu que M. Ojardias laisse au diocèse, on lui doit l'établissement d'une communauté déjà nombreuse, à Moissat-le-Haut, près Billom, pour les jeunes personnes qui se consacrent à l'instruction des enfans dans les campagnes. Plusieurs paroisses ont déjà de ces filles, qui visitent les malades, enseignent avec beaucoup de méthode, et édifient par leur piété.

— Une de nos feuilles libérales témoignoit dernièrement son mécontentement du concordat de Prusse. Elle reprochoit à la cour de Berlin de s'être trop hâtée et de s'être montrée plus facile que les princes protestans des bords du Rhin. N'est-il pas scandaleux, en effet, que, dans ce concordat, on ait laissé à la cour de Rome la nomination des chanoines, et qu'on ait accordé aux évêques et aux chapitres une dotation double de celle qui a été réglée à Francfort? La rédac-

teur félicite les plénipotentiaires de cette dernière ville d'avoir *su insister et attendre.* Les intérêts de la religion, qui a besoin de pasteurs, ne sont pas ce qui le touche; il vaut mieux attendre. Le même rédacteur plaisante sur le latin de la bulle, qui ressemble parfaitement, dit-il, à la langue reçue parmi les moines du moyen âge. Il auroit voulu apparemment qu'on la mît dans une forme plus libérale, et qu'on adoptât un protocole constitutionnel. Ainsi, ce rédacteur blâme à la fois la cour de Rome et la cour de Berlin : il faut espérer qu'une autre fois elles ne feront plus de concordat sans le consulter.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MONSIEUR a fait parvenir un secours de 300 fr. à un malheureux cultivateur de la commune de Saint-Didier-la-Séaure (Rhône), dont la femme a été tuée par la foudre, le 12 août dernier, et qui a vu sa maison et tout son mobilier consumés par suite du même événement.

— LL. AA. RR. MADAME et Mgr. le duc d'Angoulême ont fait remettre chacun une somme de 1000 fr. à M. le préfet du Calvados pour les malheureuses familles qui ont le plus souffert de l'incendie qui a éclaté dernièrement à Caën.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a accordé un secours de 100 fr. à une malheureuse femme de Danzenheim, arrondissement de Saverne, dont la récolte a été détruite par un orage.

— S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, ayant appris que plusieurs personnes pieuses s'étoient réunies pour payer la dot du fils d'un ancien officier de l'armée de Condé, qui se dispose à entrer au séminaire, a bien voulu contribuer à cette bonne œuvre en donnant 200 fr. La même Princesse a fait parvenir un secours de 200 fr. à la famille Chauvin, du village de Toneils (Haute-Vienne), qui a été ruinée par un incendie, le 19 septembre dernier.

— S. A. R. Mme. la duchesse de Berri a envoyé 100 francs au maire de la commune de Saint, près Mantes, pour de malheureux incendiés.

— S. A. R. Mme. la duchesse de Berri s'est rendue, le 22, de son château de Rosny à la ville de Louviers, où elle a été reçue par M. le préfet de l'Eure et les autorités municipales. S. A. R. est allée d'abord à l'église, où elle a entendu le *Te Deum*, et posé ensuite la première pierre du nouveau maître-autel. Un grand nombre d'habitans avoient manifesté le désir de conduire à bras la voiture de la Princesse à l'hôtel-de-ville. S. A. R. a visité plusieurs des établissemens de la ville, et a laissé pour les ouvriers des preuves de sa munificence. A son départ, la bienfaisante Princesse a été saluée des cris mille fois répétés de *Vive le Roi! vive Mme. la duchesse de Berri! vivent les Bourbons!*

— S. M. a ordonné le remboursement d'une somme de 870,000 fr. due au département du Bas-Rhin, pour fournitures de guerre faites en 1813 et 1814.

— Le dernier *Bulletin des Lois* contient une ordonnance portant que le corps des sapeurs-pompiers comptera à l'avenir dans le complet de l'armée.

— Cinquante-un membres de la chambre des pairs, qui n'ont point assisté au prononcé du jugement de Maziau, ont signé une déclaration dans laquelle ils considèrent la partie de l'arrêt rendu contre le prévenu, relativement à l'application de la peine, et qui a été adoptée aux trois huitièmes des voix, comme excédant les pouvoirs de la cour des pairs, et comme contenant une double atteinte à l'autorité du Roi et des chambres.

— On assure que le projet d'adresse en réponse au discours du Roi, proposé par la commission de la chambre des députés, a été adopté à la majorité de 166 boules blanches contre 98 noires.

— Le capitaine Delamotte, qui a été condamné à cinq ans de prison dans le premier procès relatif à la conspiration du 19 août, pour non révélation du complot, a été entendu, le 20, comme témoin dans l'affaire de Maziau, et reconduit ensuite à Sainte-Pélagie; mais, en descendant de voiture, à la porte de la prison, le sieur Delamotte, trompant la surveillance de ses gardes, s'est évadé, et il a été jusqu'à ce moment impossible de le retrouver. Les gendarmes qui étoient chargés de le garder ont été arrêtés.

— Le nommé Lefuel, marchand d'estampes, prévenu d'avoir vendu, sans autorisation, une gravure intitulée : *Songe de Bertrand*, a été condamné, le 23, à un mois de prison par le tribunal de police correctionnelle.

— Le 25, Maziau a été conduit, à quatre heures après midi, à la Conciergerie, pour y subir la peine à laquelle il a été condamné.

— Il s'est formé tout récemment au faubourg Saint-Antoine une association de secours mutuels parmi la classe ouvrière. Cette association est placée sous la protection spéciale de sainte Marguerite.

— Un curé du canton de Guebwiller (Haut-Rhin), a établi les Frères des Écoles chrétiennes dans sa paroisse, après avoir triomphé des efforts des ennemis de la religion pour faire échouer cette louable entreprise. On espère que l'exemple de ce respectable pasteur sera bientôt suivi par ses collègues.

— M. Legras, premier adjoint de la mairie de Tours, est nommé maire de cette ville, en remplacement de M. Viot-Olivier, démissionnaire; M. Etienne Giraudeau est nommé adjoint à la même mairie.

— Le 14, M. le baron Arthuys de Charnisay, premier président de la cour royale d'Orléans, a posé la première pierre du nouveau palais de Justice de la ville, en présence des autorités civiles et militaires.

— Pendant la nuit du 17 au 18, des voleurs se sont introduits, à l'aide d'effraction, dans l'église de la commune de Cadanjac (Gironde), et ont enlevé de la sacristie la coupe du calice et la patène, qui étoient les seuls objets en argent; les autres, tels qu'ostensoir, saint-ciboire,

croix, qui n'étoient qu'argentés, ont été trouvés par terre, et profanés de la manière la plus criminelle.

— Don François de Bourbon, duc de Cadix, neveu du roi d'Espagne, et fils de l'infant don François de Paule, est mort à l'Escurial, le 15 novembre. Ce jeune prince étoit né le 6 mai 1820.

— Les cortès de Lisbonne se sont occupées, dans les séances des 7, 8 et 9 novembre, d'une discussion relative à la sanction des lois. Après de longs débats, dans lesquels M. Borges Carneiro a fait plusieurs motions très-libérales, il a été décidé que, dans le cas où le roi s'obstineroit à ne pas vouloir sanctionner une loi, elle seroit publiée par les cortès, en leur nom, et signée par elles, ou par celui qui sera chargé du pouvoir exécutif.

— Par ordre du roi de Sardaigne toutes les écoles d'enseignement mutuel sont supprimées dans ce royaume.

— Le Grand-Seigneur a adressé au patriarche de Constantinople un firman qui lui enjoint de remettre au gouvernement une liste de tous les Grecs de cette capitale, avec leurs noms, leur profession, leur âge, leur lieu natal, leur demeure, leur signalement; et, s'ils sont mariés, le nombre de leurs enfans.

— Des lettres de Pétersbourg, du 24 octobre, annoncent que l'empereur de Russie a envoyé son *ultimatum* à Constantinople, en réponse à la dernière lettre de la Porte-Ottomane. On assure que ce prince y persiste dans ses résolutions antérieures, et demande toujours l'établissement et la garantie des droits des Grecs non coupables, et l'évacuation immédiate des principautés de Moldavie et de Valachie.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 23, la cour des pairs s'est réunie en séance secrète pour délibérer sur l'affaire de Maziau.

Le 24, la cour s'est réunie à onze heures pour continuer sa délibération. A trois heures la séance a été rendue publique. Après l'appel des pairs, M. le chancelier a prononcé, en présence de Maziau et de ses conseils, le jugement de la cour, qui condamne l'accusé à cinq ans d'emprisonnement et aux dépens, dont la liquidation, pour la portion qui doit être à sa charge, sera faite conformément à la loi. Il paroit qu'il y a eu des voix pour la réclusion; mais cet avis n'ayant pas réuni la majorité suffisante, la peine la moins sévère a été prononcée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 26, la chambre se forme d'abord en comité secret pour la discussion du projet d'adresse au Roi. A quatre heures et demie la discussion a été fermée, et l'on a tiré au sort la grande députation de vingt membres chargée de présenter l'adresse à S. M.

On s'est ensuite réuni en séance publique. Le nombre des députés

présens est de plus de trois cents. Après l'adoption du procès-verbal, M. de Muyssart fait prononcer l'admission de M. Paul de Châteaudouble, et plusieurs députés nouvellement arrivés prêtent le serment d'usage. M. le ministre des finances monte à la tribune, et expose les motifs d'une loi particulière qui doit précéder le budget de 1822, et qui a pour objet le réglement définitif des budgets antérieurs. Le ministre propose de régler le budget des dépenses de l'exercice 1820 à la somme de 875 millions 373,639 fr., au lieu de celle de 875 millions 8630 fr. pour laquelle les dépenses de cet exercice ont été autorisées. M. Roy donne ensuite lecture du projet de loi qui fixe les divers crédits supplémentaires qui doivent être ouverts sur les fonds du budget de 1820, aux ministères de l'intérieur, de la guerre, des finances et des affaires étrangères. Avant de quitter la tribune, M. le ministre annonce qu'il présentera le lendemain le budget de 1822. Le projet est renvoyé à l'examen des bureaux.

M. le président lit une lettre de M. Admirault, député de la Charente-Inférieure, qui donne sa démission pour cause de santé. Cette lettre sera transmise au ministre de l'intérieur.

AU RÉDACTEUR.

La notice que vous avez publiée, dans votre n°. 724, sur la déportation du clergé françois en Angleterre, a été lue, je crois, avec intérêt par les ecclésiastiques. Me permettriez-vous d'y ajouter quelques détails?

Je ne sais si vous avez été bien informé sur M. Martin, Eudiste, ancien supérieur du séminaire de Lizieux, que vous dites avoir été choisi par les prêtres qui habitoient le château de Winchester, pour être leur supérieur. Je croirois plutôt que c'est le comité anglois qui lui donna cet emploi, que M. Martin méritoit d'ailleurs si bien par ses excellentes qualités, sa douceur et sa prudence. Il étoit estimé de tous les évêques, et singulièrement considéré du généreux marquis de Buckingham et de la vertueuse marquise, sa femme. Peu de prêtres ont fait plus d'honneur au nom françois en Angleterre.

L'établissement de Winchester offroit de grands avantages à ceux qui y étoient admis. On y suivoit à peu près les mêmes exercices que dans un séminaire. M. Bosvy, Eudiste, aujourd'hui chanoine de Coutances, et professeur de théologie au séminaire de cette ville, fut chargé, ainsi que M. Le Quetier, son confrère, de donner des leçons de théologie aux jeunes ecclésiastiques de divers diocèses qui se trouvoient à Win-

chester. Bientôt ces leçons devinrent publiques, et les prêtres les plus âgés s'empressoient, comme les plus jeunes, d'y assister, et admiroient les connoissances et l'esprit de méthode de M. Bosvy. M. l'abbé de Malherbe, grand-vicaire de Séez, expliquoit les Psaumes. Trois évêques françois vinrent, à différentes époques, conférer les ordres à Winchester; ce furent MM. de Rodez, de Saint-Paul-de-Léon et de Comingés.

Parmi les prêtres qui se rendirent utiles, on peut encore citer M. l'abbé Levéel, docteur en théologie de l'Université de Caen (1), qui fit, pendant près de deux ans, des conférences à Jersey. Le trop fameux Blanchard a donné aussi, pendant quelque temps, des conférences dans cette île; on ne prévoyoit pas alors qu'il dût se faire par la suite le fauteur du plus ridicule des schismes. Ces conférences finirent en juillet 1796, époque à laquelle le gouvernement anglois obligea presque tous les prêtres réfugiés à Jersey de quitter l'île. Ceux qui s'embarquèrent les premiers furent répartis en différens lieux dans le midi de l'Angleterre. Cinq cents furent embarqués, aux frais de l'Etat, à bord de quatre transports, qui firent voile, le 8 septembre, pour le nord de l'Angleterre. Une portion fut débarquée à Scarboroug, l'autre à Sunderland, et le reste à Berwick sur la Tweed.

La première et la troisième portion étoient composées en

---

(1) Cet abbé Levéel est sans doute le même qui avoit composé une traduction de l'Histoire du Concile de Trente, du cardinal Pallavicini. Il étoit né en 1730, et avoit été chargé de ce travail, en 1758, par M. de Beaumont, archevêque de Paris, qui lui avoit promis de l'aider pour l'impression. Ce prélat étant mort, Levéel, alors supérieur de la Maison de la Trinité, présenta un Mémoire à l'assemblée du clergé de 1785; il demandoit que le clergé voulût bien concourir aux frais de l'entreprise.

Dans ce Mémoire il entre dans quelques détails sur son travail, qu'il assure avoir refait plusieurs fois. Il ne s'étoit pas contenté de traduire Pallavicini; il avoit ajouté beaucoup de notes pour réfuter celles de Le Courayer, et des dissertations sur Fra-Paolo, sur les protestans, et sur différens points de critique. L'ouvrage, disoit-il, devoit former au moins 6 vol. in-4°.; mais l'auteur se proposoit ensuite d'en faire un abrégé en 2 ou 3 vol. in-12.

Levéel fait mention de quelques traductions de Pallavicini, entreprises avant lui, mais dont aucune n'avoit vu le jour. Un abbé Gordon, chanoine de Rouen, et ancien précepteur de l'abbé de Lionne, en avoit commencé une sous Louis XIV, à l'instigation du marquis

grande partie de prêtres de Bretagne; chacune d'elles étoit sous la direction d'un grand-vicaire. La seconde étoit formée de cent quatre-vingts prêtres de Normandie, sous la direction d'un vénérable vieillard, feu M. l'abbé Gravé de la Rive, curé de Valognes, grand-vicaire et official de Coutances. Ils furent accueillis avec beaucoup d'intérêt dans le pays; une souscription fut ouverte en leur faveur, et des ministres protestans y prirent même part. L'évêque anglican de Durham donna une somme assez considérable, et le produit de la souscription monta environ à 18,000 fr. Plusieurs maisons dans les comtés de Durham et de Northumberland furent mises à la disposition des exilés, qui se partagèrent pour les aller occuper. M. Gibson, évêque d'Acanthos, et vicaire apostolique pour les catholiques du nord, et M. Thomas Eyre, son grand-vicaire, montrèrent pour cette colonie une grande bienveillance; et, de toutes les contrées où le clergé françois fut déporté, il n'y en a peut-être point où il ait joui de plus de tranquillité que le pays que nous venons d'indiquer.

Je réclame aussi une mention dans votre journal pour un prélat françois mort dans l'exil, et dont la mémoire n'a point obtenu le tribut qu'elle avoit droit d'attendre; c'est M. de Talaru, évêque de Coutances. M. Ange-François de Talaru

---

de Lionne. L'abbé Mallet, professeur de théologie à Navarre, mort en 1755, se proposoit aussi de travailler sur ce sujet; on n'a rien retrouvé de leurs manuscrits. En 1775, un ancien Jésuite du Dauphiné envoya à un libraire à Paris une traduction qu'il avoit faite. Levéel lui fit proposer de s'en rapporter à des arbitres pour décider laquelle méritoit la préférence. Le Jésuite y consentit, et Levéel prétend que la traduction de son rival fut déclarée indigne de voir le jour, tant elle étoit pleine de contre-sens.

Quant à l'ouvrage de Levéel, les arbitres, toujours suivant lui, en firent le plus grand éloge. M. de Beaumont ayant donné son travail à examiner à des personnes instruites, on lui en fit le rapport le plus favorable. J'avoue que, d'après son Mémoire même, je croirois qu'il étoit trop diffus. Il auroit dû se borner à traduire Pallavicini, ou n'y joindre que des notes très-courtes.

Si son manuscrit existe encore, ainsi que nous croyons l'avoir ouï dire, il seroit bien à désirer qu'on pût l'imprimer avec les suppressions que nous nous sommes permis d'indiquer; ce qui diminueroit beaucoup les frais de l'entreprise, et augmenteroit les chances de succès.

(*Note du Rédacteur*).

de Chefmasel, né au château de Chaussin en Bourbonnois, le 14 mai 1726, fut d'abord grand-vicaire de Sens, et archidiacre de Provins. Nommé à l'évêché de Coutances, après la mort de M. Le Fevre du Quesnois, il fut sacré le 10 mars 1766. On a de lui un Catéchisme qu'il publia pour son diocèse, en 1779. Son administration fut toute paternelle. Il étoit aimé de ses prêtres, et les traitoit avec bonté et cordialité. Les lettres qu'il écrivit pendant son exil à ceux qu'il honoroit de sa confiance montrent sa résignation et sa prudence. Après avoir éprouvé diverses traverses, il se retira en Angleterre, où il mourut, le 20 mars 1798, dans sa 73ᵉ. année. Les prêtres de son diocèse lui donnèrent des larmes, et firent son épitaphe, qui exprimoit l'idée qu'ils s'étoient formée de son caractère. Il seroit à désirer, pour le dire en passant, que l'on recueillît ainsi des documens sur les évêques et les prêtres françois morts en pays étrangers, et dont un grand nombre méritent d'obtenir un tribut d'éloges.

J'ai l'honneur d'être.....

J. D., *curé de V., dans le diocèse de Coutances.*

27 octobre.

LIVRE NOUVEAU.

Lettre pastorale de M. l'évêque de Metz au clergé de son diocèse, sur l'esprit du sacerdoce (1).

Nous avons cité quelques fragmens de cette Lettre pastorale, et nous avons dit qu'elle seroit lue avec intérêt par le clergé ailleurs que dans le diocèse pour lequel elle a été rédigée. En effet cette Lettre est toute pratique, et remplie de conseils d'une utilité journalière pour l'exercice du ministère, et pour les relations des pasteurs avec leurs ouailles. Le prélat y entre dans des détails que sa sagesse et son expérience rendent précieux ; il s'adresse surtout aux jeunes prêtres qui se voient, malgré eux, chargés de diriger seuls une paroisse, quand ils auroient souhaité pouvoir faire leur apprentissage sous d'anciens pasteurs. Nous ne doutons point qu'ils ne soient frappés de tout ce que cette Lettre renferme d'excellent et de paternel. Nous annonçons avec plaisir qu'il en existe à Paris un certain nombre d'exemplaires, et qu'on est en mesure d'en faire passer dans les provinces.

---

(1) 50 pages in-8°. ; prix, 1 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

Sur de nouveaux écrits contre la Lettre de M. de Haller.

On ne peut plus en douter, la Lettre de M. de Haller a mis l'alarme dans le camp des protestans; c'est à qui entrera en lice pour le combattre. Deux nouveaux champions viennent de se présenter; le premier est M. le professeur Krug, de Leipsick, qui avoit proposé une croisade en faveur des Grecs, et qui a consenti à laisser un moment les Turcs en paix, jusqu'à ce qu'il eût mis en déroute M. de Haller et ses amis. Il a déployé son ardeur guerrière dans la *Gazette littéraire de Leipsick*, nos. 197, 198 et 199, et on s'est empressé de traduire ses articles de l'allemand en françois, et de les publier sous le titre d'*Examen de la Lettre de M. de Haller*, Genève, 1821, in-8°. de 42 pages. Cet *Examen* mérite aussi, à son tour, d'être examiné.

M. Krug ne veut pas qu'on croie qu'il a dessein d'attaquer l'église catholique, et il dit même expressément, page 3: *Nous regardons cette Eglise comme une institution vénérable et salutaire.* Quel aveu dans la bouche du professeur! Mais, si l'église catholique est une *institution vénérable et salutaire*, pourquoi donc les protestans l'ont-ils quittée? pourquoi l'ont-ils représentée comme corrompue, comme idolâtre, comme vendue à Satan, comme trompant les peuples? pourquoi tant de déclamations et d'injures? c'étoient donc là autant de calomnies? C'étoit bien la peine de mettre l'Europe en feu, de susciter tant de guerres, de mettre au jour tant d'écrits violens, le tout pour renverser ou flétrir une *institution vénérable et salutaire*. A la page 9, M. Krug dit encore que *les deux partis sont complètement d'accord sur les dogmes fondamentaux du christianisme*, et que *la séparation ne porte que sur le détail de la croyance, et sur la forme extérieure du culte*. Mais, si les protestans attachent si peu d'importance au *détail de la croyance* et à *la forme extérieure du culte*, pourquoi donc tant de bruit, de reproches, d'accusations et de troubles? si les dogmes fondamentaux étoient en sûreté, falloit-il exciter un schisme dans l'Eglise pour des objets que l'on regarde comme peu essentiels?

M. de Haller avoit dit qu'*il n'est pas un écrivain protestant qui ne déplore cette fatale séparation. Cette assertion*, reprend M. Krug, *est une fausseté, et doublement une fausseté*. Ainsi M. Krug ne veut point qu'on s'afflige d'une division si funeste entre des chrétiens; *cet événement*, selon lui, *n'a point été un malheur*. Ce n'est point un malheur qu'un schisme entre des frères, qu'un schisme qui a causé cent ans de guerres sanglantes, qui a occasionné des révolutions désastreuses, qui a enfanté des écrits où respire la haine, et qui enflamment les passions! M. Krug fait preuve ici, ce semble, de bien peu de charité et de bien peu de jugement.

Mais ce qui légitime à ses yeux la séparation opérée par les réformateurs, ce sont les abus qui existent dans l'église catholique. Il en fait une énumération où il a dû naturellement placer ce qui le révolte davantage. Or, quels sont ces abus qu'il signale avec horreur? C'est *le systême monacal*: comme si des hommes que les protestans révèrent n'avoient pas été moines, comme s'il n'y avoit pas de monastères dans les premiers siècles de l'Eglise, comme si saint Augustin et saint Jérôme eux-mêmes n'avoient pas habité dans des monastères, comme si les trois vœux qui sont de l'essence de l'état monastique avoient en soi rien de honteux ou d'injurieux à Dieu. Second abus; *l'investiture des prébendes ecclésiastiques*. Oh! pour celui-là, j'avoue qu'il est intolérable, et que les protestans, à moins d'une horrible prévarication, ne pouvoient rester dans une église où il se passe des choses si criantes. Le troisième abus est de la même force; c'est *l'acquisition de biens séculiers au profit de l'Eglise dans les pays où l'autorité civile le tolère*. M. Krug juge encore qu'un tel scandale doit exciter les réclamations les plus énergiques de la part de tous les protestans un peu consciencieux; mais il fera bien de ne pas aller le dire en Angleterre, où l'église établie jouit de grands revenus. Quatrième abus; *la confession auriculaire*. Cinquième abus; *la manière de célébrer la cène*. Sur ces deux points on peut renvoyer le professeur à nos controversistes, et spécialement à Bossuet. Sixième abus; *la pénitence*. La pénitence, un abus! se repentir, un abus! expier ses fautes, un abus! Enfin, le septième abus, c'est *les pélérinages*, où en effet il peut se glisser des abus; mais ces abus auxquels on peut obvier, n'empêchent pas que le fond ne soit respectable.

Telle est donc cette liste effrayante des abus qui excitent

l'indignation de M. Krug, et qui lui inspirent une aversion insurmontable pour l'église catholique. Ne seroit-il pas permis de se moquer un peu de ces plaintes affectées et de ces exagérations manifestes, et ne nous suffiroit-il pas de représenter humblement à M. Krug qu'il faut bien que ces abus soient peu de chose, puisqu'ils n'empêchent pas l'église catholique d'être une *institution vénérable et salutaire?* Ainsi c'est lui-même qui la justifie au moment où il l'accuse; et c'est ce qui arrive assez souvent aux ennemis de cette église.

Il semble aussi que M. Krug auroit sagement fait de s'abstenir de plaisanteries assez fades, et de déclamations assez surannées. Il appelle l'église catholique, l'*église béatifiante;* ce qui n'a pas beaucoup de sel. Il accuse cette même Eglise des dragonades et de la Saint-Barthélemy : comme si l'église catholique étoit responsable de toutes les mesures que la politique a conseillées. Il reproduit ainsi des reproches et des accusations dont les plus sages protestans s'abstiennent aujourd'hui. Son ton envers M. de Haller n'est pas plus mesuré. Il l'appelle sans façon un *menteur*. Il dit nettement que le conseil souverain de Berne *a usé réellement d'une grande douceur en se contentant de destituer M. de Haller, et de l'exclure pour l'avenir de tout emploi public, sans le mettre, comme il en avoit le droit, entre les mains de la justice pour lui faire subir une peine plus rigoureuse.* Il donne à la conduite du même magistrat les interprétations les plus arbitraires et les plus odieuses. Enfin, le professeur de Leipsick montre toutes les petitesses de la partialité la plus décidée et la plus aveugle, et il s'oublie jusqu'à dire que M. de Haller professe dans sa Lettre *les principes les plus immoraux.* Il faut plaindre un homme à qui la passion obscurcit ainsi le jugement.

Dans un *Appendice*, M. Krug s'élève avec beaucoup de vigueur contre les protestans qui abandonnent ce nom pour celui d'*évangéliques*, et il blâme fortement le gouvernement prussien, qui a consacré ce changement par une loi expresse. Le professeur paroît attacher plus d'importance à cette dénomination qu'aux *détails de la croyance.*

Le second écrit dont nous nous proposons de parler a aussi paru à l'occasion de la Lettre du magistrat de Berne. Nous avions fait, il y a quelque temps, des remarques sur une Lettre du marquis de Langalerie, qu'on vouloit opposer à

celle de M. de Haller, et nous avions montré combien le caractère et la conduite de ces deux hommes étoient différens. Nos réflexions ont été, à ce qu'il paroît, approuvées dans les lieux où la Lettre de Langalerie avoit vu le jour, et l'on a jugé à propos de réimprimer notre article à la suite d'une nouvelle édition de la Lettre de M. de Haller. Nous sommes bien aises qu'on ait trouvé cet article digne de quelque attention, et, s'il peut faire quelque bien, nous nous consolerons des reproches et des injures qu'il nous attire de la part de quelque pasteur ou professeur de Genève. Au moment où nous avions oublié notre article, et où nous en ignorions entièrement la réimpression, nous avons eu connoissance d'une *Lettre à M. Guers, libraire, éditeur d'une réimpression de la Lettre de M. de Haller*, Genève, 1821, in-8°. de 16 pages. Cet écrit, daté du 10 septembre, est encore moins contre M. Guers, que contre M. de Haller et contre nous. L'auteur, qui ne se fait connoître que sous la signature *X.*, annonce l'intention de faire justice de ce qu'il appelle nos calomnies, et, comme notre article rouloit sur Langalerie, nous nous attendions qu'il alloit rétablir la mémoire d'un homme assez décrié, et nous étions curieux de voir ce qu'on pourroit dire pour sa défense. Mais nous avons été complètement déçu; M. X. ne prononce plus le nom de Langalerie, et ne s'inquiète point de ce que nous avons dit de cet aventurier. Ainsi il ne paroît pas faire beaucoup de cas de cette glorieuse conquête, et il avoue implicitement qu'il n'y avoit pas lieu de s'en glorifier.

Mais aussi il a fort à cœur de venger les protestans des reproches et des accusations dont ils ont été l'objet. Il assure qu'ils n'ont aucun esprit de prosélytisme; qu'ils n'usent ni d'artifice ni d'intrigue pour se répandre, et qu'ils ne connoissent point le *compelle intrare*; mais, en revanche, ils connoissent le *compelle exire*, puisqu'ils ont fait sortir M. de Haller du conseil de Berne. S'ils ne font pas de prosélytes, et je crois qu'en effet ils n'en font guère, ne seroit-ce pas plutôt par suite de cet esprit d'indifférence qui a prévalu parmi eux? M. X. veut qu'on regarde ses coreligionnaires comme des victimes que poursuivent l'injustice et la persécution. Il est vrai qu'il leur sied bien de se plaindre en ce temps-ci; ils dominent dans une partie de l'Europe; ils sont parvenus en dernier lieu à régner sur des catholiques dans les Pays-Bas, et

dans plusieurs contrées de l'Allemagne; ailleurs ils jouissent de la tolérance la plus étendue, et ils ne sont point encore contens! c'est être difficile. M. X. va même jusqu'à se plaindre de l'état où est le protestantisme en France. Il lui semble que l'administration n'est pas impartiale pour les protestans, et que ceux-ci n'ont pas à se louer de la protection et de la faveur qu'on leur accorde. Il y a dans de telles plaintes, je l'avoue, une ingratitude bien étonnante. Quoi! les protestans ne seroient pas encore contens de tout ce qui a été fait pour eux en France? Leur culte y est non-seulement toléré, mais protégé; leurs ministres sont payés par le trésor public, et depuis la restauration ils ont obtenu en plusieurs endroits de nouveaux pasteurs, de nouvelles églises, de nouvelles chaires. Des protestans siégent dans le ministère, dans les deux chambres, dans le conseil d'Etat, dans le tableau des préfets, dans toutes les parties de l'administration. Que leur faut-il donc de plus? A moins d'avoir toutes les places, je ne vois pas ce qu'ils peuvent prétendre; et il me semble que cette minorité de sept à huit cent mille ames, si toutefois ils atteignent ce nombre, devroit être contente des faveurs qu'elle obtient sur une population de trente millions.

C'est avec la même bonne foi que M. X. parle des persécutions exercées en Languedoc contre les protestans, et des excès commis en 1815. Il a mauvaise grâce à réveiller de si tristes souvenirs. Il n'est que trop vrai qu'après le second retour du Roi une multitude, échauffée par le ressentiment des violences et des cruautés commises pendant les cent jours, se porta en quelques lieux à des réactions fâcheuses. Il faut déplorer ces excès réciproques; mais il ne faudroit pas s'aveugler sur ceux qui les provoquèrent, ni obliger à rappeler tant de scènes affligeantes qui désolèrent Nîmes au commencement de la révolution. Qui ne sait avec quelle rigueur les catholiques de cette ville furent punis des déclarations qu'ils avoient signées en faveur de la religion catholique, les 20 avril et 1er. juin 1790? Dans les premiers jours de ce dernier mois, des protestans des environs affluèrent à Nîmes, et d'horribles excès y furent commis. Plusieurs centaines de catholiques périrent sans autre tort que d'avoir signé les déclarations précédentes. Parmi ces victimes on cite des habitans paisibles, Anzeby, Bataille, Brun, Castanier, Chas, Daudet, Deymont, Dumas, Lerouge, Mercier, Périllier, etc.

Un marchand, Gas, fut massacré avec les circonstances les plus horribles; on lui en vouloit principalement parce que sa femme, née protestante, s'étoit rendue catholique lors de son mariage. Cinq Capucins furent aussi immolés par une troupe furieuse; on convoitoit, dit-on, leur église pour en faire un prêche. Les vases sacrés furent profanés en plusieurs églises, et on vit à Massilhargues des protestans, affublés d'habits sacerdotaux, promener en triomphe les objets consacrés au service divin. De tels attentats ont pu rester impunis, mais ils ne sont pas pour cela oubliés; et, si MM. de Genève veulent en connoître les détails, ils peuvent consulter Prudhomme, dans son *Histoire des Crimes de la Révolution*, et l'avocat Froment, dans un *Mémoire historique et politique sur le Massacre des Catholiques de Nîmes, les 13, 14, 15 et 16 juin*; cet écrit a été publié à Nice, en 1790. M. X. nous permettra de lui dire qu'il a touché là fort imprudemment une corde très-délicate, et qu'il nous a forcé de lui rappeler des souvenirs qu'il auroit dû, au contraire, écarter de toutes ses forces.

Cet auteur veut qu'on lui sache gré de sa modération : *Il ne m'est pas échappé*, dit-il en finissant, *une seule expression qui pût porter atteinte au caractère privé de M. de Haller, ou prêter à une interprétation injurieuse pour le catholicisme.* Il faut que M. X. ait bien peu de mémoire pour se rendre avec tant de confiance un témoignage si peu mérité. A la page 6 de sa brochure, il avoit insinué très-clairement que la conversion de M. de Haller pouvoit bien n'être pas sincère; que beaucoup de gens le croyoient, etc.; c'est-à-dire, qu'il accusoit M. de Haller d'une horrible hypocrisie; et il appelle cela ne point *porter atteinte au caractère privé de M. de Haller*. Que dira donc M. X. quand il voudra attaquer ses adversaires, s'il croit être modéré quand il leur attribue un procédé si odieux en fait de religion? A la page 8, il accuse encore M. de Haller d'en avoir imposé en disant qu'il s'étoit fait catholique de son propre mouvement. Ces insinuations sont d'autant plus déplacées que la franchise de M. de Haller est plus connue, et qu'elle éclate admirablement dans sa Lettre.

M. X. est bien sûr qu'il ne lui est rien *échappé qui pût prêter à une interprétation injurieuse pour le catholicisme*. Je l'engagerois alors à retrancher de sa brochure tant de sarcasmes, d'insinuations malignes et d'accusations sans preuves. Il feroit

bien de supprimer, entr'autres, cette phrase, que la maxime *hors de l'Eglise point de salut*, est *stupide ou atroce*. Il n'y a sûrement pas d'injure possible si ces qualifications n'en sont pas, et M. X. a des idées bien étranges sur la politesse et les bienséances, s'il croit y être fidèle en traitant ses adversaires avec ce mépris insultant.

Quant à ce qui nous est personnel dans cette brochure, nous n'essaierons pas d'y répondre. M. X. a pour nous les mêmes ménagemens que pour M. de Haller, et pour l'église catholique en général; cela ne nous surprend point, et nous n'en conservons aucune rancune. Nous finirons par une observation. M. X. termine sa Lettre par s'étonner que M. Guers se fasse l'éditeur d'écrits propres à fournir des armes contre la doctrine de la majorité des Génevois; qu'il contribue ainsi à semer la division dans les esprits, et qu'il reconnoisse si mal l'hospitalité qu'on lui accorde. M. Guers, que nous n'avons pas l'honneur de connoître, ne seroit sûrement pas embarrassé à répondre à ces reproches. Il diroit sans doute que, puisqu'on publie à Genève tant d'écrits de toute sorte contre les catholiques, il peut bien être permis à ceux-ci d'élever de temps en temps la voix pour se défendre. Mais je dirai, moi, à M. X., qu'il fait précisément parmi nous ce qu'il reproche à M. Guers de faire à Genève, et, qu'en répandant sa brochure en France, il *fournit des armes contre la doctrine de la majorité des François*. Ainsi cet auteur se condamne lui-même, et sur ce point, comme sur quelques autres, on peut le prendre par ses propres paroles, et réfuter sa brochure par sa brochure même.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le service pour M. le cardinal de Périgord a été célébré à la métropole, le 29 novembre. M. l'archevêque de Paris officioit, assisté de MM. les archidiacres. M. l'archevêque de Nisibe, nonce de S. S.; MM. les archevêques de Rouen, de Reims et d'Arles, et MM. les évêques de Metz et de Nîmes étoient présens, ainsi que MM. les évêques nommés et MM. les curés de Paris, et un nombreux clergé. De plus, M. le prince de Castelcicala, ambassadeur de Naples, toute la famille de M. le cardinal, des pairs, des dé-

putés, occupoient dans le chœur des places réservées. Après l'Evangile, M. l'abbé Frayssinous a prononcé l'oraison funèbre du cardinal. L'orateur étoit placé dans une des chaires épiscopales qui ornent le chœur de l'église. Il avoit pris pour texte ces paroles des Rois : *Mortuus est in senectute bonâ..... et regnavit filius ejus.* Dans son exorde, il a paraphrasé ces paroles de l'Esprit saint, et les a appliquées à S. Em. et à son successeur. Dans le reste du discours, M. Frayssinous a parcouru la vie du cardinal, et l'a montré doux et régulier dans sa jeunesse, formé dans cette pieuse maison qui étoit comme le séminaire général du clergé de France, charitable pendant son épiscopat, et faisant éclore ou soutenant beaucoup de bonnes œuvres, ferme et courageux dans l'adversité..... Ici l'orateur a peint à grands traits l'ébranlement général de l'Eglise et de l'Etat à l'époque de la révolution, et l'unanimité généreuse de l'épiscopat à marcher dans la route de l'honneur et du devoir. Cent trente évêques refusèrent de prendre part au schisme, et aimèrent mieux perdre leurs biens et quitter leur patrie, que de prêter un serment qui sanctionnoit les nouveautés. M. de Talleyrand déploya le même dévouement que ses collègues, et on ne l'entendit point se plaindre de la perte de ses honneurs ou de sa fortune. L'orateur a peint le prélat à Mittaw, recevant les derniers soupirs de ce vertueux et magnanime abbé Edgeworth, et a saisi cette occasion de payer un tribut à l'illustre confesseur de Louis XVI, mort en assistant des François, et qui ne pouvoit, a-t-il dit, périr que martyr de la charité. Il a retracé, avec autant de justesse que de mesure, la situation de la France à l'époque du Concordat de 1801, et a parlé de la division qui parut alors dans l'épiscopat, comme saint Augustin avoit parlé autrefois du différend entre le pape saint Etienne et saint Cyprien. Enfin, M. Frayssinous a montré M. le cardinal rentré en France, chargé d'honneur, et donnant ses soins au bien de l'Eglise. Tout ce discours a paru plein de force et en même temps de sagesse; nous essayerons d'en donner, plus tard, une idée plus complète.

— Mgr. le grand aumônier est allé, mardi dernier, prendre possession de l'hospice des Quinze-Vingts, où, par sa place, il jouit de toute la juridiction. Le prince y a été reçu par les administrateurs, et complimenté par l'un d'entre eux, M. le vicomte de Montmorency; il s'est rendu immédiatement à

l'église, où il a fait sa prière, et où les aveugles ont exécuté divers morceaux de musique. Le prélat a visité ensuite toutes les parties de la maison au milieu des témoignages du respect et de la joie des habitans de cet hospice. La veille, S. A. avoit reçu les hommages de toute la chapelle du Roi et du chapitre de Saint-Denis, qui, par son institution, a M. le grand-aumônier pour chef, sous le titre de primicier. Elle a maintenu dans leurs places les personnes que M. le cardinal de Périgord honoroit de sa confiance. M. l'abbé Feutrier a le titre de vicaire-général, et réunit à ses anciennes attributions celles dont M. de Quélen a été long-temps chargé. M. l'abbé Gallard conserve son titre de secrétaire pour les affaires ecclésiastiques; M. l'abbé Godinot-Desfontaines est, comme par le passé, secrétaire-général des aumônes. M. le grand-aumônier a déjà travaillé plusieurs fois, soit avec M. Frayssinous, soit avec M. le vicaire-général.

— Le mercredi 5 décembre, il sera célébré, dans la chapelle royale des Quinze-Vingts, un service pour le repos de l'ame de S. Em. Mgr. le cardinal de Périgord, grand-aumônier de France, archevêque de Paris, supérieur-général de l'hospice royal des Quinze-Vingts, etc. La messe commencera à dix heures très-précises; après l'Evangile, l'oraison funèbre sera prononcée par M. l'abbé Frayssinous, premier aumônier du Roi. Les personnes qui désireroient des billets, voudront bien s'adresser au vicariat-général de la grande-aumônerie de France, rue Saint-Honoré, n°. 331.

— Un de nos journaux vient de rapporter l'éloge de M. le cardinal de Périgord, prononcé par M. l'archevêque de Rouen à la séance de la chambre des pairs du 27. Nous aurions désiré pouvoir enrichir notre journal de ce discours, qui offre une appréciation aussi juste, qu'heureusement exprimée du caractère et des vertus de S. Em. Mais ayant donné nous-mêmes une notice, qui a nécessairement, du moins pour les faits, quelque ressemblance avec le discours, nous avons cru devoir réserver le peu de place dont nous pouvions disposer, pour les matériaux nombreux qui nous arrivent. Cet éloge sera d'ailleurs publié à part.

— M. l'abbé Bernet, chanoine de Saint-Denis, est nommé, dit-on, à la cure de Saint-Vincent-de-Paul, en remplacement de M. Louis-Guillaume-Auguste Grignon, dont nous avons annoncé la mort. Cet ecclésiastique étoit précédemment pré-

mier aumônier de la maison royale d'éducation à Saint-Denis, et nous avons eu à parler plusieurs fois du bien qu'il avoit fait dans cette place importante. M. Bernet est né dans le diocèse de Saint-Flour, et a résidé long-temps dans le diocèse de Paris ou dans celui d'Orléans. Il a exercé le ministère dans l'un et dans l'autre; et son attachement aux devoirs de son état, sa prudence, la solidité de son esprit et l'aménité de son caractère, sont du plus heureux augure pour le succès de son zèle dans le poste où on assure qu'il est appelé. Il consolera les paroissiens de Saint-Vincent de la perte d'un digne pasteur, et consolidera tout ce que celui-ci avoit commencé.

— La plupart des évêques sont partis pour leurs diocèses. MM. les archevêques de Sens et d'Avignon, MM. les évêques de Chartres, de Luçon et de Périgueux, ont successivement quitté Paris. M. l'archevêque de Reims et M. l'évêque de Nîmes se proposent de partir très-prochainement. Ces prélats sont tous occupés des premiers détails qu'entraîne le rétablissement de leurs siéges. C'est une sorte de résurrection qui demande tous les efforts de leur zèle. Un chapitre à former, des séminaires à établir, un personnel et des localités dont il faut prendre connoissance, des élémens à rassembler, des ressources à préparer pour l'avenir, tels sont les premiers travaux qui les attendent. Leurs yeux sont souvent attristés des vides qu'ils voient autour d'eux dans le clergé. Leurs espérances sont dans les établissemens qu'ils vont former ou étendre. Déjà, dans plusieurs diocèses, il existoit d'heureux commencemens. M. l'archevêque de Reims trouve des petits séminaires commencés dernièrement à Reims et à Châlons, et un établissement plus important existant depuis long-temps à Charleville, et où sont des théologiens; on croit que le prélat les appellera à Reims pour former son grand séminaire, et les réunir aux autres théologiens qui étudioient au séminaire de Meaux. M. l'archevêque de Sens rappelle de même les élèves en théologie de son diocèse qui étoient au grand séminaire de Troyes, et les place à Sens dans le local où on avoit dernièrement formé un petit séminaire; il se propose, dit-on, d'établir son petit séminaire à Auxerre dans un ancien couvent, et de former à Sens un collége mixte, sous la direction d'un ecclésiastique qui a déjà fait ses preuves dans l'enseignement. A Chartres, M. l'évêque trouve aussi un petit séminaire pour

recevoir les théologiens du département d'Eure et Loir, qui doivent quitter Versailles ; il existe dans le même département des maisons déjà en activité, à Nogent-le-Rotrou et à Terminiers, et le prélat a déjà visité la première ; il se félicite de jouir de si précieuses ressources que son activité rendra plus utiles encore. On comptoit dans tout ce département deux cent soixante-quinze élèves de tout âge pour l'état ecclésiastique. A Luçon, il existoit aussi un petit séminaire qui prospéroit par les soins d'un maître habile ; M. l'évêque y place son grand séminaire, qui se composé des étudians en théologie de son diocèse qui se trouvoient à La Rochelle ; les établissemens ecclésiastiques vont prendre un nouvel essor dans ce pays par les soins d'un prélat qui joint l'expérience et l'activité au zèle et à la sagesse. M. l'évêque de Périgueux a l'avantage de trouver à Sarlat un séminaire formé, il y a quelques années, par les soins d'une congrégation respectable (MM. de Saint-Lazare) ; ce séminaire compte plus de quatre-vingts élèves, et on ne doute pas qu'il ne prenne bientôt de plus grands accroissemens dans un vaste diocèse. Le diocèse de Nîmes, détaché d'Avignon, ne paroît pas offrir encore les mêmes ressources ; cependant il renferme aussi bon nombre de sujets de tout âge, qui se destinent au sacerdoce, et les catholiques du Gard, qui ont mis tant d'empressement à obtenir un évêque, ne peuvent manquer de seconder de tous leurs efforts le zèle de celui que la Providence leur a envoyé dans sa miséricorde.

— Le 19 novembre, les Frères des Ecoles chrétiennes ont été installés à Nanci. Une messe du Saint-Esprit a été célébrée à la cathédrale ; M. l'évêque y assistoit, ainsi que le chapitre et le clergé de la ville, le président de la cour royale, le maire, d'autres membres des autorités, et beaucoup de fidèles. On remarquoit dans cette réunion les bons Frères, moins encore à leur costume, qu'à leur modestie et à la pieuse simplicité qui brilloit sur leurs figures. Le respectable curé de la cathédrale, M. Charlot, officioit ; après l'Evangile, M. Poirot, premier vicaire, prononça un discours, où il célébra avec effusion les vertus et les soins des Frères, et félicita les enfans d'être formés par des hommes si respectables. On avoit, depuis quelque temps, à Nanci une école à la Lancaster ; on espère qu'elle finira par être donnée aussi aux Frères ; alors il en faudroit deux de plus : jusqu'ici ils

sont cinq. Ils occupent l'ancien couvent des Cordeliers, emplacement vaste, où ils pourront, s'ils le veulent, établir un noviciat. Ils tiennent deux écoles, l'une dans ce local sur la paroisse Saint-Evre, et l'autre, paroisse Saint-Sébastien. Ils ont déjà beaucoup d'enfans, quoiqu'ils n'aient commencé que depuis deux jours. Parmi ceux qui ont le plus contribué à cet établissement, il est juste de nommer M. de la Salle, chevalier de Saint-Louis, qui le premier a sollicité à cet égard la charité des fidèles, et a entrepris une quête; il a été secondé par le zèle du maire de la ville, et le conseil du département a voté 1500 fr., en témoignant le regret de ne pouvoir accorder davantage, et en faisant espérer un secours plus abondant pour l'année prochaine.

— Les mêmes sentimens de religion et d'attachement à la légitimité, qui ont donné lieu dans de grandes villes à des prières et à des cérémonies destinées à fléchir le ciel, ont aussi produit dans des villes moins considérables le même élan et le même concert de vœux ou d'expiations. C'est ainsi qu'à la Caune (Tarn), on n'a laissé passer depuis dix-huit mois aucune occasion de montrer, par des actes publics, la part que l'on prenoit aux grands événemens. A peine y fut-on instruit, l'année dernière, d'une catastrophe funeste, que des prières d'expiation furent jointes à celles qui s'y font tous les soirs pendant le Carême; on y récita le *De Profundis*, l'oraison pour le Roi, etc. Le 14 mars suivant, on y fit un service solennel pour le prince; tous les habitans y assistèrent, et un cortége funèbre parcourut la ville avec tous les signes du deuil. Le 12 juillet de la même année, on commença dans l'église une neuvaine pour la naissance d'un prince; soir et matin des prières étoient récitées, et elles étoient annoncées par le son des cloches. Le 3 octobre 1820, M. le curé chanta une messe solennelle d'actions de grâces, suivie du *Te Deum*, et le 29 du même mois un second *Te Deum* fut chanté avec plus de pompe encore, le soir. On fit encore dans cette paroisse la neuvaine annoncée dans un de nos numéros en l'honneur de la Providence. Le 1er. mai dernier fut à la Caune un jour de grande solennité; il fut célébré une grand'messe, avec une instruction relative à l'événement qui excitoit alors la joie publique. Ce jour-là on commença une neuvaine d'actions de grâces pour la naissance du Prince; elle se continua les dimanches et jeudis de chaque semaine, et consistoit

en prières analogues à son objet. Le 29 septembre dernier, il a été fait encore une autre neuvaine pour la conservation de l'auguste enfant; on y récitoit les prières que nous avions indiquées précédemment dans ce journal. De plus, on terminoit chaque exercice par un *De Profundis* pour un Prince malheureux. Enfin, nous écrit notre correspondant, toutes les neuvaines dont vous avez fait mention dans vos feuilles ont été annoncées au prône, et pratiquées par beaucoup d'ames pieuses; et ces neuvaines privées, comme celles qui étoient publiques, ont donné lieu à un grand nombre de communions. C'est ainsi, dit la lettre, que nos sentimens ont répondu aux vôtres, et que nous avons rempli, ou même quelquefois devancé vos vœux pour tout ce qui intéresse la religion ou la monarchie.

— D'où vient que plusieurs protestans avouent qu'ils ne trouvent plus dans leur communion le repos d'esprit et les espérances de salut dont les fidèles ont besoin? On peut en assigner plusieurs causes; mais une des plus vraisemblables, dit un journal estimé, est dans ces essais de réunion, où on traite les dogmes avec une si étonnante légèreté, où on se débarrasse sans façon de ceux qui gênent encore, et où on semble ne se réunir que sur un point, qui est de ne rien croire. Ce ne sont pas seulement les catholiques attentifs qui font cette observation; des protestans distingués dans leur communion s'en plaignent aussi. Reinhard, Muller (le célèbre historien suisse), Harms de Kiel, Ammon de Dresde, n'ont pu s'empêcher de déplorer cet état de leur église. « Ici, dit Harms dans son *Guide pour ceux qui doivent être confirmés*, Schleswig, 1820; ici (à Kiel) on en est venu à un tel point que chacun enseigne ce qui lui plaît; la doctrine de l'Université est autre que celle du séminaire, des maîtres d'école, le savant ne croit pas ce qu'on enseigne dans les écoles de la ville. Dans les deux classes accessoires, on trouve une foi différente, et, dans les trente ou quarante instituts, la doctrine varie tellement, que l'on peut assurer que les parens et les enfans, les frères et les sœurs, les maris et les femmes, les pauvres et les riches, les savans et les ignorans, sont entre eux aussi éloignés sur la religion que les diverses communions chrétiennes, et cependant tous se disent luthériens ». On voit ici l'effet du principe fondamental de la réforme. Ailleurs, Harms dit qu'il voudroit *écrire sur un seul de ses*

ongles les dogmes que l'on croit encore généralement. Kllimon s'exprime ainsi : « Si nous ne voulons pas que le rationalisme, comme un autre Saturne, dévore ses propres enfans, il faut revenir à la foi pour la grande révélation que Dieu nous a faite par son Fils. Avec l'idée d'une réforme progressive, on fait du luthéranisme un véritable paganisme, et le christianisme se trouve tout-à-fait expulsé ». C'est aussi le sentiment de Witsius, qui disoit qu'il falloit que Dieu intervînt pour préserver des progrès de la contagion ce qui étoit encore sain; car, ajoutoit-il, quelle espérance de salut reste-t-il du côté des hommes? Le critique distingué auquel nous empruntons ces observations, cite encore comme des causes du retour de beaucoup de protestans dans le sein de l'Eglise, la pureté des dogmes catholiques, la sainteté de la morale, la beauté des cérémonies, l'autorité et la paix qu'on trouve dans notre Eglise, et enfin cette ardeur de nos adversaires à nous combattre par toute sorte de moyens, et par ceux même que n'inspirent pas évidemment une foi vive et un zèle pur.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MONSIEUR a envoyé un secours de 500 fr. à de malheureux incendiés de la commune d'Harnes, arrondissement de Béthune. S. A. R. MADAME a joint à ce secours une somme de 300 francs. MONSIEUR a envoyé aussi un secours de 600 fr. aux incendiés de Zellemberg (Haut-Rhin).

— Le 29 novembre, S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a visité l'Ecole Polytechnique, dont il est l'auguste protecteur. Le Prince a assisté à une leçon de physique de M. le professeur Dulong, auquel il a témoigné sa satisfaction dans les termes les plus flatteurs. A son arrivée et à son départ, S. A. R. a été saluée des plus vives acclamations.

— S. A. S. Mgr. le duc de Bourbon, ayant fait rendre le pain bénit en son nom, suivant son ancien usage, dans la paroisse de Saint-Maur, a fait remettre au maire une somme de 150 fr. pour les pauvres.

— Nous devons rectifier une erreur qui s'est glissée dans le dernier numéro, sur le nombre des votes qui ont été émis pour l'approbation de l'adresse au Roi. Les votans étoient au nombre de 274; il y a eu 176 boules blanches, et 98 noires, qui ont été données par le centre. La majorité s'est formée de la réunion de la droite et de la gauche.

— MM. les députés ont été convoqués pour le 30 novembre, pour une réunion en séance publique. Les ministres ont dû faire à la chambre une communication. Le 29, le jour de la présentation de l'adresse au Roi n'étoit pas encore fixé.

— Le 27 novembre, la cour royale a renvoyé devant la cour d'as-

tises le sieur Berenger, comme prévenu d'offenses envers la personne du Roi, et d'outrages à la morale publique et religieuse.

— Le 27 novembre, le tribunal de police correctionnelle s'est occupé de l'affaire du nommé Moithe, garde à cheval des forêts de la couronne, auteur de la fable du bois de Boulogne dont nous avons parlé dernièrement. Le prévenu a avoué qu'il avoit fabriqué toute cette histoire dans l'espérance d'obtenir une place plus avantageuse que la sienne; il a déclaré, en outre, que son dessein avoit été de provoquer une plus grande surveillance pour la sûreté des Princes. M. Vincens, avocat du Roi, a soutenu la culpabilité de l'accusé, qui a été condamné à deux ans de prison et 500 fr. d'amende, comme ayant par ses manœuvres compromis la liberté de plusieurs individus, et contribué à répandre de funestes alarmes.

— Le ministre de l'intérieur a fait remettre au sieur Jollet, de Valenciennes, ancien militaire, actuellement garde-champêtre à Marly, une médaille d'argent portant l'effigie du Roi, pour le dévoûment qu'il a montré dans un incendie à Valenciennes, le 4 juin dernier.

— Une croix s'élevoit, avant la révolution, sur le rond-point de la basilique métropolitaine de Paris; elle fut renversée en 1793. On vient d'en refaire une en fer forgé; elle a environ douze pieds de hauteur, y compris la boule. Elle sera posée aussitôt que l'on aura fait les réparations nécessaires aux bois de charpente qui doivent la recevoir.

— M. Lacretelle aîné a comparu, le 27 novembre, devant la cour royale, comme appelant du jugement qui le condamna, au mois de mars dernier, à deux mois de prison et 200 fr. d'amende, pour contravention à la loi de censure. Il a demandé un délai, qui lui a été refusé, et un instant après il s'est retiré. La cour a confirmé, par défaut, le premier jugement.

— La cour d'assises de Nevers a condamné à six mois de prison, 500 fr. d'amende et aux frais du procès, un jeune homme des environs de cette ville, accusé d'avoir proféré des cris séditieux et des injures contre la famille royale.

— Le 25 novembre, un incendie a éclaté à Bonreux, canton de Montbazon (Indre et Loire), et a détruit le bel établissement de filature qui y étoit situé. Les pertes doivent être immenses.

— Il arrive de toutes parts des adresses au roi d'Espagne contre les ministres. Celle de la ville de Madrid a été présentée par le fameux Quiroga, dont on n'entendoit plus parler depuis quelque temps.

— Tous les étrangers qui jusqu'à présent se sont livrés à l'instruction et à l'éducation des jeunes gens, dans les Etats héréditaires de la maison d'Autriche, ont reçu l'ordre de les quitter, à moins qu'ils ne s'engagent à renoncer à leur profession.

— La commission des cultes et de l'instruction publique, dans le royaume de Pologne, vient de recevoir une nouvelle organisation. Elle doit être composée du ministre-président, du primat du royaume, de deux évêques, de trois conseillers d'Etat, de deux membres pour les cultes étrangers, de six autres membres nommés par le roi, et de deux visiteurs-généraux.

— Des habitans de l'île de Zante s'étant révolté contre une partie des troupes angloises destinées à maintenir les principes de neutralité qui ont été formellement adoptés, le sénat des îles Ioniennes a promulgué la loi martiale.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 27 novembre, M. le ministre de l'intérieur présente un projet de loi relatif au régime sanitaire. Ce projet est renvoyé à l'examen des bureaux. M. le marquis de Jaucourt honore d'un juste hommage la mémoire de feu M. le marquis Garnier. M. l'archevêque de Rouen fait ensuite l'éloge des éminentes vertus de M. le cardinal de Talleyrand-Périgord; et M. le comte de Sparre prononce un discours où il rappelle les qualités et les talens militaires de M. le comte Rapp. L'impression de ces trois discours a été ordonnée. La chambre prend en considération une proposition faite et développée par M. le comte Ferrand, et tendante à ce que le Roi soit supplié de présenter un projet de loi sur la compétence de la cour des pairs.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 27 novembre, M. le président lit trois lettres; la première est de M. le chancelier de France, qui annonce la réception du message par lequel la chambre des députés a donné la nouvelle de sa constitution définitive. Les deux autres lettres sont de MM. Fradin et Cesbron, qui s'excusent de ne pouvoir encore se rendre à leur poste. L'admission de MM. Heroult de Hottot et Fontaine est prononcée.

M. le ministre des finances monte à la tribune, et expose d'une manière très-détaillée les motifs du budget de 1822. Après avoir passé en revue les dépenses obligées, c'est-à-dire, celles qui sont relatives à la dette publique, à la liste civile, aux rentes viagères et aux pensions, M. Roy donne des explications sur diverses augmentations de crédit que demandent les ministères de la justice, de l'intérieur, de la guerre et de la marine; il présente ensuite le tableau des ressources destinées à subvenir aux évaluations données pour 1822. Il résulte de toutes ces évaluations que le budget présente en recettes la somme de 890 millions 33 fr., et en dépenses celle de 889 millions 541,340 fr., et que par conséquent les recettes probables excèdent les besoins présumés de la somme de 458,693 fr., qui doit être augmentée d'un excédent de ressources résultant du réglement de l'exercice courant, et évalué à 30 millions. Le ministre voit dans l'élévation même de ce budget quelque chose de satisfaisant pour l'orgueil national, et pense qu'un tel résultat est la suite d'une richesse qui ne se trouve pas dans d'autres pays, et prouve que la France a des moyens et des ressources supérieures à l'adversité. M. Roy donne ensuite lecture du projet de loi, dont la discussion sera soutenue par MM. Decaux, Cuvier, Capelle, Jurieu, Froc de la Boulaye et Thiret de Saint-Aignan. L'ordre du jour étant épuisé, MM. les députés seront prévenus à domicile du jour où il y aura séance.

Essai sur les Hôpitaux et sur les Secours à domicile; par Jacques Orsel (1).

Nos pères ne faisoient pas beaucoup de livres sur les hôpitaux; ils n'imaginoient pas de théories philanthropiques sur les secours à donner aux pauvres : ils ne connoissoient, ni les formes dispendieuses de nos administrations, ni ces rouages multipliés de nos bureaux, qui absorbent une partie des fonds consacrés au malheur. Simples et ignorans, ils ne savoient que bâtir de vastes hospices, les doter richement, et y mettre de bonnes Sœurs pour les administrer. Ils croyoient bonnement que ces maisons ne pouvoient être mieux dirigées que par des filles pieuses et désintéressées. La révolution nous a débarrassés de ces idées gothiques; elle a commencé par chasser les Sœurs, comme des agens de la superstition; elle a mis les biens des hôpitaux en vente, parce que, disoit-on, il ne devoit plus y avoir bientôt, ni pauvres, ni malades, et que les libéralités des frères et amis seroient plus que suffisantes pour satisfaire aux besoins de l'indigence et de la douleur. Les cris de l'humanité souffrante ont forcé dans la suite à rappeler les Sœurs Hospitalières, et à arrêter les ventes de biens. Cependant dans l'intervalle d'horribles déprédations avoient été commises; des hommes avides

(1) 1 vol. in-8°. A Lyon, chez Rusand; et à Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

avoient pris en main l'administration des hôpitaux, et avoient spéculé sur les fonds des pauvres. Des désordres si crians ont cessé sans doute; mais ne reste-t-il pas de grands abus? une régularité extérieure ne couvre-t-elle pas des vices internes? On donne beaucoup à tout ce qui frappe les yeux, à la propreté, qui en effet est fort importante; on fait des rapports brillans; on a un grand appareil de comptabilité; on emploie toute la perfection des formes administratives. Mais ce luxe est pris sur le patrimoine du pauvre, et, avant de fournir des remèdes au malade et du bouillon au convalescent, il faut entretenir une armée de commis, et leur assurer un traitement, des gratifications, des remises, des frais de bureau, des retraites, etc. etc. C'est à ceux qui ont pénétré dans ces asiles, et qui ont vu de près ce qui s'y passe, à signaler au gouvernement des abus nés dans des temps déplorables, et que la cupidité est intéressée à maintenir. Nous venons au livre de M. Orsel.

L'Académie de Lyon avoit proposé pour sujet du concours la solution de ces deux questions : *Quels sont les avantages et les inconvéniens respectifs des hôpitaux et des secours à domicile distribués aux indigens malades? Quelles sont les améliorations que l'on pourroit introduire dans le régime actuel des établissemens de cette nature?* M. Orsel a concouru pour ces questions, et son *Essai* a obtenu la première médaille d'or, dans la séance de l'Académie du 4 septembre dernier. Cet ouvrage montre en effet une connoissance assez étendue de la matière. Il y a lieu de croire que M. Orsel est ou a été attaché à l'administration des hôpitaux. Il a l'air d'être au courant du régime de ces maisons, et je soupçonne même qu'il en sait

plus encore qu'il n'en dit. Il signale quelques abus ; il indique des améliorations : cette partie de l'ouvrage eût été susceptible de plus de développemens. Peut-être l'auteur a-t-il craint de sonder trop avant une plaie profonde et difficile à guérir. Il se plaint cependant en passant du trop grand nombre d'employés dans les hospices.

Ses vues paroissent fort sages, et fondées sur l'expérience. J'oserois cependant émettre un avis différent du sien sur une question qui n'est pas sans importance. Dans les hôpitaux considérables, dit-il, les Sœurs ne devroient être chargées que du soin des malades, et des emplois qui ne peuvent être remplis que par les femmes. Je ne vois pas pourquoi l'on se priveroit pour l'administration du secours des Sœurs, qui y seroient propres. Il y a parmi ces pieuses filles, des têtes excellentes, et capables de gouverner. Leur charité, leur désintéressement, leur éloignement du monde, sont autant de titres qu'elles ont pour mériter la confiance, et il me semble qu'elles l'emportent sous tous ces rapports sur des hommes du monde, animés souvent (je ne parle ici qu'en général), animés, dis-je, souvent de motifs moins purs, ou distraits par d'autres soins. M. Orsel craint qu'il ne s'élève des conflicts entre l'administration et les Sœurs, si elles avoient part à l'administration ; mais, si elles s'y entendent mieux que les administrateurs, faudra-t-il, pour ne pas contrarier ceux-ci, que les hôpitaux soient mal dirigés? M. Orsel convient lui-même que, dans les hôpitaux de Mâcon, de Bourg, de Trévoux, de Villefranche, et dans un grand nombre d'autres, les Sœurs ont part à l'administration intérieure, et que ces établisse-

mens sont parfaitement administrés. Il seroit peut-être à désirer qu'on essayât la même chose ailleurs; je ne crois pas que les malades s'en plaignissent.

L'auteur reconnoît d'ailleurs toute l'utilité des congrégations religieuses; il voudroit même que l'on rétablît l'institution des Frères de la Charité, qui se consacroient autrefois au service des hôpitaux. Il demande qu'on donne plus d'influence aux curés dans la distribution des secours. Il sollicite la formation de maisons de retraite pour les ecclésiastiques âgés ou infirmes. Enfin, il parle convenablement du clergé et des établissemens formés par l'esprit de charité. Seulement nous ne savons pourquoi il s'excuse, à la fin, d'avoir donné à son livre une *couleur religieuse*, et pourquoi il parle de la *pensée religieuse* et d'*idées religieuses*. Ces expressions vagues et froides ne sont pas dignes d'un écrit où tout doit respirer la charité, et où en effet on trouve de belles choses sur cette glorieuse et touchante vertu que l'humanité doit au christianisme, qui a enfanté tant d'institutions utiles, et qui aujourd'hui même, malgré l'affoiblissement de la foi, soutient encore les anciens hospices, en crée même de nouveaux, et multiplie parmi nous tous les genres de bien.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. S. S. a conféré à M. le cardinal Castiglione la préfecture de la congrégation de l'*Index*, vacante par la mort de M. le cardinal di Pietro.

—L'état du Sacré-Collége fait de plus en plus penser qu'il y aura sous peu une promotion de cardinaux. Lorsque Pie VII parvint au souverain pontificat, après la première persécution, il n'y avoit plus que quarante-cinq cardinaux; aujourd'hui il

n'y en a qu'un de plus. Des quarante-cinq qui existoient en 1800, quarante-trois sont morts; les deux seuls qui existent de la création de Pie VI, sont MM. les cardinaux della Somaglia, doyen, et Fabrice Ruffo, premier diacre. Les quarante-quatre autres cardinaux qui forment le Sacré-Collége sont tous de la création du Pape régnant. Il y a de plus trois chapeaux réservés *in petto;* vingt-un sont vacans.

— L'*Encyclopédie ecclésiastique et morale*, journal estimable, et rédigé dans les meilleurs principes, qui paroît à Naples par les soins du P. Joachim Ventura de Palerme, religieux Théatin, et écrivain distingué, annonçoit dernièrement que l'éducation publique à Naples rentroit dans les mains de la religion. M. le cardinal archevêque de cette ville doit présider la junte chargée de cet important objet; on commence à s'apercevoir que l'époque de la décadence de l'éducation publique est précisément celle où l'on chercha à diminuer l'influence qu'exerçoit la religion sur un objet si important.

Paris. Dimanche dernier, M. l'archevêque a visité, comme il l'avoit fait annoncer, deux églises du douzième arrondissement. Le matin, il a assisté à l'office à S. Etienne-du-Mont, a visité l'église dans toutes ses parties, et a exhorté vivement ses auditeurs à profiter des grâces qui leur étoient offertes. Son discours, qui a duré plus d'une demi-heure, a été écouté avec une religieuse attention. Le soir, la foule n'a pas été moindre à Saint-Nicolas, où le prélat a aussi prêché pendant assez long-temps. Les fruits des exercices ne sont plus douteux aujourd'hui; un assez grand nombre de personnes se sont approchées du sacrement de la réconciliation; chaque jour des hommes cèdent à la grâce. Les missionnaires, et les ecclésiastiques qui les secondent, confessent soir et matin. Il doit y avoir, dimanche prochain, une première communion générale à Saint-Nicolas; mais on ne doute pas qu'elle ne soit suivie d'une deuxième. On ne sauroit trop admirer le zèle persévérant avec lequel les missionnaires remplissent une carrière aussi fatigante : ils passent de la chaire au confessionnal; ils reçoivent même des hommes chez eux, et n'épargnent ni les instructions publiques, ni les entretiens particuliers pour persuader et émouvoir les ames encore flottantes et irrésolues.

— La métropole de Sens, dont celle de Paris n'étoit qu'u

démembrement, revit enfin, sinon avec son ancienne splendeur, au moins dans tout ce qui étoit essentiel pour le bien des peuples. M. de la Fare, archevêque de Sens, arriva dans cette ville le mardi 27, à dix heures du matin. Cet événement avoit été annoncé, la veille et le matin, par le son de toutes les cloches. La garde nationale s'étoit portée au-devant du prélat, qui trouva, à la Porte-Royale, le clergé de la ville et des environs, M. le maire et le corps municipal. M. le maire complimenta Monseigneur, et lui présenta les vœux de tous les habitans, qui se félicitent du rétablissement d'un siége si antique. A ce discours, qui fut suivi d'acclamations, M. l'archevêque répondit :

« M. le Maire, les sentimens que vous venez de m'exprimer, au nom de la noble cité dont vous êtes le digne chef, me touchent autant qu'ils m'honorent ; les mériter est mon devoir, les justifier sera mon étude. Pénétré des grands devoirs que j'ai à remplir, je ferai constamment tous mes efforts pour être tel qu'une prévention favorable me suppose. Heureux si, en achevant ici ma carrière, je peux marquer par quelque bien chaque pas que je ferai, gagner les ames à Jésus-Christ qui m'envoie, rattacher de plus en plus les cœurs au Roi et à sa glorieuse dynastie, obtenir pour moi-même l'estime publique dont je suis et serai toujours si jaloux ! C'est avec une sensible satisfaction, M. le Maire, que je vous offre ici le tribut public d'estime et d'attachement que déjà votre caractère, vos qualités et vos talens, m'ont inspiré ».

Le prélat, accompagné du clergé et des autorités, et escorté par la garde nationale, se rendit à pied à la métropole, au milieu des fanfares de la musique et des acclamations de la foule. Il fut reçu dans l'église, et se plaça à un prie-Dieu qui lui avoit été préparé au milieu du sanctuaire. Il y entendit une messe basse, donna sa bénédiction à la fin, et fut reconduit par le clergé et les autorités jusqu'à la porte de l'église. Le sanctuaire de la cathédrale étoit orné, pour la première fois, d'une superbe lampe en vermeil, que MADAME avoit donnée à son premier aumônier, et dont ce prélat a bien voulu enrichir son église. Le soir, il a reçu les félicitations du clergé et des autorités. Une somme d'environ 1000 fr. a été remise, par lui, pour les pauvres, et la ville a fait faire une distribution d'aumônes. Le soir, les maisons étoient illuminées. M. le préfet de l'Yonne s'étoit rendu à Sens, avec M. le général commandant. Le mercredi 28, ils se sont transportés, le matin, au palais de M. l'archevêque, qui s'est

rendu à pied à la métropole, et y a été reçu par tout le clergé. Mgr. a adoré la vraie croix, qui lui a été présentée par M. l'abbé de Vaudricourt, ancien archidiacre et aujourd'hui grand-vicaire. C'est lui qui a mis le prélat en possession, avec les formalités accoutumées. Il a prononcé, à cette occasion, un discours plein des plus nobles et des plus religieux sentimens; et Mgr. y a répondu en faisant l'éloge du clergé, des magistrats et des habitans. L'installation terminée, le prélat est monté en chaire, et a prononcé le discours suivant :

« N. T. C. F., l'accueil rempli d'empressement et de bienveillance que vous accordez à notre première apparition au milieu de vous, pénètre notre cœur des plus doux sentimens. A la profonde sensibilité qu'il nous cause se joint la pensée si propre à nous encourager dans les fonctions de notre ministère; que ces démonstrations de satisfaction générale se rapportent bien moins à notre personne qu'au caractère sacré dont nous sommes revêtus. Elles sont à nos yeux une première garantie de la réalité de votre foi qui a résisté à toutes les attaques que l'impiété toujours agissante ne cesse de multiplier, de votre amour pour la religion sainte qui fut toujours chère à cette contrée, des dispositions salutaires qui vous animent pour l'œuvre de votre sanctification qui nous est confiée.

» Dans l'émotion, N. T. C. F., dont notre ame est saisie, nous avons besoin de la prémunir par cette invocation qu'adressoit à Dieu le roi-prophète : « Seigneur, daignez préserver votre serviteur de la » tentation pleine de danger, de rien s'appliquer à lui-même de la » gloire qui vous appartient toute entière, et qui se fonde sur la vé» rité dont vous êtes l'essence, et sur la miséricorde dont votre trône » est la source ». Marchons, N. T. C. F., d'un pas ferme vers notre but commun, le triomphe de Jésus-Christ et votre salut. Craignez Dieu, honorez le Roi, servez le prochain, abjurez du fond du cœur tout sentiment de discorde et de haine; soyez des chrétiens parfaits, des sujets fidèles et dévoués.

» Prévenus par vous, N. T. C. F., d'un accueil aussi touchant, nous aimons à nous flatter que vous nous environnerez constamment de votre affection et de votre confiance. L'une et l'autre sont désormais nécessaires au bonheur de notre vie. De notre part, comptez, dans tous les temps et dans toutes les circonstances, sur tous les sentimens que vous avez droit d'attendre d'un premier pasteur et d'un père ».

Après ce discours, le prélat, étant retourné au chœur, a célébré la messe, qu'il a terminée par la bénédiction pontificale. Il a été ensuite reconduit par le clergé jusqu'à la porte de l'église, et s'est rendu à son palais avec le même cortège qu'avant la cérémonie. C'est ainsi que ce jour a vu consom-

mer la restauration d'un siége antique ; tous les habitans, et particulièrement les pauvres, ont salué de leurs bénédictions le prélat qui a commencé sa mission parmi eux par des bienfaits.

— Pendant que les missionnaires de France donnent avec tant de zèle des exercices dans plusieurs des paroisses de la capitale, quelques-uns de leurs collègues ont ouvert une mission à Annonay, département de l'Ardèche. M. Desmares est à la tête de cette mission. Diverses sociétés de missionnaires ont aussi commencé leurs travaux dans d'autres diocèses. A Auxon, diocèse de Troyes, canton d'Ervy, M. Coudrin et les ecclésiastiques de sa maison ont instruit, catéchisé et confessé pendant six semaines; neuf cents personnes se sont approchées de la sainte table. La plantation de la croix a eu lieu le 18 novembre. Les missionnaires se sont rendus de là au chef-lieu même du canton pour y porter aussi la parole du salut.

— La retraite pastorale qui a eu lieu, à Avignon, le 1er. octobre, a été aussi nombreuse qu'édifiante. Il s'y est trouvé plus de cent prêtres des diverses parties du diocèse, les uns jeunes et entrant dans la carrière, les autres touchant au terme de leurs travaux, tous également empressés de se ranimer dans le service de Dieu. La rénovation des promesses cléricales se fit à l'église métropolitaine, où tous les ecclésiastiques se rendirent en procession, au milieu d'une foule de peuple. Chacun fut frappé de l'ordre et du recueillement qui présidèrent à cette cérémonie. Le discours du prédicateur toucha tous les cœurs. Une messe solennelle fut célébrée, et la communion générale offrit un spectacle touchant. On retourna ensuite au séminaire, en chantant le *Te Deum*, et tous les prêtres reçurent du vénérable supérieur, M. Sollier, les derniers avis et les vœux d'un père et d'un ami.

— On dit que, pendant le séjour du roi d'Angleterre à Hanovre, le clergé catholique lui a représenté le triste état de l'Eglise en ce pays. L'évêché d'Osnabruck n'est point rempli; celui d'Hildesheim, dont le temporel a été donné au roi d'Hanovre par les derniers arrangemens, est occupé par le prince François-Egon de Furstemberg, qui est aussi administrateur de Paderborn. Mais ce prélat est dans sa quatre-vingt-cinquième année, et a perdu ses revenus. On dit que le roi lui a écrit une lettre obligeante, et qu'il a promis de

s'occuper des intérêts des églises et du clergé. Il y a un projet de Concordat avec le saint Siége, et il seroit bien à désirer qu'on pourvût au sort des catholiques du pays. On a annoncé officiellement que l'évêque et le chapitre d'Hildesheim seroient admis aux Etats provinciaux, et dotés en biens fonds. Un journal a rapporté que les évêques du royaume avoient présenté des remontrances au roi: cet exposé ne peut être exact, puisqu'il n'y a pas dans les Etats du roi d'Hanovre d'autre évêque que celui d'Hildesheim.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 30 novembre, à huit heures du soir, M. le président de la chambre des députés, et MM. de Kergorlay et de Béthisy, secrétaires, ont eu l'honneur de présenter au Roi l'adresse votée en comité secret, le 26. Cette adresse est ainsi conçue :

« Sire, vos fidèles sujets les députés des départemens viennent apporter au pied du trône l'expression profonde de leur dévoûment et de leur respect; heureux de pouvoir y joindre celle de la vérité, qu'un Roi légitime est seul digne d'entendre!

» Vos douleurs, Sire, ont été les douleurs de toute la France; elle se console avec son Roi sur le berceau sacré où repose l'héritier de notre amour, et celui de vos exemples. Cet enfant accomplira les promesses de sa naissance, et les vœux de votre tendresse. Il croîtra sous vos yeux pour la félicité publique, et, plein de votre esprit, il réunira tous les cœurs.

» Nous nous félicitons, Sire, de vos relations constamment amicales avec les puissances étrangères, dans la juste confiance qu'une paix si précieuse n'est point achetée par des sacrifices incompatibles avec l'honneur de la nation et la dignité de votre couronne.

» Les regards bienfaisans de Votre Majesté s'étendent sur tous les malheurs qui affligent l'Europe. L'étranger, comme le François, bénit la main protectrice qui les adoucit pour l'honneur de l'humanité. Que la religion, que les intérêts des peuples pèsent de tout leur poids dans la balance d'une politique généreuse, et ces malheurs trouveront leur terme.

» Grâces soient rendues, Sire, à votre prévoyance tutélaire! Nos frontières menacées l'invoquent dans leur péril; elles sollicitent les mesures les plus fortes et les plus sévères pour fermer tout accès à la contagion.

» La perspective de notre situation intérieure, les progrès de l'industrie et des arts, la vie nouvelle promise au commerce par des communications plus faciles, les richesses du trésor public qui accroissent notre crédit, la réduction progressive de l'impôt, que des économies plus étendues allégeront encore, l'espérance de sortir du provisoire,

et les premiers pas faits, sous vos auspices, vers un système régulier d'administration; l'ordre et la discipline d'une armée fidèle, que l'honneur et l'amour du Roi attachent invinciblement à ses drapeaux; tous ces traits réunis, Sire, forment un tableau de bonheur général, bien fait pour toucher le cœur paternel de Votre Majesté.

» Organe de la reconnoissance et de la piété filiale de vos peuples, nous ne craindrons pas de diminuer une joie si pure, en faisant parler au pied du trône les plaintes respectueuses de l'agriculture, cette nourrice féconde de la France. Sa détresse, toujours croissante dans nos départemens de l'est, de l'ouest et du midi, accuse l'insuffisance des précautions tardives opposées à la funeste introduction des bleds de l'étranger.

» Un intérêt non moins pressant touche aux premiers besoins de vos peuples. Pleins de ces sentimens généreux que Votre Majesté a su lire dans les cœurs, ils réclament le complément de vos bienfaits; ils attendent ces institutions nécessaires sans lesquelles la Charte ne sauroit vivre. Ils demandent à son immortel auteur que l'ensemble de nos lois soit mis en harmonie avec la loi fondamentale.

» Alors, Sire, tous les vœux de Votre Majesté seront accomplis; les passions se calmeront d'elles-mêmes, les défiances s'évanouiront...

» L'esprit monarchique et constitutionnel, qui est l'esprit de la France, arrivera sans effort à cette unité de vues que votre haute sagesse nous recommande. Un gouvernement constant dans ses principes, ferme et franc dans sa marche, assurera la gloire et la stabilité de ce trône, appelé si noblement par Votre Majesté le protecteur de toutes les libertés publiques ».

Le Roi a dit en la recevant:

« Je connois l'adresse que vous me présentez.

» Je sais les difficultés qu'éprouve la vente des grains. Malgré le souvenir d'une disette encore récente, j'ai restreint, pour la première fois en France, l'introduction des bleds étrangers. Les lois ont été exécutées; mais aucune loi ne peut prévenir les inconvéniens qui naissent de la surabondance des récoltes. L'Europe entière les ressent en ce moment.

» Les améliorations dont la chambre retrace le tableau déposent en faveur des actes de mon gouvernement. Elles ne peuvent se conserver et s'accroître que par le loyal concours et la sagesse des chambres.

» Dans l'exil et la persécution, j'ai soutenu mes droits, l'honneur de ma race, et celui du nom françois. Sur le trône, entouré de mon peuple, je m'indigne à la seule pensée que je pusse jamais sacrifier l'honneur de la nation et la dignité de ma couronne.

» J'aime à croire que la plupart de ceux qui ont voté cette adresse n'en ont pas pesé toutes les expressions. S'ils avoient eu le temps de les apprécier, ils n'eussent pas souffert une supposition que, comme Roi, je ne dois pas caractériser, que, comme père, je voudrois oublier ».

— Le Roi a nommé gentilhomme ordinaire honoraire de sa chambre, M. Marnier, aide-de-camp et ami du général Rapp.

— M. le ministre de la maison du Roi a pris des mesures pour que les pensionnaires de la liste civile reçoivent l'intégralité de leur traitement, au lieu même de leur domicile, et le premier mois de chaque trimestre. La liste civile sera désormais chargée des frais de ce mode de paiement.

— S. A. S. Mgr. le duc d'Orléans a souscrit pour 300 francs au monument qui doit être érigé, à Grenoble, à la mémoire du chevalier Bayard.

— M. Rolland (de la Moselle), membre de la chambre des députés, vient de mourir, âgé de 68 ans.

— Le 1er. décembre, le tribunal de police correctionnelle s'est occupé de la plainte en diffamation portée par le sieur Touquet contre la *Gazette de France*. M. de la Palue, avocat du Roi, a fait ressortir vivement l'affectation que l'on met à réimprimer les livres dangereux pour la jeunesse, et a reconnu que l'article attaqué ne présentoit pas même le caractère de l'injure. Le tribunal, approuvant les conclusions de M. l'avocat du Roi, a renvoyé de la plainte l'éditeur de la *Gazette de France*, et a condamné le sieur Touquet aux frais.

— Si nous ne savons pas nous conduire, ce ne sera pas faute de lumières. Les plus savans publicistes de l'école moderne redoublent en ce moment d'efforts pour indiquer au gouvernement la route qu'il faut suivre. M. Guizot, en traçant ses *Moyens de gouvernement et d'opposition dans l'état actuel de la France*, a bien voulu consentir à diriger le ministère dans un chemin difficile, et que lui seul connoit peut-être ; il est probable que tout est perdu, si on est assez aveugle pour prétendre encore se passer de ses conseils. M. de Barante vient de mettre en lumière son livre *Des Communes et de l'Aristocratie*, qui ne sera pas sans doute moins profond et moins utile. Enfin, nous allons avoir un nouvel ouvrage de M. de Pradt, dont on s'étonnoit de n'entendre point parler depuis quelque temps : celui-ci aura pour titre : *de l'Europe et de l'Amérique en* 1821. Il ne faut point désespérer d'une époque qui voit paroître à la fois tant de chefs-d'œuvre.

— Un arrêt de la cour royale de Pau, qui décidoit qu'un vol de vases sacrés commis dans une église ne pouvoit être considéré comme ayant eu lieu dans une *maison habitée*, avoit été annullé par la cour de cassation, et l'affaire renvoyée devant la cour royale de Toulouse. Cette dernière cour n'y a pareillement vu qu'un simple délit correctionnel, et, sur le nouveau pourvoi de M. le procureur-général, les pièces de ce procès seront renvoyées à l'examen des sections réunies de la cour de cassation, sous la présidence de M. le garde des sceaux.

— Le 9 novembre, l'*Espérance*, navire de Brest, venant de Malaga, se trouvant à la hauteur de Tréguier, donnoit des signaux de détresse. La patache des douanes, le *Voltigeur*, s'approcha du côté de ce navire, et, l'ayant reconnu, le commandant se porta à portée de la

voix, et signifia au capitaine de l'*Espérance* l'ordre de se rendre à Saint-Malo, conformément au réglement sanitaire. Celui-ci représenta qu'il manquoit de vivres et d'un pilote qui connût la côte, et que ses voiles étoient entièrement déchirées. Alors le sieur Petit-Bon, lieutenant du *Voltigeur*, sans craindre de s'exposer à la contagion dont l'*Espérance* pouvoit être atteinte, se jeta dans un canot, s'approcha du navire en péril, y monta, et parvint bientôt à tirer ce bâtiment du milieu des écueils, et à le conduire dans un mouillage sûr. Ainsi sauvée par le courageux dévoûment de Petit-Bon, l'*Espérance*, après avoir reçu des vivres, s'est dirigée vers Saint-Malo pour y faire quarantaine.

— L'état de l'Espagne devient de plus en plus déplorable; ici la peste, là des divisions, ailleurs des révoltes, partout du trouble et de l'agitation dans les esprits, des écrits incendiaires, des adresses insolentes, des menaces dans les clubs, un gouvernement sans pouvoir, des ministres créés hier, dénoncés aujourd'hui, chassés demain; des journaux donnant la loi et tenant le langage de 1793, tel est le spectacle d'un pays si long-temps calme sous l'empire de la religion et de ses rois. On lisoit dernièrement dans une feuille libérale qu'une liberté agitée vaut mieux qu'une obéissance tranquille. Ceux qui sont de ce goût n'ont qu'à passer en Espagne; ils y trouveront leur compte et nous aussi.

— L'état de Barcelonne est plus rassurant; le 16 novembre, il n'étoit entré qu'un seul malade de la fièvre jaune à l'hôpital: le nombre des morts diminuoit considérablement. Il est à craindre que les personnes qui sont sorties de la ville ne se pressent trop d'y rentrer.

— Les cortès de Lisbonne ont adopté, dans une de leurs dernières séances, l'article qui détermine leurs attributions. Cet article porte, entr'autres dispositions, que les cortès doivent recevoir le serment du roi, du prince royal, de la régence ou du régent; reconnoître le prince royal comme légitime successeur de la couronne, et approuver le plan de son éducation; nommer le tuteur du roi mineur, élire la régence ou le régent dans les cas déterminés, et marquer les limites de son autorité; en un mot, cet article assure aux cortès la toute-puissance politique. Cette assemblée a aboli les droits seigneuriaux, et a décidé que les religieux et religieuses sécularisés jouiront de tous les droits civils que possèdent les clercs séculiers.

— On a publié à Lisbonne le décret des cortès qui annule toutes les promotions faites par le roi à bord du vaisseau qui a ramené ce prince en Europe. Dans la séance du 14, on a discuté la motion du député Carneiro, tendante à faire déclarer tous les biens de l'église patriarchale comme appartenant à la nation. Cette proposition a été ajournée jusqu'à ce que le gouvernement ait fait connoître l'état de ces biens.

— La brochure du sieur Gœrres, intitulée : *l'Europe et la Révolution*, dont les journaux d'une certaine couleur annoncent la prochaine publication en françois, vient d'être prohibée en Saxe, de même

qu'en Prusse, comme renfermant des principes subversifs du gouvernement monarchique.

— On annonce que l'empereur de Russie persiste sur deux garanties contre les excès des Turcs, l'occupation militaire de la Moldavie et de la Valachie par un corps de troupes russes et autrichiennes, et celle de la Morée par un autre corps anglois et autrichien. Des lettres de Vienne donnent la nouvelle que la Porte-Ottomane auroit refusé d'accepter les demandes renfermées dans la dernière note de la Russie, malgré les remontrances des ambassadeurs d'Autriche et d'Angleterre.

— Le gouvernement provincial d'Autriche a publié une circulaire pour prévenir le peuple que le but de la société des *carbonari* est le renversement et la dissolution des gouvernemens existans, et pour avertir en même temps des peines portées contre ceux qui entreroient dans cette société, ou qui la favoriseroient et n'en dénonceroient pas les membres.

— Le 29 novembre, le parlement d'Angleterre a été prorogé au 3 janvier.

— Depuis quelque temps, une partie de l'Irlande est désolée par d'affreux brigandages. Chaque jour apporte la nouvelle d'un assassinat ou d'un incendie. Le conseil privé du roi, à Dublin, s'est assemblé pour délibérer sur les mesures les plus efficaces à prendre pour mettre un terme à ces désordres. On a publié une proclamation dans laquelle on promet des récompenses à ceux qui découvriroient et livreroient à la justice les incendiaires. On croit que le gouvernement va diriger les troupes vers le midi, et est résolu de faire garder le nord par la garde bourgeoise; mais cette garde étant presqu'exclusivement composée de protestans, il est à craindre que, si elle étoit seule la maîtresse, elle ne maltraitât les catholiques, et ne fît naître de nouveaux sujets de trouble.

— La tranquillité règne en ce moment à Constantinople. L'exercice du culte grec n'y est pas troublé; mais le patriarche n'y jouit pas de la confiance des Grecs, quoiqu'il mette beaucoup d'activité à faire rétablir les églises ruinées.

— Des Turcs Candiotes qui se trouvoient à Smyrne, au mois d'octobre, se sont soulevés inopinément, et ont massacré tous les Grecs qu'ils ont rencontrés. Le pacha lui-même a été dans la nécessité de protéger les Grecs, dont trente ont été égorgés. Le 18 octobre, 200 de ces Candiotes ont été embarqués pour être reconduits à Candie.

— La nouvelle de la prise de Lima, capitale du Pérou, se confirme. Il paroît que le général San-Martin s'en est emparé le 10 août dernier. Les troupes royalistes se sont retirées dans les montagnes, et le vainqueur se préparoit à marcher à leur poursuite. La déclaration solennelle de l'indépendance a été faite le 15 du même mois par les autorités de la ville. Des nouvelles de la Jamaïque, du 6 novembre, annoncent que Carthagène est tombée au pouvoir des indépendans.

— On remarque dans le traité conclu entre le général O'Donoju, vice-roi du Mexique et le colonel Yturbide, que l'infant Charles-Louis, fils de la reine d'Etrurie, est appelé au trone du Mexique, en cas de refus de la part du roi Ferdinand VII et de ses frères.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 30, la chambre s'est réunie, après avoir examiné, dans les bureaux, le projet de loi relatif au régime sanitaire. Les membres de la commission spéciale chargée de faire un rapport sur ce project sont: le comte Chaptal, le duc de Cadore, le comte de Noé, le comte Bertholet et le baron de la Rochefoucauld.

La chambre a nommé une autre commission pour faire un rapport sur la proposition de M. le comte Ferrand. Cette commission se compose de MM. le comte Ferrand, le marquis de Pastoret, le comte Portalis, le comte de Pontecoulant et le comte Molé. L'assemblée s'est séparée sans ajournement fixe.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 30, après la lecture et l'adoption du procès-verbal, on renvoie diverses pétitions à la commission spéciale, pour en faire le rapport. M. le président lit une lettre de M. le ministre de l'intérieur, qui annonce que l'intention de S. M. est que l'adresse en réponse à son discours d'ouverture lui soit présentée le 30 novembre, à huit heures du soir, par M. le président de la chambre et deux secrétaires, conformément aux articles 2 et 3 du titre VI de la loi du réglement du 13 août 1814. (Marques d'étonnement à droite et à gauche.)

M. le président communique à l'assemblée une autre lettre du ministre de l'intérieur, qui invite la chambre à procéder promptement au tirage au sort qui doit désigner les arrondissemens à convoquer pour le remplacement de MM. Dalphonse, Gossuin, et de Magnéval, décédés; de MM. Martin de Gray et Admyrault, démissionnaires; et de M. le baron Pasquier, nommé à la pairie. Sur la proposition de M. le président, on procède sur-le-champ à ce tirage au sort. L'arrondissement de Gannat et de Montluçon (Allier) est désigné pour le remplacement de M. Dalphonse; celui de Lure (Haute-Saône), pour le remplacement de M. Martin de Gray; l'arrondissement de Lyon, comprenant le canton du Nord, la Croix-Rousse, etc., sera convoqué pour remplacer M. de Magneval; celui de Cambrai (Nord), pour remplacer M. Gossuin; celui de Saint-Jean-d'Angely et Rochefort, pour remplacer M. Admyrault. On tire au sort entre les huit arrondissemens électoraux de la Seine, pour compléter la députation vacante par la nomination de M. Pasquier à la pairie. Le premier arrondissement

électoral, formé des premier et quatrième arrondissemens municipaux, est désigné.

M. le président annonce que M. le baron Louis ayant été député par les départemens du Puy-de-Dôme et de la Meurthe, a opté pour ce dernier. En conséquence, l'arrondissement de Clermont procédera à une nouvelle élection. M. le baron Fabry, qui a produit toutes ses pièces en règle, est admis définitivement, et prête serment. Après quoi la chambre décide qu'elle se rendra sur-le-champ dans les bureaux pour examiner les comptes et nommer une commission spéciale. Les membres de cette commission sont : MM. Pavey, Ribard, Doria, Morgan de Belloy, le baron de la Bouillerie, le chevalier de Berbis, Haudry de Soucy.

Le 3, la séance s'étant ouverte à une heure, le président apprend à l'assemblée la mort de M. Rolland, député de la Moselle, et la démission de M. Populo, député de la Loire, pour raison de santé. M. le garde des sceaux monte à la tribune et présente deux projets de loi, dont le premier demande la censure pour cinq ans.

Le ministre dit qu'on s'est aperçu de l'insuffisance de la loi du 17 mai 1819, que les abus se sont multipliés, et que dans la rédaction nouvelle la religion de l'Etat est nommément exprimée. Des décisions affligeantes sont venues ensuite nous avertir, continue-t-il, que la royauté n'avoit pas été assez protégée par la loi précédente, et on a cherché à prévenir les abus par des dispositions plus précises. Les autres articles de la loi tendent à remplir les lacunes du Code pénal. Un article important donne aux chambres le droit de juger les offenses dirigées contre elles. Le ministre développe les motifs de ces diverses dispositions, dont nous ne pouvons citer ici que les principales.

Par l'art. 1er., quiconque aura outragé ou tourné en dérision la religion de l'Etat, sera puni d'un emprisonnement de trois mois à cinq ans, et d'une amende de 300 fr. à 6000 fr. L'outrage fait à un ministre de la religion, dans ses fonctions, sera puni des mêmes peines. Les attaques contre le Roi seront sujettes aux mêmes peines ; il y a aussi des peines portées contre ceux qui auront provoqué à la haine ou au mépris de l'autorité royale, qui auront proféré des cris séditieux, cherché à troubler la paix publique, exposé des gravures ou dessins tendant au même but. Les chambres jugeront elles-mêmes les délits contre elles. Plusieurs délits des plus graves seront jugés correctionnellement ; le jury est maintenu pour les autres cas.

Le second projet de loi proroge jusqu'à la fin de la session de 1826, les lois des 31 mars 1820 et 26 juillet 1821, sur la publication des journaux.

Après que le ministre a développé les motifs de ces projets, M. de Lalot demande la parole pour le rappel au réglement, et appelle l'exécution du réglement pour le rapport de la commission des pétitions, qui doit être fait chaque semaine. On veut l'interrompre, il continue. Il se plaint qu'on veut étouffer l'opinion et empêcher la vérité de monter jusqu'au trône, que l'on torture le langage le plus innocent, que l'on accuse les intentions les plus pures. Il déclare que les

conseillers de la couronne ont surpris la religion du monarque, et veulent lui rendre suspecte la fidélité la plus éprouvée. Il s'élève surtout contre la dénomination d'ultrà-royalistes. Lorsque Buonaparte gouvernoit, a-t-il dit, quel ministre eût osé flétrir devant lui le zèle de ses serviteurs, en les qualifiant d'ultrà-bonapartistes? y auroit-il eu dans tout l'empire un cachot assez profond pour punir une telle noirceur?

M. de Lalot a terminé en reprochant directement aux ministres leur haine et leurs préventions contre les royalistes, et il a présenté la nouvelle loi comme un moyen d'étouffer toute vérité.

M. le garde des sceaux est remonté à la tribune, et s'est plaint que l'orateur eût avancé des assertions sans preuves, calomnié les ministres et traité des sujets étrangers à la circonstance. L'adresse de la chambre et la réponse du Roi ne sauroient être l'objet d'une discussion.

M. Donnadieu veut répondre au garde des sceaux; le centre s'y oppose. Le président explique pourquoi il n'a pas encore été fait de pétitions, la chambre ayant été assez long-temps à s'organiser. Il déclare qu'il maintiendra le réglement. M. Donnadieu reste à la tribune; M. de la Bourdonnaye y monte et se plaint de la partialité du président. Le côté gauche demande aussi que M. Donnadieu soit entendu. Celui-ci descend de la tribune, et annonce qu'il va faire imprimer son discours.

Le président met aux voix quel jour on se réunira dans les bureaux pour l'examen du budget. Le centre demande que ce soit à l'instant même. Le côté droit et le côté gauche font décider que ce sera jeudi. On a remarqué que M. de Villèle et plusieurs députés réunis autour de lui ont opiné avec le centre.

On exécute en ce moment à Paris, une nouvelle édition de Massillon, en 14 vol. in-8°. (1). Elle porte le titre d'*Œuvres complètes*, et l'éditeur y a joint le discours sur le danger des mauvais livres, qui étoit resté inédit jusqu'à ces dernières années. M. Genoude s'est chargé de rédiger une notice sur Massillon, qui sera mise à la tête du premier volume. Elle sera accompagnée d'un très-beau portrait. L'édition est faite sur papier d'Annonay; le prix pour les souscripteurs est de 6 fr. 50 cent. Il sera tiré quelques exemplaires sur papier vélin satiné; le prix sera de 12 fr. Le tome II a paru, et renferme le premier volume des sermons pour le grand Carême; il est d'une belle exécution, et le papier vélin surtout est d'un effet très-agréable. La réputation de Massillon nous dispense de faire l'éloge d'une entreprise destinée à perpétuer les chefs-d'œuvre d'un orateur qui est la gloire de la chaire françoise. L'éditeur donne en même temps une édition en 16 volumes in-12, avec les mêmes caractères que l'in-8°. Le prix pour les souscripteurs sera de 2 fr. le volume.

---

(1) A Paris, chez Méquignon fils aîné, rue des Saint-Pères, n°. 10; et chez Adr. Le Clere au bureau de ce journal.

Oraison funèbre de M. le cardinal de Périgord; par M. l'abbé Frayssinous (1).

Ce discours, empreint d'autant de sensibilité que de talent, est digne à la fois de la réputation de l'orateur et de l'illustration du pontife. Nous nous disposions à en donner une analyse, mais nous sommes plus heureux encore, puisque nous pouvons en offrir quelques extraits qui exciteront sans doute encore davantage l'envie de connoître ce discours dans sa totalité.

M. Frayssinous avoit pris pour texte ces paroles du Ier. livre des Paralipomènes, où il est dit de David: *Mortuus est in senectute bonâ, plenus dierum et divitiis, et gloriâ, et regnavit Salomon filius ejus pro eo.* L'orateur a paraphrasé ces paroles dans son exorde, qu'il a commencé ainsi:

« Monseigneur, il n'est donc plus ce pontife vénérable que le ciel, après tant de désastres, n'avoit, ce semble, élevé sur le siége éminent de cette capitale que pour faire paroître dans un plus grand jour les précieuses qualités dont son ame étoit enrichie; il n'est plus cet ancien de l'épiscopat françois! Mortel, il est tombé sous les coups de la mort, comme le plus humble vulgaire. Ni la noblesse du sang, ni l'éclat des dignités, ni le charme des vertus les plus pures, ni la tendresse d'une famille éplorée, ni les soins de ses fidèles serviteurs, ni les regrets de tout ce qui approchoit de sa personne, ni la royale sollicitude du Monarque et de ses augustes enfans, rien n'a pu le conserver à notre vénération et à notre amour! O Religion sainte de nos pères, piété sincère, innocence de mœurs, affabilité touchante, inaltérable douceur,

(1) 48 pages in-8°.; prix, 1 fr. et 1 fr. 20 c. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal. (*Sera mise en vente lundi 10 décembre*).

trouvâtes-vous jamais sur la terre un cœur plus digne que le sien de vous servir de sanctuaire » ?

L'orateur a annoncé qu'il montreroit le cardinal dans la double épreuve des grandeurs et de l'adversité, honorant l'épiscopat par ses vertus, ennoblissant son exil par son courage, et, dans ces derniers temps, servant l'Eglise par la sagesse de ses conseils. Dans la Ire. partie, il a parlé en peu de mots de la naissance et de l'éducation du cardinal :

« Privé, dans un âge encore tendre, d'un père qui, digne de ses ancêtres, étoit mort au champ d'honneur, il va croître sous les yeux d'une mère incomparable, dont les vertus furent si hautes et si pures, qu'elle commanda à un siècle corrompu le silence du respect et de l'admiration, et pour laquelle Louis XV avoit conçu une si profonde estime, qu'il s'étoit fait une loi d'acquiescer à toutes ses demandes sans examen ; condescendance dont il n'eut jamais lieu de se repentir. Elle vérifia dans le sens le plus chrétien cette devise de sa maison : *Rien que Dieu*. O mère véritablement chrétienne ! vous que dans son testament notre pieux archevêque appelle *ma sainte mère*, soyez bénie à la face des autels d'avoir formé, pour la gloire de la religion, les premières années d'un fils digne de vous et des hautes dignités où le ciel devoit l'appeler un jour.

« Guidé par la sagesse même, cet enfant de bénédiction, en croissant en âge, croissoit en vertus ; c'étoit un nouveau Samuel que le ciel s'étoit réservé pour lui seul, et pour en faire le conducteur de son peuple. L'aménité de ses mœurs, la modération de son caractère, une piété tendre, ses goûts naissans, tout semble déceler en lui une vocation sainte ; et c'est pour y être fidèle qu'il entre dans cette école de probation, où des hommes vénérables, joignant la science à la simplicité, pratiquent tous les jours, sous les yeux des élèves du sanctuaire, ce qu'ils leur enseignent, en sont plutôt les pères que les maîtres ; et le séminaire de Saint-Sulpice aura le mérite d'avoir préparé à l'église de France le cardinal de Périgord comme il lui a préparé l'immortel Fénélon, et le digne historien de sa vie, ainsi qu'un grand nombre de ceux qui, depuis deux siècles, ont jeté le plus d'éclat dans l'épis-

copat et le sacerdoce françois, par leurs vertus ou par leurs talens. »

M. Frayssinous représente le cardinal dans son épiscopat, captivant les cœurs par sa bonté, tantôt fondant une caisse de secours pour les ouvriers, tantôt établissant une caisse pour les incendiés, tantôt adoucissant les fléaux par ses largesses; mais survint bientôt un déluge d'écrits qui prêchoient la licence et l'impiété :

« Elle est arrivée pour la France cette désolation, dont on peut bien dire qu'on n'en avoit pas vu de semblable depuis le commencement de la monarchie, et dont je ne veux rappeler en ce moment que ce qui se lie aux destinées du cardinal de Périgord, et en a fait ressortir les généreuses vertus avec tant d'éclat. Aux siècles précédens on avoit vu ce que peut la haine du christianisme dans les sectateurs des autres religions, ce que peut le faux zèle pour armer quelquefois les hommes contre les hommes au nom du ciel; maintenant on va voir ce que peut, pour le malheur des peuples, le fanatisme de l'impiété. Des sophistes impitoyables, armés tour à tour du glaive de Décius et de la plume de Julien, déclarent la guerre à Dieu et aux hommes; tout ce qui ne plie pas devant leurs systèmes pervers en devient la victime; les noms de tolérance et d'humanité ne sont que le signal de la persécution la plus sanglante; les chrétiens sont immolés devant les autels de la *raison*, comme ils l'étoient autrefois aux pieds des idoles du paganisme, et le dix-huitième siècle, qui s'est appelé fièrement le siècle des lumières, aura la honte éternelle d'avoir fait une multitude de martyrs. Il sera décidé que les sciences, les lettres, les arts, les connoissances humaines, toutes ces choses si vantées, ne sont rien contre la fureur des passions déchaînées, quand on a brisé tous les freins de la religion et de la morale; et que ce qu'on nomme civilisation n'empêche pas qu'une nation savante et polie ne voie s'accomplir sur elle cette parole du Sage : Lorsque les impies régneront, le peuple gémira : *Cùm impii sumpserint principatum, gemet populus.* C'est surtout contre les colonnes de l'Eglise, contre le corps des premiers pasteurs, que les coups sont dirigés : mais le ciel est avec eux pour leur con-

muniquer une force invincible ; les jeunes s'unissent aux anciens pour former tous ensemble une sainte phalange contre l'ennemi commun. Le moment du combat arrive, et, dès la première attaque, on s'aperçoit qu'il est plus facile de les dépouiller que de les avilir, de les persécuter que de les vaincre. Recevez ici un hommage particulier, vous qui, interpellé le premier par les ennemis de la religion, donnâtes au clergé françois le signal d'une héroïque résistance. Certes, c'est un beau spectacle donné au monde que celui de cent trente évêques, qui s'élèvent par la foi au-dessus de toutes les considérations humaines, immolent leur repos à leur conscience, et préfèrent l'exil, la mort même, s'il le faut, à de commodes, mais funestes innovations. Partez, illustres exilés, apparoissez aux nations étrangères avec l'intégrité d'une foi que rien n'a été capable d'entamer; dispersez-vous jusqu'au milieu des communions séparées de la nôtre; dissipez par votre seule présence les préjugés dont elles peuvent être imbues; et, marchant à la tête de tant de prêtres fidèles qui suivent vos pas, montrez aux peuples divers cette église gallicane, plus belle dans ses malheurs que dans ses prospérités, et plus grande encore que sa renommée. Il étoit digne du royaume très-chrétien de donner à l'univers un des plus beaux exemples d'héroïsme religieux que puissent présenter les annales du christianisme; pour trouver quelque chose de semblable, il faudroit remonter jusqu'à l'église d'Afrique, au temps de la dévastation des Vandales ».

A la suite de ce beau morceau, l'orateur a suivi M. le cardinal dans son exil à Bruxelles, à Cologne, à Wolfenbuttel, à Mittau, et, après avoir célébré sa patience et sa résignation, il poursuit en ces termes :

« Cependant, Messieurs, sans religion et sans roi, qu'étoit devenue notre patrie? Dix ans s'étoient écoulés qui avoient accumulé sur elle les impiétés et les abominations de dix siècles, lorsque tout y prend une face nouvelle. Un homme est suscité de Dieu, tantôt pour abattre ce qui est debout, comme Attila, tantôt pour relever ce qui est abattu, comme Cyrus, jusqu'à ce qu'enfin, après avoir été l'instrument de la Providence, il soit brisé lui-même sans retour. Jeune encore, c'est sur le champ de bataille qu'il reçoit d'en haut le

pensée de pacifier l'église de France. Dans ce dessein, il se tourne vers celui qui, placé au sommet de la hiérarchie sacrée, étend ses regards sur tout le monde chrétien, observe, corrige, console, fortifie, et s'empresse d'aller au secours des églises affligées. Ici que va-t-il arriver? Une lutte s'engage entre le saint Siége et une grande partie des évêques de France. D'un côté, on croit devoir prendre des mesures extraordinaires pour guérir des maux qui paroissent incurables par les voies communes, et s'élever au-dessus de ce qui est consacré par les usages et les Canons; de l'autre, on croit devoir faire entendre des réclamations respectueuses en faveur des formes antiques. Laissons à l'histoire le soin de raconter les faits et les controverses, et contentons-nous de rappeler à ce sujet ce que disoit saint Augustin à l'occasion des différends élevés, au troisième siècle, entre saint Cyprien et le pape saint Etienne : Que, si les esprits étoient divisés, la paix et la charité régnoient dans les cœurs : *Vixit pax in cordibus eorum*. Et quel évêque françois, même au milieu de tous ces démêlés, ne se fût écrié volontiers avec ce Bossuet, le plus beau génie de la France, et l'oracle de notre église : « Sainte » église romaine, mère des églises, et mère de tous les fidè- » les, église choisie de Dieu pour unir ses enfans dans la » même foi et dans la même charité, nous tiendrons toujours » à toi par le fond de nos entrailles. Si je t'oublie, église » romaine, puissé-je m'oublier moi-même; que ma langue » se sèche et demeure immobile dans ma bouche, si tu n'es » pas toujours la première dans mon souvenir, si je ne te mets » pas au commencement de tous mes cantiques de réjouis- » sance » : *Adhæreat lingua mea faucibus meis, si non meminero tuî, Jerusalem, in principio lætitiæ meæ*. Mais, pendant que l'église de France respire, une longue carrière de douleurs est ouverte pour l'Europe entière; les princes et les peuples, les capitales des Etats divers comme les cités vulgaires, les armées les plus nombreuses comme les mieux commandées, tout est vaincu, tout succombe, et l'Europe, qui s'étoit épouvantée des forfaits de l'impiété, s'épouvanta peut-être davantage encore des triomphes de nos guerriers. La victoire les a conduits dans les contrées du Nord; mais bien souvent la victoire fait payer chèrement les palmes qu'elle donne. La ville de Mittau se remplit de soldats françois malades ou blessés; un mal contagieux les dévore, tout s'empresse pour

les secourir ; la fille des Césars, héroïne de bonté comme de courage, prépare elle-même, de ses royales mains, de quoi panser leurs plaies. Plusieurs de nos prêtres exilés périssent victimes de leur zèle ; de ce nombre est en particulier ce digne ministre du Très-Haut, étranger par la naissance, mais françois par le cœur, à qui notre patrie doit un monument de reconnoissance, et que le ciel avoit destiné à être le consolateur des rois de la terre dans leurs extrêmes infortunes. O vénérable Edgeworth! je crois m'honorer moi-même, ou plutôt honorer le sacerdoce tout entier, en rendant ici un hommage solennel à votre sublime dévouement; la terre n'avoit pas de récompense digne de vous; le ciel vous réservoit la plus belle de toutes les couronnes, celle des martyrs de la charité. Ici, Messieurs, je retrouve notre pontife avec tous ses sentimens de commisération pour le malheur; rien ne l'arrête : il visite lui-même, sur le lit de douleur, ces François qu'y retiennent leurs blessures ou la maladie. O combien ses entrailles sont émues sur le sort de ces hommes dont la patrie est aussi la sienne. Il peut bien dire, dans l'oubli de toutes nos discordes : Quel est le François qui souffre sans que je souffre avec lui? *Quis infirmatur, et ego non infirmor?* »

« Mais l'heure de la miséricorde a sonné, le Roi rentre dans ses États, et M. de Talleyrand est appelé à délibérer sur les affaires les plus importantes de l'Église. L'orateur loue la pureté de ses vues, et déplore les obstacles qui les traversèrent. Il trace ensuite en peu de mots l'ensemble de l'administration de M. le cardinal sur le siége de Paris :

« Ranimer l'esprit sacerdotal parmi les ministres des autels, et, pour cela, les réunir durant plusieurs jours en un lieu de solitude et de recueillement, où il se trouvoit lui-même, partageant leurs repas comme leurs pieux exercices, et rappeloit l'apôtre saint Jean dans sa vieillesse, au milieu de ses disciples bien-aimés; surveiller, avec une attention spéciale, l'enseignement, comme la piété, dans ces écoles où croissent les jeunes élèves du sanctuaire, dernier espoir de la religion; soutenir de son autorité l'œuvre apostolique des missions, qui a fini par triompher de tous les préjugés; encourager toutes

les saintes entreprises qu'inspire la charité, et pour l'éducation de l'enfance, et pour le soulagement des malheureux, et pour la conversion des ames égarées; voilà ce qui occupoit son épiscopat. Un désir bien cher à son cœur, qu'il aimoit à manifester, et dont il appeloit avec ardeur l'accomplissement pour le bien des générations à venir, comme pour celui des générations présentes, c'étoit le désir et de voir consacré au culte de la patronne de Paris le temple magnifique érigé en son honneur, et de voir se relever cette illustre Sorbonne, d'où, pendant plusieurs siècles, ont découlé, comme d'une source intarissable, des ruisseaux de saine doctrine dans toutes les parties de l'église gallicane, et de voir bâtir une demeure plus commode, plus spacieuse, plus saine, pour les jeunes lévites dont la conservation est si précieuse : il a eu la consolation de bénir lui-même la première pierre de cet édifice; espérons que les circonstances permettront au Roi très-chrétien d'accomplir le reste de ses vœux. Enfin, pour ne pas interrompre le récit des œuvres de son zèle, je dirai que c'est à lui qu'est dû le bienfait de cette visite pastorale, qu'exécute aujourd'hui si heureusement son successeur; en sorte que, même après sa mort, il continue d'instruire et d'édifier : *Defunctus adhuc loquitur* ».

Enfin, M. Frayssinous a peint M. le cardinal calme et résigné au milieu de ses souffrances et dans sa dernière maladie; il s'est plu à le considérer dans une vie meilleure, placé entre saint Remi et saint Denis, ses illustres prédécesseurs; c'est par cette dernière image qu'il a terminé ce beau discours. Il a plusieurs fois payé un tribut d'hommages à la piété filiale du successeur de S. Em., et s'est représenté M. le cardinal *revivant dans les deux prélats héritiers de ses dignités, et dont l'âge, la piété, la sagesse éclairée, permettent de concevoir pour l'avenir de si douces espérances.*

A la suite du discours se trouvent imprimés deux articles du testament de S. Em., qui regardent M. l'archevêque actuel de Paris; ils sont ainsi conçus :

« I. Je prie Mgr. l'archevêque de Trajanople, coadjuteur » de l'archevêché de Paris, de recevoir mes Pontificaux et

» autres livres que je puis avoir à l'usage du diocèse de Paris, » comme un très-foible témoignage de mon estime et de mon » amitié. Je remercie le Roi d'avoir bien voulu me l'accorder » pour coadjuteur, et je me félicite tous les jours de l'avoir » pour adjoint dans l'administration de cet important diocèse, » dont la charge étoit trop forte pour moi, vu mon grand âge » et mes habituelles et douloureuses infirmités. Cette réunion » pouvoit seule me déterminer à accepter cette effrayante char- » ge, que j'avois prié plusieurs fois, et avec les plus vives in- » stances, Sa Majesté de ne pas exiger de mon attachement et » de mon dévouement que je l'acceptasse. J'ai la consolation » de penser qu'après moi M. le coadjuteur y fera tout le bien » qui lui sera possible et que je désire.

» II. Je renouvelle à Mgr. le coadjuteur mes remercîmens » de tout ce qu'il a bien voulu faire, du zèle qu'il n'a cessé de » mettre pour m'aider dans le commencement du bien qu'il » étoit possible de faire pendant le peu de temps que j'ai été » archevêque de Paris. Je me félicite tous les jours de l'y avoir » pour successeur, bien assuré, d'après ses vertus, son zèle et » ses moyens, qu'il y fera tout le bien qui dépendra de lui ».

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le mercredi 5, le service annoncé pour S. Em. Mgr. le cardinal de Périgord a été célébré dans l'église des Quinze-Vingts. Mgr. le prince de Croï, son successeur dans la charge de grand-aumônier, a officié, assisté de M. l'abbé Feutrier, vicaire-général, et de MM. Menjaud et C. Gallard, faisant les fonctions de diacre et de sous-diacre. MADAME, duchesse d'Angoulême, a assisté à l'office, dans une tribune. MM. les archevêques de Rouen et de Reims, M. l'évêque de Dijon, plusieurs évêques nommés, des aumôniers de la chapelle royale, une députation du chapitre de Saint-Denis, plusieurs curés et ecclésiastiques de la capitale, s'étoient rendus à cette cérémonie, ainsi que des personnes de distinction. Après l'Evangile, M. l'abbé Frayssinous a prononcé l'Oraison funèbre de S. Em. qu'il avoit fait entendre à Notre-Dame, la semaine dernière. Ce discours n'a pas été moins goûté que la première fois; on croit que le désir de l'entendre n'avoit pas peu contribué à attirer MADAME aux Quinze-Vingts.

— Mgr. l'archevêque de Paris est allé, jeudi dernier, accompagné de MM. les archidiacres Desjardin et Borderies, faire sa visite pastorale à la manufacture des Gobelins; il a été reçu par M. l'aumônier et par M. le gouverneur.

— La famille royale, dont chaque jour nous révèle quelques largesses, vient de faire éclore une nouvelle bonne œuvre, à laquelle la religion et la société applaudiront également. Les Filles de la Madeleine ou les Madelonnettes avoient été fondées à Paris, il y a deux cents ans, par la charité d'un simple bourgeois de Paris, qui avoit recueilli des victimes du désordre; la marquise de Magnelais, de la maison de Gondi, avoit soutenu cet établissement par un legs considérable, et Louis XIII y avoit attaché une rente perpétuelle de 3000 fr., à prendre sur la recette générale de Paris. L'institut fut érigé en communauté par Urbain VIII, en 1631, et l'on y étoit admis aux vœux de religion. Les Hospitalières du Refuge, dites de Saint-Michel, furent chargées de la direction de la maison; leur règle les destine à la conversion des pécheresses, et leur monastère est continuellement ouvert aux filles qui veulent se retirer du vice. Mais elles n'avoient plus, depuis la révolution, la même facilité pour admettre à la vie religieuse des filles sincèrement repenties. Elles ont, en dernier lieu, conçu le projet de recommencer l'institut des Filles de la Madeleine, en plaçant, dans un bâtiment séparé, au fond de leur jardin, les plus ferventes de celles qu'elles ont ramenées dans le chemin de la vertu. Un local étroit, une vie austère, des privations de tout genre, tel est le spectacle qu'offre cette communauté, où vingt filles expient leurs égaremens par la pénitence. Plusieurs d'entre elles ont déjà obtenu, d'après de longues épreuves, de faire des vœux; le reste y aspire, et d'autres repenties, instruites dans la grande maison de Saint-Michel, sollicitent l'entrée du petit couvent, pour s'y consacrer aux mêmes austérités. Mais il falloit agrandir le bâtiment, construire une chapelle, former un enclos. La famille royale n'a voulu laisser à personne le soin de pourvoir aux dépenses d'un établissement si utile. Dès que le projet fut soumis à Mme. la duchesse de Berri, cette princesse voulut contribuer pour 10,000 fr.; S. M. a donné 20,000 fr.; MONSIEUR, 10,000 fr.; Mgr. le duc d'Angoulême et MADAME, 10,000 fr.; enfin, il n'est pas jusqu'aux enfans de France qui n'aient pris part à cette œuvre; chacun d'eux est pour 2000 fr. dans les frais de l'entreprise, et nos Princes apprennent ainsi,

dès le berceau, à s'associer aux efforts de la charité. Cette œuvre, toute chrétienne, sera donc aussi toute royale, et les dons ordinaires des fidèles ne se mêleront point aux largesses de l'auguste et pieuse famille. On s'est mis de suite à l'ouvrage. Le 29 septembre dernier, jour de la fête de saint Michel, et époque de l'anniversaire d'un mémorable évènement, la première pierre des nouvelles constructions a été posée au nom de S. M. et de la famille royale, par M. l'archevêque actuel de Paris, sur l'invitation de M. le ministre de la maison du Roi. Ce prélat s'étant transporté chez les dames de Saint-Michel, avec M. l'abbé Desjardins, archidiacre, a été reçu par toute la communauté, a traversé le jardin, et s'est rendu sur l'emplacement où se construit la chapelle. Il a béni la pierre, dans laquelle ont été posées des monnoies et médailles au coin de S. M., avec une inscription qui annonce l'objet de l'établissement, les noms des augustes bienfaiteurs, et la date de la cérémonie. Outre la chapelle, qui sera entièrement faite à neuf, on exhausse les anciens bâtimens, et le nouveau monastère ouvrira sur la rue des Postes. La maison sera modeste, et telle qu'elle convient à des filles pénitentes; mais cette fondation n'en sera pas moins un monument de la piété de nos Princes, et de leur zèle pour les bonnes œuvres. C'est ainsi que leur générosité travaille à réparer les ruines de la révolution, et qu'ils revendiquent pour eux seuls le noble privilége de ménager un asile au repentir, et d'y recueillir, comme dans un port assuré, celles à qui le monde avoit été funeste, et qui veulent être désormais éloignées de toutes ses séductions.

— Le vendredi 23 novembre, S. A. R. Mme. la duchesse de Berri est partie de Rosny pour visiter, à Mantes, une maison d'éducation nouvellement fondée par les soins de plusieurs ecclésiastiques zélés. Elle s'est fait conduire partout, est entrée dans les plus petits détails, et, avant son départ, elle a témoigné au supérieur toute sa satisfaction.

— M. l'abbé Bernet, nouveau curé de Saint-Vincent de Paul, dont nous avons annoncé la nomination, doit être installé dans son église, demain dimanche, avant la grand'messe, par M. l'abbé Jalabert, archidiacre.

— M. l'abbé Carrand, préfet apostolique de la Martinique, est parti mercredi dernier pour Rochefort, où il doit s'embarquer pour sa destination sur un bâtiment de l'Etat. Quelques jours avant son départ cet ecclésiastique avoit eu une

audience particulière de S. M. Il est accompagné, dans son voyage, de M. l'abbé Lacroix, du diocèse de Lyon, qui se consacre aussi aux missions, et ils trouveront, à Rochefort, un troisième missionnaire, qui se rend également à la Martinique, M. Caillau. Ce renfort étoit bien nécessaire dans une île qui manque de prêtres. On dit que M. Carrand, qui n'a point assez d'ecclésiastiques pour en mettre dans toutes les paroisses, se propose de donner des missions successives dans les différentes parties de l'île qui sont dépourvues de pasteurs. Il résidera habituellement au Fort-Royal. Le gouvernement lui a fourni une chapelle.

— Trois jeunes missionnaires sont partis dernièrement du séminaire des Missions-Etrangères, et sont en ce moment au Hâvre, prêts à s'embarquer pour les missions orientales; deux sont du diocèse de Chambéri et un du diocèse de Lyon.

— M. Alexandre de Lostanges, évêque de Périgueux, parti de Paris, il y a déjà quinze jours, a adressé au clergé et aux fidèles de son diocèse une Lettre pastorale pour annoncer son entrée et demander des prières. Le prélat rappelle les marques d'intérêt qui lui ont été données par ses diocésains, et entre autres le zèle avec lequel le clergé du département de la Dordogne sollicita deux fois, par des adresses, l'érection de l'évêché de Périgueux, en offrant de faire, sur son modique traitement, les frais de premier établissement. M. de Lostanges donne aux fidèles les conseils d'un pasteur zélé, et se flatte qu'il ne trouvera dans son clergé aucun vestige d'attachement à des doctrines réprouvées par Pie VI, et qui ont si fort troublé l'Eglise, ou que, si ces doctrines avoient encore quelques partisans, ils s'empresseront de venir y renoncer entre ses mains. Le prélat paie un tribut de regret aux derniers évêques de Périgueux et de Sarlat, MM. de Flamarens et d'Albaret. Il annonce qu'en vertu de la bulle du 27 juillet 1817, le département de la Dordogne est désormais soumis à sa juridiction, et indique les prières qui doivent être récitées pour attirer les grâces de Dieu sur son administration. L'entrée et la prise de possession de M. l'évêque ont été marquées par un trait trop honorable pour que nous le passions sous silence. Un artisan de Périgueux, père de famille, avoit été conduit en prison pour dette, par jugement du tribunal de commerce; M. de Lostanges en ayant été informé, fit remettre aussitôt au curé de la paroisse la somme nécessaire pour acquitter la dette. La créancière, Mme. Audinet, consentit, de

son côté, à réduire sa créance de plus de 500 fr. à 400 fr., et cette dernière somme lui a été comptée de la part du prélat. Nous éprouvons un grand plaisir à rapporter ce trait de générosité vraiment épiscopal, et nous ne savons pourquoi *le Constitutionnel* nous reproche de n'en avoir pas fait mention. Ce journal a voulu voir quelque malice dans ce que nous avons dit dernièrement de la lettre de M. Lacombe; mais il est probable qu'il ne s'est pas entendu lui-même dans les remarques qu'il fait à cet égard. Il appelle M. Lacombe *nouvel évêque d'Angoulême*, tandis que le prélat occupe ce siége depuis 1802; et il s'étonne que nous n'ayons pas cité le trait de générosité précédent: comme si cela avoit quelque rapport avec M. Lacombe. Le journaliste se seroit-il imaginé que M. l'évêque de Périgueux et M. Lacombe fussent une seule et même personne? L'erreur seroit forte, et il pourroit arriver qu'un des deux prélats s'en trouvât peu flatté.

— M. Alexandre, curé de Crépy, vient d'être enlevé à sa paroisse et au diocèse d'Amiens. Denis-Dominique-Joseph Alexandre étoit né à Saint-Omer, en 1750. Etant venu à Paris, M. de Roquelaure, évêque de Senlis, distingua son mérite, et lui donna un canonicat de la collégiale de Saint-Thomas de Crépy. Pendant la révolution, M. Alexandre fut enfermé à Chantilly, avec beaucoup d'autres victimes de la terreur. Rendu à la liberté, il retourna à Crepy, et y exerça le ministère avec deux de ses compagnons d'infortune. A l'époque du Concordat, il fut fait curé de la ville. Dès-lors son temps et ses soins furent entièrement consacrés à son troupeau. Affable et charitable, il étoit généralement aimé. Depuis six ans, il étoit devenu presque aveugle, sans que cette infirmité eût influé sur son caractère. Il trouvoit encore, dans sa mémoire et son zèle, le moyen de remplir ses fonctions. Le 12 août dernier, il fut attaqué d'une maladie qui fit de grands progrès. Il voulut donner, avant l'épuisement de ses forces, un grand exemple à ses paroissiens, et il reçut presque publiquement les derniers secours spirituels. Depuis ce moment, il ne fut plus occupé que de l'éternité. Sa mort arriva le 13 novembre. Ses obsèques furent célébrées au milieu des larmes de ses paroissiens. M. l'abbé P., son coopérateur et son ami, lui érige un monument simple, mais digne de perpétuer la mémoire de cet homme vertueux. Nous regrettons de ne pouvoir citer les vers qu'on nous envoie sur ce respectable curé.

— M. Ambroise Maréchal, archevêque de Baltimore, vient d'arriver à Paris, en se rendant à Rome, où l'appellent les affaires de sa métropole. Nous avons parlé plusieurs fois de ce prélat, qui est François, et qui a rendu de grands services à cette contrée. Il vient, comme on sait, de construire une belle cathédrale. Outre les évêchés de Boston, de Philadelphie et de New-Yorck, érigés en 1808, le saint Siége a récemment établi, dans ce pays, deux nouveaux évêchés, savoir, celui de Richmond, en Virginie, et de Charles-Town, dans la Caroline. Le nouvel évêque de Richmond est le docteur Patrice Killy, Irlandois, dont le diocèse s'étend sur toute la Virginie. Il réside jusqu'ici à Nortfolk, où le nombre des catholiques est plus considérable. L'évêque de Charles-Town est le docteur Jean England, aussi Irlandois. Il a sous sa juridiction les deux Carolines et la Géorgie. Le siége de Philadelphie, qui étoit resté assez long-temps vacant, vient d'être rempli : le Pape y a nommé le docteur Henri Conwell, Irlandois comme les deux précédens. Il étoit question d'ériger encore un évêché à Cincinnati, dans l'Etat de l'Ohio, qui seroit démembré du diocèse de Bardstown. Les évêchés de Richmond et de Charles-Town sont démembrés du diocèse de Baltimore.

— M. Dessolles, archevêque de Chambéri, a donné, le 15 novembre dernier, à son diocèse, un Mandement relatif à la publication de la bulle de S. S. contre les *Carbonari*. Le prélat déplore les sinistres projets des ennemis du bien, également conjurés contre les deux autorités. Il rappelle les avertissemens de S. Paul contre les séducteurs des derniers temps; et, après avoir parlé des derniers troubles qui ont menacé l'Italie, il annonce à ses diocésains la bulle du 13 septembre comme une preuve de la sollicitude du souverain Pontife. Le nouveau roi de Sardaigne, également pénétré de la funeste influence des sociétés secrètes, a engagé les évêques de ses Etats à publier avec solennité les lettres apostoliques, et à les accompagner d'instructions analogues. M. l'archevêque de Chambéri pense que son diocèse offre peu de personnes qui soient engagées dans les liens de ces sociétés perverses, et il se flatte que les exhortations du chef de l'Eglise suffiront pour les ramener. Il les instruit des tristes effets de l'excommunication, et finit par des exhortations dignes de son zèle, de sa tendresse et de sa piété. Le mandement et la bulle

ont été lus au prône dans toutes les églises de Savoie, le premier dimanche de l'Avent. On célèbre partout dans ce pays, par des fêtes, l'avénement du nouveau roi.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MONSIEUR a accordé un secours de 300 fr. à la veuve Brasseur, de la commune d'Aulnoy (Seine et Marne).

— Mme. la duchesse de Berri vient d'envoyer 400 francs pour les malheureux incendiés d'Essoy.

— S. A. R. MADAME a souscrit pour douze exemplaires à l'ouvrage de M. Jacquet-Delahaye-Avrouin, *sur le Rétablissement des Eglises de France*, à l'occasion de la réédification projetée de celle de Saint-Martin de Tours.

— Une ordonnance royale du 31 octobre contient le réglement relatif aux maisons d'éducation de filles, de degrés supérieurs. Ces maisons d'éducation sont, comme les écoles primaires de filles, maintenues sous la surveillance des préfets. Les maîtresses d'écoles primaires, de pensions et institutions de filles, ouvertes sans autorisation, ou qui continueroient de l'être après que l'autorisation aura été retirée, seront poursuivies pour contravention aux réglemens de police municipale.

— L'un des colléges électoraux d'arrondissement de la Seine, formé des 1er. et 4me. arrondissemens municipaux de Paris, est convoqué pour le 28 janvier prochain, afin d'élire un député en remplacement de M. le baron Pasquier, nommé à la pairie. Les colléges électoraux du 2e. arrondissement de l'Allier, du 2e. arrondissement de la Charente, du 6e. du Nord, du 1er. du Rhône, et du 2e. de la Haute-Saône, sont aussi convoqués pour le 28 janvier prochain. Le collége électoral du 1er. arrondissement du Puy-de-Dôme est convoqué pour le 24 du même mois.

— On annonce que le traitement des gardes du corps de S. A. R. MONSIEUR sera augmenté, à compter du 1er. janvier 1822, de 200 fr.

— M. le procureur du Roi a, dit-on, fait saisir, chez Corréard, libraire, une brochure intitulée : *Séance complète du comité secret de la chambre des députés, tenue le 26 novembre 1821; monument historique.*

— M. le marquis de Lally-Tolendal, pair de France, a publié des observations sur la déclaration faite par cinquante-deux de ses collègues, relativement au jugement de Maziau. Le noble pair trouve que dans ce dernier procès, la cour a adopté les précédens qu'elle avoit établis dans ceux dont elle s'est déjà occupée. En terminant, il se plaint de voir la minorité d'une cour de justice dénoncer au mépris de la chose jugée, une majorité tout à la fois légale et numérique, et attaquer les personnes au lieu de s'arrêter aux choses.

— M. Tropamer, président du tribunal civil d'Agen, est nommé conseiller à la cour royale de la même ville; il est remplacé par M. Nébout, procureur du Roi, et M. de Grosson est nommmé procureur du Roi.

— Le 3, trente-huit enfans pauvres des écoles chrétiennes de Rambouillet ont été habillés par la généreuse bienfaisance de S. A. R. Monsieur. Ces enfans, ainsi que leurs parens, ont ensuite entendu une messe d'actions de grâce.

— Le *Journal du Nord* annonçoit dernièrement que le bruit couroit que le capitaine Delamotte, qui a paru comme témoin dans l'affaire de Maziau, et s'est évadé au moment où on le reconduisoit en prison, a été arrêté à Lille le 30 novembre.

— Le 2, pendant la nuit, la foudre est tombée sur le clocher de l'église de Villefleur, bourg du canton de Cany (Seine-Inférieure) et a consumé tous les ornemens précieux, qui avoient été tout récemment placés dans une armoire, à cause de l'humidité : la cloche a été brisée.

— Le conseil municipal de Verneuil a voté une somme de 200 fr. pour le monument à ériger à S. A. R. Mgr. le duc de Berri.

— L'Académie françoise a décidé qu'elle proposeroit pour sujet du concours de poésie, le *dévoûment des médecins françois et des Sœurs de Saint-Camille, à l'occasion de la fièvre jaune de Barcelonne.*

— Le fameux zodiaque de Denderah, dont nous avons annoncé l'arrivée à Marseille, est enfin sorti de quarantaine. On va l'emballer, et le transporter à Paris.

— Plusieurs Sœurs Hospitalières attachées à l'Hotel-Dieu de Lyon, avoient sollicité l'autorisation de se rendre à Barcelonne, pour y donner leurs soins aux malades. Le gouvernement a chargé l'administration de témoigner à ces courageuses filles combien il étoit touché de leur dévouement; mais il n'a pas jugé à propos de leur accorder ce qu'elles demandoient.

— Le roi d'Espagne, à l'occasion des adresses qui arrivent chaque jour contre la marche du ministère, et du refus de la ville de Cadix de recevoir le capitaine-général qui y avoit été envoyé, a adressé un message aux cortès pour les engager à prendre des mesures pour faire respecter les actes du gouvernement. Le bruit couroit que tous les ministres avoient donné leur démission. Séville a suivi l'exemple de Cadix; on a refusé d'y reconnoitre le nouveau capitaine-général nommé par le gouvernement. Les autorités sont elles-mêmes à la tête de l'insurrection. Dans la malheureuse Espagne tout marche évidemment vers une dissolution de l'ordre politique, et vers un état d'anarchie semblable à celui des colonies d'Amérique. A côté de ces actes de révolte règne un système de désobéissance et d'inertie. A Madrid, les marchands refusent de payer le droit de patente; il en est de même dans les campagnes pour les contributions.

— Un crime horrible vient d'épouvanter tous les honnêtes gens dans le royaume de Naples. M. Augustin Tommasi, évêque d'Aversa, a été tué, le 9 novembre. Né à Naples, le 13 août 1765, d'une famille noble, il étoit doyen de l'Université de Naples pour la faculté de théologie, lorsqu'il fut fait évêque, le 6 avril 1818. Ce prélat respecté passoit dans sa voiture, lorsqu'il s'entendit appeler; il mit la tête à la portière, et reçut aussitôt un coup de feu, qui a terminé ses jours. L'assassin, qui paroit avoir été poussé à ce crime par

le motif le plus misérable, étoit un sergent réformé, nommé Carmine Mormile, qui épioit l'occasion de satisfaire sa vengeance. Il s'étoit établi pour cela dans une boutique qui étoit sur le passage de M. l'évêque, en sortit à l'approche de la voiture, et appela M. Tommasi, afin de lui faire avancer la tête, et de ne pas le manquer. Ces circonstances indiquent assez la plus froide préméditation. Le coupable, ayant été arrêté, a été jugé par la cour martiale établie dans la Terre de Labour, qui l'a condamné, le 17, à la peine de mort. L'exécution a eu lieu six heures après le jugement.

— Les éditeurs du journal espagnol l'*Universal* ont inséré dans leur feuille une lettre de M. l'évêque auxiliaire de Madrid, dans laquelle ce prélat se plaint de l'audace et l'effronterie des libraires, qui vendent toutes sortes de livres autrefois défendus, tels que les *Ruines*, par Volney; le *Citateur*, de Pigault-Lebrun; le *Système de la Nature*, par d'Holbach; l'*Origine des Cultes*, de Dupuis, etc.

— Les cours de quatre professeurs de l'Université de Pétersbourg ont été suspendus par ordre supérieur. On croit que cette mesure a pour motif certaines opinions émises par ces professeurs.

— Les autorités américaines, établies depuis quelque temps à Saint-Augustin dans la Floride, ont publié une proclamation portant que le juri doit être immédiatement introduit dans les tribunaux, et la liberté de la presse reconnue sur le même pied que dans les autres territoires de l'Union.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 5, on a distribué un feuilleton contenant le sommaire des pétitions, dont le rapport sera fait prochainement par M. Bazire. La séance s'ouvre à une heure et demie. M. Corbière, arrivé la veille à Paris, reprend son ancienne place entre MM. de Villèle et Piet. M. le comte de Marcellus, aussi nouvellement arrivé, prend séance. Le côté droit est maintenant considérablement renforcé.

L'ordre du jour est le tirage au sort des bureaux. Les sept premiers sont composés de 47 députés chacun, les deux derniers de 46; ce qui fait un total de 421 membres dont se compose maintenant l'assemblée. Après le tirage au sort, rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le 6, MM. les députés se sont réunis dans les bureaux pour l'examen des projets de finances. On a aussi nommé les présidens et secrétaires des nouveaux bureaux. Les présidens sont : MM. Corbière, de Causans, de la Bourdonnaye, de Villèle, Hocquart, de Lameth, de Bouville, Henri de Longuève, de Boisclaireaux; les secrétaires sont : MM. Babey, de Martignac, Clausel de Coussergues, Doria, de Curzay, Duhamel, Hay, Creuzé, de Straforello. Les membres de la commission des pétitions sont : MM. de Coupigny, Bazire, de Girardin, Conen de Saint-Luc, Delalot, de Thiard, Rolland d'Erceville, Regnouf, de Cayrol.

Sur la *Biographie universelle, ancienne et moderne.*

Quelques personnes se sont étonné que nous n'ayons jamais parlé de cette entreprise, qui se poursuit depuis plusieurs années, et qui est peut-être une des plus importantes de la littérature actuelle. Elle est destinée à remplir les lacunes, et à redresser les erreurs des anciens dictionnaires historiques, qui, se copiant tous les uns les autres, perpétuoient les mêmes omissions et les mêmes fausses notions sur les personnages. La *Biographie* fût annoncée comme un ouvrage neuf, et elle a réalisé cette promesse en grande partie. La plupart des articles sont refaits en entier, et avec des recherches nouvelles. Chaque rédacteur est employé dans le genre qui lui convient; ainsi le littérateur, le savant, le jurisconsulte, le médecin, l'artiste, jugent ceux qui se sont distingués dans ces différentes parties. On compte même parmi les collaborateurs des hommes d'Etat et des militaires, chargés de faire connoître les personnages qui ont brillé dans le gouvernement ou à la guerre. Des étrangers traitent l'histoire et la littérature étrangère; et un travail ainsi distribué laisse espérer plus d'exactitude que celui d'un éditeur unique qui prétendroit embrasser tous les genres, et juger à lui seul les hommes de tous les états et de tous les pays.

Il est possible, à la vérité, qu'une réunion de tant de collaborateurs présente quelque inconvénient; on ne sauroit attendre d'eux une parfaite conformité de principes et de vues, et il y avoit lieu de craindre que leurs articles ne présentassent une assez grande bigarrure ou même des contradictions. Pour obvier à cet inconvénient, il a été établi par l'éditeur de la *Biographie* des reviseurs chargés de revoir les articles avant de les livrer à l'impression. Ces reviseurs paroissent instruits et animés d'un bon esprit; cependant on seroit tenté de croire qu'ils n'ont pas toujours tout pouvoir, et qu'il est parmi les collaborateurs des écrivains plus difficiles les uns que les autres, et qui ne souffrent pas qu'on touche à leur ouvrage, ou que l'on modifie leurs jugemens. C'est peut-être ce qui explique comment il se fait que certains articles s'é-

cartent de la couleur générale, et favorisent des doctrines et des réputations qui ne sont pas sans reproche.

Les quatre premiers volumes de la *Biographie* parurent en 1811, et la 15e. livraison, composée des tomes XXIX et XXX, a été publiée en octobre dernier. Le tome XXX contient la fin de la lettre M. et le commencement de la lettre suivante; par où l'on voit que l'ouvrage est construit sur une grande échelle. On peut conjecturer qu'il formera environ quarante-deux volumes, sans compter le supplément qui doit le terminer, et où entreront les articles omis et les personnages morts depuis le commencement de l'impression. Cette extrême étendue a sans doute son désavantage; mais aussi elle donne les moyens d'offrir un ensemble plus satisfaisant et plus complet. Il y avoit dans les anciens dictionnaires historiques plusieurs parties très-négligées; la littérature étrangère, entr'autres, y étoit traitée fort succinctement, et quelques branches de la nôtre n'y occupoient pas toute la place désirable. La *Biographie* est destinée à remplir ces lacunes, et on y trouve en effet beaucoup de noms nouveaux, particulièrement sur les pays étrangers, et sur la littérature angloise, allemande, italienne, etc.

Ce recueil nous paroît donc être, tout compensé, celui qui offre le plus de chances de succès. Des hommes de talent y ont apporté le tribut de leurs recherches. Nos plus grands écrivains se font un plaisir de concourir à l'entreprise: MM. de Bonald, de Châteaubriand, Quatremère, ont fourni d'excellens articles, que l'on pourroit seulement trouver trop rares. M. de Lally-Tolendal en a communiqué un assez grand nombre, qui roulent la plupart sur l'histoire d'Angleterre, et qui sont dignes de son talent. MM. Delambre, Cuvier, Sylvestre de Sacy, Abel-Remuzat, Lacretelle, de La Porte, Michaud, de Montmerqué, Raoul-Rochette, Eyriez, etc., donnent des notions sur des personnages qui se rapportent aux objets de leurs études. On peut citer avec éloge les articles *Charles Ier.*, roi d'Angleterre, par M. de Lally-Tolendal; *Jeanne d'Arc*, par M. Walkenaër (1); *Louis XVI*, par M. de Bonald; *Luther*, par M. Weiss;

---

(1) On pourroit cependant s'étonner que l'habile écrivain n'ait point fait usage de l'excellente dissertation que le Père Berthier a faite sur Jeanne d'Arc, et qui se trouve à la tête du XVIe. volume

Maintenon, par M. de Montmerqué; *Marie-Antoinette*, par M. Michaud jeune; *Massillon*, par M. Gence, etc. Nous pourrions sans doute étendre cette nomenclature, et indiquer beaucoup d'articles remarquables par les recherches ou par le style. Mais nous devons nous borner ici à donner une idée de la collection; il nous semble que les articles les plus importans sont traités avec le soin convenable, et rédigés dans un bon esprit. Ainsi, parmi les écrivains incrédules, Bolingbroke, Boulanger, Diderot, Helvétius, d'Holbach, Hume, Lamettrie, Naigeon, sont convenablement appréciés, et leurs funestes doctrines y sont caractérisées comme elles le méritent. L'article *Freret* fait honneur à la sagesse ainsi qu'aux connoissances de son auteur. L'article *Maréchal* peut servir à réparer les réticences affectées de l'article *La Lande*. Des articles moins marquans offrent des jugemens précieux sur des ouvrages et sur des auteurs qui appartiennent à l'école philosophique.

D'un autre côté, il étoit impossible que toutes les parties d'un si grand ouvrage fussent exécutées avec le même succès. Il est des articles, il faut l'avouer, qui offrent quelque prise à la critique. On est étonné, par exemple, à l'article *d'Alembert*, de ne trouver aucune improbation de l'esprit qui lui a dicté dans quelques-uns de ses écrits, et notamment dans sa *Correspondance*, tant de traits contre la religion et contre les prêtres; cette *Correspondance*, qui montre en lui un véritable conjuré, méritoit sans doute d'être appréciée, et elle eût pu servir à tempérer les éloges sans restriction que l'auteur de l'article accorde à d'Alembert. Le même esprit a dicté l'article *Condorcet*, où il n'y a pas le moindre blâme pour les déclamations irréligieuses et républicaines du marquis révolutionnaire; sa *Vie de Voltaire*; et ses autres productions où il parle de la religion et de ses ministres avec l'accent de la haine et du mépris, sont citées sans la moindre censure. Dans l'article *La Lande*, on a affecté de ne point parler du *Dictionnaire des Athées*, composé à son instigation, ni du *Supplément*, dont lui-même fut auteur; tout l'article est

de l'*Histoire de l'Eglise gallicane*. Le savant Jésuite y expose les raisons en faveur de la mission surnaturelle de Jeanne. M. W. a craint sans doute de soutenir cette opinion devant un siècle incrédule et moqueur.

sur le ton de l'éloge ; et à peine a-t-on permis de mettre dans les notes quelques légers correctifs, qui ne font pas connoître suffisamment la manie antichrétienne de l'académicien. L'article est d'un de ses confrères qui a voulu le ménager, et qui avoit oublié apparemment cette devise de la *Biographie : On ne doit aux morts que la vérité.* L'article *Cabanis*, rédigé par un de ses amis, philosophe lui-même, et aujourd'hui mort (Ginguené), dissimule la funeste tendance des doctrines matérialistes que le médecin a soutenues dans son fameux livre des *Rapports du Physique et du Moral de l'Homme.* Un autre rédacteur, mort également depuis (Suard) a beaucoup ménagé plusieurs incrédules anglois dans les notices qu'il leur a consacrées ; il excuse à peu près Antoine Collins de ses déclamations contre le christianisme, et il trouve qu'un mot, vrai ou faux, que l'on cite de cet auteur, à la mort, répond victorieusement aux reproches de ses adversaires ; comme si ce propos, quel qu'il soit, détruisoit tout à coup le mauvais effet des ouvrages irréligieux de Collins.

Des préventions d'une autre espèce se font remarquer dans certains articles, surtout dans les premiers volumes, à l'occasion de quelques hommes attachés à une école particulière. L'auteur de l'article *Arnauld* a donné à ce docteur de grands éloges, qui auroient pu être accompagnés de quelques restrictions ; l'article n'est d'ailleurs ni neuf ni exact, et l'on y reproduit sur Arnauld des anecdotes assez suspectes, et que la plupart des dictionnaires historiques ont répétées sans examen. La *Biographie* a coutume de puiser à de meilleures sources, et l'on a lieu de croire que l'auteur de l'article ne s'est pas donné la peine de recourir aux monumens du temps. D'autres articles, rédigés par un autre écrivain, sur des hommes attachés à la même cause, annoncent aussi une assez forte préoccupation ; mais son nom paroît moins dans les volumes qui suivent, et l'éditeur a senti sans doute la nécessité de décliner le secours d'un critique prévenu qui donneroit à son entreprise une couleur aussi contraire à ses intérêts qu'à la vérité. Cependant il y a encore sur ce point, dans les derniers volumes, quelques traces de partialité. Ainsi, à l'article du docteur *Launoy*, on va jusqu'à dire que *le bien qu'il a fait à la religion est infini ;* exagération assez ridicule. Launoy étoit instruit, mais il manquoit entièrement de me-

sûre; il a pu éclaircir des points d'histoire et de critique; il est sans autorité comme théologien, et il emble avoir pris plaisir à fournir des armes aux protestans et aux ennemis de l'Eglise. L'article *Marie*, par le même rédacteur, est aussi fort singulier; il est chargé d'une érudition assez indigeste, et on diroit que l'auteur affecte de se moquer des traditions et des pratiques pieuses en l'honneur de la Mère de Dieu.

L'article de Louis XIV est rédigé avec talent; on regrette seulement que l'auteur, en parlant de la révocation de l'édit de Nantes, ait négligé les considérations qui pouvoient lui faire modifier la sévérité de son jugement sur cette mesure; il avoit cependant un illustre exemple de sagesse et de modération dans les réflexions que M. le cardinal de Bausset a présentées sur ce point dans son *Histoire de Bossuet*. A l'article de Mme. de Montespan, il est dit qu'*elle crut réparer ses fautes en se soumettant à des jeûnes fréquens, à de cruelles macérations*, et que *ce zèle, que l'on pourroit appeler outré, se soutint jusqu'à la fin de sa vie*. Il paroît que M. Adolphe Duplessis n'approuve pas les rigueurs de la pénitence, et qu'il trouve de l'excès dans les expiations que la religion prescrit. Cette manière de voir, assez en usage dans notre siècle, est sans doute plus commode pour le vice; mais elle n'est guère morale. Il n'y a d'ailleurs aucune preuve que Mme. de Montespan ait employé des *macérations cruelles*. Peut-être joignoit-elle aux jeûnes ordonnés des privations et des abstinences volontaires; il n'y a précisément là rien d'*outré* ni de barbare.

Quelques articles ont été omis, ou sont restés assez incomplets. Dans ce dernier nombre on peut placer l'article de l'abbé de Giry de Saint-Cyr, qui n'a pas toute l'étendue que méritoit ce vertueux ecclésiastique. On y trouve même une erreur dans son nom; car le rédacteur suppose que le nom de Saint-Cyr étoit celui d'une abbaye, ce qui n'est pas. Le nom véritable de cet abbé étoit Odet-Joseph de Vaux de Giry de Saint-Cyr, et on l'appeloit ordinairement l'abbé de Saint-Cyr. Il y a sur lui un article dans le *Supplément du Dictionnaire de Feller*; nous avons cherché à y venger cet homme estimable de l'oubli des autres dictionnaires. Dans le dernier volume on a donné à peine quelques lignes à un théologien instruit et zélé des derniers temps, l'abbé Mozzi; nous nous proposons de réparer quelque jour cette omission dans

notre journal, et nous pourrons ainsi de temps en temps indiquer dans l'occasion des écrivains omis, ou rectifier des jugemens qui nous paroissent hasardés.

L'article *Louis-Gabriel Gueret* renferme une erreur qui demanderoit d'être rectifiée dans le *Supplément*. On y a confondu deux frères; l'un Louis-Gabriel Gueret, ancien grand-vicaire de Rodez, mort à Paris le 9 septembre 1759, est auteur de quelques écrits cités dans la *Biographie*, et d'autres dont elle n'a point parlé, et dont on peut voir l'indication dans la *France littéraire*; l'autre, Louis-François Gueret, d'abord curé de Brie-Comte-Robert, puis de Saint-Paul à Paris, mourut en 1765. Tous deux étoient docteurs de Sorbonne, et avoient incliné quelque temps pour l'appel; mais ils se soumirent ensuite. L'aîné fut cependant interdit par M. de Beaumont; le curé fut mis par ce prélat à la tête du conseil qu'il forma en partant pour la Trappe. On ne connoît de celui-ci qu'une *Lettre* à l'archevêque de Paris, sur les billets de confession, 1755, 24 pages in-12: *Lettre* qui paroît la même que celle attribuée à son frère dans la *France littéraire*.

Il est dit, à l'article *Debonnaire*, que cet abbé *prit vivement parti contre les jansénistes, dans les démêlés qui troublèrent l'Eglise de son temps*. Cette méprise, que nous avons remarquée ailleurs, vient probablement de ce que Debonnaire fut, quoique appelant, un adversaire déclaré des folies des *figuristes* et des convulsionnaires. La *Biographie* ne cite de lui, dans ce genre, que l'*Examen critique, physique et théologique des convulsions*, 1733, trois parties. Debonnaire est encore auteur de plusieurs autres ouvrages qu'elle ne mentionne pas: *Lettre à Nicole sur son principe de la plus grande autorité visible*, 1726; *Observations apologétiques de l'auteur des Examens; Lettres sceptiques; Réponse de l'auteur des trois Examens; l'Esprit en convulsions; Lettres de l'auteur des trois Examens aux évêques de Senez et de Montpellier; Réponse raisonnée aux réflexions judicieuses* de Delan; *Réponse au* Juste Milieu; *Jugement sommaire de la Lettre de l'évêque de Senez;* trois *Réponses détaillées de l'auteur des trois Examens à la Lettre de M. de Senez; Lettre à l'abbé d'Asfeld; Lettre à Lefevre de Saint-Marc*, etc. Tous ces écrits sont in-4°., et parurent de 1733 à 1738. Ils sont dirigés, à l'exception de la *Lettre à Nicole*, contre les excès du *figurisme* et les folies des convulsions. On ne peut que sa-

voir gré à Debonnaire de s'être élevé ainsi contre les erreurs et les scandales de son parti (1).

Nous n'étendrons pas plus loin nos observations sur une entreprise qui ne sauroit être parfaite, mais qui se recommande sous beaucoup de rapports à l'estime des lecteurs. Nous-mêmes nous nous sommes fait un plaisir de contribuer en quelque chose à la rédaction de la *Biographie*. Nous y avons donné, surtout depuis la lettre G, des articles qui roulent la plupart sur des ecclésiastiques et des théologiens des derniers temps. *Diderot* est le seul de ce genre que nous ayons fourni, et nous croyons qu'on y a trouvé une appréciation exacte de ce philosophe, et en même temps la modération convenable. Parmi les autres articles il y en a de quelque étendue, comme *Emery*, *Gourlin*, *Hontheim*, *Lambert*, *Le Coz*, *Le Grand*, *Letellier*, *Lomenie*, *Maigrot*, *Maultrot*, *Maury*, *Montazet*, *Muzzarelli*, etc. Quelques-uns de nos articles, nous le reconnoissons sans peine, pouvoient être plus complets; ainsi, depuis que nous avons composé ceux sur Godet-Desmarais, sur Jabineau, sur le cardinal Lorenzana, etc., nous avons eu connoissance de particularités qui auroient pu y trouver place. Nous avons cherché à réparer notre omission pour Jabineau à l'article *Maultrot*, et nous avons donné depuis dans ce journal une notice plus étendue sur le cardinal Lorenzana. Nous profitons de cette occasion pour relever une erreur que l'on a insérée, après coup, dans notre article sur le Jésuite Letellier. On nous l'y fait citer comme auteur de l'*Histoire des cinq Propositions*, Liége, 1699, in-12. Nous sommes persuadé que cet ouvrage

(1) J'ai un recueil de ces écrits, en 4 vol. in-4°.; on y a joint d'autres écrits des amis de Debonnaire et même quelques-uns de ceux de ses adversaires. Ceux qui le secondèrent dans cette dispute, furent les docteurs Boidot, du séminaire des Trente-Trois; Etienne Mignot, de l'académie des Inscriptions; de la Tour, chanoine de Laon. Leurs adversaires étoient les Pères de Gennes, ci-devant de l'Oratoire; Desessarts dit Poncet; Soanen, évêque de Senez, tous trois partisans déclarés des convulsions; et dans un autre genre, l'abbé d'Asfeld, les docteurs Besoigne et Delan, qui admettoient un discernement à faire dans l'œuvre des convulsions, rejetant les unes et approuvant les autres. Debonnaire fait sentir le ridicule de ce système. Il n'est pas besoin d'ajouter que tous ces écrivains étoient du parti de l'appel. Une idée sommaire de cette controverse, qui enfanta une foule d'écrits, n'eût pas été déplacée à l'article de Debonnaire.

est de l'abbé Hilaire Dumas, docteur de Sorbonne, et que Letellier y fut étranger; et nous regrettons qu'un réviseur, trop confiant pour des témoignages suspects, ait ajouté à notre article, sans nous en faire part, une attribution invraisemblable, et que nous avons combattue ailleurs.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. On assure que M. du Châtellier, nommé à l'évêché de Laon en 1817, et à celui de Mende il y a quelques mois, sera transféré au siége d'Evreux; et que M. de la Brunière, grand-vicaire d'Evreux, qui avoit été nommé à l'évêché de Pamiers en 1817, remplace M. du Châtellier à Mende.

— Le dimanche 9, M. l'archevêque de Paris a visité les églises de Saint-Jacques et de Saint-Médard. Le prélat s'est rendu le matin dans la première, et le soir dans la seconde; il a assisté aux offices et a prêché à chaque fois. Il a félicité les uns de leur retour à Dieu, et a proposé leur exemple aux autres. Ses paroles pleines de charité, ses exhortations pressantes, ne peuvent manquer de seconder le zèle des missionnaires. Le même jour étoit marqué pour une communion générale : des hommes de tout âge, des femmes en plus grand nombre encore, ont approché de la sainte table. Mais une seconde communion doit encore avoir lieu, et beaucoup de fidèles s'y disposent par l'assiduité aux instructions et par la fréquentation du tribunal sacré. On pourroit être étonné de voir l'empressement du peuple pour les exercices se soutenir constamment depuis six semaines : le soir, les églises ont peine à contenir la foule; les discours sont écoutés avec recueillement, et les cantiques chantés avec ardeur. A Saint-Nicolas, la cérémonie de dimanche a été fort édifiante; bon nombre d'hommes ont pris part au banquet sacré. Le soir, M. le curé les a félicités de leur bonheur, et exhortés à la persévérance. Il a aussi payé un tribut de reconnoissance aux dignes missionnaires qui se dévouent avec tant de zèle à un ministère aussi pénible. Dans toutes les paroisses, on a formé des associations de piété qui comptent déjà beaucoup d'hommes. Ils s'engagent d'honneur à rester fidèles aux pratiques de la religion : leur union ne peut que les fortifier dans cette résolution généreuse.

— M. l'abbé Fayet, grand-vicaire de Rouen, qui prêche la station de l'Avent aux Quinze-Vingts, attire la foule dans cette église éloignée. Le jour de la Toussaint, il ouvrit la station par un discours en l'honneur des martyrs du christianisme. Il fit voir que les martyrs étoient, tant par leur nombre que par leur courage et toutes les circonstances de leur mort, une preuve irréfragable de la vérité de la religion. Son discours du premier dimanche de l'Avent étoit une portion d'un sermon qu'il avoit prêché dans la capitale, il y a trois ans, avec beaucoup de succès. Ce sermon rouloit sur nos crimes, et sur les châtimens dont Dieu les punit. L'orateur a partagé ce discours en deux. Dans la partie qu'il a donnée le 2 décembre, et qui compose à elle seule un discours entier, il a montré que nos malheurs prenoient leur source dans l'irréligion, et que la pénitence seule pouvoit les détourner de nous. Le discours du 9 décembre (deuxième dimanche de l'Avent) n'a pas été moins remarquable. Nous en parlerons plus tard, en rendant compte des sermons qui doivent suivre. Nous nous contenterons de dire, aujourd'hui, que l'orateur a justifié aux Quinze-Vingts la réputation qu'il s'étoit déjà faite, il y a quelques années, par le nerf de sa composition et par sa brillante facilité.

— Les deux dernières conférences de M. l'abbé de Trévern ont eu lieu les dimanches 25 novembre et 9 décembre. Il n'y en a point eu le premier dimanche de l'Avent. Dans la conférence du 25 novembre, M. de Trévern a développé la preuve qui résulte, pour la religion, de ce que ce qu'elle propose à notre foi est cru aujourd'hui, et l'a été de même dans les âges précédens, en remontant jusqu'à la naissance du christianisme. Or, cette croyance n'a pu s'établir dans le principe que par la conviction des faits, et chaque siècle, en héritant de cette croyance, y a ajouté le poids de son assentiment. Cette cumulation de témoignages, et cette succession de la tradition, écartent toute idée d'imposture. Telle est la preuve que M. de Trévern a exposée dans son discours, et dont il a cherché à faire sentir la force, dans sa péroraison, par une comparaison sensible. Dans la conférence du 9, le savant apologiste a développé la preuve du christianisme par l'accomplissement des prophéties en la personne de J. C., et a répondu, à cet égard, aux objections des Juifs et des incrédules. On remarquoit, à cette conférence, un plus grand nombre d'hommes. La prochaine conférence aura lieu le dimanche 16.

—Les premières pensées de M. l'archevêque de Sens, en arrivant dans son diocèse, se sont tournées vers son séminaire. Le 3 décembre dernier, le prélat a publié un Mandement à ce sujet. Effrayé de voir de tous côtés des paroisses sans pasteurs, des églises sans culte, des enfans sans instruction, des mourans sans consolation, M. de La Fare offre ce triste tableau à ses diocésains ; il leur montre leurs pasteurs frappés, avant le temps, par l'excès de leurs travaux, et les calamités qui seroient le fruit de cet état de choses prolongé ; la jeunesse s'élèveroit dans l'oubli de tout frein; les pères et les enfans, les serviteurs et les maîtres, toutes les classes de la société verroient se briser le lien principal de leur union. M. l'archevêque exhorte donc tous les fidèles à prévenir un si grand mal, et à concourir au maintien des séminaires qu'il vient de former. Ces établissemens ont, en ce moment, une foule de besoins, pour la disposition des bâtimens, les meubles, l'entretien des élèves, l'augmentation de leur nombre, etc. On recevra les dons de toute espèce, en argent et en nature. Le jour de Noël, il sera fait, dans toutes les paroisses et à tous les offices, une quête extraordinaire pour la même fin. Les motifs que le prélat expose sont si puissans, qu'il y a lieu d'espérer que les fidèles de son diocèse répondront à son appel, et s'associeront à sa sollicitude pour une œuvre dont ils doivent sentir toute l'importance.

— Les établissemens de Frères se multiplient; plusieurs viennent de se former coup sur coup à l'entrée de cet hiver. Des habitans de Nevers ont acheté, à frais communs, les débris d'une ancienne maison qui avoit été donnée aux Dominicains, en 1271, par Agnès de Bourbon, et y ont fait faire les réparations nécessaires. Les Frères y ont été installés par M. l'abbé Groult, grand-vicaire de l'évêché d'Autun, chargé de l'administration du diocèse de Nevers. Une messe solennelle a été célébrée à ce sujet dans l'église cathédrale, et la cérémonie a été terminée par un discours analogue à la circonstance. Plus de deux cents enfans, sous la conduite des Frères, se sont rendus processionnellement à l'établissement, qui a été béni par M. le grand-vicaire. Une foule immense de fidèles assistoit à cette solennité. Les Frères étoient d'abord au nombre de trois; mais, à la prière de beaucoup de personnes dont les enfans n'avoient pu être admis, parce que les classes préparées se trouvoient trop petites pour les contenir,

et à cause du petit nombre des instituteurs, huit jours après l'installation, un quatrième Frère est arrivé, et une nouvelle classe a été ouverte, à la grande satisfaction du peuple.

— M. l'abbé Clément, qui ne paroît pas doux, nous écrit de Lisieux, sous la date du 20 novembre dernier, qu'il n'est point l'auteur de l'écrit anticoncordataire dont il a été fait mention dans notre n°. 757. Il auroit pu borner sa lettre à cette déclaration, et nous nous en serions rapporté volontiers à son témoignage; mais il lui a plu à cette occasion de nous adresser des reproches et des épithètes qui ne sont guère d'usage entre gens bien élevés Il nous demande d'insérer sa lettre; par égard pour lui, nous nous garderons bien de déférer à son désir, et de publier un écrit si amer, et qui ne feroit tort qu'à lui. Nous sommes persuadés que M. Clément, qui nous menace de cette publication, y pensera deux fois avant de mettre au jour ce qui n'est pas propre à donner une idée favorable de son aménité et de sa politesse.

— Le ministre de l'intérieur du royaume de Naples a envoyé à M. le cardinal Ruffo, archevêque de Naples, un mémoire sur l'instruction publique et sur les abus qui s'y sont glissés. Il remarque que l'instruction des enfans est fort négligée, principalement par l'insouciance des parens et des maîtres. Ils n'envoient point les enfans au catéchisme, et leur donnent l'exemple de l'indifférence pour la religion. Il seroit donc nécessaire qu'il y eût, au moins deux fois par semaine, une leçon publique du catéchisme dans les paroisses; que les maîtresses fussent tenues d'y assister avec leurs écolières; qu'il y eût tous les six mois des examens et des prix pour l'instruction chrétienne et la bonne conduite; que les jeunes garçons qui refuseroient de se rendre au catéchisme fussent considérés comme vagabonds, et qu'on établît, dans chaque rue, un surveillant pour prévenir les curés des désordres et de l'ignorance qu'il auroit remarqués. Le ministre dit que l'éducation scientifique a besoin d'une grande réforme, et que S. M. désireroit voir disparoître le plus grand nombre des abrégés et des compilations dont le public est inondé; publications presque toutes superficielles et inutiles, quand elles ne sont pas dangereuses. M. le cardinal Ruffo est en conséquence invité, par le roi, à rédiger un plan d'instruction publique qui embrasse spécialement les classes inférieures de la société. S. Em. s'attachera surtout à détourner

la jeunesse de ces affiliations secrètes où des étudians novices discutent les plus hautes questions de la politique, et croient avoir la mission de régler les destinées des Etats. Tel est l'ensemble des dispositions du ministère napolitain, qu'il a plu à une de nos feuilles de travestir d'une manière ridicule.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a joint une somme de 200 fr. aux secours déjà accordés par LL. AA. RR. Monsieur et Madame à la veuve Brécion, de Jouy-sur-Morin.

— Le 8, la cour d'assises de Paris s'est occupée de l'affaire du sieur Béranger, prévenu d'outrage à la morale publique et religieuse, et d'offense envers la personne du Roi, pour la publication de son Recueil de Chansons. M. de Marchangy, avocat-général, a soutenu l'accusation avec beaucoup de talent. Il a considéré la publication des poésies de l'accusé comme beaucoup plus dangereuse que celle des brochures les plus coupables. Il a signalé plusieurs chansons, dans lesquelles sont dirigés les traits les plus virulens contre les prêtres, les missionnaires, les ordres religieux, et contre Dieu lui-même. M. l'avocat-général a déploré l'indigne usage que l'accusé avoit fait du talent des vers, qui semble avoir été donné aux mortels pour les élever vers le beau idéal et la vertu. « Quel usage a-t-il fait, a dit l'orateur, de ce talent dont la société lui demande compte aujourd'hui? Il a attristé l'imagination, épouvanté la pudeur; il voudroit déposséder l'autorité des respects du peuple, et le peuple des croyances héréditaires; en un mot, il voudroit tout détruire, même celui qui a tout créé ». Qui croiroit que dans une chanson on ait osé introduire Dieu pour lui prêter le langage le plus ignoble et le plus ridicule? qui croiroit que l'on ait poussé la violence et l'outrage jusqu'à dire que *l'église est l'asile des cuistres*, et que *les rois en sont les piliers*; qu'un séminaire n'est *qu'un hôpital érigé aux enfans trouvés du clergé*? qui croiroit enfin qu'on puisse perdre tout sentiment de pudeur jusqu'à soutenir qu'une femme licencieuse ne mérite pas moins le ciel que la Sœur de Charité vouée à tous les genres de bonnes œuvres? M. de Marchangy a signalé ces scandaleuses aberrations avec une verve et une chaleur qui font encore plus d'honneur à ses nobles sentimens qu'à son brillant esprit. Le sieur Béranger a été défendu par Me. Dupin, qui a trouvé la chanson de *Vive Henri IV* beaucoup plus offensante pour le Roi que celles de son client. Sur la déclaration du juri, le sieur Béranger a été condamné à trois mois d'emprisonnement, 500 francs d'amende et à l'affiche de l'arrêt.

— Une ordonnance, du 28 novembre dernier, nomme M. Ruinart de Brimont maire de Reims; M. Ardant est nommé secrétaire-général de la préfecture de la Haute-Vienne.

— L'abbé Maury, ancien curé de Saint-Brice, et frère aîné du cardinal, est mort à Paris, le 8 décembre, à l'âge de 78 ans; il vivoit dans la retraite. Ses obsèques ont eu lieu à Saint-Germain-des-Prés.

— Ces jours derniers, la femme d'un boulanger de la Vieille rue du Temple s'est jetée dans un puits. Le clergé de la paroisse des Blancs-Manteaux a refusé de recevoir son corps dans l'église, et on l'a conduit, sans cérémonie, au cimetière.

— Des voleurs se sont introduits dernièrement, de grand matin, dans l'église de Lavallette (Haute-Garonne), et ont enfoncé et pillé le tronc de la fabrique. Ils n'ont touché ni aux vases sacrés ni au linge de l'église.

— M. le marquis de Latour-Maubourg, ambassadeur du Roi près la cour ottomane, s'est embarqué, le 29 au soir, à Toulon, sur la corvette *la Cornaline*, pour se rendre à son poste.

— M. de Montholon, peu de temps après son arrivée à Paris, présenta à M. L., banquier de cette capitale, une lettre écrite par Buonaparte, avant sa mort, et dans laquelle M. L. étoit invité à payer à M. de Montholon 2 millions, avec les intérêts à 5 pour 100; à M. Bertrand 2 autres millions; plus 1 million à une autre personne, le tout formant la somme de 5 millions, que Buonaparte avoit placée, en 1815, entre les mains de M. L. Celui-ci a reconnu qu'il avoit reçu la somme. Mais, sur l'avis de son avocat, il a répondu qu'il ne pouvoit payer avec sûreté sur le papier qu'on lui présentoit. Un journal demande ce que deviendront les 5 millions.

— M. le procureur du Roi près le tribunal de première instance de Marseille a adressé à tous les maires de son arrondissement une circulaire pour les inviter à redoubler de vigilance pour empêcher les jeunes gens des villes et villages voisins des frontières, de se rendre à l'étranger pour s'y marier, contre la volonté paternelle et l'autorité des lois, de tels mariages violant, non-seulement les lois françoises, mais étant aussi contraires aux bonnes mœurs et à l'intérêt des familles.

— Quelques changemens se sont opérés dans le ministère anglois. M. Robert Peel remplace lord Sidmouth à l'intérieur; mais on croit que ce dernier siégera toujours au conseil. MM. le marquis de Wellesley et Goulburn remplacent les comte de Talbot et M. Grant, en qualité de vice-roi et secrétaire d'Irlande.

— Les nouvelles d'Irlande sont toujours de plus en plus affligeantes. On prend des mesures actives pour mettre un terme à ces désordres. On a fait partir plusieurs régimens pour l'Irlande.

— L'*Oracle de Bruxelles* annonce, d'après une lettre des frontières d'Espagne, que le capitaine Nantil, condamné par contumace dans l'affaire de la conspiration du 19 août, a quitté l'Espagne, où il s'étoit réfugié, et s'est embarqué pour la Grèce avec plusieurs autres officiers françois.

— Les cortès d'Espagne ont décidé qu'elles ne prendroient point en considération les pétitions remplies d'injures vagues et dénuées de preuves qui arrivent incessamment des provinces. Cette détermination a abattu les espérances de ceux qui comptoient sur une nouvelle révolution.

— Le 25 novembre, le *Te Deum* a été chanté avec solennité dans la cathédrale de Barcelonne. Après la cérémonie, les autorités ont

pris un arrêté pour empêcher, jusqu'à nouvel ordre, tout rassemblement, soit dans les églises, soit ailleurs, le fléau n'étant pas encore entièrement éteint.

— Les Turcs ont pendu six évêques en Bulgarie, entr'autres, l'évêque de Philippopolis. Dans l'île de Chypre, le sang des chrétiens et des prêtres est versé chaque jour.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 7, M. le comte Chaptal fait un rapport sur le projet de loi relatif au régime sanitaire, et conclut à l'adoption de ce projet, modifié par quelques amendemens. Le rapport sera imprimé, et discuté le 11, en assemblée générale. M. le comte Ferrand, qui a déjà fait une proposition tendante à solliciter du Roi une loi de compétence, pour la cour des Pairs, présente une seconde proposition, ayant pour objet de supplier S. M. de fixer, par une ordonnance générale, les formes de procéder qui devront être suivies par la cour, dans l'instruction, les débats et le jugement des crimes qui lui seront déférés. Cette proposition a été prise en considération.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 8, la séance s'ouvre à une heure et demie. M. le garde-des-sceaux est seul au banc des ministres. M. Bazire, rapporteur de la commission des pétitions, entretient d'abord l'assemblée de quelques pétitions, qui ne donnent lieu à aucune discussion intéressante. La commission propose de renvoyer au ministre de la marine et à la commission du budget, la pétition du sieur Aveille, négociant américain, qui demande l'augmentation de la somme destinée à secourir les colons de Saint-Domingue. M. Duhamel appuie cette proposition, qui est adoptée.

On passe à la pétition du sieur Haly, qui demande une loi qui, sans recourir à la censure, prescriroit aux journaux les limites dont ils ne pourroient s'écarter. M. le rapporteur propose le renvoi de cette pétition à la commission, qui sera chargée de l'examen des projets de loi sur la presse et la censure.

M. de Castelbajac prend la parole pour le renvoi au président du conseil et au ministre de l'intérieur. L'orateur se fonde sur les circonstances actuelles, sur la position difficile où le ministère a placé la chambre, en la calomniant auprès du monarque, en privant les enfans de la confiance du père. M. de Castelbajac reproche aux ministres des contradictions continuelles, des intrigues, des vains efforts pour éloigner les royalistes de la chambre, des manœuvres pour entretenir la crainte d'une révolution. Eh bien! s'écrie l'orateur, je dirai où est la révolution..., elle est..., dans le ministère, qui cherche sans cesse à changer ce qui existe. Maintenant qu'il se juge, qu'il dissolve la chambre; car nous ne lui sommes plus bons à rien, si nous ne sommes

plus dignes de la confiance du monarque, ou qu'il se retire pour nous rendre cette confiance que nous n'avons jamais cessé de mériter.

M. le garde-des-sceaux dit qu'il ne se croit point obligé de répondre à des imputations beaucoup trop vagues et à de violentes attaques qui dégénèrent, selon lui, en déclamations, et dans lesquelles il ne voit rien qui prouve que le ministère ait perdu la confiance des chambres. Il pense d'ailleurs que, quand même les ministres seroient vraiment dans cette situation, ce ne seroit pas encore une raison déterminante pour eux de quitter le timon des affaires. M. de Salaberry parle dans le sens de M. de Castelbajac, et signale le ministre des affaires étrangères, comme ayant jeté le gant à tous les défenseurs de la charte et de la monarchie, et calomnié la chambre toute entière.

M. le garde-des-sceaux reparoît à la tribune. Il déclare qu'il ne vient point répondre au préopinant; mais qu'il appelle sur tous les ministres des applications communes, franches et positives, et que, quand elles seront telles, il répondra.

M. de Chauvelin se plaint du langage mensonger que tiennent les feuilles ministérielles; il reproche au ministère son imprudence et son impéritie, et dit que si, lors de la délibération sur l'adresse, lui et ses amis ont voté comme les membres avec lesquels ils ne votoient jamais, c'est parce qu'ils ont trouvé cette adresse conforme à l'intérêt général. M. de Chauvelin appuie la proposition de M. de Castelbajac. Le renvoi à M. le président du conseil et au ministre de l'intérieur est prononcé.

M. le rapporteur achève son rapport. L'admission de M. Jobez est prononcée. La chambre décide ensuite que chaque bureau nommera deux commissaires pour la commission du budget. La séance sembloit levée lorsqu'un nouveau débat s'est élevé. M. Cornet-d'Incourt demande qu'il ne soit formé qu'une seule commission pour les deux projets sur la presse et sur la censure. M. de la Bourdonnaye est d'un avis contraire, et vote pour que la commission sur la censure fasse la première son rapport. M. de Serre pense que la priorité devroit être accordée au projet sur la loi répulsive. MM. Royer-Collard et Benjamin Constant appuient la proposition de M. de la Bourdonnaye. Celle de M. Cornet-d'Incourt n'étant pas appuyée, il n'y a rien à mettre aux voix; la séance est levée.

Les membres de la commission du budget qui ont été nommés, sont : MM. Corbière et Garnier-Dufougeray, 1er. bureau; Barthe-Labastide et Josse-Beauvoir, 2e.; de La Bourdonnaye et de Pontet, 3e.; de Villèle et Cornet-d'Incourt, 4e.; Delalot et de Puyvallée, 5e.; Paul de Châteaudouble et Ollivier de la Seine, 8e. Les 6e., 7e. et 9e. bureaux n'ont pas encore nommé leurs commissaires. Les 2e., 3e., 4e., 5e. et 8e. bureaux ont nommé comme membres de la commission de la loi sur la presse, MM. Chifflet, Bonnet, Meynard, de Peyronnet, Préveraud de la Boutresse. Sont nommés membres de la commission de la loi sur les journaux, MM. Leviste de Montbriand, de Causans, de Vaublanc, Foy, Delalot, de Floirac. Les autres bureaux n'ont point encore désigné leurs commissaires.

LIVRE NOUVEAU.

Prières ou Manuel de piété, proposé à tous les fidèles (1).

Il est difficile de mieux parler sur les choses de Dieu et d'offrir à la piété des motifs plus propres à la toucher, que ne l'ont fait les Pères et les écrivains ecclésiastiques qui les ont pris pour modèles, et dont la réputation est établie parmi nous. L'éditeur de ce *Manuel* a donc montré autant de sagesse que de goût, en cherchant à n'y mettre du sien que le plus rarement possible, et en puisant dans les ouvrages consacrés par les suffrages de l'Eglise ou par l'estime des hommes éclairés. L'Ecriture sainte, saint Augustin, Bossuet, Fénélon, Bourdaloue, Massillon, etc., telles sont les sources où l'on a pris la plupart des pensées et des réflexions dont se compose ce recueil.

Le volume commence, comme tous les recueils de ce genre, par les prières du matin et du soir, celles pour la messe, la confession et la communion, le petit office de la sainte Vierge, les Psaumes de la pénitence, etc. Après cela viennent des prières et méditations tirées de Bossuet, de Massillon et d'autres auteurs, et qui ont été disposées pour servir pendant la semaine sainte; des passages extraits des Veilles de saint Augustin; des prières pour diverses circonstances de la vie, empruntées aussi à nos plus célèbres orateurs; et enfin, des pensées et maximes détachées sur nos devoirs, sur diverses vertus et sur notre fin. Ces pensées et maximes sont des passages de l'Ecriture entremêlés de morceaux pris dans les ouvrages de nos prédicateurs et de nos moralistes les plus renommés.

Ce choix nous a paru fait avec goût, et l'éditeur n'y a joint qu'un très-petit nombre de prières composées par lui. On dit dans l'Avertissement que ces heures ont paru pour la première fois, il y a vingt-cinq ans, dans les pays étrangers, et qu'elles ont eu plusieurs éditions en Allemagne et en Angleterre. Cette édition est augmentée des Veilles de saint Augustin et de plusieurs passages de Bossuet. On annonçoit qu'elle devoit être revêtue de l'approbation de feu M. le cardinal archevêque; toutefois elle ne s'y trouve pas.

On nous prie d'avertir que le missionnaire dont nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, le départ pour les Indes, n'est point du diocèse de Lyon, mais de celui de Rennes.

---

(1) 1 vol. in-12 orné de 4 belles figures en taille-douce; prix, 5 fr. et 5 fr. 75 cent. franc de port. A Paris, chez Maradan; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

Réclamations pour l'Eglise de France, et pour la vérité, contre l'ouvrage de M. de Maistre; par M. Baston (1).

PREMIER ARTICLE.

A la tête de ce volume est une *Préface de l'éditeur*, qui fait regretter que M. l'abbé Baston ait cru avoir besoin d'appeler quelqu'un à son aide. Un ouvrage écrit avec modération ne devoit pas commencer par une *Préface* qui annonce quelque amertume. L'éditeur paroît un homme assez vif, et, quoiqu'il ait déguisé son nom sous les lettres E. N., on a lieu de croire qu'il a des rapports intimes avec un écrivain dont nous avons parlé plusieurs fois, et dont nous avons eu le malheur de critiquer les ouvrages. On prétend donc que M. E. N. n'est autre que M. A. G., et que l'éditeur de M. Baston a voulu venger les injures de l'auteur des *Martyrs*. Il suppose qu'il existe une conspiration contre les doctrines gallicanes, et il y fait entrer M. l'abbé de La Mennais, M. le vicomte de Bonald, M. le comte de Maistre, c'est-à-dire, trois des hommes les plus distingués de notre temps. Ce sont là sans doute les chefs de la conspiration; mais elle compte encore d'autres conjurés, suivant cet éditeur, et il nomme ici M. R., vicaire de Lunéville; M. le comte O'Mahony, et moi-même. Nous avons tous formé un complot pour le renversement des libertés gallicanes. Je déclare, pour mon compte, que je ne suis entré, Dieu merci, dans aucun complot, ni politique, ni re-

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 6 fr. et 7 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez l'éditeur, rue Saint-Honoré, n°. 340; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

ligieux; que je n'ai pas connu M. de Maistre; que je n'ai point non plus l'honneur de connoître M. O'Mahony, et que, dans les rapports que j'ai pu avoir avec les autres conjurés, il a été question de tout autre chose que de la noire conspiration que M. G. dénonce avec tant de zèle.

Il est bien maladroit, il faut l'avouer, pour un défenseur ardent de nos libertés, de leur supposer tant d'ennemis, et en même temps il est bien injuste de faire de l'épithète d'*ultramontains* une sorte de flétrissure qu'on applique à tout propos. Combien n'y a-t-il pas de manières différentes d'entendre et d'expliquer nos libertés? Si ceux qui les conçoivent dans un sens se permettent de signaler comme ultramontains ceux qui les expliquent dans un autre sens, cet abus des mots qui sent la petitesse d'esprit autant que la passion, fera dégénérer la controverse en personnalités fâcheuses et interminables. Il y a eu de très-honnêtes gens parmi ces pauvres ultramontains, ou parmi ceux qu'on a nommés ainsi. Il a été un temps où, aux yeux d'un certain parti, tous nos évêques étoient ultramontains, par cela seul qu'ils étoient attachés au saint Siége, et contraires aux doctrines de ce parti. Les constitutionnels appeloient ultramontains ceux qui combattoient leurs nouveautés schismatiques. Enfin, M. Baston lui-même, qui le croiroit? M. Baston, qui vient ici combattre l'ultramontanisme, a été accusé de favoriser cette opinion; que l'on ne s'imagine pas que c'est ici une plaisanterie; le fait est sérieux, et nous allons en fournir la preuve.

M. Guillaume-André-René Baston étoit, avant la révolution, professeur de théologie à Rouen. Il fit paroître dans cette ville, de 1779 à 1784, différens traités de théologie dogmatique, et fut secondé dans ce travail par M. Louis-Théopompe Tuvache de Vertville, aussi professeur de théologie à Rouen. Ils se partagè-

rent entr'eux les traités, de manière que M. Baston composa ceux de Dieu et des anges, de la Trinité, de l'Incarnation, de l'Eglise, de la grâce, des sacremens en général, de la confirmation et du mariage; tandis que M. Tuvache rédigea les traités de la religion, du baptême, de l'eucharistie, de la pénitence, de l'extrême-onction et de l'ordre. Ces traités portent des approbations de l'abbé Riballier, docteur et syndic de la Faculté de théologie de Paris. M. le cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, auquel ils étoient dédiés, en ordonna l'enseignement exclusif dans son diocèse, et il nomma les deux auteurs chanoines de sa métropole, M. Tuvache en 1778, et M. Baston en 1780. Depuis ils devinrent grands-vicaires de Rouen, et M. l'abbé Tuvache l'est encore. Leurs traités de théologie furent adoptés, dit-on, dans quelques diocèses, et il en a été fait une nouvelle édition, à Rouen, en 1818, 10 vol. in-12. Cette édition est conforme à la première; M. Baston a cependant ajouté au traité du mariage une partie destinée à le mettre en harmonie avec nos nouvelles lois sur cette matière. Les auteurs ont abandonné leur ouvrage au séminaire, et le dernier archevêque de Rouen a aussi ordonné que ce cours de théologie servît pour l'enseignement dans son diocèse.

Toutefois MM. Baston et Tuvache essuyèrent des critiques; ils eurent l'un et l'autre l'honneur d'être attaqués dans les *Nouvelles ecclésiastiques*. Ces feuilles reprochèrent à M. Baston son penchant pour le molinisme, sa doctrine sur les droits du second ordre, sur les censures *in globo*, sur les matières de la grâce, sur l'inspiration des livres saints, etc.; enfin, elles l'accusèrent d'être ennemi de nos libertés, ou du moins de les rabaisser indignement. Il ne les présentoit, disent-elles, que comme des lois locales, *leges patrias*; il les réduisoit à de simples opinions. M. B. s'exprimoit en effet ainsi: *Le respect dû aux opinions gallicanes n'exige*

point que nous passions les bornes de la vérité et de la justice...... Les ultramontains sont, il est vrai, dans l'erreur; mais, après tout, nôtre sentiment n'est qu'une opinion (1). Le nouvelliste jette ici les hauts cris; ce ton de froideur le révolte; il n'est pas plus content de la manière dont M. B. parle même du pouvoir indirect; il lui reproche de ne s'expliquer sur cet article *que par des doutes, des incertitudes et des questions fantasques*, et il regrette qu'un homme qui enseigne une telle doctrine ne soit pas *sévèrement puni* (*Nouvelles ecclésiastiques*, année 1786, pages 35 et 36).

Voilà donc M. Baston vertement réprimandé comme ultramontain; c'est jouer de malheur. Il défend nos libertés, et on l'accuse de les rabaisser indignement. Il explique les 4 articles de la manière qui lui paroît la plus plausible, on lui reproche de les affoiblir. Aujourd'hui il réfute un auteur ultramontain, on le taxe de l'être lui-même. Si l'on me dit que l'auteur des *Nouvelles ecclésiastiques* est un théologien fort suspect et un juge fort décrié, je répondrai que M. T., M. S., M. G., et les autres écrivains de nos jours qui crient le plus fort contre l'ultramontanisme, sont les dignes échos du nouvelliste, et répètent à peu près les mêmes plaintes que celui-ci faisoit entendre. Ce que j'en veux conclure, c'est que ces clameurs qui reviennent à tout propos contre l'ultramontanisme sont méprisables et ridicules; et M. G. doit voir que, si M. l'abbé Baston n'a pu, malgré son zèle, échapper à un tel reproche, nous pouvons, les autres conjurés et moi, nous consoler de nous voir l'objet de cette accusation banale. Mais venons aux *Réclamations* de M. B.

Il n'examine que les deux premiers livres de M. de Maistre; mais il les suit pied à pied, et chacun des chapitres de M. de Maistre lui fournit matière à un

(1) Ce passage se retrouve dans la nouvelle édition des *Leçons de Théologie*, de M. B., tome V, page 136, note.

chapitre, qui porte le même titre. Ainsi il y a vingt chapitres dans le Ier. livre de l'ouvrage *du Pape*, il y en a vingt aussi dans les *Réclamations* de M. Baston. Cet auteur discute successivement un grand nombre de passages de son adversaire, et il le fait généralement avec modération, et avec les égards dus à un homme distingué par son talent et par son zèle pour la religion. Il n'est pas permis en effet d'oublier que M. de Maistre, lors même qu'il se trompe, commande l'estime par la noblesse de ses sentimens et la pureté de ses vues. Nous ne ferons point un mérite à M. l'abbé Baston d'avoir respecté son illustre antagoniste. Un ecclésiastique si distingué par son savoir ne pouvoit manquer à cet égard aux convenances.

Les reproches qu'il adresse à M. de Maistre sont quelquefois fondés, et quelquefois sévères. Ainsi, nous croyons qu'il a toute raison quand il blâme les plaisanteries de M. de M. sur les objets les plus sérieux. Nous avions nous-mêmes remarqué ce défaut, lorsque nous rendîmes compte *du Pape*. M. B. est encore fondé à se plaindre que son adversaire traite les gallicans avec peu de ménagement, leur donne des épithètes assez dures, et n'épargne même pas des réputations que le temps a consacrées. Le docteur de Sorbonne relève surtout avec justice des traits échappés à M. de Maistre sur les conciles en général, et sur le concile de Constance en particulier; c'est encore une observation que nous fîmes dans le temps, mais que nous ne fîmes qu'en passant. Il convenoit à un théologien de profession de traiter ce point avec quelque étendue, et de venger ces vénérables assemblées, ces grands parlemens de l'église catholique, contre les saillies brillantes d'un homme entraîné trop loin en ce moment par la vivacité de son imagination.

Les hommes sages applaudiront aussi à la modération avec laquelle M. B. s'exprime sur des questions déli-

cates, sur lesquelles les docteurs gallicans se sont trouvés partagés. Il lui arrive plusieurs fois, quand il y a deux opinions sur un point, de paroître préférer celle qui est la moins hardie et la moins contraire aux prérogatives du souverain Pontife. A l'endroit où il explique en quoi consiste la primauté d'honneur et de juridiction que l'église gallicane reconnoît dans le Pape, il s'exprime à peu près comme avoit fait M. l'abbé Frayssinous dans ses *Vrais Principes*. Il approuve ce qu'avoit dit M. de M. sur le fait d'Honorius, et croit, comme lui, que ce pape ne s'est point écarté de la foi de l'Eglise. Il fait des observations assez fondées sur ce qu'avoit dit M. de M. touchant la jeunesse du christianisme, et il éclaircit par des distinctions plausibles des difficultés que celui-ci avoit élevées ou exagérées, faute d'avoir des notions assez précises sur certaines matières théologiques.

On ne sauroit nier en effet que M. de Maistre, homme du monde, et engagé dans de grands emplois, ne s'écarte quelquefois de la rigoureuse exactitude des termes sur des questions où elle est requise. Au milieu de belles pensées, de hautes considérations, de morceaux éloquens, il laisse échapper des traits brillans, mais qui ne vont pas au but; et il lui arrive de mêler à une discussion épineuse quelqu'une de ces expressions étrangères au métier, si j'ose m'exprimer ainsi, et qui offensent les oreilles théologiques. C'est un inconvénient presqu'inévitable pour un homme du monde qui n'a pu étudier complètement une science à laquelle il ne s'étoit point destiné. M. B. relève donc avec raison quelques expressions impropres et quelques assertions hasardées de son adversaire. Je ne sais cependant s'il n'a pas, en d'autres occasions, pris trop à la rigueur certaines propositions de M. de M., et s'il ne leur a pas donné un sens bien éloigné des intentions de l'auteur.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Les exercices qui se font dans quatre églises de la capitale se prolongeront jusqu'à Noël. Chaque jour des conversions nouvelles viennent encourager les missionnaires; de bons ouvriers arrivent dès cinq heures du matin pour se confesser. Les cours suivis d'instructions dissipent les préventions et réveillent l'insouciance. On apprend à estimer la religion ce qu'elle est, et l'on sent le besoin d'une foi aussi consolante dans ses résultats que solide dans ses fondemens. Lundi dernier, des pétards ont encore éclaté à Saint-Nicolas : nous aimons à y voir plutôt l'étourderie de quelques enfans que les nouveaux efforts des adeptes de l'incrédulité. Le missionnaire parloit alors sur les reproches de fanatisme que l'on fait aux prêtres; et il a pris occasion de ce qui se passoit pour demander où étoit le véritable fanatisme, si ce n'est dans cette opiniâtre manie de troubler, par des actes au moins impolis, des réunions paisibles. Que diroient nos professeurs d'impiété, si on alloit lancer des pétards au milieu de leurs salles pour interrompre leurs déclamations? Quelles vives sorties ils feroient alors contre les dévots! Comment se fait-il que des amis des idées libérales ne soient pas plus justes et plus tolérans, et que chaque mission soit pour eux un spectacle importun et un sujet de dépit? Dans d'autres temps ils chassoient les missionnaires, comme à Brest; ou empêchoient les cérémonies, comme à Crouy. Privés aujourd'hui de cette satisfaction, il leur reste la ressource des pamphlets; ils viennent d'y recourir. Une misérable brochure a paru sous ce titre : *les Missionnaires en opposition avec les bonnes Mœurs et les Lois de la religion, par M. Lutrin, attaché depuis vingt-cinq ans à la paroisse Saint-Etienne*. On se doute bien déjà que le nom de l'auteur est une dérision. Ce *Lutrin*-là n'est pas le *Lutrin vivant*, et il est probable qu'il n'a pas été beaucoup accoutumé à entendre chanter les louanges de Dieu. Celui qui s'est caché sous ce masque se montre en effet fort étranger à la religion, à ses lois, à ses pratiques. Ses objections, ses reproches, ses plaisanteries, son ton, tout annonce le renard couvert de la peau de la brebis. Les missionnaires sont heureusement fort au-dessus de pareilles attaques;

elles partent évidemment du même camp que tant d'autres sorties des feuilles libérales et des pamphlets révolutionnaires. Nous avons plusieurs fois signalé des écrits de ce genre, et répondu à des articles de journaux peu religieux, et nous ne ferons pas à la brochure nouvelle l'honneur d'en relever les inconvenances et les absurdités. Les sarcasmes de *M. Lutrin* n'en imposeront à personne; il seroit aussi un peu ridicule qu'un homme qui probablement hante peu les églises, et dont le style n'est ni moral ni religieux, prétendît connoître mieux que les évêques et les pasteurs ce qui est dans l'ordre de la religion et de la saine morale.

— M. de Chaffoy, nouvel évêque de Nîmes, est parti lundi dernier pour son diocèse. Le prélat avoit déjà pris possession par procureur. M. l'abbé d'Ayrolles, son grand-vicaire, arriva pour cet effet à Nîmes à la fin de novembre, et se rendit à l'église Notre-Dame, où il fut reçu par M. Ferrand, curé. Le clergé de la ville et des environs s'y étoit réuni, ainsi que les autorités civiles et militaires. M. le grand-vicaire et M. le curé prononcèrent chacun un discours, et, après les formalités d'usage, un *Te Deum* fut chanté. Toute la ville est dans l'attente de l'arrivée de M. l'évêque; ce qu'on y a ouï dire des vertus, de la douceur et de la piété du prélat, réjouit tous les catholiques, qui se disposent à lui faire la réception la plus pompeuse. Le département et la ville concourent à l'envi à toutes les mesures favorables pour le nouvel établissement. L'évêché sera rendu à M. de Chaffoy; on a acheté un autre hôtel pour le préfet. Les protestans eux-mêmes verront sans doute sans ombrage les vœux des catholiques comblés: ils ont dix-sept églises consistoriales dans ce département, et ils y ont obtenu du gouvernement, en 1820, trois nouveaux pasteurs. Ainsi, ils ne trouveront point étonnant qu'on ait aussi accordé quelque faveur aux catholiques, et ils ne s'alarmeront point de la présence d'un évêque dont le caractère et la modération promettent au diocèse un digne successeur de Fléchier.

— On a vu avec peine des personnes qui, par le titre qu'elles prennent, devroient garder un silence modeste, et éviter tout éclat, s'accuser réciproquement, et cela dans un journal qui n'est pas ordinairement le dépôt des réclamations des amis de la religion. Mme. Maunoir y a fait insérer une lettre où elle reproche à M. M. de faire, au nom des Sœurs

de Saint-Camille, des quêtes qu'elle désavoue. M. Mérigot, qui se croit désigné, a répondu dans le même journal. Tous deux auroient dû sentir l'inconvenance de leurs plaintes, qui peuvent compromettre la religion, quoique sans doute elle ne soit point responsable des prétentions ou des écarts de tous ceux qui se parent de son nom. On assure, de plus, que des établissemens, qui ont fait assez de bruit en dernier lieu, n'ont point obtenu l'assentiment de l'autorité ecclésiastique. Mme. Maunoir n'est point religieuse, et sa communauté n'est point reconnue par les supérieurs. M. Mérigot, qui d'ailleurs n'est point prêtre, et qui s'est séparé successivement de Mme. Maunoir et de M. Jeanty, ne paroît pas non plus avoir eu d'autorisation pour établir les Sœurs de la Consolation, c'est ainsi qu'il les appelle, et son nouvel essai ne s'annonce pas sous de brillans auspices. Quant à M. Jeanty, qui prend le titre de supérieur des Frères de Saint-Camille, non-seulement il n'est pas prêtre, il est même engagé dans les liens du mariage; s'il est vrai, comme on le répand, qu'il soit parti pour Rome, afin d'y solliciter une approbation, il y a lieu de croire qu'il n'y sera pas plus heureux qu'à Paris, où il en a vainement demandé une. Si les amis de la religion voient avec intérêt se former de nouvelles communautés, ce sont celles où préside l'esprit de modestie et de piété, où la prudence répond au zèle, où l'on évite tout ce qui sent l'ostentation et l'éclat; celles-là seules peuvent honorer et servir l'Eglise. C'est aux pasteurs d'indiquer à cet égard aux fidèles les établissemens dignes de leur confiance.

— Les diocèses de Bretagne et l'œuvre des missions viennent de perdre un prêtre plein de zèle dans la personne de M. Nicolas Alain-Gilbert, enlevé à un âge où il pouvoit espérer d'être encore utile. Il étoit né à Saint-Malo, le 31 mars 1762, se destina de bonne heure à l'état ecclésiastique, et vouloit même se consacrer aux missions étrangères. Etant diacre, il vint au séminaire des Missions-Etrangères à Paris; mais, au bout de six mois, sa santé le força de retourner dans son diocèse. Ordonné prêtre à 23 ans, il fut nommé vicaire, puis curé d'office de la paroisse de Saint-Pern. M. l'abbé Carron l'aîné, encore aujourd'hui recteur de Saint-Sauveur de Dinan, voulut l'avoir pour vicaire; de Dinan, l'abbé Gilbert alla exercer les mêmes fonctions à Josselin. M. Alain, recteur de cette ville, ayant été député aux Etats-généraux,

son vicaire fit toutes les fonctions de curé jusqu'à l'époque où la persécution devint tout-à-fait déclarée. Il fut arrêté pour refus de serment, et passa quelque temps en prison. Ayant été relâché, mais voyant qu'il n'y avoit aucune liberté pour le ministère, il se rendit en Angleterre, où son premier soin fut d'apprendre parfaitement la langue. Il y parvint en peu de temps, et en profita pour se rendre utile dans l'exercice des fonctions de son état. A Whitby, où il passa quelques années, il n'y avoit à son arrivée que très-peu de catholiques; il y bâtit une église et un presbytère, et y laissa, lorsqu'il revint en France, il y a sept ans, une congrégation nombreuse et florissante. On lui doit quelques articles insérés dans les journaux en faveur de la religion catholique, et en réponse à des attaques des protestans. De plus, il est auteur de quatre écrits anglois sur la controverse; ce sont 1 *Défense (a Vindication) de la Doctrine de l'Eglise catholique sur l'Eucharistie, dans deux conversations entre un catholique et un presbytérien*, Londres, 1800; *Recherche (an Enquiry) si les marques de l'Eglise véritable sont applicables aux Eglises presbytériennes*, Berwick, 1801; *la Doctrine catholique du Baptême prouvée par l'Ecriture et la tradition*, Berwick, 1802; *Réponse aux fausses représentations que J. Wesley a faites des doctrines catholiques*, Whitby, 1811. Ces écrits sont estimés, et montrent quel étoit le zèle de M. Gilbert pour la foi catholique, et en même temps combien il avoit su se rendre familier l'usage d'une langue étrangère. De retour en France, il fut le premier qui commença à se livrer aux missions; il y a très-peu de paroisses aux environs de Saint-Malo qui n'aient eu de ces exercices depuis quelques années. M. Gilbert y présida presque toujours. Il dirigea également les missions de Saint-Pol de Léon, de Carhaix, de Quintin, de Tréguier, de Guingamp, etc. Il ne connoissoit point le repos, et dans les intervalles de ses missions il donnoit des retraites à des communautés religieuses, soit à Saint-Malo, soit dans les diocèses de Saint-Brieux et de Quimper. Ce qui dominoit en lui, c'étoit une charité ardente, une tendre compassion pour les pauvres, les pécheurs, et pour tous ceux que les doctrines de la révolution avoient séduits et égarés; c'étoit pour lui un bonheur de les instruire et de les détromper. Désintéressé, franc, plein de candeur et de loyauté, attaché à la monarchie, tous ses sentimens étoient honorables, toutes

ses actions étoient pour Dieu et le prochain. Les évêques lui témoignoient la plus haute estime. M. l'évêque de Quimper lui offrit dans sa cathédrale un canonicat, que le prêtre modeste refusa. M. le dernier évêque de Rennes le nomma chanoine honoraire, et M. l'évêque actuel se proposoit de se servir de lui pour former une société de missionnaires affectés particulièrement à son diocèse. Il avoit consenti qu'en attendant M. Gilbert allât, sur la demande de M. l'archevêque de Tours, coopérer à la formation de missions dans ce diocèse, conjointement avec M. Binard, chanoine de Quimper. L'infatigable missionnaire venoit de donner, au commencement de septembre, une retraite aux Sœurs de la Sagesse, dans leur chef-lieu de Saint-Laurent-sur-Sèvre, lorsqu'il lui survint une indisposition, qui d'abord ne parut pas très-grave. Il voulut néanmoins faire une confession générale, parce qu'il prévoyoit ne pas pouvoir assister à la retraite ecclésiastique qui alloit s'ouvrir à Saint-Laurent, le dimanche 23 septembre, sous la direction de MM. Gloriot, Caillat et Chanon. Malgré sa foiblesse, il voyoit chaque jour son confesseur; bientôt la maladie devint très-inquiétante. Il demanda et reçut le saint viatique avec des marques extraordinaires de foi et de piété, et mourut le 25 septembre au matin. Peu d'hommes ont eu une vie plus pleine, et il y auroit beaucoup de traits édifians à citer de ce digne missionnaire. Ceux qui l'ont connu savent quelle étoit l'ardeur de son zèle pour l'œuvre de Dieu. On a de lui un recueil de cantiques qu'il avoit fait pour ses missions, et dont la dernière édition vient d'être publiée.

— MM. les aumôniers de la garnison de Douai, voulant payer leur tribut à la mémoire de M. le cardinal de Périgord, ont fait célébrer un service solennel pour le repos de son ame. La cérémonie a eu lieu le 15 novembre, dans l'église Saint-Pierre de Douai. Les corps militaires de la garnison y ont assisté avec leurs chefs, et notamment M. le général baron de Camas, commandant de l'école d'artillerie.

— On sait que l'Eglise établie en Angleterre est richement dotée. Non-seulement les évêques protestans ont de gros revenus; les archidiacres, les chanoines, les recteurs ou curés ont des terres attachées à leurs titres. Parmi ces bénéficiers, les uns ont des fonctions à remplir, les autres n'ont guère d'autre soin que de compter avec leurs fermiers, et de se faire payer régulièrement. Mais un abus criant est celui des

recteurs, qui ont de gros revenus, et qui ne résident jamais dans la paroisse qui leur est confiée. Cet abus n'est pas rare en Irlande surtout, et telle paroisse n'a jamais vu le bénéficier qui en est recteur en titre, mais qui est très-attentif à se faire solder, et qui ne manque pas sans doute, dans l'occasion, de déclamer contre les abus de l'Eglise romaine. Les journaux anglois ont publié dernièrement la requête de deux paroisses d'Irlande, Castle-Blayney et Muckno, qui se plaignent de la non-résidence de leur pasteur protestant. Elles se sont adressées au primat anglican, à l'évêque de la même communion, et n'ont rien obtenu. Le lord lieutenant, lord Blayney, dans sa réponse, déplore ce scandale, et paroît avouer qu'il n'y peut remédier. Il n'est point étonné des plaintes et du mécontentement qu'excite un tel état de choses. Peut-on, dit-il, concevoir un scandale public plus révoltant, que de voir une paroisse, composée de mille protestans, payer un revenu considérable à un recteur dont ils ne reçoivent aucune consolation, et qui n'est même pas personnellement connu de ceux qui contribuent puissamment à ses appointemens? On voit aussi, par la dépêche du lord lieutenant, que la religion catholique gagne à cet abus; et il est tout simple, en effet, que des protestans abandonnés par celui qui devoit les diriger, et comparant sa négligence avec le zèle des pasteurs catholiques, sentent le prix du ministère de ceux-ci, et abandonnent une église qui ne fait rien pour eux. On criera peut-être au prosélytisme; mais à qui la faute?

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le 13, S. A. R. Monsieur a eu un long entretien avec le Roi, à qui il a présenté MM. de Villèle et Corbière. Le soir, à huit heures et un quart, M. le garde des sceaux, et MM. de Villèle et Corbière, se sont rendus auprès du Roi. Dans l'après-midi, M. le duc de Richelieu est allé deux fois chez S. M.

— Le Roi a donné des ordres pour que 1500 fr. fussent pris sur sa cassette pour le prix extraordinaire de poésie proposé par l'Académie françoise, à l'occasion du dévoûment des médecins françois et des Sœurs de Saint-Camille.

— S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, a fait remettre à M. le curé de Saint-Denis-de-Cabanes, arrondissement de Roanne, une somme de 500 fr. pour les malheureux indigens de cette paroisse, et a souscrit pour une somme de 300 fr. à l'érection du tombeau de M. le général comte de Précy.

— Mme. la duchesse de Berri, informée de la position fâcheuse où se trouvoit Jacques Huet, tisserand à Gambais, près Houdan, par suite d'un incendie arrivé en octobre dernier, lui a fait compter une somme de 60 fr.

— Les observations de M. de Lally-Tolendal, sur la protestation des pairs dissidens dans l'affaire du colonel Maziau, ont donné lieu à un polémique sur la compétence de la chambre des pairs. M. de Narbonne a répondu au noble pair, en insistant principalement sur l'inflexibilité de la loi, qui ne permet à aucun tribunal d'arbitrer les peines. M. de Barante a publié une réponse à M. de Narbonne.

— La cour de cassation a rejeté le pourvoi du nommé Ferdinand Pétiny, condamné par la cour d'assises de Nîmes, comme prévenu d'avoir vendu et distribué une brochure intitulée : *Pensée d'un soldat sur la sépulture de Napoléon*, et d'avoir montré, dans plusieurs lieux publics, un prétendu diplôme délivré à lui par Buonaparte, et portant des signatures supposées.

— Le 13, M. Lacretelle aîné a comparu devant la cour royale de Paris, faisant opposition à l'arrêt de la cour rendu dernièrement contre lui, lequel arrêt confirmoit celui du tribunal de première instance qui l'avoit condamné comme prévenu de contravention à la loi de censure, pour la publication de plusieurs brochures faisant suite à la *Minerve*. Le sieur Lacretelle a plaidé lui-même sa cause, et a fait une longue apologie de sa conduite et de ses principes. M. de Vatimesnil, avocat-général, a demandé la confirmation du jugement des premiers juges, et, après une courte délibération, la cour a adopté ses conclusions.

— Le 11, le tribunal de police correctionnelle s'est occupé de l'affaire relative aux plaintes réciproques de diffamation entre M. le vicomte de Montélégier, lieutenant-général, et le sieur Barbier, dit *Dufay*, colonel en retraite. Me. Mérilhou a plaidé pour le sieur Dufay, et Me. Berryer pour M. de Montélégier. L'affaire a été remise à huitaine.

— Une ordonnance royale porte qu'à compter du 1er janvier 1822, la solde de l'armée sera calculée par jour, au lieu de l'être par mois, comme cela s'est pratiqué jusqu'à présent.

— M. le maréchal-de-camp comte de La-Tour-d'Auvergne est nommé commandant d'une subdivision de la 15e. division militaire.

— M. le chevalier de Villèle, lieutenant-colonel, ancien commandant de la place de Toulouse, est nommé lieutenant du Roi à Saint-Jean-Pied-de-Port.

— Le banquier dont nous avons parlé à l'occasion de legs faits par Buonaparte, est M. Lafitte. Si M. Lafitte n'est pas le seul à qui Buonaparte ait confié ses trésors, il paroît que la succession de l'homme de Sainte-Hélène ne sera pas mauvaise.

— Le *Constitutionnel* loue le dernier ouvrage politique de M. de Barante; il le trouve tout à la fois *juste et sage*. Ces louanges ne sont pas cependant sans restrictions; le journaliste sembleroit désirer dans le livre de M. de Barante une couleur encore plus franchement libérale.

— On annonce que M. le ministre des finances présentera incessam-

ment à la chambre des députés un projet de loi pour la perception provisoire des six douzièmes des contributions directes de 1822.

— MM. Demante et Ducaursoi-Delacroix, professeurs suppléans à l'école de Droit, ont été nommés professeurs titulaires.

— M. le marquis d'Anglade, lieutenant-général, vient de mourir, après une longue et douloureuse maladie, pendant laquelle il n'a cessé d'être un modèle de résignation et de piété.

— Un incendie qui a dernièrement éclaté à Saint-Hippolyte, arrondissement de Riom, a consumé plusieurs maisons et plusieurs granges. D'autres incendies ont eu lieu aussi à Montscarra (Isère), et à Mussy-l'Evêque (Moselle).

— Le 2 de ce mois, un *Te Deum* d'actions de grâces a été chanté dans l'église du lazaret de Marseille. MM. le préfet, le maire et les intendans de la santé publique, assistoient à cette cérémonie.

— M. le marquis de Montgrand, maire de Marseille, doit solliciter du gouvernement les moyens et l'autorisation nécessaires pour la plus prompte exécution des projets de construction d'un port dans la rade du Frion, et d'un hôpital dans l'île de Ratonneau; ces nouveaux établissemens sanitaires pouvant seuls, à l'avenir, préserver Marseille de l'horrible fléau de la fièvre jaune.

— Le gouvernement autrichien a décidé, qu'à dater du 1er janvier prochain, aucun journal étranger, sans exception, quelle que soit sa couleur ou son opinion politique, ne pourra pénétrer en Autriche.

— A peine la fièvre jaune commence-t-elle à s'éteindre à Barcelonne, et déjà un autre fléau non moins redoutable cherche à y exercer son influence. L'esprit de révolte s'efforce d'égarer les habitans de cette malheureuse ville. On a publié, et affiché sur les murs, une déclaration signée *les Patriotes de Barcelone*. Les sentimens révolutionnaires des auteurs de cette pièce ne peuvent être révoqués en doute.

— Les dernières nouvelles d'Espagne sont très-alarmantes. On dit que toute la Galice est en pleine insurrection; que tout est sous les armes; que les milices font cause commune avec les troupes. Ce qui est certain, c'est que les ordres du gouvernement sont méconnus partout, et qu'on voit à Séville et à Cadix tous les officiers, auteurs de la révolution de 1820, parcourir les casernes, et exciter les soldats à la révolte.

— Le gouvernement de Soleure a ordonné une collecte générale dans tout le canton en faveur de la colonie suisse au Brésil.

— Le 3, on a arrêté à Londres le nommé George Clarke, commis du libraire Carlille, au moment où il vendoit des livres impies et séditieux. On a aussi arrêté une jeune fille qui l'avoit remplacé dans sa boutique, et vendoit les mêmes ouvrages.

— Il vient de s'opérer quelques changemens dans le ministère ottoman. Le reis-effendi, ou ministre des affaires étrangères, a été exilé, et plusieurs ministres disgraciés.

— On a ouvert à Pétersbourg, en faveur des Grecs, une souscription qui a beaucoup produit; tous les grands de l'empire ont donné l'exemple de la générosité.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 11, M. le marquis de Pastoret fait un rapport sur la proposition de M. le comte Ferrand, relative à la compétence de la chambre. L'impression de ce rapport a été ordonnée. On ouvre ensuite la discussion sur le projet de loi relatif au régime sanitaire. La chambre a décidé que divers amendemens proposés par plusieurs membres seroient imprimés, et mis en délibération le 13. MM. le duc de Saint-Aignan, le comte de Valence, le comte de Castellane et le vicomte de Montmorency, ont fait des rapports sur diverses pétitions.

Le 13, la chambre a continué la discussion sur le projet de loi relatif au régime sanitaire. MM. le ministre de l'intérieur, le comte Lanjuinais et le baron Dégérando, ont été successivement attendus. On a ensuite fermé la discussion, et l'on a délibéré sur les articles du projet de loi. Le titre 1er. a été adopté avec quelques amendemens.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 11, les bureaux ont terminé les nominations pour les diverses commissions. Le 6e. bureau a nommé, pour la commission du budget, MM. Brennet et de Lastours; le 7e., MM. de Chastellux et Baron; le 9e., MM. Dussummier-Fonbrune et de Castelbajac. MM. Chilhaud de la Rigaudie, Pardessus, de Pommerol, de Kergorlay (Florian), complètent la commission pour la loi sur la presse; et MM. Granoux, de Bouville et Boucher, celle de la loi sur les journaux.

Le 12, la commission du budget s'est réunie, et a nommé pour président M. Corbière, et pour secrétaire M. de Villèle. M. de Vaublanc est nommé rapporteur de la commission de censure. La commission de la loi sur la presse s'est aussi réunie.

LIVRE NOUVEAU.

Institutiones Theologicæ ad usum Seminarii Cenomanensis. Tractatus de verâ Ecclesiâ. 1821 (1).

Ce Traité de l'Eglise est destiné à faire suite à celui de la Religion, qui a été annoncé dans ce journal, n°. 628. L'auteur a suivi la même méthode, c'est-à-dire que, cherchant uniquement à être utile, il a négligé les grâces du style, et s'est surtout attaché à être clair, et à se mettre à la portée des jeunes gens qui étudient dans les séminaires. Nous croyons qu'il y a réussi, et que la jeunesse ecclésiastique doit lui sa-

(1) 1 vol. in-12; prix, 2 fr. 50 cent. et 3 fr. franc de port. Au Mans, chez Monnoyer; et à Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

voir gré de son travail. Le Traité de l'Eglise, le plus important peut-être de la théologie dogmatique, présente un grand nombre de questions à résoudre, et beaucoup d'erreurs à combattre. Il faut d'abord montrer, contre les protestans et les Grecs schismatiques, que l'Eglise romaine est la seule véritable; établir l'autorité que J. C. lui a donnée pour décider les controverses en matière de foi, et la défendre contre les attaques de novateurs plus récens, qui, pour soutenir leurs erreurs, se sont formé plusieurs systêmes, tous plus ou moins subversifs de cette autorité. L'auteur a cherché à ne rien omettre d'essentiel; et si on ne trouve pas dans son travail une certaine profondeur que son but ne comportoit peut-être pas, on y trouvera du moins des preuves solides, et capables de satisfaire tout esprit raisonnable.

Il n'étoit pas moins important d'établir les droits du chef de l'Eglise, toujours exposé aux attaques des sectaires, parce que c'est de cet endroit, dit Bossuet (*Sermon sur l'Unité*, 1re. partie), que toutes les hérésies ont reçu le coup mortel. L'auteur, après avoir établi la primauté d'honneur et de juridiction du pontife romain, expose ses prérogatives qui sont une suite de cette primauté. Il commence par celles qui lui paroissent devoir être admises par tous les catholiques; il passe de là à celles qui ont été faussement attribuées au saint Siége, et enfin à celles qu'on peut regarder comme douteuses, parce qu'elles sont abandonnées à la discussion des écoles. Il n'a pas cru devoir entrer dans la discussion des argumens qu'on apporte de part et d'autre, et s'est borné à bien établir l'état de la question. Peut-être cependant eût-il été à propos de donner à ces questions un plus grand développement, afin que les jeunes ecclésiastiques aient au moins les notions premières sur des matières dont on parle, et sur lesquelles on écrit si souvent avec peu d'exactitude et beaucoup de légèreté.

Enfin, l'auteur a eu l'heureuse idée d'ajouter à son ouvrage quelques détails historiques et raisonnés sur le schisme de la constitution civile du clergé, sur le concordat de 1801, et sur la petite église; et il nous a paru avoir réuni, dans quelques pages, ce qu'il est plus important de connoître sur ces différens points. Ainsi, nous pensons que ce volume ne sera pas moins bien accueilli dans les séminaires que ne l'ont été les volumes précédens. C.

Sur les indices que la géologie et l'histoire des peuples fournissent relativement à l'antiquité du monde.

On sait que M. Cuvier, si connu par ses travaux sur les sciences naturelles et sur l'anatomie comparée, a publié un grand ouvrage, sous le titre de *Recherches sur les ossemens fossiles des quadrupèdes*, en 4 vol. in-4°. L'auteur y rend compte de ses découvertes sur ces fossiles, et de ses soins pour retrouver, d'après quelque partie d'un animal, la forme entière de l'individu. Ses recherches, à cet égard, montrent, non-seulement des connoissances profondes en anatomie, mais une patience et une sagacité qui n'accompagnent pas toujours la science. Ce n'est pourtant pas de ces recherches que nous voulons parler en ce moment; quelqu'intéressantes qu'elles soient en elles-mêmes, elles nous éloigneroient trop du cercle des objets qui doivent nous occuper de préférence. Nous nous proposons seulement d'extraire du *Discours préliminaire* de M. Cuvier quelques réflexions auxquelles la réputation de ce savant ne peut qu'ajouter un grand poids, et qui se rattachent à la religion, en montrant que les observations les plus récentes comme les plus exactes confirment les traditions de nos livres saints sur l'origine des choses. Ce sujet a plus d'intérêt encore aujourd'hui, où des hommes plus présomptueux que M. Cuvier, parce qu'ils sont moins instruits, prétendent saper la révélation avec leurs systêmes. Nous laisserons presque toujours l'auteur parler dans cet extrait.

M. Cuvier trouve sur notre globe des traces manifestes de grandes révolutions. Les bancs de coquillages placés dans la terre à différentes profondeurs lui paroissent prouver, non-seulement que la mer a envahi toutes nos plaines, mais qu'elle y a séjourné long-temps. Tout dépose, dit-il, de cette grande catastrophe, et des révolutions physiques qui l'ont accompagnée. Il faut même que la mer se soit élevée bien haut, puisque l'on aperçoit de ces bancs de coquilles sur les montagnes. Il faut qu'un événement terrible ait remué dans une grande épaisseur l'enveloppe entière de notre planète. Des êtres vi-

vans sans nombre ont été les victimes de ces bouleversemens que l'auteur montre avoir été subits. M. Cuvier pense même qu'il y a eu des révolutions antérieures à l'existence des êtres vivans, et l'aspect des plus hautes montagnes lui semble attester ces catastrophes.

Plusieurs naturalistes et géologues ont essayé d'expliquer l'histoire physique de la terre, les uns en s'appuyant sur la Genèse, les autres en s'écartant de son récit. Parmi eux Demaillet assure, dans son *Telliamed*, qu'il n'est pas rare de rencontrer dans l'Océan des poissons qui ne sont encore devenus hommes qu'à moitié, mais dont la race le deviendra tout-à-fait quelque jour. M. Lamark, dans ces derniers temps, a prétendu prouver le système de Maillet. M. Patrin, dans le *Nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle*, regarde le globe terrestre comme un grand corps vivant dont les montagnes sont les organes. Les systèmes les plus divergens et les plus hardis ont été conçus tour à tour, parce qu'on a généralement négligé d'observer la nature, et que l'on partoit d'un fait douteux ou mal saisi pour y coordonner tous les autres.

A l'occasion des fossiles des animaux, M. Cuvier examine le système de ceux qui croient à la possibilité indéfinie de l'altération des formes dans les corps organisés, et qui pensent qu'avec des siècles et des habitudes toutes les espèces pourroient se changer les unes dans les autres, ou résulter d'une seule d'entr'elles. Mais, si les espèces avoient changé, on devroit trouver des traces de ces modifications graduelles. Pourquoi les entrailles de la terre n'ont-elles point conservé les monumens d'une généalogie si curieuse? Nous ne voyons d'altération dans les espèces que par rapport aux caractères superficiels, et la nature, en donnant aux espèces une aversion réciproque, semble avoir pris soin d'empêcher l'altération qui pourroit résulter de leur mélange. Il faut toutes les ruses et toute la contrainte de l'homme pour unir les espèces mêmes qui se ressemblent le plus; mais ces unions n'opèrent point de changement dans la structure intérieure de l'animal, comme on le voit par le chien, celui de tous qui est le plus sujet à l'empire de l'homme. Il y a donc, conclut le savant naturaliste, il y a donc dans les animaux des caractères qui résistent à toutes les influences, soit naturelles, soit humaines, et rien n'annonce que le temps ait à leur égard plus d'effet que le climat; je sais que quelques naturalistes comptent

beaucoup sur les milliers de siècles qu'ils accumulent d'un trait de plume; mais il n'y a rien dans les faits observés qui autorise cette opinion, et il y a une ressemblance entière entre les animaux aujourd'hui existans, et ceux qui sont sculptés sur les anciens monumens, ou qu'on a trouvés embaumés dans les temples et les tombeaux en Egypte.

M. Cuvier remarque que l'on n'a point trouvé d'ossemens humains parmi les grands fossiles, et il est porté à croire que l'espèce humaine n'existoit pas dans les pays où on les trouve à l'époque des révolutions qui ont enfoui ces os. Mais je n'en veux pas conclure, dit-il, que l'homme n'existoit point du tout avant cette époque. Il pouvoit habiter d'autres contrées, d'où il a repeuplé la terre après ces révolutions. La découverte des fossiles ne fournit donc aucun argument en faveur de l'ancienneté de l'espèce humaine. « Au contraire, en examinant bien ce qui s'est passé à la surface du globe depuis qu'elle a été mise à sec pour la dernière fois, et que les continens ont pris leur forme actuelle, au moins dans leurs parties un peu élevées, on voit clairement que cette dernière révolution, et par conséquent l'établissement de nos sociétés actuelles, ne peuvent pas être très-anciens. C'est un des résultats à la fois les mieux prouvés et les moins attendus de la saine géologie; résultat d'autant plus précieux qu'il lie d'une chaîne non interrompue l'histoire naturelle et l'histoire civile ».

Après avoir cité un grand nombre de faits relatifs à ce résultat, l'auteur poursuit en ces termes : « Nous voyons assez que la nature nous tient partout le même langage; que partout elle nous dit que l'ordre actuel des choses ne remonte pas très-haut; et, ce qui est bien remarquable, partout l'homme nous parle comme la nature, soit que nous consultions les vraies traditions des peuples, soit que nous examinions leur état moral et politique, et le développement intellectuel qu'ils avoient atteint au moment où commencent leurs monumens authentiques. Interrogeons en effet l'histoire des nations, lisons leurs anciens livres, essayons d'y reconnoître ce qu'ils contiennent de faits réels, et de l'y dégager des fictions intéressées qui y masquent la vérité ».

« Le Pentateuque existe sous sa forme actuelle au moins depuis le schisme de Jéroboam, puisque les Samaritains le reçoivent comme les Juifs; c'est-à-dire, qu'il a maintenant à coup sûr plus de 2800 ans. Il n'y a nulle raison pour ne pas

attribuer la rédaction de la Genèse à Moïse lui-même ; ce qui la feroit remonter de 500 ans plus haut. Moïse et son peuple sortoient d'Egypte, qui, de l'aveu de toutes les nations de l'occident, est le royaume le plus anciennement civilisé de tous ceux qui entourent la Méditerranée. Le législateur des Juifs n'avoit aucun motif pour abréger la durée des nations, et il se seroit discrédité lui-même auprès de la sienne, s'il lui eût enseigné une histoire toute contraire à celle qu'elle devoit avoir apprise en Egypte. Il y a donc tout lieu de croire que l'on n'avoit point alors en Egypte d'autres idées sur l'antiquité des peuples existans que celles que la Genèse présente. Or Moïse établit une catastrophe générale, une irruption des eaux, une régénération presque totale du genre humain, et il n'en fait remonter l'époque qu'à 15 ou 16 siècles avant lui, selon les textes qui allongent le plus cet intervalle, par conséquent à moins de 5000 avant nous ».

L'auteur retrouve les mêmes idées en Chaldée et en Syrie ; elles régnoient chez les Grecs, quoique mélangées de traditions confuses. Mais ces traditions attestent la nouveauté des établissemens de cette nation. « On nous parle bien en Egypte de centaines de siècles, mais c'est avec des dieux et des demi-dieux qu'on les remplit. Il est pour ainsi dire prouvé aujourd'hui que la suite d'années et de rois humains qu'on place après les demi-dieux et avant l'envahissement des pasteurs, tient à ce que l'on a regardé comme des rois successifs les chefs de plusieurs petits Etats contemporains. Il n'y avoit point encore de grands empires en Asie du temps de Moïse. Les Grecs eux-mêmes, malgré leur penchant à inventer des fables, n'ont pas pris la peine de se fabriquer une antiquité. Les milliers d'années que s'attribuent les Chaldéens sont tout aussi fabuleuses que celles des Egyptiens ; ou plutôt ce ne sont que des périodes astronomiques calculées, en rétrogradant, d'après des observations inexactes, ou même de simples cycles arbitraires et multipliés par eux-mêmes. Les plus raisonnables des anciens n'ont pas eu d'autres idées, et ne font pas remonter à plus de quarante et quelques siècles leur Ninus et leur Sémiramis, premiers des conquérans, après lesquels l'histoire garde un long silence ; ce qui fait soupçonner qu'ils pourroient bien encore n'être que des créations postérieures des historiens ».

Nos connoissances, notre civilisation actuelle descendent

sans interruption des Egyptiens et des Phéniciens, par les Grecs et les Romains, et les Juifs nous ont donné immédiatement nos idées plus épurées de religion et de morale. Les Indiens n'ont point d'histoire, et leurs livres de théologie ne peuvent nous offrir aucune lumière sur leur origine. Il est prouvé aujourd'hui que leurs tables astronomiques, d'où l'on vouloit aussi déduire leur extrême antiquité, ont été calculées en rétrogradant, et l'on vient de reconnoître que leur Surya-siddhanta, qu'ils regardent comme leur plus ancien traité scientifique d'astronomie, et qu'ils prétendent révélé depuis plus de deux millions d'années, ne peut avoir été composé qu'il y a environ 750 ans. Leurs Védas peuvent remonter à l'époque de Moïse. Les Indiens n'ont point oublié les révolutions du globe, et leur théologie en consacre le souvenir; l'une de ces révolutions est même décrite dans des termes presque correspondans à ceux de Moïse. Ce qui n'est pas moins remarquable, c'est que l'époque où ils placent le commencement de leurs souverains humains est à peu près la même que celle des Assyriens.

« Les Chinois datent leur déluge à peu près de la même époque que nous. Le Chou-King, le plus ancien des livres chinois, remonte au plus à 2250 ans. Les véritables éclipses, rapportées par Confucius, ne remontent qu'à 2600 ans, à peine un demi-siecle plus haut que celles des Chaldéens. La première observation qui paroisse véritable est une observation du Gnomon de 2930 ans. Est-il possible que ce soit un simple hasard qui donne un résultat aussi frappant, et qui fasse remonter à peu près à 40 siècles l'origine traditionnelle des monarchies assyrienne, indienne et chinoise? Les idées de peuples qui ont eu si peu de rapports ensemble, dont la langue, la religion, les lois, n'ont rien de commun, s'accorderoient-elles sur ce point, si elles n'avoient la vérité pour base »?

« Ainsi toutes les nations qui peuvent nous parler nous attestent qu'elles ont été récemment renouvelées après une grande révolution de la nature. Cette unanimité de témoignages historiques ou traditionnels sur le renouvellement récent du genre humain, leur accord avec ceux qu'on tire des opérations de la nature, dispenseroient sans doute d'examiner des monumens équivoques dont quelques personnes veulent se prévaloir pour soutenir l'opinion contraire; mais cet exa-

men même, à en juger par quelques essais, ne feroit probablement qu'ajouter des preuves de plus à ce que les traditions nous annoncent ».

Ici l'auteur entre dans quelques détails sur le zodiaque de Dendera, et réfute les conclusions qu'on a voulu en tirer. Il déclare que tout ce qu'on a dit à cet égard est fondé sur des allégories dont il ne paroît pas fort épris. Combien tout cela, ajoute-t-il, n'est-il pas hasardé! Il repousse ensuite les objections que l'on a tirées de l'antiquité de l'astronomie. Il se moque un peu des géologues, et de tant de conjectures contradictoires sur la première origine des globes. Chacun d'eux, dit-il, fait son roman à sa manière; l'imagination supplée aux monumens, ils négligent les faits postérieurs qui pourroient les éclairer, et se perdent dans la nuit des premiers temps; semblables à ces historiens qui ne s'intéressent dans l'histoire de France qu'à ce qui s'est passé avant Jules-César.

« Je pense donc avec MM. Deluc et Dolomieu, dit-il en finissant, que, s'il y a quelque chose de constaté en géologie, c'est que la surface de notre globe a été victime d'une grande et subite révolution dont la date ne peut remonter beaucoup au-delà de 5 ou 6000 ans; que cette révolution a enfoncé et fait disparoître les pays qu'habitoient auparavant les hommes et les espèces d'animaux aujourd'hui les plus connus; qu'elle a au contraire mis à sec le fond de la dernière mer, et en a formé les pays aujourd'hui habités; que c'est depuis cette révolution que le petit nombre des individus épargnés par elle se sont répandus et propagés sur les terrains nouvellement mis à sec, et par conséquent que c'est depuis cette époque seulement que nos sociétés ont repris une marche progressive; qu'elles ont formé des établissemens, élevé des monumens, recueilli des faits naturels, et combiné des systèmes scientifiques ».

Telle est, au moins pour l'objet que nous avions en vue, l'analyse de ce *Discours préliminaire*. Il nous a paru utile de recueillir ces observations et ces jugemens d'un savant si distingué, pour les opposer aux conjectures de tant de modernes qui rejettent les traditions les plus respectables, et qui, plutôt que d'adopter une chronologie raisonnable et fortifiée de mille preuves, nous vantent de préférence les fables des Tartares et des Indous.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. On assure qu'une ordonnance du Roi est rendue pour que l'église de Sainte-Geneviève soit enfin consacrée à sa destination. Commencée il y a près de 60 ans, souvent interrompue, puis achevée enfin dans d'autres vues, il convenoit que cette basilique, réclamée par la religion, vît cesser sous le Roi très-chrétien, la solitude et l'inutilité à laquelle elle sembloit condamnée. On va donc y disposer tout pour la rendre propre à l'exercice du culte divin. Des autels y seront dressés; le tombeau de sainte Geneviève y sera sans doute établi. La fête de cette sainte patronne, qui tombe le 3 janvier, y sera célébrée avec pompe. M. l'archevêque de Paris doit, dit-on, officier ce jour-là. D'autres prélats iront de même pendant l'octave, et plusieurs paroisses doivent faire alternativement l'office dans cette église pendant cette même octave. On croit que les missionnaires de France seront chargés provisoirement du soin d'y présider aux exercices de piété. Ainsi ce temple, que l'impiété avoit voulu ravir au christianisme, est reconquis par la religion; rendu à sa destination par le Roi très-chrétien, ne pourroit-il pas être un monument de la restauration, et servir à perpétuer le souvenir de la victoire de la légitimité sur l'anarchie, et de la foi sur une vaine et audacieuse philosophie?

— Samedi prochain, qui est le samedi des Quatre-Temps, il y aura une ordination faite par M. l'archevêque de Paris, dans la chapelle de l'Archevêché. On dit qu'il doit s'y trouver environ cent cinquante ecclésiastiques pour les différens ordres.

— Aujourd'hui 19, M. l'archevêque de Paris bénira la nouvelle chapelle de l'infirmerie de Marie-Thérèse. Ce jour est l'anniversaire de la naissance de MADAME, protectrice de l'établissement. La cérémonie commencera à deux heures. M. l'abbé Frayssinous, premier aumônier du Roi, prononcera le discours. Mme. la duchesse de Guiche et Mme. la princesse de Léon, feront la quête. La nouvelle chapelle a été bâtie cet été, et une aile a été ajoutée au bâtiment. Un de nos premiers peintres, M. Guérin, a fait don d'un tableau de

sa composition, qui sera placé sur l'autel de la chapelle, et qui représente la sainte Vierge. On croit que l'assemblée sera nombreuse : les besoins de l'établissement sont considérables, et appellent tout l'intérêt des ames généreuses.

— Aujourd'hui mercredi, à une heure, une autre assemblée de charité aura lieu dans l'église de Saint-Vincent de Paul, faubourg Poissonnière, en faveur de l'école de garçons dirigée par les Frères. M. l'abbé Fayet prononcera un discours. La quête sera faite par Mmes. la duchesse de Ventadour et la comtesse Desroys. On sait que cet établissement de charité est sous la protection spéciale de Madame.

— Voilà six siéges épiscopaux qui viennent d'être établis, et, en les accordant, on avoit annoncé qu'il y en auroit six autres cet hiver. Il paroît que le projet du dernier ministère étoit en effet de compléter ainsi le nombre de douze promis dans la dernière session; suivant quelques versions, on devoit même aller jusqu'à quinze, qui étoit la moitié du nombre total de trente siéges annoncé par la loi de cet été : on avoit, dit-on, déjà désigné quelques siéges qui sembloient solliciter plus fortement une restauration prochaine. Nous avons lieu de penser que ce projet ne pourra qu'être accueilli plus favorablement encore aujourd'hui; et nous trouvons à cet égard de justes sujets d'espérance dans la piété du Roi, dans les dispositions connues de la majorité des chambres, dans les vœux unanimes qui se sont manifestés dans les provinces, et enfin dans la formation du nouveau ministère. Les hommes distingués que le Roi vient d'appeler dans son conseil savent apprécier les bienfaits de la religion dans l'ordre politique; ils sentent combien, même à ne parler qu'humainement, le gouvernement peut retirer d'avantages du ministère d'un plus grand nombre d'évêques. C'est une vérité que M. Lainé proclama, il y a quatre ans, à la tribune, et qui ne peut être méconnue que par des hommes inattentifs ou prévenus. Nous sommes donc en droit d'attendre dans les circonstances présentes quelque mesure favorable à cet égard. Peut-être jugera-t-on que le moment est venu de créer à la fois tous les évêchés promis, de compléter le corps épiscopal, et de donner à l'église de France une assiette définitive et stable. Il y a assez long-temps que nous vivons dans le provisoire, et il ne seroit guère digne d'un grand Etat de remettre toujours ainsi à un avenir incertain les destinées de

la religion et la création d'établissemens moins nécessaires encore à sa splendeur qu'à sa conservation. Nous ne doutons point que ces considérations n'attirent toute l'attention du ministère, et nous sommes persuadé qu'un prélat, qui semble appelé par son rang et ses fonctions à s'occuper de ces objets importans, saura dans sa sagesse et son zèle attirer la sollicitude du gouvernement sur les besoins et les vœux de tant d'églises, et provoquer quelque grande mesure à laquelle la religion, la morale, la monarchie et l'ordre public gagneroient également.

— M. Jean-Charles de Coucy, archevêque de Reims, a publié une Lettre pastorale, datée du 6 décembre, à l'occasion de sa prise de possession. Le prélat aime à rappeler qu'il appartient à ce diocèse par sa naissance, par les places qu'il y a long-temps occupées, et par ses affections. Il paie un tribut de regret au vénérable prélat dont il fut quinze ans le collaborateur dans l'administration du diocèse, et cite ses adieux à l'église de Reims dans sa Lettre pastorale du 9 octobre 1819. Il rapporte également l'article si flatteur qui le concerne dans le testament de son Eminence, et où, en lui léguant un de ses anneaux, elle se félicite de l'avoir pour successeur à Reims. Après avoir rappelé ces souvenirs précieux à sa sensibilité, M. l'archevêque adresse à ses diocésains des paroles toutes paternelles. S'il est quelquefois effrayé de la carrière qui s'ouvre devant lui, il est consolé en songeant au zèle de son clergé, aux travaux des prélats qui l'ont précédé, aux dispositions favorables des magistrats et des fidèles. Il demande le secours des prières de tous, et n'a point de plus grand désir que de les voir unis tous dans l'amour et la pratique de la religion, et dans les sentimens de fidélité et de dévouement qu'ils doivent au souverain. Le départ de M. de Coucy avoit été retardé par les dispositions nécessaires pour son logement; l'archevêché de Reims étoit occupé par diverses autorités et établissemens; les ordres sont donnés pour que ce local soit évacué le plus tôt possible; mais, en attendant que le palais soit entièrement libre, on y ménagera un appartement pour M. l'archevêque.

— L'arrivée de M. l'évêque de Périgueux dans son diocèse a été le signal d'une joie générale. Le prélat étant arrivé le 19 novembre dans sa ville épiscopale, trois heures plus tôt qu'on ne l'attendoit, sa vue produisit un enthousiasme diffi-

cile à peindre. M. de Lostanges, arrivé sur la place de la Clôtre, descendit de voiture, et se rendit à la cathédrale, accompagné de M. l'abbé de la Calprade, chanoine de Paris. Cependant le son des cloches et des salves d'artillerie annonçoient l'arrivée du prélat. Presque tous les habitans se portèrent à la cathédrale; MM. les vicaires-généraux et le clergé de la ville s'y rendirent. Monseigneur, après avoir fait sa prière devant le Saint-Sacrement, se retira dans la sacristie, et fut obligé d'attendre que la foule se fût écoulée. Il se rendit ensuite à l'évêché, où les autorités de la ville l'attendoient. Le 20, il reçut les autorités et le clergé. Le 21, jour de la Présentation de la sainte Vierge, fut marqué par une cérémonie imposante, et M. l'évêque mit ce jour-là les prémices de son épiscopat sous la protection de la Mère de Dieu. Deux cent quarante-six prêtres, convoqués de diverses parties du diocèse, se réunirent à l'évêché, où M. l'abbé de Loqueyssie, vicaire-général, les présenta au prélat, en lui adressant un discours. Il parla des maux qu'avoit soufferts ce diocèse, de la longue attente où il avoit gémi, puis de la joie et des justes espérances des amis de la religion dans un moment si désiré. M. l'évêque répondit par des expressions pleines de bonté; après quoi on se rendit processionnellement à la cathédrale. M. l'évêque étoit sous un dais porté par quatre curés; des curés portoient aussi les insignes épiscopaux. A la porte de la cathédrale, M. Peyrot, curé, présenta à Mgr. l'eau bénite et l'encens, et lui adressa un compliment dont le prélat parut très-touché. M. l'évêque, après avoir fait sa prière, se rendit à son trône, et entonna le *Veni Creator*; puis, étant monté en chaire, il prononça un discours plein de réflexions aussi pieuses que solides sur l'autorité et les devoirs de l'épiscopat, et le termina par des avis et des vœux paternels. Le prélat célébra ensuite la messe avec beaucoup de solennité, étant assisté de ses vicaires-généraux. Après l'évangile, M. le curé lut en chaire la lettre pastorale de M. l'évêque, dont nous avons parlé. A l'offertoire, tous les prêtres présens renouvelèrent leur promesse cléricale entre les mains de Mgr., qui termina la messe par la bénédiction pontificale. De retour à l'évêché, il adressa à tout son clergé les paroles les plus affectueuses; et les prêtres, après s'être embrassés tous, se retirèrent pénétrés de joie et de sensibilité.

— Le 21 octobre dernier une mission a été ouverte à Fou-

gérés par les missionnaires de Laval. Il y eut ce jour-là une procession générale des deux paroisses de Saint-Léonard et de Saint-Sulpice, et le recueillement avec lequel tout se passa fut un heureux présage du succès de la mission. Les missionnaires ont constamment donné deux exercices, un le matin et un autre le soir; les ecclésiastiques de la ville les secondoient. Le peuple se portoit en foule aux églises; il y avoit de plus des instructions particulières pour les hommes et pour le régiment des chasseurs à cheval de la marine. Plusieurs soldats ont été baptisés, et des officiers et soldats ont bien profité de la mission. MM. Gloriot, Thomas, Caillat, Chanon, Petit, etc., frappoient et touchoient tour à tour leurs auditeurs par des instructions solides, des sermons pathétiques, des conférences familières. M. Gloriot poursuivoit l'incrédulité jusque dans ses derniers retranchemens; dans une conférence particulière, il a eu la consolation de ramener des personnes, d'ailleurs estimables, qui s'étoient laissé prévenir par les déclamations des dissidens. Trente prêtres, venus des paroisses voisines, suffisoient à peine pour soulager les missionnaires dans le tribunal sacré. Les cérémonies usitées dans les missions ont été couronnées par la plantation de la croix, qui s'est faite avec beaucoup de pompe. Trois nombreuses communions ont eu lieu dans chaque paroisse, sans parler des communions particulières qui se sont faites pendant le cours de la mission. Enfin, les exercices ont été terminés, le 27 novembre, par des discours de M. Thomas à Saint-Léonard, et de M. Chanon à Saint-Sulpice. Nous aimerions, s'il nous étoit permis d'entrer dans les détails, à parler des réconciliations, des restitutions et des autres traits de repentir, de ferveur et de charité qui ont marqué le temps de la mission, et qui en perpétueront le souvenir parmi les habitans de Fougères.

— Rien ne peut donner une idée plus juste des efforts de l'incrédulité pour corrompre la génération, que la simple nomenclature des écrits qui paroissent chaque jour. Le mois dernier seul a vu éclore nombre d'ouvrages irréligieux, et il semble que la presse soit conjurée pour les multiplier avec plus de profusion que jamais. Ainsi on donne en ce moment une nouvelle édition des Œuvres de Diderot, et elle sera précédée de *Mémoires historiques et philosophiques sur sa vie et*

ses ouvrages, par Naigeon, panégyriste bien digne d'un tel héros. Il paroît aussi une édition des Œuvres de d'Alembert. Cinq ou six éditions du Voltaire se suivent à la fois. On réimprime les *Lettres persannes*, de Montesquieu, et jusqu'au *Système de la Nature*, du baron d'Holbach. On annonce que l'édition de ce dernier ouvrage offrira des notes et des corrections de Diderot. En vain cette triste production est-elle aussi décriée qu'absurde, il ne faut pas que la génération présente ignore rien des déclamations du dernier siècle. On publie une édition des Œuvres de Swedenborg, fanatique insensé, qui raconte des visions ridicules ; sa *Nouvelle Jérusalem*, *d'après ce qui a été entendu du ciel*, vient d'être mise de nouveau au jour. On annonce un *Dictionnaire critique des reliques et des images*, par M. Collin de Plancy, qu'on dit être aussi rédigé dans un goût fort bizarre. On vient de traduire en espagnol les *Ruines* de Volney ; et, en effet, cet ouvrage convient bien à l'Espagne dans le moment où tout y croule. Nos libraires inondent ce malheureux pays de toutes les productions philosophiques, passées et présentes. C'est ainsi que la presse travaille avec une déplorable activité à nous égarer, nous et nos voisins. On ne peut songer qu'avec effroi aux résultats éventuels de cette conjuration antireligieuse et antisociale, si la prévoyance des gouvernemens n'y met un frein.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Par ordonnance royale, du 14 décembre, M. Peyronnet, membre de la chambre des députés, est nommé ministre secrétaire d'Etat au département de la justice et garde des sceaux ; M. le vicomte de Montmorency, ministre secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères ; M. le maréchal duc de Bellune, ministre secrétaire d'Etat à celui de la guerre ; M. Corbière, ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur ; M. le marquis de Clermont-Tonnerre, ministre secrétaire d'Etat de la marine ; M. de Villèle, ministre secrétaire d'Etat au département des finances. Il n'y a plus de président du conseil des ministres.

— Le 15, à une heure, les nouveaux ministres, à l'exception de M. le marquis de Clermont-Tonnerre, ont été présentés au Roi par M. le marquis de Lauriston, ministre de la maison du Roi, et ont prêté serment entre les mains de S. M. M. le comte de Serre a apporté les sceaux à S. M., qui les a donnés sur-le-champ à M. de Pey-

vonnet. Dans l'après-midi, MM. de Richelieu, Roy, Portal et Pasquier, sont venus chez le Roi. Le 16, M. de Clermont-Tonnerre a prêté serment.

— Par ordonnance du 13, M. le marquis de La Tour-Maubourg est nommé gouverneur de l'hôtel royal des Invalides et de sa succursale. D'autres ordonnances nomment pairs de France MM. Siméon, Portal et Roy. Enfin, une autre ordonnance, du 15 de ce mois, nomme ministres d'Etat et membres du conseil privé, MM. de Serre, de La Tour-Maubourg, Siméon et Portal.

— Une ordonnance royale, du 12 décembre, appelle MM. le comte Portalis et le baron Mounier au service ordinaire du conseil d'Etat, et les attache au comité de législation. M. Froc de la Boulaye passe, sur sa demande, du service ordinaire au service extraordinaire du conseil d'Etat.

— M. Mounier a donné sa démission de la place de directeur-général de la police. M. Anglès, préfet de la police, ayant aussi donné sa démission, l'administration est confiée, par *interim*, à M. Parizot, chef de la première division.

— S. M. a souscrit pour une somme de 1000 fr. à l'érection d'un monument à la mémoire du brave Duguesclin. S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a donné 500 fr. pour le même objet, et LL. AA. SS. Mgr. le duc d'Orléans et Mgr. le duc de Bourbon chacun 300 fr.

— Les sommes que LL. AA. RR. Monsieur, Madame, Mgr. le duc d'Angoulême et Mme. la duchesse de Berri, ont envoyées à M. de Montlivault, pour les incendiés de Caën, forment un total de 3400 fr.

— S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, a envoyé à M. Lafleur, curé de Valleroy (Moselle), la somme de 300 fr. pour les besoins de son église. S. A. R. a été indisposée ces jours derniers, et n'a pu sortir de ses appartemens; elle est beaucoup mieux maintenant.

— S. A. S. Mgr. le duc de Bourbon a souscrit pour 300 fr. au monument qui doit être érigé au chevalier Bayard.

— La nomination de MM. Roy et Portal à la pairie rend vacantes deux places à la chambre des députés; il y sera pourvu par les départemens de la Seine et de Tarn-et-Garonne, qui les avoient élus.

— Le 15, veille de la sainte Adélaïde, on a célébré à Saint-Sulpice un service pour l'anniversaire de la fête de feu S. A. S. Mme. la duchesse douairière d'Orléans. La même cérémonie doit avoir été célébrée dans l'église principale de Rambouillet. Ces deux services ont eu lieu conformément au vœu exprimé par l'illustre défunte, avant de mourir.

— Le sieur Béranger, condamné, le 8 de ce mois, par la cour d'assises de Paris, à trois mois de prison et 500 fr. d'amende, s'est constitué prisonnier, le 17.

— M. Denisau-Crouzilhac, président du tribunal d'Aubusson, est

appelé, par un arrêté du conseil royal d'instruction publique, à une des chaires créées, en 1819, dans la Faculté de Droit de Paris.

— La population des 86 départemens de la France s'est élevée, pendant 1820, à 30,407,907 individus.

— Le 5 de ce mois, un service funèbre a été célébré dans le monument religieux des Brotteaux, à Lyon, à l'occasion du jour anniversaire où deux cent neuf victimes périrent sous la hache révolutionnaire, après le siège de cette ville.

— Le 4, on a arrêté, dans le village de Saigue (Arriège), un contrebandier qui venoit d'y introduire une balle de laine. Deux individus qui l'accompagnoient ont pris la fuite. L'autorité a fait sur-le-champ cerner et mettre le village en quarantaine.

— Le parlement anglois, qui avoit d'abord été prorogé au 3 janvier prochain, l'est maintenant au 5 février suivant.

— La gazette de Lausanne annonce que le gouvernement de Thurgovie a rendu une loi portant que tout changement de culte ne pourra avoir lieu sans la permission du gouvernement. C'est un exemple de plus de la manière dont certaines gens interprètent, en matière de religion, le grand principe de tolérance qu'ils ne cessent de réclamer avec tant de bruit. Le gouvernement de Thurgovie est protestant.

— Le roi d'Espagne est revenu de l'Escurial, avec la famille royale, le 4 décembre, et a fait, le même jour, son entrée à Madrid. Depuis deux ans jamais ce prince n'avoit été reçu avec autant de démonstrations. Le danger a réveillé le courage et le zèle de ses fidèles serviteurs, qui sont encore nombreux. Les ministres ont donné leur démission, le 6; mais le roi a refusé de la recevoir. « Je sais, a-t-il dit avec véhémence aux ministres, je sais ce que me préparent ces gens; ils veulent que je sois un second Louis XVI; mais ils n'y réussiront pas. Je ne serai point le premier à provoquer la lutte; mais, si l'on m'y force, et si je dois mourir, ce sera les armes à la main, et à la tête de ma garde, qu'ils auront à me sacrifier ».

— Les cortès de Lisbonne dépouillent peu à peu le souverain de toutes les prérogatives que lui laissoient les bases de la constitution. Dans la séance du 26 novembre on a décidé que le roi nommeroit à toutes les places, excepté lorsque la liberté de la nation se trouveroit en péril; dans ce cas, les cortès feront toutes les nominations.

— Les journaux anglois annoncent qu'il s'est opéré une révolution complète à Fernambouc. Le gouverneur portugais Berretto, après avoir lutté sans succès contre l'insurrection, a abandonné la ville, où l'on a immédiatement établi un gouvernement national pour toute la province. L'autorité du Portugal est absolument méconnue.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 14, M. le comte Molé fait un rapport au nom du comité des pétitions. On entend ensuite un second rapport fait, au nom du même comité, par M. le comte de Valence. Ce dernier rapport, dont l'impression a été ordonnée, avoit pour objet la pétition présentée par la famille Lesurque, pour obtenir la révision du procès à la suite duquel Joseph Lesurque a été condamné à la peine de mort. La pétition a été renvoyée au ministre de la justice et au bureau des renseignemens. On a immédiatement repris la délibération sur le projet de loi relatif au régime sanitaire. Ce projet, modifié par quelques amendemens, a été adopté à l'unanimité.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 15, la séance s'ouvre à une heure et demie; aucun ministre n'est présent. On remarque que le centre se dégarnit de plus en plus. M. Bazire, rapporteur du premier bureau, propose l'admission de M. César Durand, député de l'Ain, à qui sa mère a fait une délégation de la portion de la contribution qui complète la somme de 1000 fr. Une longue discussion s'établit à l'occasion de cette délégation. M. Dudon fait observer que M. Durand n'a obtenu cette délégation qu'après l'élection, et demande si un collége peut nommer député quelqu'un qui n'auroit pas eu la qualité requise au moment même de cette élection. M. Rodet dit que, l'année dernière, M. de Clairac étoit dans le même cas que M. Durand, et qu'il fut cependant admis sans difficulté. M. de la Bourdonnaye parle dans le sens de M. Dudon, et pense que la question est de la plus haute importance. MM. Manuel, Humblot-Conté, Casimir Perrier et Foy, parlent pour l'admission. Enfin, l'admission est mise aux voix, et prononcée par une majorité formée de la gauche, du centre gauche, et d'un grand nombre de membres de la droite.

Pendant cette discussion, tous les nouveaux ministres, à l'exception de M. de Clermont-Tonnerre, avoient été introduits, et avoient pris place au banc qui leur étoit réservé.

M. de Chastellux, rapporteur du deuxième bureau, fait prononcer l'admission de MM. de Bonald et Dubruel. M. de la Guerronnière est également admis. On procède ensuite au tirage au sort des arrondissemens électoraux de la Loire et de la Moselle, qui devront être convoqués pour le remplacement de MM. Populle et Rolland. Les arrondissemens désignés sont ceux de Roanne et de Sarguemines.

M. de Floirac fait un rapport sur plusieurs pétitions qui ne donnent lieu à aucune discussion importante. A l'occasion de la pétition de la veuve Lesurque, qui réclame la réhabilitation de la mémoire de son mari, condamné à mort et exécuté en 1796, et dont l'innocence a

été solennellement reconnue, M. le rapporteur a appelé l'attention de la chambre sur l'organisation actuelle du juri, et a fait sentir combien il étoit nécessaire de provoquer une loi qui mît cette institution en harmonie avec celles de la monarchie. La pétition est renvoyée à M. le garde des sceaux.

M. le garde des sceaux monte à la tribune, et donne lecture d'une ordonnance royale, portant que le projet de loi relatif à la prorogation des lois des 31 mars 1820 et 26 juillet 1821 est retiré. Cette lecture est suivie de marques d'approbation à droite et de signes d'impatience à gauche. La chambre se sépare sans ajournement fixe.

Le 17, les commissions des finances, des comptes, des délits de la presse et des pétitions, se sont réunies. Les 1er. et 4e. bureaux se sont également assemblés pour la nomination des commissaires qui devoient remplacer MM. de Villèle et Corbière. Le 1er. et le 4e. bureaux ont réélu MM. de Villèle et Corbière.

Nous avions annoncé une orgue à cylindre, exécutée par M. Dumont, facteur d'orgues, no. 36, à Mirecourt (Vosges). Deux curés, MM. Bonnardel, curé de Semur, et Bresson, curé de Meudon, ont fait l'acquisition d'un jeu d'orgue de M. Dumont, et nous prient d'annoncer qu'ils en sont satisfaits. L'orgue de l'église de Semur est à seize cylindres, et composé en grande partie de pièces de plain-chant. Il s'accorde très-bien avec le chœur, et plaît aux fidèles. On demande au facteur le chant que l'on veut, le parisien ou le romain. On nous prie d'insérer cet avis, qui pourra être agréable et utile à MM. les curés : c'est sur le premier avis que nous avions donné que MM. les curés ci-dessus se sont procurés ce jeu d'orgue.

Nous sommes prié de rappeler à nos lecteurs que la souscription à l'ouvrage *Sur la destruction et le rétablissement des églises en France*, par M. Delahaye-Avrouin, sera incessamment fermée (1). Les encouragemens que l'auteur a reçus du Roi, qui a bien voulu accepter la dédicace, et de la famille royale qui a souscrit pour plusieurs exemplaires, sont d'un augure favorable pour le succès de cette entreprise religieuse et désintéressée. Parmi les gravures qui accompagneront le volume, au nombre de huit, on trouvera cette belle basilique de Saint-Martin de Tours, que Sidoine Apollinaire appeloit la huitième merveille du monde, et qu'il comparoit au temple de Salomon. C'est bien mériter à la fois de la religion et des arts que de fixer par le burin les grands monumens que la révolution a détruits, et dont il ne reste de traces que dans le souvenir des contemporains.

---

(1) Vol. in-4°. ; prix, 6 fr. : vélin, colorié, 29 fr. On souscrit chez Egron, et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

Sur la lecture de la Bible, sur les sociétés bibliques, et sur M. Van Ess.

Existe-t-il encore aujourd'hui des raisons de restreindre la lecture de la Bible? tel est l'objet d'une dissertation récente, divisée en deux parties : 1°. convient-il de permettre à tous sans distinction la lecture de la Bible? 2°. à quelle condition peut-on la permettre? L'auteur résout négativement la première question, parce que, dit-il, il est dans l'Ecriture sainte beaucoup de passages obscurs, et d'autres qui seroient inutiles à un grand nombre de lecteurs; parce que beaucoup de ces passages peuvent devenir dangereux, et parce que la Bible a besoin de la tradition.

On ne peut nier d'abord qu'il n'y ait beaucoup de passages dont le peuple ne sauroit tirer un grand fruit. La description de l'arche de Noé et du tabernacle, les détails sur les sacrifices des Juifs et sur les instrumens de musique, la législation civile de Moïse, le dénombrement des généalogies, tout cela a peu d'intérêt pour le commun des lecteurs. De plus, combien d'usages et de locutions reçues chez les Orientaux sont inintelligibles aujourd'hui pour le peuple! combien d'endroits des prophètes, et surtout de l'Apocalypse, offrent des difficultés au-dessus de la portée du commun des lecteurs! Nous voyons dans l'Evangile que notre Seigneur expliquoit bien des vérités à ses disciples; mais il en étoit d'autres, disoit-il, qu'ils ne pouvoient comprendre alors. Il fallut qu'il expliquât l'Ecriture aux disciples d'Emmaüs. Le trésorier de la reine d'Ethiopie ne pouvoit comprendre Isaie, si on ne le lui expliquoit. On sait ce que saint Pierre dit des Epîtres de saint Paul.

Les premiers apologistes de la religion, Justin, Origène, Irénée, etc., se plaignoient déjà des fausses applications que les hérétiques de leur temps faisoient de la Bible. Vous n'osez pas lire Térence sans instruction et sans secours, disoit saint Augustin à Honorat, et vous croyez pouvoir vous en passer pour juger les saintes Ecritures! Saint Vincent de Lérins ne

craint pas d'appeler l'Ecriture le *livre des hérésies*, à cause de l'abus qu'on en fait. En effet, Novatien, Sabellius, Donat, Arius, Eunomius, Macédonius, Nestorius, etc., tous en contradiction entr'eux, prétendoient tous suivre la Bible. Chacun, disoit un théologien, cherche dans ce livre ses opinions, et chacun les y trouve. Æneás Sylvius remarquoit que les folies des Thaborites, en Bohême, provenoient d'une fausse application de la Bible. Casaubon, tout protestant qu'il étoit, convenoit que Luther, Zuingle et Calvin, qui en avoient appelé à l'Ecriture sainte, n'avoient pu cependant s'accorder sur beaucoup de dogmes. Le savant Heilmann, aussi protestant, s'exprime ainsi dans son *Abrégé de Théologie : Aucun homme raisonnable ne peut nier que beaucoup de vérités essentielles se trouvent dans les livres saints enveloppées de ténèbres;* et dans son livre *de la séparation des chrétiens, on prétend*, dit-il, *que l'Ecriture est claire par rapport à la croyance essentielle; il est permis d'en douter, au moins pour la grande majorité des lecteurs.* Un théologien catholique (Rasberger) a rassemblé dans une dissertation deux cents commentaires différens de ces paroles : *Ceci est mon corps*. La *Bibliothèque universelle* elle-même, rédigée par des protestans, laisse échapper cet aveu, que la lecture de la Bible est pour bien des hommes plutôt dangereuse qu'utile. Enfin il n'est pas jusqu'à Luther qui, dans sa *Préface* sur les Psaumes, déclare qu'*il faut avoir une témérité effrontée pour prétendre que l'on puisse comprendre un seul texte biblique dans toute son étendue.*

Aussi l'intelligence des Ecritures a été de tout temps l'objet de longues et de graves études. De beaux génies ont employé des années à méditer cette science, qu'on traite aujourd'hui de populaire. Dans les temps anciens, Clément d'Alexandrie, Origène, Athanase, saint Basile, et, dans l'Occident, Hilaire, Ambroise, Augustin, Grégoire, s'appliquèrent à l'éclaircissement des difficultés des livres saints. Dans les derniers siècles, beaucoup d'auteurs, tant catholiques que protestans, se sont livrés au même travail. Pourquoi se seroient-ils donné tant de peine, si l'Ecriture est tellement claire que chacun peut l'entendre à son aise? Luther dit, dans un billet du 16 février 1546, peu avant sa mort : *Personne ne comprend parfaitement les Lettres de Cicéron, s'il n'a vécu vingt ans dans une grande république; de même personne ne comprendra l'Ecri-*

ture sainte, s'il n'a vécu, non pas vingt ans, mais cent ans, avec les prophètes, avec Jésus-Christ, avec les apôtres.

Que des passages de la Bible puissent devenir dangereux pour beaucoup de lecteurs, c'est ce qu'ont reconnu les docteurs les plus illustres. Saint Grégoire de Nazianze croyoit qu'on ne devoit permettre la lecture des livres saints qu'à quelques-uns, et encore avec une grande circonspection. Saint Jérôme marque expressément qu'on ne peut autoriser cette lecture que pour quelques hommes distingués; personne, dit-il, ne peut marcher dans cette route sans conducteur. Saint Ambroise appelle la Bible *le livre des prêtres*. Le chancelier Gerson est aussi d'avis que la Bible n'est pas de nature à devenir une lecture générale; voyez son Traité contre les Hérésies, et son Sermon sur la Nativité. Fénélon développe très-bien, dans sa Lettre à l'évêque d'Arras, les justes raisons de restreindre la lecture de la Bible. En effet, si nous nous représentons l'esprit du siècle, et les dispositions d'un trop grand nombre d'hommes, quelle impression feront sur eux quelques traits de l'histoire d'Abraham, de Jacob, des filles de Loth, de Judith, tant de crimes et de scandales, etc.? Si le paysan, à qui on met une Bible en main, explique quelquefois d'une manière ridicule les paroles les plus simples, comment le peuple entendra-t-il le Cantique des Cantiques, et n'est-il pas clair que la majorité des hommes n'y verra le plus souvent que la grossièreté de la lettre (1)?

Voilà donc pourquoi et les saints Pères et les docteurs modernes, et même de célèbres protestans, tels que Grotius, Leibnitz, Lessing, Mosheim, ont tous reconnu que l'Ecriture sainte étoit incomplète sans la tradition. La dissertation

(1) Parmi les lecteurs doués même de quelque instruction, y en a-t-il beaucoup qui soient en état d'entendre avec facilité les Epîtres de saint Paul, sans le secours de quelque commentaire? Pour moi, j'avoue que je m'y trouve arrêté à chaque instant pour le sens et la liaison des passages. J'ai peine à suivre le fil des raisonnemens au milieu de tant de phrases incidentes et de constructions étrangères, et je sens le besoin d'un guide qui me dirige dans cette route difficile. Je félicite les gens habiles qui entendent de prime abord l'Epître aux Romains, par exemple, et l'Epître aux Hébreux; mais plus je les lis, plus je suis pénétré de la vérité de ce que dit saint Pierre: *Sunt difficilia intellectu.*

dont nous donnons un extrait, cite un grand nombre de passages pris chez les écrivains de ces différentes classes.

Mais sous quelles conditions l'Eglise permettra-t-elle la lecture de la Bible aux simples fidèles? c'est une question que l'auteur que nous suivons traite avec étendue; mais la plupart de nos lecteurs ont sans doute sous les yeux l'écrit de Fénelon où ce sujet est examiné. A la fin de sa dissertation, le *Catholique* de Mayence, à qui nous empruntons cette intéressante et solide discussion, émet le vœu que l'on répande parmi le peuple une histoire biblique bien rédigée, comme il en existe une de M. Schmid. Ce seroit, dit-il, un moyen de contrebalancer les efforts des sociétés bibliques, si répandues aujourd'hui en Angleterre et en Allemagne. Les faits suivans trouveront naturellement place à la suite des principes que nous venons d'exposer.

Parmi les agens des sociétés bibliques, un des plus actifs est M. Léandre Van Ess, curé et professeur à l'Université de Marbourg, dans la Hesse électorale; nous en avons déjà parlé numéro 550; il est correspondant de la société biblique de Londres, et ses amis nous donnent une idée de son zèle, lorsqu'ils nous disent qu'il a fait imprimer et distribuer dans le midi de l'Allemagne jusqu'à trois cent mille exemplaires de sa traduction du nouveau Testament. De plus, M. Van Ess a publié des écrits en faveur du système des sociétés bibliques. On cite de lui dans ce genre *la Lecture de la Bible nécessaire, non seulement au prêtre, mais au prince et au peuple*, in-8°., réimprimé plusieurs fois en Allemagne, et auquel la dissertation précédente répond victorieusement. M. Van Ess ne s'étoit pas nommé d'abord dans cet ouvrage, et ne s'y annonçoit que comme un *prêtre qui n'est pas catholique romain, mais catholique chrétien*; ce qui avertissoit du moins les catholiques de se défier d'un homme qui arboroit ainsi l'étendard du schisme. Un autre écrit de M. Van Ess est celui qui a pour titre : *Extraits tirés des Pères et des écrivains catholiques sur la nécessité et l'utilité de la lecture de la Bible*, 1816, in-8°.; ouvrage qui a été traduit de l'allemand, et publié à Bruxelles, en 1820. La feue *Chronique* en a rendu compte, tome VI, page 124, et a fait un grand éloge du livre et de l'auteur; elle devoit bien cette preuve de confraternité à un homme qui se vante de n'être pas catholique romain.

Les bons catholiques d'Allemagne n'ont pas tout-à-fait la même confiance dans les lumières et l'orthodoxie de M. Van Ess; il a été combattu par plusieurs écrivains zélés, notamment par M. Marx, conseiller ecclésiastique à Francfort; par M. Binterim, dans un écrit dont nous avons déjà parlé, et récemment dans son *Epistola Catholica;* et par les auteurs du *Catholique*, dans la dissertation dont nous venons de donner un extrait. Cependant M. Van Ess cherche partout des suffrages en faveur de sa traduction du nouveau Testament, et il paroît avoir trouvé en effet quelques autorités qui, trompées peut-être, ou moins sur leurs gardes, ont approuvé sa version, moyennant quelques corrections qu'il a consenti à faire; nous avons cité un témoignage à cet égard dans notre numéro 579. Dans son zèle ardent pour propager sa traduction, M. Van Ess avoit envoyé, en 1819, à M. de Méan, archevêque de Malines (ancien prince-évêque de Liége), un paquet accompagné d'une lettre datée du 6 septembre de la même année. Il offroit au prélat de lui faire passer, à un prix très-modéré, des exemplaires de traductions de l'ancien et du nouveau Testament en quatre ou cinq langues différentes, et il l'invitoit à introduire la lecture et l'enseignement de ces livres dans les écoles publiques.

M. l'archevêque de Malines ne reçut pas l'envoi et la lettre avec l'empressement qu'attendoit M. Van Ess. Il lui répondit, le 10 novembre, et, après lui avoir fait quelques observations sur certains passages de sa lettre, il le prioit de lui indiquer par quelle voie on pouvoit lui faire repasser son paquet, qui n'avoit point été ouvert, et qui étoit resté dans l'état où il étoit arrivé. M. Van Ess fut sans doute assez peu flatté de cette réponse, et ne crut pas devoir s'en vanter. Il parut même assez mortifié de la voir citée dernièrement dans des journaux, notamment dans le *Spectateur belge*, dans le *Journal de Francfort*, n°. 145, et dans le *Catholique* de Mayence, cahier de juin; et il écrivit, le 9 juillet, aux rédacteurs de ce dernier journal, qu'il ne connoissoit point cette lettre, les sommant d'une manière assez hautaine d'insérer sa déclaration.

Les rédacteurs du *Catholique*, pour éclaircir l'affaire, se sont adressés à M. de Méan lui-même, qui leur a répondu de sa propre main, le 21 juillet dernier. Ce prélat reconnoît la lettre publiée par les journaux comme la même, quant au

fond, qu'il a écrite à M. Van Ess, et il en envoie une copie aux rédacteurs. Nous joignons ici cette lettre à M. Van Ess pour montrer quelle opinion M. l'archevêque de Malines a des sociétés bibliques :

« Je ne puis me dispenser de faire savoir à votre Révérence, que j'ai reçu le paquet qu'elle m'a fait parvenir. Depuis la naissance des sociétés bibliques, je n'ai pas cessé de méditer sur l'utilité et le danger de la lecture générale de la Bible, et je pense que l'un surpasse de beaucoup l'autre. Car, sinon toutes, au moins la plus grande partie des erreurs et des hérésies qui depuis tant de siècles déchirent la sainte Eglise catholique, et qui malheureusement continuent de la déchirer, sont venues d'une application erronée et d'une interprétation mauvaise des livres saints. Nous n'examinerons pas si le bref papal adressé aux archevêques de Gnesne et de Mohilow, et particulièrement le décret de la congrégation du 13 juin 1757, sont obligatoires ou non dans les Pays-Bas. Il suffit que ces pièces nous fassent clairement connoître sur ce point les sentimens du saint Siége ; j'y ai toujours donné une adhésion trop constante et trop conforme à mes devoirs pour coopérer à rien qui pût y être contraire. Ayez la complaisance de me faire savoir par quelle occasion je vous renverrai le paquet reçu.

FRANÇOIS-ANTOINE, *archevêque de Malines* ».

Le même prélat, dans sa lettre au rédacteur du *Catholique*, raconte comment les choses se sont passées. Il n'exprime pas moins fortement son éloignement pour les sociétés bibliques et pour l'esprit qui les dirige, et il s'étonne que M. Van Ess nie avoir reçu sa lettre du 10 novembre 1819, qu'il autorise les rédacteurs à publier. Il résulte de tout ceci, dit le *Catholique*, que M. l'archevêque de Malines a écrit au professeur de Marbourg ; qu'il reconnoît la lettre publiée dans les journaux, et que la dénégation de celui-ci n'est qu'une chicane. Il résulte, de plus, que M. l'archevêque de Malines n'approuve pas les sociétés bibliques, et les regarde comme dangereuses pour la religion.

Tel est l'historique de ce petit démêlé, où M. Van Ess ne paroît pas avoir montré beaucoup de candeur et bonne foi. Pourquoi se plaint-il seulement du *Catholique*, tandis que celui-ci n'avoit fait que reproduire une pièce déjà portée à la connoissance du public par d'autres journaux ? Seroit-ce par hasard que ce professeur, qui rejette le titre de *catholique romain*, auroit moins d'indulgence pour des hommes inviolablement attachés à ce même titre, que pour des protestans déclarés ? Nous remarquons, en finissant, que ce différend a donné lieu aux rédacteurs du *Catholique* de se

nommer hautement dans leur réponse, du 20 août 1821, à M. Van Ess. Déjà le public savoit assez que ces rédacteurs étoient MM. A. Raess et N. Weis, professeurs au séminaire de Mayence, qui se montrent à la fois dans leur journal théologiens très-exercés et littérateurs très-instruits, et qui sont encore plus recommandables pour le zèle avec lequel ils prennent la défense de la religion contre des attaques sans cesse renaissantes.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Le mercredi 19, une assemblée nombreuse s'étoit portée à l'infirmerie de Marie-Thérèse. Madame s'y étoit rendue, et la présence de S. A. R. étoit un puissant encouragement pour les personnes qui dirigent cet établissement. M. l'archevêque de Paris a béni la chapelle, et M. l'abbé Frayssinous a prononcé le discours. Il a célébré les efforts de la charité qui s'est manifestée à Paris dans les derniers temps par tant d'œuvres généreuses, et il a parlé, entre autres, de l'établissement même où il se trouvoit, et de tout ce qu'ont fait les princesses pour le soutenir et l'étendre. Son discours, qui a duré une demi-heure, a été suivi de la quête, qui a produit 6000 fr. La chapelle est simple, et telle qu'elle convient à un hospice. Les nouveaux bâtimens permettront de recevoir plus de personnes; mais les dépenses qu'on a faites pour cela ont absorbé tous les fonds, et obligeront à solliciter de nouveaux secours.

— L'assemblée de charité qui avoit été annoncée à Saint-Vincent-de-Paul, a eu lieu aussi mercredi, à une heure. M. l'abbé Fayet y a prêché sur l'éducation, et a montré ce que les parens devoient à cet égard à leurs enfans, l'instruction, la vigilance, et surtout les bons exemples. Ce discours, plein de pensées ingénieuses et d'aperçus très-judicieux, convenoit surtout dans un siècle où la négligence des parens sur leurs plus importans devoirs est poussée à l'extrême.

— La cure de Saint-Louis de la chaussée d'Antin, vacante par la mort de M. de Gueudeville, vient d'être remplie par le choix que M. l'archevêque a fait de M. Suchet de La Tour, vicaire de la Madeleine. Cet ecclésiastique, distingué par son esprit et sa capacité, convenoit peut-être tout

particulièrement à un quartier peuplé par le haut-commerce et par des gens opulens. M. de La Tour honorera son ministère à leurs yeux par une conduite soutenue. Puisse-t-il parvenir à former dans ce quartier des établissemens de charité, et y ramener la piété.

— L'auteur de l'*Essai sur l'Indifférence* nous autorise à déclarer qu'il n'a nulle connoissance que ses ouvrages aient été examinés à Rome par une congrégation, comme un journal l'a annoncé en dernier lieu. Ce qui a pu donner lieu à cette méprise, c'est qu'il paroît que la *Défense de l'Essai* a été traduite à Rome en italien, et que, pour publier la traduction, l'*imprimatur* a dû être donné, suivant l'usage, par le rév. père maître du Sacré-Palais, d'après l'approbation d'un examinateur.

—Les missionnaires du diocèse de Bayeux viennent de donner une mission à Orbec, dans ce même diocèse. On avoit, à l'avance, répandu des bruits aussi faux qu'injurieux sur leur compte; mais leur présence a dissipé ces impressions fâcheuses, et à peine les exercices ont-ils été commencés, que les préventions ont fait place à la satisfaction et à l'admiration générale. Les autorités, comme toutes les personnes notables de la paroisse et des environs, ont donné l'exemple, par l'assiduité aux instructions et par la fréquentation du tribunal sacré. Des hommes qui avoient vécu dans l'oubli de la religion, se félicitent de l'avoir connue, et servent Dieu avec ferveur. Le lundi 3 décembre, les exercices de la mission ont été terminés par la plantation de la croix, qui s'est faite avec beaucoup d'ordre et de zèle; l'impression de la joie étoit générale, et s'est manifestée, à plusieurs reprises, par des cris religieux et des protestations unanimes. Les mécréans en ont été frappés, et le pasteur et le troupeau remercient également Dieu de cette visite des missionnaires, et ne peuvent assez témoigner leur reconnoissance à ces charitables et zélés prédicateurs de la parole sainte.

— On nous invite à insérer la déclaration suivante, faite par deux ecclésiastiques du diocèse de Cambrai, laquelle nous est certifiée par un témoignage très-digne de foi, et ne peut que contribuer à l'édification publique :

« Nous soussignés, Antoine-J. Balland, curé de Monceau-Saint-Vaast, et J.-F. Fontaine, curé de Leval, déclarons devant Dieu à

nos frères en Jésus-Christ, que, prévenus de la grâce, nous avons enfin cessé d'y résister, et avons ouvert les yeux à la lumière.

» Nous détestons de tout notre cœur le schisme dans lequel nous avons vécu, et toutes les fautes qui en ont été la suite. Nous rétractons le malheureux serment que nous avons prêté à la constitution civile du clergé, assemblage d'erreurs et de schisme. Nous reconnoissons l'autorité de notre saint Père le Pape, successeur de saint Pierre, et vicaire de Jésus-Christ en terre. Nous promettons, avec le secours de la grâce, de vivre désormais dans l'unité de l'Eglise et d'être soumis, jusqu'à la mort, aux jugemens du saint Siége apostolique sur les affaires de France, jugemens renfermés, entr'autres, dans les divers brefs de notre saint Père le pape Pie VI, d'heureuse mémoire. Nous demandons, avec l'humilité dont nous sommes capables, pardon à Dieu, que nous avons si souvent offensé, et à nos frères en Jésus-Christ, que nous avons scandalisés et en même temps contristés.

» Nous acceptons avec humilité et reconnoissance la pénitence qui nous est ordonnée par nos supérieurs, et nous nous engageons à rendre publique, autant que possible, l'absolution et dispense que nous avons reçues des censures et irrégularités que nous avions contractées et encourues, pour lever, autant que possible, le scandale. Enfin, nous déclarons que notre volonté est maintenant de travailler au salut des ames avec le plus grand soin, et de faire nos efforts, en menant une vie édifiante, pour consoler autant notre mère la sainte Eglise que nous l'avons contristée.

» Nous avons signé la présente déclaration, faite en présence des témoins, qui ont également signé avec nous. Fait à Berlaimont (Nord), le 11 décembre 1821 ».

L'original est signé, *A.-J. Balland*, curé du Monceau; *J.-F. Fontaine*, curé de Leval; et des témoins *Carlier*, curé d'Aimeries; *Jean-Baptiste Pitoux*, *M. Mary*, et *P.-A.-J. Fournier*, curé-doyen de Berlaimont, qui a été chargé de réconcilier les deux déclarans.

— L'exécution du dernier Concordat avec la Prusse éprouve quelques obstacles. Plusieurs siéges ne sont pas encore remplis. M. le comte de Spiegel, grand-doyen de Munster, qui avoit été nommé à l'archevêché de Cologne, a refusé cette dignité, ainsi que M. le comte Edmond de Kesselstadt, nommé à l'évêché de Trèves. M. de Droste, évêque de Jéricho, et suffragant de Munster, a refusé également la coadjutorerie de Paderborn. Ils ont répondu, dit-on, au ministre baron de Stein, que, vu les circonstances actuelles, il leur seroit impossible de remplir tous les devoirs d'un évêque, et de répondre à l'attente des catholiques. Il seroit bien à désirer que les rapports de l'Eglise avec l'Etat fussent fixés, et les droits des évêques clairement assurés : la législation actuelle

à cet égard, en Prusse, a besoin d'être modifiée, et, sans un changement par rapport aux consistoires mixtes, un évêque se trouveroit perpétuellement en guerre avec les autorités civiles, et se verroit réduit à un rôle presque passif. Ce que nous avons dit des dotations des siéges n'est pas entièrement exact. Les deux archevêchés de Gnesne et de Cologne auront bien chacun 12,000 écus de pension (l'écu prussien vaut à peu près 3 fr. 85 c.); mais l'évêque de Breslau garde sa dotation en biens-fonds dans l'une et l'autre Silésie. L'évêque d'Ermeland, qui est doté par l'abbaye d'Oliva, près Dantzick, conserve aussi cette dotation. L'évêque de Munster, M. de Lunick, qui étoit déjà évêque de Corvey, et qui a pris possession de son nouveau siége, recevra, outre sa pension de 20,000 florins, 8000 écus d'Empire, 1000 écus pour un coadjuteur, et 4000 écus *pro curiâ;* ce qui répond, autant que nous pouvons le croire, au secrétariat. La même pension sera accordée aux évêques de Paderborn, de Trèves et de Culm; ces deux derniers siéges sont vacans. M. Timothée Gorzeuski, évêque de Posen depuis 1809, est nommé archevêque de Gnesne. L'évêché de Breslau est vacant. Ainsi, sur les huit siéges qui se trouvent dans les Etats prussiens, la moitié sont vacans; état de choses qui afflige les catholiques, et leur fait souhaiter que le gouvernement prenne des mesures pour pourvoir à leurs besoins.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 18 au soir, à l'occasion du jour anniversaire de la naissance de S. A. R. MADAME, les musiciens de la garde nationale et de la garde royale ont exécuté des airs choisis sous les fenêtres de la Princesse. Le lendemain, dans la matinée, S. A. R. a reçu les félicitations de ses augustes parens. MONSIEUR et Mme. la duchesse de Berri ont apporté Mgr. le duc de Bordeaux et MADEMOISELLE. La jeune Princesse a récité avec la gentillesse de son âge un compliment à son auguste tante. MADAME a ensuite reçu les hommages de Mgr. le duc et Mme. la duchesse d'Orléans, de Mme. la duchesse de Bourbon, de Mlle. d'Orléans, et d'un grand nombre de personnes de distinction.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a accordé une somme de 300 fr. à la maison d'éducation dite *de Saint-Maur*, de Langres, pour contribuer à l'agrandissement du local de sa chapelle. Cet établissement est sous la protection spéciale de Mgr. le duc d'Angoulême et de MADAME.

— M. Collot, receveur-général des Bouches-du-Rhône, est nommé directeur de la monnoie de Paris, en remplacement de M. de Lespine;

décédé dernièrement. M. de Bricogne l'aîné, premier commis des finances, succède à M. Gellot, à Marseille.

— Le 18, le tribunal de police correctionnelle a condamné, chacun à un mois de prison et 200 fr. d'amende, les sieurs Leroi, éditeur d'une gravure qui se trouve au frontispice d'un écrit intitulé : *Buonaparte, ou l'Homme du destin;* Josse, Colas, Lerond, Lécrivain et Vente, distributeurs de l'écrit, comme prévenus de contravention à la loi sur la censure des gravures et lithographies.

— Ce n'est point M. Parizot qui remplit, par *interim*, les fonctions de préfet de police; c'est M. de Fortis, secrétaire-général.

— M. de Laville de Mirmont, ancien secrétaire de la présidence du conseil des ministres, est nommé maître des requêtes en service extraordinaire.

— On a distribué à quatre cent huit François, qui se trouvent à Barcelonne, les secours que l'intendance sanitaire des Pyrénées orientales et de l'Arriège a fait parvenir à la commission françoise.

— Une ordonnance du roi de Sardaigne porte que les étudians de l'Université de Turin seront tenus de produire, avant d'être admis aux examens, des attestations d'une conduite sage, régulière, et surtout la preuve qu'ils n'ont participé en aucune manière à la dernière insurrection.

— Beaucoup de prêtres et de religieux sont morts à Barcelonne victimes de leur zèle pour le soulagement des malades. Le couvent des Franciscains a perdu quinze religieux : la seule paroisse de Sainte-Marie, quinze prêtres; vingt Capucins ont subi le même sort. Parmi les prêtres qui restent, on distingue l'abbé Garlens, de Toulouse, qui est le distributeur des aumônes de Mme la duchesse de Bourbon, dont il a été aumônier. Quoique étranger, il n'a pas voulu sortir de la ville, et a courageusement refusé d'accepter une retraite dans la maison de campagne du consul françois.

— D'après une lettre du consul de France à Cadix, du 27 novembre dernier, il paroit que la fièvre jaune existe toujours au Port-Sainte-Marie, à Xérès, Lebreja, San-Lucar, Cadix, et autres villes de l'Andalousie. Elle n'y fait pas de grands ravages; mais le nombre des malades, qui se réduisoit d'abord à quelques personnes, est augmenté de plus du double.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 18, à l'ouverture de la séance, on procède à la réception de M. le comte Siméon, nommé pair de France par ordonnance du 25 octobre dernier. M. le comte de Valence fait une proposition tendante à provoquer une loi sur la révision des procès criminels dans certains cas non prévus par la législation actuelle. Cette proposition, prise en considération par la chambre, sera développée dans une prochaine séance.

M. le comte Ferrand développe ensuite sa proposition relative au mode de procéder de la cour des pairs. Cette proposition est renvoyée à la commission nommée pour examiner celle qui a déjà été

faite par M. le comte Ferrand sur la compétence de la chambre. Le reste de la séance a été occupé par un rapport, fait par M. le comte Molé, sur diverses pétitions, et par le renouvellement des bureaux. La chambre s'est séparée sans ajournement fixe.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 18, la commission du budget a nommé pour son président M. de Lastours, et pour son secrétaire M. Cornet-d'Incourt.

Le 20, MM. de Villèle, Corbière, de Clermont-Tonnerre et de Peyronnet sont au banc des ministres. M. le président donne lecture d'une lettre de M. le ministre de l'intérieur, d'après laquelle on procède au tirage au sort entre les arrondissemens de la Seine et ceux de Tarn et Garonne pour le remplacement de MM. Roy et Portal, nommés à la pairie : le sort désigne le quatrième arrondissement de la Seine, et le premier de Tarn et Garonne (Montauban).

M. de Villèle, ministre des finances, expose les motifs d'un projet de loi qui autorise la perception des trois premiers douzièmes des contributions pour 1822, et ouvre un crédit de 200 millions à répartir entre tous les ministères. La chambre donne acte de la présentation du projet, et décide qu'il sera examiné le lendemain dans les bureaux. M. Demarçay se plaint que M. le président mette de l'intervalle entre les séances, sans consulter la chambre, et il demande l'exécution du réglement. M. le président donne une courte explication, et repousse les reproches de M. Demarçay.

M. de Riocourt fait un rapport sur diverses pétitions. Il propose le dépôt au bureau des renseignemens de celle des sieurs d'Elchet et d'Herlie qui demandent une loi qui affecte aux hospices une dotation en remplacement des biens d'émigrés dont ils sont détenteurs, afin que ces biens puissent être rendus à leurs propriétaires. M. Dudon demande le renvoi au conseil des ministres, pour appeler son attention sur l'ordonnance du mois d'août 1818, qui est en contravention avec la loi du 5 décembre 1814. M. Foy combat cette proposition, attendu qu'il trouve légale l'ordonnance du mois d'août 1818. MM. de Cornet-d'Incourt et de Bourrienne appuient la proposition de M. Dudon. M. de Riocourt déclare que la commission ne s'oppose pas au renvoi demandé. M. Foy s'écrie qu'on veut commencer à envahir la fortune publique, et qu'il proteste d'avance contre ces envahissemens. L'ordre du jour est demandé par M. de Corcelles ; il est mis aux voix et rejeté à une forte majorité. On met ensuite aux voix le renvoi au ministre de l'intérieur ; ce renvoi est prononcé, mais par une majorité moins évidente. Les ministres ne se sont levés ni pour ni contre.

On passe à la pétition du sieur Maurer, qui réclame une somme de 94,200 fr. qu'il a avancée à la famille royale en 1793. Après quelques débats, on adopte l'ordre du jour. Les ministres se sont encore abstenus de voter. La pétition suivante est du sieur Touquet, qui se plaint de la censure des journaux. La commission propose l'ordre du jour. M. B. Constant parle pour le renvoi au conseil des ministres ; et

prend de là occasion de faire des réflexions sur le silence gardé par les ministres au sujet des deux dernières pétitions. M. Corbière fait remarquer que les ministres ne devoient pas prendre part à une délibération de la nature de celles dont on vient de s'occuper. Le ministre ajoute qu'il en seroit tout autrement s'il s'agissoit de projets de loi. M. Casimir Perrier n'est point satisfait de cette explication; il trouve aussi fort singulier que MM. de Villèle et Corbière aient accepté d'être à la fois ministres et membres de la commission du budget. M. Corbière répond qu'ils n'ont pu se refuser à une nomination réitérée. L'ordre du jour sur la pétition du sieur Touquet, est adopté.

M. de Marcellus parle en faveur de la pétition de M. Lavergne, curé à Maintenon, qui réclame l'inscription sur le grand-livre d'un contrat de rente viagère qui s'est trouvé confisqué par suite de son émigration. On passe à l'ordre du jour. M. de Bernis fait un autre rapport sur des pétitions peu intéressantes.

M. le président lit une lettre de MM. de Villèle et Corbière, qui prient la chambre de pourvoir à leur remplacement dans les fonctions de vice-présidens. La chambre s'occupera de cette opération le 22.

LIVRE NOUVEAU.

Notice historique sur M. le cardinal de Périgord (1).

C'est sans doute une distinction rare et flatteuse pour la mémoire de M. le cardinal de Périgord d'avoir mérité que son éloge fût prononcé par le premier de nos orateurs, et sa vie racontée par le premier de nos historiens. Ce double hommage rendu par de grands talens indique déjà suffisamment quelle étoit l'opinion générale sur le doyen de l'épiscopat françois, et ce qu'on apprend chaque jour de ses vertus justifie de plus en plus l'estime, l'attachement et le respect qu'il avoit inspirés. La présente *Notice* ajoutera encore aux détails précieux que l'on avoit à cet égard; l'auteur étoit étroitement lié avec M. le cardinal de Périgord; il lui appartenoit de dévoiler les secrets de cette belle ame, et il l'a fait avec ces heureux épanchemens et cette noble et brillante facilité qui lui est familière. Nous le laisserons lui-même parler de son ouvrage dans un court avis qui précède la *Notice*:

« Cette *Notice* étoit écrite et livrée à l'impression avant que M. l'abbé Frayssinous eût prononcé sa belle *Oraison funèbre* de M. le cardinal de Périgord. En voyant ce magnifique monument élevé à la gloire du

---

(1) Brochure in-8°. de 114 pages; prix, 1 fr. 50 c. et 2 fr. franc de port. A Versailles, de l'imprimerie de Le Bel; et à Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

vénérable pontife, par un orateur si célèbre à tant de titres, la première pensée de l'auteur de cette *Notice* fut d'en suspendre sur-le-champ l'impression; il ne restoit en effet plus rien à désirer pour consacrer à jamais la mémoire des vertus et des services de M. le cardinal de Périgord. On a ensuite considéré que la simplicité d'une notice pouvoit recevoir des récits que la dignité et la gravité de la chaire n'auroient pu admettre. Enfin, il faut l'avouer avec sincérité, un sentiment plus doux et plus excusable peut-être a déterminé la publication de cette *Notice*. L'auteur a eu le bonheur de se trouver pendant plusieurs années en relations d'affaires et de société avec M. le cardinal de Périgord. Il a pu le suivre dans les détails de sa vie publique et privée, et admirer cette réunion si rare de vertus attachantes à des qualités de l'ordre le plus élevé. L'auteur cède au besoin de son cœur, en déposant au pied de son tombeau ce triste et dernier hommage de ses regrets et de sa vénération ».

La *Notice* entre dans des détails domestiques très-intéressans sur la famille de M. le cardinal, sur son éducation, sur sa vie privée. Elle fait admirer en lui une heureuse simplicité de mœurs, une douceur inaltérable, un esprit de suite dans les affaires, un soin constant à marquer son épiscopat à Reims par des établissemens utiles et honorables, un calme rare dans le malheur, enfin, dans toutes les positions une délicatesse de sentimens, une loyauté de principes, une noblesse de manières qui lui gagnoient tous les cœurs. Le célèbre Pitt, qui avoit connu M. de Talleyrand à Reims, lui fit des offres de services. A Weimar, à Brunswick, le prélat étoit le centre et le lien d'une colonie d'exilés, qui trouvoient dans leurs relations avec lui un charme à leurs infortunes. Appelé à Mittau, puis devenu grand-aumônier en 1808, M. de Talleyrand suivit le Roi dans les vicissitudes de sa position, et à cette occasion l'illustre auteur de la *Notice* présente, quoique rapidement, des considérations très-judicieuses sur la politique de ce temps-là, ou des documens précieux sur le séjour du Roi en Angleterre. La restauration rappela en France le Roi et ses fidèles serviteurs; mais laissons parler ici l'auteur de la *Notice:*

« Le Roi, après avoir pourvu aux affaires générales de son royaume, crut devoir confier à M. le cardinal de Périgord l'administration des affaires ecclésiastiques. Ce choix étoit naturellement indiqué par tous les titres réunis sur sa tête: l'âge, les honneurs, les dignités qui l'attachoient à la personne du Roi, et surtout la vénération de toute l'église de France, accoutumée de voir en lui le modèle de toutes les vertus Episcopales.....

» Nous croyons inutile de rappeler la dissidence de quelques opinions

qui s'étoient introduites parmi cette partie du clergé, à qui son absence du royaume n'avoit pas permis de bien connoître la situation de la religion et de l'église en France, et qui avoit pu se faire illusion sur la véritable disposition des esprits. Le corps épiscopal lui-même n'avoit pas été entièrement exempt de toute méprise sur un point si délicat. La plus grande gloire et le plus grand mérite de M. le cardinal de Périgord, le plus utile service qu'il ait pu rendre à la religion et à l'Etat, seront toujours d'être parvenu, par le seul ascendant de la vertu, de la sagesse, de la douceur et de la confiance, sans rien demander à l'autorité, sans rien exiger de la complaisance, à réunir presque toutes les opinions, à disposer tous les esprits bien intentionnés au sacrifice de leurs pensées particulières, et à neutraliser les oppositions, que des esprits trop prévenus ou des caractères inflexibles, ont cherché à susciter dans le cours de cette longue et épineuse négociation ».

Nous ne pouvons non plus nous refuser au plaisir d'insérer le morceau où, à l'occasion de la restauration de l'église Saint-Denis, l'élégant et judicieux historien trace le portrait de Buonaparte :

« Buonaparte avoit eu le premier la pensée de consacrer dans la célèbre église de Saint-Denis, des *autels expiatoires*, pour réparer les profanations et les sacriléges des violateurs des tombeaux de nos rois, et faire oublier, s'il étoit possible, des attentats sans exemple, dans l'histoire, en les couvrant de toutes les magnificences funèbres de la religion en deuil, et de la France suppliante au pied de ces tombeaux vides et déshonorés. Cette pensée, qui supposoit une certaine élévation de caractère et de sentiment avoit même obtenu à Buonaparte les éloges sincères de tous ceux qui rendoient en silence un culte de regrets et de douleur à la mémoire de nos rois. L'éloquence et la poésie avoient célébré avec l'accent d'une vraie sensibilité ce retour aux impressions généreuses et au respect des grandes infortunes.

» Mais Buonaparte, selon son usage, avoit bientôt abandonné cette trace d'un beau mouvement; il semble qu'un acte de vertu n'étoit en lui qu'un éclair de l'imagination. L'âme seule peut inspirer et recevoir ces impressions fortes et profondes qui enfantent les nobles créations et les monumens éternels. Tout étoit dans sa tête, et ses admirateurs les plus passionnés n'ont jamais pu surprendre en lui un sentiment ni un mot qui vint de l'âme; il n'a même jamais essayé d'en parler le langage. Cet homme singulier ne mettoit jamais de suite qu'à ce qui avoit pour objet d'ajouter du pouvoir au pouvoir. Il se lassoit bientôt de suivre les détails d'une idée qui n'étoit que noble, bonne et utile. Il ne se croyoit créé que pour produire de grandes conceptions, et elles se précipitoient avec rapidité dans son imagination toujours en activité. Leur exécution ne lui paroissoit qu'une opération subalterne, qui ne demandoit que des instrumens et des manœuvres.

» Un autre défaut de ce caractère extraordinaire étoit de manquer d'ordre et de fixité dans ses calculs. Portant quelquefois le luxe et la magnificence jusqu'à l'excès, il s'arrêtoit tout à coup, sans prévoyance

et sans raison, dans l'application des fonds nécessaires à l'accomplissement de ses volontés les plus prononcées. Il y avoit si peu de mesure entre ce que la fortune lui avoit donné, et ce qu'il avoit reçu en naissant, qu'il ressembloit à ces joueurs qui n'aperçoivent jamais le terme de leur bonheur, et qui prodiguent en un jour les trésors du moment, et les ressources d'un long avenir. C'est ainsi qu'après avoir consommé dans l'église de Saint-Denis des sommes incalculables en constructions et en destructions, il finit par tout abandonner. Ce qu'il y a encore de plus remarquable, c'est que, se proposant d'y rétablir l'exercice du culte religieux, il ne s'étoit pas même occupé de ses objets indispensables; il la laissa dans un état de dénuement qu'on auroit peine à croire et même à imaginer ».

Ailleurs, en parlant des difficultés qu'on oppose au Concordat, l'auteur de la *Notice* dit :

« Nous ne rappellerons point les difficultés qui retardèrent l'exécution du Concordat de 1817; difficultés qu'il eût été si facile d'écarter, avec de légères modifications, qui auroient immédiatement obtenu l'assentiment du saint Siége. Il sera toujours impossible de comprendre le motif de tant de virulentes déclamations sur une opération si simple et si raisonnable, et qui étoit d'ailleurs conforme au vœu bien connu de tous les départemens du royaume. En lisant les innombrables écrits que cette controverse enfanta tout à coup, on auroit dit que la monarchie françoise alloit être ébranlée dans ses fondemens, et qu'un autre Grégoire VII alloit disposer de la couronne et de toutes les libertés de l'Eglise et de l'Etat. On est un peu honteux aujourd'hui de ce singulier rapprochement entre Grégoire VII et Pie VII, et de toutes ces clameurs insensées que beaucoup d'ignorance et un peu de mauvaise foi propagèrent avec la plus intrépide confiance. A peine s'en souvient-on à présent; et c'est ce qui arrive presque toujours en France, par l'irritation des amours propres et la mobilité naturelle des esprits ».

Nous regrettons que ces citations ne nous laissent plus la place de suivre l'auteur de la *Notice*, soit dans ses considérations générales sur les affaires de l'église de France, soit dans le récit des actes de l'administration de M. le cardinal. On retrouveroit dans tout cet écrit, et les vues élevées d'un homme supérieur, et la brillante facilité d'un écrivain du goût le plus parfait. Quoique l'auteur ait évité tout ce qui pouvoit trahir l'*incognito* sous lequel il a voulu se cacher, il n'est personne qui ne le reconnoisse à ce style élégant et pur, à cette sagesse dans les jugemens, et à ce ton plein de mesure, de grâce et de dignité qui rappellent si bien le prélat à qui nous devons l'histoire des deux plus grands évêques de l'église gallicane.

Conférences et Discours sur divers points de morale, à l'usage de MM. les Ecclésiastiques; par un ancien Missionnaire (1).

L'auteur de cet ouvrage est M. l'abbé Ogier, vertueux prêtre du diocèse de Vienne, dont nous avons successivement annoncé quelques productions qui ont toutes pour objet la gloire de Dieu et le salut des ames. C'est de lui qu'est le petit livre intitulé: *Préparations et Actions de grâces pour la Communion*, dont il a été parlé n°. 658; c'est lui aussi qui avoit publié les *Moyens de Salut*, traduits du *Sapientia Christiana*, de M. l'abbé d'Arvisenet, et sur lesquels on peut voir notre n°. 353. Nous donnâmes alors la substance d'une lettre qu'il nous écrivit à l'occasion de ce dernier ouvrage, et qui annonçoit autant de désintéressement et d'humilité que de piété et de zèle. M. Ogier étoit un prêtre laborieux, et il est mort au commencement de cette année, après une vie toute consacrée aux fonctions du ministère.

Le Recueil que l'on publie de lui renferme d'abord dix Conférences, qui traitent des dispositions pour les sacremens et de divers points de morale; elles sont suivies de six Discours en forme d'examen sur la confession, les commandemens de Dieu et de l'Eglise, et les péchés capitaux; d'Instructions pour

(1) 2 vol. in-12; prix, 6 fr. et 8 fr. franc de port. A Paris, chez Rusand, rue de l'Abbaye, n°. 3; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

la première communion des enfans; de Discours pour le renouvellement des vœux du baptême, et pour la confirmation; d'une Paraphrase de l'Oraison Dominicale appliquée aux agonisans, et enfin d'un Discours sur la Passion de notre Seigneur. Ces sujets nous ont paru traités d'une manière simple, mais utile. M. Ogier ne cherche pas à se montrer orateur, mais à instruire les fidèles des principaux devoirs de la religion, et à dissiper l'ignorance des uns, ou les prétextes des autres, sur des points importans de la pratique. Nous croyons pouvoir dire qu'il atteint son but, et nous partageons l'avis de l'éditeur, qui regarde ce court Recueil comme utile, non-seulement pour les fidèles qui ne pourroient assister aux instructions de leurs pasteurs, mais encore pour les ecclésiastiques livrés aux soins du ministère.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 27 novembre, il s'est tenu devant S. S. une congrégation générale des rits relativement au vénérable César de Bus, fondateur des Doctrinaires en France; on y a discuté la question de savoir s'il avoit pratiqué les vertus chrétiennes à un degré héroïque.

— Le 2 décembre, deux escadrons du régiment autrichien de dragons de Reisch, étant venus de Naples à Rome, firent témoigner le désir de recevoir la bénédiction du souverain Pontife. Le saint Père y accéda; en conséquence, le lendemain lundi, les deux escadrons se rendirent, en grande tenue, sur la grande place du palais Quirinal, ayant à leur tête le brigadier-général baron de Géramb; ils y trouvèrent le reste du régiment, qui étoit venu d'Albano. S. S. étant sortie peu après pour sa promenade accoutumée, passa sur toute la ligne, en bénissant le régiment, qui lui rendit tous les honneurs militaires. Le saint Père s'arrêta ensuite à l'église, d'où il vit défiler toute la troupe, qui prit le chemin des Etats héréditaires d'Autriche.

— Le roi de Saxe, par un décret du 16 octobre, a nommé M. Edouard Carconi son agent près le saint Siége.

— Le saint Père, instruit qu'on avoit bâti récemment deux belles églises catholiques à Dublin, en Irlande, et à Baltimore, dans les États-Unis, et voulant donner aux dignes prélats qui gouvernent ces diocèses, ainsi qu'à leurs troupeaux, une preuve de son affection, a fait exécuter deux beaux calices dans une forme élégante, pour les envoyer en présent aux deux cathédrales.

— Le nouveau roi de Sardaigne, Charles-Félix, a fait present à la maison professe des Jésuites, dite de Jésus, à Rome, d'un grand calice en argent avec la coupe et la patène en or.

— Le P. Joseph Torregiani, ancien vicaire général du tiers-ordre de saint François, consulteur des rits et examinateur du clergé, est mort dans cette ville, à la fin de novembre, à l'âge de 68 ans.

— Des nouvelles reçues de Chine disent qu'on y a publié des édits contre le christianisme, et qu'en conséquence des Européens et des Chinois ont souffert le martyre.

Paris. Le 22 décembre, samedi des *Quatre-Temps*, M. l'archevêque de Paris a fait l'ordination dans sa chapelle : il y a eu 21 prêtres, 32 diacres, 18 soudiacres, 32 minorés et 34 tonsurés. La plupart de ces ordinands étoient étrangers ; il n'y en avoit pour les ordres sacrés que 17 de Paris, dont 6 prêtres. Dans le nombre total des ordinands, plusieurs appartiennent à des familles distinguées. La cérémonie, qui avoit commencé avant neuf heures a fini à plus d'une heure.

— Il y a eu dimanche dans les quatre églises du 12e. arrondissement une communion qui n'a pas été moins nombreuse que celle du second dimanche de l'Avent. On y comptoit entr'autres beaucoup d'hommes, dont le maintien et le recueillement offroient le spectacle le plus consolant pour la piété. Jusque dans les dernières semaines on a vu revenir à Dieu des personnes qui étoient restées jusque-là indécises. Les exercices journaliers sont terminés ; mais les missionnaires iront encore dans les églises pour entendre les confessions ; ils se proposent aussi de donner des instructions trois ou quatre fois la semaine. Ce seront eux, comme nous l'avons dit, qui feront l'office, et qui prêcheront dans la nouvelle église de Sainte-Geneviève, pendant la neuvaine qui va y être célébrée, à dater du 3 janvier ; le 13 du même mois, il y aura une communion gé-

nérale des quatre paroisses dans la même église. Vendredi dernier on a érigé à Saint-Jacques une croix pour perpétuer le souvenir de la mission. M. l'archevêque s'y est rendu à cet effet, et M. l'abbé Rauzan, supérieur des missions, y a prêché. L'église étoit remplie, et la cérémonie a été très-édifiante. On se propose d'ériger aussi une croix de mission à Saint-Etienne-du-Mont; dans cette église, M. le curé adressa, dimanche soir, des remercîmens publics aux missionnaires, qui ont en effet si bien mérité la reconnoissance du clergé et des fidèles par leur infatigable dévouement.

— Le 19 décembre, M. l'archevêque de Paris a adressé une circulaire à MM. les curés relativement à la quête pour la caisse diocésaine. Le prélat les engage à exposer aux fidèles les besoins de cette caisse, chargée, d'un côté, de secourir les infirmités et la vieillesse, et de l'autre, d'encourager les vocations ecclésiastiques; deux objets également intéressans aux yeux de l'humanité et de la religion. La circulaire porte que, si la quête n'a pu avoir lieu le quatrième dimanche de l'Avent, elle se fera le jour de Noël, aux offices du matin et du soir. M. l'archevêque recommande aussi à MM. les curés d'exhorter leurs paroissiens à redoubler leurs prières pour attirer les bénédictions divines sur son gouvernement spirituel.

— La nouvelle ordonnance du Roi sur l'église de Sainte-Geneviève fixera sans doute enfin le sort de cet édifice, dont la construction et la destination ont éprouvé tant de vicissitudes. On sait que Louis XV posa, le 6 septembre 1764, la première pierre de cet édifice, qui devoit remplacer la vieille église de Sainte-Geneviève, celle-ci étant en mauvais état, et ne paroissant point répondre à l'illustration de la patronne de la capitale (1). On voulut que le nouveau monument fût digne de sa destination. L'architecte Soufflot fut chargé de dresser le plan et de diriger les travaux; mais les constructions n'avancèrent que lentement, tantôt faute de fonds, tantôt par négligence. L'église n'étoit pas encore totalement finie quand la révolution arriva. Alors un décret du

(1) On l'a abattue, il y a quelques années seulement, et on n'en a conservé que la tour, comme un monument d'antiquité; une rue a été ouverte sur l'emplacement même de l'église, qui étoit presque contiguë à celle de Saint-Etienne-du-Mont.

4 avril 1791 statua que cette église serviroit à réunir les cendres des grands hommes qui auroient fleuri depuis l'époque de la liberté. Mirabeau, qui étoit mort deux jours auparavant, fut jugé le premier digne de cet honneur, et ses restes y furent transportés avec une pompe extraordinaire, et déposés dans les caveaux. Le 30 mai suivant, les mêmes honneurs furent décernés à Voltaire, et le 11 juillet, ses restes, transportés de l'abbaye de Scellières, traversèrent tout Paris avec un cortége nombreux, et qu'on essaya de rendre magnifique, et furent placés dans les caveaux. Un décret semblable fut rendu, le 27 août 1791, pour J.-J. Rousseau; mais ce ne fut qu'en l'an 2 que la translation eut lieu, M. de Girardin n'ayant pas voulu jusque-là se dessaisir du dépôt précieux qu'il gardoit à Ermenonville. Le 18 février 1792, l'assemblée législative ordonna que la nouvelle église porteroit le nom de *Panthéon françois*. Ainsi, à la sainte patronne de Paris on substituoit les héros de la révolution et les chefs de l'incrédulité, et il fut décidé qu'une somme de 1,460,478 fr. seroit consacrée à l'achèvement de l'édifice. Ce n'étoit pas acheter trop cher ce changement de destination. On travailla de suite à ôter ou à cacher tous les emblêmes religieux; les belles sculptures qui ornoient les murailles et les voûtes furent dénaturées pour faire place à des signes révolutionnaires. Depuis, le Panthéon reçut des dieux dignes de sa destination nouvelle : Le Pelletier, Marat, Chalier, Fabre, Gasparin, etc., eurent successivement les honneurs de la sépulture au Panthéon, et leurs cendres y furent portées avec toute la pompe païenne usitée alors. Cependant le triomphe de ces illustres révolutionnaires fut court : Mirabeau fut retiré ignominieusement du Panthéon, parce qu'on le soupçonna d'avoir eu, dans ses derniers jours, quelque vue favorable pour la monarchie. Ses cendres firent place à celles de Marat, qui furent jetées ensuite dans un égout, tant l'apothéose de ces demi-dieux étoit peu durable. Leurs honneurs semblent avoir frappé de ridicule et d'opprobre ce nom de *Panthéon*, que tant de gens s'obstinent encore à donner à l'église Sainte-Geneviève; et l'on diroit que ce bel édifice, honteux lui-même de tant de souillures, hésita s'il resteroit encore debout : le poids du dôme, trop lourd pour les colonnes qui le supportoient, occasionna des crevasses, qui faisoient craindre la chute d'une construction si récente. Plusieurs projets furent

présentés pour consolider l'édifice ; M. Rondelet, architecte, fut appelé, sous Buonaparte, à fortifier les appuis du dôme. De grands travaux ont été exécutés à cet égard, et paroissent avoir fait cesser toute inquiétude sur la conservation de ce monument. Buonaparte lui-même avoit senti le ridicule de la dédicace nouvelle du Panthéon ; il lui rendit son nom, et un décret du 20 février 1806 porte textuellement, que *l'église de Sainte-Geneviève sera terminée et rendue au culte, conformément à l'intention de son fondateur, sous l'invocation de Sainte-Geneviève, patronne de Paris*. Ces paroles sont assurément fort remarquables ; et on peut être étonné de voir Buonaparte si empressé à remplir les intentions de Louis XV, *fondateur* de cette église... Quoi qu'il en soit, les travaux à faire à l'édifice empêchèrent qu'il ne fût rendu sous lui au culte. Seulement, par le même décret du 20 février 1806, il augmenta le chapitre de Notre-Dame de six membres, et le chargea de desservir l'église de Sainte-Geneviève. La garde de cette église devoit être confiée spécialement à un archiprêtre choisi parmi les chanoines. Ce décret de Buonaparte étoit précédé d'un rapport où le ministre insistoit sur la convenance de rendre Sainte-Geneviève à sa première destination. La nouvelle ordonnance du Roi va enfin consommer une restitution si naturelle et si désirée. On dit que cette mesure a été provoquée par l'oraison funèbre que M. l'abbé Frayssinous a faite dernièrement en l'honneur de M. le cardinal de Périgord. L'orateur, à la fin de son discours, avoit rappelé le désir manifesté plusieurs fois par S. Em. de voir l'église de Sainte-Geneviève rendue au culte de l'antique patronne de Paris. S. M. s'est empressée d'accueillir un vœu si religieux, et il est juste de remarquer que l'ordonnance a été rendue sous le dernier ministère. On dit qu'on s'occupe en ce moment de disposer et orner l'église d'une manière convenable pour les cérémonies qui vont y avoir lieu. On ne pourra sans doute faire disparoître de suite tous les emblêmes révolutionnaires ; mais on voilera vraisemblablement tout ce qui seroit plus choquant pour l'œil de la piété. On a demandé ce que l'on feroit de cette église, et à quel genre d'établissement elle pourroit convenir : c'est sur quoi différentes conjectures ont déjà été formées. Nous donnerons ici le texte de l'ordonnance du Roi, qui est datée du 12 de ce mois :

« Louis..... L'église que notre aïeul le roi Louis XV avoit commencé de faire élever sous l'invocation de sainte Geneviève, est heureusement terminée. Si elle n'a pas encore reçu tous les ornemens qui doivent compléter sa magnificence, elle est dans un état qui permet d'y célébrer le service divin. C'est pourquoi, afin de ne pas retarder davantage l'accomplissement des intentions de son fondateur, et de rétablir, conformément à ses vues et aux nôtres, le culte de la patronne dont notre bonne ville de Paris avoit coutume d'implorer l'assistance dans tous ses besoins;

» Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur, et notre conseil d'Etat entendu, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

» La nouvelle église fondée par le roi Louis XV en l'honneur de sainte Geneviève, patronne de Paris, sera incessamment consacrée à l'exercice du culte divin sous l'invocation de cette sainte : à cet effet, elle est mise à la disposition de l'archevêque de Paris, qui la fera provisoirement desservir par des ecclésiastiques qu'il désignera. Il sera ultérieurement statué sur le service régulier et perpétuel qui doit y être fait, et sur la nature de ce service ».

— M. Aude, curé de Tournon, a publié des Réflexions sur divers sujets, dans un écrit qui a pour titre : *de l'Instruction publique, de l'Université françoise, des Congrégations enseignantes, et particulièrement de celle des Jésuites*, 1821, in-8°. de 132 pages. L'auteur y traite de l'ancienne et de la nouvelle Université, des Frères des Ecoles chrétiennes, des Jésuites, et il insiste sur le besoin d'une éducation religieuse. Nous ne pouvons qu'applaudir à la plupart de ses réflexions; mais il convient d'ailleurs qu'il n'a fait que parcourir rapidement les objets qu'il embrasse; peut-être même y a-t-il mêlé quelques disparates; peut-être un style plus simple eût-il mieux convenu au sujet. Il n'est pas exact de dire que les universités d'Oxford, de Cambridge, de Paris et de Bologne, étoient *répandues partout*; ces universités n'existoient, au contraire, que dans les villes ci-dessus nommées. Ces remarques ne sont pas fort importantes, si l'on veut, et n'ôtent rien au mérite du fond. M. Aude se recommande d'ailleurs par son zèle pour le bien de ses ouailles, et par ses soins pour le diocèse où il est grand-vicaire. A la fin de ses réflexions sur l'enseignement est un autre écrit, entièrement détaché du précédent; c'est une *Correspondance de deux Juifs sur la religion chrétienne* : il y a des observations justes dans cette *Correspondance*; seulement on est un peu étonné de voir des Juifs parler si souvent du jansénisme, et connoître si bien ces novateurs. Il me semble que la plupart des réflexions que

l'auteur met sous la plume de ses Juifs, seroient mieux placées, si on les eût attribuées à d'autres.

— Nous avons reçu une réponse de M. Biret, curé des Portes, île de Rhé, auquel nous avions adressé quelques réflexions par la voie de ce journal, relativement à une lettre qu'il nous avoit fait l'honneur de nous écrire. M. Biret commence par raconter quelques anecdotes qui ne paroissent pas d'une grande autorité. Nous croyons, en ce genre, tout ce que M. Biret a vu et entendu par lui-même; mais nous révoquons en doute tout ce qu'il ne sait que par ouï-dire. Il convient qu'il seroit dangereux de publier ces faits, et il a parfaitement raison. Il sent sans doute très-bien qu'il ne faut point régler sa conduite ou sa foi sur les propos ou les actions de tel ou tel particulier : que des prêtres insermentés aient eu des torts, c'est ce qui est très-possible; mais c'est ce qui ne fait rien au fond de la question. M. Biret demande ensuite si les actes de son administration spirituelle ont été frappés de nullité. Il ne nous appartient pas de résoudre cette difficulté, et la réponse varieroit d'ailleurs suivant les circonstances. La position d'un curé qui est resté dans la paroisse pour laquelle il avoit eu précédemment une mission canonique, n'est pas la même que celle d'un prêtre qui ne seroit entré dans une paroisse qu'avec les pouvoirs de l'évêque constitutionnel. Nous ne savons pas dans quel cas se trouve M. Biret; mais nous sommes forcés de lui dire que l'exemple de Fénélon, qu'il allègue, n'a aucune affinité avec la situation des constitutionnels. Le Pape, en condamnant le livre de Fénélon, n'avoit porté aucune peine contre l'auteur; il n'y avoit eu contre lui ni suspense, ni censure, ni menace même de censure. Il n'y eut certainement pas d'opiniâtreté dans son fait, puisque sa rétractation suivit de si près le bref contre son livre. Les constitutionnels ne sont pas tout-à-fait dans une position si favorable; ils ne se sont pas hâtés de se soumettre aux brefs de Pie VI, et ils savoient quelles peines étoient portées par ces brefs. Le Pape déclare qu'ils n'ont point de juridiction, et il leur interdit d'en exercer aucune: on n'a rien fait de semblable contre Fénélon, ni contre S. Cyprien. Il n'y a donc aucune parité entre les deux cas. J'ose inviter M. Biret à y réfléchir. J'ai été affligé, je l'avoue, de l'entendre dire qu'en 1791 et 1792 *il pleuvoit des douzaines de brefs dans les jardins et dans les confessionnaux.* Ce ton

n'est guère sérieux en pareille matière, et je suis persuadé que M. Biret, dont la lettre annonce beaucoup de bonne foi, avoit assez de tact pour distinguer les faux brefs des véritables. Enfin, je lui envoie la brochure qu'il demande; et je ne doute pas que, pour les difficultés qu'il peut avoir encore, il ne s'adresse aux supérieurs à qui il appartient de prononcer sur les actes de son administration.

— M. Baradère, missionnaire au Sénégal, a donné des nouvelles satisfaisantes du succès de ses soins dans cette colonie. Les habitans de Saint-Louis sentent le prix de son ministère. Dans le commencement, les sœurs de Saint-Joseph étoient presque les seules qui en profitassent; aujourd'hui, la chapelle est trop petite, toutes les classes s'y rendent. Le missionnaire avoit été fort occupé à Pâque; plusieurs avoient rempli leurs devoirs de chrétiens dans cette circonstance, d'autres avoient fait bénir leur mariage, et tous ont fait voir du moins qu'ils n'avoient pas perdu le souvenir de la religion de leurs pères. Les habitans ont unanimement résolu de bâtir eux-mêmes une église, dont la colonie a tant de besoin. M. Baradère a proposé une souscription, qui a été bientôt remplie; il y en a qui ont souscrit pour cinq ou six cents francs. Ainsi, cette église, pour laquelle le gouvernement avoit déjà fourni cinquante mille francs, sera construite dans trois mois, aux frais des habitans, et n'aura coûté au gouvernement que la brique et la chaux. Mais, si le missionnaire éprouve de ce côté quelque satisfaction, il est affligé des superstitions qui règnent autour de lui. Les peuplades voisines sont livrées aux folies de l'idolâtrie et aux erreurs du mahométisme; on trouve parmi elles des dispositions à la religion: mais comment la connoîtroient-elles, si on ne la leur prêche? Malheureusement il se présente beaucoup d'obstacles pour des missionnaires venus d'Europe. La différence de la langue, une nourriture rebutante, un climat meurtrier, ne sont pas les plus grandes difficultés. Un blanc sera toujours suspect aux noirs; ils le regarderont comme un espion, comme un ennemi, comme un homme qui veut s'enrichir à leurs dépens. M. Baradère pense donc qu'il faudroit que les missionnaires fussent noirs eux-mêmes; il croit qu'on pourroit former à Saint-Louis un séminaire de gens de couleur, à qui on laisseroit les vêtemens du pays; mais que l'on formeroit à la piété, et à qui l'on feroit faire les études nécessaires. On les enverroit prendre les

ordres aux îles du Cap-Vert, et on les établiroit à Galam, où ils seroient protégés par l'établissement françois, et d'où ils feroient des excursions dans l'intérieur des terres. Ce séminaire, ajoute le missionnaire, coûteroit peu au gouvernement, et pourroit produire de grands résultats. Il y a à Saint-Louis même des enfans qui ont d'heureuses dispositions. Les Anglois font de grandes dépenses pour entretenir des missionnaires à Sierra-Leona, et dans d'autres parties de l'Afrique. La France doit-elle montrer moins de zèle? On a beaucoup cherché, dans ces derniers temps, à connoître l'intérieur de l'Afrique, et des voyageurs européens se sont dévoués, sans un grand succès, à ces pénibles recherches, où des missionnaires noirs réussiroient avec facilité. Tel est le projet de M. Baradère; il le juge d'autant plus utile, qu'il voit de près les superstitions païennes. Elles pénètrent jusque dans la colonie françoise. Quand M. Tabaudo, le missionnaire de Gorée, arriva dans cette île, il fut obligé de s'élever contre ces superstitions, et en particulier contre une prêtresse des idoles, qui jetoit des sorts et trouvoit dans de malheureux complices les moyens de réaliser les menaces par lesquelles elle épouvantoit quiconque refusoit de reconnoître son pouvoir. M. Tabaudo a été forcé, par sa mauvaise santé, de revenir en France; de sorte que Gorée est, dans ce moment, sans prêtre : cependant, il n'a pas perdu l'espoir de retourner donner ses soins à cette colonie. M. Baradère avoit fait un voyage dans l'intérieur des terres; il se louoit beaucoup de la supérieure des sœurs de Saint-Joseph et des soins de ces pieuses filles. Dans une lettre postérieure, il annonce qu'on va commencer les travaux de l'église; le presbytère y sera contigu.

— Un ecclésiastique qui a fait un voyage en Bavière, et qui y a vu le prince de Hohenlohe, nous a transmis quelques détails sur ce noble et pieux prêtre, qui est encore l'objet de toutes les conversations en Allemagne. Tous ceux qui l'approchent sont frappés de sa bonté, de sa droiture de cœur, de la pureté de son zèle, de la noblesse de ses sentimens. Une piété profonde anime toutes ses actions, et en impose aux plus défavorablement prévenus; en cela les protestans même lui rendent justice. Quant aux guérisons qu'il a opérées, la divergence des opinions continue à être extrême. Peut-être les uns se hâtent-ils un peu trop de proclamer comme des miracles des faits qui demanderoient une enquête sévère, et on ne peut

dissimuler que les autres en revanche montrent contre le prince un acharnement passionné. En tout ceci les hommes sages doivent se défendre de toute exagération. Le souverain Pontife a répondu à la lettre de M. de Hohenlohe que nous avons insérée précédemment; voici cette réponse du saint Père :

« Nous avons appris avec plaisir les guérisons opérées par la prière de notre cher fils, M. le conseiller ecclésiastique, Alexandre, prince de Hohenlohe, et nous l'exhortons à les continuer, en évitant cependant une bruyante publicité, afin que les choses saintes ne deviennent pas un objet de curiosité ou de dérision. Nous attendons du vicaire-général une enquête précise et scrupuleuse des guérisons les plus éclatantes, appuyée d'un serment, et nous nommerons alors une congrégation particulière qui, après une recherche exacte, décidera jusqu'à quel point ces guérisons portent le caractère de miracles. Au reste, nous donnons à notre cher fils notre bénédiction apostolique ».

Le gouvernement bavarois et le magistrat de Bamberg ne sont pas favorables au prince; on sait que le magistrat lui a défendu de faire aucune guérison, à moins que ce ne fût en présence de la police et de quelques médecins. Le prince avoit fait annoncer qu'il ne recevroit plus personne; mais il n'a pu résister aux prières de bonnes gens, dont quelques-uns venoient de plus de cent lieues; les renvoyer sans avoir compati à leurs souffrances et prié sur eux, paroissoit trop dur à son cœur sensible. Les gazettes protestantes ont pris de là occasion de déclamer contre le prince comme un homme foible et versatile; nous laissons à juger de la gravité de cette accusation. On assure, et nous ne devons pas le taire, que le vicariat de Bamberg n'est pas tout-à-fait pour le prince; ce vicariat, où il y a des hommes éclairés, craint peut-être l'éclat des contradictions, et l'issue de toute cette affaire dans un temps où les ennemis de la religion sont à l'affut pour saisir tout ce qui peut la compromettre à leurs yeux. On ajoute que des faits publiés d'abord assez imprudemment, ont été reconnus pour controuvés; que des personnes, qu'on avoit crues guéries, sont retombées dans leur premier état, et que d'autres guérisons s'expliquent d'une manière très-naturelle. Mais d'un autre côté, il y a eu des guérisons si éclatantes et si nombreuses, qu'il seroit difficile de n'y pas reconnoître le doigt de Dieu.

On les trouve décrites dans l'ouvrage de M. le conseiller de légation, C. G. Scharold, dont la quatrième et dernière livraison vient de paroître. Il nomme les individus, indique leur pays, et fait mention des témoignages qui constatoient leur état; ces malades arrivoient avec des attestations de leurs curés et de leurs maires; on y voit même des luthériens qui se présentent avec des certificats de leurs surintendans pour attester leur maladie. Plusieurs, tant ecclésiastiques que laïques, ont écrit sur ce sujet. Un des plus grands adversaires du prince est M. de Spaun à Munich; il a été réfuté par M. le comte d'Arco à Munich et M. Baur à Wurtsbourg. On cite encore contre le prince le pamphlet intitulé : *le Huitième Sacrement*, dont on croit que l'auteur est le professeur Krug, de Leipsick; la brochure qui a pour titre la *Fable des miracles*, et qui a paru à Darmstadt; les correspondans de la *Gazette du Necker* et du journal allemand de Francfort. Celui-ci a inséré en trois mois plus de cinquante articles sur le prince et ses guérisons : dans le commencement il donnoit le pour et le contre; depuis il s'est totalement déclaré contre. Nous ne parlerons pas des sermons que les ministres protestans débitent de tout côté dans le même sens. Toutes ces attaques portent le cachet de l'intolérance, de l'amertume et de la haine. Ce n'est pas ainsi que l'on cherche la vérité, et qu'on met les autres sur le chemin qui y conduit.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le 20 au matin, on a célébré, dans la chapelle du château, une messe de *Requiem*, pour le repos de l'ame de feu Mgr. le Dauphin, père de S. M. le Roi régnant et de S. A. R. Monsieur. Les Princes et Madame y ont assisté.

— Le Roi a accordé des secours à l'hospice de Cuiseaux, près Louhans (Saône et Loire), qui éprouvoit des besoins par suite de l'insuffisance de ses revenus.

— S. A. R. Monsieur a accordé une somme de 300 francs aux incendiés de la commune d'Issous (Seine et Oise).

— S. A. R. Madame ayant été informée que le fils d'un officier vendéen, M. Duparc, mort au champ d'honneur, n'avoit pas les moyens de payer son trousseau au petit séminaire où il devoit être admis, a fait remettre, pour cet objet, une somme de 200 fr. à la caisse de cet établissement. Mme. la vicomtesse de Gontaut y a fait aussi déposer une somme de 100 francs, au nom de Mgr. le duc de Bordeaux.

— Une ordonnance, du 20 de ce mois, nomme à la place de préfet de police, vacante par la démission de M. Anglès, M. de Lavau, conseiller à la cour royale de Paris. M. de Lavau a prêté serment, le 22, entre les mains de S. M. Le choix d'un magistrat si distingué par la pureté de ses principes a réjoui tous les amis de la religion et de la monarchie. On dit que M. de Lavau, dans la première instruction qu'il a adressée à ses subordonnés, leur a rappelé que la police devoit être l'auxiliaire de la justice et de la religion.

— Mme. la comtesse de Larochejaquelein est nommée dame d'honneur de Mme. la duchesse de Berri, en remplacement de Mme. la marquise de Lauriston, qui conserve le titre d'honoraire avec les prérogatives qui y sont attachées.

— La chambre des pairs a entendu, le 11 de ce mois, le rapport de M. de Pastoret, sur la proposition de M. Ferrand, relative à la compétence de la chambre des pairs. Voici les principales dispositions que la commission a jugées devoir faire partie de la loi demandée : la compétence de la chambre des pairs, comme cour de justice, sera déterminée par la nature des crimes et la qualité des prévenus; l'attentat contre la personne du Roi, ou contre l'héritier présomptif de la couronne, est toujours de la compétence de la chambre; il en est de même des crimes contre la sûreté de l'Etat, lorsqu'un des prévenus est une des personnes indiquées dans les articles 34 et 35 de la Charte, ou lorsqu'il remplit une des fonctions suivantes, archevêques et évêques, maréchaux de France, ambassadeurs, gouverneurs des divisions militaires en activité de service ou leurs remplaçans, et gouverneurs des colonies. Les peines prononcées par la chambre des pairs sont la mort, la déportation, la détention à perpétuité, le bannissement, la détention à temps.

— M. le maréchal de camp comte de Latour-d'Auvergne est nommé au commandement d'une subdivision de la 15e. division militaire.

— MM. le baron Delamalle, conseiller d'Etat, et Hua, premier avocat-général de la cour de cassation, sont nommés inspecteurs-généraux de l'Université.

— Le Roi a nommé chevaliers de Saint-Michel, MM. Bally et Pariset, médecins françois, en récompense du zèle et du courage qu'ils ont déployés à Barcelonne.

— M. Le Graverend, directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice, a donné sa démission.

— Le conseil-général de l'administration des hospices s'assure en ce moment des moyens de faire jouir les pauvres malades des bienfaits de feu M. de Montyon. Ils consistent principalement à donner des secours aux pauvres qui sortiront des hôpitaux, et qui seront dans le besoin. On compte que, déduction faite des legs individuels, ce qui restera aux hôpitaux et académies ne sera pas fort au-dessous de 5 millions. La progression des legs des hôpitaux et des académies aura lieu par accroissement indéterminé.

— Le ministre de l'intérieur a décerné une médaille en argent au sieur Rogy, qui, le 25 août dernier, jour de la saint Louis, est par-

venu à sauver un enfant que le courant de la rivière d'Ill (Haut-Rhin) entraînoit, et dont le danger étoit imminent.

— On vient de publier, sous le titre de *Mémoires de M. le duc de Lauzun*, un scandaleux recueil où sont indignement calomniées des familles illustres. Ces *Mémoires*, annoncés, il y a quelques années, et dont il circula plusieurs copies manuscrites, furent désavoués par la famille et les amis de M. de Biron; et il fut déclaré expressément que celui à qui on attribuoit ces *Mémoires*, non-seulement ne les avoit point faits, mais encore étoit incapable de les faire, et auroit eu horreur de les écrire.

— MM. les chevaliers de l'ordre royal et archiconfrérie du Saint-Sépulcre de Jérusalem ont fait célébrer dernièrement, dans l'église de l'hospice des Ménages, une grand'messe en l'honneur des chevaliers et archiconfrères défunts. Après l'office divin, une distribution de pains a été faite à des pauvres de diverses paroisses. Cette association avoit, quelques jours auparavant, fait une aumône de 2000 fr. aux prisons et au bureau des nourrices.

— Par délibération du conseil-municipal de Saint-Dizier (Haute-Marne), du 27 novembre dernier, l'école d'enseignement mutuel, qui y étoit établie depuis dix-huit mois, a été supprimée, et remplacée par une Ecole de Frères. Le procès-verbal de cette délibération est remarquable par la sagesse des principes qui y sont consignés.

— Dans la nuit du 1er. au 2 de ce mois, on a affiché à la porte de l'église de Tunting (Moselle) un écrit par lequel on sommoit le maire de donner sa démission, sans quoi on mettroit le feu à sa maison. Un habitant du village, prévenu d'être l'auteur de cette lettre menaçante, a été arrêté.

— Le 10 décembre, les cortès d'Espagne ont déclaré, à une grande majorité, qu'il y avoit lieu de mettre en jugement les autorités de Cadix et de Séville. Les libéraux ont été très-irrités de cette décision; mais ils ont pris leur revanche le surlendemain, les cortès ayant déclaré, dans leur message au roi, qu'une réforme dans le ministère étoit indispensable. On devoit ouvrir, le 13, la dépêche fermée du roi. Les partis sont en présence, et on attend avec anxiété la suite de cette lutte. Il y a eu de grands désordres à Sarragosse et à Pampelune.

— Un ukase du gouvernement russe défend la tenue des loges de francs-maçons; elles sont fermées depuis le 15 octobre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 21, MM. les députés se sont réunis dans les bureaux, et ont nommé la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la perception des trois premiers douzièmes. Les membres de cette commission sont : MM. André d'Aubières, de Sirieys, Renouard de Bussière, Huerne de Pommeuse, de Puyvallée, Casimir Perrier, de Bouthillier, de Riocourt, de Bourrienne.

Le 22, M. de Salaberry fait un rapport sur diverses pétitions. Plusieurs d'entr'elles sont écartées par l'ordre du jour, d'autres sont ren-

voyées à qui de droit. Quelques débats s'élèvent à l'occasion de celle de propriétaires près des murs d'enceinte de Paris, qui se plaignent de l'arbitraire avec lequel on fait démolir les maisons qui se trouvent dans le rayon de cinquante toises des murs de Paris. La commission propose le renvoi à la commission du budget. M. de Girardin parle longuement pour demander le renvoi au ministre de l'intérieur. M. de Bourrienne voudroit qu'on passât à l'ordre du jour. MM. de Saint-Aulaire et Pardessus prennent aussi part à cette discussion, et appuient, pour des raisons différentes, le renvoi au ministre de l'intérieur, qui est adopté à l'unanimité.

M. de Bourrienne fait un rapport sur le projet de loi relatif à la perception provisoire des six douzièmes, et propose l'adoption de ce projet. La discussion est fixée au 24.

M. B. Constant développe une proposition tendante à ajouter au réglement un article portant que les ministres qui sont en même temps députés ne pourront faire partie des commissaires nommés pour l'examen du budget et de la loi des comptes. M. Dudon s'oppose à la prise en considération de cette proposition, qui porte atteinte aux droits des députés. M. Devaux appuie la proposition de M. B. Constant. La prise en considération est mise aux voix et rejetée.

M. le président annonce qu'on va procéder au scrutin pour le remplacement de MM. de Villèle et Corbière, comme vice-présidens de la chambre. M. Casimir Perrier prétend que la démission des deux vice-présidens n'a pas été acceptée, et que d'ailleurs il ne voit pas plus d'incompatibilité entre les fonctions de vice-président et de ministre, qu'entre celles de ministre et de commissaire du budget. M. le président déclare que la démission a été acceptée par la chambre. On procède au scrutin : le nombre des votans est de 290 ; la majorité absolue est de 146. Les membres qui ont recueilli le plus de voix sont MM. de La Bourdonnaye, 145 ; Chabrol de Crouzol, 88 ; Royer-Collard, 67 ; Bonnet, 57 ; Lainé, 51 ; Delalot, 49 ; Lafitte, 37 ; de Serre, 34 : aucun des candidats n'ayant obtenu la pluralité absolue, le second scrutin est remis au 24.

(*Nous sommes obligés de renvoyer au numéro prochain le compte de la séance du lundi 24.*)

LIVRE NOUVEAU.

Histoire des principales Missions données en France en 1820 et 1821 (1).

Il y a encore des hommes qui ont de fausses idées sur les missions et sur les missionnaires : il est, dit l'éditeur de cet ouvrage, une manière simple de leur répondre ; c'est de leur

---

(1) 2 vol. in-12 ; prix, 5 fr. et 6 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

opposer des faits, c'est de leur montrer le résultat effectif des missions. Jadis Notre-Seigneur répondoit par ses œuvres à ceux qui l'interrogeoient sur son ministère : les missionnaires pourroient aussi, à l'exemple du Sauveur, présenter à leurs détracteurs le bien qu'ils font. Mais ces hommes modestes n'écrivent pas pour leur défense ; ils instruisent, ils consolent, ils persuadent, ils convertissent, mais ils ne répondent pas. Ce ne sont donc point eux qui parlent ici, et ils sont tout-à-fait étrangers à cet ouvrage, dont leur humilité se seroit sans doute alarmée.

On a simplement réuni ici des relations déjà dressées par des témoins oculaires. On a cru que la vérité ne pouvoit se présenter nulle part avec des titres plus propres à inspirer la confiance que dans ces écrits, faits sur les lieux par des hommes qui avoient entendu les missionnaires, et qui peut-être même avoient été ramenés par eux dans les sentiers de la religion. L'impression profonde que les missionnaires avoient faite sur l'esprit de l'écrivain, a dû nécessairement passer quelquefois dans l'ouvrage, et se manifester par des expressions que des hommes froids traiteroient d'enthousiasme. Mais qui ne seroit ému, en voyant le zèle infatigable et la charité ardente de ces missionnaires, et en entendant leurs prédications toutes pleines de l'esprit évangélique ?

Il y a ici six relations distinctes : celle de la mission de Carpentras, en 1819 ; celles des missions de Marseille et d'Aix, en 1820 ; celles des missions de Reims, de Coutances et de Montpellier, en 1821 ; et enfin quelques réflexions sur la mission militaire donnée cet été à Versailles. L'éditeur a cru que ces missions pouvoient exciter plus d'intérêt, tant parce qu'elles sont plus récentes, que parce qu'elles ont eu, ce semble, un succès plus marqué. Il paroît avoir été animé par les vues les plus pures en publiant ce recueil, et n'avoir cherché d'autre but que de procurer la gloire de Dieu, de toucher les uns, de consoler les autres, et de montrer quel est encore l'empire de la religion au milieu du refroidissement de la foi, et combien la parole divine sait triompher des obstacles et imposer silence aux passions.



Sur des écrivains ecclésiastiques ou de pieux personnages omis dans les dictionnaires historiques.

On est étonné, en parcourant les dictionnaires historiques, et même les plus récens d'entr'eux, de n'y point trouver plusieurs écrivains ou personnages remarquables sous le rapport de la piété; ces omissions paroissent porter principalement sur les deux derniers siècles. Nous croyons devoir tirer de l'oubli quelques-uns de ces noms les plus recommandables. M. Barbier n'en a point fait mention dans son *Examen critique*; cet auteur reproche à la *Biographie universelle* beaucoup d'omissions, et il annonce avec quelque complaisance que son *Examen* renferme deux cent soixante articles nouveaux; il l'appelle le *complément* des dictionnaires historiques; mais ce *complément* n'est lui-même pas complet, et on pourroit ajouter à M. B., comme M. B. a ajouté à la *Biographie*. Il y a, entr'autres, dans le 17e. siècle, plusieurs personnes dont nous avons la vie, ou qui ont laissé des écrits de piété, et qui ne sont mentionnées ni dans les dictionnaires historiques les plus récens, ni dans l'*Examen critique*. Nous en nommons ici quelques-unes, en déclarant qu'il nous seroit aisé d'étendre cette liste extraite d'un ouvrage plus étendu, dont nous parlerons peut-être quelque jour. En ce moment nous ne pouvons dans un journal que nous borner à des indications rapides; mais nous citerons les ouvrages où l'on pourroit puiser de plus amples renseignemens.

Pierre Bachelier de Gentes, laïque, né à Reims en 1611, mort dans la même ville, le 4 mai 1672, s'appliqua tout entier aux œuvres de charité et de piété, et vécut dans les pratiques de la pénitence et de la pauvreté volontaire; voyez sa *Vie*, in-8°. de 285 pages, avec son portrait.

Guillaume Bailly, né à Paris d'une ancienne famille de magistrature, resta sous-diacre par humilité, et occupa les places de conseiller-clerc, puis d'avocat-général au grand conseil; il fut pourvu, en 1649, de l'abbaye de Saint-Thierri, près Reims. Il acheta le collége des Lombards pour y recevoir les Irlandois exilés de leur patrie et ceux qui venoient étudier

en France; il les formoit pour l'état ecclésiastique, et consacroit à cette œuvre son temps et sa fortune. Le collége des Lombards ne suffisant pas pour ses pauvres Irlandois, il établit pour eux trois autres communautés à Paris, sans compter deux autres à Reims et une à Kilkenny, en Irlande. Il étoit le père des pauvres Irlandois; il mourut au milieu de l'exercice de ces bonnes œuvres, le 17 mars 1691, à l'âge de 72 ans. (Extrait des manuscrits de Grandet).

Bernard Bardon de Brun, prêtre du diocèse de Limoges, né dans cette ville, en 1564, fut d'abord marié, et pratiquoit dès-lors toute sorte de bonnes œuvres; ayant perdu sa femme, il entra dans l'état ecclésiastique, fit des fondations utiles, et employa sa fortune et ses soins à soulager les pauvres; il mourut le 19 janvier 1625. On a sa *Vie* par Petiot, Bordeaux, 1636, in-8°.

Jean-François de Barillon, président au parlement de Paris, né dans cette ville, en 1601, mort, le 30 août 1645, à Pignerol, où il s'étoit retiré pour vivre dans les exercices de religion et de charité. Voyez les *Derniers Sentimens, Paroles et Actions de J.-F. de Barillon*, par Ant. Rivière, Paris, 1645, in-8°.

Nicolas Barré, religieux Minime, né à Amiens, en 1621, fut le fondateur des écoles chrétiennes et charitables du Saint-Enfant Jésus; il entreprit de créer des espèces de séminaires où l'on formeroit des maîtres et des maîtresses d'écoles. Le premier établissement eut lieu à Rouen, en 1666, par les libéralités de Mme. de Maillefer, et le second à Paris, paroisse Saint-Jean-en-Grève, d'où il fut transporté sur la paroisse Saint-Sulpice. Barré mourut le 31 mai 1686; on trouve un abrégé de sa *Vie* à la tête de ses *Lettres spirituelles*, Rouen, 1697, in-12. C'est de lui que la congrégation des Dames de Saint-Maur tire son origine.

Eustache de Beaufort, abbé et réformateur de Septfonts, étoit contemporain de l'abbé de Rancé, et établit une réforme aussi sévère pour le moins que celle de la Trappe. Il mourut, en odeur de sainteté, le 20 septembre 1709. Sa vie mériteroit d'être plus connue; voyez l'article de l'abbaye de Septfonts, dans le *Gallia Christiana*, et dans l'*Histoire des Ordres monastiques* d'Hélyot; voyez aussi l'histoire de cette abbaye par Drouet de Maupertuis.

Laurent Benard n'a point d'article dans la *Biographie*, ni

dans l'*Examen*; voyez sur lui *Moréri* et le *Gallia Christiana*.

Jean de Bernières-Louvigny, trésorier de France à Caën, étoit né dans cette ville, en 1602, d'une famille ancienne; il ne se maria point, et vécut dans les pratiques de la plus haute piété, et dans l'exercice de toutes les bonnes œuvres. Il avoit établi à Caën une société d'hommes pieux qui vivoient ensemble, formant une espèce de communauté, unie par les liens de la ferveur et de l'oraison; c'est ce qu'on appeloit l'*Hermitage*; des ecclésiastiques et des laïques y étoient réunis. Bernières dirigeoit cette société, et étoit le conseil de beaucoup de personnes pieuses. Il contribua à l'établissement d'hôpitaux, de séminaires, de couvens, et à la fondation de l'église du Canada. Il mourut subitement, le 3 mai 1659. On a de lui l'*Intérieur chrétien*, petit in-12; le *Chrétien intérieur*, ou *la Conformité intérieure que doivent avoir tous les chrétiens avec Jésus-Christ*, 1660, 2 vol. in-12; *OEuvres spirituelles*, 1670, in-8°. en deux parties. C'est le P. d'Argenteau qui fut le premier éditeur du *Chrétien intérieur*; une dernière édition en parut à Pamiers, en 1781, 2 vol. in-12, avec une nouvelle distribution des matières. Les *OEuvres spirituelles* ont été aussi réimprimées. Cet ouvrage et le *Chrétien intérieur* sont à l'Index pour quelques expressions qui semblèrent favoriser le quiétisme. On a encore *Pensées de M. de Bernières-Louvigny*, ou *Sentimens du Chrétien intérieur sur les principaux Mystères de la Foi pour les plus grandes fêtes de l'année*, Paris, 1676, in-12 de 176 pages. Bernières avoit laissé en manuscrit des *Méditations pour ceux qui commencent à tendre à la perfection; la Vie de la Foi et de la Grâce; de l'Oraison et de ses degrés; les plus fâcheuses Difficultés dont la Vie mystique est combattue et les Moyens de les surmonter; sa Vie écrite par lui-même*. L'omisson de ce pieux personnage dans tous les dictionnaires historiques est assez étonnante; on peut consulter ses *OEuvres spirituelles*, la *Vie de Boudon*, par Collet; la *Vie du Père Jean Chrysostôme*, par Boudon, et les *Mémoires sur la Vie de M. de Laval, premier évêque de Québec*, par l'abbé Bertrand de La Tour. Il ne faut point le confondre avec Charles-Etienne Maignart, marquis de Bernières, maître des requêtes, intendant de Dunkerque et des armées de Flandres; celui-ci étoit de Rouen, et étoit lié avec Port-Royal; il mourut le

31 juillet 1662 ; il en est question dans l'*Abrégé d'Histoire ecclésiastique* de l'abbé Racine.

Louis Berryer, prieur de Perrecy en Bourgogne, étoit fils d'un conseiller d'État ; lui-même étoit déjà conseiller au parlement de Paris, abbé du Tronchet, chanoine de Notre-Dame à Paris, et archidiacre de Brie, lorsque, touché du désir d'une plus grande perfection, il renonça à ces places et à ces honneurs, et se retira dans son prieuré pour y établir la réforme. Il avoit auparavant conféré de son projet avec l'abbé de Rancé. Sa communauté devint en peu de temps très-nombreuse ; lui-même prit l'habit religieux, en 1698, et fit ses vœux l'année suivante. Il vivoit encore en 1734. Voyez le tome VI de l'*Histoire des Ordres monastiques* d'Hélyot.

Laurent-Dominique Bertet, prêtre, né à Avignon le 5 août 1671, fut un des fondateurs de la congrégation des missionnaires de Sainte-Garde. Il mourut en mars 1739. Voyez l'*Abrégé de sa Vie*, sa *Conduite spirituelle*, et le *Recueil de ses Lettres*, Avignon, 1758, in-12.

Matthieu Beuvelet, né, en 1620, à Marle, au diocèse de Laon, entra au séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, sous le pieux Bourdoise, et y demeura long-temps simple tonsuré et préfet des catéchismes. Il étudioit beaucoup l'Écriture et les Pères, et, peu après avoir été élevé au sacerdoce, il composa le *Directoire des Séminaires*, le *Manuel des Ecclésiastiques*, et des *Méditations*, in-4°, qui ont été plusieurs fois réimprimées. Beuvelet ne voulut point s'agréger aux prêtres du séminaire Saint-Nicolas, et resta postulant par humilité. Il mourut dans cette maison, le 17 février 1657, d'une maladie de poitrine qui le fit beaucoup souffrir, sans que sa patience en parût altérée. Il laissa un ouvrage posthume, le *Symbole des Apôtres expliqué et divisé en prônes*, Paris, 1668, in-8°. Voyez *Feller* et les manuscrits de Grandet.

Arnaud de Boret, conseiller au parlement de Toulouse, né le 12 novembre 1559, et mort le 10 mai 1623, étoit un magistrat intègre, et un chrétien voué aux bonnes œuvres. Il alla se fixer à Castres pour y travailler à la conversion des protestans, et en ramena plusieurs par ses exhortations et sa charité. Il employa une grande partie de son patrimoine à soulager des familles ruinées par les guerres, à racheter des

captifs et à fonder une maison de filles repenties : sa *Vie* a été publiée par P. Possin, Jésuite, Paris, 1639, in-8°.

Pasquier Bouray, prêtre, né en Touraine en 1594, est instituteur d'une congrégation d'hospitalières qu'il établit à Loches, à Vierzon, à Amboise, et dans plusieurs autres villes. Il mourut, en 1650, à Poitiers, où il étoit allé pour le même objet. On a sa *Vie*, Paris, 1714, in-12.

Jean de Quintanadoine de Bretigny, né à Rouen, en 1556, d'une famille espagnole, vécut d'abord dans le monde occupé de la prière et de bonnes œuvres; il se fit prêtre en 1598, alla deux fois en Espagne pour amener des Carmélites en France, et contribua, par ses soins et par ses libéralités, à l'établissement de leurs premiers couvens. Il mourut à Rouen, le 8 juillet 1634; il avoit traduit quelques ouvrages de sainte Thérèse, et composé des Mémoires pour l'introduction des Carmélites en France. Sa *Vie* a été publiée par le Père de Beauvais, Jésuite, Paris, 1747, in-12.

Nicolas Buisson, prêtre d'une éminente piété, né au diocèse de Coutances, en 1596, mort à Saint-Malo, en odeur de sainteté, le 31 décembre 1673; sa *Vie* par La Villemarie-Toullier, Rennes, 1679, in-12, offre un modèle admirable de charité, de zèle, d'humilité et de toutes les vertus sacerdotales.

Benoît de Canfeld, dont le nom véritable étoit Guillaume Filch, étoit Anglois, et né de parens puritains; il se convertit à l'âge de 24 ans, vendit ses biens, en distribua le prix aux pauvres, et vint en France, où il entra chez les Capucins de Meudon, en 1586; on trouve le récit de sa conversion à la suite de son livre de *la Règle de Perfection*. En 1599, le désir de travailler à la conversion de ses compatriotes le fit repasser en Angleterre, où les catholiques étoient alors vivement persécutés. A peine arrivé, il fut mis en prison, et ne fut relâché que sur les instances de Henri IV, qui écrivit deux fois en sa faveur à Elisabeth. Le Père Benoît étoit instruit; il prêchoit avec succès, et dirigeoit beaucoup de personnes pieuses. Il mourut à Paris, le 21 novembre 1611. M. Boucher a donné sur lui une *Notice* intéressante dans la *Vie de Marie de l'Incarnation*.

Alexandre de Caulet de Châteauneuf, né, le 24 juillet 1784, à Beaumont de Lezat, diocèse de Toulouse, fut fait prêtre en 1712, et fut successivement curé de Belesta et de

Mireval. C'étoit un homme zélé, et appliqué aux fonctions du ministère; il prêchoit, donnoit des retraites, et se répandoit au dehors de sa paroisse pour faire du bien. Son désintéressement égaloit sa piété. Il mourut à Castelnaudary, le 12 décembre 1733. On lui attribue un livre de piété : *l'Espérance des Chrétiens*, ou *les Désirs de la Vie bienheureuse*. Voyez sa *Vie* par l'abbé Bertrand de La Tour, seconde édition, Cologne, 1762, in-8°.; la première édition avoit paru vers 1744.

François de Chanciergues, diacre, né au Pont-Saint-Esprit, en 1634, avoit réuni à Paris un certain nombre de jeunes gens qu'il élevoit pour l'état ecclésiastique; il formoit à cet effet des associations de pauvres écoliers; il en érigea de semblables dans différentes villes. Des gens riches le mettoient en état de soutenir cette bonne œuvre, qui fut le commencement du séminaire de Saint-Louis. D'autres pieux prêtres de ce temps-là, Louis de Marillac, René Lévêque, François Traullé, avoient formé de semblables réunions. François de Chanciergues mourut le 10 avril 1691; on gardoit un *Abrégé de sa Vie* en manuscrit dans le séminaire de Saint-Louis, à Paris.

Jean Coqueret, docteur de Sorbonne, et principal du collége des Grassins, étoit né à Pontoise, et prit le bonnet de docteur en 1626. Il accompagna saint Vincent de Paul dans ses premières missions. Il avoit beaucoup de zèle et de talent pour l'instruction de la jeunesse, établit un bon ordre aux Grassins, prenoit part à bien des bonnes œuvres au dehors, et étoit consulté pour son savoir et sa piété. Il mourut à Marseille, le 9 octobre 1655, dans un voyage qu'il avoit fait probablement comme visiteur des Carmélites. (Manuscrits de Grandet).

Pierre Crestey, curé en Normandie, né en 1622, mort le 23 février 1703, fut un saint prêtre, qui s'appliqua aux missions, et forma des établissemens de piété et de charité. Voyez sa *Vie* par Grandet, Rouen, 1722, in-12.

Marie-Anne de Dampierre, née près Sainte-Ménehould, le 12 mars 1627, morte à Châlons-sur-Marne, le 4 novembre 1674, étoit une fille d'une charité extraordinaire; elle étoit vouée au service des pauvres et des malades, et mourut victime de son zèle à cet égard. Sa *Vie* a été publiée.

Charles Demia, né à Bourg en Bresse en 1636, devint

chanoine de la collégiale d'Ainai, à Lyon, et promoteur de l'officialité du diocèse. C'étoit un prêtre rempli de l'esprit de son état, et tout appliqué aux bonnes œuvres. Il forma des associations dites *du conseil et du prêt charitables*, pour l'avantage des pauvres; mais il est principalement connu par l'établissement des petites écoles, tant à Lyon que dans le diocèse; écoles où près de trois mille enfans étoient instruits de leur religion. L'abbé Demia établit un séminaire pour former des maîtres d'école; et c'est l'origine du séminaire de Saint-Charles, à Lyon, qui subsistoit encore à la révolution. Il institua aussi une communauté destinée à fournir des maîtresses d'école. On lui doit des réglemens pour les écoles, et la formation d'un bureau pour les diriger. Dans ses visites comme promoteur, il veilloit à la répression des abus et à la décence du lieu saint. Ce pieux prêtre mourut le 23 octobre 1689, laissant un ouvrage intitulé : *Le Trésor clérical, ou Conduite pour acquérir et conserver la sainteté ecclésiastique*, Lyon, 1694, in-8°. de 675 pag. C'est la seconde édition, que l'auteur avoit augmentée avant sa mort. On trouve, au commencement du volume, le portrait de l'auteur, avec un petit éloge.

Pierre de Donnaud, évêque de Mirepoix, né en 1553, fut un prélat digne des premiers siècles de l'Eglise. Il avoit d'abord été Bénédictin, et fut sacré à Rome, en 1587. Ses charités étoient immenses; il prêchoit souvent, visitoit son troupeau, tenoit des synodes. Il ramena plusieurs protestans autant par l'attrait de ses vertus que par la force de ses instructions. Il mourut le 3 juillet 1630. Voyez le *Gallia Christiana*.

Jean Dubois, conseiller au bailliage de Saint-Lo, né dans cette ville en 1554, magistrat d'une grande vertu et d'un beau caractère, mourut en 1630. Voyez l'ouvrage intitulé : *le bon et libéral Officier en la Vie et en la Mort de M. Dubois*, par l'abbé de Saint-Martin, 1655.

Suzanne Habert, dame Dujardin, morte à Paris, le 28 septembre 1633, étoit à la tête de toutes les œuvres de charité dans Paris; ce fut elle qui donna l'exemple aux dames de visiter l'Hôtel-Dieu, où elle assistoit les pauvres de sa fortune et de ses soins; on trouve une *Notice* sur elle dans les *Vies des Dames illustres*, par Hilarion de Coste.

François de La Fayette, évêque de Limoges, en 1628, fut un des plus saints prélats de son temps; la visite de son dio-

cèse, des missions fréquentes, de pieux établissemens formés, des associations de charité établies, la discipline ecclésiastique remise en vigueur, un grand changement dans les mœurs, marquèrent son épiscopat. Il attira dans son diocèse de saints prêtres, entr'autres, le Père Le Jeune, de l'Oratoire, zélé missionnaire; et les deux frères Bourdon, hommes de beaucoup de mérite, et qui secondèrent l'évêque dans son administration. Le prélat mourut, le 23 mai 1676, à 86 ans, ayant établi des séminaires et des communautés religieuses. On peut voir son article dans le *Gallia Christiana*.

Catherine de Francheville, née en 1620, fondatrice des maisons de retraite en Bretagne, mourut le 23 mars 1689. On trouve sa *Vie* dans la *Vie des Fondateurs des Maisons de retraite*, Nantes, 1698, in-12; cet ouvrage est de Pierre Champion, Jésuite.

Jacques Gallemant, docteur de Sorbonne, curé d'Aumale, et un des supérieurs des Carmélites de France, étoit un prêtre pieux, et considéré pour sa capacité. Il mourut à Besançon, le 24 décembre 1630. Voyez sa *Vie* et une *Notice* sur lui dans la *Vie de Marie de l'Incarnation*, par M. Boucher.

Jean de Gaumont, conseiller à la cour des aides à Paris, né le 24 juin 1605, mort le 24 octobre 1665, a une *Notice* intéressante dans les *Nouveaux Opuscules de Fleury*.

Baltazar Grangier, évêque de Tréguier, étoit fils d'un président aux enquêtes, et fut d'abord aumônier de Louis XIII, et abbé de Saint-Barthélemy de Noyon. Sacré évêque, en 1646, il fut le père et l'exemple de son troupeau, se livroit continuellement à l'exercice du ministère, faisoit des fondations pieuses, et mourut, le 2 février 1679, laissant la réputation d'un des plus saints évêques de son temps. Voyez les *Vies des Saints de Bretagne*, par Lobineau.

Robert Gueriteau, né à Pontoise en 1581, chanoine et curé à Mantes en 1623, s'y distingua par son zèle et sa piété; il mourut le 16 mai 1644. Voyez sa *Vie* par Le Cousturier, Paris, 1651, in-8°.

Marie Hérinx, dame Heliot, née à Paris le 16 mai 1644, morte le 3 mars 1682, étoit une femme d'une vertu admirable. Sa charité, son zèle, ses austérités, sont racontées dans sa *Vie*, par le Père Crasset, Paris, 1684, in-8°. Son mari, Claude Heliot, étoit conseiller à la cour des aides; il

mourut le 30 janvier 1686. On trouve un *Abrégé de sa Vie*, par Crasset, à la tête de ses *OEuvres spirituelles*, 1710, in-8°.

Vincent Huby, Jésuite, né à Hennebon le 15 mai 1608, mourut à Vannes le 22 mars 1693; on trouve sa *Vie* dans la *Vie des Fondateurs des Maisons de retraite*. Il y a un article sur lui dans *Moréri*.

Marie Humbelot, docteur en théologie à Paris en 1665, fut exilé, en 1682, pour avoir refusé de souscrire à la déclaration de 1682 (1). Il composa, dans son exil, *Sacrorum Bibliorum Notio generalis seu Compendium biblicum*, Paris, 1700, in-12, qui fut supprimé par arrêt du conseil. Humbelot donna, le 24 mai 1700, une déclaration où il se soumettoit, et témoignoit du regret d'avoir publié son *Compendium*. Il mourut, en 1719, chanoine de Saint-Louis-du-Louvre. (*Moréri*.)

Nicolas Isambert, docteur et professeur de Sorbonne, mort, le 14 mai 1642, à 77 ans, étoit un prêtre pieux et éclairé; il refusa l'évêché de Chartres, et a laissé une *Théologie* en 7 vol.

Louis-Eudes de Kerlivio, né à Hennebon le 14 novembre 1621, fit son séminaire à Paris, sous saint Vincent de Paul, et, de retour dans sa patrie, se livra aux bonnes œuvres, devint grand-vicaire de Vannes, et y fit des établissemens utiles. Il mourut le 21 mars 1685. *Vie des Fondateurs des Maisons de retraite*.

Il seroit aisé de trouver dans les 17e. et 18e. siècles bien d'autres personnages dont la vie a été publiée. Il y a surtout un assez grand nombre de femmes pieuses, et de religieuses remarquables par leurs progrès dans les voies de la perfection, qui ont trouvé des historiens attentifs à recueillir le souvenir de leurs vertus. On les a cependant négligées pour la plupart dans les dictionnaires historiques. Il étoit peut-être utile de rappeler des noms honorables pour la religion, et d'empêcher qu'une injuste prescription ne fît perdre la trace de leurs vertus ou de leurs écrits. C'est l'objet du présent ar-

---

(1) Douze autres docteurs avoient opiné comme lui, entr'autres, Michel Chamillart, prêtre distingué par son zèle et sa piété, et Martin Grandin, professeur de Sorbonne; celui-ci évita l'exil. Les autres passèrent cinq ans à Issoudun.

ticle, où nous n'avons encore passé en revue que la première moitié de l'alphabet, nous réservant de faire par la suite un semblable travail sur le reste, si nos lecteurs l'approuvent.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. M. l'archevêque publie en ce moment un Mandement (1), daté du 27 décembre, relatif à l'ouverture de l'église de Sainte-Geneviève. Le prélat commence par célébrer cette heureuse restauration :

« Vous l'avez sans doute apprise avec une vive émotion, nos très-chers frères, cette nouvelle qui doit être pour la France catholique, et surtout pour les habitans de la capitale, un grand et légitime sujet de joie et de bonheur. L'église fondée par Louis le bien-aimé en l'honneur de sainte Geneviève, pour signaler les premières années de la paix; cette église qui s'est élevée et affermie sur l'une de nos plus hautes montagnes au milieu de tant de secousses et de tant de ruines, qui sembloit avoir été condamnée à devenir tour à tour le siége d'un nouveau paganisme ou le séjour du silence et de la mort; cette église magnifique vient d'être enfin rendue à sa destination par l'auguste et religieux monarque, le terme de tant de désirs, le principe de tant de restaurations, et l'objet de tant d'amour : ses murs, purifiés par les prières et les bénédictions des pontifes, vont enfin retentir des louanges du Très-Haut et des acclamations du peuple fidèle : enfin, le culte de l'humble bergère, dont la protection puissante délivra plus d'une fois la ville de Paris, dans les jours de guerres, de contagion et de calamités, va être solennellement rétabli parmi nous ».

Le prélat annonce ensuite que l'église sera bénite le 3 janvier, à dix heures du matin, en présence des autorités de la ville de Paris; le chapitre en corps y assistera. Le même jour une neuvaine de prières commencera dans la ville, pour remercier Dieu de ses bienfaits par l'intercession de sainte Geneviève, et pour lui en demander la continuation. Chaque jour de la neuvaine, il sera célébré une messe solennelle, à dix heures, dans la nouvelle église; le clergé des paroisses, et celui des congrégations ecclésiastiques s'y rendront successivement dans l'ordre annexé au Mandement. Les fidèles sont invités à accompagner leurs paroisses. A la suite du Mandement est la lettre de S. M., qui est ainsi conçue :

« Monsr l'archevêque de Paris, j'ai ordonné que la nouvelle église

(1) Se trouve au bureau de ce journal; prix, 60 c. franc de port.

fondée en l'honneur de sainte Geneviève, par mon aïeul le roi Louis XV, fût mise à votre disposition, pour que vous ayez à la consacrer à l'exercice du culte divin, sous l'invocation de cette sainte. Voulant, à l'exemple de mes prédécesseurs, donner un témoignage public de ma dévotion envers la patronne de ma bonne ville de Paris, et attirer, par l'intercession de cette puissante protectrice de ma capitale, les faveurs de Dieu sur ma famille et sur moi; je vous fais cette lettre pour vous dire que, le 3 du mois de janvier prochain, vous fassiez faire à cette intention des prières et supplications solennelles en l'église de Sainte-Geneviève, et que vous ayez à y inviter la cour royale et le corps municipal de ma bonne ville de Paris, ainsi que le tribunal civil, le tribunal de commerce, les juges de paix des douze arrondissemens de Paris, l'état-major de la garde nationale, celui de la première division militaire et de la place. Sur ce, je prie Dieu, Mons l'archevêque de Paris, qu'il vous ait en sa sainte garde.

» Ecrit à Paris, le 26 décembre 1821 ».

Signé, LOUIS.

Et plus bas,

CORBIÈRE.

— On dit que les libéraux, qui avoient d'abord blâmé l'ordonnance du Roi relative à la restitution de Sainte-Geneviève, trouvent cette mesure moins fâcheuse depuis qu'on leur a rappelé que Buonaparte avoit rendu un décret semblable, et que l'exécution n'en avoit été différée que par les réparations à faire à l'église. Aujourd'hui que les réparations sont terminées, il n'y avoit plus de raison de reculer cette restitution. Les architectes de la ville travaillent aux dispositions à faire dans l'intérieur. Déjà des fidèles concourent par leurs dons à pourvoir cette église, qui manque de tout. On a remis dernièrement à M. l'archevêque un calice à cette intention. Outre la neuvaine générale et publique, une neuvaine de prières particulières est indiquée en l'honneur de sainte Geneviève, et tous les fidèles du royaume sont invités à se joindre à ceux de la capitale pour remercier Dieu à cette occasion de ses bienfaits sur nous, et lui en demander la continuation. Cette neuvaine privée consiste à réciter un Pater, un Ave et l'Oraison de sainte Geneviève. On sait que les missionnaires seront chargés provisoirement de desservir l'église: une partie d'entr'eux habitera pour cet effet le séminaire des Irlandois, qui n'est pas très-éloigné. M. le nonce et d'autres évêques sont invités à aller officier pendant l'octave.

— On vient de mettre au jour le Bref ou Ordo de Paris pour

1822 (1); il contient, comme par le passé, le tableau des ecclésiastiques morts pendant l'année précédente. Ce tableau présente de grandes pertes; parmi les 45 noms qu'il contient nous avons successivement annoncé la mort de six prélats, savoir: M. le cardinal de Périgord, archevêque de Paris; de M. le cardinal de la Luzerne, évêque de Langres; de M. de Girac, ancien évêque de Rennes; de M. de Bonnac, ancien évêque d'Agen; de M. de Broglie, évêque de Gand, et de M. de Polignac, ancien évêque de Meaux; celle de M. Matthieu de Resclesne de Lyonne, ancien aumônier, chanoine de Notre-Dame, décédé le 2 août à l'âge de 86 ans; et celle de six curés de Paris, MM. Jean-François Favre, curé de Saint-Laurent, décédé le 22 novembre 1820; Jacques-Robert-Corentin Coroller, curé de Saint-Louis en l'Ile, décédé le 8 mai dernier, à l'âge de 89 ans; Nicolas-Emmanuel Desmarest, curé de Sainte-Valère, décédé le 15 juin; Charles-Jules Bizet, curé de Saint-Etienne-du-Mont, décédé le 8 juillet; Guillaume-Robert Marguerin de Gueudeville, curé de Saint-Louis (chaussée d'Antin), le 28 octobre; et Louis-Guillaume-Auguste Grignon, curé de Saint-Vincent-de-Paul, le 18 novembre. Nous avons aussi payé un tribut à M. Montaigne, de Saint-Sulpice; Viguier, de Saint-Lazare; au vertueux abbé Carron; à M. Foulon, premier vicaire de Saint-Médard; à M. Caussin, curé de Colombes. Nous ne pourrons plus que mentionner rapidement d'autres pertes. Le diocèse a à regretter encore Jean-Baptiste Fontaine, ancien Jésuite, auteur de quelques écrits de piété, mort le 27 mars, à 82 ans; Denis Gros, et Fidèle Patte, prêtres de Saint-Lazare, morts le 6 février et le 26 octobre; Jean-Thomas Paris, missionnaire, mort le 20 mai, à 85 ans; MM. Courcoul, curé de Charenton, et Douet, curé d'Asnières; Jean-François Dronchat, premier vicaire de Saint-Louis en l'Ile, mort le 5 mars, à 69 ans; Jean-Baptiste Gérard, premier vicaire de Saint-Leu, mort le 31 mai; MM. Schlick, Jean-Ignace Séguin de la Tour (ancien prieur des Petits-Augustins), de Chantepie, Etienne, Hennecart, Guillis, Fieffé, attachés à différentes paroisses de la capitale; MM. Foulhouze, Le Page, et Billot, chapelains dans divers hospices, et MM. Millet, Huré, Gautier, de Saint-Sulpice, Mahieu et

(1) In-12; prix, 75 cent. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

Deloute, vieillards retirés et sans fonctions. M. Mahieu étoit auparavant aumônier du lycée Henri IV, et plus anciennement encore curé constitutionnel de Saint-Sulpice. Le dernier de la liste est Joseph Sabbagh, prêtre grec, mort le 18 novembre, à 61 ans. Nous remarquons dans ce nécrologe une omission; c'est celle de M. Jean-Baptiste Charlot, ancien Cordelier, mort, le 14 mai dernier, sur la paroisse Saint-Louis et Saint-Paul, à l'âge de 75 ans. Nous aurions bien quelque chose à dire des vertus et des services de plusieurs de ces ecclésiastiques; mais nous sommes forcés de nous interdire de plus longs détails, et nous nous contenterons de remarquer combien il y a peu de proportion entre ces pertes et les acquisitions qu'a faites le diocèse dans le cours de cette année. C'est une réflexion qui se présente souvent, et qui devient journellement plus alarmante pour l'avenir.

— M. l'abbé Marduel, curé de Saint-Roch, célébrera, dimanche prochain, la 50e. année de son sacerdoce, par une messe solennelle : ce sera en même temps l'anniversaire de la visite que le Pape fit à la même église. Les paroissiens de Saint-Roch se proposent de célébrer une circonstance qui leur est chère à un double titre.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi a souscrit pour 1000 francs à la statue que la ville de Sedan fait élever à la mémoire de Turenne.

— S. A. R. MONSIEUR, passant dernièrement à Senlis, a fait remettre à M. le sous-préfet une somme de 500 fr. pour les pauvres de cet arrondissement.

— S. A. R. MADAME a donné une somme de 300 fr. pour les pauvres de la commune de Guérande, et pareille somme pour concourir à la restauration d'une *maison de Filles de la Sagesse*, qui y rendoit les plus grands services avant la révolution. Cette princesse a aussi envoyé 200 fr. au sous-préfet de Coulommiers, pour les habitans du hameau du Charnoi.

—Par ordonnance du 26 de ce mois, M. le duc de Doudeauville, pair de France, est nommé directeur-général de l'administration des postes. Une autre ordonnance du même jour appelle M. Dupleix de Mézy, ancien directeur-général des postes, au service ordinaire du conseil d'Etat.

— M. le lieutenant-général de Coetlosquet, gouverneur de la dix-septième division militaire, est appelé au personnel du ministère de la guerre.

— M. Franchet, chef de bureau à la direction des postes, est nommé chef de division de la police au ministère de l'intérieur; il a été installé à l'hôtel qu'occupoit M. Mounier.

— M. de Vatimesnil est nommé avocat-général près la cour royale de Paris.

— On dit que M. le duc de Choiseul, major-général de la garde nationale de Paris, et M. de Boisgelin, aide-major-général de la même garde, ont donné l'un et l'autre leur démission.

— On publie en ce moment chez Pichard, quai Conti, n°. 5, deux calendriers de circonstances; l'un appelé le *Calendrier Dieudonné ou la gloire des Bourbons*, qui présente pour chaque jour de l'année un trait honorable des Bourbons, avec des gravures relatives à la naissance de Mgr. le duc de Bordeaux; l'autre intitulé le *Calendrier des fléaux et des folies révolutionnaires.* Le premier est de 2 fr. 50 c. en feuilles, et le second de 2 fr. Ceux cartonnés sont de 1 fr. et 50 cent. de plus.

— Les colléges électoraux du 2e. arrondissement de la Loire, du 4e. de la Moselle, et du 1er. de Tarn-et-Garonne, et le 4e. arrondissement de la Seine, sont convoqués pour le 15 février prochain.

— La malveillance avoit répandu des bruits alarmans. On disoit que des armées étoient prêtes à se former au pied des Pyrénées. Le secrétaire-général du ministère de la guerre fait démentir ces bruits, et déclare qu'ils sont destitués de fondement.

— Le 27, la cour d'assises de Paris s'est occupée de l'affaire des nommés Mary et Vairon, prévenus d'avoir fait, par écrit, des sommations aussi outrageantes que ridicules, contenant des menaces d'assassinat, à l'effet d'obtenir du prince d'Orange, en faveur du premier des accusés, un sacrifice de 20,000 francs. Mary est âgé de 21 ans, Vairon de 18 seulement. Le premier s'est déjà fait connoître par un grand nombre d'escroqueries. Après l'interrogatoire des prévenus, qui ont reconnu les lettres qu'on leur a présenté, on a entendu les témoins, et M. de Vatimesnil a soutenu l'accusation.

— Le 26, le tribunal de police correctionnelle a prononcé sur le procès en diffamation, entre M. le vicomte de Montélégier et le sieur Barbier du Fay. Ce dernier a été condamné à un mois de prison, 500 francs d'amende, et aux cinq sixièmes des dépens, et M. de Montélégier à 25 francs d'amende et à un sixième des dépens. Le sieur Barbier a interjeté appel de ce jugement.

— De Laverderie et Duvergier, détenus à Sainte-Pélagie, le premier en vertu de l'arrêt de la cour des pairs, dans l'affaire de la conspiration du 19 août; le second en vertu d'un arrêt de la cour royale, se sont évadés le 25 de leur prison.

— Le prince de Dannemarck Holstein-Augustembourg est arrivé ces jours derniers à Paris.

— Un affreux incendie a éclaté à Saumur, dans la nuit du 18 au 19 de ce mois. Ont dit que plusieurs personnes ont péri dans les flammes.

— L'élection du premier bourgmestre de Francfort, pour l'année 1822, fera époque dans les annales de cette ville. Le choix est tombé sur M. Guaita, catholique. Depuis la réformation de Luther, c'est la première fois qu'un catholique a été nommé bourgmestre.

— Le 7, les cortès de Lisbonne, ont terminé l'importante discussion sur l'article 120 de leur constitution, relatif à la succession au

trône. Il a été résolu que le droit de succession seroit limité aux seuls collatéraux descendant de Jean VI, et que lorsque toutes les lignes collatérales seront éteintes, les cortès appelleront au trône la personne qui leur paroîtra le plus convenable.

— Le 15, les cortès d'Espagne ont adopté, à une grande majorité, une proposition, tendant à supplier le roi de prendre, en vertu de ses droits, les mesures qu'exige la situation de l'Etat, attendu que le ministère actuel n'a pas la force morale nécessaire pour diriger le gouvernement de la nation.

— A mesure que la fièvre jaune s'éteint à Barcelonne, l'esprit de révolte y prend de nouvelles forces. La milice est sous les armes; des cris de *mort aux serviles* se font entendre dans les rues. Le gouverneur de la ville s'est renfermé dans la citadelle, avec quelques troupes et des munitions. La fermentation des esprits faisoit craindre quelque excès. Toute mesure d'ordre étoit méconnue, et, quoique l'état sanitaire de Barcelonne exige encore de grandes précautions, le cordon étoit à peu près dissous.

— Des nouvelles de Constantinople, du 25 novembre, portent que cette ville étoit en proie aux plus affreux désordres. Lord Strangfort, ambassadeur d'Angleterre, et le comte Lutzow, internonce d'Autriche, s'étoient rendus le 23 auprès du reis-effendi, pour le déterminer à accepter l'*ultimatum* de la Russie. Ils parlèrent ensuite au sultan lui-même; mais tous leurs efforts furent inutiles.

— Les dernières nouvelles du Mexique portent que le traité conclu entre Iturbide et le capitaine-général O'Donoju a reçu sa pleine et entière exécution. Le 27 septembre dernier, Iturbide est entré en triomphe à Mexico. Le même jour, on a nommé une junte de gouvernement provisoire jusqu'à l'assemblée des cortès, et cette junte a nommé une régence de l'empire, composée de cinq membres. Le général O'Donoju, qui avoit été nommé par le roi d'Espagne capitaine-général et chef politique suprême du Mexique, est mort à Mexico, le 8 octobre. Divers bruits couroient sur la cause de sa mort.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 26, M. le ministre des finances présente le projet de loi relatif à la perception des trois douzièmes provisoires. Ce projet a été immédiatement après examiné dans les bureaux, et renvoyé à une commission composée de MM. le comte Mollien, le duc de Lévis, le comte de Villemanzy, le marquis de Talaru, et le duc de Narbonne.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 24, M. le ministre de l'intérieur présente à la chambre le projet de loi sur la police sanitaire, déjà adopté par la chambre des pairs. Ce projet est renvoyé à l'examen des bureaux. L'ordre du jour est la discussion du projet de loi relatif à la perception des trois douzièmes provisoires. M. de Corcelles se plaint de la progression de l'impôt, et de la difficulté toujours croissante des économies; il vote contre tout provisoire d'impôt, à moins que le ministère ne donne des ga-

ranties. L'impression du discours, demandée par l'extrême gauche, est rejetée.

Le ministre des finances répond au préopinant que cette année l'impôt, loin d'être augmenté, est diminué de 34 millions, et que les dépenses sur les crédits qui sont demandés ne sont faites que conformément au vote de la chambre dans la dernière session. M. Duvergier de Hauranne propose, comme un moyen de sortir du provisoire, de voter les dépenses pour deux ans à la fois. (Cri général de réclamation.) M. Casimir Perrier trouve très-fondées la plupart des objections de M. de Corcelles; mais il regarde comme indispensable de voter le provisoire demandé. M. Méchin propose un amendement tendant à excepter les contributions locales. M. de Villèle regarde cet amendement comme inutile, attendu que les nouveaux rôles ne sont pas confectionnés. L'amendement est rejeté à une majorité considérable.

M. le président met aux voix le 1er. article du projet, qui est adopté à la presqu'unanimité. Aucun membre ne s'est levé contre; quelques députés de l'extrême gauche n'ont pas pris part à la délibération. L'article 2 a été adopté à la même majorité. On vote sur l'ensemble du projet, qui est adopté par 281 voix contre 13.

On procède au scrutin pour la nomination des deux nouveaux vice-présidens. Le nombre des votans est de 292; la majorité absolue, de 147. Les voix se sont ainsi partagées : MM. de La Bourdonnaye, 149; Chabrol de Crouzol, 133; Delalot, 87; Royer-Collard, 85; Lainé, 35; Lafitte, 28; Bonnet, 7; de Serre, 4; Lafayette, 1. M. de La Bourdonnaye a été proclamé vice-président. L'assemblée, n'étant plus en nombre suffisant, s'est séparée.

Le 26, la chambre accorde un congé à M. Revoire, député du Nord, pour affaires importantes. MM. de Bernis et Barthe-Labastide font des rapports sur diverses pétitions. Une seule a donné lieu à quelque discussion; elle contenoit des plaintes sur ce que les acquéreurs des bois et forêts de l'Etat obtenoient trop facilement la faculté de les défricher, et demandent la remise en vigueur des anciennes lois sur les eaux et forêts. La pétition est renvoyée au ministre des finances.

M. de Vaulchier, rapporteur du deuxième bureau, fait prononcer l'admission de M. Delaure, député de l'Aveyron. M. le baron Fabry prête serment, et se place au centre droit. On procède au scrutin de ballotage pour la nomination du quatrième vice-président. Il a lieu entre MM. de Chabrol de Crouzol et Delalot, qui ont obtenu le plus de voix au deuxième tour de scrutin. Le nombre des votans est de 294; M. Chabrol de Crouzol obtient 164 voix, M. Delalot, 130; en conséquence, M. Chabrol est proclamé quatrième vice-président. Les trois premiers sont MM. de Bonald, de Vaublanc et de la Bourdonnaye. La chambre ajourne sa première séance publique au 29.

Le 27, MM. les députés se sont réunis dans leurs bureaux, pour la discussion provisoire du projet de loi concernant la police sanitaire. Les membres de la commission qui a été nommée sont : MM. Durand (François), de Martinac, Forbin des Issards, de Tramécourt, le marquis de Cordoue, Pardessus, Reveillère, de Saint-Blanquart, Straforello. Les diverses commissions déjà nommées se sont aussi réunies.

Réclamations pour l'Eglise de France, et pour la vérité, contre l'ouvrage de M. de Maistre; par M. Baston (1).

SECOND ARTICLE.

Nous avons dit qu'en quelques endroits de ses *Réclamations* M. Baston nous sembloit avoir pris trop à la rigueur ou mal interprété des passages ou des propositions de M. de Maistre; nous pouvons en citer quelques exemples. L'illustre étranger avoit dit que l'infaillibilité dans l'ordre spirituel et la souveraineté étoient deux mots synonymes, et que, quand nous revendiquons pour l'Eglise l'infaillibilité, nous demandons pour elle ce qui est commun à toutes les souverainetés, et ce sans quoi elles ne peuvent subsister. M. B. a pris cela tout-à-fait à la lettre, et a supposé que M. de M. ne vouloit pas admettre le privilége particulier accordé par Jésus-Christ à son Eglise. Or, telle n'a pas été l'intention du savant Piémontois. *Puisque la souveraineté*, dit-il, *est infaillible de sa nature, Dieu n'a donc fait que diviniser cette loi, en la portant dans son Eglise, qui est une société soumise à toutes les lois de la souveraineté... L'infaillibilité est si absolument nécessaire qu'on est forcé de la supposer, même dans les souverainetés temporelles, où elle n'est pas, sous peine de voir l'association se dissoudre;* comment pourriez-vous refuser de la reconnoître dans la souveraineté spirituelle, qui a cependant *une immense supériorité sur l'autre*,

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 6 fr. et 7 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez l'éditeur, rue Saint-Honoré, n°. 340; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

puisque d'un côté ce grand privilége *est humainement supposé, et que de l'autre il est divinement promis?* M. de M. est donc bien éloigné de nier la promesse divine; il ne seroit pas catholique s'il avoit cette témérité. Tout ce qu'il a voulu dire, c'est qu'humainement parlant, et indépendamment de la promesse du Fils de Dieu, l'Eglise devoit participer au privilége commun des souverains, d'être censée infaillible dans ses décisions : mais ce privilége commun n'exclut pas une prérogative spéciale (1). C'est aussi pousser les choses trop loin, que de supposer que M. de M. n'a pas senti que l'on n'étoit pas obligé d'obéir en tout aux souverains; il est clair qu'il n'a pas prétendu étendre cette obligation aux choses défendues par la loi divine. L'exception est de droit, et devoit être présumée, surtout de la part d'un homme tel que M. de M., qui, il faut le dire, nous paroît jugé ici avec quelque sévérité.

M. de M. avoit dit, chap. x : *N'avons-nous pas vu l'église gallicane humiliée, entravée, asservie par les grandes magistratures, à mesure et en proportion juste de ce qu'elle se laissoit follement émanciper envers la puissance pontificale?* M. B. est révolté de ces paroles, qu'il regarde comme un outrage insupportable contre une église qui, au contraire, dit-il, n'a éprouvé de contraintes et de persécutions qu'à cause de son attachement inviolable au saint Siége, à ses décrets et à une compagnie proscrite. Il est très-vrai que dans de grandes occasions nous avons vu l'épiscopat françois s'unir plus étroitement au saint Siége, et braver pour cela l'animadversion des parlemens. Sous la régence, lors des disputes sur la bulle *Unigenitus*, sur les refus de sacremens, sur les droits de l'Eglise, sur les Jésuites, nos évêques ont montré le plus courageux attachement

(1) Voyez la *Préface* de la seconde édition, où M. de Maistre répond précisément à cette difficulté.

au souverain Pontife; mais on ne peut dissimuler qu'il n'y eût en France un parti qui se mettoit sous le joug des parlemens dans la même proportion qu'il cherchoit à secouer celui de Rome. La proposition de M. de M. est trop générale sans doute; mais elle a un aspect malheureusement très-vrai en la restreignant; et trop d'exemples prouvent que l'église gallicane nourrissoit dans son sein des factieux qui conspiroient contre elle en prétendant l'affranchir. Nous aurions à nommer à cet égard des jurisconsultes, des canonistes, des théologiens même assez imprudens pour ne pas voir le but où ils tendoient, ou assez perfides pour y courir, quoiqu'ils le vissent.

On pourroit expliquer de même un autre jugement de M. de M. qui indigne le théologien françois. *Ces hommes qui ne cessent d'en appeler aux canons*, avoit dit le magistrat étranger, *ont un secret qu'ils ont soin de cacher, quoique sous des voiles assez transparens; ce mot de canons doit s'entendre, suivant leur théorie, des canons qu'ils ont faits ou qui leur plaisent.* M. B. regarde cette accusation comme une calomnie; mais n'est-il pas probable que M. de M. a eu ici en vue ces hommes outrés dont nous parlions tout à l'heure, ces écrivains toujours conjurés contre le saint Siége, et qui ont fait le plus grand tort à la doctrine gallicane par la hardiesse de leurs systèmes? Ces gens-là avoient en effet toujours à la bouche les mots de *canons*, de *droits des évêques*, de *libertés des églises*, et l'on voit par leurs écrits qu'ils ne recevoient que les canons où ils croyoient trouver leur compte. M. B. connoît assez son histoire ecclésiastique des derniers siècles, sans qu'il soit besoin de lui mettre sous les yeux ces mêmes écrits et de lui rappeler des événemens notoires.

Le savant docteur se moque des diverses manières dont les ultramontains expliquent leur sentiment. Soyez

donc d'accord entre vous, dit-il à ses adversaires ; mais ne craint-il pas que ceux-ci ne lui rétorquent son argument d'après son livre même ; car il parle souvent des différentes opinions reçues chez les gallicans ; il convient que quelques docteurs sont allés un peu loin, et il se fait honneur de se tenir dans les bornes de la sagesse et de la modération. Il ne croit pas sans doute que ces nuances et ces divisions doivent faire tort aux doctrines gallicanes en général ; pourquoi de semblables divisions nuiroient-elles au sentiment des ultramontains? Ils pourroient répondre d'ailleurs, comme le feroit sans doute M. B., si on le pressoit là-dessus, que ces différences d'opinions sur des points accessoires n'affoiblissent point le fond, et qu'il en est de ces diverses explications comme de celles que les théologiens donnent sur les objets même de foi.

M. l'abbé Baston me permettra-t-il encore de lui témoigner mon étonnement de quelques passages où il ne me paroît pas s'exprimer avec sa mesure ordinaire? M. de Maistre, en rapportant les témoignages de la tradition en faveur de l'autorité pontificale, avoit cité saint Anastase et saint Célestin, dans les 4ᵉ. et 5ᵉ. siècles ; *ce sont deux papes bien respectables*, dit M. B., *mais ils parloient d'eux, de leur rang, de leurs prérogatives.* J'avoue que cette manière de se débarrasser de l'autorité de deux saints pontifes me semble un peu légère. Bossuet ne pouvoit souffrir un tel langage. *Je sais*, disoit-il, *qu'ils prétendent qu'il ne faut point s'en rapporter aux papes lorsqu'ils exaltent la dignité de leur siège. Loin de nous une telle idée. On diroit avec autant de raison qu'il ne faut point s'en rapporter aux évêques et aux prêtres lorsqu'ils relèvent la dignité du sacerdoce ; c'est précisément le contraire ; car Dieu inspire à ceux qu'il a élevés dans son Eglise des sentimens justes et vrais sur leur puissance... J'ai voulu réfuter ici cette téméraire et détestable* (*pessimam*) *difficulté*, et je dé-

clare que, sur ce qui concerne la majesté du siége apostolique, je m'en rapporte à la doctrine et à la tradition des pontifes romains (1). A quelques pages de là M. B. rappelle quelques-unes des réponses de la commission des évêques convoqués par Buonaparte, en 1810, et il paroît les approuver indistinctement. Il y en a cependant d'assez hardies, et dont je ne crois pas que M. B. prît la défense; elles ne semblent pas du moins se concilier aisément avec ses leçons de théologie.

Telles sont les observations que nous a suggérées la lecture des *Réclamations* de M. l'abbé B. Nous les lui soumettons avec la déférence due à un théologien exercé; si nous ne pouvons échapper au reproche que des gens de parti nous ont fait quelquefois à propos de pareilles matières, nous sommes bien persuadés du moins que M. B., qui a eu le malheur d'être taxé d'ultramontanisme, est trop équitable pour appliquer cette qualification légèrement et avec humeur. La modération qu'il montre envers M. de M. nous est un garant de celle dont il voudra bien user envers nous, qui sommes loin d'adopter toutes les assertions de l'illustre étranger, tout en faisant profession d'admirer singulièrement son caractère, son zèle et son talent.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Le jeudi 3, à dix heures, M. l'archevêque de Paris, assisté du chapitre métropolitain, bénira, comme on l'a dit, l'église haute de Sainte-Geneviève, en présence des autorités de la ville; les reliques de la sainte y seront transférées, M. l'archevêque officiera pontificalement; après l'Evangile, M. l'abbé Rauzan fera le discours. Les autres jours de la neuvaine, M. l'archevêque célébrera une messe basse à neuf heures. Les mêmes jours, un prélat officiera à la messe solennelle; savoir:

---

(1) *Défense de la Déclaration*, liv. X, chap. VI, t. XXX, p. 165 de la nouvelle édition de Bossuet.

le vendredi, M. l'archevêque d'Arles; le samedi, M. l'évêque d'Amiens; le dimanche, jour de la fête de l'Epiphanie, M. l'archevêque de Nisibe, nonce de S. S.; le lundi, M. l'archevêque de Besançon; le mardi, M. l'ancien évêque de Plaisance; le mercredi, M. l'évêque de Cybistra, coadjuteur d'Edimbourg; le jeudi, M. l'évêque de Chartres, et le vendredi 11, jour de la clôture, M. l'évêque de Strasboug, grand-aumônier de France. Chaque jour de la neuvaine, les paroisses se rendront dans l'église aux heures indiquées par le Mandement; le clergé seul se réunira dans l'église basse. Le matin et le soir, les exercices de la visite pastorale seront continués par les missionnaires; le dimanche 6, M. l'abbé de Maccarthy prêchera à la grand'messe après l'Evangile. Le dimanche 13, jour de la clôture de la visite, M. l'archevêque donnera la communion aux fidèles des quatre paroisses du douzième arrondissement, et le soir le renouvellement des vœux du baptême aura lieu. On dit que S. A. R. MONSIEUR se propose d'assister à la cérémonie du jeudi 3.

— Les exercices de la visite pastorale avoient commencé le 28 octobre, et ont par conséquent duré deux mois. Ils ont passé de beaucoup les espérances que l'on en avoit conçues. Jusqu'au dernier jour, les églises ont été remplies; jusqu'au dernier jour les intructions du soir ont été suivies avec le plus vif empressement. L'ardeur des fidèles a été excitée et soutenue par le zèle des missionnaires. Que ceux-ci aient continué, pendant huit semaines révolues, un ministère journalier si fatigant, c'est sans doute une chose fort étonnante, mais qui s'explique néanmoins par tout ce qu'on avoit ouï dire de leur courage et de leur charité; mais que le peuple ait persévéré pendant cet espace de temps à se rendre tous les soirs aux exercices; que des hommes appliqués pendant la journée à leur commerce ou à leurs travaux ne cherchassent d'autre délassement que de chanter des cantiques et d'entendre la parole de Dieu, c'est ce qui surprend et console à la fois. Cette assiduité continuelle est un éclatant hommage rendu à la religion, et une preuve qu'elle peut encore reprendre son empire sur les cœurs. Des hommes de tout âge sont revenus franchement à Dieu, et témoignoient leur regret d'avoir nourri si long-temps des préventions si fausses et si injustes contre la religion; de pauvres gens, qui avoient vieilli dans l'ignorance des plus importantes vérités, les ont embrassées avec ferveur; des fem-

mes pleuroient de joie et de repentir; de joie pour la bonté de Dieu qui les avoit touchées, de repentir pour leurs fautes. On raconte à ce sujet des prodiges de grâce et de miséricorde: si nous ne pouvons entrer à cet égard dans des détails, nous croyons au moins devoir remarquer cet effet général de la mission pour la consolation des ames pieuses dans les provinces. Elles apprendront avec plaisir, qu'au milieu de la dissipation et de la licence de la capitale, la parole sainte a recouvré son empire, et a opéré dans les cœurs des changemens inattendus. Ce premier exemple donné montre ce qu'on peut attendre d'une suite d'exercices et d'instructions: aussi on croit que le bienfait de la visite pastorale sera étendu à d'autres quartiers, et qu'après un intervalle nécessaire au repos des missionnaires, ils pourront être appelés à donner les mêmes exercices dans un autre arrondissement.

— Le vendredi 28, M. l'abbé Fayet a prêché à Saint-Sulpice dans une assemblée de charité pour les pauvres Savoyards. Nous avons parlé plusieurs fois de cette œuvre, qui ne fut pas fondée, comme on l'a dit, par l'abbé de Fénélon, mort pendant la terreur; elle est bien antérieure à cette époque. On la trouve déjà établie sous Louis XIV, comme nous l'avons remarqué ailleurs. Un vertueux ecclésiastique de ce temps, l'abbé Benigne Joly de Dijon, de pieux laïcs, entr'autres le conseiller Héliot, instruisoient et assistoient les pauvres Savoyards. L'abbé de Pontbriand leur succéda sous Louis XV, et l'abbé de Fénélon sous Louis XVI. De nos jours, l'excellent abbé Duval a ressuscité cette œuvre, que des jeunes gens continuent avec un zèle admirable; mais les ressources ont beaucoup diminué dans ces dernières années, et l'établissement qu'on a formé, rue de Sèvres, en faveur des pauvres Savoyards, menace de s'écrouler. M. l'abbé Fayet n'a rien omis pour réveiller la charité en leur faveur. Il y a présenté dans son exorde et sa péroraison les motifs les plus touchans pour appeler l'intérêt sur ces enfans. Son discours étoit d'ailleurs le panégyrique de saint Louis; sujet que l'orateur avoit déjà prêché dans quelques chaires, mais qu'on a paru entendre avec un nouveau plaisir. La quête a suivi le sermon, et a produit 4600 francs. M. l'archevêque de Paris et beaucoup de personnes de distinction assistoient à cette assemblée de charité. Les personnes qui n'ont pu assister au discours, et qui voudroient concourir à une œuvre si excellente, pourront leur envoyer leurs

offrandes, à Mme. la comtesse de Vibraye, rue Saint-Dominique, n°. 91.

— M. de Coucy, archevêque de Reims, est parti pour son diocèse le vendredi 28. Le prélat avoit eu, quelques jours auparavant, une audience du Roi. Il doit descendre à l'archevêché même de Reims, quoique le local ne soit pas entièrement évacué; mais la ville s'est empressée d'y ménager les moyens de recevoir convenablement M. l'archevêque. Le prélat a fait choix de trois grands-vicaires, MM. Vaallet, Macquart et Hulot. M. Vaallet étoit précédemment pro-vicaire-général de M. l'évêque de Meaux pour la résidence de Reims; M. Macquart étoit chanoine honoraire de Meaux; M. Hulot étoit curé d'Attigny, dans les Ardennes: il est connu par des écrits qu'il publia, en pays étranger, en faveur des brefs contre la constitution civile du clergé. Le chapitre métropolitain de Reims est composé de MM. Baulny, Marchant, Dervin, de Ligny, anciens chanoines de cette église, et de MM. Bonnette, Rousseuille, Anot, Dombry et Posta.

— L'arrivée de M. l'évêque de Luçon dans son diocèse a été le signal d'une joie générale. Partout sur sa route, comme dans les voyages qu'il a faits depuis pour connoître l'état de son diocèse, il a vu les fidèles vendéens accourir au-devant de lui et lui témoigner leur respect pour la religion. Récemment il a été reçu à Fontenay avec un enthousiasme extraordinaire. Tous les habitans se sont portés sur son passage, et toutes les nuances d'opinion ont disparu au milieu des démonstrations générales d'allégresse et de dévouement. Le mandement que M. Soyer a publié pour son entrée dans son diocèse a paru aussi noble que touchant, et la conduite du prélat lui gagne tous les cœurs. Il a choisi pour grands-vicaires M. Hudaut, curé de Preuilly, dans le diocèse de Tours, et M. du Chantereau de la Jouberderie. MM. Baudouin et Affre sont grands-vicaires honoraires. Le chapitre de la cathédrale est composé de MM. de la Corbière, de la Mothe-Fouqué, de Buor, Baudouin, d'Arnauld, Grassineau, Chabrier et Affre. M. Baudouin est de plus supérieur du grand séminaire. Cet ecclésiastique, distingué par sa piété et son mérite, étoit précédemment grand-vicaire de la Rochelle. M. Grassineau est supérieur du petit séminaire, qui compte déjà cent-vingt élèves. On ne doute point que le zèle et l'activité du prélat ne vivifient ce diocèse, qui se ressentoit,

comme tous les autres, de la disette de prêtres, et des tristes résultats des malheurs passés.

— Les missions ont recommencé sur un grand nombre de points, dans la saison la plus favorable pour ces exercices. Nous parlions en dernier lieu de la mission de Fougères; de nouveaux détails nous apprennent que les militaires du régiment de cavalerie qui y est en garnison, ont reçu la confirmation; cinq ont été baptisés : parmi ceux-ci étoit un vétéran qui a fait toutes les campagnes, même celles d'Egypte, et qui a apporté à cette action les dispositions les plus édifiantes. Beaucoup de jeunes gens de Fougères, dont on redoutoit l'éloignement pour la mission, se sont mis à la tête des chœurs pour le chant des cantiques. Une souscription est ouverte à Rennes pour avoir une maison de missions diocésaines. M. l'évêque prend un vif intérêt à cette œuvre, et donnera 15,000 francs. La société de missionnaires, formée dans le diocèse de Tours, a terminé le 9 décembre à Preuilly une mission qui a duré cinq semaines, qui a ranimé la foi, et a fait éclater parmi le peuple de grands sentimens de zèle et de ferveur; les libéraux ont eu vainement recours aux railleries et au mensonge, les missionnaires ont triomphé de leurs menées. Le *Pilote* et le *Constitutionnel* ont l'air tout étonnés que l'on dise que la parole de Dieu a été prêchée à Preuilly par des hommes apostoliques; s'agit-il, disent les rédacteurs, d'un village de Turquie? comme si l'on ne pouvoit prêcher qu'en Turquie, et comme s'il n'étoit pas notoire que la religion est méconnue ou oubliée en beaucoup de lieux, et qu'il est besoin de secours extraordinaires pour réveiller des hommes endormis, ou pour dissiper des préventions funestes. Le *Journal de Toulouse*, rédigé dans un esprit bien différent, donnoit dernièrement des détails très-consolans sur les succès des prêtres auxiliaires que M. l'archevêque de Toulouse a envoyés dans les campagnes privées de pasteurs : ces ecclésiastiques étoient reçus avec empressement, suivis avec ardeur; les mœurs se réformoient sur leur passage, des hommes irréligieux abjuroient leur funeste doctrine, des militaires rentrés dans leurs foyers revenoient à la religion; M. l'archevêque effectuoit son projet de donner à ces prêtres auxiliaires une maison à Toulouse, et MM. les curés de la ville avoient souscrit pour cet établissement, et avoient écrit à ce sujet au prélat, une lettre qui fait voir quelle importance ils attachent avec rai-

son à cette œuvre. M. l'évêque de Bayonne s'occupe aussi de former une société de missionnaires diocésains, et a invité les fidèles à contribuer à cette institution. Un vénérable curé, M. Dujardin, qui a rendu de grands services dans ce genre, est à la tête de l'établissement, qui n'attend qu'un plus grand nombre de sujets; cependant des missions sont déjà commencées dans le département des Landes. Les missionnaires de Bordeaux ont donné, au mois de novembre, une mission à Macau; les jeunes gens ont cédé comme les vieillards au mouvement général; et dans un écrit adressé le 25 novembre, à M. le curé du lieu, ils ont fait connoître leurs sentimens religieux, et ont offert une somme pour les frais de la croix de la mission. Une mission a été terminée le 3 de ce mois à Miers, diocèse d'Amiens; et cette paroisse, qui étoit sans pasteur, a accueilli avec empressement les prêtres zélés qui venoient lui apporter la parole du salut. Il faut espérer que MM. du *Constitutionnel* voudront bien le leur pardonner.

— Quatorze militaires du 15e. régiment d'infanterie-légère, après avoir édifié la paroisse de Pont de Beauvoisin par leur bonne conduite, et reçu l'instruction préalable qui leur a été donnée par une personne pieuse, ont été admis à la communion, le dimanche 16 décembre. Guidés par leurs chefs, ils avoient décoré l'église avec divers objets fournis par Mme. la marquise de Vaulserre, qui étoit présente à la cérémonie. Des détachemens des légions du Gard, des Bouches-du-Rhône, de l'Ardèche et de l'Hérault avoient déjà répondu aux soins de M. le curé de Pont de Beauvoisin, lorsqu'ils étoient en garnison dans cette ville.

—L'Allemagne offre en ce moment le spectacle d'une lutte très-intéressante entre les défenseurs des saines doctrines et ceux qui cherchent à faire prévaloir des systèmes contraires. Nous avons déjà eu occasion d'en nommer plusieurs; et si on a vu avec douleur combien la religion et l'Eglise avoient d'ennemis, on a pu s'apercevoir aussi qu'elles comptoient encore des amis aussi capables que zélés. Dans le rang de ces derniers, sont les auteurs de plusieurs écrits récens : M. Charles Egger, jeune et digne ecclésiastique, qui vient d'être nommé chanoine d'Augsbourg, et qui a pris avec chaleur la défense des intérêts de la religion à la chambre des députés de Munich, a publié de bonnes réflexions *sur le culte rendu à la sainte Vierge*. M. Liebermann, supérieur du séminaire

de Mayence, et auteur d'*Institutions théologiques*, rend, sous ce double rapport, de grands services à l'Église. M. Feder, qui avoit traduit l'*Histoire de Fénélon*, de M. le cardinal de Bausset, s'est chargé du même travail pour l'*Histoire de Bossuet*. M. Frey, professeur à Bamberg, mort l'année dernière, a laissé un *Commentaire critique sur le droit ecclésiastique*. Cet auteur étoit un des canonistes les plus estimés de l'Allemagne. M. J. M. Sailer, professeur à l'Université de Landshut, a déjà publié un très-grand nombre d'opuscules, et en dernier lieu, un ouvrage qui a pour titre : *l'Esprit et la force de la Lithurgie anglicane*. M. Silbert, qui a traduit en allemand plusieurs ouvrages de S. Bernard, vient de donner, dans la même langue, l'*Introduction à la vie dévote*, de S. François de Sales. M. le professeur Stephan a fait des *Remarques sur l'Histoire universelle des églises chrétiennes*, par Stœudlin. Il seroit à désirer qu'il pût aussi entreprendre la critique des Histoires ecclésiastiques de Michl et de Danemayer, qui, bien que catholiques, ne le cèdent guère au protestant Stœudlin pour les principes erronés et la tendance hostile. M. Lipowski, qui a publié plusieurs ouvrages en faveur des Jésuites, a mis au jour récemment la *Vie de saint Calasanz*. On doit à M. Wiedemann, régent du séminaire de Landshut, une *Histoire universelle* à l'usage de la jeunesse; ouvrage déjà introduit dans plusieurs colléges, et qui devroit l'être partout, au lieu de recourir aux productions superficielles ou perfides de Breyer, de Galetti et de Bredow, qui ne paroissent avoir d'autre but que de corrompre la jeunesse. M. Gattat, curé catholique de Bâle, a traité cette question : *Pourquoi l'Eglise est-elle si chère aux catholiques?* On trouve, dans le *Journal littéraire* que M. de Mastiaux publie à Landshut, des notices intéressantes et des jugemens solides sur ces divers écrits. M. Laurent Wolf, dans l'opuscule intitulé : *Dangers qui menacent les trônes*, avertit les princes des complots formés contre eux et contre l'Eglise, et leur montre qu'ils ne trouveront d'appui que dans la protection qu'ils accorderont à la religion véritable. M. Wolf est, avec M. le professeur Windischmann, de Bonn, et M. Dewora, curé à Trèves, un des écrivains les plus zélés pour combattre les principes irréligieux et immoraux qu'un parti puissant cherche à répandre. Nous avons cité de lui un article inséré dans le *Catholique* contre l'*A-*

brégé de l'Histoire de Galetti. Nous avons parlé aussi de M. Nellessen, curé d'Aix-la-Chapelle ; de M. Geiger, chanoine et ancien professeur à Lucerne ; de M. Binterim, qui a réfuté Molkenbuhr et Van Ess, et qui vient encore de donner, dans une *Epître catholique*, de nouvelles réflexions contre les sociétés bibliques. Parmi les nouveaux écrits dans le même sens, M. de Mastiaux cite encore les *Vies des Saints* de Buchfelner, la *Science des Saints* de Pfister ; Hoeschl, *sur les Heures de dévotion*, où cet ouvrage est considéré sous le point de vue philosophique ; ce qui conduit l'auteur au même résultat que l'auteur des *Lettres critiques*. Tels sont, en ce moment, en Allemagne, les défenseurs principaux de l'orthodoxie. Il faut y ajouter les rédacteurs du *Catholique* de Mayence, qui nous fournissent ces détails, et qui ont tant de droits eux-mêmes à l'estime et à la reconnoissance des catholiques. Leurs derniers cahiers contenoient encore des réfutations de brochures ou d'écrits enfantés par les protestans ou les déistes d'Allemagne. Ils signaloient, entre autres, dans leur cahier du mois d'août, une déclamation violente contre les catholiques, publiée à Pappenheim ; un écrit du ministre protestant Ewald, sur la réunion des protestans en synode général à Carlsruhe ; un autre écrit des ministres protestans du grand-duché de Hesse, *Sur la nécessité d'une discipline ecclésiastique plus sévère*, qui contient des aveux très-naïfs sur l'anarchie et l'indifférence qui dévorent les communions protestantes ; le *Journal pour la théologie et le droit ecclésiastique*, publié à Ulm, sous la direction de Werkmeister, prêtre catholique du royaume de Wurtemberg, trop connu en Allemagne par ses principes dangereux, et qui continue, quoique octogénaire, à déclamer contre le célibat ecclésiastique ; le *Souvenir évangélique* de M. Heinleth, un des coryphées de la nouvelle secte mystique dont le foyer étoit dans le diocèse d'Augsbourg, et contre laquelle le vicariat de ce siége a pris les mesures convenables (Heinleth est parti pour la Russie avec plusieurs de ses adhérens, et a laissé ce *Souvenir* à ceux d'entre eux qui sont restés en Bavière) ; les *Elévations du cœur* de M. Schuhkrafft, protestant, destinées par lui à être distribuées aux enfans catholiques pour les dégoûter de leur religion ; les leçons du professeur Berks, à Wurtzbourg, qui explique les miracles de l'Evangile d'une manière naturelle, et déclame aussi contre le célibat (on est un peu étonné

qu'on laisse M. Berks donner un tel scandale à Wurtzbourg, où les professeurs ont généralement de bons principes); l'*Exposition succincte des principales religions de la terre*, par Gerard Haupte, ministre à Quedlinbourg, ouvrage où l'on débite, sur le compte des catholiques, les historiettes les plus absurdes et les mensonges les plus odieux. Les auteurs du *Catholique* relèvent ce qu'il y a de plus choquant dans les différens écrits que nous venons de nommer, et ils en concluent que l'ignorance est au même degré que la passion chez tous ces écrivains pour tout ce qui touche à l'Eglise catholique. Il nous étoit impossible de suivre MM. Raess et Veis dans ces réfutations, qui auroient nécessairement moins d'intérêt pour nous; mais il nous a paru utile de réunir ici, dans un tableau, les noms des auteurs modernes qui travaillent en faveur de la religion dans une grande contrée, ainsi que la liste des écrits récens qu'ils combattent avec tant de zèle.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. M. le comte Jules de Polignac est nommé major-général de la garde nationale, à la place de M. le duc de Choiseul, et M. le vicomte Sosthènes de La Rochefoucauld est nommé aide-major-général, à la place de M. de Boisgelin.

— Le 30, M. le marquis de La Tour-Maubourg a prêté serment entre les mains du Roi et en présence de toute la cour, en qualité de gouverneur des invalides. Il portoit le simple uniforme de l'hôtel. Le même jour il a été installé dans son gouvernement, et fait publier à cette occasion un ordre du jour très-remarquable par la noblesse et la pureté des sentimens qui y sont exprimés.

— Le 27, à une heure, les enfans de chœur de la paroisse royale de Saint-Germain-l'Auxerrois, accompagnés de deux ecclésiastiques, ont eu l'honneur d'être présentés, à l'occasion de la fête des Innocens, à LL. AA. RR. les Princes et Princesses de la famille royale, qui leur ont donné des marques de leur munificence.

— M. le vicomte Leclerc, maréchal de camp, est nommé au commandement militaire du département de l'Arriége.

— M. Chevalier-Lemore, membre de la chambre des députés, vice-président du tribunal de première instance de la Seine, est nommé conseiller à la cour royale de Paris, en remplacement de M. de Lavau. Il est remplacé au tribunal de première instance par M. Meynard, juge au même tribunal, et député.

— Un nouveau complot contre le gouvernement du Roi vient d'être déjoué. Les malveillans s'étoient proposé de tenter un coup de main sur le château de Saumur. Le général Gentil-Saint-Alphonse, commandant l'école royale de cavalerie, a informé de ce projet le général Jamin, qui est parti d'Angers le 23 de ce mois, et s'est di-

rigé vers Saumur avec quelques troupes. Le même jour, huit sous-officiers de l'école ont été arrêtés par leurs camarades eux-mêmes. Plusieurs autres élèves de l'école se sont rendus chez le commandant du département pour faire des révélations. Deux sous-officiers du 44e. régiment de ligne ont été aussi arrêtés. Le nommé Delon, signalé comme l'un des principaux agens du complot, a pris la fuite. Cette affaire s'instruit devant les tribunaux militaires. M. le lieutenant-général vicomte de Briche, commandant de la division, est arrivé à Saumur le 25 au matin.

— Le 29, la cour de cassation, toutes les sections réunies en audience solennelle, sous la présidence de M. le garde des sceaux, s'est occupée de l'affaire relative au nommé Jean Maillez, ancien gendarme, lequel s'introduisit dans la nuit du 20 décembre 1820, dans l'église de Saint-Jean-de-Luz, où il ne se trouve habituellement personne hors des heures du service divin, dans l'intention d'y prendre une croix d'argent. La cour de Toulouse, devant laquelle la cour de cassation avoit renvoyé cette affaire dernièrement, statuant, comme l'avoit fait précédemment la cour de Pau, n'a considéré cette tentative de vol que comme un simple délit correctionnel. M. Mourre, procureur-général, a rappelé dans sa discussion que, même sous la législation de 1791, les vols faits dans une église étoient plus sévèrement punis que de simples larcins; cette loi prononçoit quatre ans de fers contre tout vol commis dans un lieu public. Le ministère public a conclu à la cassation de l'arrêt de la cour de Toulouse, et au renvoi de l'affaire devant une autre cour. La cour suprême a adopté ces conclusions, et renvoyé l'affaire devant la cour royale de Bordeaux.

— Le 29, on a mis en jugement devant la cour d'assises le libraire Lécrivain, chez lequel un inspecteur de librairie a saisi, le 27 septembre dernier, plusieurs exemplaires de livres licencieux. Il s'y trouvoit un exemplaire de la *Guerre des Dieux*, par Parny. Le sieur Lécrivain a été déclaré non coupable par le juri, et renvoyé de la prévention. La cour, faisant droit sur le réquisitoire de M. de Broé, avocat-général, a ordonné que tous les ouvrages dont il s'agit seroient mis au pilon.

— La *Gazette officielle* de Berlin dément le bruit qui s'est répandu, qu'en cas de guerre entre la Russie et la Porte, la Prusse fourniroit des troupes ou des subsides.

— On a découvert dernièrement, à Termini en Italie, une loge de *carbonari*. Les membres qui la composoient ont été arrêtés. Parmi eux se trouvent un assesseur du tribunal, un officier de police, deux prêtres, etc. etc.

— Le roi de Naples a conféré le titre de *prince d'Antrodoco* à M. le baron de Frimont, général en chef de l'armée autrichienne. Ce monarque a aussi fait de grandes promotions dans ses différens ordres pour récompenser les étrangers qui ont concouru au renversement des *carbonari*, et au maintien de l'ordre pendant la révolution. M. le duc de Blacas a reçu l'ordre de Saint-Janvier. Plusieurs capitaines de la marine françoise ont reçu aussi diverses décorations.

— Des nouvelles d'Espagne très-récentes présentent un tableau désolant de l'état de Madrid; partout on y voit d'affreux placards; des marques rouges signalent certaines maisons comme devant être le but des vengeances révolutionnaires. Les énergumènes du club de *la Fontaine-d'Or* redoublent de violence et d'audace. Mina a résigné le commandement de la Galice au maréchal de camp Ramond Lopez, qui a fait reconnoitre le général Latre comme commandant supérieur de la province. En apprenant cette nouvelle, les clubistes de Madrid ont frémi, et ont fait entendre le cri de *Vive Riégo!* qui est devenu le mot d'ordre des factieux. Un grand nombre de familles quittent la Péninsule. Le roi d'Espagne paroît décidé à conserver le ministère dans son intégrité. A entendre les libéraux, la conduite de Séville et de Cadix est l'expression de l'opinion publique, et cependant dans plusieurs villes de l'Aragon et de la Galice, on a brisé la pierre de la constitution; les milices ont été désarmées, et les *libéraux* mis en prison ou chassés.

— Les dernières nouvelles de Constantinople ne confirment pas celles qu'on avoit fait circuler, il y a quelques jours, sur une révolution sanglante. L'étendard rouge avoit été effectivement arboré à Belgrade; mais le firman de la guerre contre les Persans étoit le seul motif de cette mesure, et la cause de l'inquiétude des habitans.

CHAMBRE DES PAIRS.

— Le 28, la chambre a entendu le rapport de M. le comte Mollien, au nom de la commission spéciale chargée de l'examen du projet de loi relatif aux trois douzièmes provisoires. Le projet de loi a été ensuite discuté. MM. le marquis de Marbois, et le ministre des finances ont été successivement entendus. On a ensuite voté à l'unanimité l'adoption du projet. La séance a été ensuite terminée par le tirage au sort de la grande députation chargée de présenter au Roi l'hommage de la chambre à l'occasion de la nouvelle année.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 29, M. le président lit une lettre de M. le grand-maître des cérémonies de France, annonçant que la grande députation de la chambre sera admise le 31 décembre, après la messe, à présenter à S. M. les hommages de MM. les députés, à l'occasion du nouvel an, et que tous ceux de MM. les députés qui voudront se joindre à la députation en auront la faculté. Le sort désigne immédiatement après les vingt membres qui, avec le bureau, doivent composer la grande députation.

M. le général Donnadieu fait un rapport sur diverses pétitions. Une seule donne lieu à de longs débats : c'est celle du sieur Crestin, avocat à Gray, qui demande le rapport d'une décision de M. le garde des sceaux, par suite de laquelle il a été rayé du tableau des avocats. M. le rapporteur dit que c'est en vertu du décret du 14 décembre 1810 que M. le garde des sceaux a pris la décision dont se plaint le pétitionnaire, et que la commission a trouvée assez bizarre,

sous la législation actuelle, l'application de tant de lois et de décrets divers, sortis des règnes de l'anarchie et du despotisme; elle propose le renvoi pur et simple au ministre de la justice. M. de Martignac, procureur général à Agen, donne de grands détails sur le fond de l'affaire : il pense que le garde des sceaux a eu le droit de prendre la décision dont il s'agit, le décret de 1810 étant encore existant, et il propose l'ordre du jour.

M. de Girardin prononce un long discours en faveur du pétitionnaire, et appuie le renvoi de la pétition à M. le garde des sceaux. M. de Courvoisier parle dans le sens de M. de Martignac. M. de Saint-Aulaire appuie le renvoi de la pétition à M. le garde des sceaux. M. de Serre quitte la place qu'il occupe à la sixième banquette du centre droit, et monte à la tribune. L'orateur établit que le ministre de la justice n'exerce pas seulement des fonctions administratives; mais qu'il exerce véritablement des fonctions de juge. Il ne croit pas que lorsqu'un juge quelconque, dans quelque pays que ce soit, a rendu un jugement et qu'il l'a motivé, il soit tenu de venir défendre sa décision. M. Manuel voudroit qu'on renvoyât la pétition au conseil des ministres. L'ordre du jour est mis au voix; deux épreuves successives sont douteuses. Presque tout le centre droit, une grande partie de la droite et même une partie du centre gauche se sont levés pour l'ordre du jour; l'extrême droite et l'extrême gauche ont voté contre. MM. de Villèle et Corbière n'ont pas voté. On procède à l'appel nominal; le nombre des votans étoit de 277; l'ordre du jour a été adopté par 142 voix contre 135.

Il a paru, sous le titre modeste de *Lettre d'un rêveur à M. le marquis de ***, pair de France*, des réflexions qui ne *sont point des rêveries*, sur le dernier projet de loi relatif à la répression des délits de la presse. L'auteur n'envisage ce projet que sous le rapport religieux, et y désireroit, sous ce rapport, quelque chose de plus précis et de plus ferme; il voudroit que les outrages à la religion de l'Etat fussent punis de peines plus fortes; qu'il y eût une différence entre les peines pour les insultes faites au Roi et celles qui s'adressent à Dieu même, et surtout qu'il y eût un article spécial contre les réimpressions d'ouvrages pernicieux. L'auteur développe ses motifs avec autant de modération que de force. Sa *Lettre*, qui est datée du 12 décembre dernier, et qui n'est que de 11 pages in-8°., ne fait pas moins d'honneur au talent qu'au zèle de l'auteur, qui n'a pas voulu être nommé.

On montre en ce moment, rue du Jour, n°. 3, près Saint-Eustache, une Vue de Bethléem, telle qu'on suppose qu'elle pouvoit être au moment de la naissance du Sauveur. Des bâtimens en relief, des bergers figurés, un ange qui leur apparoît pour leur annoncer la bonne nouvelle, la sainte Famille représentée dans l'étable, tels sont les principaux objets de cette pieuse représentation, qui a été exécutée récemment et apportée à Paris, et que l'on peut voir pour 15 sols, à l'adresse indiquée.

Sur l'*Almanach du Clergé de France de 1822*; par M. Châtillon (1).

Voilà trois ans que M. Châtillon publie un semblable recueil. En 1820, son *Almanach* étoit assez volumineux, et offroit néanmoins bien des choses à désirer; c'étoit, en quelque sorte, un essai où il s'étoit glissé beaucoup d'inexactitudes. L'*Almanach* de 1821 n'étoit, en quelque sorte, qu'un supplément au premier; l'auteur y rectifia un assez grand nombre d'erreurs, et y fit des additions importantes. L'*Almanach* actuel est plus étendu, et paroît encore plus soigné. Nous allons faire connoître sommairement la distribution des matières.

Après avoir présenté le tableau de la cour de Rome, l'éditeur donne celui des diocèses de France. Les évêques, les chapitres, les séminaires, les curés de canton, sont indiqués successivement; M. Châtillon n'a pas cru pouvoir nommer les ecclésiastiques qui desservent les succursales, et il se contente d'indiquer les paroisses. Le désir d'abréger a probablement forcé à cette suppression.

L'état des diocèses a subi depuis l'année dernière des changemens qui sont marqués dans l'*Almanach*. On y trouve aussi les nouveaux siéges qu'on a rétablis, Reims, Sens, Chartres, Luçon, Nîmes et Périgueux. Seulement, comme cette érection est toute récente, et que les nouveaux évêques n'ont pas eu le temps de terminer partout l'organisation de leur clergé, il se trouve quelques lacunes dans cette partie du tableau. Nous avons déjà eu occasion de nommer les grands-vicaires et les chanoines de Reims, de Chartres et de Luçon. Le nouvel *Almanach* indique ceux des autres diocèses. A Sens, M. l'archevêque paroît n'avoir encore nommé qu'un grand-vicaire, M. l'abbé de Vaudricourt; les chanoines nommés sont : MM. Verrier, Juteau, Balme d'Izenave, Perrin, Massé, du

(1) In-12; prix, 5 fr. et 6 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Guyot; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

Cros, Tillaut, Petit, du Pont; les deux premiers étoient membres de l'ancien chapitre. A Avignon, M. l'archevêque a choisi pour grands-vicaires MM. Sollier, supérieur du séminaire, Margaillan, chanoine et Reboul. A Nîmes, les nominations nouvelles sont peu avancées, M. de Chaffoy n'étant arrivé que le 10 du mois dernier dans sa ville épiscopale; les grands-vicaires dont il a fait choix sont : MM. d'Ayrolles, ancien grand-vicaire de La Rochelle, et M. Talbert de Nancray, ancien chanoine de Besançon, dernièrement curé à Sens; les grands-vicaires honoraires sont : MM. Ferrand et Bonhomme, curés à Nîmes. A Périgueux, les nouveaux grands-vicaires sont : MM. Lachaud de Loqueyssie et Bournazel de Lasserre; il n'y a encore que cinq chanoines indiqués dans l'*Almanach*, savoir : MM. Bardy-Fourton, Ladoire, Duchazaud, Charbonneau-Dumaine et Vichambre; M. Duchazaud est l'ecclésiastique dont nous avons parlé n°. 653, à l'occasion d'un écrit contre la petite église, et des traverses qu'il a essuyées. On voit avec plaisir qu'il ait recouvré une place honorable dans un diocèse où il est si avantageusement connu par ses vertus et ses services.

L'*Almanach* ne donne point l'état des séminaires dans la plupart des nouveaux diocèses, ces établissemens n'étant pas encore formés. Cependant il semble qu'il auroit pu indiquer ceux qui existoient déjà avant l'érection des siéges. Ainsi M. l'archevêque de Reims a aujourd'hui dans son diocèse le séminaire établi précédemment à Charleville par M. l'évêque de Metz, et dont M. l'abbé Delvincourt est supérieur; il existoit aussi depuis l'année dernière des petits séminaires à Châlons et à Reims. L'*Almanach* auroit pu encore indiquer à Sens le petit séminaire dont il avoit fait mention l'année précédente, et qui est probablement toujours en activité, en attendant que M. l'archevêque ait transporté cet établissement à Auxerre, comme il se le propose. On auroit pu citer aussi, à l'article de Chartres, les établissemens formés par M. l'évêque de Versailles dans le département d'Eure et Loir, et dont l'*Almanach* de l'année 1821 disoit quelque chose; et dans le diocèse de Périgueux, le séminaire établi précédemment à Sarlat, et qui ne peut que devenir plus important aujourd'hui.

Dans un état général du personnel du clergé au 1er. janvier 1821, le nombre des prêtres en activité de service dans tous les diocèses est porté à 35,286, sur lesquels il y en a 14,870

qui ont plus de 60 ans ; il se trouvoit en outre 2053 prêtres âgés ou infirmes, et non susceptibles d'être employés. Il y avoit dans le nombre des succursales 3393 vacances permanentes, c'est-à-dire, qui existent depuis plusieurs années, et qu'on n'a aucune espérance de pouvoir remplir bientôt. Dans les vicariats il y avoit 948 vacances ; mais on auroit beaucoup augmenté ce nombre, si on eût compté toutes les paroisses qui auroient réellement besoin de vicaires, et qui sont forcées de s'en passer. Le diocèse de Soissons, par exemple, n'a que 10 vicaires ; celui de Bourges, qui comprend deux départemens, n'en a que 13 ; Angoulême, qui alors comprenoit aussi deux départemens, n'en avoit que 19 ; quel affligeant dénuement ! Le nombre des prêtres morts pendant l'année 1820 étoit de 1447. On supposoit que le nombre des élèves pour l'état ecclésiastique alloit, en janvier 1821, à 25,437 ; j'avoue que je crois ce calcul enflé ; on y suppose qu'outre les élèves des petits séminaires, il y en a encore 3358 dans les colléges qui se destinent à l'état ecclésiastique. On sera bien heureux si le quart de ce nombre suit cette vocation jusqu'à la fin.

M. Châtillon a encore étendu cette année le tableau des congrégations religieuses dont nous jouissons. Il donne des renseignemens sur plusieurs de nos congrégations ecclésiastiques, sur celle de la mission dite de Saint-Lazare, sur le séminaire des Missions-Etrangères, et sur l'état actuel des missions qui en dépendent, sur le séminaire du Saint-Esprit, etc. Il présente les noms des ecclésiastiques employés dans nos colonies, et ceux des missionnaires en Chine et dans les pays adjacens. Il offre une *Notice* sur les établissemens religieux de la terre sainte ; elle paroît lui avoir été fournie par M. l'abbé Desmazures, qui est chargé de recueillir en France les aumônes pour ces établissemens, et à qui le gouvernement a accordé cette année un traitement annuel de 4000 fr. pour ses frais de voyage.

L'éditeur présente la liste des aumôniers dans les régimens de la garde et autres. Il nomme les diocèses où il a été établi des prêtres auxiliaires depuis l'ordonnance du 25 août 1819 ; ces diocèses sont : Agen, Amiens, Angers, Angoulême, Autun, Bayonne, Besançon, Bordeaux, Bourges, Carcassonne, Clermont, Digne, Dijon, Limoges, Meaux, Montpellier, Nanci, Poitiers, Quimper, La Rochelle, Soissons,

Toulouse, Tours, Troyes et Versailles. A Autun, M. l'évêque a acheté pour les prêtres auxiliaires une maison contiguë à son palais, et le conseil-général du département a accordé 6000 fr. pour cet établissement, qui compte en ce moment six ecclésiastiques. On n'a pas compté dans cette liste les missionnaires du diocèse de Saint-Flour, dont cependant M. Châtillon fait mention ailleurs; cet établissement, dont nous avons parlé quelquefois, a pour supérieur M. Duchambre, qui a quatre autres ecclésiastiques avec lui. Il y a en outre, comme on sait, diverses sociétés de missionnaires diocésains, formées à Besançon, à Aix, à Bayeux, à Valence, etc. M. Châtillon ne nomme que celle de Valence, qui a pour supérieur M. Enfantin.

Les congrégations de femmes tiennent plus de place encore que celles d'hommes, et l'éditeur a ajouté quelque chose aux renseignemens qu'il avoit présentés à cet égard l'année dernière. Dans le diocèse d'Autun, il fait mention de l'établissement de la Visitation à Paray-le-Monial. Cependant cette partie seroit encore susceptible d'accroissemens. Nous donnerons prochainement une notice sur une congrégation que l'auteur n'a pas connue. Il compte dans le seul diocèse de Paris soixante-une maisons de femmes, et mille cinq cent quatre-vingt-seize religieuses; c'est le même état que l'année dernière; il semble qu'il y auroit eu quelques additions à faire.

Dans un chapitre intitulé *Législation*, l'éditeur rapporte divers actes de l'administration relatifs au clergé. On y voit qu'il a été accordé, pendant l'année dernière, une somme de 110,640 fr., à répartir entre quatre-vingt-onze paroisses, pour la réparation de leurs églises ou presbytères. La ville de Paris a racheté, pour 25,000 fr. l'ancien presbytère de la paroisse Sainte-Marguerite. Une ordonnance du 9 mai affecte 100,000 fr., sur les fonds généraux du clergé, pour les travaux du séminaire de Paris; depuis on y a encore consacré 44,000 fr. pris sur les mêmes fonds. Une maison a été réunie à l'évêché de Valence, et un jardin à l'évêché de Soissons. On a fait des travaux à l'hôtel de Lorges, affecté à la congrégation de Saint-Lazare; 10,000 fr. ont été employés à réparer les tombeaux des princes de la maison de Lorraine, à Nanci. L'ancien couvent des Carmélites de Poitiers a été cédé pour le séminaire diocésain, au lieu de celui des Pénitentes; et le couvent des Ursulines de Bourges a été donné pour le

séminaire de ce diocèse. Une somme de 11,700 fr. a été attribuée en secours à des membres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et 4000 fr. à des missionnaires qui partent pour la Louisiane. Un bâtiment a été acheté, à Perpignan, pour y établir une école secondaire ecclésiastique. Le Roi a dernièrement accordé 34,000 fr. pour les réparations à faire aux six cathédrales nouvellement rétablies, et 70,000 fr. pour disposer le logement des évêques de ces six nouveaux siéges; de plus, 30,000 fr. ont été destinés à la restauration de la métropole de Sens.

L'*Almanach* renferme encore des circulaires du ministre de l'intérieur, relatives à différens objets qui touchent le clergé; les unes sont de pure comptabilité; les autres sont d'un intérêt plus général. Il y en a une, du 1er. août dernier, qui appelle l'attention des conseils généraux des départemens sur les supplémens des évêques, des grands-vicaires et des chanoines; sur les besoins des séminaires, et sur les réparations des anciennes églises. Une autre circulaire, du 12 août suivant, adressée aux évêques, a pour but de montrer que le ministre ne peut satisfaire à la plupart des demandes de fonds qui lui sont faites, les sommes dont il peut disposer étant absorbées par d'autres dépenses. Le ministre rappelle que les cathédrales d'Arras et de Rennes sont encore en construction, et que celles de Paris, de Séez et d'Orléans, ont exigé de grandes réparations; Ajaccio, Poitiers, Bourges, Valence, Orléans, Strasbourg, réclament à la fois un local et des constructions pour leurs séminaires; les évêques de Saint-Brieux, de Digne, d'Avignon, d'Angoulême, d'Ajaccio et de Strasbourg, habitent des maisons à loyer, et les départemens doivent s'occuper de leur procurer des logemens fixes, comme on l'a fait dernièrement pour Mende, Bayonne et Lyon; ainsi s'exprime la circulaire du ministre.

Nous avons cru pouvoir extraire ces détails pour montrer la variété des objets qu'embrasse l'*Almanach*; nous n'y ajouterons plus que le total des dons et legs autorisés, l'année dernière, en faveur d'établissemens ecclésiastiques. Ce total est de 1,662,938 fr. pour les divers diocèses; les diocèses les plus favorisés sont : Arras, où les dons se sont élevés à 138,455 fr.; Nanci, 83,646 francs; Orléans, 81,270 francs; Toulouse, 80,368 francs, etc.

C'en est assez pour montrer l'intérêt de ce recueil, qui

donne sur l'état actuel du clergé les notions les plus nécessaires, et qui, sous ce rapport, ne peut qu'être agréable aux ecclésiastiques, comme objet de curiosité, ou leur être utile pour leurs relations ou leurs affaires.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. La cause de la béatification du vénérable César de Bus, fondateur des Doctrinaires en France, a fait un grand pas. Le 8 décembre, le souverain Pontife, après avoir célébré la messe dans sa chapelle privée, déclara, par un décret apostolique, qu'il étoit constant que les vertus théologales et cardinales avoient été pratiquées dans un degré héroïque par le serviteur de Dieu; les principaux membres de la Congrégation des rits étoient présens. Nous ne pouvons en France être indifférens à cet acte pontifical en faveur d'un saint prêtre, célèbre dans le midi par ses vertus et ses prédications. César de Bus, né à Cavaillon en 1544, mourut à Avignon, le 15 avril 1607.

— Le 6 décembre, mourut à Rome Michel-Ange-Toni, Romain, général de la congrégation des Clerc-Réguliers, ministres des infirmes. Il étoit né le 10 mai 1750, entra dans cette congrégation en 1766, et en fut élu général le 3 mai 1800. Il fut un des rédacteurs du *Journal ecclésiastique*, consulteur de l'inquisition, de la propagande et de l'index, et examinateur des évêques. Aussi distingué par son habileté et par sa prudence, que par son humilité et sa douceur, il fut employé dans plusieurs affaires par Pie VI et par Pie VII, et montra beaucoup de courage et de patience dans les dernières tribulations de l'Eglise.

— Le *Diario* dément une nouvelle insérée dans quelques journaux, et que nous n'avions pas voulu reproduire, concernant de jeunes romains qui auroient demandé à aller au secours des Grecs, et auxquels le Pape l'auroit refusé. Le même journal cite parmi d'autres faux bruits répandus par les gazettes d'Allemagne, la nouvelle de l'arrivée à Civita-Vecchia de deux frégates offertes en présent au Pape par le roi d'Espagne.

Paris. La cérémonie de l'ouverture et de la bénédiction de la nouvelle église de Sainte-Geneviève a répondu à l'importance de son objet et à la piété des fidèles. Dès le matin,

l'église, qui avoit été décorée provisoirement de la manière la plus convenable, étoit remplie de monde. A dix heures, un clergé nombreux, composé des ecclésiastiques des différens séminaires de la capitale, est allé processionnellement chercher M. l'archevêque à l'Ecole de droit, placée vis-à-vis l'église. On est ensuite retourné à Sainte-Geneviève, en chantant les litanies. M. l'archevêque a prononcé les oraisons pour la consécration d'une église. Les Princes et MADAME sont arrivés en ce moment, et ont été reçus par le prélat à la tête de son clergé. La bénédiction de l'église terminée, on est descendu dans l'église basse, où un procès-verbal a été dressé et signé par les Princes, les prélats et les autorités présentes. On y a pris aussi les reliques de sainte Geneviève, dont nous parlerons plus bas, et on les a portées processionnellement à l'église haute. M. l'archevêque a commencé la grand'messe; il étoit près de midi. Le tout s'est passé avec beaucoup d'ordre et de pompe. Cinq prélats, MM. les archevêques de Nisibe, de Besançon et d'Arles, M. le coadjuteur d'Edimbourg et M. l'évêque de Meaux, plusieurs évêques nommés, le chapitre métropolitain, les missionnaires de France, les élèves de tous les séminaires de la capitale, et même ceux du petit séminaire de Versailles; des députations des deux chambres, les deux préfets, le corps municipal, les cours et tribunaux, etc., remplissoient un des côtés de la croix. La cérémonie n'a fini qu'à près de deux heures, et les Princes, qui sont restés jusqu'à la fin, ont été reconduits par M. l'archevêque et son chapitre à la porte de l'église.

— L'impiété avoit, en 1793, dispersé et profané les reliques de sainte Geneviève, et s'étoit flattée de détruire tout ce qui restoit de cette antique patronne de la capitale : mais Dieu a gardé ses os, comme dit le Prophète, et des portions de reliques viennent d'être religieusement recueillies, et sont aujourd'hui réunies dans la nouvelle église. M. Tonnelier, ancien doyen de la collégiale de Châtillon-sur-Loing, et aujourd'hui curé de la paroisse, qui autrefois étoit du diocèse de Sens, et est aujourd'hui de celui d'Orléans, a apporté une portion de reliques qui étoit déposée dans son église, et qui avoit été donnée, sous Louis XV, à un prieuré voisin. On y a joint des fragmens moins considérables de reliques de la sainte, qui étoient à Creil, diocèse de Beauvais; dans une autre paroisse du diocèse d'Amiens; chez les Carmélites de

la rue d'Enfer, et en la possession de M. le curé de Saint-Roch. Toutes ces reliques ont été réunies dans un beau reliquaire, qui a été placé, lors de la cérémonie de jeudi dernier, sur une table de marbre, au-dessous du dôme : elles y resteront exposées, pendant la neuvaine, à la vénération des fidèles. M. l'archevêque, par une circulaire du 3 janvier, a fait part, aux curés de son diocèse, du succès de ses recherches pour rassembler quelques restes précieux de la dépouille mortelle de la sainte, et il se félicite de pouvoir les offrir encore à la dévotion des peuples.

— Outre la neuvaine en l'honneur de sainte Geneviève, proposée par des ames pieuses, et autorisée par M. l'archevêque, dont nous avons parlé dans notre avant-dernier numéro, et dont nous avons spécifié les prières, il a été distribué un imprimé, portant invitation à se joindre à une quarantaine de prières, depuis le 3 janvier jusqu'au 13 février. Cette quarantaine, destinée à remercier Dieu des bienfaits reçus et à en demander de nouveaux, se compose de prières relatées dans l'imprimé, et que le défaut d'espace nous empêche d'insérer. Ces prières ne sont pas d'ailleurs obligées, et on pourroit se joindre à la quarantaine en en récitant de différentes.

— Le mardi 8 janvier, on célèbrera, dans l'église des Missions-Etrangères, la fête de l'Epiphanie, qui est la fête patronale du séminaire. M. l'archevêque de Nisibe, nonce de S. S., officiera pontificalement. La grand'messe sera à dix heures du matin, et à deux heures très-précises le sermon par M. l'abbé Guillon, professeur d'éloquence sacrée. A quatre heures et demie, vêpres et salut. Immédiatement après le sermon, il y aura une quête en faveur de l'œuvre des missions étrangères : elle sera faite par Mme. la marquise de Mirepoix et Mme. la vicomtesse d'Ambray. Les personnes qui ne pourront se trouver au sermon sont invitées à envoyer leur offrande à ces dames, ou à M. le supérieur du séminaire, rue du Bac, n°. 120. Les besoins de ces missions méritent toute l'attention des ames pieuses : il s'agit de la gloire de Dieu et du salut des ames ; il s'agit d'une œuvre d'un grand prix aux yeux de la foi. MM. les supérieurs du séminaire publient en ce moment un *Précis* des dernières nouvelles qu'ils ont reçues de leurs missions. Le roi ou empereur de Cochinchine et du Tong-king, Gia-long, étoit mort vers la fin de janvier 1820,

et avoit désigné le troisième de ses fils pour son successeur. On dit que, dans son testament, il lui recommande de ne pas persécuter la religion chrétienne. Le *Précis* donne aussi quelques détails sur la Chine et sur le martyre de M. Clet, missionnaire de Saint-Lazare, dont nous avons déjà rapporté les principales circonstances. La mission du Su-tchuen a été consolée, en 1820, par l'arrivée de M. Perrocheau, évêque de Maxula. Ce prélat, qui avoit été sacré à Paris le 1er. février 1818, et qui étoit parti du Hâvre le 4 avril suivant, comme nous l'annonçâmes dans le temps, étoit arrivé en Cochinchine en avril 1819, et avoit passé au Tong-king, pour y attendre les conducteurs chinois qui devoient l'introduire dans l'empire. Il n'arriva au Su-tchuen que vers la fin de mars 1820, et y dit la messe pour la première fois le jour de Pâque, 2 avril (1). Le dimanche de la Pentecôte, il donna la consécration épiscopale à M. Fontana, vicaire apostolique. Le samedi suivant, celui-ci ordonna quatre prêtres auxquels M. de Maxula avoit, depuis son arrivée, conféré les ordres précédens. Deux autres prêtres avoient été ordonnés au Tong-king. La persécution étoit moins violente à cette époque dans le Su-tchuen: il convient d'autant mieux de le faire remarquer, que nous avions annoncé dernièrement, d'après le *Diario* de Rome, de nouveaux édits contre le christianisme. Mais la nouvelle du *Diario* ne peut pas être plus récente que celles qu'on a reçues au séminaire de Paris; et ce qu'on dit des nouveaux édits se rapporte à la persécution où a péri M. Clet. L'empereur de Chine, Kia-king, étoit mort subitement en Tartarie, le 2 septembre 1820. Son fils Tao-kouang lui a succédé: on ne savoit pas encore quelles seroient ses dispositions relativement au christianisme. Le commencement de son règne a été marqué par des mesures qui ne sont pas fort rassurantes;

(1) Ces détails sont un peu plus sûrs que ceux qu'a donnés un journal du 4 août dernier. Il annonçoit que M. de Maxula étoit arrivé au Su-tchuen le 29 mai 1821, comme si on eût pu savoir en Europe, le 4 août, ce qui se seroit passé en Chine le 29 mai précédent. Le même journal annonçoit encore que le prélat avoit dit la messe au Su-tchuen le jour de Pâque; s'il ne fût arrivé que le 29 mai au Su-tchuen, il n'auroit pu dire la messe le jour de Pâque, qui étoit dans le mois précédent. L'article renfermoit d'autres inexactitudes.

trois chrétiens ont été condamnés à l'exil hors des terres de l'empire. Les chrétiens ainsi exilés ont été exclus de l'amnistie que les nouveaux empereurs ont coutume d'accorder, et un prêtre étoit mort, au mois d'août 1820, dans les prisons, par suite des mauvais traitemens qu'il avoit essuyés. Une lettre de M. l'évêque de Maxula montre quelle étoit la pauvreté du vicaire apostolique : il n'avoit pas le moyen d'acheter des ornemens pour les nouveaux prêtres. Les secours à donner aux prêtres exilés ou emprisonnés absorboient les ressouces de la mission. On avoit perdu, lorsque M. l'évêque de Tabraca fut arrêté, dix-sept caisses qui renfermoient les vases sacrés, les ornemens, l'argent, les livres et les papiers de la mission. Le *Précis* finit par une exhortation aux fidèles de concourir, par leurs prières et par leurs offrandes, au succès des missions. Il rappelle les indulgences accordées à cet effet par S. S. en 1817, et l'association de prières établies pour le même but. Nous avons parlé, dans le temps, des imprimés qu'on fit circuler à ce sujet, et qui se trouvent aussi au bureau de ce journal. Nous trouvons aussi dans un des derniers *Diario* de Rome l'extrait d'une lettre de M. Dominique Hénares, évêque de Fresseite et coadjuteur du vicaire apostolique dans le Tong-king oriental ; la lettre est du 20 septembre 1820, et ne donne guère que des détails que nous avons déjà eu occasion de mettre sous les yeux du lecteur. On y voit seulement que l'état de l'administration des sacremens dans cette partie de la mission, qui est dirigée, comme on sait, par des Dominicains Espagnols, portoit 10,120 baptêmes d'enfans, 496 baptêmes d'adultes, 278,736 confessions, 244,329 communions, 3001 extrême-onctions et 1579 mariages.

— Le diocèse de Versailles a perdu, du 1er. octobre 1820 au 1er. octobre 1821, trente-un prêtres, dont vingt-trois curés en exercice, un ancien chanoine, M. d'Audui de Beingué; M. Esnault, chanoine honoraire de la cathédrale, et aumônier de la manufacture de Sèvres, et six vicaires. Parmi les curés se trouve M. Grandjean, curé de la cathédrale, et grand-vicaire du diocèse, dont nous avons parlé, et M. Bezombes, curé de Poissy, mort, le 23 juin dernier, à l'âge de 56 ans.

— Le conseil municipal de Pamiers a autorisé, par délibé-

ration du 16 décembre, le maire de la ville à acheter, pour 21,000 fr., l'ancien couvent des Dominicains, avec le jardin et l'enclos y attenant. Le local sera affecté à l'établissement d'un séminaire pour le département de l'Arriége. On espère qu'il pourra recevoir quatre cents élèves, et on va incessamment commencer les travaux, afin que la maison puisse être habitable à la prochaine rentrée des classes.

— Parmi les établissemens de Frères des Ecoles chrétiennes qui ont eu lieu cette année, nous ne savons comment nous avions oublié celui d'Orange. M. l'abbé de Sausin, docteur de Sorbonne et ancien grand-vicaire de Lisieux, qui demeure actuellement à Orange, ayant fait don à la ville d'une maison pour les Frères, ils y ont été installés le 17 juillet dernier. Une messe solennelle fut célébrée à cet effet, par M. l'abbé de Sausin, dans la cathédrale, et M. Millet, curé-doyen, fit un discours. Les enfans ayant à leur tête les bons Frères furent ensuite conduits processionnellement à la nouvelle maison, qui fut bénite par M. le curé. La cérémonie religieuse terminée, M. d'Aimard, maire de la ville, fit sentir, dans un excellent discours, les avantages et la nécessité d'une éducation chrétienne. Orange se félicite de jour en jour de jouir d'une institution si précieuse dans les circonstances actuelles.

— On a réclamé de nous une mention un peu plus longue en l'honneur d'un bon ecclésiastique mort l'année dernière à Paris : c'est M. Jean-François Dronchat, premier vicaire de Saint-Louis en l'île, mort le 5 mars 1821, à l'âge de soixante-neuf ans. Il étoit de Savoie et du diocèse de Genève, et, avant la révolution, il étoit attaché à la paroisse de Saint-Barthélemi, où il remplissoit toutes les fonctions du ministère. Il refusa le serment, malgré l'exemple de son curé, et fut placé, depuis le concordat, dans la paroisse de Saint-Louis, où il a donné l'exemple des vertus de son état. Modeste, ami de la retraite, assidu à ses fonctions, il n'avoit point d'ennemi. Quoique peu riche, il trouvoit encore le moyen d'assister les pauvres. Il s'intéressoit surtout à l'éducation des jeunes élèves du sanctuaire, et c'est peut-être pour cela qu'il avoit mis en réserve une somme assez considérable. La mort inopinée dont il a été frappé ne lui a pas permis, sans doute, de consigner ses intentions dans son testament : tous ceux qui l'ont vu de près lui rendent toute

justice à cet égard, et s'affligent des bruits auxquels a donné lieu cette circonstance. Leur estime pour sa mémoire venge suffisamment l'abbé Dronchat des reproches de quelques personnes injustes ou irréfléchies, qui ont pris de là occasion de lui imputer ce dont il étoit très-éloigné, tant par la bonté de son caractère que par la piété dont il faisoit profession.

— Les nouveaux évêques en Bavière sont entrés en exercice de leur juridiction. Le 1er. novembre, M. le nonce de S. S. à Munich a donné la consécration épiscopale à M. le baron de Gebsattel, archevêque nommé de Munich et Frisingue; le 5, le nouveau prélat a pris possession de son église. Il a dans ces circonstances donné à dîner à cent pauvres.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le 31 décembre, avant la messe, le Roi a reçu, à l'occasion du jour de l'an, les félicitations de Mgr. le duc et Mme. la duchesse d'Orléans, de Mme. la duchesse de Bourbon, et de Mlle. d'Orléans. A une heure, S. M., étant sur son trône, a reçu les ministres, les maréchaux de France, les grandes députations des chambres, les ministres d'Etat, les officiers des douze légions de la garde nationale de Paris, de la garde royale et des différens corps de la garnison. Ces divers corps ont eu ensuite l'honneur de présenter leurs hommages à LL. AA. RR. Mgr. l'archevêque de Paris a également eu l'honneur de présenter ses hommages au Roi et à la famille royale.

— Le 1er. janvier, à dix heures et demie du matin, LL. AA. RR., conduisant Mgr. le duc de Bordeaux et Mademoiselle, sont venus présenter leurs félicitations au Roi, à l'occasion du nouvel an. S. M. a beaucoup caressé les augustes enfans. Le Roi a déjeûné en famille, et a admis à sa table les maréchaux majors-généraux de service, et les capitaines de ses gardes. Après la messe, S. M., étant sur son trône, a reçu les hommages du corps municipal de la ville de Paris, et M. le comte Chabrol, préfet de la Seine, a adressé au Roi un discours offrant le tableau de la prospérité publique. S. M. a répondu : « Je reçois toujours avec une nouvelle satisfaction l'expression des sentimens de ma bonne ville de Paris. Le tableau de sa situation que vous me présentez est doux pour mon cœur. Je vois avec plaisir cet anniversaire, et j'espère en célébrer d'autres au milieu de vous, tant que la Providence jugera mon existence utile à mon peuple ». A deux heures, le Roi a reçu les ambassadeurs des puissances étrangères.

— Le Roi a accordé un secours de 500 fr. aux incendiés de la commune de Saint-Cyr, près Mantes.

— M. de Coetlosquet, lieutenant-général commandant la 7e. division militaire, est nommé directeur-général du personnel du ministère de la guerre. M. de Perceval, intendant militaire secrétaire-général du ministère de la guerre, est nommé intendant-général de l'administration de la guerre.

— Par ordonnance, en date du 3, M. de Vatimesnil, nommé dernièrement avocat-général près la cour royale de Paris, est appelé au poste de secrétaire-général du ministère de la justice.

— M. le maréchal duc de Bellune, ministre de la guerre, a rendu un réglement portant nouvelle organisation des bureaux de son ministère.

— M. Lourdoueix est nommé chef de division au ministère de l'intérieur. M. Rosan, qui étoit chef de la division de la police au ministère de l'intérieur, a obtenu sa retraite.

— La nouvelle de la nomination de M. le comte Jules de Polignac au grade de major-général de la garde nationale ne s'est point confirmée.

— Parmi les personnes présentées au Roi, le 1er. janvier, on a remarqué lady Hales, dont le château a été pendant long-temps le refuge de nombreux émigrés françois, et surtout d'un grand nombre d'ecclésiastiques. S. M. et LL. AA. RR. ont fait à cette dame l'accueil le plus flatteur.

— Le 28 décembre, les sieurs Eugène de Pradelle et Marchebout, détenus pour dettes à Sainte-Pélagie, ont fait, dit-on, en présence de M. le juge d'instruction et de M. le procureur du Roi, une déclaration dont il résulte qu'ils sont les auteurs de l'évasion de Duvergier et Delaverderie.

— Le dernier numéro du *Bulletin des Lois* contient deux ordonnances, l'une portant approbation d'une succursale à l'Hôtel-Dieu du Mans pour l'admission des incurables du département de la Sarthe; cet établissement porte le nom d'*Hôpital Dieu-Donné;* l'autre ordonnance autorise comme association charitable en faveur de l'instruction primaire, l'association destinée à fournir des maîtres aux écoles primaires dans les départemens du Haut et Bas-Rhin, et désignée sous le nom de *Frères de la Doctrine chrétienne du diocèse de Strasbourg.*

— S. M. a rendu transmissible à M. d'Hardouineau, maréchal des logis des gardes du corps du Roi, le titre de vicomte, dont elle avoit décoré précédemment M. le maréchal de camp d'Hardouineau, son oncle.

— La cour d'assises de Paris a prononcé, dans la nuit du 27 au 28, sur l'affaire relative à des menaces d'assassinat adressées au prince d'Orange. M. Claveau, défenseur de Vairon, a fait valoir la jeunesse

de son client, son inexpérience, et les séductions dont l'a entouré l'accusé principal, Vairon a été absous, et Mary, déclaré seul coupable, a été condamné à sept ans de travaux forcés et aux frais.

— Les nouvelles des départemens ne parlent que de malheureux événemens causés par d'affreux orages, et par les horribles coups de vent qui ont eu lieu du 20 au 25 décembre. Le tonnerre est tombé dans plusieurs endroits; à Langon (Gironde) il a frappé l'hôtel-de-ville, et une pierre du poids de deux cents livres a été détachée du haut de ce bâtiment. La mer offroit le spectacle d'une tempête continuelle. Plusieurs bâtimens ont péri; au Hâvre, toute la plage jusqu'à Fécamp étoit couverte de débris et de marchandises provenant de navires naufragés. Le jour de Noël les grandes eaux ont rompu le pont de Châteaulin (Finistère).

— Deux cent cinquante familles suisses environ ont passé en France, et se sont fixées dans le département du Doubs. Elles sont composées la plupart d'excellens ouvriers en horlogerie.

— Les figures et bas-reliefs en marbre qui doivent orner le monument élevé à la mémoire de S. A. R. Mgr. le duc de Berri, dans l'église de Saint-Maurice, à Lille, sont arrivés dans cette ville.

— Les 22 et 23 décembre, les cortès d'Espagne ont reçu une représentation des autorités civiles et militaires de Séville, et la copie d'une adresse de ces mêmes autorités au roi. Il est dit, entr'autres choses, dans cette dernière pièce, que les habitans de Séville *ne sont pas disposés à recevoir* les nouvelles autorités, parce qu'ils les croient dangereuses pour la liberté, attendu qu'elles sont envoyées par un ministère suspect, auquel ils *ont juré de ne pas obéir,* même aux *dépens de leur vie.* La représentation aux cortès a donné lieu à une discussion longue et orageuse. Enfin, on a décidé, à une forte majorité, qu'il y avoit lieu à poursuivre tous les signataires de cette pièce.

— On a éprouvé ces jours derniers, à Mayence, une légère secousse de tremblement de terre; les oscillations étoient plus sensibles dans la portion méridionale de la ville que dans les autres quartiers. Cette secousse a été suivie d'un ouragan très-violent.

— Les derniers orages ont causé de grands ravages par toute l'Angleterre. La Tamise est sortie de son lit tout le long de son cours; elle a inondé plusieurs villes et villages.

— Les nouvelles du Levant sont toujours affligeantes. Les Turcs ont recommencé à inonder Smyrne du sang chrétien. Plus de deux cents Grecs ont été massacrés dans les rues, et les Francs auroient peut-être éprouvé le même sort, si les frégates françoises et autrichiennes qui mouillent dans la rade ne s'étoient approchées de la ville, en menaçant de tirer sur le quartier des Turcs.

— Les journaux anglois ont donné un extrait du message du président des Etats-Unis au congrès. On y voit que le traité de commerce

entre la France et les Etats-Unis n'est point encore conclu, et qu'on ne sauroit même raisonnablement attendre une prompte conclusion.

— On a reçu à Madrid la nouvelle que le Mexique, après s'être déclaré indépendant de la métropole, s'étoit constitué en Etat souverain, et que Iturbide avoit été proclamé empereur.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 2, tous les ministres sont présens à la chambre. MM. Héricart de Thury et Rolland d'Erceville font des rapports sur diverses pétitions peu importantes. M. le garde des sceaux monte à la tribune, pour communiquer à la chambre un projet de loi relatif à la police de la presse périodique. Vive sensation dans l'assemblée. Le ministre expose les motifs de ce projet, dont il examine ensuite les dispositions fondamentales. Dans le projet, le droit nouveau de juger et d'approfondir le but et la tendance habituelle des feuilles périodiques est attribué aux cours royales, et le nombre des magistrats qui devront concourir à rendre l'arrêt doit être une garantie satisfaisante pour la société et pour le prévenu. Mais, continue M. le garde des sceaux, s'il survenoit des temps malheureux, la prudence veut qu'on tienne en réserve un pouvoir plus étendu, mais momentané, la censure pourroit alors devenir accidentellement nécessaire. Les murmures du côté gauche, qui avoient déjà plusieurs fois interrompu le ministre, redoublent alors, et M. le président a de la peine à rétablir le calme.

M. le garde des sceaux lit le projet au milieu des interruptions fréquentes du côté gauche. Plusieurs membres font leurs réflexions sur le projet; les uns disent qu'il est pire que la censure : les autres s'écrient que c'est abominable. D'après l'art. 2 de ce projet, un exemplaire de chaque feuille ou livraison des écrits périodiques ou journaux, sera déposé au parquet du procureur du Roi du lieu de l'impression. L'article 3 attribue aux cours royales le droit de suspendre l'écrit périodique ou journal, dont l'esprit ou la tendance seroit de nature à porter atteinte à la paix publique, au respect dû à la religion et à l'autorité du Roi, ou même à le supprimer, s'il y a lieu. Enfin, l'article 4 autorise à remettre momentanément en vigueur les lois des 31 mars 1820 et 26 juillet 1821, si, dans l'intervalle des sessions des chambres, cette mesure devenoit nécessaire.

M. le président propose à la chambre de fixer au 4 la réunion dans les bureaux pour l'examen de ce projet. Vive opposition de la part du côté gauche. MM. Méchin et de Lameth insistent pour que l'examen du projet soit renvoyé au lundi 7. Cette proposition, mise aux voix, est rejetée par une majorité formée de la droite et du centre. La chambre décide qu'elle se réunira le vendredi 4.

Un homme distingué par ses travaux littéraires et par ses succès dans l'éducation de la jeunesse, le père Viel, prêtre de l'Oratoire, est mort, le 16 de ce mois, au collége de Juilly, diocèse de Meaux, où il s'étoit retiré. Etienne-Bernard Alexandre-Viel, né à la Nouvelle-Orléans, le 31 octobre 1736, fut envoyé à Juilly, où il fit ses études. Il entra dans la congrégation de l'Oratoire, et exerça pendant douse ans les fonctions de grand-préfet dans cette maison. Lorsqu'il vit les orages de la révolution, il retourna à la Nouvelle-Orléans, et résida plusieurs années dans l'établissement d'Atacapas, sur le Missisipi. Ce fut en son absence que six de ses élèves firent imprimer sa traduction du Télémaque en vers latins; ils la lui dédièrent dans une inscription qui atteste leur attachement et leur reconnoissance : ces élèves sont MM. Creuzé de Lesser, Eyriés, Durant, Salverte et Arnault. En 1812, le père Viel revint à Paris, et il donna, en 1814, une seconde édition de sa traduction du Télémaque; M. de Bausset en a fait mention dans son *Histoire de Fénélon*. En 1816, Viel publia des mélanges, latins et françois, *Miscellanea latino-gallica*, qui comprennent plusieurs opuscules en vers latins, une traduction françoise de *l'Art poétique* d'Horace, et de deux autres de ses *Epîtres*. Depuis six ans il s'étoit réuni à ses anciens confrères, qui ont reformé l'établissement de Juilly. Le père Viel joignoit au goût de la littérature les qualités de son état, et un caractère de bonté qui l'avoit fait chérir de ses élèves. Adry, qui avoit été son élève, puis son confrère à l'Oratoire, parle de lui avec estime dans sa *Notice sur le collége de Juilly*; 1816, in-8°.

Sur la Station de l'Avent prêchée par M. l'abbé de Maccarthy, à la cour.

M. l'abbé de Maccarthy a rempli la Station de l'Avent dans la chapelle des Tuileries avec un succès digne de sa réputation. Il s'est placé, devant un auditoire si imposant, à la hauteur qui convient à son ministère. Fécond en grandes pensées, il n'est pas moins habile à les revêtir d'images brillantes. Il embrasse d'un coup d'œil sûr les vérités les plus importantes de la religion, et les rend sensibles par un heureux choix d'expressions. Nous parcourrons rapidement ces discours, en regrettant plus d'une fois de ne pouvoir nous arrêter sur des morceaux d'un grand effet, mais qui ne sont guère susceptibles d'analyse.

Le sermon du jour de la Toussaint étoit sur l'existence d'une autre vie; une autre vie pour l'ame, une autre vie pour le corps; c'étoit la division du discours. L'orateur a prouvé la première partie par les attributs de Dieu. Pour établir la seconde, il a eu recours successivement à différentes preuves. 1°. Le corps de l'homme est le plus noble des ouvrages matériels. Le soleil lui-même brille-t-il, comme l'œil de l'homme, du feu du génie? lit-on sur son disque lumineux ces mouvemens de l'ame qui se manifestent dans les regards et dans toute la physionomie. 2°. Le corps participe aux bonnes œuvres; il exécute les pieux desseins. Voyez cet homme prosterné au pied des autels dans l'attitude de l'anéantissement; tantôt il lève les mains vers le ciel; tantôt sa bouche se colle sur le pavé du temple. Quoi! cette main qui a pétri le pain du pauvre seroit sans récompense! cette bouche qui s'est tant de fois ouverte pour chanter les louanges de l'Eternel seroit condamnée au silence du néant! et ce cœur qui a tant de fois palpité pour le malheureux seroit éternellement froid et insensible! L'orateur a trouvé une dernière preuve dans les sacremens, et particulièrement dans les onctions que l'Eglise fait sur les mourans.

Le discours du premier dimanche de l'Avent étoit sur le-

montrer? des pamphlets, des satires, des facéties, des romans; des ouvrages médiocres sous le rapport du talent, ou méprisables sous le point de vue moral. Que seroit-ce, si je parlois de leurs correspondances, où sont révélées tant de foiblesses et de turpitudes? qui pourroit s'appuyer sur de telles autorités, sur des gens qui n'ont d'ailleurs ni doctrine arrêtée, ni même de morale fixe. Je défie qu'on me montre parmi eux un principe convenu dont je ne trouve aussi la réfutation dans leur propre école. Que dis-je? comment s'accorderoient-ils entr'eux, puisqu'aucun d'eux ne peut s'accorder avec lui-même? Prenez ce livre; ici c'est un déiste, là c'est un athée; dans cet endroit, vous voyez un matérialiste; là vous croiriez entendre un chrétien. Souvent tel chapitre dément celui qui a précédé. Ils ont promis la lumière, et ils n'ont enfanté que des ténèbres; ils se sont annoncés pour les précepteurs du genre humain, et ils ont dit : *Nous sommes semblables à la bête*. Quelle dégradation et quelles contradictions! C'est ainsi, ô mon Dieu! que vous les avez abandonnés à leur sens réprouvé........ L'orateur a terminé ce discours par une belle prière à Dieu.

Le troisième dimanche de l'Avent le texte étoit pris dans l'Evangile du jour : *Ego vox clamantis in deserto : dirigite viam Domini*. Tout dans le précurseur, a dit un illustre évêque, tout étoit une voix; son cilice, sa solitude, ses austérités, tout en lui parloit si fortement du Messie, qu'on le prit pour le Messie. A sa parole, les rives du Jourdain se sont émues, les villes sont désertes, la Judée se presse autour de Jean. Mais, malgré tout ce mouvement, quel fut le fruit de sa prédication? pour la plupart une admiration stérile. A peine quelques justes profitèrent-ils de son ministère. Les autres se contentèrent de lui donner de froids éloges. Il y en eut même qui le persécutèrent pour sa généreuse liberté à reprendre leurs vices, et la mort fut le prix de ses remontrances courageuses. N'est-ce pas là ce qui arrive encore tous les jours parmi nous, et n'est-il pas, comme autrefois, des profanateurs, des contempteurs, des persécuteurs de la parole sainte?

I. Pour ne point profaner la parole de Dieu, trois dispositions sont nécessaires. 1°. La foi, qui voit Dieu dans l'homme qui parle : *Pro Christo legatione fungimur; qui vos audit, me audit*. 2°. L'humilité : la chaire est un tribunal où la jus-

tice divine rend ses arrêts; tous ne devroient en approcher qu'avec crainte. Cependant qu'arrive-t-il? que ceux qui s'y présentent en qualité de criminels, s'érigent en juges. Ils ne voient plus dans les prédicateurs de la parole sainte que des acteurs qui jouent un rôle, et qui sont voués à la censure maligne de chacun des assistans. Dieu punit très-sévèrement ce coupable abus. Il nous laisse à nous-mêmes, il nous donne le talent à la place du zèle; nous vous flattons par un vain arrangement d'expressions qu'on décore du nom d'éloquence; nous ne faisons entendre à vos oreilles que des sons pompeux, nous ne sommes plus que des cymbales retentissantes. 3°. Le zèle de sa sanctification. Pourquoi venez-vous dans le lieu saint? est-ce pour nourrir votre ame des grandes vérités, pour réveiller en vous le désir du salut, pour allumer la soif de la justice, pour appeler la grâce? Avouez-le; n'est-ce pas plutôt habitude, inutilité, curiosité? c'est à chacun à s'interroger au fond du cœur à cet égard.

II. La Sagesse divine elle-même l'a dit : *Qui vos spernit, me spernit.* Le mépris de la parole de Dieu, lors même qu'elle est annoncée par le plus indigne de ses ministres, tombe sur Dieu lui-même. Mais, me direz-vous, la parole de Dieu ne se trouve pas seulement dans vos discours, elle est aussi dans les écrits des saints et dans les livres de piété. Il est vrai; mais Dieu a de tout temps attaché plus particulièrement à la prédication la conversion des ames. Dans les livres, la parole sainte est comme cachée sous l'écorce de la lettre; elle est froide et muette : il faut que la foi du chrétien l'anime, pour ainsi dire, et lui prête une voix qui parle au cœur : au lieu que, par la prédication, la parole de Dieu se saisit de nous comme de force; elle entre dans notre ame par tous nos sens, tout ajoute à son énergie. Sans doute nous n'avons ni la sainteté, ni la divine éloquence de ces grands hommes qui furent la gloire de la religion et l'honneur de leur siècle; vous vous dites peut-être, en secret, que, si l'Evangile étoit prêché par des Ambroise et des Chrysostôme, vous recevriez leurs moindres paroles avec respect. Arrêtez vos injustes plaintes : ô Jérusalem, qui tues les prophètes, tu oses accuser les chaires muettes; tu oses leur reprocher d'avoir perdu leur éclat, et tes mains sont encore teintes du sang des prêtres et des pontifes qui y faisoient entendre la pa-

[illegible]! Cesse du moins d'affliger par des reproches ceux qui cherchent à réparer le vide du sanctuaire.....

II. Comment se fait-il que la parole évangélique ait à redouter des persécutions de ceux dont la bouche ne retentit que des vœux de liberté et de tolérance? Ainsi l'erreur, qui est si indulgente pour toutes les erreurs, ne peut souffrir la vérité. Toutes les sectes s'unissent pour combattre l'autorité qui les accuse : quand les prédicateurs de la foi arrivent dans les villes pour y annoncer la parole sainte, les ennemis de la lumière frémissent. Nous savons quels ont été, dans les derniers temps, leurs efforts pour paralyser le zèle apostolique. Vous troublez les consciences, disent-ils aux ouvriers évangéliques: Nous troublons les consciences! donc notre parole est celle de Dieu; car Dieu seul a l'empire des consciences. Si un sectateur de l'Alcoran tentoit de faire entendre dans cette chaire ses dogmes ridicules, vous souririez peut-être de pitié, vous ne seriez point troublés. Mais Paul à Ephèse, Xavier au fond de l'Orient, troublent les consciences, parce qu'ils en sondent les plaies, et qu'ils y portent une lumière redoutable pour les passions. Nous troublons les consciences! vous avez donc une conscience, et il y a en vous autre chose que de la matière. Nous troublons les consciences! mais nous ne parlons que de charité, de soumission, de pénitence, de l'obligation de faire le bien et d'éviter le mal. Nous troublons les consciences! oui, celle du méchant, peut-être : est-ce un si grand malheur? Infortunés ennemis de la parole sainte, puissions-nous porter dans vos âmes un trouble salutaire!.... L'orateur a encore terminé ce discours par une éloquente prière à Dieu.

Le sermon du quatrième dimanche de l'Avent a été la suite de celui du deuxième : il a roulé sur le crime de l'incrédulité. Le texte étoit pris de l'Evangile du jour : *Et videbit omnis caro salutare Dei.* Ce salut de Dieu, a dit l'orateur, c'est la religion, qui nous procure le salut éternel ; et l'incrédule qui la combat n'est pas moins coupable envers lui-même qu'envers ses semblables et envers Dieu.

I. L'incrédule affecte de dire que, s'il se trompe, ce n'est pas un si grand crime, et que Dieu n'est pas assez injuste pour punir une erreur. Il prend ainsi les dehors de l'innocence. Son erreur ne vient pas de l'esprit, elle part du cœur: *Dixit insipiens in corde suo*.... Le crime a précédé, l'infidé-

lité a suivi.. O homme, rends hommage à la vérité! Tant que tes mœurs furent pures, la religion te parut belle et aimable; mais, quand tu changeas, la religion changea aussi à tes yeux; tu ne vis plus en elle qu'une règle importune. Dans quel temps l'impiété a-t-elle pris plus de consistance et d'empire? lorsque toutes les passions étoient déchaînées parmi nous, que le crime étoit devenu une théorie, et que la morale et l'humanité étoient horriblement foulées aux pieds. Ici l'orateur a tracé un tableau rapide de la révolution; mais doué d'autant de tact et de réserve que de talent et d'énergie, il a épargné à ses illustres auditeurs des images trop sinistres; et s'interrompant lui-même: Ne craignez point, a-t-il dit, Princes augustes, que j'afflige votre cœur, en vous rappelant des malheurs que vous cherchez tous les jours à couvrir de vos bienfaits, et que nous voudrions, s'il nous étoit donné, effacer de notre sang et de nos larmes.....

II. Le second crime de l'incrédulité, la révolte contre Dieu, a été développé dans un morceau que l'orateur a mis dans la bouche de l'incrédule, et que la nécessité d'abréger nous force à passer sous silence.

III. Sur la troisième considération, l'orateur s'est attaché à prouver que l'incrédulité professoit des principes subversifs de toute autorité, commodes pour les hommes vicieux, et tendant à la destruction du genre humain. Dans le développement de cette dernière partie, on a remarqué le passage sur la réimpression d'un des livres philosophiques où on semble reprocher à notre siècle de n'être pas encore revenu à la simple nature, et de ne pas imiter les horribles repas des antropophages. L'orateur a hésité à présenter à son auditoire ces regrets inhumains; Pardon, a-t-il dit, voûtes saintes accoutumées à retentir des accens de la charité; pardon, autels sacrés où repose la victime pure; pardon, anges de ce lieu de prières.... L'orateur a fini par gémir de la licence de la presse.

Le sermon du jour de Noël étoit sur le mystère de l'incarnation. La division a été que le plan de l'incarnation ne pouvoit être plus digne de la grandeur, de la sagesse et de la miséricorde de Dieu. 1°. De la grandeur. Pour nous en convaincre, traçons nous-mêmes, d'après nos idées, le plan de cette œuvre importante; réunissons, autour du berceau du Fils de Dieu, toutes les grandeurs, les richesses et les délices,

nous trouverons peut être un tel plan magnifique : mais qu'est-ce que ces vaines grandeurs, ces pompeuses frivolités? Nous en parons notre néant : mais Dieu n'en a pas besoin ; à ses yeux tout cela est méprisable et puéril. 2°. La sagesse éclate dans ce mystère : il falloit guérir notre aveuglement sur nos passions, sur cette triple concupiscence, source de nos maux. L'étable de Bethléem est beaucoup plus éloquente que les leçons des anciens philosophes : elle nous indique la voie qui conduit au bonheur ; elle nous détrompe sur les erreurs qui nous abusent. 3°. Ce mystère est un prodige de miséricorde : quoi de plus propre qu'un si profond anéantissement pour inspirer de la confiance aux pécheurs et du courage aux malheureux? Il falloit que le Fils de Dieu prît notre chair et fût l'os de nos os ; c'est ainsi qu'il a acquis le droit de dire aux affligés : Venez tous à moi..... vous qui pleurez, venez auprès d'un Dieu qui pleure. L'orateur a fini par un compliment fort touchant adressé à MONSIEUR.

Ainsi s'est terminée cette station, dont nous n'avons présenté que quelques traits les plus saillans. Les Princes et les Princesses ont assisté à tous les discours, et on sait qu'ils ont plus d'une fois donné de justes éloges au talent de l'orateur. La partie de la chapelle réservée au public a été constamment remplie, et beaucoup de personnes n'ont pu entrer. Quoique tous les discours aient présenté cette heureuse facilité et cette élocution brillante qui sont familières à M. l'abbé de Maccarthy, cependant on a distingué particulièrement ceux sur la folie de l'incrédulité et sur la parole de Dieu ; et ce sont aussi ceux dont nous avons donné une analyse plus étendue.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. L'impiété s'étoit flattée d'avoir ravi pour jamais à la religion l'église commencée en l'honneur de sainte Geneviève ; elle avoit annoncé hautement à cet égard ses vœux et ses espérances. On connoît ces vers déjà publics avant la révolution :

Templum augustum, ingens reginâ assurgit in urbe,
Urbe et patronâ virgine digna domus.
Tarda nimis pietas, vanos moliris honores ;
Non sunt hæc ceptis tempora digna tuis.
Antè Deo in summâ quàm templum erexeris urbe,
Impietas templis tollet et urbe Deum.

Mais, si l'impiété a pu en effet chasser Dieu de ses temples avant que l'église Sainte-Geneviève fût achevée, son triomphe a été court. La religion est rentrée dans ses temples il y a déjà plusieurs années, et elle vient aussi de reconquérir cet édifice qu'on croyoit perdu pour elle. Ses cantiques saints ont retenti sous ces voûtes muettes et solitaires. Les bénédictions de ses pontifes ont purifié ces murs chargés d'emblêmes révolutionnaires. Ne nous est-il pas permis de voir là un grand échec pour l'impiété? n'avons-nous pas droit de penser que ces honneurs rendus à la sainte patronne de la capitale seront pour nous le gage d'une nouvelle protection? Ses reliques retrouvées garderont encore cette cité dont elles furent jadis la défense et la gloire. Les fidèles viendront les vénérer encore; ils invoqueront encore dans leurs besoins l'humble et sainte vierge qu'imploroient nos aïeux; et ce retour à nos antiques et pieux usages attirera peut-être de nouvelles grâces sur cette ville, sur ses habitans, sur la famille de nos Rois, et sur le royaume tout entier. Déjà on a vu avec quel empressement nos Princes s'étoient portés, dès le premier jour, à aller offrir leurs vœux à la sainte patronne. *Quelle belle cérémonie*, disoit en sortant un Prince auguste (MONSIEUR); *elle nous portera bonheur*. Les fidèles depuis ce temps visitent en foule l'église; sans doute dans ce nombre il peut y avoir des curieux ou des indifférens. Mais ce ne sont pas des curieux qui y vont dès six heures du matin pour entendre les instructions des missionnaires; ce ne sont pas des indifférens qui y passent trois heures le soir à chanter des cantiques, et à assister aux divers exercices de la neuvaine. M. l'abbé Rausan prêche tous les matins. A neuf heures, M. l'archevêque dit la messe; à dix heures, un autre prélat officie chaque jour. Dimanche, c'est M. le nonce qui a célébré la messe pontificalement, et M. l'abbé de Maccarthy a prononcé le discours. Inspiré par le souvenir des différentes destinées de ce temple, ainsi que par le spectacle de la restauration présente et d'une pompe si religieuse et si nouvelle dans cette enceinte, le talent de l'orateur a paru prendre un nouvel essor, et a été plus fécond encore en grandes pensées et en beaux mouvemens. L'église a été décorée avec beaucoup de goût et de magnificence; c'est le garde-meuble de la couronne qui a fourni tout ce qui étoit nécessaire. Ceux qui avoient vu auparavant l'édifice dans sa triste nudité ont peine à le reconnoître au-

jourd'hui qu'il est orné des attributs de la religion. Les travaux qu'on a été obligé d'y faire pour la solidité du dôme ne nuisent en rien, ce semble, à la beauté du vaisseau. On a seulement rempli par un massif de pierres l'intervalle entre les deux piliers placés aux quatre points d'où s'élève la coupole qui supportent le dôme. L'autel qu'on a élevé récemment est dans le fond de l'église, et est surmonté d'un riche baldaquin. La châsse de la sainte est sous le dôme même. La chaire provisoire est adossée à un des piliers de l'entrée du chœur, de sorte que le prédicateur peut être entendu des trois nefs à la fois. Les sculptures révolutionnaires que l'on n'a pas encore eu le temps d'enlever ont été cachées sous des toiles peintes de la couleur même de la pierre. On est frappé en entrant de la grandeur de l'édifice. Le dessous de la coupole offre seul un vaste espace propre aux plus brillantes cérémonies. La hauteur du dôme, la beauté des colonnes, toute l'ordonnance de l'église sont du plus imposant effet. L'église basse a aussi été bénite.

— L'épiscopat françois vient de faire une perte sensible et inattendue. M. Jean-Baptiste Dubois, évêque de Dijon, est mort à Paris dimanche dernier. Ce prélat étoit né le 26 août 1754, à Argentolle, diocèse de Langres. Il fit ses études à Paris, au collége de Sainte-Barbe, fut le troisième de sa licence, et devint, avant la révolution, chanoine et grand-vicaire de Soissons. Depuis le concordat, il fut successivement grand-vicaire d'Arras et de Metz. En 1817, le Roi le nomma à l'évêché d'Aire; mais le rétablissement de ce siége ayant éprouvé des délais, M. Dubois fut transféré à Dijon en 1820, et sacré à Paris le 9 juillet de cette année. Son activité, son zèle, son talent pour l'administration, avoient déjà eu les résultats les plus avantageux pour un diocèse, qui avoit besoin de son habileté et de sa prudence pour réparer les maux passés. Le prélat s'étoit appliqué de suite à visiter différentes villes et cantons, et à former des établissemens pour la perpétuité du sacerdoce. Il venoit d'établir à Plombières, près Dijon, un petit séminaire, qui est déjà nombreux et florissant. La Providence l'a arrêté au commencement de sa carrière. Etant venu à Paris, il y a un mois, pour des affaires relatives à son diocèse, il y fut surpris d'une maladie grave, pendant laquelle M. Brenet, médecin et député de Dijon, lui a donné

des soins assidus. On se flattoit que la bonne constitution du prélat l'emporteroit sur la gravité du mal ; mais, après avoir éprouvé une amélioration de quelques jours, M. l'évêque a succombé dimanche au matin. C'est une grande perte pour un diocèse qui eût refleuri par ses soins, et pour l'épiscopat, dont il étoit un des membres les plus distingués. Théologien éclairé, administrateur très-capable, M. Dubois joignoit, à beaucoup de liant et d'amabilité, l'habitude des affaires, la connoissance des hommes, et tous les moyens de rendre son ministère utile à son troupeau.

— On nous a fait passer un petit imprimé qui a pour titre: *Vœux et Prières pour l'année 1822*. C'est une prière pour tous les ordres de l'Eglise et de l'Etat. Les fidèles sont invités à s'y joindre, et, s'ils ne récitent pas absolument la même formule, á s'intéresser du moins dans leurs prières pour les besoins de la religion, pour ceux du royaume, et pour ceux de tous nos frères.

— Un journal faisoit part à ses lecteurs, samedi dernier, de la nomination de M. du Châtellier à l'évêché d'Evreux, et de celle de M. de la Brunière au siége de Mende : nous avons annoncé cette double nomination il y a près d'un mois. (*Voyez* notre numéro du 12 décembre.) Le même journal parle de l'établissement de six nouveaux siéges pour ce mois de janvier, et va même jusqu'à désigner ces siéges : on a voulu sans doute par là plutôt indiquer une conjecture ou exprimer un vœu qu'énoncer une nouvelle positive. Quelque légitimes que soient les espérances que l'on a conçues du ministère, il n'a pas encore beaucoup eu le temps de rien arrêter à cet égard. On croit, comme nous l'avons dit, qu'il sera établi plus de six siéges ; mais rien n'annonce que cette mesure doive être réalisée dans le mois où nous sommes, et il y a même toute apparence qu'elle ne le sera pas dans cet intervalle.

— On se feroit difficilement une idée du zèle avec lequel les ennemis de la religion saisissent tout ce qui peut la rendre ridicule. Il fut beaucoup question à Paris, le mois dernier, dans quelques coteries, d'une prédication que des missionnaires étoient allés, dit-on, faire au Jardin des Plantes. On se moqua beaucoup d'un zèle si bizarre, et la nouvelle, en circulant, se chargea de plusieurs circonstances qui tendoient toutes à jeter du ridicule sur des hommes alors en butte aux

traits d'une impiété jalouse. Le *Constitutionnel* recueillit avidement ces bruits, et inséra un jour une plaisanterie burlesque sur deux *singes noirs*, de l'espèce des *grands hurleurs*, qui s'étoient échappés de leurs cages, et s'étoient mis à crier dans le jardin avec tant d'opiniâtreté, qu'on avoit eu peine à leur imposer silence. L'article fut très-bien compris par les frères et amis, qui applaudirent à la finesse de l'allusion. Les plaintes allèrent jusqu'à l'autorité, qui est remontée à la source de ce bruit. Les informations ont expliqué de la manière la plus naturelle un fait que l'on s'étoit plu à envenimer. Les missionnaires étoient totalement étrangers à la chose. Il est vrai seulement que les élèves de la petite communauté de clercs, formée sur la paroisse Saint-Louis en l'Ile, étant allé prendre l'air au Jardin des Plantes, dans une saison où il s'y rencontre peu de promeneurs, leur maître, jeune ecclésiastique, qui lui-même n'est pas dans les ordres, crut pouvoir profiter de la solitude qui régnoit dans le jardin pour y faire quelques exercices de piété. Après avoir récité quelques prières, il fit une petite exhortation aux élèves. Un petit nombre de passans s'arrêta pour l'écouter. Jusque-là il n'y avoit dans tout cela rien d'extraordinaire. Un des gardiens du jardin voulut faire retirer l'ecclésiastique, et lui en signifia l'ordre d'une manière assez impérieuse, ou peut-être même, dit-on, avec quelque gestes de mépris. Le jeune homme répondit qu'il ne troubloit point l'ordre en instruisant ses élèves dans un lieu aussi peu fréquenté; du reste, il cessa peu après, lorsqu'il y fut invité au nom de l'autorité chargée de la police du jardin. Tel est le fait dégagé de tous les accessoires qu'y avoient ajoutés libéralement les amateurs de scandales. Il n'y avoit pas dans un événement si simple de quoi faire beaucoup de bruit; mais, avec un peu d'imagination et de malice, il est aisé de tout envenimer, et c'est à quoi les ennemis des prêtres ne manquent point du temps qui court.

— Un établissement de sœurs de Saint-André ou de la Croix, vient d'être formé à Neuville, diocèse d'Orléans. Deux personnes pieuses ayant offert 400 francs de rente pour des écoles gratuites qui seroient dirigées par des sœurs, la ville a accepté ce don, et a acheté près l'église du lieu une maison convenable pour cet objet; elle s'est chargée, de plus, des réparations et du mobilier. Les sœurs de Saint-André, dont nous avons parlé plus d'une fois, et qui ont un noviciat à Issy, près Paris,

ont consenti à se charger de cette bonne œuvre, et trois d'entre elles sont arrivées à Neuville, le 9 novembre dernier. Leur installation, retardée par diverses circonstances, a eu lieu le 27 décembre. Les sœurs s'étant rendues à l'église avec leurs élèves, M. Beaumarié, curé de la ville, entonna le *Veni, Creator*, et commença la messe. Après l'Evangile, il monta en chaire, et paraphrasa ces paroles du Sauveur : *Omnia traham ad me ipsum*. Il s'adressa tour à tour aux bonnes sœurs, aux parens, aux élèves, et donna à chacun d'eux, avec beaucoup de mesure et d'à-propos, des éloges entremêlés de conseils dignes de sa sagesse. Après la messe, on se rendit en procession à la maison des écoles, en chantant les Litanies de la sainte Vierge. M. le curé bénit les classes ; après quoi, M. le maire, qui avoit assisté à toute la cérémonie, et qui a favorisé l'établissement avec une bienveillance soutenue, prononça un petit discours dans lequel il exhorta les enfans à profiter des soins de leurs vertueuses institutrices. On a tout lieu d'espérer que ses vœux seront remplis. Les sœurs ont déjà plus de 100 élèves ; elles ont gagné le cœur des enfans et des parens. Leur douceur, leur charité, leur adresse, leur piété vraie, leurs manières engageantes ont disposé tout le monde en leur faveur. C'est à qui leur témoignera plus d'estime. Les enfans sentent le prix des leçons et des exemples des bonnes Sœurs, qui savent déjà se rendre utiles aux parens mêmes, et insinuer la religion de la manière la plus douce. La supérieure est une fille qui joint beaucoup de mérite à beaucoup de vertu, et les grandes personnes, comme les enfans, recherchent sa conversation. Le maire sollicite en ce moment une quatrième sœur, qui ne pourra qu'étendre le bien que fait déjà cet établissement, et rendre son influence plus active pour l'avantage de toute la population.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 5 au soir, il y a eu un grand dîner de famille à la cour, à l'occasion de la fête des Rois. LL. AA. RR. les Princes et Princesses de la famille royale, et LL. AA. SS. Mgr. le duc d'Orléans, Mgr. le duc de Chartres, Mgr. le duc de Nemours, les princesses Louise-Marie-Thérèse et Marie-Christine-Caroline d'Orléans, Mlle. d'Orléans et Mme. la duchesse de Bourbon, ont dîné avec le Roi. On a tiré le gâteau, et c'est Mgr. le duc d'Angoulême qui a été roi, et qui a choisi pour reine la jeune princesse Marie-Christine, sa cousine. La plus grande gaité a présidé à cette auguste réunion.

— S. A. R. MONSIEUR a accordé aux incendiés de Primarette et Saint-Julien (Isère) un secours de 800 fr., et une somme de 400 fr. aux habitans de la commune de Val (Var), dont tous les oliviers ont péri. Cet excellent Prince a fait remettre au maire d'Etampes 150 fr. pour le nommé Musard, et 120 fr. au maire de Fontenay (Seine et Oise) pour un malheureux habitant de cette commune. S. A. R. a aussi donné 300 fr. au maire de Fremières, près Compiègne, pour des réparations que nécessite l'état de l'église de cette paroisse. MONSIEUR a donné en outre 600 fr. pour le monument à ériger à Duguesclin, et une pareille somme pour celui du général de Précy, à Lyon.

— Un vigneron de Jouville (Haute-Saône) nous prie d'annoncer un trait de bonté de MADAME à son égard. Il ne possédoit qu'une petite maison, valant 600 francs, qu'il avoit été obligé de vendre à *réméré* pour 168 francs qu'il devoit. N'ayant aucun moyen pour la retirer, il a osé, dit-il, s'adresser à la bienfaisante Princesse, et douze jours après, il a reçu d'elle 200 francs qui lui ont servi à retirer sa maison, et à payer ses impôts. Ce brave homme s'appelle Jean-Jacques Fenouillot. Il est pénétré de reconnoissance pour ce bienfait, et voudroit qu'on publiât partout ce qu'il doit, lui et ses enfans, à la générosité d'une auguste Princesse, qui va chercher si loin le malheur pour le consoler.

— Par ordonnance du 3 de ce mois, le ROI, sur la proposition du ministre de la guerre, a élevé à la dignité de commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, M. le vicomte de Caux, conseiller d'Etat, maréchal de camp. M. le maréchal de camp baron Evain, qui exerçoit les fonctions de directeur de l'artillerie et du génie au ministère de la guerre, est promu au grade de lieutenant-général, et nommé l'un des inspecteurs-généraux de l'artillerie.

— Une maladie s'est manifestée, le 18 du mois dernier, à l'école royale spéciale militaire de Saint-Cyr. Les plus grandes précautions ont été prises sur-le-champ; plusieurs hommes de l'art ont attribué cette épidémie à la température humide. Le froid qui a pris depuis quelques jours donne lieu d'espérer que cette maladie sera prochainement dissipée.

— Un complot avoit été ourdi dans la garnison de Béfort. Il devoit éclater le 2 de ce mois, et la cocarde tricolore devoit être arborée. Le lieutenant du ROI en ayant été informé, fit prendre les armes au bataillon du 29e. régiment de ligne qui forme la garnison de cette place, et se rendit lui-même à la caserne pour faire arrêter un adjudant sous-officier, signalé comme l'un des principaux agens du complot. Bruc, Pégulu, Desbordes et Delacombe, qui ont déjà figuré dans la conspiration du 19 août 1820, furent aussi arrêtés au moment où ils se disposoient à quitter la ville; mais l'officier, à qui leur garde fut confiée, prit lui-même la fuite avec ses prisonniers. Trois autres officiers ont également disparu. Le lieutenant du ROI, passant sur une des places de la ville, a rencontré un groupe nombreux qui se dispersa à son approche, mais du milieu duquel on lui tira un coup de pistolet qui l'atteignit à la poitrine. Les soldats étoient indignés de la conduite des coupables. Tout étoit rentré dans l'ordre avant le dé-

part du courrier. Le commandant du département et le procureur-général se sont rendus sur-le-champ à Béfort.

— M. le lieutenant-colonel vicomte de Briche, qui s'étoit transporté à Saumur, à l'occasion du complot qui devoit y éclater, est maintenant revenu à Tours. Le nombre des personnes arrêtées à Saumur est de vingt-deux. Cinq sous-officiers des chasseurs de l'Arriège ont été arrêtés à Tours; on a aussi arrêté dans la même ville un officier de cavalerie étranger à la garnison.

— M. Rives, avocat aux conseils du Roi et à la cour de cassation, est nommé directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice.

— Quelques réductions viennent d'avoir lieu dans le personnel des bureaux de la guerre. Soixante-trois employés de la direction de l'arriéré sont réformés. C'est parmi ces employés que seront choisis de préférence les commis dont on auroit besoin dans la suite.

— Le 24 décembre dernier, deux bâtimens marchands ont échoué à la côte, près de Boulogne-sur-Mer, et une partie de l'équipage a péri.

— Deux incendies ont affligé tout récemment le département de la Meuse. Onze maisons de la paroisse de Sivry-sur-Meuse ont été consumées dans la nuit du 19 au 20 décembre, et les maisons voisines ont beaucoup souffert. Un moulin, qui avoit été déjà brûlé il y a deux mois, a été de nouveau la proie des flammes.

— L'église destinée au rit catholique grec, à Marseille, a dû être consacrée, le 5 de ce mois, par M. l'archevêque de Myre.

— Les affaires de l'Andalousie prennent un caractère tous les jours plus alarmant. De nouveaux troubles ont éclaté à Séville; un bataillon a menacé de se porter aux derniers excès; il ne s'agissoit de rien moins que de mettre à mort quiconque oseroit proposer d'obéir aux ordres du ministère actuel. Valence a imité l'exemple de Cadix et de Séville. La Corogne, au contraire, et toute la Galice, sont rentrées dans l'ordre. Le mécontentement s'est manifesté sur plusieurs points de la Catalogne. Madrid est tranquille pour le moment, grâces à l'attitude imposante des autorités. Il n'est nullement question du changement du ministère.

— Le roi d'Espagne, le conseil d'Etat entendu, a nommé à l'évêché de Palencia M. Narciso Coll Y Prat, archevêque de Caraccas.

— La commission spéciale formée à Venise contre la secte des *carbonari* a fait publier, dans tout le royaume Lombardo-Vénitien, un jugement relatif à trente-quatre individus, dont trente-deux prévenus de haute-trahison, et deux d'avoir prêté secours aux délinquans. Plusieurs d'entr'eux avoient été condamnés à la peine capitale; mais l'empereur d'Autriche a commué la peine en une réclusion plus ou moins rigoureuse.

— Le roi de Naples a mis M. le cardinal Ruffo à la tête du ministère des finances.

— Le 29 décembre, le marquis de Wellesley, nouveau vice-roi d'Irlande, a pris possession de son gouvernement. Il a été reçu avec enthousiasme à Dublin.

— Le gouverneur-général de Varsovie a reçu l'ordre de prohiber toute société secrète, quel que soit son but, sous les peines les plus rigoureuses. Il est en outre défendu à tout Polonois de s'affilier à des sociétés étrangères, surtout à celles qui ont un but politique. Tout fonctionnaire public, et spécialement tout instituteur ou professeur qui ne dénonceroit pas ces sociétés sera destitué, et encourra des punitions personnelles.

— Les nouvelles qui annonçoient que Constantinople avoit été le théâtre des plus affreux désordres à la fin de novembre et au commencement de décembre sont formellement démenties par l'*Observateur autrichien*. Le même journal assure que les ministres d'Angleterre et d'Autriche n'ont eu de conférence en commun, ni avec le reis-effendi, ni avec le Grand-Seigneur.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 4, les bureaux se sont réunis pour l'examen préparatoire du nouveau projet de loi sur les journaux. L'opération s'est terminée en une seule séance. La commission chargée de faire un rapport sur ce projet se compose de MM. de Cardonnel, de Martignac, de la Bourdonnaye, de Berbis, de Bonald, Darrieux, de Limerac, de Riocourt, de Frénilly.

Le 5, M. César Durand, élu en remplacement de M. Camille Jordan, prête serment, et prend place à l'extrême gauche. On procède ensuite au renouvellement des bureaux. M. le président annonce qu'il n'y a plus rien à l'ordre du jour, et que, quand la réunion de la chambre sera nécessaire, MM. les députés seront prévenus à domicile. Plusieurs membres du côté gauche demandent des rapports de la commission des pétitions, et le renouvellement de cette commission. M. le président donne des explications à cet égard. La séance est levée.

Le 7, la commission du budjet, celle des pétitions, et la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à la police de la presse périodique, se sont assemblées. Le rapporteur de cette dernière commission n'est point encore nommé, et il n'y a point encore de séance publique indiquée.

M. Lebel a fait paroitre 3 nouveaux vol. de l'édition des *Œuvres choisies de Bossuet*, en 23 vol. in-12. Il ne s'est pas astreint à l'ordre numérique des volumes; ceux qu'il vient de publier sont les tomes XV, XVI et XVII. Ils renferment l'*Histoire des Variations des églises protestantes*. La célérité que met l'éditeur à son entreprise ne peut qu'être agréable aux souscripteurs. De nouveaux volumes vont suivre ceux-là, et en continuant la même marche, cette édition sera achevée en peu de temps. Nous ne répéterons pas qu'il seroit impossible d'avoir un Bossuet choisi à moins de frais. Il a été tiré quelques exemplaires vélins, dont le prix n'est pas très-élevé. On souscrit toujours au bureau de ce journal; prix, 40 fr.

Sur les missions des protestans.

On avoit reproché aux protestans de ne pas témoigner de zèle pour la propagation de l'Evangile, et de n'avoir point formé de ces grandes associations qui vont porter les lumières de la foi dans les contrées les plus reculées, et parmi les ténèbres du paganisme. Les protestans ont paru sensibles à ces reproches, et voilà que, depuis quelques années surtout, ils s'ébranlent et se mettent en frais pour établir des missions lointaines. Ils organisent des sociétés, ils publient des livres, ils ont même un journal des missions, qui paroît tous les mois en Angleterre; enfin ils cherchent à faire un peu de bruit, et ils racontent avec quelque pompe leurs efforts et leurs succès. Tel est, entr'autres, l'objet d'un volume intitulé : *Exposé de l'état actuel des Missions évangéliques chez les peuples infidèles*, Genève, 1821, in-8°. de 408 pages. C'est d'après cet ouvrage que nous allons offrir le tableau abrégé des missions protestantes.

Il existe actuellement, suivant ce livre, vingt-deux sociétés différentes de missions protestantes, dont treize sont établies depuis 1792. De ces sociétés, il y en a dix en Angleterre, trois en Ecosse, cinq en Amérique, et quatre sur le continent. Ces associations se donnent toutes la main; indépendans, anglicans, baptistes, calvinistes, luthériens, moraves, méthodistes, tous fraternisent ensemble. Ils n'ont pas la même croyance, n'importe; ils se soutiennent les uns les autres, *quels que soient d'ailleurs l'église qui les rassemble, et la langue qu'ils parlent, et le nom qui les désigne*. Ils ne jugent pas que quelques dogmes de plus ou de moins doivent les diviser, pourvu, disent-ils, que *tous s'appuient sur la pierre de l'angle*. Mais ceux qui nient la divinité de Jésus-Christ *s'appuient-ils sur la pierre de l'angle*, et n'est-il pas plaisant qu'on exclue les catholiques de cette grande union, tandis qu'on y admet les sociniens?

Sur ces vingt-deux sociétés, six appartiennent exclusivement à l'église anglicane; telles sont, 1°. la *société des missions de l'église anglicane*, fondée en 1801, et qui compte

parmi ses membres beaucoup de pairs et de personnages marquans dans les trois royaumes. Cette société publie tous les ans des rapports d'apparat, et on remarque, entr'autres, que, dans le quatorzième rapport, il étoit dit que des missionnaires de différentes communions étoient plus propres *à opérer plus rapidement la grande œuvre de convertir le monde.* Mais qu'est-ce qu'une si singulière conversion opérée par des gens qui disent le blanc et le noir, qui prêchent la Trinité ou qui ne parlent pas de la Trinité, et qui, en ayant l'air d'être unis, ne s'entendent pas entr'eux? Il n'y avoit pas plus de confusion dans la tour de Babel que dans ces associations de missionnaires, qui annoncent des dogmes si différens, et dont les uns, par exemple, recommandent le baptême, tandis que les autres déclarent qu'on peut s'en passer. Quoi qu'il en soit, la société des missions anglicanes fraternise avec les méthodistes et avec les baptistes; elle prend à son service des calvinistes et des luthériens allemands, et les envoie en missions; elle s'étend particulièrement à Sierra-Leona et dans les établissemens de l'ouest de l'Afrique, dans l'Inde et les îles de cette mer. Elle avoit reçu, en 1819, 30,000 liv. sterl.

2°. La *Société pour la propagation de l'Evangile dans les contrées étrangères*, est la plus ancienne de ce genre en Angleterre; elle date de 1647, et entretenoit, en 1818, dans les colonies angloises, trente-cinq missionnaires, et trente-neuf maîtres ou maîtresses d'école, sans parler de quelques ministres ou catéchistes. Le roi George IV la protège, et l'on doit établir à Calcutta un séminaire pour les missionnaires indigènes.

3°. La *Société pour l'avancement de la connoissance du christianisme* entretient la mission danoise formée au commencement du 18e. siècle, à Tranquebar, sur la côte de Coromandel; elle emploie des missionnaires luthériens d'Allemagne; et des évêques anglicans contribuent ainsi à propager la confession d'Augsbourg dans les Indes. Il y en a qui appellent cela de la tolérance; ne seroit-ce pas plutôt de l'indifférence toute pure?

4°. La *Société de Londres pour la propagation de l'Evangile parmi les Juifs* ne date que de 1808; elle forme des écoles pour les Juifs, leur distribue des nouveaux Testamens, et leur adresse des instructions. Des agens de cette société ont voyagé dans le même but. Sept sociétés auxiliaires ont

été fondées pour seconder la première; une pareille société s'est formée depuis peu à Edimbourg, et vient d'envoyer deux missionnaires à Odessa. Il y a d'autres associations du même genre à Bruxelles, à Francfort et à Bâle. La société a recueilli, en 1819, 11,000 liv. st. Cependant ses succès ne paroissent encore qu'en espérance.

5°. et 6°. La *Société pour la conversion des nègres*, et celle *pour la Nouvelle-Angleterre*, sont dans le même cas, et l'on convient qu'elles n'ont pas eu de grands résultats. La première de ces sociétés est due au dernier évêque anglican de Londres, le docteur Portéus.

Les précédentes sociétés appartiennent à l'église anglicane; les quatres suivantes sont formées hors de son sein. La *Société des missions*, créée en 1795, admet des ouvriers de toutes les communions, *pourvu*, dit l'*Exposé, qu'ils aiment et prêchent Jésus-Christ*. Son principe fondamental est de ne propager aucune opinion particulière, et de laisser les nouveaux chrétiens *choisir telle forme de gouvernement ecclésiastique qui leur paroîtra le plus conforme à la parole de Dieu;* on ne leur prêche donc que l'Evangile pur. Mais combien de manières d'entendre l'Evangile, où l'un découvre précisément le contraire de ce que l'autre y aperçoit! Cette société a un séminaire de vingt-un jeunes gens, à Gosport; elle a recueilli, en 1819, plus de 25,000 liv. st., et envoie des missionnaires dans les Indes, en Afrique, à Otaïti, etc. On dit même qu'elle en envoie en Chine; mais, en y regardant de près, on voit que ses agens ne sont point entrés dans ce vaste empire; l'un n'est pas sorti de Canton, et l'autre demeure à Malaca. Ce n'est pas ainsi qu'ils obtiendront de grands succès en Chine, quoique ces *infatigables missionnaires préparassent, en 1818, TRENTE MILLE traités chinois en chinois et en malais;* nous copions l'*Exposé* ... rant en effet le courage de ces auteurs intrépides qui, dans une seule année, *préparent trente mille traités*. Quelle effrayante fécondité!

La *Société des missions baptistes* fut formée en 1792; on sait que les baptistes en Angleterre enseignent qu'il ne faut administrer le baptême qu'aux adultes déjà instruits de l'Evangile. En 1815, ils avoient quatorze missionnaires européens, vingt-huit indigènes, et vingt-un établissemens, dont les principaux étoient à Calcutta et dans les possessions an-

gloises de l'Inde. Trois de ces missionnaires, les docteurs Carey, Marschman et Ward, étoient de savans orientalistes; nous en avons parlé, n°. 759. La société biblique d'Angleterre secondoit les missions baptistes.

La *Société des missions méthodistes* entretenoit, en 1818, cent cinquante-cinq missionnaires, dont quatre-vingt-sept en Amérique, et particulièrement dans les Antilles; vingt-six en Europe, vingt-sept en Asie, dix en Afrique, etc. Elle avoit soixante-quinze écoles dans l'île de Ceylan, et avoit recueilli 25,000 liv. st., en 1818.

La *Société des frères de l'unité chrétienne* ou des moraves avoit des établissemens dans le Groenland, chez les Hottentots, en Russie, etc.; elle comptoit quatre-vingt-dix missionnaires, sans compter les indigènes. La société biblique les favorise, et leur envoie des livres.

Cette société biblique, quoiqu'elle ne soit pas comptée parmi les sociétés de missionnaires, les seconde de tout son pouvoir. Elle a pris dans ces derniers temps de prodigieux accroissemens. En 1804, il n'y avoit en Angleterre qu'une société biblique; aujourd'hui la Grande-Bretagne a six cent vingt-neuf de ces sociétés, sans parler même de sociétés auxiliaires établies dans des districts et des villages. Leurs dépenses se sont élevées, en 1819, à plus 3,000,000 fr., et elle a fait distribuer trois millions sept cent mille exemplaires de l'Ecriture, en cent vingt-sept langues différentes. Il y a aujourd'hui de pareilles sociétés sur le continent, en Amérique, dans l'Inde et en Russie, où l'empereur protège ces établissemens. L'*Exposé* dit même que les églises grecques témoignent tant de zèle pour la distribution des Bibles, qu'elles deviennent aujourd'hui des églises évangéliques. Je ne sais si elles seront flattées du compliment.

En Ecosse, on compte trois sociétés, celle *pour la conversion des Juifs*, dont nous avons parlé plus haut; celle *des missions d'Edimbourg*, qui s'occupe particulièrement de la Russie, et celle *pour la propagation du christianisme*, qui a pour objet l'instruction des montagnards d'Ecosse et les Indiens du nord de l'Amérique.

En Amérique, il y a cinq sociétés, 1°. celle *des missions étrangères*, créée en 1810, et qui a un séminaire à Cornwall, dans le Connecticut; elle envoyoit des missionnaires chez les sauvages et dans la presqu'île de l'Inde; 2°. la *Société des*

baptistes américains, qui avoient fondé une mission chez les Birmans, au-delà du Gange; 3°. la *Société de New-Yorck*; 4°. celle *des Américains-unis*; 5°. et celle *de l'église épiscopale d'Amérique*, qui ont été formées récemment, et dont on ne dit rien, sinon qu'elles donnent des espérances.

Sur le continent, on compte quatre sociétés. La première est celle *des frères moraves allemands*; elle est unie à la société des frères moraves anglois, citée ci-dessus. La *Société des missions du Danemarck et de Halle* ne paroît aussi avoir été mise là que pour faire nombre; c'est la même citée plus haut, n°. 3 des missions angloises. La *Société des missions de Hollande pour la propagation du vrai christianisme, surtout parmi les païens*, fut établie en 1797, et particulièrement par les soins d'un médecin, nommé Van der Kemp, qui fut aussi le premier missionnaire; elle a une école pour former des sujets, à Berkel, près Roterdam, et elle envoie des missionnaires en Afrique, chez les Buschmans et les Cafres. Elle a pris à son service des Allemands, et, entr'autres, un Autrichien, Jean Kindlinger, autrefois catholique, qui s'est fait protestant. Il ne paroît pas toutefois que cette société ait eu de grands succès.

On parle avec quelque ostentation dans l'*Exposé* d'une *Société des missions évangéliques*, qui a pris naissance à Bâle, en 1815. On y a formé une école de missionnaires sous la direction du pasteur Blumhardt; elle a envoyé sept sujets à Berkel, et, en 1820, elle comptoit dix-neuf nouveaux élèves. Cette société se propose uniquement de répandre le christianisme parmi les païens et les mahométans, et il s'est formé récemment des sociétés auxiliaires de celle-ci, en Allemagne. On assure qu'elle a aussi des amis zélés parmi les protestans de France. Au surplus, les succès de cette société sont encore en perspective, comme ceux de plusieurs des sociétés précédentes.

(*Nous sommes obligés de renvoyer la suite à un autre numéro*).

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Les derniers jours de la neuvaine de sainte Geneviève ont été plus suivis encore que les premiers. Dès six heures du matin, on s'empressoit pour entendre les instructions de

M. l'abbé Rauzan. Le jeudi, on a célébré l'octave de la fête de sainte Geneviève : il y avoit beaucoup de monde à l'instruction du matin, et une communion nombreuse a eu lieu à la messe qui a suivi cette instruction. C'est le soir de ce jour que Mme. la duchesse de Bourbon est venue prier dans l'église, et y a été frappée d'apoplexie, comme nous le racontons plus bas : ainsi, la dernière action de cette princesse aura été un hommage à la sainte patronne de la capitale. Le mercredi matin, MADAME, duchesse d'Angoulême, étoit venue entendre la messe dans la même église. Outre les instructions du soir et du matin, l'office pontifical a eu lieu tous les jours, à dix heures. Les colléges et pensions du quartier y ont assisté tour à tour. Les paroisses sont aussi venues suivant l'ordre prescrit par le Mandement. On a remarqué que, quoiqu'il y eût beaucoup de monde à Sainte-Geneviève, l'église de Saint-Etienne-du-Mont, qui est très-voisine, n'a pas cessé d'offrir aussi une grande affluence. Beaucoup de fidèles venoient prier auprès du tombeau, et chaque jour de l'octave une des paroisses de Paris a officié le matin, comme il étoit d'usage les années précédentes.

— Le mercredi 9, M. l'archevêque de Paris, assisté de MM. les archidiacres, a visité le collége de Henri IV. Le proviseur de la maison, M. Auvray, qui concourt avec un zèle louable à tout ce qui peut tourner au bien de l'établissement, a reçu le prélat, et lui a présenté les professeurs et les maîtres. M. l'abbé de Causans, que le dévoûment le plus pur a porté à accepter la place d'aumônier de la maison; M. l'abbé de Salinis, qui le seconde dans l'instruction des jeunes gens, et quelques autres ecclésiastiques présens, ont offert leurs hommages à M. l'archevêque, qui s'est rendu à la chapelle, y a donné le salut, et y a adressé aux élèves une exhortation affectueuse et convenable, sur leurs devoirs et sur l'esprit de religion qui doit les animer. Le prélat a visité l'infirmerie et les classes supérieures, où les élèves lui ont présenté des complimens ingénieux et des vers latins très-bien tournés. Ils ont été charmés, de leur côté, de l'affabilité et de l'à-propos des réponses de M. l'archevêque, qui s'est retiré satisfait de cette visite, et a demandé un congé pour ces jeunes gens. Le lendemain, le prélat a visité aussi le collége de Sainte-Barbe.

— On célébrera, dimanche prochain, dans l'église de Saint-Roch, la fête du Triomphe de la Croix. A une heure, ser-

mon par M. l'abbé Feutrier. Le soir, sermon de la prière par M. Enfantin. Il y a grand office et indulgence plénière.

— Le mardi 15 janvier, à deux heures après midi, il y aura assemblée de charité et sermon à Saint-Sulpice en faveur de l'établissement du Refuge pour les jeunes prisonniers; M. l'abbé Cailleau, des missions de France, fera le discours, et Mmes. Boni de Castellane et Sanlot-Baguenault quêteront. Nous avons parlé assez souvent de cet établissement, depuis cinq ans qu'il est formé, pour être dispensé d'en faire connoître le but ou les avantages. Nous dirons seulement qu'il s'y trouve en ce moment six ateliers pour les enfans; savoir, des ateliers de menuisiers, d'ébénistes, de ferblantiers, de peintres sur métaux, de fabricans de bronze et de cordonniers. Vingt-un jeunes gens sortis de la maison continuent à se bien conduire dans le monde, et exercent avec honneur l'état qu'on leur a montré. Il y a dans ce moment au Refuge trente-quatre enfans qui répondent aux soins des Frères des Ecoles. Un des administrateurs de la maison, M. l'abbé de Sanlis, succède à la surveillance de l'abbé Arnoux et de l'abbé Carron, et dirige plus immédiatement l'établissement. On peut lui adresser les offrandes. La maison a d'autant plus de besoins, qu'il n'y a pas eu de quête l'année dernière, et on espère que cette circonstance portera les bienfaiteurs du Refuge à signaler encore davantage leur bienveillance pour cette charitable et utile institution.

— Nous citions, dans notre dernier numéro, un exemple de l'avidité des ennemis de la religion pour saisir et exagérer tout ce qui peut servir leurs vues. Un événement récent vient de prouver quels sont, à cet égard, leur talent et leur zèle. Un anglois protestant, M. Douglas-Loveday, avoit mis sa fille en pension, à Paris, chez Mlles. R....., rue Notre-Dame-des-Champs. Il n'avoit, dit-on, rien recommandé sur l'article de la religion, et la maîtresse de pension s'abstenoit cependant d'en parler à la jeune personne; mais, au bout de quelque temps, celle-ci témoigna d'elle-même le désir de s'instruire; elle voulut voir des ecclésiastiques, elle leur exposa ses difficultés; on les résolut : elle se décida à embrasser la religion catholique. Le père, en ayant été instruit, s'est montré très-irrité : il a voulu qu'on lui rendît sa fille. La jeune personne, qui est majeure, a refusé de rentrer dans la maison

paternelle; elle allègue, à ce qu'on prétend, la crainte d'y trouver des exemples qui ne seroient peut-être pas propres à diriger dans le monde la conduite d'une jeune fille. Toutefois M. Douglas a jeté les hauts cris, et il a, l'autre jour, tenté, sur le boulevard, de reprendre sa fille de force. Une feuille libérale a raconté ce fait d'une manière à faire frémir toutes les mères. On a vu là un prétexte pour noircir les prêtres : on s'en est emparé. M. Douglas a été conseillé de présenter une pétition à la chambre des députés, et l'on dit qu'un avocat, célèbre par ses opinions libérales, lui a prêté sa plume. Toute la rhétorique du parti a été mise en jeu dans cet écrit, dont la conclusion est, que le fait dénoncé est un prodige de fanatisme absurde et barbare. La pétition a été imprimée, on la distribue de tous côtés avec profusion. M. Douglas désavoue cette distribution, et assure qu'il a fait tout ce qui étoit en lui pour l'empêcher; elle a eu lieu néanmoins, parce qu'elle est utile aux intérêts d'un parti qui veut du scandale, et qui en excite à tout propos et à tout prix.

— Après avoir pourvu aux premiers besoins de sa résidence et de l'administration centrale, M. l'archevêque de Sens a voulu visiter la ville la plus importante de son diocèse : il s'est transporté, le 10 décembre, à Auxerre, où il a été reçu avec de grands honneurs. M. de la Fare est descendu à la mairie, où l'attendoient le maire et ses adjoints. Les troupes lui ont rendu tous les honneurs militaires, et le peuple se pressoit sur son passage. Le clergé de la ville et celui des environs s'étoient réunis à l'hôtel de la ville, et ont conduit M. l'archevêque à l'église de Saint-Etienne, l'ancienne cathédrale, où M. l'abbé Viart, curé de la paroisse et grand-vicaire du diocèse, harangua le prélat. Il donna des éloges aux évêques qui avoient précédemment gouverné cette portion du troupeau, et la félicita de se trouver sous la houlette d'un pasteur si vénérable et si distingué. Mgr. prononça, du milieu du chœur, un discours, où il remercia le clergé et les fidèles de leur obligeant accueil, et promit aux uns et aux autres son affection et ses plus tendres soins. Si la ville d'Auxerre, dit-il, n'avoit pu recouvrer son titre épiscopal, du moins ce siége illustre n'est point passé en des mains étrangères; la fille, si on peut parler ainsi, est venue confondre sa gloire avec celle de la mère, et les deux villes de Sens et d'Auxerre rivaliseront de zèle pour la religion et d'ardeur pour les bonnes œuvres. Après avoir

exprimé ses vœux, et adressé les conseils que lui suggéroit sa sagesse et sa piété, M. l'archevêque a donné le salut et la bénédiction du saint Sacrement; puis il a entonné le *Te Deum* et donné la bénédiction épiscopale. Il a été ensuite reconduit, avec le même cortége, à son logement, où le maire, le président du tribunal et le bâtonnier des avocats lui ont adressé chacun un compliment. M. le préfet a rendu aussi ses devoirs au prélat, et lui a présenté les autorités. Mgr. a visité les églises, les hôpitaux, le collége et les écoles chrétiennes : il a montré partout le zèle d'un pasteur et la bonté d'un père; il a adressé des paroles d'encouragement aux uns et de consolation aux autres. Le séjour du prélat à Auxerre a été trop court; mais on espère l'y revoir encore, et il y sera attiré, indépendamment des autres motifs, par le petit séminaire qu'il se propose d'y établir, et dont on dispose actuellement le local.

— Les chanoines du nouveau chapitre de Luçon, réunis et nommés depuis quelques temps, étoient entrés déjà en exercice; mais M. l'évêque avoit indiqué le 1er. janvier pour les mettre en possession avec plus de pompe. La veille, ils présentèrent au prélat leurs statuts déjà précédemment soumis à son approbation. Le jour de la fête, on se rendit processionnellement à l'église, où, après le chant du *Veni, Creator*, M. l'évêque adressa aux nouveaux chanoines un discours où il leur traça d'une manière vive et touchante leurs fonctions et leurs devoirs. Les statuts ayant été lus par le secrétaire de l'évêché, et les membres appelés par rang d'âge, Mgr. mit en possession le premier grand-vicaire, qui installa les autres grands-vicaires et le premier archidiacre. Les autres chanoines furent mis en possession par deux archidiacres. Le prélat célébra ensuite la messe pontificalement; on exécuta en motet le verset de l'antienne *Ecce sacerdos magnus*. Pendant l'installation, le chœur chantoit les psaumes *Quare fremuerunt*, et *Ecce quàm bonum*, sous l'antienne *Deus liberavit populum suum*... Nous avons donné précédemment les noms des grands-vicaires et chanoines; nous indiquerons ici les autres dignités qu'ils réunissent. M. Hudault est aussi official du diocèse et archidiacre de Bourbon-Vendée; M. Chantreau de la Jouberdrie est archidiacre de Fontenay-le-Comte; M. Baudouin, oncle, ancien grand-vicaire de La Rochellle, est supérieur du grand séminaire. M. Affre, aussi grand-vicaire, et ancien professeur en théologie, est promoteur de l'officialité. M. Darnaud, an-

cien curé de Fontenay, est archidiacre des Sables d'Olonne. M. Baudouin, neveu, est curé de la cathédrale, sous le titre d'archiprêtre de Luçon. Parmi les chanoines, nous avons nommé, outre ceux ci-dessus, M. de La Corbière, ancien chanoine d'Angers, et aumônier de Mesdames de France; M. de La Mothe Fouqué, ancien professeur de théologie; M. de Buor, ancien chanoine de Luçon; M. Grassineau, supérieur du petit séminaire, et M. Chabrier, secrétaire de l'évêché.

— Des lettres récentes du Kentucky font connoître l'état actuel des choses dans cette intéressante mission. M. Chabrat, ce missionnaire françois qui étoit venu en France il y a deux ans, et qui repartit l'année dernière pour les Etats-Unis, étoit de retour au Kentucky depuis le mois de juillet dernier, après seize mois d'absence, et avoit été reçu par M. l'évêque avec toutes sortes de marques d'affection. Une cloche, qu'il avoit achetée en France, est aujourd'hui dans le clocher de la cathédrale de Bardstown : c'est une nouveauté pour tout le pays. M. Nérinckx, prêtre flamand, attaché à la même mission, est aussi de retour aux Etats-Unis. Il est arrivé à Baltimore, et étoit attendu au Kentucky. Il a envoyé un bel orgue à dix registres, qu'il s'est procuré en Flandres. Il est arrivé de Rome un nouveau missionnaire : c'est un jeune prêtre irlandois, pieux et instruit. Enfin, un Dominicain, le père Hill, est aussi venu récemment au Kentucky avec quatre jeunes étudians et deux frères lais. Ce renfort sera très-utile pour la mission. M. l'évêque avoit visité, au mois de mai, les catholiques du Ténessee. Quoiqu'il n'y eût passé que trois semaines, il avoit eu cependant la consolation d'y faire du bien. Les catholiques étoient bien disposés. On avoit offert un terrain pour bâtir une église, et fait une souscription de 3000 dollars pour les frais de construction. Le 3 septembre dernier, MM. Chabrat et Abell ont été envoyés par M. l'évêque dans le Ténessee, et ont prêché tant à Nashville qu'à Columbia. Ils ont soutenu la controverse contre les protestans. C'est à Nashville, chef-lieu de cet Etat, que sera bâtie la nouvelle église. M. l'évêque se propose d'y envoyer de temps en temps un missionnaire; car ce pays n'a point encore de pasteur résidant. M. Gawith a formé, à Saint-Etienne, une réunion de jeunes gens qu'il dispose pour l'état ecclésiastique. Les écoles de filles et celles de garçons se multiplient et se consolident. M. David, évêque de Mauricastre et coadju-

teur de M. l'évêque de Bardstown, a fait imprimer, à Louis-Ville, une réfutation du prédicant Hall, dont nous avons eu occasion de parler. La violence de ce prédicant n'a pas donné beaucoup de relief à sa cause, et, depuis la conférence qu'il eut avec M. David, plusieurs protestans se sont convertis. On en compte quatre qui, récemment, ont voulu mourir catholiques, et d'autres n'ont pas attendu ce dernier moment pour rentrer dans le sein de l'Eglise. Le P. Miles, Dominicain, s'est acquis de la réputation dans la controverse. Le P. Edouard Fenwich, du même ordre, venoit d'être nommé évêque de Cincinnati, nouvel évêché érigé dans l'Etat de l'Ohio. Il vouloit partir pour l'Europe, et prier le souverain Pontife de faire un autre choix : mais ses supérieurs lui ont ordonné de se soumettre. Il étoit question d'établir aussi un évêché au Détroit, et on croyoit que le Pape y nommeroit M. Galitzin ou le P. Benedict Fenwich. M. l'évêque du Kentucky, qui ne veut que le plus grand bien de la religion, voit sans peine ces démembremens de son diocèse. Il est sans cesse occupé à visiter ses congrégations; et son zèle, sa douceur, son esprit de désintéressement et de pauvreté, lui ont concilié l'estime et l'attachement de tous. Son seul chagrin est de n'avoir pu encore acquitter les dépenses pour la construction de sa cathédrale. Les secours qu'il a reçus dernièrement d'Europe ont diminué cette dette, mais n'ont pu l'éteindre; et comme le commerce est aujourd'hui fort languissant dans le Kentucky, le prélat désespère d'y trouver les ressources dont il auroit besoin. Il s'adresse donc encore aux ames pieuses en Europe; et, dans une lettre datée de Saint-Thomas, le 18 septembre dernier, il les remercie de ce qu'elles ont déjà fait, et leur expose avec candeur sa situation et ses embarras. Cette lettre va être imprimée et répandue, conformément aux intentions de M. Flaget, et nous ne doutons pas que l'on ne soit touché du simple exposé que le prélat fait des besoins de son diocèse. Les dons peuvent être adressés à M. l'abbé Morel, chanoine de Bordeaux, à Bordeaux, rue Morgan, n°. 8, ou à M. l'abbé Badin, au séminaire Saint-Nicolas, à Paris. M. Morel a le titre de grand-vicaire de M. l'évêque du Kentucky, et est son agent en France pour tout ce qui peut regarder cette mission. M. Badin est lui-même un des missionnaires de ce pays, et il se dispose à y retourner quand il aura rempli les intentions de M. Flaget, qui le charge spé-

cialement de recueillir des offrandes, en argent ou en nature, pour son église. M. Badin a déjà publié, sur le Kentucky, une Notice dont nous avons parlé et dont nous avons donné un extrait. Nous y renvoyons le lecteur.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Un coup inattendu vient d'enlever subitement une princesse qui paroissoit jouir d'une bonne santé. Mme, la duchesse de Bourbon, étant allé jeudi dernier prier à Sainte-Geneviève, y a été frappée d'une attaque d'apoplexie foudroyante au moment même où elle se mettoit à genoux. Elle est tombée; un missionnaire qui se trouvoit à portée, n'a eu que le temps de lui donner l'absolution. La princesse a rendu le dernier soupir, dans l'église même, cinq minutes après. Louise-Marie-Thérèse-Mathilde d'Orléans, duchesse de Bourbon, étoit née à Saint-Cloud le 9 juillet 1750. Elle étoit fille de Louis-Philippe duc d'Orléans, petit-fils du régent, et de Louise-Henriette de Bourbon-Conti. Elle épousa, le 24 avril 1770, M. le duc de Bourbon, plus jeune qu'elle de six années. Elle en eut M. le duc d'Enghien, qui devoit périr à la fleur de l'âge d'une manière si tragique. Les deux époux vivoient séparés depuis 1780. En 1793, la duchesse de Bourbon fut détenue à Marseille en vertu des décrets de la convention, et après la révolution du 18 fructidor (4 septembre 1797) elle fut bannie en Espagne, et a habité Barcelonne jusqu'à la restauration. Revenue en France, elle avoit établi dans son hôtel, rue de Varennes, un hospice, dit Hospice-d'Enghien, où elle avoit placé des sœurs de la Charité, et où on recevoit un certain nombre de malades. La princesse donnoit beaucoup aux pauvres et assistoit souvent aux assemblées de charité. Espérons que ses bonnes œuvres l'auront préparée au coup subit qui l'a frappée, et que la miséricorde divine, comme saint François de Sales le disoit d'un des ancêtres de la princesse (Henri IV), aura été *propice à celle qui le fut à tant de malheureux*.

— LL. AA. RR. MADAME et Mgr. le duc d'Angoulême ont fait remettre chacun une somme de 300 fr. aux enfans du percepteur de la commune de Pommeraye, ancien soldat vendéen, qui est mort victime d'un malheureux accident, le jour du baptême de Mgr. le duc de Bordeaux.

— S. A. R. MADAME a donné 200 fr. pour la restauration du clocher de l'église de Vittefleur (Seine-Inférieure), qui a été incendié le 2 décembre dernier.

— MM. le duc de Doudeauville, de Laval et de Narbonne Pelet, et M. le vicomte de Bonald, sont nommés ministres d'Etat, et membres du conseil privé.

— Sur la démission de MM. le duc Decazes et le duc de Narbonne-Pelet, le Roi a nommé M. le vicomte de Châteaubriand am-

bassadeur en Angleterre; et M. le comte de Serre, ambassadeur près la cour de Naples.

— Une ordonnance royale règle le tableau des conseillers d'Etat et maîtres des requêtes en service ordinaire, ainsi que leur répartition dans les divers comités. Sont nouvellement nommés conseillers d'Etat, ou attachés à un des comités: MM. Mounier, Jacquinot-Pampelune, de Kergariou, Ferdinand de Berthier, Dupleix de Mézy, de Brevannes, le comte d'Augier, Duhamel. Les nouveaux maîtres des requêtes ou ceux qui sont attachés à des comités, sont: MM. Henri de Longuève, Forest, de Crouseilhes, Masson, de Jessaint, Fumeron d'Ardeuil, O'donnell, Janet, le marquis Amelot de Guepéan, Alphonse de la Bouillerie et Genoude.

— Une autre ordonnance fait quelques changemens dans plusieurs préfectures. M. de Tournon, préfet de la Gironde, passe à la préfecture du Rhône; M. de Breteuil, préfet de la Sarthe, à celle de la Gironde; M. de Nugent, préfet des Landes, à celle de la Sarthe. M. de Talleyrand, préfet de l'Aisne, à celle de l'Allier; et M. de Murat, préfet des Côtes-du-Nord, à celle du Nord. MM. de Curzay, de Floirac et de Saint-Luc, anciens préfets, sont nommés, le premier à la préfecture des Côtes-du-Nord, le second à celle de l'Aisne, et le dernier à celle du Lot. M. Herman, sous-préfet de Brest, est nommé préfet des Landes, et M. de Suleau, sous-préfet de Compiègne, préfet de la Corse. M. Romain, sous-préfet à Péronne, passe à Brest.

— M. le lieutenant-général vicomte Donnadieu est rétabli sur le tableau des officiers-généraux disponibles.

— M. le lieutenant-général comte Coutard est nommé commandant de la 1re. division militaire, en remplacement de M. le lieutenant-général comte Defrance, appelé à d'autres fonctions; et M. le lieutenant-général baron Devilliers remplace M. le lieutenant-général comte Coutard dans le commandement de la 13e. division militaire.

— Par ordonnance royale, M. le Vassor de La Touche est nommé député de la colonie de la Martinique; M. le comte de Vaublanc, de la Guadeloupe; M. Noyer, de Cayenne; M. le capitaine de vaisseau Philibert, de Bourbon.

— M. de Vandœuvre, procureur-général près la cour royale de Dijon, et député, est nommé, dit-on, procureur-général à Rouen. On annonce aussi que M. Delamalle fils remplace M. de Vatimesnil, comme substitut au parquet de la cour royale de Paris.

— Une autre ordonnance du Roi donne une nouvelle organisation à la direction des postes. MM. le marquis de Bouthilliers, Gouin et de Rancogne, sont nommés administrateurs des postes; les trois inspecteurs-généraux sont supprimés.

— M. Chifflet est nommé rapporteur de la loi pour la répression des délits de la presse.

— Cinq élèves de l'école royale de Saint-Cyr sont morts; il n'y a plus en ce moment que cinq malades à l'infirmerie. Les élèves bien portans ou convalescens ont été rendus à leurs familles. Les cours de l'école sont suspendus.

— L'éditeur responsable du journal intitulé : *le Pilote*, a été traduit devant le tribunal de police correctionnelle, comme prévenu de contravention à la loi de censure.

— Sur la proposition de M. le garde des sceaux, le Roi a fait à M. de Lacretelle aîné remise de l'emprisonnement auquel il avoit été condamné comme auteur d'une brochure intitulée : *les Rognures de la Censure*. Cette grâce a pour principaux motifs l'âge et les infirmités de M. de Lacretelle, et sa qualité de membre de l'Académie françoise.

— Un assassin, condamné à mort, et exécuté à Paris, le 9 de ce mois, le nommé Guichet, a montré en mourant un repentir profond. Arrivé devant l'échafaud, il a recommandé aux jeunes gens de fuir les mauvaises compagnies, afin d'éviter son triste sort. *Que mon supplice*, a-t-il dit, *vous serve d'exemple*. Au pied de l'échelle, il s'est mis à genoux, a reçu la bénédiction de M. l'abbé de Montès, aumônier de la Conciergerie, l'a embrassé, et a paru calme et résigné. Avant de sortir de la prison, il avoit remercié et embrassé le concierge, et donné à une personne qu'il connoissoit le conseil de revenir tout-à-fait à la religion.

— La tentative insensée faite à Béfort pour séduire les troupes et les exciter à la révolte n'a servi qu'à faire ressortir les bons sentimens de la garnison de cette ville. Les projets des coupables ont été déjoués par la bonne conduite des officiers et des soldats. M. le lieutenant-général Pamphile de Lacroix, commandant la 3e. division militaire, a fait publier, à Strasbourg, un ordre du jour contenant les principales circonstances de l'événement, et dans lequel il donne des louanges méritées au dévoûment de M. le lieutenant du Roi, Toutain.

— Le conseil académique de Toulouse, par arrêté du 22 décembre dernier, a privé de quatre inscriptions un étudiant en droit, nommé Lassène, prévenu d'avoir excité des troubles dans un lieu public.

— Le ministre de la marine a envoyé une médaille d'or à un brave marin de la Guadeloupe, nommé Pitel, qui a sauvé, le 9 septembre dernier, au péril de sa propre vie, les passagers et l'équipage d'un bateau échoué sur des rochers.

— Une édition toute entière des *Chansons* du sieur B..... a été saisie à Genève, avant qu'un seul exemplaire eût été mis en vente, et la même mesure va être prise dans tous les cantons de la Suisse, soit contre la réimpression, soit contre l'introduction des éditions furtives.

— Le parlement anglois s'est assemblé le 3. Le lord chancelier a déclaré que le roi prorogeoit la convocation du parlement jusqu'au mardi 5 février. M. Plunkett, le célèbre défenseur des catholiques d'Irlande, est nommé procureur-général de ce royaume, en remplacement de M. Saurin. On pense que cette nomination annonce de grandes mesures législatives à l'égard des catholiques.

— Le roi de Sardaigne, désirant que les jeunes étudians qui n'ont pris aucune part aux désordres passés puissent continuer leurs études, a ordonné qu'il seroit ouvert à la secrétairerie de l'Université un re-

gistre où l'on inscrira les jeunes gens qui fourniront des preuves de leur attachement au roi et à la religion.

— Un *Te Deum* en actions de grâces de la cessation de la fièvre jaune a été chanté, il y a quelque temps, à San-Lucar de Barrameda, à Lebrija et à Xerès. L'état sanitaire de la ville de Port-Sainte-Marie s'est beaucoup amélioré.

— Le 27 décembre, le roi d'Espagne a présidé le conseil d'État, auquel il a communiqué le message qui lui a été adressé par les cortès sur le compte des ministres. Plusieurs conseillers furent d'avis que cette résolution des cortès attaquoit les prérogatives et l'autorité royale, et qu'on ne devoit faire aucun cas des représentations dont le but étoit le changement des ministres. D'autres membres du conseil ont parlé dans un sens opposé. Enfin, après une séance fort longue, on n'a rien décidé, ni rien voté. Il est facile de voir que le roi persiste fermement dans son intention primitive.

L'arrivée des nouveaux évêques dans leurs diocèses n'a pas seulement excité la joie des fidèles, elle a encore enflammé la verve des poètes. Nous avons reçu des pièces de vers destinées à conserver le souvenir d'un événement si important pour la religion. M. Loiseau, curé de Tiron, nous a fait passer une ode latine adressée à la ville de Chartres, pour la féliciter du rétablissement de son siége et de l'arrivée de M. de Latil. Nous avons déjà cité plusieurs productions de ce genre de cet estimable ecclésiastique, qui charme ses loisirs en cultivant la poésie latine. La nouvelle pièce de vers qu'il a faite sur la restauration de l'évêché de Chartres est écrite avec facilité; elle se compose de vingt strophes, dont nous ne pouvons citer que deux :

Orbitas ergò tua longa cessat
Nec decus priscum viduata flebis;
Summa sed grandem potiùs sequentur
Gaudia luctum.....

O potens virgo, pia quem dedisti
Præsulem, natos peramans tuere;
Ac ferat per te diuturna nobis
Gaudia tutus.....

M. R**., de Nîmes, nous a également adressé une petite pièce de vers sur l'arrivée de M. de Chaffoy dans cette ville; nous n'en citerons que la fin :

A la voix de l'oint du Seigneur,
La brebis long-temps égarée,
Rentre d'une marche assurée
Dans le bercail de son pasteur.
Nouveau Fénélon, plein de zèle,
Avec une aimable douceur
Il triomphera de l'erreur,
Et le retour de l'infidèle
Fera le charme de son cœur.

Exauce, grand Dieu, ma prière;
Que les ennemis de la foi,
Rangés sous la même bannière,
Frappés des vertus de Chaffoy,
Ouvrent les yeux à la lumière.

Nous joindrons ici, quoiqu'elle ne se rapporte pas au même sujet, une *Ode à l'Honneur*, que nous avons reçue, et qui ne porte point de nom d'auteur. Elle est en seize strophes, dont nous ne rapporterons que la première, qui fera peut-être regretter le reste:

Honneur, sentiment magnanime,
Noble soutien de la vertu!
Long-temps opprimé par le crime;
Tu ne fus jamais abattu.
C'est en vain qu'assis sur un trône,
Où la puissance l'environne,
L'usurpateur dicte la loi;
Ses dons flétris par des bassesses,
Ses menaces et ses promesses
Rien ne peut ébranler ta foi.

Parmi les nouvelles entreprises auxquelles les amis de la religion et des lettres doivent applaudir, il faut compter les éditions de Massillon et de Bourdaloue, annoncées par M. Méquignon. Nous avons déjà parlé de l'édition de Massillon, dont le Ier. volume a paru. L'édition de Bourdaloue sera entièrement semblable pour le format, le papier et le caractère. Le Ier. volume a aussi paru, ou plutôt le IIIe., car c'est par celui-là que l'éditeur commence. L'exécution en est très-soignée, et ces deux recueils de sermons figureront très-bien à côté l'un de l'autre dans les bibliothèques des amateurs.

Il étoit peut-être d'autant plus nécessaire de donner cette nouvelle édition de Bourdaloue, que les éditions précédentes ne répondoient pas toutes également au mérite et à la réputation de l'illustre orateur. L'édition de l'imprimerie royale, 1707 et années suivantes, est belle, mais elle est rare; et les autres éditions, faites sur celle-là, sont bien éloignées de présenter la même correction et le même soin pour l'exécution. Plusieurs pourroient passer pour des contrefaçons, tant le papier et le caractère sont peu agréables à la vue.

La nouvelle édition doit donc espérer un accueil favorable. Elle est imprimée sur papier fin d'Annonay satiné, et il en est même tiré des exemplaires sur papier vélin superfin satiné. Elle sera ornée d'un beau portrait de Bourdaloue, et d'une *Notice* sur cet orateur, par M. Genoude. C'est cet estimable homme de lettres, comme on sait, qui se charge d'un semblable travail sur Massillon. Le *Prospectus*, qui se distribue déjà depuis quelque temps, offre le même caractère et le même papier que l'ouvrage. Cette édition formera 16 vol. in-8°., dont le prix sera de 6 fr. 50 cent. Il y aura en outre une édition en 18 vol. in-12, avec les même caractères que l'in-8°.; le prix du volume ne sera que de 2 fr.

Sur les Œuvres du Père Berthier.

Le Père Berthier est du nombre de ces esprits sages dont la réputation doit croître de plus en plus parmi cette partie du public qui goûte les écrits où règnent une instruction solide et une piété véritable. Il se fit estimer de son vivant par une conduite soutenue, ainsi que par le discernement, la modération et la critique qu'il apporta dans deux entreprises diverses, mais importantes. Il publia les six derniers volumes de l'*Histoire de l'Eglise gallicane*, et rédigea, pendant plusieurs années, les *Mémoires de Trévoux*. Sage et grave dans ses récits, judicieux et savant dans les dissertations dont il les accompagne, il est encore dans les *Mémoires* critique plein de mesure, de tact et de goût. Il signala les premiers écarts de la philosophie naissante, et les bouffonneries de Voltaire ne le firent jamais départir des règles qu'il s'étoit prescrites. Il recueillit les fruits de cette sagesse par l'estime publique qui le suivit au milieu des disgrâces de sa société. Depuis ce temps, totalement retiré du monde, uniquement occupé d'exercices de piété et de l'étude de l'Ecriture sainte, il préparoit en silence des ouvrages qui dévoient le montrer sous un autre rapport, et prouver qu'un si excellent esprit pouvoit réussir dans toutes les carrières où il entreroit.

Ces derniers ouvrages n'ont paru qu'après sa mort; ce sont les *Psaumes traduits en françois avec des réflexions et des notes; Isaïe*, traduit de même, les *Œuvres spirituelles*, et les *Observations sur le Contrat Social*. Nous dirons deux mots de chacun de ces ouvrages, nous abstenant de parler plus au long de l'au-

teur, sur lequel nous avons, il y a quelques années, donné dans ce journal une Notice assez étendue.

Le commentaire sur les Psaumes parut en 1785, et il y en eut peu après une seconde édition, dégagée des notes savantes. C'étoit le Père Querbeuf, qui avoit revu le manuscrit ; mais, distrait par d'autres soins, il ne donna pas à la correction des épreuves tout le soin nécessaire. L'abbé Charlier, dont nous avons parlé plus d'une fois (1), présida aux éditions de 1807, et s'en acquitta avec son exactitude et son intelligence accoutumées. L'une de ces éditions est en 8 volumes, et comprend et les notes savantes sur le texte, et les réflexions pieuses sur chaque verset ; l'autre édition, en 5 vol., ne contient que les réflexions pieuses, qui sont d'un usage plus général et conviennent à plus de personnes. En tête du Ier. volume est une *Préface* du Père Querbeuf, où se trouve une *Notice* intéressante sur le Père Berthier.

Le commentaire sur Isaïe parut, en 1788, par les soins du même éditeur, en 5 vol. in-12. Cette édition comprend et les notes savantes et les réflexions pieuses sur chaque verset. Le plan du Père Berthier est d'ailleurs le même que pour les Psaumes, et il montre dans cet ouvrage, tantôt une érudition et une critique

(1) Voyez, entr'autres, notre n°. 755, tome précédent. Nous profiterons de l'occasion pour insérer une observation qui nous a été faite. Nous disions, dans le numéro cité, que nous croyions qu'on pouvoit attribuer à l'abbé Charlier l'*Histoire du Serment à Paris*, 1791, in-8°. On nous assure que l'auteur véritable de ce curieux écrit est M. l'abbé Bossard, alors un des directeurs du séminaire de Saint-Louis, et aujourd'hui grand-vicaire et supérieur du séminaire de Grenoble. « J'en ai, nous écrit un ecclésiastique digne de confiance ; j'en ai un exemplaire qui me fut donné par l'auteur, avec qui je me trouvois alors, étant diacre, et demeurant au séminaire de Saint-Louis ». Il n'y a sans doute aucun inconvénient à restituer aujourd'hui à M. Bossard un ouvrage que sa modestie seule l'empêchoit de revendiquer. Cet ecclésiastique d'un mérite distingué paroît avoir composé d'autres écrits dans la controverse sur le serment, en 1790 ou 1791.

admirables, tantôt une abondance de pieux sentimens, indice d'une ame profondément pénétrée.

Les Œuvres spirituelles parurent d'abord, en 1790, sous le titre de *Réflexions spirituelles*, et toujours par les soins du Père Querbeuf, en 5 volumes in-12. Il y fit entrer tous les Opuscules de piété qu'il put recueillir, et qui lui furent confiés par l'abbé du Pinet, par la marquise de Créqui, et par les religieuses de la Visitation de Strasbourg. Ces Opuscules se composent de Retraites, de Méditations, de Lettres, de Maximes, qui ont rapport à la vie spirituelle. La première édition offroit peu d'ordre et de suite; quelques écrits étoient séparés en deux, ou entremêlés d'autres matières. L'abbé Charlier, étant mort sur ces entrefaites, ne put faire sur cet ouvrage le même travail que sur les Psaumes; il a été remplacé par un éditeur non moins exact et non moins exercé, qui a classé les Opuscules dans un ordre plus naturel, a revu et vérifié toutes les citations, et fait disparoître les nombreuses fautes d'impression qui déparoient la première édition. Ainsi les *Œuvres* l'emportent à beaucoup d'égards sur les *Réflexions*, et ce Recueil n'offre plus rien qui arrête, fatigue et déconcerte le lecteur. Cette seconde édition est de 1811.

Les *Observations sur le Contrat Social* furent commencées par le Père Berthier, au moment même que Rousseau le publia; mais, quand il vit l'ouvrage proscrit et l'auteur décrété, cet homme plein de discrétion et de délicatesse interrompit ses *Observations*, qui ont été trouvées incomplètes parmi ses papiers, et dont le Père Querbeuf a donné la suite. Ces *Observations* forment 1 vol. in-12; elles parurent en 1789.

Tels sont les ouvrages posthumes du Père Berthier; ils forment une collection précieuse. On y voit, dit un homme qui n'a pas coutume de flatter les Jésuites; on y voit un écrivain qui avoit bien approfondi les grandes vérités de la religion; et qui possédoit parfaitement la

connoissance du cœur humain. Le Père Berthier n'y donne rien à l'esprit de contention ou de systême; sa critique est toujours judicieuse, sa morale exacte, sa spiritualité sage. Il a un ton de vérité qui captive l'esprit, et une onction qui touche le cœur. Son style élégant et pur rappelle l'écrivain qui s'étoit fait précédemment un nom dans la littérature. Il n'oublie point, quand l'occasion s'en présente, d'établir le dogme, et de montrer dans les Psaumes prophétiques les preuves de la mission et de la divinité du Sauveur, ainsi que de l'autorité de son Eglise. Mais, dans ces discussions, comme dans les réflexions pieuses, il règne toujours une sagesse, une sobriété, un esprit de douceur et de paix qui persuadent et qui entraînent. Ce n'est point un maître qui enseigne, c'est un ami qui s'entretient familièrement avec ses lecteurs, et qui leur insinue avec une aimable modestie les sentimens dont il est pénétré.

On nous saura gré d'appeler l'attention de nos lecteurs sur des ouvrages estimables que la plupart connoissent sans doute, mais qu'on ne sauroit trop recommander pour toutes les classes. Dans le monde ou dans la retraite, dans les rangs les plus élevés comme dans les conditions inférieures, les *Œuvres du Père Berthier* offrent une lecture attachante et utile, qui ne peut manquer de répandre dans les ames des germes de vertu et de piété.

Le prix sera fixé désormais, pour nos abonnés, jusqu'au 1er. avril prochain, savoir :

Psaumes (les) traduits en françois, avec des notes et des réflexions: nouvelle édition, revue et corrigée avec soin; 8 gros vol. in-12, imprimés sur beau papier, avec le portrait de l'auteur. Paris, 1807. Brochés. Au lieu de 36 fr. : 24 fr.

Les mêmes, avec les réflexions seulement; nouvelle édition, bien imprimée et sur beau papier, avec portrait; 5 vol. in-12. Paris, 1807. Au lieu de 15 fr. : 10 fr.

Isaïe, traduit en françois, avec des notes et des réflexions; 5 vol. in-12. Paris, 1789. Au lieu de 15 fr. : 12 fr.

Œuvres spirituelles : nouvelle édition de Paris, revue avec soin, et mise dans un meilleur ordre; 5 vol. in-12. Au lieu de 15 fr. : 10 fr.

Observations sur le Contrat social de J.-J. Rousseau; 1 vol. in-12. Au lieu de 2 fr. : 1 fr.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. M. Jean-François Martin de Boisville, qui avoit été nommé à l'évêché de Blois en 1817, et préconisé à Rome le 1er. octobre de cette année, vient d'être nommé par S. M. à l'évêché de Dijon. M. l'abbé de Boisville étoit, avant la révolution, chanoine de la métropole de Rouen, et, depuis le concordat, il occupa long-temps la place de grand-vicaire du même diocèse. Son expérience dans l'administration, ses qualités aimables, et le noble usage qu'il sait faire de sa fortune pour des œuvres de piété et de charité, justifient un choix qui ne pourra qu'être infiniment agréable au diocèse de Dijon, et calmer les regrets qu'excite la mort du dernier évêque.

— La neuvaine de sainte Geneviève a fini le vendredi 11 dans la nouvelle église; ce jour, Mgr. l'évêque de Strasbourg, grand-aumônier de France, a officié pontificalement, assisté des prêtres et des élèves de la Congrégation de la Mission (de Saint-Lazare), dont la piété répondoit à celle du prélat, et annonçoit de dignes enfans de saint Vincent de Paul. Le dimanche 13 étoit indiqué pour la communion générale des quatre paroisses où s'étoit faite la visite pastorale. Dès cinq heures du matin, une grande affluence de fidèles étoit réunie dans l'église Sainte-Geneviève; les exhortations des missionnaires, des prières, le chant des cantiques, ont disposé les communians à l'acte de piété qu'ils alloient faire. A huit heures, M. l'archevêque de Paris est arrivé; le prélat a célébré la messe sur un autel qui avoit été érigé la veille à l'entrée du chœur, et qui faisoit un très-bel effet, et étoit bien vu des trois nefs. Mgr. a donné la communion, et a été aidé dans cette fonction par les curés des quatre paroisses du 12e. arrondissement. Néanmoins cette distribution a duré environ deux heures; on calcule qu'environ trois mille cinq cents personnes ont approché de la table sainte. Pendant ce temps, M. l'abbé de Janson, en chaire, suggéroit aux communians les pensées et les sentimens qui devoient les occuper au milieu de cet acte de religion. M. l'évêque de Séez a célébré une messe d'actions de grâces, et M. l'archevêque de Paris a immédiatement donné la confirmation aux fidèles qui

s'y étoient disposés. Le prélat a également assisté aux vêpres, et a présidé au renouvellement des vœux du baptême; il a, avant la bénédiction, adressé une exhortation au peuple. L'office n'a été terminé qu'à plus de sept heures. Les jeunes aveugles de la rue Saint-Victor ont exécuté plusieurs morceaux de musique avec beaucoup d'intérêt et d'ensemble, et le son de leurs instrumens retentissoit très-agréablement dans toute l'enceinte. L'église étoit entièrement pleine, et offroit le coup d'œil le plus imposant. Les hommes occupoient sous le dôme un grand espace, où ils étoient fort pressés, et où ils n'avoient pu tenir tous; les nefs latérales étoient entièrement couvertes de monde. Il étoit impossible de n'être pas ému, quand de tous ces points à la fois partoient des chants animés, ou que de toutes parts on répondoit avec une égale ardeur aux interpellations du missionnaire: *Renoncez-vous à satan*, etc. Ces cris unanimes, ces élans de foi et de piété, cet air de joie et de bonheur qui brilloit sur tant de figures, cette affluence qui se prolongeoit jusque sous les portiques les plus reculés de ce vaste édifice, la présence du digne pontife et de ses infatigables coopérateurs, la nouveauté de ce spectacle sous des voûtes destinées par l'impiété à d'autres usages, ces murs purifiés, ces autels se relevant avec un nouvel éclat, ces saintes reliques recouvrant leurs anciens honneurs, ce triomphe de la religion sur d'indignes ennemis élevés à de honteuses apothéoses, tout élevoit l'ame, tout parloit au cœur, tout nourrissoit la foi et ranimoit la piété. Cette belle cérémonie a dignement clos la visite, et a justifié toutes les espérances du premier pasteur. L'office étoit fini, et le peuple sembloit ne pouvoir se résoudre à quitter le lieu saint; l'on voyoit beaucoup d'hommes prosternés, après avoir passé toute la journée en prières, prier encore, prolonger des instans précieux à leur reconnoissance, et ajouter aux exercices communs des épanchemens secrets, et sans doute des résolutions dignes de leur ferveur.

— Le sermon prononcé par M. l'abbé de Maccarthy, le dimanche 6, et dont nous n'avons dit qu'un mot, convenoit parfaitement à la circonstance, et a été admiré de tout l'auditoire. L'orateur avoit pris pour texte ces paroles de l'Evangile : *Positus est hic in ruinam et in resurrectionem multorum in Israel.* Il a dans son premier point montré la ruine de tous ceux qui se sont élevés contre Jésus-Christ; la ruine des

Juifs qui l'ont méconnu, des empires idolâtres qui ont persécuté sa religion, des nations de l'Asie, si riches et si puissantes autrefois, et qui ont perdu avec la foi la prospérité temporelle et la civilisation : il a cité les malheurs de la France, chez qui le règne de l'impiété pendant la révolution fut le signal de tous les désastres et de tous les crimes. Les chefs eux-mêmes de l'incrédulité ont ressenti les effets de la prédiction du prophète, et leurs systêmes mêmes ont été funestes à leur intelligence, à leurs œuvres et à leur réputation. Les apothéoses qu'ils ont partagées avec d'odieux scélérats ont flétri leur mémoire, et ce Panthéon, si l'on peut se servir du nom sous lequel ils essayèrent de cacher l'ancienne et religieuse destination de ce bel édifice, pour lui donner une destination toute païenne ; ce Panthéon a été pour eux comme un gibet ignominieux auquel leurs noms ont été attachés, et dont la honte leur restera à jamais. Cet éloquent morceau a été d'un grand effet. Dans le second point, M. de Maccarthy a développé l'autre partie de la prophétie, et a montré Jésus-Christ objet de salut pour ceux qui le servent, l'Eglise triomphant de toutes les attaques, et la France sauvée dans ces derniers temps, après des malheurs sans exemple. Dans l'exorde et la péroraison, l'orateur a célébré la restauration de ce temple, et en a tiré un gage de protection pour l'Etat et pour l'Eglise.

— Le nouveau bref du diocèse de Paris, dont nous avons annoncé la publication, est rédigé conformément au Bréviaire que M. le cardinal de Périgord avoit fait réimprimer, et qui s'achève en ce moment. Ce Bréviaire sera livré prochainement au public, ainsi que les Supplémens destinés à mettre les anciennes éditions en harmonie avec la nouvelle. On donnera en même temps un Supplément pour le Missel. L'intention de S. Em. n'ayant point été de supprimer les anciens Bréviaires, il n'y a obligation de se servir du nouveau que pour la fête du Sacré-Cœur, laquelle est établie dans le diocèse, à compter de cette année. Cette fête se célèbrera sous le rit solennel-majeur ; elle est marquée, pour cette année, au VIIe. dimanche après la Pentecôte. La fête des SS. apôtres Pierre et Paul aura une octave ; celle de la Toussaint sera désormais du rit annuel ; celle de S. Louis et de S. Michel seront du rit solennel-mineur, au lieu de double-majeur ; l'office de S. Joseph, de même ; de plus S. Joseph est remis au

19 mars, jour où il est marqué dans le Romain; on ne sait pourquoi il avoit été renvoyé au 20 avril; on le célébrera désormais avec tout le reste de l'Eglise. La Présentation et la Compassion de la sainte Vierge, les Cinq Plaies de Notre Seigneur, la commémoration de S. Paul, S. Vincent de Paul, et sainte Clotilde, reine de France, sont élevés au rit double-majeur. La Chaire de S. Pierre, S. François de Sales, S. Remi, S. Léon-le-Grand, S. Charles et S. François-Xavier, qui n'étoient que semidoubles, seront doubles-mineurs. S. Lin et S. Clet, successeurs immédiats de S. Pierre, S. Corneille, pape; S. Yves, S. Ignace de Loyola, et sainte Radégonde, reine de France, dont on ne faisoit que mémoire, sont du rit semidouble. On a mis aussi dans le Bréviaire des noms qui doivent être chers à la France, puisque ce sont des saints de ce royaume. Le 4 février, on fera l'office de la bienheureuse Jeanne de Valois, reine de France, fondatrice de l'ordre des Annonciades; le 18 avril on fera l'office de la bienheureuse Marie de l'Incarnation (Barbe Avrillot, dame Acarie), qui a introduit les Carmélites en France, et qui mourut en 1618; le pape Pie VI l'a déclarée bienheureuse le 24 mai 1791. Le 16 juin, on fera l'office de S. Jean-François-Régis, célèbre missionnaire, dont on avoit lieu d'être étonné qu'il ne fût pas même fait mémoire. Ce saint avoit été canonisé le 16 juin 1737, le même jour que S. Vincent de Paul, et par conséquent l'année qui suivit la publication du nouveau Bréviaire. On a ajouté également sainte Collette, réformatrice des Clarisses, canonisée en 1807; S. Augustin, apôtre d'Angleterre; S. Pie V, pape, S. Philippe de Néri, fondateur de la congrégation de l'Oratoire d'Italie, sainte Marguerite, sainte Hélène, dont les reliques sont maintenant à Paris; et S. Louis, évêque de Toulouse, petit-neveu de S. Louis, roi de France. Nous aurons occasion de parler plus au long de ces changemens, lorsque nous annoncerons le nouveau Bréviaire; et on aura lieu de se convaincre de plus en plus que ces changemens, qui, au reste, sont en petit nombre, ont été dictés par les vues les plus sages, et sont de nature à satisfaire à la fois le goût et la piété.

— Aujourd'hui 16, à onze heures précises, M. le curé de Saint-Vincent-de-Paul célébrera un service solennel, dans son église, pour le repos de l'âme de M. Louis-Guillaume-Auguste Grignon, son prédécesseur. Le nouveau pasteur s'est

déjà annoncé dans cette paroisse sous les plus heureux auspices, et promet de continuer et d'étendre le bien qu'avoit commencé M. Grignon. Sa piété, sa sagesse, son caractère conciliant, lui ont déjà conquis l'estime du clergé et des fidèles, et toutes les œuvres de charité trouveront en lui un promoteur zélé, et qui donnera le premier l'exemple des sacrifices.

— On a reçu la nouvelle certaine de la mort de M. l'abbé de Grimouville-Larchant, nommé à l'évêché de Saint-Malo; nouvelle que nous avions donnée précédemment, mais seulement comme un bruit. Charles-Siméon de Grimouville-Larchant, ancien chanoine de Coutances, a passé la plus grande partie de la révolution à Jersey, et il étoit même devenu grand-vicaire pour les catholiques de Jersey et de Guernesey. Il fut nommé à l'évêché de Saint-Malo, en 1817, mais il ne rentra pas en France, et continua ses fonctions d'administrateur à Jersey. Il fut un des plus empressés à signer la formule de soumission, demandée en 1818 par M. Poynter, évêque de Londres, aux ecclésiastiques françois retirés dans son district; formule destinée à faire connoître ceux qui osoient rompre de communion avec le Pape. M. de Grimouville-Larchant est mort à Jersey, le 20 septembre 1821, à l'âge de 74 ans. MM. Feuterel, Gaultier, Lesage, Lambert, Boucher, prêtres françois, et Mangin, sous-diacre de la même nation, sont morts aussi en Angleterre dans les deux dernières années. Plus récemment, M. Gilbert Mathias, prêtre françois, resté en Angleterre, et chanoine honoraire du chapitre de Saint-Denis, est mort à Londres; on se rappelle qu'il avoit été frappé, il y a quelques années, par un homme en démence, au moment où il étoit à l'autel dans la chapelle de l'ambassadeur d'Espagne.

— Du vivant même de Voltaire, on fit paroître une brochure intitulée : *Voltaire de retour des Ombres, et sur le point d'y retourner pour n'en plus revenir, à tous ceux qu'il a trompés*. C'étoit une fiction, où l'on faisoit parler Voltaire lui-même pour avouer ses torts, et exprimer surtout ses regrets d'avoir attaqué la religion avec tant de persévérance, de mauvaise foi et d'amertume. On supposoit que, détrompé enfin, il demandoit pardon à ses adversaires, aux évêques et à ses contemporains, de toutes ses déclamations et de ses erreurs. Cette brochure, qui vit le jour en 1776, est la suite

de *Voltaire parmi les Ombres*, in-12, publié la même année. On a cru devoir la réimprimer dans un moment où tant de gens cherchent encore à augmenter l'influence de Voltaire. On a fait seulement quelques changemens à cette édition; l'épigraphe et l'avertissement ne sont pas les mêmes. On a d'ailleurs conservé le fond de la brochure; c'est Voltaire qui est censé parler. Il reconnoît la justice des critiques que l'on a faites de ses ouvrages, les égaremens où l'a porté son amour-propre, le peu de solidité de sa métaphysique, son intolérance contre la religion, et la fausseté des accusations qu'il s'étoit permises sur tout ce qui tenoit à elle. Il passe en revue ses principaux écrits dans ce genre, et en note les défauts les plus choquans. A la suite de cet écrit, on a, dans cette édition, ajouté une *Epître de Voltaire aux Parisiens*. Cette petite pièce de vers est encore une fiction dans le même genre et le même but que la précédente; elle est écrite avec facilité, et offre des vers heureux et des rapprochemens piquans. Cette épître avoit aussi paru en 1776.

— Les libéraux devroient être moins mécontens des missionnaires cette année que les précédentes. Ils ont quelquefois témoigné le désir de tolérer les missions quand elles se borneroient aux campagnes; or nous voyons déjà qu'un assez grand nombre de paroisses de campagne ont été évangélisées cet hiver. Nous en avons nommé plusieurs. D'autres sont venues depuis à notre connoissance, et nous les réunissons ici. La paroisse de Breteuil (Oise) a eu une mission de six semaines, pendant laquelle quatre ecclésiastiques du diocèse ont prêché avec un grand zèle. Cette commune paroissoit s'être ressentie particulièrement des malheurs passés, et la religion y étoit presqu'entièrement oubliée. Les missionnaires l'ont fait revivre dans les cœurs; un changement général s'est manifesté par des actes de piété non équivoques, et M. l'évêque d'Amiens, qui est venu présider à la plantation de la croix, a été témoin par lui-même de ces heureux résultats, et n'a pu s'empêcher de manifester, dans un discours qu'il a prononcé sur le Calvaire, toute la joie qu'il en ressentoit. Les missionnaires du diocèse de Nantes ont donné successivement deux missions, la première à la Chapelle-Launay, la seconde à Pontchâteau : dans cette dernière ville plus de cinq mille personnes ont participé à la table sainte; les autorités et la garde nationale étoient à la tête, ainsi que

la gendarmerie. Après quelques jours de repos, les missionnaires sont partis pour Frossay, dans l'arrondissement de Paimbeuf.

— On ne sauroit trop donner d'éloge aux hommes généreux qui usent de leur fortune pour des œuvres utiles, principalement sous le rapport de la religion. M. Russen, jeune peintre d'Hazebrouck, a fait une dépense d'environ 10,000 fr. pour établir une école de Frères au Mont-des-Chats, entre Bailleul et Cassel; par ses soins une maison convenable y a été bâtie, avec une chapelle; trois Frères et un ecclésiastique y sont logés à ses frais depuis trois mois, et fournissent aux habitans des campagnes environnantes les ressources de l'instruction, et surtout d'une éducation chrétienne. Une si noble sollicitude mérite à M. Russen la reconnoissance de tout ce canton.

— Dans l'espace d'un an, la petite ville de Saint-Sernin (Aveyron) a été témoin de la conversion de deux jeunes calvinistes; peut-être a-t-elle dû cet avantage à ce qu'aucun de ses habitans ne professe la prétendue réforme. L'une des jeunes personnes fit son abjuration, l'année dernière, à l'église, reçut les sacremens, et sacrifia généreusement les avantages temporels aux intérêts de la conscience et de la foi. La seconde a reçu les sacremens dans son lit de mort, et n'a pas beaucoup survécu à cette démarche; ses obsèques ont été honorées par le concours de toutes les jeunes filles du lieu, et M. le curé en a voulu faire seul les frais.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Monsieur est légèrement indisposé. Le dimanche 13, ce Prince a entendu la messe dans ses appartemens. S. A. R. a fait remettre une somme de 500 fr. à M. le maire de Saint-Gervais (Drôme) pour les réparations à faire à l'église de cette paroisse.

— Mgr. le duc d'Angoulême a fait parvenir 200 francs à M. l'abbé de Beaufort, pour contribuer aux frais de reconstruction qu'exige l'état du clocher de la petite ville de Coudures (Landes), qui a été renversé, il y a quelque temps, par un ouragan.

— Madame a envoyé un secours de 200 fr. aux malheureux habitans de Dirinon, près Landernau, qui ont le plus souffert d'une épidémie qui a désolé ce pays pendant une grande partie de l'été. S. A. R. a fait transporter au domicile de M. Amette, administrateur de charité pour le 2e. arrondissement, une grande quantité de bois

de chauffage pour les pauvres honteux de son quartier. Cette distribution a été faite le 12 janvier.

— Mme. la duchesse de Berri a ajouté une somme de 150 fr. aux secours que LL. AA. RR. Monsieur, Madame et Mgr. le duc d'Angoulême ont accordés aux malheureux incendiés du Charnoi, arrondissement de Coulommiers.

— Le 12, Madame et Mgr. le duc d'Angoulême sont allés à Villeneuve-l'Etang, près Saint-Cloud, voir la propriété que LL. AA. RR. ont achetée, et qui appartenoit à M. le maréchal Soult.

— Ce n'est point pour faire ses dévotions, comme on l'a dit dans quelques feuilles, que Mme. la duchesse de Bourbon étoit allée, le jeudi, à Sainte-Geneviève. Cette princesse n'arriva dans l'église qu'à deux heures, pour s'y trouver avec le clergé de sa paroisse, qui y alloit ce jour-là pour les prières prescrites par le Mandement. Ce fut au milieu de ce pieux exercice qu'elle fut saisie d'un étouffement violent. Elle perdit connoissance, et un des missionnaires lui donna l'absolution. La princesse fut transportée à l'Ecole de Droit, et les médecins furent appelés; mais leurs soins furent inutiles. La princesse n'a point recouvré la connoissance, et elle expira à trois heures après midi. M. le duc d'Orléans, son neveu, arriva peu après. Cette mort est une perte immense pour les pauvres, et surtout pour ceux de la paroisse des Missions, auxquelles la princesse donnoit beaucoup. L'acte de décès a été dressé le 10, à neuf heures du soir, par M. le chancelier, président de la chambre des pairs, accompagné de M. le marquis de Sémonville, grand-référendaire, et de M. le chevalier Cauchy, garde des archives de la chambre des pairs, et greffier de l'état civil de la maison royale, en présence de MM. les marquis de Lauriston et de Brézé. M. Pardessus, député, et M. Gros, secrétaire des commandemens de la princesse, ont signé, comme témoins, l'acte de décès. Le corps est placé dans une chapelle ardente, élevée dans son hôtel, et où des prêtres récitent les prières des morts. Les obsèques auront lieu dans l'église des Missions-Etrangères, et les restes mortels de la princesse seront transférés à Dreux, sépulture des princes de la maison d'Orléans. Dans son testament, la princesse dit formellement qu'elle veut être enterrée sans faste, sans cérémonie, et qu'on donne *abondamment* aux pauvres de sa paroisse; c'est là la seule magnificence qu'elle permette.

— S. A. S. Mgr. le duc de Bourbon est arrivé, le 11, à deux heures du matin, à Paris, et a reçu à midi la visite de Mgr. le duc d'Orléans. A huit heures, ces deux princes ont fait une visite au Roi. Le lendemain, le Roi a envoyé M. le duc d'Avaray complimenter LL. AA. SS. Mgr. le duc de Bourbon et la princesse Louise de Condé, à l'occasion de la mort de Mme. la duchesse de Bourbon.

— La cour prendra le deuil, le 15, pour onze jours, à l'occasion de la mort de feu Mme. la duchesse de Bourbon.

— Les présidens des colléges électoraux convoqués par l'ordonnance du 3 décembre dernier, sont : MM. Dutour de Bellenave, arrondissement de Montluçon (Allier); Bonnet de l'Escure, Rochefort (Cha-

rente-Inférieure); Coteau, adjoint au maire de Cambrai, Cambrai (Nord); Amariton de Montfleury, ancien député, Clermont (Puy-de-Dôme); Galmiche, Vesoul (Haute-Saône); Delhorme, Lyon (Rhône); M. Chalandon est nommé vice-président de ce dernier collége. M. de Lapanouze, banquier, est nommé président du 1er. arrondissement de Paris (Seine), et MM. Tourolle, Lebrun et Trudon, vice-présidens.

— M. Tezenas (de Montbrison) est nommé chef de l'imprimerie et de la librairie au ministère de l'intérieur.

— Le 14, la cour d'assises de Paris a condamné à deux mois de prison, 16 francs d'amende, le nommé Grave, pour avoir vendu des gravures obscènes.

— Le fameux zodiaque de Denderah vient d'arriver à Paris dans le plus bel état de conservation. On pourra maintenant se convaincre de la fausseté des hypothèses que plusieurs savans incrédules ont faites sur ce monument, dans la vue de détruire les traditions des livres saints.

— Le complot de Béfort a donné lieu à plusieurs arrestations importantes. Un adjudant sous-officier et un sergent-major du 29e. régiment, qui s'étoient réfugiés à Porentruy, ont été livrés à la justice. On a arrêté deux autres individus à Luxeuil, dans la nuit du 2 au 3. On a découvert, chez un habitant de Béfort, deux drapeaux tricolores, quatre cents cocardes et des cartouches. On a aussi trouvé sur la route de Béfort plusieurs cocardes tricolores. Dix hommes du 3e. bataillon du 29e. régiment passeront dans la garde royale. M. Toutain, lieutenant du Roi, et Reyniac, lieutenant-colonel du 29e. régiment, sont nommés commandans de la Légion-d'Honneur. Il y a eu aussi d'autres promotions parmi les officiers de la garnison. Les officiers qui ont déserté seront rayés des contrôles de l'armée.

— Les affaires d'Espagne sont toujours dans la même situation. La plupart des villes continuent à se révolter contre le gouvernement. Les cortès ont reçu, dans les premiers jours de janvier, une représentation de Murcie, dans laquelle il étoit dit que Murcie, sa garnison et ses habitans, n'obéiroient, non-seulement aux ordres du pouvoir exécutif, mais encore à ceux du pouvoir législatif, tant que le ministère ne seroit pas changé. Au départ du dernier courrier, on s'attendoit à un changement de ministère.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 11, la chambre accorde un congé à M. de la Guéronnière. M. de Coupigny fait un rapport au nom de la commission des pétitions. Une discussion orageuse s'engage, à l'occasion de la pétition du sieur Spy, à Châlons-sur-Marne, qui demande qu'à l'avenir les délits de la presse soient portés devant des juges, et cessent d'être soumis à la législation du jury. La commission des pétitions propose le renvoi à la

commission chargée de l'examen de la loi sur les délits de la presse. Commencement d'agitation. M. Foy pense que cette pétition est contraire aux vues du Roi et à celles de la chambre, et qu'elle est une insulte pour l'un et pour l'autre. M. Pardessus appuie les conclusions de la commission, et rappelle que le jury fut institué pour le jugement des crimes et non pour celui des délits de la presse. M. de Chauvelin se plaint de la marche du nouveau ministère, de la partialité de la censure et des nouvelles nominations qui viennent d'être faites. Selon lui, le gouvernement comble de toutes ses faveurs les auteurs du *Conservateur*. M. de Castelbajac déclare qu'il s'honore et s'honorera toujours d'avoir coopéré au *Conservateur*; il trouve d'ailleurs assez bizarre la manière dont le préopinant a parlé des auteurs de cet ouvrage, qui a constamment défendu les libertés publiques.

M. B. Constant se glorifie d'avoir été l'un des collaborateurs de la *Minerve*; il appuie les observations de M. de Chauvelin, sur la censure et sur le ministère, et répète que tous les pouvoirs émanent de la Charte, que la pétition tend à violer la Charte, et qu'on ne peut l'approuver.

M. de Marcellus proteste contre les doctrines du préopinant. Il déclare qu'il n'y a en France aucune autorité qui n'émane de la seule autorité suprême et légitime, qui est celle du Roi : que la Charte elle-même n'existe que par le Roi; j'ajoute, dit-il en finissant, qu'il n'y a en France de national que ce qui est monarchique (vifs applaudissemens à droite). M. de Lameth trouve que la protestation de M. de Marcellus est un manifeste en faveur de l'ancien régime. M. Sébastiani renouvelle les plaintes de quelques-uns de ses collègues contre le nouveau ministère. L'ordre du jour est rejeté, et la pétition renvoyée à la commission des délits de la presse. Une partie du centre n'a pas voté.

D'autres débats s'élèvent sur une autre pétition d'un sieur Gastel, qui demande une pension de retraite, après vingt-huit ans de service dans les administrations publiques. La commission propose l'ordre du jour. MM. Foy, Casimir Perrier et Girardin s'élèvent contre ces conclusions, et font la critique des changemens qui ont eu lieu dans le personnel de quelques administrations. M. de Villèle répond que le Roi a appelé aux emplois ceux qu'il en a jugé dignes, et qu'il n'appartient à personne d'élever des observations. L'ordre du jour est adopté.

M. le ministre des finances expose les motifs d'un projet de loi contenant des modifications au projet de loi, en date du 31 octobre dernier, relatif à la fixation du budget pour l'exercice 1822. Ces modifications sont nécessitées par le paiement du second cinquième des reconnoissances de liquidation, et par l'augmention de 53,000 hommes dans l'armée. Après une longue et vive discussion, dans laquelle MM. Sébastiani, B. Constant, Casimir Perrier et de la Bourdonnaye ont parlé contre la proposition du ministre, il a été décidé, à une forte majorité, que la commission du budjet seroit aussi chargée de l'examen du nouveau projet.

La commission pour le projet de loi sur la police des écrits pério-

diques, a nommé M. de Martignac rapporteur; M. de la Bouillerie est nommé rapporteur de la loi des comptes.

Le 14, au commencement de la séance, une foule de députés se sont inscrits pour parler pour ou contre le projet de loi sur les délits de la presse. M. le président lit deux lettres, l'une du frère de M. Sappey, qui annonce que cet honorable membre, qui a été long-temps malade, viendra bientôt prendre part aux travaux de la chambre. L'autre lettre est de M. d'Argenson qui demande un congé, parce que, dit-il, il vient de recevoir l'avis que, sous le prétexte de faire la recherche d'un homme prévenu d'avoir participé aux troubles de Béfort, des personnes portant des signes extérieurs de magistrats ont commis des violences chez lui. Le congé est accordé.

M. Bazire fait un rapport sur diverses pétitions. Celle de M. Vial de Colombeau, qui demande que l'on augmente les secours accordés par le gouvernement aux colons réfugiés de Saint-Domingue, donne lieu à une longue et vive discussion. La commission propose le renvoi au ministre de l'intérieur. M. Foy dit qu'il croit bien que les colons ont droit de réclamer la bienveillance du gouvernement; mais il ne voit pas d'autre moyen d'améliorer leur sort que celui d'ouvrir une négociation franche avec Haïti. En conséquence, il propose le renvoi au ministre des affaires étrangères. M. Lainé de Villevesque appuie le renvoi au ministre de l'intérieur, et demande en outre le renvoi à la commission du budjet. M. Manuel parle dans le même sens que M. Foy, et se plaint du silence des ministres. M. Dudon répond aux préopinans. Il voit avec peine les débats qui se sont élevés à l'occasion de simples secours, et appuie les conclusions de la commission.

M. Sébastiani demande au ministre de la marine, s'il est vrai que le président de Saint-Domingue ait déclaré au ministère françois, que si dans un certain temps son pavillon n'est pas reçu dans les ports de la France, le pavillon françois sera exclu à jamais des ports de Saint-Domingue. (M. de Clermont-Tonnerre fait, de sa place, un signe négatif). M. le ministre des finances donne des explications, et déclare que le gouvernement françois n'a point reçu de sommations pareilles à celle dont on vient de parler.

On ferme la discussion au milieu des réclamations du côté gauche. Le renvoi de la pétition au ministère de l'intérieur est prononcé, et l'on rejette, à une grande majorité, le renvoi au ministère des affaires étrangères. M. Casimir Perrier demande le renvoi au ministre de la marine, et veut développer ses motifs. La clôture étant prononcée, la parole ne lui est pas accordée. Le renvoi au ministre de la marine est rejeté.

M. Bedoch, rapporteur du 3e. bureau, propose l'admission de M. Albert. Après quelques difficultés, M. Albert est admis. M. Chifflet, rapporteur du projet de loi sur la répression des délits de la presse, fait son rapport au milieu des interruptions fréquentes du côté gauche. La commission est d'avis que le jugement ait lieu en audience solennelle de deux chambres, et où le nombre des juges ne peut être moindre de douze. M. le rapporteur conclut à l'adoption du projet. Le nombre des orateurs inscrits pour le projet est de 22; et contre, de 43. L'ouverture des débats est ajournée au samedi 19.

La galerie de Saint-Bruno, par Le Sueur, jouit d'une réputation méritée parmi les grandes compositions de la peinture. Elle fut faite pour orner le petit cloître du couvent des Chartreux de Paris, et elle est due à Eustache Le Sueur, né à Paris en 1617, et mort dans ce même couvent des Chartreux en 1655. Cet artiste, l'un des peintres les plus distingués de son siècle, est encore connu par de beaux tableaux dont il enrichit plusieurs églises de la capitale; parmi ces tableaux est celui de saint Paul prêchant à Ephèse, fait pour Notre-Dame, et saint Gervais et saint Protais pour l'église de Saint-Gervais.

La galerie de Saint-Bruno se compose de 22 tableaux, peints sur bois et terminés en 1648; ils représentent les principales actions de la vie du saint. En 1776, le prieur des Chartreux ayant offert de les joindre à l'exposition du Louvre, on les mit sur toile et on les retoucha; mais on les a restaurés plus complètement encore, il y a plusieurs années. M. Villerey, graveur, a reproduit toute cette galerie dans une suite de gravures d'un petit format. Cette collection, doublement précieuse sous le rapport des arts et sous celui de la piété, paroît aujourd'hui précédée de la vie de saint Bruno, telle qu'elle se trouve dans l'ouvrage de Butler et Godescard. Elle est dédiée à MADAME, et offre le buste de Sa Sainteté au bas d'un bref que le saint Père a adressé à l'éditeur, qui lui avoit envoyé son ouvrage. La tête du souverain Pontife est très-ressemblante.

Quand aux gravures de la galerie de Saint-Bruno, elles sont parfaitement exécutées, et forment une suite très-intéressante. Les amateurs remarqueront principalement le saint Bruno prosterné devant un crucifix, qui peint très-bien le profond recueillement; le saint Bruno lisant une lettre du Pape, le même refusant l'épiscopat, la mort et l'apothéose du saint. Le Sueur excelloit à rendre non-seulement le costume des religieux, mais l'impression de la piété sur leurs figures, et ce calme qui naît du contentement de l'ame et de l'absence des passions. C'est ce qui nous a le plus frappé dans cette collection. Les amateurs y loueront la grâce des attitudes, l'heureux emploi des tours, la beauté du clair-obscur et la connoissance parfaite des parties les plus importantes de l'art; mais les hommes religieux y admireront surtout une expression parfaitement assortie au sujet, et je ne sais quel air de paix, de douceur et de piété qui manque dans la plupart des compositions des peintres de nos jours, et même dans les sujets qui y prêteroient le plus. Cette collection forme un petit volume in-8°. bien imprimé, qui contient, avec le texte, 23 jolies estampes, gravées en taille-douce; prix, 12 fr. et 15 fr. franc de port. A Paris, au bureau de ce journal; et chez A. Villerey, graveur, rue Saint-Jacques, n°. 174.

On nous prie d'avertir que l'on a quelques raisons pour désirer savoir la demeure de M. Thomas Josse, prêtre de Bretagne; ceux qui en auroient connoissance voudront bien le prévenir que l'on a, dans le monastère des Trapistes du Port-du-Salut, près Laval, des choses importantes à lui communiquer.

Sur les missions des protestans. (Suite du n°. 775.)

Après avoir énuméré les sociétés de missions protestantes, l'*Exposé* parcourt les missions elles-mêmes, et donne l'état de chacune. Il compte cinq cent vingt-un missionnaires ou catéchistes, sans parler de leurs femmes et des chapelains, *qui concourent*, dit-on, *les uns et les autres autant d'efficace à l'œuvre des missions*. Il paroît que dans les missions protestantes on compte beaucoup sur la coopération des femmes des missionnaires, et l'*Exposé* cite avec honneur ceux qui sont mariés. Des missionnaires mariés et accompagnés de leur famille ne sont-ils pas bien propres en effet à se dévouer à de longues courses et à de dures privations? Les cinq cent vingt-un missionnaires protestans sont répartis entre deux cent cinquante-deux établissemens. Ces établissemens sont pour la plupart sur la côte occidentale de l'Afrique, au Cap de Bonne-Espérance et dans les environs, dans l'Inde, dans les îles d'Asie, aux Antilles, chez les sauvages de l'Amérique, etc. Les détails sur ces établissemens offrent souvent peu d'intérêt, et forment une statistique minutieuse. Nous ne nous arrêterons donc que sur diverses particularités.

L'établissement de Sierra-Leone, sur la côte ouest de l'Afrique, est destiné, comme on sait, à recueillir et à civiliser des nègres; il y en a environ dix mille répartis en divers lieux. On a formé pour eux des écoles, et on y envoie des missionnaires, sans s'inquiéter de quelle communion ils sont. Ainsi dans une petite ville, Gloucester, c'est un ministre luthérien qui y est entretenu par la société de l'église anglicane. L'humanité applaudira d'ailleurs au but primitif de cette colonie, et à plusieurs des moyens employés pour la faire prospérer; on y recueille des nègres arrachés à la cupidité des traitans. L'éditeur, qui paroît un bon Anglois, se montre assez fâché que l'on ait rendu à la France le Sénégal et Gorée. Il prétend que cette restitution est favorable à la traite des nègres, et il feint d'ignorer que le gouvernement françois a pris des mesures pour empêcher ce commerce. Il devoit sa-

voir que, parmi ceux qui s'y livrent clandestinement, il y a bien autant d'Anglois que de François.

On essaie aussi depuis quelque temps de civiliser les Hottentots, les Cafres, et les autres peuples qui habitent dans le midi de l'Afrique. Les moraves, les méthodistes et la société de Londres, y ont successivement envoyé des missionnaires. On veut bien avouer que leurs travaux n'ont pas été partout très-fructueux. Ici on a, dit-on, *à déplorer une grande indifférence*; là le missionnaire *a été extrêmement éprouvé par l'insouciance de sa colonie*. De plus, la guerre des Cafres a beaucoup nui aux progrès de ces établissemens.

Les missionnaires protestans s'efforcent aujourd'hui de s'insinuer parmi les chrétiens qui habitent les bords de la Méditerranée. Les possessions angloises à Malte et à Corfou leur donnent pour cela des facilités. Ils veulent s'introduire en Egypte et même à Jérusalem, et prétendent avoir trouvé parmi les Grecs des dispositions favorables. Quelques-uns de ceux-ci ont reçu leurs Bibles; donc ils sont partisans des doctrines protestantes; telle est la conclusion de l'auteur de l'*Exposé*. Il nomme aussi avec complaisance M. Grégoire-Pierre Giarve, archevêque de Jérusalem, du rit syrien, et il voudroit faire croire que ce prélat, qu'on a vu à Paris il y a deux ans, est porté à seconder les émissaires protestans et la société biblique. Nous aimons à croire que ce n'est là que de la jactance de l'éditeur; et tout ce qu'il dit des travaux des missionnaires protestans dans le Levant et en Grèce n'offre au fond rien que de vague. La distribution des Bibles n'a pas été même bien accueillie partout; elle paroît favorisée en Russie.

Il y a dans l'*Exposé* un article sur les missions du Thibet; on convient pourtant qu'elles ne sont là que pour mémoire, et qu'il n'y a encore aucun missionnaire dans ce pays. On auroit beaucoup abrégé ce volume, si on en eût ôté ainsi les missions qui ne sont encore qu'en projets. On y a mis un article pour la Chine, et puis l'on est tout étonné de voir qu'il n'y a point de missionnaires protestans en Chine. Au fait, les missions de ce pays ne sont pas attrayantes pour les curieux; les prisons, les mauvais traitemens, les supplices, la mort, il n'en faut pas tant pour épouvanter des jeunes gens que l'attrait de la nouveauté ou le goût des voyages portent à s'expatrier, et qui ne sont pas poussés par des motifs plus relevés. Je crois que les émissaires protestans attendront pour pénétrer en

Chine qu'il y ait moins de danger pour eux. L'auteur de l'*Exposé* n'a dit qu'un mot des missions catholiques de ce vaste empire, et ce mot est à la fois une satire, une calomnie et une absurdité ; il feint de ne pas croire aux relations de nos missionnaires, qu'il prétend être *dénuées de preuves et de témoignages authentiques*. Mais quelle preuve nous donne-t-il lui-même de ses récits ? S'il veut qu'on le croie, de quel droit refuse-t-il de croire à des témoignages aussi imposans pour le moins que le sien ? est-ce que des faits racontés par plus de cent missionnaires qui se sont succédé en Chine ne lui paroissent pas assez bien appuyés ? Enfin, il oublie que la persécution suscitée en Chine contre les chrétiens est prouvée par d'autres ouvrages que ceux des missionnaires, et il suffit de lui indiquer l'ouvrage de M. Abel Remusat, intitulé *les Lois pénales de la Chine*. Le savant orientaliste y cite les édits rendus en Chine contre les chrétiens. Ces persécutions ne sont pas plus incroyables que celles d'Elisabeth contre les catholiques d'Angleterre, qui sont attestées par tant de documens authentiques. Au surplus, l'éditeur nous laisse entrevoir le motif secret de son incrédulité ; c'est que le courage des missionnaires et des fidèles martyrisés en Chine pour la foi l'importune. Si ces missionnaires eussent été des sociniens ou des baptistes, on n'auroit pas eu assez d'éloges à leur donner ; mais des catholiques, il est impossible que de tels gens soient animés d'un zèle pur, et il est bon de décrier leurs martyrs les plus respectables.

L'Inde en deçà du Gange, où les Anglois ont d'immenses possessions, offroit un champ plus commode à leurs missionnaires. Ils assurent y avoir obtenu de grands succès. Les anglicans et les baptistes y ont formé des congrégations. On a établi dernièrement un évêque anglican à Calcutta ; d'un autre côté, l'*Exposé* parle d'un ecclésiastique irlandois, M. Myle Prendergast, qui vient d'être nommé évêque de Malabar par le Pape, et qui devoit prendre des missionnaires à Goa. Sur cette même côte du Malabar existoit une colonie de chrétiens du rit syrien, unis à l'église romaine ; les Anglois, maîtres du pays, paroissent travailler avec ardeur à les gagner au protestantisme. On dit que, le 3 décembre 1818, le métropolitain syrien tint un synode des principaux de son clergé, et y admit deux ministres anglicans. Ceux-ci avoient entrepris de faire abandonner à [illegible]

syriens leur rituel, pour y substituer le rituel anglican; ils distribuoient en abondance des Bibles protestantes, et se vantoient d'avoir fait déjà des conquêtes. Cependant l'*Exposé* avoue que bien des prêtres syriens étoient opposés à la réforme: il paroît, par les récits même de l'éditeur, que les ministres anglicans ne se bornoient pas aux moyens d'insinuation, et qu'ils se faisoient aider par les autorités angloises. Nous les voyons, entr'autres, s'emparer, à Odagerry, d'une église bâtie par un catholique zélé. On remarque aussi que les missionnaires anglicans ou baptistes sont obligés d'abandonner quelquefois leurs stations, et qu'ils se plaignent de l'indifférence des peuples pour leurs instructions.

Les missions de la Nouvelle-Hollande et de la Nouvelle-Zélande ne semblent pas avoir eu encore de résultats positifs; celles que l'on avoit entreprises aux îles des Marquises, dans la mer du Sud, ont échoué. Celles d'Otaïti ont été long-temps sans aucun succès, et, après les avoir présentées sous un très-beau jour, on convient, page 321, qu'on n'a encore gagné que le très-petit nombre des habitans. Dans les Antilles, les missionnaires se plaignent d'être contrariés par les planteurs.

Telle est l'analyse à peu près complète de cet *Exposé*, qui n'est pas exempt de charlatanisme. On y donne une longue liste de missions; mais, en examinant chaque article, il se trouve souvent que la mission n'est qu'en projet, ou qu'elle se borne à des distributions de Bibles et de livres protestans. Il est assez clair que l'on a voulu enfler le tableau, et jeter, comme on dit, de la poudre aux yeux. Ajoutez à cela des insinuations contre les catholiques, des plaintes sur leurs superstitions; traits qui doivent étonner d'autant plus de la part de l'éditeur qu'il est d'une extrême tolérance sur le dogme. Selon lui, les divisions entre les sectes ne touchent qu'à la discipline et au régime; que l'on croie ou non la divinité de Jésus-Christ, on n'en est pas moins un bon missionnaire. Mais reconnoître le Pape pour le chef de l'Eglise, recourir aux prières des saints, prier pour les morts, c'est une idolâtrie impardonnable. Il y a dans une telle partialité une bien grande ignorance, ou une absence bien manifeste de bonne foi; et ces deux défauts sont d'assez mauvaises dispositions pour des missionnaires, qui, pour annoncer avec fruit la parole de Dieu, devroient avoir autant de charité et de candeur, que de zèle et d'instruction.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Un Mandement (1) de M. l'archevêque ordonne qu'il soit célébré dans toutes les églises, le 21 janvier, un service pour le repos de l'ame de Louis XVI. Ce service sera précédé des laudes de l'office des morts, et d'une cérémonie expiatoire. Il ne sera prononcé aucun discours ni oraison funèbre, et on lira seulement le Testament du Prince. Le même service aura lieu dans les communautés, les colléges et les hospices. Ce Mandement, qui est daté du 14 janvier, est suivi de la Lettre du Roi à M. l'archevêque de Paris et du Testament.

— Le 15 au soir, le corps de Mme. la duchesse de Bourbon a été transporté, sans pompe, de son hôtel à l'église de sa paroisse. M. le curé des Missions-Etrangères, assisté de son clergé, a chanté l'office des morts. L'église étoit tendue de noir. M. l'archevêque d'Arles assistoit à l'office, ainsi que plusieurs personnes de distinction. Environ cent pauvres étoient présens. Après les laudes, le corps a été reconduit à l'hôtel, et le cercueil est parti dans la nuit pour Dreux, où M. le duc d'Orléans s'est rendu aussi.

— Le dimanche 20 janvier, on célébrera dans l'église Saint-Sulpice la fête de ce saint évêque, patron de la paroisse. M. de Villèle, évêque de Soissons, officiera pontificalement tout le jour; M. l'abbé Letourneur, prédicateur ordinaire du Roi, fera le discours.

— Aujourd'hui samedi 19, il sera célébré, dans l'église des Carmes de la rue de Vaugirard, des messes pour le repos de l'ame du vertueux abbé Legris-Duval, enlevé, il y a trois ans, à la religion, à la société, à ses amis, et à tant de malheureux. La dernière messe sera dite à dix heures et demie.

— On avoit dit que M. Douglas-Loveday avoit retiré sa pétition présentée aux chambres, et nous applaudissions à cette démarche de sa part : mais le journal officiel des libéraux dément ce bruit. Il vient de paroître, chez Dentu, une brochure dont voici le titre : *Examen de la pétition de M. Douglas, où on montre qu'il n'y a, dans cette pétition, ni*

(1) Se trouve au bureau de ce journal; prix, 50 c. franc de port.

vérité dans les faits, ni justice dans les réclamations, ni mesure dans les attaques; et qu'elle est contraire à la religion de l'Etat, qu'elle calomnie; aux droits les plus sacrés de la nature, qu'elle demande à usurper; à la France tout entière, qu'elle outrage dans ses institutions et dans ses magistrats. Nous espérons qu'il nous sera possible de rendre compte de cette brochure, qui se vend 60 c. franc de port.

— Le Mandement que M. l'évêque de Luçon a publié pour son entrée dans son diocèse, mérite une attention particulière par les conseils et les dispositions qu'il renferme. Après avoir célébré le rétablissement de plusieurs des plus anciennes et des plus illustres églises, et avoir parlé de lui-même avec cette modestie qui relève encore le mérite le plus distingué, le prélat expose ses sujets d'affliction et d'espérance. D'un côté, il se félicite de trouver dans son diocèse de généreux confesseurs de la foi, des prêtres pieux et éclairés, propres les uns à porter le poids du ministère, les autres à le seconder dans son administration; une société de zélés missionnaires (les missionnaires du Saint-Esprit, établis depuis plus de cent ans à Saint-Laurent-sur-Sèvres); une congrégation de filles (les Sœurs de la Sagesse, dans le même lieu), qui se vouent à l'instruction et au soulagement du pauvre. Il s'applaudit d'avoir à évangéliser des peuples religieux, et cette courageuse Vendée, *cette terre de la fidélité, qui bannit de son sein le schisme et la félonie; qui s'est illustrée par tant de combats, et où les pères apprennent à leurs enfans à craindre Dieu, à honorer le Roi, à chérir leurs pasteurs.* Toutefois M. Soyer ne se dissimule point les sujets d'affliction et d'inquiétude qui se présentent à lui, les efforts de l'incrédulité, l'influence des mauvais livres, que l'on répand jusque dans les campagnes pour ébranler la foi des peuples; l'abandon d'un grand nombre de paroisses, par suite de la rareté des prêtres; la violation du jour du dimanche; l'erreur de ceux de nos frères que les nouveautés du seizième siècle ont détachés de la grande famille et de l'Eglise mère; une erreur plus nouvelle et plus étonnante, ce semble, et que le prélat caractérise en ces termes :

« Plusieurs de nos frères dans le sacerdoce et de nos enfans dans la foi, *pour qui nous avons une sincère affection en Notre-Seigneur Jésus-Christ,* après avoir donné des marques éclatantes d'attachement à l'unité, après avoir opposé un front redoutable à l'impiété et à la

révolte, accoutumés à tout examiner, à prononcer sur tout, familiarisés avec les plus funestes exemples, lors même qu'ils les combattoient, se sont laissé séduire par l'attrait de la liberté et de l'indépendance. La route tracée par de sages pasteurs, unis au chef de l'Eglise, ne leur a pas paru assez sûre. Ils ont pris la présomption et l'esprit de secte pour l'héroïsme de la vertu; atteints de la contagion régnante, ils en ont été les victimes, dans le temps même qu'ils vouloient en préserver leurs frères. Ainsi, dit le Sage, *il y a une voix qui paroît droite à l'homme dont la fin néanmoins conduit à la mort.....*

» O vous, N. T. C. F., portion précieuse du troupeau qui nous est confié, vous qu'un excessif attachement à un ordre de choses, que nous regrettons nous-même, a engagés à vous séparer du vicaire de Jésus-Christ et des pasteurs qu'il vous envoie; ames surprises qui croyez ne chercher que la vérité lorsque vous la fuyez; vous qui êtes l'objet de nos vœux les plus chers; venez consoler l'Eglise affligée de votre séparation, par une réunion sincère à vos légitimes pasteurs. Ne craignez rien de votre nouvel évêque; ministre d'un Dieu de miséricorde, envoyé du prince des pasteurs, dont la sollicitude est plus grande encore pour une brebis qui s'égare que pour le troupeau fidèle, il ne saura que vous consoler, solliciter pour vous et avec vous le pardon de votre erreur passagère. Si vous vous dérobiez à son zèle, il épieroit les occasions de vous rencontrer, de vous instruire et de vous gagner à Jésus-Christ. Et si notre voix manquoit d'onction pour toucher vos cœurs, nous vous engagerions, N. T. C. F., à vous rappeler le zèle charitable, les savantes instructions de notre prédécesseur immédiat, de ce prélat aussi digne de vénération et des regrets de ce diocèse, par son âge et ses vertus, que par son gouvernement paternel. Nous vous presserions aussi, N. T. C. F., de vous souvenir de votre ancien évêque, qui est assis aujourd'hui sur l'antique siége de Reims, et dont le constant attachement à la foi et à la dynastie légitime lui acquit tant de droits à votre amour et à votre confiance. Rendez-vous aux vœux que ce vénérable pontife offre sans cesse à Dieu pour vous : imitez l'exemple qu'il vous donne d'une entière soumission au saint Siége, *centre d'unité auquel toutes les églises doivent se réunir* ».

Le prélat rappelle à ces ecclésiastiques les règles de l'Eglise et le langage de la tradition : *Là où est Pierre*, dit-il, *là est l'Eglise*. Il se flatte de voir se dissiper d'injustes soupçons et de funestes ombrages, et fait des vœux pour l'union et la sanctification de tout son troupeau. M. l'évêque annonce ensuite les dispositions qu'il a cru devoir prendre. Le diocèse sera divisé en trois archidiaconés : nous avons donné les noms des archidiacres. Il y aura aussi des archiprêtrés et des doyennés ruraux, dont les fonctions seront réglées par le prélat. L'article 7 du dispositif est ainsi conçu :

« S'il se trouvoit, dans notre diocèse, quelques prêtres qui eussent

prêté le serment de la *Constitution* dite *civile du clergé*, et dont les erreurs eussent échappé à la vigilance de notre vénérable prédécesseur, notre intention est de ne leur permettre aucune communication *in divinis* avec nous, jusqu'à ce que, conformément aux instructions et ordonnances de Mgr. de Mercy, un de nos illustres prédécesseurs, et aux bulles et brefs de Pie VI, de glorieuse mémoire, et de Pie VII, son successeur légitime, ils aient rétracté ledit serment. Nous leur enjoignons de se rendre devant nous à cette fin, et pour recevoir, s'il y a lieu, l'absolution des censures qu'ils auroient encourues ».

Dans le reste du dispositif, M. l'évêque de Luçon explique ses intentions sur la continuation des pouvoirs, sur les oratoires particuliers, sur les registres des baptêmes et des mariages, etc. Le prélat ordonne une neuvaine de prières dans toutes les églises, pour obtenir les bénédictions du ciel sur son épiscopat. Cette neuvaine a été terminée par une procession en l'honneur de la sainte Vierge, patronne du diocèse. Telle est la substance de ce Mandement, qui est daté du 12 novembre, mais qui ne paroît avoir été publié que plus tard. Il seroit difficile de trouver un acte épiscopal qui offre des vues plus sages, et un langage plus affectueux et plus *digne* en même temps. Depuis, le même prélat a, par une ordonnance du 24 novembre, établi une officialité diocésaine. Après avoir montré que cette institution est conforme aux usages de l'Eglise et aux besoins des circonstances, M. l'évêque règle la manière dont les affaires se traiteront à cette officialité, *dont les attributions sont purement spirituelles*. Malgré cette clause, il est possible que cette ordonnance n'obtienne pas le suffrage d'un pair dont nous avons fait connoître les écrits sur ce sujet; mais il y a lieu de croire qu'elle sera approuvée de tous ceux qui sentent la nécessité d'une sage discipline dans le clergé.

— Il est probable que M. l'abbé Luguet, grand-vicaire d'Angoulême, est fort mécontent de nous. Il nous a écrit, en date du 3 novembre dernier; mais sa lettre ne nous est parvenue que le 1er janvier. Ce long retard, dont nous ne connoissons point la cause, lui expliquera pourquoi nous n'avons point parlé de sa réclamation. M. l'abbé Luguet paroît étonné que nous ayons fait mention du vœu du conseil général du département de la Charente, pour renvoyer du diocèse les prêtres étrangers rejetés de leurs diocèses pour leur inconduite. Il voit là une agression contre M. l'évêque d'Angoulême, une calomnie, une demande inhumaine, et il nous

envoie une assez longue apologie de l'administration du diocèse d'Angoulême sur ce point. Mais M. Luguet, dans cet écrit, change l'état de la question ; il suppose que le conseil général n'entend, par les prêtres étrangers, que les prêtres espagnols qui ont été proscrits dans leur pays, et qui ont été accueillis dans le diocèse d'Angoulême. M. Luguet n'a pas compris ou ne veut pas avoir l'air de comprendre l'intention du conseil général. Ce corps ne se plaint pas, sans doute, qu'on accueille avec intérêt des prêtres estimables, victimes de leur attachement à leurs devoirs ; il indique lui-même qu'il n'a en vue que les prêtres rejetés de leurs évêques pour leur inconduite, et l'on dit qu'il y en a de cette espèce dans le diocèse d'Angoulême, les uns venant d'Espagne, les autres venant des départemens voisins de la Charente, ou même de départemens éloignés. On prétend même qu'il existe en ce genre, dans ce diocèse, des exemples à peine croyables de mauvais choix. M. Luguet ne parle point de ces bruits, quoiqu'il ne puisse les ignorer, et qu'il sache sans doute très-bien que c'est là-dessus que portent les reproches du conseil général. L'écrit qu'il nous envoie ne prouve donc pas grand'-chose. On y fait l'éloge de l'administration de M. l'évêque d'Angoulême, et il n'est pas bien étonnant que M. Luguet approuve une administration à laquelle il a beaucoup de part. On suppose que l'écrit est signé *d'un grand nombre de prêtres* du département de la Dordogne : du reste, la copie que nous avons reçue ne porte pas une seule signature. Ainsi, le témoignage qu'on y rend n'a pas beaucoup d'autorité, et cet écrit anonyme ne peut pas passer pour une réfutation de la délibération prise par le conseil général, c'est-à-dire, par des hommes connus, par des hommes notables, par des hommes qui sont sur les lieux et qui voient par eux-mêmes tout ce qui s'y passe. Il faut le dire cependant, M. l'évêque d'Angoulême vient encore de trouver un avocat : le *Constitutionnel* a rendu compte, dans un de ses derniers numéros, de la Lettre pastorale du prélat, relativement à l'érection du siége de Périgueux. Le journaliste fait un grand éloge de cette Lettre, dont nous avons parlé dans notre numéro 762, et finit par dire qu'on *reconnoît*, dans cet écrit, *un digne successeur des Fénelon, des Bossuet, et des autres grands prélats qui, en d'autres temps, ont fait la consolation et la gloire de l'église gallicane*. Ainsi, voilà M. Lu-

combe placé modestement à côté de ces grands hommes; le voilà mis dans l'histoire entre Bossuet et Fénélon, et mis par un juge aussi compétent sur ces matières que le *Constitutionnel*. Une appréciation aussi flatteuse a de quoi consoler M. Lacombe des désagrémens qu'il peut éprouver, et la douceur d'être comparé à Bossuet et à Fénélon le dédommage amplement du vœu du conseil général de la Charente, et de la joie que montrent en ce moment les prêtres de la Dordogne, qui passent sous une autre juridiction. Je craindrois seulement que, dans les deux départemens, on ne trouvât la comparaison du *Constitutionnel* un peu forte; et il est sûr qu'elle est neuve et piquante.

— Un critique estimable qui a examiné avec soin l'*Histoire physique, civile et morale de Paris*, par M. Dulaure, y a découvert de nouvelles preuves d'ignorance et de passion qu'il est utile de recueillir pour flétrir de plus en plus un ouvrage que les ennemis de la religion et de la monarchie exaltent et propagent. Qui ne seroit révolté d'entendre M. Dulaure dire de saint Louis que ce fut un *superstitieux* et un *fanatique*, et que parmi ses ordonnances il y en a qui *sont d'un tyran aveugle et furieux?* La *tyrannie* de saint Louis! une telle alliance des mots ne peut se trouver que sous la plume de ceux qui ont aussi accusé Louis XVI de tyrannie. La mère de saint Louis, la vertueuse Blanche de Castille, est présentée comme une femme *impérieuse et méchante;* cela devoit être, elle étoit pieuse. Plusieurs fois M. Dulaure caractérise d'autres reines par ce trait: *Elle étoit dévote et galante;* et il s'est félicité sans doute d'un moyen si bien trouvé pour flétrir la piété. C'est chez lui un système général de décrier la religion, de signaler les prêtres comme des fanatiques, les moines comme des fainéans, tout ce qui tient à la religion comme odieux ou ridicule. Comme il a vécu dans des temps de paix et de bonheur, tout ce qui ne porte pas le même caractère est horrible à ses yeux. Il n'y a que le règne de la convention qui présente des images douces et riantes; celui des rois n'offre, au contraire, que crimes et folies. En vain par exemple le nom de François Ier. a-t-il passé à la postérité comme celui d'un ami des lettres et des arts, et d'un prince doué de qualités nobles et brillantes; *son règne*, dit M. Dulaure, *ne présente qu'un spectacle hideux*. Comme on a été généralement révolté de ce ton et de la couleur constante de l'ouvrage, les partisans de cet auteur se retranchent à dire qu'il

est fort savant, et qu'il a fait des recherches immenses. Le même critique lui enlève encore ce mérite ; il relève des bévues, des anachronismes et des traits d'ignorance que l'on ne passeroit pas à un écolier. Nous ne citerons qu'un trait de ce genre qui en vaut mille. M. Dulaure prétend que le cardinal de Richelieu *contribua puissamment* au supplice de Charles Ier. ; et qu'un an avant la mort de ce prince, il écrivoit : *Le roi d'Angleterre verra, avant qu'il soit un an, qu'il ne faut pas me mépriser.* Il n'y a qu'une petite difficulté à cela ; c'est qu'un an avant la mort de Charles Ier., il y avoit déjà six ans que Richelieu étoit descendu dans la tombe. Ce grand ministre mourut le 4 décembre 1642, et Charles ne fut mis à mort que le 9 février 1649. M. Dulaure devroit mieux savoir l'époque précise de la mort des princes qui ont péri sur l'échafaud ; et, puisqu'il a de telles distractions, je ne désespère pas qu'il ne montre que la fin tragique de Louis XVI doit être imputée à quelque ministre ou à quelque évêque mort avant ce Prince, que sais-je ? peut-être à M. de Pompignan ou à M. Dulau. Il seroit doux sans doute de faire retomber le crime des régicides sur des prélats vertueux ; heureusement que la postérité saura à quoi s'en tenir à cet égard, et que le nom des véritables auteurs d'un jugement inique lui sera fidèlement transmis. Plaignons ceux qui croient avoir besoin de faire de méchans livres pour couvrir de méchantes actions, d'accuser les autres pour se trouver un peu moins coupables, et de flétrir les siècles passés pour que le temps où ils ont dominé paroisse moins hideux.

— Les catholiques anglois viennent de perdre un de leurs évêques, M. Guillaume Gibson, évêque d'Acanthos et vicaire apostolique du district du Nord. Ce prélat étoit frère puiné de M. Matthieu Gibson, nommé, en 1780, évêque de Comane et vicaire apostolique du Nord, et mort en 1790. Guillaume Gibson fut fait, en 1780, président du collége catholique de Douai, à la place de Henri Tichborne, qui avoit donné sa démission. En 1780, il fut nommé pour remplacer l'évêque de Comane dans le vicariat du Nord. Ainsi il gouverna ce district pendant plus de quarante ans. Il accueillit les prêtres françois qui se retirèrent dans le nord de l'Angleterre, et agit de concert avec la majorité de ses collègues dans les affaires du serment, du *veto*, et les autres qui intéressoient les catholiques anglois. Il est mort, le 2 juin 1821,

dans un âge avancé, et a laissé pour successeur M. Thomas Smith, évêque de Bolina, qui étoit son coadjuteur depuis plusieurs années. M. Gibson étoit aimé pour ses excellentes qualités, et avoit rempli avec zèle les fonctions de l'épiscopat jusqu'à ce que l'âge et les infirmités vinssent l'en empêcher. Il avoit presque perdu la vue dans ses dernières années. Parmi les autres membres du clergé catholique morts dans le courant de l'année dernière, il faut compter M. Pierre Gandolphy, décédé, le 9 juillet, à East-Sheen, âgé seulement de 41 ans, élevé au collége de Stonyhurst. Il s'étoit fait de la réputation par ses sermons de controverse; mais, lorsqu'il les eût fait imprimer, on y découvrit des choses peu exactes; et M. Gandolphy ne les ayant point rectifiées, son livre fut censuré par M. l'évêque de Londres. Gandolphy eut recours à Rome, et montra dans cette affaire un peu de roideur et d'attachement à son sens. Nous avons parlé de quelques écrits publiés à cette occasion; nous nous étions même permis de donner en particulier quelques conseils de modération à M. Gandolphy, dans un voyage qu'il fit à Paris, et nous regrettons qu'un homme qui avoit de l'esprit et du talent n'eût pas eu pour son évêque la déférence qu'il lui devoit à tant de titres.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Monsieur, qui avoit été indisposé, va beaucoup mieux; il est allé chasser, le 16, dans les bois de Versailles. Ce Prince a fait remettre 400 fr. à une famille de l'arrondissement de Gaillac, ruinée par un incendie.

— Madame a bien voulu accorder des secours à un malheureux charbonnier de Foulain (Haute-Marne), ruiné par un incendie; une souscription a été ouverte en sa faveur.

— Le 15 janvier, il y a eu chez Mme. la duchesse de Berri une réunion des jeunes personnes qui, sous la protection de Mademoiselle, se consacrent à soutenir les établissemens des Sœurs de Saint-André, et font pour cela des collectes, soit dans leurs familles, soit dans les pensions. Les jeunes trésorières ont rendu leurs comptes en la présence de Mademoiselle; le résultat de leurs quêtes pendant les derniers mois de l'année qui vient de finir ont été très-satisfaisans.

— Mme. la duchesse d'Orléans est accouchée, le 16 au soir, d'un cinquième fils, qui portera le nom de Henri-Eugène-Philippe-Louis *duc d'Aumale*, et qui sera tenu sur les fonts de baptême par M. le duc de Bourbon et Mlle. d'Orléans.

— On dit que Mme. la duchesse de Bourbon a légué l'hôtel de Mo-

néco, où elle logeoit, à sa nièce, Mlle. d'Orléans, en lui recommandant de maintenir l'hospice d'Enghien, qui y est établi.

— Les travaux de la nouvelle chapelle du Temple, qu'a fait construire Mme. la princesse Louise de Bourbon, sont terminés; on dit qu'elle sera bénite le 21 janvier, et qu'on y dira la messe pour la première fois.

— M. le comte Coutard, nommé au commandement de la 1re. division militaire, est arrivé à Paris.

— Terry, marchand de livres au Palais-Royal, a été arrêté, le 14, comme prévenu d'avoir colporté un *Supplément* aux Chansons de Bérenger; on dit qu'on en a trouvé chez lui deux mille exemplaires. Des recherches ont été faites chez les libraires du Palais-Royal. M. Bérenger déclare qu'il est étranger à la publication de ce recueil.

— Une ordonnance du Roi rapporte celle de 1819 qui réunissoit la bibliothèque de l'Institut à la bibliothèque Mazarine; ces deux établissemens resteront distincts.

— Il n'est point vrai, comme on l'a dit, que les cours soient suspendus à l'Ecole de Saint-Cyr; que les fonctionnaires soient à la demi-solde, et que l'école doive être transférée à Saint-Germain.

— Le mariage de la princesse Charlotte de Wurtemberg, fille du prince Paul et nièce du roi, avec le grand-duc Michel de Russie, vient d'être annoncé officiellement.

— La garnison de Barcelonne a refusé de recevoir le gouverneur de Catalogne, nommé par le roi; la province de Murcie a pris aussi une attitude hostile contre le gouvernement; à Cadix, l'exaltation des esprits continue à être extrême; à Grenade et à Alicante, les troupes ont excité beaucoup de désordres. La malheureuse Espagne paroît frappée d'un esprit de vertige.

— Le censeur de la *Gazette de Varsovie* a été puni de vingt-quatre heures d'arrêt, pour avoir laissé insérer une Ode à l'empereur, où le prince étoit invité à combattre les Turcs.

— On dit qu'il est question de former une fédération des Etats de l'Amérique méridionale qui se sont déclarés indépendans; les membres de la fédération seroient Venezuela, la Nouvelle-Grenade, Quito, le Pérou, le Chili, Buénos-Ayres et le Paraguai. Chacun de ces Etats auroit sa constitution particulière, plus ou moins démocratique. Leur population s'élève en tout à 8,500,000 ames. Mais la divergence des idées et l'exaltation des esprits rendent cette fédération difficile. Le Brésil resteroit probablement séparé, à cause des rivalités nationales, et le Mexique, où le système monarchique a prévalu, formeroit un royaume à part, qui seroit encore assez imposant par son étendue et sa population.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 15, la chambre a renouvelé ses bureaux. Les présidens sont MM. Anglès, de Granoux, Falantin de Saintenac, Chifflet, de Caumont, de Floirac, Planelli de la Valette, Hocquart et de Vatimesnil;

les secrétaires sont : MM. Delauro, Boucher, Dudon, Florian de Kergorlay, de Chastellux, de Martignac, Rolland d'Erceville, de Fraguier et de Bernis.

La commission des pétitions est composée de MM. Revelière, Baziré, Straforello, de Castelbajac, de Bourienne, Humbert de Sesmaisons, Limairac, de Courtarvel et Piet.

Le 16, la séance s'est ouverte à deux heures. Le président lit une lettre du grand-maître des cérémonies, relative au service de Louis XVI à Saint-Denis. On tire au sort les noms des vingt membres qui doivent former la grande députation ; les autres membres qui désireroient assister au service trouveront des places réservées.

M. de Girardin fait un rapport au nom de la commission des pétitions. Le sieur Ducanda réclame contre le défrichement des forêts ; la commission propose le renvoi au ministre des finances. MM. Lainé de Villevesque, de Marcellus, Morisset, de Puymaurin, déplorent les défrichemens inconsidérés, et qui tendent à priver la France de ses bois. M. Demarçay soutient que gêner les défrichemens, c'est porter atteinte à la propriété ; M. Humblot-Conté est du même avis, et réclame l'ordre du jour, qui n'est point appuyé. Le renvoi au ministre est prononcé.

M. Horlicque, prêtre à Luxeuil, rentré en France depuis deux ans, et âgé de 75 ans, réclame contre la modicité de la pension des ecclésiastiques. Renvoyé au ministre de l'intérieur.

M. Chabrol, propriétaire, demande que les conseils des communes et de préfecture soient nommés par les habitans. Le rapporteur propose le renvoi au ministre de l'intérieur et au bureau des renseignemens. Adopté.

Un particulier demande l'abrogation de la loi du 10 vendémiaire an IV, qui rend les communes responsables des pillages et délits commis sur leur territoire ; on propose l'ordre du jour. MM. Manuel, Dudon, Piet, parlent également contre cette loi ; mais dans des sens très-différens. Quelques expressions du premier excitent de vives réclamations du côté droit. On crie *à bas;* le côté gauche se plaint de ce cri comme d'un scandale et d'une injure ; une grande agitation règne dans la salle. La proposition de la commission est rejetée, et le renvoi au ministre de la justice est adopté.

Dans la séance de la chambre des députés, du 14, M. Chiffet a fait, comme nous l'avons dit, un rapport sur la nouvelle loi proposée sur les délits de la presse ; il a présenté divers amendemens, dont le plus important est sur le 1er. article, qui concerne les délits contre la religion. Nous donnerons ici cette partie de son rapport :

« L'article 1er. du projet concerne l'outrage fait à la religion. Vous êtes enfin appelés, Messieurs, à remplir une de ces lacunes qui, dans nos lois, affligeoient tous les bons François. Notre loi constitutive, la Charte, avoit proclamé la religion catholique, apostolique et romaine, religion de l'État ; elle annonçoit des avantages aux différens cultes chrétiens, et protection à tous.

» Après une déclaration aussi solennelle, ce ne peut être que dans un vrai délire qu'on ait osé avancer que la loi étoit athée en France, et qu'elle devoit l'être. Déplorable époque d'attaques audacieuses! Ce n'est point par de faux ménagemens, mais par de fortes lois pénales, que l'on doit repousser les ennemis de l'autel, du trône et de notre loi fondamentale. »

» Heureusement nous ne sommes plus réduits à regarder comme un avantage obtenu d'avoir fait ajouter l'épithète *religieuse* à ces mots: *Outrage à la morale publique*. Cette chambre reconnoit qu'outre la morale, il existe dans la religion des dogmes et un culte; et, dans cette session, on n'a pas craint de lui proposer un article de loi qui prononce textuellement des peines contre quiconque auroit outragé ou tourné en dérision la religion.

» Votre commission a dû accueillir cette proposition, non qu'on puisse penser établir quelque proportion entre l'offense et la peine, si l'on envisage l'être infini, objet du culte de la religion; mais la religion, cette seule base solide de toute société, qui assure à la loi, dans l'avenir, la sanction la plus redoutable contre toutes les violations que l'homme ne peut atteindre, la religion attend aussi protection de la loi. C'est ainsi que la religion et la société reçoivent l'une de l'autre des avantages réciproques, et ont droit à être protégées l'une par l'autre.

» Cependant votre commission a cherché à se pénétrer de l'esprit qui dirigeoit le législateur, lorsqu'il a octroyé la Charte à ses peuples. Il assure liberté de religion à chacun, et la même protection pour son culte: *cependant*, dit-il, la religion catholique est la religion de l'Etat. Cette distinction expresse dans un article particulier, et indiqué par le mot *cependant* à la suite de la protection promise à chacun, annonce une protection spéciale, des avantages particuliers. D'ailleurs, cette religion de Clovis, de Charlemagne, de saint Louis, est la religion de nos Rois, celle de la presque généralité des François. L'insulter, ne seroit-ce pas insulter la nation presqu'entière, insulter son Roi? A ce titre, l'outrage ne doit-il pas être plus sévèrement réprimé? Son culte n'est point resserré dans l'enceinte de ses temples, comme celui des autres communions; il est extérieur dans plusieurs solennités, et ses ministres sont habituellement distingués par un costume particulier. Les signes de la religion sont sur nos édifices, dans nos places; par le seul motif de sûreté publique, n'a-t-elle pas besoin d'un appui spécial? Je dis plus: la plupart de ses dogmes sont ceux des autres communions chrétiennes. Outrager, en les niant, ces dogmes sacrés pour tous les chrétiens, tels que l'existence de Dieu, la récompense ou la punition future, la divinité de Jésus-Christ..... ; outrager, dis-je, ces dogmes communs, en osant les mettre en doute, c'est outrager le protestant comme le catholique dans ce qu'ils ont de plus précieux, le dogme. Ainsi, défendre plus spécialement cette religion de la presque totalité des François, c'est une vue de bien général, qui doit être appréciée de tous.

» Tel est le motif qui a fait élever le *maximum* de l'amende pour outrage fait à la religion de l'Etat ».

Dictionnaire de religion, ou Leçons de littérature sacrée, par M. Masson fils aîné (1).

On a bien fait de joindre un second titre au premier; car il n'est personne qui, en voyant annoncer un *dictionnaire de religion*, eût pu deviner le plan de cet ouvrage. C'est un recueil de passages tirés de nos écrivains les plus illustres, et relatifs à la religion. Cette suite d'extraits ne forme point précisément un corps de doctrine; ils sont rangés suivant l'ordre alphabétique, *adorer*, *adversité*, *ame*, *ami*, etc. Poètes, orateurs, moralistes, historiens, l'éditeur a mis tout à contribution. Bossuet, Fénélon, Pascal, Massillon, les deux Racines, J. B. Rousseau, Young, etc., sont ceux dont les noms reviennent le plus souvent dans les citations; des auteurs plus modernes encore ont fourni différens morceaux, comme le cardinal de Bernis, M. de la Mennais, M. de Châteaubriand, M. de la Martine, etc. A côté de ces noms on en voit même figurer d'autres un peu étonnés sans doute du voisinage, Necker, M. de Ségur, Chénier......

Les extraits que l'on cite sont en général courts et assez bien choisis; quelquefois ils ne consistent qu'en quelques vers, d'autres fois en tirades plus étendues; tantôt c'est un paragraphe d'un sermon, tantôt une pensée détachée. L'ouvrage renferme beaucoup de variété; s'il n'est pas propre à être lu de suite, il convient particulièrement, ce semble, aux enfans à qui on veut faire apprendre chaque jour quelques extraits relatifs à la religion. Ils trouveront là des exemples capables de former leur goût sous le rapport du style, et en même temps des pensées propres à élever leur intelligence vers Dieu, et à nourrir leur cœur de beaux sentimens.

Le saint Rosaire, ou la manière de dire le chapelet, avec le nouveau Vade mecum du chrétien; par M. Domers.

L'auteur de cet ouvrage, M. l'abbé Domers, chanoine honoraire de Nanci et aumônier de Mme. la princesse Marie-Crescence de Hohenlohe-Bartenstein, y a réuni plusieurs choses qu'il a cru utiles pour la piété; 1°. la *manière de dire le chapelet*, usitée les fêtes et dimanches dans la chapelle du château de Lunéville; 2°. ce qu'il appelle une *loterie spirituelle*, c'est-à-dire un recueil de pensées et de maximes à prendre et à lire au hasard; 3°. différentes prières pour la messe, pour honorer le sacré cœur, pour demander une bonne mort, etc. La *manière de dire le chapelet* renferme six ou sept plans de réflexions qui peuvent occuper l'esprit pendant qu'on récite cette prière.

L'ouvrage est muni d'une approbation de M. l'abbé Bernard, grand-vicaire de Nanci, qui déclare n'avoir rien trouvé dans ce petit volume qui ne soit extrait d'auteurs recommandables et approuvés. Il se vend au profit des pauvres vieillards de Lunéville; on peut s'adresser dans cette ville à l'établissement de charité, dit *le Coton*, ou à M. l'abbé Elquin, vicaire de Saint-Evre, à Nanci.

(1) 1 vol. in-12; prix, 3 fr. et 3 fr. 80 cent. franc de port. A Paris, chez Masson, quai Malaquais, n°. 13; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

Abrégé de la Vie et des Révélations de la Sœur de la Nativité, précédé d'une Réfutation des critiques de cet ouvrage (1).

C'est avec la plus entière impartialité, et avec le désir le plus sincère de connoître la vérité et de lui rendre hommage, que nous avions examiné la *Vie et les Révélations de la Sœur de la Nativité*, et que nous avions communiqué à nos lecteurs les résultats de notre examen. Nous avions dit avec la même bonne foi le pour et le contre; nous avions déclaré que la bonne religieuse nous paroissoit une fille d'une grande vertu, pleine de foi, de charité, d'humilité et de patience; mais en même temps nous avions exprimé nos doutes sur un si grand nombre de visions et de révélations, et nous avons exposé les raisons qui nous sembloient appuyer ces doutes. On a pu voir, et nous croyons même qu'on a vu, dans nos articles sur ce sujet, l'absence de toutes préventions, et un éloignement égal pour un enthousiasme aveugle et pour une incrédulité dédaigneuse; et nous avons reçu des témoignages d'approbation pour le fond et la forme de cette discussion.

Toutefois nous nous étions bien attendu que nos articles sur la Sœur ne plairoient pas à tout le monde. Le libraire éditeur de ses *Révélations* (M. B.) nous adressa, le 3 juillet 1820, une lettre polie; mais où il nous reprochoit des préventions fâcheuses, et l'omission de passages qu'il croyoit être décisifs pour sa justification. Nous ne crûmes point devoir prolonger

(1) 2 v. in-12; prix, 6 fr. et 7 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Méquignon fils aîné; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

cette discussion; nous avions dit notre avis en conscience, et après l'examen le plus attentif de l'ouvrage; nous laissâmes chacun juger comme il l'entendroit, et les révélations, et nos articles. Nous ne rompîmes ce silence qu'à l'occasion d'un écrit intitulé : *Réponse de mon Oncle sur la Censure des Révélations*; encore en parlâmes-nous très-brièvement, cette *Réponse* ne nous ayant pas paru résoudre nos difficultés d'une manière précise et solide.

Aujourd'hui voilà qu'on nous adresse une réponse fort détaillée; en tête du I[er]. volume de cet *Abrégé* est un *Avertissement du nouvel Editeur*, qui est dirigé entièrement contre les articles insérés dans nos tomes XXIII et XXIV. Cet *Avertissement* a 54 pages; nous l'avons lu avec attention et dans la disposition la plus franche, à ce qu'il nous semble, de nous rendre à la vérité connue; mais, le dirons-nous nous n'avons trouvé dans l'*Avertissement* aucune raison de changer d'avis. L'éditeur a sans doute les intentions les plus pures; il nous réfute avec modération et avec politesse; nous serions fâché d'employer contre lui d'autres armes, et nous allons parcourir rapidement sa *Réponse*, et peser ses raisons avec bonne foi.

L'éditeur commence par nous opposer ce que nous avons dit des vertus de la Sœur, et de tout ce qu'il y a d'édifiant et d'élevé dans son ouvrage, et il trouve dans ces aveux une première réfutation de nos critiques. Cette conclusion est-elle bien juste? De ce que nous avons dit avec impartialité le pour et le contre, notre témoignage n'en acquiert-il pas plus de poids? Qu'auroit pensé l'éditeur de nous, si nous n'avions fait mention que de ce qui étoit contre la Sœur? ne se seroit-il pas récrié contre notre partialité? et, parce que nous avons exposé franchement les raisons qu'on pouvoit présenter de part et d'autre, qu'en peut-on conclure, sinon que nous cherchions sincèrement la vé-

rité? Nous oserons le dire; à n'en juger que par les apparences, nous avons ici un avantage sur l'éditeur; il soutient son propre ouvrage, et il peut se faire, sans qu'il s'en soit aperçu, que des motifs étrangers au fond de la question aient influé sur son opinion; mais nous, nous étions entièrement désintéressé à cet égard, et, quand nous avons commencé à lire l'ouvrage, nous n'avions pas encore de sentiment arrêté, et nous étions tout-à-fait disposé à ne suivre que ce qui nous paroîtroit le plus fondé en raison.

On nous dit qu'il ne faut pas au moins condamner avant le jugement de l'Eglise ceux qui croient aux révélations de la Sœur; d'abord nous ne les avons point condamnés; ensuite, s'il ne faut point les condamner avant le jugement de l'Eglise, il seroit au moins aussi convenable de ne pas devancer le jugement de l'Eglise, en présentant ces mêmes révélations comme certainement inspirées. Si quelqu'un sait tenir un juste milieu, c'est sans doute celui qui, observant une sage réserve, pèse les raisons de part et d'autre, et évite de se prononcer formellement.

Ce seroit encore mal prendre notre pensée que de supposer que nous avons soupçonné la Sœur ou l'abbé Genet de fraude ou de mensonge; ce que nous avons dit de l'un ou de l'autre éloignoit entièrement cette supposition. Nous avons parlé de l'abbé Genet comme d'un homme estimable, et de la Sœur comme d'une fille d'une rare vertu; ainsi nous n'avons pu les faire regarder comme des imposteurs. Mais ont-ils été à l'abri de toute illusion, et ce défaut n'est-il pas assez commun en pareille matière? Voilà la question que l'éditeur ne résout pas. Il s'amuse à repousser un soupçon destitué de vraisemblance sur la nature des liaisons de l'abbé Genet avec la Sœur; comme nous n'avions jamais manifesté de soupçons de ce genre, nous n'avons rien à répondre sur cet article. Tout ce

que nous croyons, c'est que l'abbé Genet n'a pas été insensible à la petite vanité d'avoir parmi ses pénitentes une fille à révélations, et l'on prétend qu'il y a eu chez des confesseurs, d'ailleurs estimables, plus d'un exemple de cette facilité à céder à une tentation de cette nature, et à adopter légèrement des rapports assez suspects.

L'éditeur prend entièrement l'abbé Genet sous sa protection; ce bon ecclésiastique n'a eu aucun tort, soit qu'il adopte d'emblée toutes les visions de la Sœur, soit lorsqu'il croit qu'il a pu être inspiré lui-même pour la rédaction, soit lorsqu'il attribue à la suggestion du démon le conseil que lui donne un grand-vicaire de brûler son manuscrit. On répond à tout cela que M. Genet le croyoit ainsi; qu'il raconte avec beaucoup de candeur; que c'étoit un homme plein de simplicité et de bonhomie, et qu'il a bien pu attribuer au démon le conseil de brûler ce qu'il trouvoit admirable. Je ne force personne à être de mon avis, mais je souhaite que les filles qui croiront avoir des révélations trouvent des confesseurs moins faciles et moins enthousiastes que l'abbé Genet, et je suis persuadé qu'il a manqué d'autant de prudence dans la direction de sa pénitente, que de discrétion dans la rédaction de son manuscrit. Mais, nous dit-on, *la croyance de M. Genet repose sur des faits;* elle reposoit bien plutôt, ce me semble, sur des ouï-dire; et, quand elle eût reposé sur des faits, les faits eux-mêmes sont susceptibles d'examen et de discussion, et je doute un peu que l'abbé Genet en fût capable.

Nous avions dans nos trois articles signalé des choses hasardées, inexactes, hardies. On nous répond qu'il y avoit de ces défauts dans la première édition, mais qu'on les a soigneusement écartés de la seconde. Une simple observation renverse cette excuse; c'est que nous n'avons fait notre examen que sur cette seconde

édition même, et que c'est là, et seulement là, que nous avons pris les passages que nous avons cités : ainsi il ne faut pas dire qu'on a purgé cette seconde édition, quand c'est là précisément que nous signalons des choses répréhensibles ou hasardées.

Les explications que donne l'éditeur sur les propositions singulières ou inexactes que nous avions relevées, sont la plupart foibles, ou même nulles. Tantôt il nous renvoie à M. Barruel et à des pièces justificatives qui ne justifient rien, tantôt il élude la difficulté. Nous avions blâmé le ton affirmatif dont se sert la Sœur en parlant du sort des enfans morts sans baptême ; on nous répond qu'*elle parle ainsi en conséquence d'une prédiction qu'elle dit tenir de Jésus-Christ*, et que *dès-lors le jugement n'en appartient qu'à l'Eglise* ; c'est-à-dire, que l'on met en preuve précisément ce qui est en question, et que, parce que la Sœur prétend qu'une chose lui a été révélée, il faut admettre cette révélation, au moins jusqu'à ce que l'Eglise ait prononcé. Cette maxime seroit commode pour ceux qui imagineroient des révélations ; on ne pourroit leur rien opposer avant un jugement de l'Eglise, et, comme ce jugement n'arrive pas toujours, et que l'autorité dédaigne souvent de prononcer sur des prédictions ou des visions qui ne paroissent pas appuyées de preuves bien solides, ou qui sont même quelquefois assez ridicules, ces prédictions, d'après la maxime de l'éditeur, ne pourroient être attaquées. Et notez que l'éditeur lui-même croit que l'Eglise ne prononcera pas sur les révélations de la Sœur ; ainsi il faut les admettre indéfiniment, et c'est en effet la conclusion qu'il tire en deux endroits différens.

L'éditeur, décidé à tout approuver de ce que fait et dit la Sœur, cherche à excuser ces paroles : *Quel coup pour mon humilité* ; et il croit que la Sœur a voulu dans cette occasion combattre un mouvement d'or-

gueil; c'est une explication bien raffinée. Ailleurs la Sœur dit : *Il peut arriver mieux ou pire, ou rien du tout;* ici l'éditeur ne répond rien, sans toutefois avouer que cette singulière prophétie donne quelque prise à la critique. Nous avions parlé de deux prédictions de la Sœur qui annonçoient qu'elle iroit à Saint-Malo et en Angleterre; voyages qu'elle ne fit point; et nous avions ajouté que la Sœur avoit pu se tromper de même d'autres fois. Que répond-on à cela? qu'*il est tout naturel qu'occupée de son projet de départ, son imagination, constamment mobile au gré du violent désir qui l'agitoit, ait pris la chimère pour la réalité* (page xlvij). Et nous ne disons pas autre chose! cette justification si plaisante de l'éditeur tourne donc contre lui. Si la Sœur, qui avoit *une imagination constamment mobile*, a pu, non pas seulement une fois, mais encore dans ses songes et ses rêves, comme l'avoue l'éditeur, *prendre la chimère pour la réalité*; qui nous répondra que cette fille, toujours l'imagination remplie de visions, n'ait pas été trompée souvent par elles, et n'ait pas cru voir ce qu'elle se figuroit? Si on avoue qu'elle a été susceptible quelquefois d'illusion, quelle autorité peuvent avoir ses révélations? ne sera-t-on pas toujours en droit de craindre que cette *imagination constamment mobile n'ait pris la chimère pour la réalité*, comme on reconnoît que cela est arrivé, et pour l'annonce des deux voyages, et pour les songes et les rêves?

Nous ne pousserons pas plus loin cet examen de l'apologiste de la Sœur; ce dernier exemple seul montreroit la foiblesse de sa cause. Il souhaite dans son *Avertissement* que son travail *puisse, sinon faire disparoître, du moins affoiblir les impressions désavantageuses* que nos articles avoient pu faire concevoir; ce qui sembleroit indiquer qu'il n'avoit pas une entière confiance dans ses explications. Nous le remer-

cions, en finissant, de tout ce qu'il a bien voulu dire de favorable de nous, et, d'après le ton général de son *Avertissement*, nous devons croire qu'il n'a pas voulu nous désigner par *ces faux savans* que la Sœur a vu *s'armer de subtilités et de sophismes pour décrier son ouvrage*; cette citation, qui termine l'*Avertissement*, nous a paru seulemens assez déplacée; mais elle n'excite en nous aucune rancune.

Nous parlerons plus tard de l'*Abrégé* en lui-même, et du plan de rédaction qu'on y a suivi.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. On avoit fait, dans l'église Saint-Denis et dans la Métropole, les préparatifs accoutumés pour le service anniversaire du 21 janvier. Les Princes et Princesses se sont rendus à Saint-Denis, ainsi que les députations des grands corps de l'Etat, et beaucoup d'autres, pairs, députés, officiers supérieurs et personnes de distinction. M. le grand-aumônier de France a célébré la messe, et M. l'archevêque de Besançon a lu le Testament. A Notre-Dame, M. l'archevêque a officié, assisté de deux dignitaires. Le corps municipal étoit présent, ainsi que les députations des cours. Dans la chapelle du château, où se trouvoient les ministres, M. de Beaulieu, archevêque d'Arles, a officié, et M. de Villèle, évêque de Soissons, a lu le testament. Le service a été célébré également dans toutes les églises; des détachemens de la garde nationale y assistoient, et un plus grand nombre de fidèles remplissoit l'église; d'autres ont entendu des messes basses à la même intention; beaucoup étoient en deuil.

— La pétition de M. Douglas-Loveday a donné lieu à plusieurs écrits destinés à rétablir la vérité des faits, et à repousser les accusations exagérées d'un pamphlet déguisé sous un titre imposant. Nous avons annoncé l'*Examen d'une pétition*; il a paru encore une *Réponse à la pétition par un des rédacteurs de la Quotidienne*; une *Lettre de M. Loveday, gouverneur de Bénarès, à son frère*; et une *Réponse de miss Emilie Loveday*. La *Lettre de M. Loveday*, quoique sous un nom supposé, offre cependant une assez juste appréciation de la conduite de M. Douglas. La *Réponse de miss*

Emilie Loveday présente aussi une suite de faits propres à dissiper bien des préventions. On nous avoit assuré que Mlle. Loveday étoit étrangère à cet écrit; mais une lettre, publiée sous son nom par les journaux, porte que cette Réponse a été faite d'après ses intentions. Enfin, Mlle. Reboul, maîtresse de pension, chez laquelle étoient Mlles. Douglas, annonce qu'elle va aussi répondre, pour ce qui la concerne, à la pétition de M. Douglas. Deux avocats distingués, MM. Billecoq et Hennequin, lui prêtent l'appui de leur zèle et de leur talent. Ainsi, on connoîtra toute la vérité sur une affaire qu'un parti avoit cherché à dénaturer et à envenimer par les rapports les plus mensongers et les insinuations les plus perfides.

— L'aile du séminaire Saint-Sulpice, qui avoit été commencée en 1820, est terminée et couverte. Elle offre, du côté de la rue du Pot-de-Fer, dix-sept croisées de façade à chaque étage; elle n'en a que onze du côté opposé, qui doit donner sur la cour; trois croisées étant absorbées à chaque extrémité par les deux bâtimens en retour, dont l'un fera façade sur la place, et l'autre lui sera parallèle, et clora la cour. Ce dernier bâtiment sera double, et aura vue sur la cour et sur le jardin; il aura deux rangées de chambres, et un corridor au milieu, tandis que les trois autres côtés n'auront qu'une rangée de chambres donnant sur la cour, et un corridor régnant sur la place et les rues adjacentes. La cour formera un parallélogramme, qui aura onze croisées sur chacune de ses quatre faces. De plus, l'aile qui vient d'être finie, et celle qui lui sera parallèle sur la rue Férou, se prolongeront encore du côté du jardin. La chapelle sera au milieu. On doit, au printemps prochain, continuer la façade sur la place, qui a déjà trois croisées, et on espère que cette façade sera terminée cette campagne, ainsi que le commencement de l'aile en retour.

— On se rappelle les succès qu'eut, cet été, la mission militaire donnée à Versailles par M. l'abbé Guyon. Comme, depuis ce temps, la garnison de la ville a changé, et que de nouveaux corps sont venus remplacer ceux qui avoient pu profiter de la mission de cet été, les missionnaires de France ont commencé, depuis quelque temps, une mission nouvelle, qui fait espérer aussi une heureuse issue. M. l'abbé de Janson, dont le zèle infatigable ne connoît point de repos, va, deux fois par semaine, faire des instructions aux militaires;

M. l'abbé de Scorbiac le seconde. Cinq à six cents militaires suivent les exercices, qui ont lieu dans un local favorable, attenant à l'église Saint-Louis. Les chefs secondent avec bienveillance le zèle des missionnaires, et plusieurs officiers donnent l'exemple de l'assiduité aux exercices. On voit avec plaisir, parmi ces militaires, des exemples touchans de l'attachement le plus ferme à la religion. Comme il y en a parmi eux qui avoient besoin d'une instruction plus fréquente, de bonnes religieuses se sont offertes pour leur faire le catéchisme; et de braves soldats vont apprendre auprès d'elles leur catéchisme, et écoutent avec docilité les explications et les avis de ces filles charitables. Cette alliance de la piété et de l'honneur a quelque chose de touchant; et malheur à ceux qui y verroient un sujet de dérision. Il y a eu ces jours-ci plusieurs premières communions de militaires, et on croit que la communion générale aura lieu au commencement du carême. Monseig^r. le grand-aumônier a annoncé l'intention d'aller faire lui-même la cérémonie. D'autres exercices ont eu lieu, sur la fin de l'année dernière, à Courbevoie pour la portion de la garde royale qui avoit pris part à la mission de Versailles, cet été; on avoit jugé convenable, pour en maintenir les résultats, de continuer à donner des instructions à ces braves militaires. M. l'abbé Letourneur alloit pour cet effet toutes les semaines à Courbevoie, et y faisoit une exhortation, précédée et suivie de prières et du chant des cantiques. Les exercices ont été couronnés, le surlendemain de Noël, par une communion d'une cinquantaine d'officiers et de soldats. Là, comme à Versailles, on a vu d'admirables traits de la foi la plus courageuse. Il en est parmi ces militaires qui, supérieurs à tous les obstacles, et non contens de pratiquer la religion pour eux-mêmes, s'en font les apôtres, instruisent leurs camarades, et les portent à la vertu par de douces insinuations, par l'ascendant de leurs exemples, et par la profession la plus déclarée des maximes évangéliques. Un soldat chrétien est le plus éloquent des prédicateurs.

— M. le cardinal de Périgord avoit souhaité que son cœur fût porté dans l'église métropolitaine de Reims, pour laquelle il avoit conservé un vif attachement. M. l'abbé Godinot-Desfontaines, secrétaire-général des aumônes du Roi, a été chargé de porter à sa destination le cœur de S. Em. Cet ecclésiastique partit de Paris le lundi 7 janvier, et arriva le

même jour à Soissons, où son dépôt fut reçu, à la porte de la cathédrale, par M. l'évêque, et déposé dans l'église. Le lendemain matin, le prélat célébra un service pour son ancien métropolitain; après quoi M. Godinot se remit en route pour Reims, escorté par la gendarmerie. La garde nationale de Reims alla à la rencontre du dépôt. Un service solennel a été célébré dans la métropole; M. l'archevêque de Reims y a officié; et M. le baron de Talleyrand, neveu de S. Em., présidoit au deuil. Un des missionnaires de France a prononcé l'éloge funèbre de M. le cardinal. Le 10, le cœur a été transporté avec pompe, et au milieu d'une procession nombreuse, dans l'église de Saint-Remi, où le cœur doit rester; on y a encore célébré un service, et le missionnaire a prononcé de nouveau l'oraison funèbre de S. Em. Les autorités de la ville et un grand nombre d'habitans se sont fait un devoir de rendre dans cette occasion un dernier hommage à la mémoire de leur ancien archevêque.

— M. l'évêque de Rennes met le plus grand zèle à établir, dans son diocèse, une société de missionnaires, et il a publié à ce sujet, sur la fin de l'année dernière, un *Prospectus*, où il recommande à tous ses diocésains une œuvre si importante. A son arrivée dans le diocèse, le prélat fut frappé du zèle des ecclésiastiques, soit pour les missions, soit pour les retraites. Cette dernière pratique s'est mieux conservée en Bretagne qu'ailleurs, et on voit avec édification des fidèles de toutes les classes s'arracher à leurs travaux habituels pour passer quelques jours dans de pieux exercices, et méditer sur les grandes vérités de la religion et sur le soin de leur salut. Ces retraites se sont encore multipliées dans ces derniers temps, et des pasteurs se réunissent pour les diriger, et pour faire les instructions et les exhortations usitées en pareille occasion. Mais M. l'évêque de Rennes craint que ces prédications extraordinaires n'excèdent les forces des curés et desservans de son diocèse, et ne les détournent d'ailleurs de leurs fonctions habituelles et nécessaires : c'est ce qui l'a décidé à former une association d'ecclésiastiques qui seront spécialement destinés à donner des missions ou des retraites. Il falloit des fonds pour commencer l'établissement : le prélat n'a pas voulu ordonner de quêtes pour cela, de peur de nuire aux quêtes qui se font, soit pour le séminaire, soit pour les dépenses des églises, soit pour les autres charges que sup-

porte la charité des fidèles; il s'est borné à proposer une souscription à ceux qui sont en état d'y concourir, et, donnant le premier l'exemple avec une générosité digne de son zèle, il a souscrit pour 15,000 fr. Une si forte contribution annonce assez l'intérêt que le prélat attache à l'œuvre qu'il propose. Trois autres personnes, qui n'ont pas voulu être connues, ont souscrit, une pour 3000 fr., l'autre pour 2000 fr., et la dernière pour 1300 fr., et nous apprenons que de toutes les parties du diocèse on concourt à former le nouvel établissement. Un particulier de Rennes a offert une maison pour les missionnaires.

— Le bon temps est passé. Il y a trois ans, on chassoit les missionnaires de Brest, on les insultoit à Morlaix, on les empêchoit de faire des plantations de croix à Croui. La ville de Sablé fut aussi témoin des contradictions qu'ils éprouvèrent. Arrivés dans cette ville le 15 janvier 1819, ils furent obligés d'en sortir, par l'opposition de deux autorités qui se sentoient soutenues par une puissante influence. Nous insérâmes, dans notre numéro 477, une lettre des ecclésiastiques de Sablé sur ce sujet. Un de ces ecclésiastiques, aujourd'hui curé de Sablé, a voulu profiter de circonstances plus heureuses pour procurer à sa paroisse un avantage que les ennemis de la religion avoient cherché à lui ravir. Les missionnaires de Laval furent appelés à Sablé, et la mission commença le 9 décembre dernier. Le succès qu'elle a eu peut être regardé comme une expiation du passé. L'église Notre-Dame, quoique assez grande, ne suffisoit point à l'empressement du peuple; il y avoit trois instructions par jour. MM. Thomas, Caillat, Petit, etc., se succédoient dans la chaire et au confessionnal. Les prêtres des environs sont venus les seconder pour ce dernier ministère. Des changemens heureux et éclatans ont couronné leur zèle. M. l'évêque du Mans a voulu avoir la consolation de voir de près ce consolant spectacle. Ce prélat a présidé à la plantation de la croix le 9 janvier, et a donné la confirmation à plus de quinze cents fidèles. M. Thomas a couronné la mission par un discours sur la persévérance, qui a fait verser des larmes de joie, et qui a inspiré des résolutions généreuses, que Dieu bénira, il faut l'espérer.

— Un estimable ecclésiastique qui s'occupe d'astronomie, et qui a publié il y a quelques années une brochure sur ces matières, s'étonne que nous n'en ayons pas encore rendu

compte, quoiqu'il nous eût envoyé cet écrit et les additions qu'il y a faites depuis. Il nous a sollicité plusieurs fois à cet égard, et nous venons encore de recevoir de lui une lettre dans le même but. Quoique ses reproches soient tempérés par la politesse et même par la bienveillance qu'il nous montre, il est probable néanmoins que M. le curé de Bourgaltroff nous accuse au fond du cœur de trop d'indifférence sur l'objet de ses études et sur ses découvertes. Il se flatte d'avoir trouvé dans la position respective des astres une représentation frappante des mystères de la religion, et il ne doute pas que le spectacle du firmament et les rapprochemens qu'il y voit ne soient propres à élever les hommes vers Dieu, et à ranimer en eux les pensées de la foi. Il soupçonne peut-être que notre silence tient à la crainte d'exciter les railleries d'un siècle peu disposé à croire aux merveilles. S'il en est ainsi, M. Marchal ne nous rend pas justice; la réserve dont nous avons usé à son sujet nous étoit commandée par la prudence. Nous n'avons pas vérifié les découvertes de l'auteur, et nous ne devions pas prononcer si vîte sur ce que nous ignorions. Nous nous contenterons donc, pour répondre aux instances de M. Marchal, d'indiquer sa brochure, qui a pour titre : *Les Cinq Lettres et les cinq Réponses, ou la Comète de 1811, et ses suites*; Vic, 1817, in-12. Nous souhaitons qu'elle porte dans les esprits la vive persuasion que paroît avoir le pieux auteur.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. La révolution des années, en ramenant parmi nous un jour funeste, ramène aussi le souvenir des égaremens qui précédèrent un grand crime. Les juges iniques qui envoyèrent Louis XVI à l'échafaud ne furent pas les seuls coupables de sa mort; avant eux, des pamphlets insolens, des journaux factieux, des discours frénétiques, avoient familiarisé les esprits avec les idées de révolte et de sang. Telle est la sinistre influence des perverses doctrines; elles préparent les attentats, et les déclamateurs encouragent les bourreaux. Que faudroit-il donc penser de l'imprudence de ceux qui préconiseroient encore ces mêmes doctrines, source de tous nos malheurs; qui chercheroient encore à exalter les passions, à rendre le pouvoir odieux; à faire croire que la nation est opprimée ou avilie, parce qu'ils n'ont ni places ni honneurs? Hommes imprévoyans et insensés pour qui les leçons du passé sont perdues, et qui ne songent pas que les tribuns audacieux qui ont fomenté les révolutions en ont été les premières victimes, et que l'arrêt coupable porté contre Louis XVI

précéda de bien peu la fin tragique de la plupart de ses ennemis et de ses persécuteurs!

— Une ordonnance du Roi supprime la direction générale de l'administration départementale et de la police, et nomme M. le baron Capelle à l'administration générale des communes. Le ministre de l'intérieur est autorisé à nommer auprès de lui un directeur de la police; nous avons annoncé que cette place étoit donnée à M. Franchet.

— Une autre ordonnance rétablit les dix compagnies sédentaires supprimées en 1817, qui seront spécialement employées à Paris pour la garde des établissemens royaux; elles feront partie de la garde royale.

— S. M. a accordé un secours de 1500 fr. aux habitans de Neuvilly-les-Dijon, pour les aider à reconstruire leur église.

— Monsieur a donné 500 fr. et Madame 300, pour les victimes de l'incendie qui a eu lieu le 3 juin de l'année dernière à Haran (Pas-de-Calais).

— Le jeudi 17 janvier, Mgr. duc d'Angoulême a visité l'hôtel des Invalides. Tous les militaires étoient rangés dans la première cour; S. A. R. a passé dans tous les rangs aux cris de *vive le Roi! vivent les Bourbons!* Le prince est entré dans l'église où il a fait sa prière, et a visité le dôme, l'infirmerie, l'établissement des sœurs de la Charité, et les autres parties les plus remarquables de l'hôtel. S. A. R. a montré tout l'intérêt qu'elle prend aux sœurs qui soignent les malades avec tant de charité. Elle est entrée dans le réfectoire au moment du dîner et a parcouru les tables. Elle a bu avec les braves à la santé du Roi Un invalide appelé Prevost et âgé de 101 ans, a été présenté au prince, qui lui a donné une marque de sa générosité.

— Dimanche dernier, les préfets nouvellement nommés ont prêté serment entre les mains de S. M.

— M. le général Defrance a remis, le 15 de ce mois, le commandement de la 1re. division militaire à M. le général Coutard.

— M. Cléo est nommé chef du bureau des prisons, à la préfecture de police, en remplacement de M. Parisot, qui devient chef de la 2e. division; M. Henri, qui occupoit cette dernière place, a demandé sa retraite.

— MM. le prince de Poix et le marquis de Lally-Tolendal ont été nommés par le Roi pour témoins pour la naissance et le baptême du jeune duc d'Aumale.

— Un article fort remarquable a paru dans le *Journal des Débats* de vendredi dernier. Ce journal ne s'étoit pas encore prononcé en faveur du ministère; l'article montre la nécessité de s'attacher à des hommes éprouvés, et qui offrent aux amis de la monarchie des garanties aussi consolantes. On attribue cet article à un homme aussi distingué par ses talens que par ses titres.

— Terry fait annoncer qu'on n'a pas trouvé chez lui, comme on l'a dit, deux mille exemplaires du *Supplément* aux Chansons de Béranger. Il paroît qu'on l'a arrêté dans la rue au moment où il en portoit

— M. de Montholon déclare, dans une lettre insérée au *Moniteur*,

qu'une brochure intitulée *Testament de Napoléon*, et mise en vente chez plusieurs libraires, n'est qu'une *fabrication inexacte et remplie d'erreurs*.

— Jean-Baptiste Germain, condamné à mort à Nanci pour assassinat, a subi sa peine le 15 janvier dans cette même ville. Il a montré dans ses derniers momens un repentir et une résignation extraordinaire. Arrivé sur l'échafaud, il a réclamé les prières des assistans, et a embrassé M. l'abbé Simon et M. l'abbé Elquin, qui lui ont témoigné beaucoup de charité.

— Le 13 janvier, les troupes de la garnison de Turin ont prêté serment de fidélité au roi Charles-Félix. Un autel avoit été dressé pour cet effet à l'entrée du palais, et l'archevêque a donné sa bénédiction aux troupes.

— Le prince Clément-Marie-Joseph de Saxe, fils du prince Maximilien et neveu du roi, est mort à Pise, le . décembre dernier; il étoit né le 1er. mai 1798.

— Le ministère espagnol a donné sa démission. Les nouveaux ministres ne sont pas encore nommés. Le *Constitutionnel* dit que ce changement ne suffira pas pour calmer les mécontentemens, et on peut conjecturer en effet que dans la fermentation actuelle des esprits, tout servira de prétexte à la discorde et à l'anarchie.

— La république de Columbia, qui a élu Bolivar pour son président, a, dans sa séance du 12 novembre dernier, voté des remercimens à plusieurs Européens qui ont soutenu la cause de l'indépendance américaine, entre autres à M. de Pradt. On ne peut que féliciter l'illustre prélat d'une distinction si honorable.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 19 janvier, la chambre a vérifié les titres de MM. le comte Roy et le baron Portal, qui seront reçus à la prochaine séance. On a tiré au sort la grande députation qui doit assister au service du 21 janvier. Divers rapports ont été faits sur diverses pétitions. M. de Lacépède a présenté, au nom de M. de Valence, qui étoit indisposé, le développement d'une proposition dont le but est de provoquer une loi pour la révision des jugemens criminels en certains cas. Cette proposition, qui a été prise en considération, sera imprimée et discutée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

La commission du budget a nommé rapporteurs, M. Cornet-d'Incourt pour les dépenses, et M. Ollivier, de la Seine, pour les recettes.

Le 19 janvier, M. le ministre des finances présente un projet de loi sur les douanes qui modifie quelques articles du tarif; M. de Saint-Cricq expose les motifs de ce projet, qui sera imprimé et distribué

dans les bureaux. M. le ministre de l'intérieur présente deux autres projets de loi, l'un relatif au canal de Saint-Maur, l'autre au pont de Rouen; ces projets seront également imprimés.

M. de Martignac fait son rapport sur la police des journaux; il rappelle les variations de la législation sur ce point, depuis le retour du Roi, les abus de la licence, les inconvéniens des mesures prises, et les difficultés qu'offre le texte de la Charte. La commission propose d'adopter le projet de loi, avec quelques amendemens de peu d'importance. Dans son discours, le rapporteur a montré l'attachement le plus prononcé pour les doctrines monarchiques, et il a signalé plusieurs fois cette opposition hostile qui, non dans cette chambre, a-t-il dit, mais en France, attaque l'ordre social et la légitimité.

Le côté gauche a plusieurs fois interrompu le rapport par des murmures et des exclamations; mais à peine M. de Martignac a eu fini son discours, qu'une explosion terrible a parti de ce côté. M. de Saint-Aulaire a demandé que l'orateur supprimât la phrase qui avoit déplu, et qui paroissoit désigner la minorité de la chambre; cette minorité se prétendoit insultée, et s'opposoit à l'impression. Un tumulte inexprimable couvroit toutes les voix. M. le président a déclaré qu'il maintiendroit le règlement, qui veut que les rapports soient imprimés.

Après une longue agitation, le silence se rétablit, et la discussion commence sur l'autre projet de loi relatif aux délits de la presse. M. de Corcelles a le premier la parole, et se plaint de la faction qui veut tout envahir, du ministère, *du train dont on nous mène*, des *austro-commissions*, de la terreur *à la Metternich* qu'on veut organiser, et de tous les malheurs qu'on va attirer sur nous; ce discours a excité tantôt des rires prolongés, tantôt des murmures assez vifs. M. Duplessis-Grénedan a parlé pour le projet; il souhaiteroit seulement que les insultes à la religion fussent précisées davantage, que l'on punît le blasphèmes, et que l'on fît respecter les diverses classes de la société. Les révolutionnaires avoient divisé la société en classes pour égorger et proscrire; la monarchie peut bien aussi établir des classes pour conserver et défendre. M. Etienne voit dans la loi proposée l'ouvrage des Jésuites, une conspiration contre la Charte, la ruine de la liberté; il est effrayé du système de l'administration, déplore avec amertume tout ce qui se passe, se plaint de voir renaître des Laubardemont et revivre les lois les plus honteuses du Bas-Empire, etc.

La suite de la discussion est renvoyée à un autre jour.

Etrennes aux Ames pieuses; par un curé de campagne (1).

Ce petit volume renferme d'abord l'ordinaire de la messe, et les vêpres des dimanches, en françois; puis le *Pater* et l'*Ave, Maria*;

(1) Vol. in-18; prix, 1 fr. 50 c. et 1 fr. 80 c. franc de port. A Paris, chez Egron, et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

en vers, et des traductions également en vers du *Te Deum*, du *Dies iræ*, et des hymnes du Bréviaire pour les différens jours de la semaine. Ces traductions ne sont pas dépourvues de facilité et d'élégance, comme on en jugera par l'hymne qui suit, qui est celle du dimanche à vêpres : *O luce qui mortalibus*.....

O Dieu, dont la splendeur immense
Te dérobe à nous, nous confond!
Les saints tremblent en ta présence,
Les anges se voilent le front.

Environné d'ombres funèbres,
Ici-bas, gémit tout mortel;
Cette nuit sombre et ses ténèbres
Cesseront au jour éternel.

Soleil! tu n'es qu'un vain nuage,
Quand ton éclat est comparé
A ce jour, céleste héritage,
Que Dieu nous a préparé.

Que tu tardes, jour ineffable,
A nous rendre un autre univers!
Tu fuis tant qu'une chair coupable
Retient notre ame dans les fers.

C'est en rompant son esclavage
Qu'elle retourne à son auteur:
Toujours te voir est son partage!
T'aimer, t'adorer, son bonheur!

Rends-nous dignes de ta lumière,
Source des biens, ô Trinité!
Remplace cet astre éphémère
Par l'astre de l'Eternité!

La traduction du *Te Deum* nous a paru aussi assez heureuse, tant pour la fidélité que pour le choix des expressions. Le volume est terminé par des réflexions empruntées à un de nos journaux sur la mission militaire de Versailles, par un extrait de la lettre de M. de Haller, et par le récit de la mort de M. le cardinal de Périgord.

Ces *Etrennes* sont dédiées à Mme. la comtesse de N....... par une Epitre qui est signée M. G. F. C. Nous ne savons point quel est l'auteur caché sous ces initiales.

Le tome XVII des *Orateurs chrétiens* a paru il y a déjà quelque temps. Il contient la suite du grand Carême de Massillon. Cette collection avance à son terme. Il paroît qu'après Massillon le nombre des volumes sera peu considérable, et que l'on fera seulement un choix des meilleurs discours des prédicateurs du second ordre.

Sur le Dictionnaire universel des Sciences ecclésiastiques. Edition in-8°.

On vient en ce moment de commencer une nouvelle édition de ce *Dictionnaire.* Avant de parler de cette entreprise, il convient de dire quelque chose de l'auteur même, d'autant mieux que, suivant l'usage commode des éditeurs modernes, on garde à cet égard un profond silence dans le volume qui a paru. Une notice sur cet estimable écrivain, et sur ce généreux confesseur, eût pu cependant donner un nouveau relief à cette édition, et c'étoit un moyen d'appeler sur ce *Dictionnaire* l'intérêt du public, que de raconter la mort honorable de son principal auteur, une des victimes de l'esprit de révolution et d'impiété.

Charles-Louis Richard, religieux Dominicain, né, en 1711, à Blainville, près Nanci, étoit attaché au couvent de la rue Saint-Dominique, à Paris. C'étoit un homme laborieux, qui a travaillé sur plusieurs sujets divers, tous relatifs aux matières ecclésiastiques. Nous avons donné un article sur lui dans nos *Mémoires.* Le Père Richard écrivit en faveur des vœux de religion et des biens ecclésiastiques; il réfuta le livre *de la Nature*, et quelques écrits de d'Alembert et de Condorcet; il combattit les prétentions des protestans, donna une *Analyse des Conciles*, 5 volumes in-4°., et, s'étant retiré à Lille, en 1778, il y publia des Conférences, des Sermons et des Vies de personnes pieuses. Il fut arrêté à Mons pendant la terreur, et condamné à mort, comme auteur d'un *Parallèle des Juifs qui ont crucifié Jésus-Christ et des François qui ont guillotiné leur Roi.* Ce vieillard souffrit la mort avec fermeté, le 16 août 1794, à l'âge de

84 ans. Nous reçûmes sur lui, il y a quelques années, une notice que nous avons communiquée à l'estimable auteur des *Confesseurs de la Foi* (1), et qu'il a insérée en grande partie dans son IVe. volume. M. l'abbé Guillon paroît avoir eu aussi communication de cette pièce, à laquelle étoit jointe la sentence portée contre le Père Richard; il donne dans ses *Martyrs de la Foi* l'historique de sa condamnation, et la liste de ses ouvrages.

La production la plus importante du Père Richard est la *Bibliothèque sacrée*, ou *Dictionnaire universel, dogmatique, canonique, historique, géographique et chronologique des Sciences ecclésiastiques*; il en parut 5 vol. in-folio, en 1760. L'ouvrage portoit le nom du Père Richard, *et autres religieux Dominicains* des couvens du faubourg Saint-Germain et de la rue Saint-Honoré; et le *Supplément*, qui forme un VIe. volume, et qui parut in-folio, en 1765, présentoit les noms des Pères Richard et Giraud, Dominicains du faubourg Saint-Germain. Nous n'avons rien trouvé sur ce Père Giraud, si ce n'est qu'il vivoit encore en 1789; car il est sans doute le même que le Père Jean-Joseph Giraud, dont on lit le nom avec celui d'une vingtaine de ses confrères au bas d'une adresse présentée à l'assemblée nationale, en 1789, par les Dominicains de la rue du Bac, pour demander à rester dans leur couvent (2). Il est probable que d'autres religieux du même ordre concoururent à cette compilation; on voit même qu'outre les Dominicains françois qui purent aider Richard, il reçut des secours du savant Gabriel Fabricy,

(1) 4 vol. in-8o.; prix, 22 fr. et 28 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

(2) On trouve encore parmi les signataires de cette adresse Nicolas Giraud; mais il est probable que ce fut plutôt Jean-Joseph qui fut le collaborateur du Père Richard. Il est le quatrième sur la liste, et Nicolas est le troisième. Jean-Joseph devoit être alors un des plus anciens du couvent.

Dominicain provençal, résidant à Rome, et mort dans cette capitale, en 1800. Fabricy lui envoya, entr'autres, des *Mémoires pour servir à l'Histoire des Pères Ansaldi, Mamachi, Patuzzi, Ricchini et de Rubeis*, et d'autres Opuscules que Richard a insérés en entier dans ses tomes V et VI. De plus, ce fut sans doute Fabricy, ou du moins quelque autre Dominicain de Rome qui communiqua au Père Richard la liste des évêques d'Italie. Tous ces secours mirent l'éditeur en état d'achever son travail sur un plan très-vaste, et peut-être même, il faut le dire, trop vaste. Il a fallu en effet y ajouter à plusieurs reprises; outre le volume de *Supplément*, on trouve des additions et corrections à la fin des tomes II et V. Ces additions ainsi dispersées ont fait songer à donner une nouvelle édition où chaque article seroit mis à sa place. Déjà M. de Saint-Allais avoit annoncé qu'il s'occupoit de ce travail; mais il n'en a rien publié, et il paroît qu'il s'est associé au nouvel éditeur, M. Méquignon fils aîné, qui vient de donner un premier volume in-8°.

Le *Dictionnaire des Sciences ecclésiastiques* embrasse beaucoup d'objets, l'Ecriture sainte, la liturgie, la théologie, le droit canon, l'histoire ecclésiastique, la succession des évêques sur les différens siéges de la chrétienté, des notices sur les écrivains ecclésiastiques, etc. On annonce qu'une société d'ecclésiastiques se charge de revoir, de corriger et d'augmenter le travail des Dominicains. Ceux-ci s'étant en effet nécessairement arrêtés pour l'histoire à l'époque où ils écrivoient, il existe à remplir une lacune d'environ soixante ans, et il faudroit donner la succession des évêques dans les différens siéges depuis cette époque, et faire connoître les écrivains ecclésiastiques morts depuis le même temps. Toutefois la nouvelle édition n'offre point ces renseignemens; du moins nous ne voyons pas qu'on ait rien ajouté dans le Ier. volume aux recherches du

Père Richard. La succession des évêques finit à la même époque où il l'avoit laissée, c'est-à-dire, pour les pays étrangers, généralement au commencement du 18e siècle. Il est vrai qu'on eût pu difficilement rédiger en France la suite complète de ces évêques; mais ne pouvoit-on pas se la procurer de Rome, comme l'avoit fait le Père Richard?

La seconde lacune se trouve dans la nomenclature des écrivains ecclésiastiques, dont on ne voit pas que la nouvelle édition offre la suite depuis 1760. Il semble cependant que l'éditeur eût pu aisément donner cette suite, en puisant dans l'édition du Dictionnaire de Feller, qu'il publie en ce moment même. Il aura craint apparemment de faire un double emploi, et de reproduire le même travail dans deux ouvrages qui paroissoient simultanément. Cette raison est plausible; mais peut-être alors eût-il été plus naturel de supprimer la partie des auteurs ecclésiastiques traitée par le Père Richard, et qui se trouve n'avoir point de suite et être incomplète.

Il se présente encore une observation sur le plan du nouvel éditeur. Le Père Richard avoit conduit la suite des évêques de France jusqu'à l'époque où il écrivoit, et il n'étoit pas difficile de pousser cette suite jusqu'à la révolution, ou même jusqu'au moment actuel. On auroit seulement indiqué les siéges supprimés en 1801, et ceux qui ont été rétablis en 1817. C'étoit, ce semble, la marche la plus simple et la plus naturelle; mais l'éditeur a voulu voir là des difficultés; il a donc provisoirement supprimé toutes les églises de France, et il en donnera, dit-il, le catalogue raisonné à la fin du dernier volume. Ainsi voilà déjà un supplément avant de commencer; et les souscripteurs seront privés d'une des parties de l'ouvrage qui devoit le plus les intéresser. Assurément le travail à faire ne demandoit pas d'immenses recherches; il ne s'agissoit guère que

[illegible] à mettre un nom ou deux à chaque siége; il y avoit même des évêchés où il n'y avoit pas eu d'autre évêque depuis ceux indiqués par Richard, entr'autres, Senlis, où M. de Roquelaure, sacré en 1754, et mentionné dans le *Dictionnaire*, n'a pas eu de successeur. Nous avouons donc ne pas comprendre bien le motif d'un renvoi indéfini de ces additions, dont les souscripteurs ne jouiront que dans quelques années.

Quoi qu'il en soit, le 1er. volume de cette édition, le seul qui ait paru jusqu'aujourd'hui, comprend la lettre A jusqu'à *Alex*. Il renferme des articles étendus, comme *Abailard*, *Abbé*, *Abbon*, *Actes humains* (morale), *Adson*, *Alcuin*, *Alexandrie* (les patriarches d'), etc. Il y a dans ces articles, et dans quelques autres, des recherches et de l'érudition. On s'aperçoit aisément que tout ce qui a rapport à l'ordre de saint Dominique est traité avec quelque prédilection. Quoiqu'il ne dût point y avoir d'article pour les évêchés de France, cependant on trouve la suite des évêques d'Aire, telle qu'elle étoit dans la première édition; c'est probablement une distraction; on aura oublié de rayer cette liste dans l'exemplaire qui a servi pour la réimpression.

J'applaudis de grand cœur à la réimpression des ouvrages qui intéressent la religion, et je félicite en particulier l'éditeur [illegible] pour de semblables entreprises. On lui en doit déjà plusieurs qui sont honorables et utiles; mais, en lui rendant justice sur ce point, je crois pouvoir regretter qu'il n'ait pas confié le soin de diriger cette nouvelle édition du *Dictionnaire* à des hommes qui eussent, je n'ose pas dire plus de lumières, mais plus de loisir pour s'acquitter de cette tâche. Le frontispice porte qu'il a été revu et corrigé par une société d'ecclésiastiques; comment se fait-il qu'ils n'aient rien fait pour le 1er. volume; qu'ils n'aient pas rempli une lacune, rectifié une erreur, ajouté un iota? leur *Prospectus* même

n'est pas propre à appeler l'intérêt sur cette édition. Peut-être ont-ils réservé leur travail pour les volumes suivans, et y trouverons-nous des preuves plus concluantes de leur coopération et de leurs recherches pour le plus grand bien de l'entreprise.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. S. S. a assisté, avec le sacré collége, aux offices solennels des dernières fêtes, et en particulier à l'office de l'Epiphanie.

— Il n'y a point eu de consistoire pour instituer des évêques, depuis celui du 24 septembre dernier : la situation d'une partie de la catholicité en est sans doute la cause. Les déchiremens de l'Espagne, les coups dont est menacé le clergé en Portugal, la guerre civile ou la révolution qui règnent dans toute l'Amérique méridionale ; voilà probablement les causes qui rendent les promotions d'évêques moins fréquentes. On parle toujours d'une promotion de cardinaux, parmi lesquels il y en auroit plusieurs pour la France.

— Le saint Père vient de prendre des mesures pour soulager les victimes des désastres que les dernières tempêtes ont causés sur les côtes du golfe de Venise, le 5 novembre dernier. Seize bâtimens ont fait naufrage, et cent seize marins ont péri. S. S. a envoyé des secours en leur faveur, et a ordonné qu'on ouvrît une souscription, et on en appelle à la charité des fidèles pour seconder ses charitables intentions et soulager les familles des victimes du désastre.

— On vient de traduire en italien la lettre vraiment pastorale de M. l'évêque de Troyes contre les mauvais livres. Elle est digne de la réputation de ce prélat, si distingué par ses talens et par son courage dans les révolutions précédentes. La traduction est faite avec soin. Elle se trouve au cabinet littéraire, place de la Sainte...

PARIS. Depuis que la neuvaine de sainte Geneviève est terminée, les missionnaires continuent à donner des instructions dans la nouvelle église. Il y a, soir et matin, des exercices comme pendant la neuvaine, et les fidèles s'y rendent des divers quartiers de la capitale. Le dimanche, on y fait l'of-

fice : la grand'messe se dit à huit heures du matin, et les vêpres se chantent à deux heures. Ces heures sont plus commodes, pour plusieurs personnes, que les heures un peu tardives des offices de paroisse. Il y a aussi, le dimanche, instruction et exercice le soir. On ne sait pas bien encore à qui sera confié le soin de desservir la nouvelle église. Les missionnaires, qui s'en sont chargés provisoirement avec tant de zèle et de dévoûment, ne pourroient peut-être y rester en permanence, par la nature même de leurs fonctions, qui les appellent dans les différentes parties du royaume. Il seroit difficile de rendre l'église aux chanoines réguliers, cet ordre n'offrant qu'un petit nombre de membres dispersés et la plupart avancés en âge. Quelques-uns proposoient de la confier, ainsi que le beau local qui y est contigu, à une congrégation religieuse, qui seroit chargée en même temps de desservir l'église et de diriger le collége : un tel établissement présenteroit, en effet, un double motif d'utilité, et l'instruction publique ne pourroit que gagner à une institution qui tendroit à établir dans les études une émulation salutaire. Il avoit été question d'établir un chapitre ; mais peut-être cet établissement paroîtroit-il à quelques-uns une espèce de luxe. Avant de créer des chanoines, ne faudroit-il pas, disent-ils, pouvoir remplir tant de cures vacantes ? D'autres croyoient qu'on pourroit former de cette église une nouvelle paroisse. Il est vrai que la proximité de l'église Saint-Etienne-du-Mont paroît s'opposer à ce projet ; mais cette paroisse, qui renferme trente-quatre mille ames, est susceptible de réduction. Elle étoit moins considérable il y a dix ou douze ans, avant qu'un motif d'économie assez misérable eût fait supprimer la paroisse de Saint-Benoît. Ne pourroit-on pas transporter celle-ci à Sainte-Geneviève, qui n'en est pas plus éloignée, et y joindre tout ce qui est au midi de la nouvelle église? Ces divers projets sont, dit-on, en ce moment soumis à l'examen de l'autorité.

— Le mardi 29 janvier, il y aura assemblée de charité à Saint-Sulpice, pour l'œuvre des petits séminaires. M. l'abbé de Maccarthy prononcera le discours.

— Le dimanche 27 janvier, on célébrera, par anticipation, dans l'église Saint-Roch, la fête de saint François de Sales, évêque de Genève, patron du clergé de la paroisse.

Les messes et offices aux heures ordinaires. A une heure, M. l'abbé Enfantin prêchera le panégyrique du saint. M. l'abbé Lecoq, chanoine de la métropole, prêchera le carême dans la même église. A six heures, tous les jours de carême, excepté le samedi, MM. d'Espinasous, chanoine de Saint-Denis, et de Boisnantier, feront une conférence. Le samedi 26 janvier, il sera célébré, à midi, dans la même église Saint-Roch, un service pour Louis XVI, dans la même église, au nom de l'association paternelle des chevaliers de Saint-Louis. M. l'évêque d'Amiens officiera. La quête sera faite par Mmes. la marquise de Clermont-Tonnerre, la duchesse de Caylus et Corbière.

—Le 20 janvier, la paroisse de Meudon, près Paris, a été témoin d'une cérémonie très-consolante. Quarante-trois jeunes gens, de l'âge de dix-huit à trente ans, ont fait ce jour là leur première communion avec le recueillement le plus édifiant. Leur instruction religieuse avoit été négligée par suite de l'esprit d'impiété ou d'indifférence propagé par la révolution. Ce malheur a été réparé par le zèle, la persévérance et la charité de M. Levêque, curé de Meudon, qui a préparé tous ces jeunes gens à l'acte le plus auguste de la religion. Mme. la duchesse de Berri, informée de leurs bonnes dispositions, a voulu les seconder; cette princesse a contribué pour une somme de 200 francs à habiller, d'une manière convenable pour la circonstance, quelques-uns d'entre eux qui ne sont pas aisés. Le nombre, l'âge et le maintien de ces communians ont été, pour les habitans, un spectacle aussi nouveau qu'encourageant.

—On avoit essayé, l'année dernière, de faire un peu de bruit de l'affaire de M. Hamel, prêtre du diocèse de Coutances, interdit par son évêque. M. T. s'étoit fait son avocat dans la brochure *De l'inamovibilité des pasteurs du second ordre*, et il avoit déploré à ce sujet le despotisme des évêques, qui ont l'insoutenable prétention d'exclure du ministère les prêtres qu'ils jugent répréhensibles, soit dans leur doctrine, soit dans leurs mœurs. M. T., qui veut qu'on le croie zélé pour le bon ordre dans l'Eglise et une exacte discipline dans le clergé, se flatte-t-il d'arriver à ce but, en aigrissant les inférieurs contre l'autorité, et en dépouillant celle-ci de tous les moyens de faire respecter les règles? Sur le seul mémoire de M. Hamel, il avoit décidé, dans sa sagesse, que

M. l'évêque de Coutances avoit tort, et il avoit joint ce fait aux autres sujets de plaintes qui remplissent sa brochure. Le Roi et son conseil n'ont pas été de l'avis de M. T.; une ordonnance de S. M., du 29 août dernier, rejette la plainte du sieur Hamel. On voit, par l'exposé des motifs de l'ordonnance, que M. Hamel, né dans le diocèse de Coutances, se fit incorporer dans le diocèse d'Evreux en 1807; qu'en 1810, il demanda et obtint de retourner dans le diocèse de Coutances; qu'il fut interdit, en 1817, de toutes les fonctions ecclésiastiques, par M. l'évêque de ce dernier siége, et rappelé, l'année suivante, dans le diocèse d'Evreux, par la révocation faite de l'*exeat*, révocable à volonté, qui lui avoit été accordé en 1810. L'ordonnance reconnoît que M. l'évêque de Coutances avoit droit d'interdire le sieur Hamel. Cette ordonnance est fâcheuse pour les prêtres interdits, et désagréable pour leur avocat officiel. Je ne sais comment il s'en tirera dans sa prochaine brochure. Enveloppera-t-il aussi le conseil d'Etat dans ses déclamations bannales? Le conseil d'Etat, où il n'y a pas d'ailleurs un seul ecclésiastique, n'a pas été accusé jusqu'ici de favoriser le despotisme épiscopal.

— Nous avons reçu de nouveaux détails sur la mission de Pontchâteau, dans le diocèse de Nantes. Les missionnaires dits de Saint-François de Sales ont passé trois mois, tant dans cette ville qu'à la Chapelle-Launay. A Pontchâteau, les autorités, la garde nationale et la gendarmerie, ont approché de la table sainte, à la tête des fidèles. Onze prêtres ne suffisoient pas pour entendre les confessions. De braves gens, qui venoient de loin, restoient une journée entière dans l'église à attendre leur tour. On cite des restitutions considérables, et des réconciliations frappantes. La croix fut plantée sur la même colline où un autre missionnaire, le pieux Grignion de Montfort, avoit fait commencer un Calvaire, il y a plus de cent ans. On se rappeloit qu'en 1747 le vertueux duc de Penthièvre avoit prié dans ce lieu, et qu'il avoit donné une somme pour ériger une chapelle, que la révolution a détruite, et qu'on rétablit aujourd'hui. Nos Princes contribuent à cette restauration. M. l'évêque de Nantes, assisté du clergé des environs, présida en personne à la plantation de la croix; le supérieur des missionnaires de Saint-Laurent-sur-Sèvres

étoit présent à la cérémonie. On espère que la chapelle sera prochainement reconstruite ; chacun y contribue à l'envi ; les uns donnent des matériaux, les autres les transportent *gratis*, et les autres les mettent en œuvre pour le seul plaisir de relever cette chapelle.

— Encore un écrit contre M. de Haller ! Celui-ci est intitulé : *Observations adressées à M. de Haller*, par M. Louis Manuel, l'un des pasteurs de l'église wallonne de Francfort-sur-le-Mein. Lausanne, 1821, in-8°. de 59 pages. M. Manuel ne paroît pas très-content des réponses que les protestans avoient faites précédemment à M. de Haller ; car il dit qu'il lui répond afin que personne ne puisse dire qu'il n'y a point de réponse à lui faire. Mais sa lettre ne sera pas plus une réponse que les autres écrits du même genre dont nous avons parlé. Dans cette lettre, qui est datée de Francfort, le 15 octobre 1821, M. Manuel montre une ignorance absolue de notre croyance : il ressasse des reproches dont les protestans les plus raisonnables ont soin de s'abstenir aujourd'hui. Nous croyions que la mode étoit passée de nous accuser d'idolâtrie, et de représenter Rome comme *ivre du sang des saints* : M. Manuel reproduit ces vieilles injures ; il ne voit chez nous que scandale et ignominie. Il parle avec le plus profond mépris du Pape, des évêques, de nos écrivains les plus célèbres. Quant à M. de Haller, il est plus maltraité encore : on en fait une espèce de fanatique tout disposé à baiser les pieds du grand Lama ; on le regarde comme un hypocrite digne des châtimens les plus sévères, parce qu'il a tenu son changement de religion secret pendant six mois ; et on lui demande, d'un air triomphant, ce qu'il doit penser d'une église qui autorise cette dissimulation. M. Manuel retourne ce reproche en tout sens pour le rendre plus poignant ; mais nous ne voyons point que M. de Haller ait fait, pendant ces six mois, d'actes de la religion protestante ; il n'a point suivi l'exemple d'un des premiers docteurs de la réforme, de l'anglois Thomas Cranmer, qui suivit extérieurement, pendant toute la vie de Henri VIII, la doctrine de l'Eglise romaine, et favorisoit en secret le luthéranisme ; qui faisoit serment de fidélité au Pape, et protestoit secrètement ; qui a dit la messe pendant trente ans sans y croire ; qui abjura deux fois la réforme, et finit, par une mort honteuse, une vie passée dans

une duplicité persévérante. Nous demanderons à notre tour à M. Manuel ce qu'il faut penser d'une église qui a mis au nombre de ses saints un homme d'une versatilité si souple et d'une hypocrisie si coupable. Nous trouvons encore un autre exemple non moins éclatant de la même dissimulation dans la vie de Zuingle, sur lequel on a inséré une notice dans l'*Annuaire des protestans pour 1821*. Nous y lisons que, dès 1516, Zuingle *découvrit la vérité dans son ensemble, et ne varia jamais dans son enseignement* : or, cet homme qui *ne varia jamais* célébroit encore la messe ; il la dit même jusqu'en 1525, qu'elle fut abolie à Zurich par une délibération publique, le 11 avril 1525. Ainsi, il pratiqua pendant neuf ans ce qu'il croyoit être l'erreur; il célébra un sacrifice qu'il regardoit comme une superstition idolâtrique : tel est l'homme que les protestans mettent au nombre de leurs héros. Il sied bien à M. Manuel, après cela, de se plaindre des restrictions mentales et des dissimulations jésuitiques. Il est d'ailleurs très-satisfait de l'esprit qui règne aujourd'hui dans le protestantisme, des progrès qu'on y remarque dans la piété, et surtout de l'unité et de l'accord qu'on y admire : il paroît même, par la manière dont M. Manuel raconte tout cela, qu'il parle sérieusement, et qu'il espère le persuader aux autres. Il voit le protestantisme triompher de toutes parts ; *des catholiques de tous les pays et de toutes les classes*, dit-il, *des ecclésiastiques respectables, des hommes de lettres célèbres, des communautés entières, embrassent notre croyance*. Il est vrai que M. Manuel ne nomme point ces catholiques, ni encore moins ces *communautés entières* ; il ne fait mention que d'un abbé Wolf, qui s'est fait anglican, à ce qu'il paroît : voilà à quoi se réduit cette foule d'hommes *respectables* et *célèbres*, qui passent de toutes parts au protestantisme. Il n'y a pas de quoi se vanter. Nous ne relèverons point les complimens que l'auteur fait aux jansénistes, qu'il assure se rapprocher beaucoup des protestans; et nous regretterons pour lui qu'il ait consenti à rendre public un écrit qui, comme il le dit naïvement, *fourmille d'incorrections et de négligences*, sans parler d'autres défauts plus graves.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Mgr. le duc d'Angoulême et Mme. la duchesse de Berri ont accordé, le premier 200 fr., et la seconde 150 fr., aux incendiés du Charmoi, bourg de Guerard.

— D'après un tableau annexé au *Bulletin des Lois*, la population de la France s'élève, d'après les derniers renseignemens, à 30,465,291 habitans; le département le plus peuplé est celui du Nord, qui contient 905,764 habitans; le département de la Seine en contient seul 821,706.

— Les docteurs Pariset et François, qui étoient allés à Barcelonne, sont de retour à Paris. Le docteur Audouard s'est arrêté à Barcelonne, et le docteur Bally est resté à Montpellier, pour achever d'y rétablir sa santé.

— Le 23 janvier, on a saisi un pamphlet intitulé *Qu'en dis-tu, citoyen?* On dit que cet écrit respire la sédition. On répand aussi une chanson horrible, dont le refrein est : *C'est le Roi, le Roi*, et à laquelle les royalistes viennent d'en opposer une conçue dans un but tout différent. On a saisi, chez des libraires du Palais-Royal, une brochure intitulée : *Procès fait aux Chansons de M. Béranger*.

— On avoit annoncé que Tellier et Walhble, du 29e. de ligne, prévenus de complicité dans la conjuration de Béfort, avoient été arrêtés sur le territoire de Porentrui; ils avoient effectivement été arrêtés; mais la police du pays les a relachés sur ce qu'ils avoient pris les noms de *Castor* et de *Pollux*.

— On assure qu'on a trouvé chez le sieur Petitjean, avoué à Béfort, deux drapeaux tricolors, dix-sept cocardes à bord argente, dix cents cocardes en laine, quatre cents balles, douze cents cartouches. Le nombre des personnes arrêtées est aujourd'hui de trente-sept.

— Le *Journal du Haut-Rhin* s'étonne que M. d'Argenson se soit plaint de la visite domiciliaire faite chez lui. Quand on a eu le malheur de loger un conspirateur, dit-il, il ne faut pas être surpris que son logement excite l'attention des magistrats. Pégulu a habité chez M. d'Argenson, et il y est retourné, après sa fuite de Béfort, pour prendre ses effets. On dit que M. d'Argenson avoit précédemment désigné Pégulu comme son *employé salarié*, et avoit déclaré répondre de lui. Il avoit même poursuivi un officier de gendarmerie qui avoit demandé à Pégulu son passe-port; et la cour royale de Colmar avoit eu à juger sur une plainte si singulière, et avoit débouté M. d'Argenson. M. d'Argenson a dit à la chambre que ces faits étoient inexacts.

— En Espagne, Séville et Valence paroissent soumises; mais la fermentation est encore extrême à Barcelonne, et dans d'autres grandes villes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 20 janvier, M. Conen de Saint-Luc a fait un rapport sur des pétitions; celle de M. de Léaumont a seule excité des débats. Elle avoit déjà été présentée l'année dernière, et étoit relative à Saint-Domingue; M. de Léaumont demandoit que le gouvernement s'occupât de recouvrer cette colonie. La commission propose le renvoi au bureau des renseignemens. M. Foy s'y oppose, et réclame l'ordre du jour qui est adopté; un partie de la droite s'étant réunie dans cette occasion à la gauche.

On reprend la discussion sur les délits de la presse. M. Revelière répond aux discours prononcés dans la séance précédente par MM. de Corcelles et Etienne; il ne peut assez s'étonner de ces déclamations imprudentes, qui ne semblent avoir d'autre but que de préconiser la révolution et de flétrir la légitimité, et il croit le projet de loi nécessaire pour combattre les ennemis de la monarchie. M. Sébastiani demande que le ministère s'explique sur les amendemens de la commission. M. le garde des sceaux trouve cette question prématurée, et dit que les ministres s'expliqueront quand il sera nécessaire.

M. Sébastiani reprend son discours, et combat le projet de loi, qu'il prétend n'avoir été motivé par aucun danger ni aucun excès; la liberté de la presse n'a, dit-il, fait aucun mal; mais un parti veut nous enlever ce dernier appui; on veut par là protéger les Jésuites, abolir le juri, renouveler les confiscations, servir l'aristocratie, rappeler l'ancien régime, etc. M. le général Partouneaux aime la liberté et hait le despotisme; mais il aime la liberté véritable, et non celle qui n'existoit qu'écrite sur les murailles, tandis que l'oppression et la terreur régnoient partout. Il hait le despotisme, et est assez surpris que ceux qui ont servi le despotisme le plus intolérable se plaignent du gouvernement le plus clément et le plus modéré. M. Partouneaux vote en faveur du projet.

M. Pavée de Vandoeuvre déplore le changement de la loi des élections et le projet de supprimer le juri; on veut ainsi anéantir tous les droits; songez, a-t-il dit, à un pays voisin où les excès du despotisme ont *obligé* les peuples à recourir à la force. On se récrie que c'est là prêcher la révolte. M. de Castelbajac soutient le projet de loi, où il trouve l'aurore d'un ordre légal et la cessation de l'arbitraire; il aime autant que personne les libertés publiques; mais il déteste l'abus, et l'expérience du passé lui montre la nécessité de mettre un frein à la licence. Il fait en finissant sa déclaration d'un attachement inviolable au Roi et à la monarchie. Un mot qu'il avoit dit en passant en faveur des missionnaires a excité de longs murmures du côté gauche, et l'ordre a eu peine à se rétablir.

M. Royer-Collard prononce un discours plein de hautes maximes

et de théories abstraites, il analyse l'état du gouvernement et celui de la société, et trouve que la Charte n'a constitué que le gouvernement, que la liberté de la presse est une résistance nécessaire, que l'aristocratie n'est plus aujourd'hui qu'une fiction indulgente de la loi, que la démocratie nous envahit de toutes parts, et coule chez nous à pleins bords, et qu'il ne faut pas se mettre en hostilité avec elle. Après avoir promené ses auditeurs dans les hautes régions d'une métaphysique ardue, M. Royer-Collard vote le rejet.

Le 23, M. de Bouville annonce qu'il combattra les discours de MM. Sébastiani et Royer-Collard; il ne partage pas les craintes de celui-ci sur l'aristocratie et sur le retour de l'ancien régime, et, discutant la loi, il établit qu'elle étoit nécessaire; que l'expérience qu'on a faite du juri a montré ses inconvéniens; que la nouvelle censure sera légale et judiciaire, etc. M. de Bouville propose un amendement tendant à établir la censure pour le journal contre lequel il y auroit une action devant les tribunaux. M. Méchin trace un tableau effrayant de la censure; c'est la liberté de la presse qui conserve les Etats, la censure les perd. Cette pensée a fait tout le fond du discours, entremêlé de reproches vifs adressés au ministère, et de prédictions sinistres pour l'avenir.

M. le garde des sceaux entreprend de répondre aux objections, à celles du moins, en petit nombre, qui ne s'écartoient pas de la question. Ceux qui ont dit que le projet étoit contraire à la Charte ne peuvent sans doute espérer de le persuader; on a voulu y voir la sanction des usurpations de l'aristocratie; mais on nous a ensuite rassurés, en convenant que l'aristocratie n'étoit nulle part. La disposition du projet contre les insultes faites à la religion a été vivement attaquée, quoiqu'elle soit conforme à la lettre, ainsi qu'à l'esprit de la Charte, qui sans doute a voulu que la religion qu'elle proclamoit fût respectée. Le ministre motive également l'absence du mot *constitutionnelle*, en parlant des attaques dirigées contre l'autorité royale.

On s'est beaucoup récrié, continue M. de Peyronnet, sur la disposition qui tend à réprimer les outrages contre des classes de citoyens, comme si la loi qui protège les individus devoit refuser de protéger les masses. On a voulu voir dans le projet le renouvellement de la confiscation; mais le fisc ne gagnera rien à la suppression d'un journal, et il y a d'ailleurs des confiscations légales, comme celles des instrumens du crime sur un coupable, comme celles que prononcent les tribunaux sur des marchandises prohibées, etc. On s'est plaint de la suppression du juri; mais le juri pour les délits de la presse n'existe pas dans la Charte; il ne fut établi qu'il y a trois ans.

Le ministre répond ensuite particulièrement à des assertions de MM. Etienne, Sébastiani, Pavée de Vandœuvre et Royer-Collard. Il répète quelques-unes des phrases de ce dernier, et les réfute par elles-mêmes. Si l'aristocratie est une fiction, il ne faut donc pas la redouter tant; s'il ne reste plus que la poussière de l'ancien régime,

il n'est pas probable qu'il ressuscite. Si la démocratie coule à pleins bords, il seroit donc imprudent de la favoriser davantage. Le ministre s'est étonné particulièrement d'une phrase de M. Pavée de Vandœuvre, qui a dit que proposer de telles lois, c'étoit *forcer* les peuples à la révolte; cet orateur n'a point voulu sans doute faire une provocation. Les François veulent la paix, l'ordre, la monarchie, et repousseroient sans doute tout ce qui seroit contraire à leurs intérêts comme à leurs devoirs.

Le ministre est descendu de la tribune au milieu de vifs témoignages d'approbation. M. Devaux, qui lui a succédé, n'en a pas moins persisté à soutenir que le projet renversoit la dignité de l'homme, en lui ôtant la liberté de la pensée; il a cité Pascal, et a parlé de servitude, de *béguin* et d'attentats.

Le 24, M. de Thiard a fait un rapport sur diverses pétitions. M. de Kergorlay a parlé pour le projet qu'il croit dans l'intéret de la société; il assure que M. de Malesherbes, dans un mémoire fait avant la révolution, avoit eu la pensée d'un moyen à peu près semblable pour la répression des délits de la presse. L'orateur fait à cette occasion un grand éloge de ce magistrat qu'on n'a pas accusé d'être ami de l'arbitraire et du despotisme, et il approuve surtout l'attribution des délits aux cours royales. M. Humann fait moins la critique du projet que celle de l'administration; il trouve notre régime scandaleux, immoral, tyrannique; on enlève les enfans à leurs pères... mais on a beau faire; les peuples veulent être libres, et ils le seront. Nous avons eu quatre révolutions nouvelles.

M. Donnadieu appuie le projet de loi, répond à quelques orateurs qui l'ont combattu, et prend la défense du nouveau ministère qu'il exhorte à ne point se laisser ébranler par ces déclamations. M. Bignon lit avec volubilité un discours assez long, et reproduit contre les diverses dispositions du projet les objections déjà présentées. Il critique également le ministère, et assure que le flambeau de la raison est trop bien allumé pour qu'on puisse l'éteindre, et que le despotisme et la barbarie n'auront point sur le soleil moral du monde le pouvoir de Josué. On rit un peu.

M. le ministre de l'intérieur ne voit pas pourquoi on parle ici de barbarie et de soleil moral du monde; cela ne fait rien à la discussion. Il examine les divers articles du projet et les objections qu'on y a faites, et prouve qu'il n'y a dans la loi rien que de constitutionnel, de juste et de légal. La clôture est demandée par la droite, mais rejetée par les autres côtés. M. d'Argenson a la parole contre le projet; il est affligé de la manière dont la justice est rendue, et se cite lui-même pour exemple; comme MM. Humann et Bignon, il prédit que la liberté triomphera par toute la terre.

La clôture, de nouveau demandée, est adoptée par la droite et le centre au milieu des réclamations de la gauche.

On publie actuellement, à Cambrai, une collection de poètes ecclésiastiques latins, qui doit être composée de 4 volumes in-12. Le Ier., qui vient de paroître, contient les Œuvres de Prudence, un des plus célèbres poètes chrétiens.

Aurelius Prudentius Clémens, né, en 348, à Calahorra en Espagne, occupa de grands emplois dans sa patrie, et fut même, dit-on, préfet du prétoire. Il quitta le monde étant encore dans la vigueur de l'âge, fit un voyage à Rome, visita les tombeaux des martyrs, et, de retour en Espagne, vécut dans la retraite, employant ses loisirs à composer des poésies chrétiennes.

Ses poëmes sont intitulés : *Cathemerinon*, ou hymnes pour tous les jours; *Peri Stephanon*, ou des couronnes des martyrs; *Apotheosis*, ou de la Divinité; *Hamartigenia*, ou de l'origine des péchés; *Psychomachia*, ou du combat de l'esprit; les deux livres contre Symmaque; des dyptiques, etc. On n'a pas fait entrer dans cette édition l'*Enchiridion veteris et novi Testamenti*, que quelques critiques ne croient pas de Prudence.

Prudence est regardé comme le plus habile des poètes chrétiens. Ses vers sont pleins de piété, et offrent des morceaux écrits avec beaucoup d'élégance et de goût. Quoiqu'il vécut dans un temps de décadence, il a de la douceur, de la grâce, de la justesse dans les pensées; seulement on lui souhaiteroit quelquefois plus de correction.

On avoit déjà plusieurs éditions des Œuvres de Prudence, parmi lesquelles sont celles d'Elzevir et *ad usum Delphini*. Celle que publie en ce moment M. Hurez, à Cambrai, n'est accompagnée que d'une Vie fort courte de Prudence; elle ne renferme point de notes, quoique quelques endroits en fussent susceptibles. On auroit pu se servir de celles de Heinsius ou du Père Chamillard. L'impression est d'ailleurs nette et bonne, et la correction paroît soignée.

On annonce qu'il sera publié un volume par mois, sans dire quels sont les auteurs qui entreront dans cette collection. Le prix de chaque volume est de 3 fr. pour les souscripteurs, et du double en papier vélin. Comme l'on n'annonce que 4 volumes, il n'y a point là de quoi effrayer ceux qui redoutent les longues entreprises, et cette petite collection pourra intéresser les amateurs de poésie latine et religieuse.

On vient de mettre en vente le volume dont nous avions annoncé la souscription, et qui a pour titre : *du Rétablissement des Eglises en France, à l'occasion de la réédification projetée de l'église de Saint-Martin de Tours*, par M. Jacquet-Delahaye-Avrouin, in-4°., orné de huit gravures. On sait que le Roi a bien voulu en agréer la dédicace, et que S. M., ainsi que les Princes et Princesses, sont en tête des souscripteurs. Nous nous proposons de rendre compte incessamment de cet ouvrage, qui sort des presses de M. Egron. Le papier fin vélin est de 7 fr. 50 c., et le vélin colorié de 36 fr. Une partie du prix de la souscription est destinée par l'auteur à la réédification de l'église de Saint-Martin.

Nouvelles Lettres édifiantes des Missions de la Chine et des Indes orientales. Tome VI (1).

Ce volume est la suite de l'ouvrage dont nous avons parlé dans plusieurs de nos numéros, et notamment dans le n°. 633. Les cinq premiers volumes renfermoient l'historique de la mission de la Chine dans le dernier siècle, jusqu'à l'époque actuelle. Le volume qui paroît aujourd'hui commence le tableau des missions du Tong-king et de la Cochinchine, royaumes adjacens. En tête se trouve une *Introduction* fort étendue et fort intéressante sur ces pays, sur leur histoire, sur la succession des évêques, et sur l'ordre établi dans ces missions. Cette *Introduction* n'a pu être écrite que par un missionnaire instruit et exact, qui a puisé ses renseignemens sur les lieux mêmes, et elle plaira sans doute à la fois aux savans et aux amis de la religion.

Les deux premières sections de cette *Introduction* offrent des notions entièrement neuves sur la géographie et l'histoire du Tong-king, de la Cochinchine, du Ciampa, du Camboge, etc. L'auteur donne la division des provinces, le nom des principales villes et des fleuves, et quelques autres détails sur le sol et ses productions. Il présente un extrait de la chronologie des rois du Tong-king. Les commencemens de cette monarchie sont fort obscurs, et là, comme ail-

(1) 1 vol. in-12; prix, pour les souscripteurs, 2 fr. 50 c. et 3 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

leurs, on paroît avoir voulu remonter à des siècles très-reculés. Le Tong-king fut long-temps une province de la Chine, puis différentes dynasties se succédèrent sur le trône. Enfin, en 1788, le pays fut envahi par les Cochinchinois, et, depuis 1802, il est gouverné par le souverain légitime de ce pays. L'histoire de ces dernières révolutions se trouve liée avec celle des missions par la part qu'y prit un célèbre évêque françois, missionnaire au Ton-king, savoir, M. Pigneaux, évêque d'Adran.

Après la liste des rois, l'auteur donne celle des évêques vicaires apostoliques au Tong-king. Le premier fut M. François Pallu, évêque d'Héliopolis, mort en 1684. Le Tong-king fut, peu avant sa mort, partagé en deux vicariats, l'oriental et l'occidental; le premier presque toujours gouverné par des évêques tirés des ordres religieux d'Espagne ou d'Italie, le second dirigé par des évêques sortis du séminaire des Missions-Etrangères de Paris. C'est uniquement de ceux-ci qu'il est question. Ces vicaires apostoliques furent successivement MM. de Bourges, évêque d'Auren; Bélot, évêque de Basilée; Guisain, évêque de Laranda; Néez, évêque de Céomanie; Reydelet, évêque de Gabale; Davoust, évêque de Cécam, et Longer, évêque de Gortyne, qui vit encore, et qui a pour coadjuteur M. Guerard, évêque de Castorie.

Les vicaires apostoliques de la Cochinchine ont été MM. de La Mothe-Lambert, évêque de Bérithe, en 1660; Mahot, évêque de Bida; Perez, évêque de Bugie; Alexandre, évêque de Nabuce; Lefèvre, évêque de Noëlène; Piguel, évêque de Canath; Pigneaux, évêque d'Adran, et Labartette, évêque de

Veren, qui vit encore, et qui a pour coadjuteur M. Audemar, évêque d'Adran. Un petit historique accompagne le nom de chacun de ces prélats.

L'*Introduction* est terminée par des notions sur l'ordre établi dans les missions du Tong-king et de la Cochinchine. Ces notions peuvent donner une idée des travaux des missionnaires, des moyens qu'ils emploient, et des obstacles qu'ils rencontrent. Nous n'insisterons point sur ce sujet, dont nous avons déjà touché quelque chose en différentes occasions.

Après ces préliminaires, qui jettent beaucoup de jour sur ce qui va suivre, viennent les Lettres des missionnaires, qui commencent à l'année 1766. Il y a près de soixante Lettres ou extraits de Lettres, qui offrent une grande variété de détails. On y trouve, entr'autres, la relation du martyre des deux Dominicains décapités au Tong-king, le 7 novembre 1773, la relation d'une persécution arrivée en 1775, et divers événemens relatifs à la mission en général, ou à quelque missionnaire en particulier. A côté de traits édifians il y a des détails de voyage et des descriptions qui intéresseront le lecteur. Outre les deux Dominicains dont nous venons de parler, il y eut, le 29 janvier 1779, un catéchiste tong-kinois, nommé Dominique Thuu, décapité pour la foi. Plusieurs missionnaires furent arrêtés, et retenus plus ou moins long-temps en prison; mais aucun ne fut mis à mort que ceux ci-dessus. On verra peut-être surtout avec intérêt dans ce volume des Lettres de M. Pigneaux, écrites avant ou depuis son épiscopat.

Ce volume va jusqu'en 1786; la suite paroîtra dans les volumes suivans, que l'on espère pouvoir publier prochainement.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Un de nos journaux répète un article d'un journal anglois qui annonce, sous la date du 16 janvier, que le Pape est dangereusement malade. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que ce bruit ne mérite aucune confiance. Ce n'est point par l'Angleterre que les nouvelles de Rome doivent nous arriver. On a vu par notre dernier numéro que le saint Père avoit assisté, le 6 de ce mois, à la messe solennelle, suivant l'usage. Depuis nous avons reçu le *Diario* du 12, qui est aussi tranquillisant.

— M. l'archevêque se propose de continuer la visite pastorale qu'il a commencée l'année dernière, et qui a eu des effets si heureux pour plusieurs. On répand le bruit que cette visite se fera d'abord dans le neuvième arrondissement, composé des paroisses de Notre-Dame, de Saint-Louis en l'île, de Saint-Gervais et de Saint-Louis (les anciens Jésuites). Elle s'ouvriroit avec le carême, et les missionnaires de France y dirigeroient les exercices, comme ils l'ont fait dans le douzième arrondissement avec tant de zèle. Seulement, afin qu'ils fussent moins accablés de travail que l'année dernière, ils s'adjoindroient quelques-uns de leurs collègues qui sont en ce moment en Languedoc. M. Desmares est à la tête de cette division, qui a donné, sur la fin de l'année dernière, une mission à Annonay, et qui en donne une en ce moment dans la petite ville des Vans, également dans le diocèse de Viviers, et provisoirement dans celui de Mende. La mission d'Annonay, commencée le 4 novembre, et terminée le 14 du mois suivant, a attiré un grand concours de fidèles, et a été suivie même par des protestans. Celle des Vans promet d'être aussi heureuse. Cette ville est connue pour avoir été, en 1792, le théâtre de la mort déplorable de neuf prêtres massacrés en haine de la foi. Dans le nombre étoient deux prêtres de la congrégation de Saint-Sulpice, et des curés ou chanoines du pays. Ils furent victimes des fureurs populaires le 9 juillet 1792. Peut-être leurs prières ont-elles contribué à procurer l'avantage d'une mission aux Vans. Cette mission étant terminée, M. Desmares et ses cinq collègues doivent, comme nous le disions, revenir à Paris, et se join-

dre aux autres missionnaires pour les exercices de la visite générale dans le neuvième arrondissement.

— M. l'archevêque a visité, la semaine dernière, plusieurs communautés religieuses du faubourg Saint-Médard, entre autres un établissement de petites filles de l'institution de Mme. de Carcado. Le prélat a donné des encouragemens et des éloges aux personnes pieuses qui soutiennent cette institution par leurs soins, leur zèle et leur charité. Dimanche dernier, M. l'archevêque a visité la maison du Refuge des jeunes prisonniers, rue des Grès-Saint-Jacques. Mgr. est arrivé dans la maison un peu avant midi, assisté de M. l'abbé Desjardins, archidiacre, et a été reçu par le conseil d'administration de la maison. S'étant rendu dans la chapelle, il a fait aux enfans une exhortation pleine de bonté, et les a félicités des soins dont ils étoient l'objet. Après avoir donné le salut, le prélat a visité la maison dans toutes ses parties, et s'est convaincu par lui-même de l'ordre et du bon esprit qui y règnent. On travaille en ce moment à mettre en état l'ancienne église des Dominicains, que S. M. a rendue à l'établissement, et qui sera utile pour ce quartier.

— Nous apprenons de Rome que M. Jeanty, dont nous avions annoncé le départ pour cette capitale, y est en effet arrivé, et s'y est présenté aux RR. PP. ministres des infirmes, de l'ordre de Saint-Camille Lelli. Il y a sollicité d'en être agrégé à leur congrégation, qu'il vouloit, disoit-il, propager en France, comme il l'avoit même annoncé par un *Prospectus* dont nous avons parlé. Mais quoique ces charitables religieux soient justement empressés à former de nouveaux établissemens, ils n'ont pu admettre M. Jeanty au noviciat, ni l'attacher de quelque manière que ce soit à leur congrégation, quand ils ont su qu'il étoit marié, et qu'il n'apportoit aucune approbation ni autorisation de l'autorité ecclésiastique. Autant ils seroient jaloux d'être reçus en France avec l'agrément du Roi et des évêques, autant ils se défient des offres d'un homme sans mission, qui ne présente aucun des titres propres à inspirer de la confiance pour son entreprise.

— La presse, qui continue à servir avec beaucoup d'activité la cause libérale, a produit, le mois dernier, plusieurs ouvrages tendant à ce but. Sans parler des réimpressions des ouvrages philosophiques qui se poursuivent sans relâche, on

a vu paroître des nouveautés qui ont le même objet. Les *Mémoires du duc de Lauzun* fournissent une ample matière de scandale. Un pamphlet, intitulé *Massillon jacobin*, tend à tourner en ridicule un prélat respectable, auquel on attribue un discours prononcé dans ce sens dans la chapelle du collége d'Alençon, le 6 novembre dernier. Cette petite imposture peut faire le pendant de celle par laquelle on s'efforça de noircir, l'année dernière, M. l'abbé Eliçagaray, et le nouveau pamphlet est effectivement annoncé comme une suite de celui qui avoit paru contre l'estimable conseiller. M. Collin de Plancy continue son *Dictionnaire critique des reliques et des images*, in-8°., dont deux volumes sont publiés, et dont le troisième doit bientôt paroître; nous nous proposons d'en parler dans un article exprès. Nous examinerons aussi très-prochainement les *Mémoires de l'abbé Morellet*, qui font si bien connoître les travers et la fatuité des écrivains dits philosophes du dernier siècle. M. Bailleul, ancien conventionnel, qui ne souffre pas qu'on médise de la révolution, et qui arrive toujours à point pour la défendre contre toute attaque, a publié une deuxième édition de son *Examen critique des Considérations de madame de Staël sur les principaux événemens de la révolution françoise*; nous en avons déjà dit quelque chose. La *Critique de la Lettre de M. de Haller*, par le professeur Krug, a été traduite en françois par M. Richard, aussi professeur protestant à Strasbourg. Nous voyons que les protestans publient d'autres ouvrages pour réparer, s'il est possible, les échecs qu'ils ont soufferts dans ces derniers temps. Le *Musée des protestans célèbres*, par M. Doin, est destiné sans doute à ce but. La *Lettre d'un ministre du désert* est une réimpression d'un ouvrage ancien qui ne paroît pas convenir beaucoup aux circonstances actuelles. Enfin, on continue aussi avec activité les biographies libérales par lesquelles on se propose de rétablir, s'il se peut, la réputation de tous nos révolutionnaires, et de déprimer dans la même proportion leurs ennemis et leurs victimes. Cela s'appelle régénérer l'histoire, à peu près comme on régénéroit la France en 1793. Pauvre postérité, combien on travaille à la tromper!

— Parmi les morts subites dont on entend parler chaque jour, et qui semblent se multiplier davantage depuis quelque temps, il en est qui se présentent avec un caractère plus ef-

frayant; telle est celle qu'on nous mande du diocèse d'Evreux. C. B., homme robuste, âgé de 53 ans, et domicilié à la Roussière (Eure), étant allé, le 7 novembre dernier, au marché de la Barre, lieu voisin, y passa la nuit suivante à boire avec ses amis, se permettant tous les propos que l'irréligion, la licence et le vin peuvent inspirer, et insultant, dit-on, à ce que la foi a de plus sacré. Le lendemain matin, la tête échauffée par les excès de la nuit, il imagine de parodier les cérémonies de la messe, dresse un autel, et se met à chanter et à imiter les rits du saint sacrifice. Il avertit les assistans qu'il va communier, et, prenant une bouchée de viande qui étoit à sa portée, il essaie de l'avaler; mais, soit que l'émotion et un mouvement précipité eussent introduit cette bouchée dans le canal de la respiration, soit une révolution interne, il est étouffé, et meurt sur-le-champ sans avoir poussé un cri. Les chirurgiens qui l'ont ouvert ont dit que le morceau de viande avoit en effet intercepté l'air. Ce fait s'est passé sous les yeux de plusieurs habitans de la Barre et des pays voisins. Il a rappelé une mort subite arrivée dans le même lieu, il y a trois ans, où un homme, assez décrié pour sa conduite, mourut à table, au moment même où il affichoit le mépris de la religion. Dans le même canton, et près de la Barre, on a trouvé mort, dans un chemin, un malheureux, soit qu'il eût été frappé d'apoplexie, soit qu'il eût été brûlé par l'eau-de-vie, dont il étoit accoutumé à faire excès. Et pourquoi aller chercher si loin ces tristes exemples? Les journaux de la capitale ne nous annonçoient-ils pas, il y a quelques jours, la mort subite d'un homme frappé d'une apoplexie foudroyante, et tombé dans la rue au moment où il sortoit d'une maison de débauche? Quoi de plus capable d'inspirer une terreur salutaire à tant de pécheurs qui s'égarent, que ces morts imprévues et soudaines, à quelque cause qu'il faille les attribuer?

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. M., la dernière fois qu'elle a vu M. de Peyronnet, l'a félicité sur son brillant et beau discours qui a fait un si grand effet dans la séance du 23.

— Mgr. le duc d'Angoulême avoit, il y a quatre ans, lors de son passage à Rennes, accordé 1500 fr. à trois fidèles serviteurs du Roi, pauvres, et portant des blessures qui attestoient leurs services; ce

Prince vient de leur faire encore un semblable envoi. Précédemment S. A. R. avoit fait passer 2000 fr. à la paroisse de Brecé, pour racheter son ancien presbytère.

— MADAME a envoyé 2000 francs à la société de Charité Maternelle à Rennes, et 200 francs à la paroisse de Bagnoles (Lozère), pour les réparations de son église. S. A. R. a fait distribuer aux pauvres de la capitale des secours à domicile, à l'occasion du 21 janvier.

— M. le duc d'Orléans a accordé 100 fr. à un habitant de Beautheil (Seine et Marne) qui a eu la jambe fracassée par la chute d'un arbre.

— S. M. a décidé qu'il y auroit dorénavant pour les habitans de la Guiane six bourses dans les colléges royaux de France, et trois places dans la maison de Saint-Denis. La Martinique, la Guadeloupe et l'Ile Bourbon, ont obtenu une décision semblable il y a déjà quelque temps.

— Le collége électoral des 1er. et 4e. arrondissemens de Paris s'est assemblé lundi et mardi. Le premier jour, presque tous les bureaux provisoires ont été maintenus dans les différentes sections.

— La police a fait saisir une brochure intitulée : *Compte rendu du Procès de M. Bérenger*, parce qu'on y avoit reproduit les chansons qui avoient motivé la condamnation.

— M. Poncelet, ancien conseiller de préfecture à Besançon, vient d'être nommé sous-préfet à Gex.

— Les postes que la garde nationale de Paris occupoit à chaque mairie, sont rétablis pendant l'hiver, depuis le 16 janvier; mais pour la nuit seulement. En conséquence, le nombre d'hommes à commander pour le service journalier sera porté à quatre cents, non compris les postes des chambres.

— L'arrestation du sous-officier Tellier est décidément confirmée; il a voulu se tuer, mais on l'en a empêché. Il est vrai aussi que son complice Wahblé, sergent-major, s'est tiré un coup de *pistolet*.

— M. Carcenac, vicaire de Saint-Amans de Rodez, a déposé entre les mains d'un notaire de cette ville la déclaration de Jean-Baptiste Theron, garçon menuisier à Rodez, témoin dans l'affaire Fualdès. Théron avoit assuré dans le temps avoir reconnu Jausion, Bastide, Bach, Colard et Bancal, portant le corps de Fualdès à la rivière. Etant tombé malade, il a déclaré, avant de mourir, que son témoignage étoit une calomnie atroce, et a prié son confesseur de publier cette déclaration après sa mort.

— Cugnet de Montarlot, détenu à Sarragosse depuis le mois de septembre dernier, rédige des Mémoires pour sa justification; il prétend qu'il ne vouloit pas la république, et il ose dire que *ses principes sont purs à l'imitation de ceux de Jésus-Christ, qui est mort pour l'indépendance des nations*; ce sont des folies renouvelées d'Anacharsis Cloots ou de l'abbé Fauchet.

— M. Fauche-Borel, Suisse, et imprimeur, connu par son dévoûment à la cause royale pendant la révolution, vient d'être nommé par le roi de Prusse son consul-général en Suisse.

— Le marquis de La Tour-Maubourg, ambassadeur de France à la

Porte, est arrivé, le 26 décembre, à Constantinople, et a reçu la visite des drogmans.

— Le royaume de Guatimala, en Amérique, s'est déclaré indépendant à la fois et du Mexique et de l'Espagne; les autorités locales se sont formées en junte suprême, et ont convoqué des cortès, que l'on s'attend à voir proclamer une république.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 26 janvier, la chambre s'est réunie à l'issue des bureaux, où elle s'étoit occupée de l'examen d'une proposition de M. de Valence pour provoquer une loi sur la révision des procès criminels. On a reçu MM. Roy et Portal, nouveaux pairs. M. Pastoret a lu un rapport de M. Ferrand sur la proposition faite par celui-ci relativement à la compétence et à la forme de procédure de la chambre des pairs. Ce rapport sera imprimé, et la chambre en fixera la discussion.

M. le duc de Saint-Aignan a fait, au nom du comité des pétitions, un rapport sur la pétition de M. Douglas-Loveday. Le comité a proposé unanimement l'ordre du jour; dans la discussion qui a eu lieu, MM. de Lally, Daru, Pasquier, Digeon, Lanjuinais, de Barante, de Pontécoulant, de Ségur et de Broglie, ont parlé tour à tour. La chambre a ordonné l'ordre du jour, et a ordonné l'impression du rapport, et celle des opinions de MM. Daru et de Broglie.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 25 janvier, M. Chifflet, rapporteur du projet de loi sur les délits de la presse, a la parole pour son résumé. Il déclare qu'il ne répondra pas à toutes les objections qui s'éloignoient de l'état de la question, et il annonce que la commission, voyant que l'amendement qu'elle avoit proposé sur l'article 1er. pouvoit devenir un prétexte de plaintes exagérées, a abandonné cet amendement. Il persiste, au surplus, dans les autres dispositions qu'il avoit proposées. Plusieurs membres de la gauche réclament la parole.

Le président récapitule les divers amendemens, et lit l'article 1er. du projet ainsi conçu :

Quiconque, par l'un des moyens énoncés en l'art. 1er. de la loi du 17 mai 1819, aura outragé ou tourné en dérision la religion de l'Etat, sera puni d'un emprisonnement de 3 mois à 5 ans, et d'une amende de 300 fr. à 6000 fr. Les mêmes peines sont portées contre quiconque auroit outragé ou tourné en dérision les cultes légalement reconnus en France.

M. B. Constant s'afflige du retour de corporations proscrites; il assure qu'on répugne aujourd'hui en France à tout ce qui sent l'impiété; la religion n'a rien à craindre, selon lui, de quelques écrivains obscurs, véritables enfans perdus; le mal est dans la marche du gouvernement et dans son alliance imprudente avec la religion. Les livres dont on se plaint ont paru presque tous sous l'ancien régime; pourquoi s'étonner qu'ils reparoissent aujourd'hui? M. B. Constant rejette donc l'article comme inutile et favorisant l'arbitraire.

M. de Marcellus se félicite de voir réparer une grande omission

de la loi précédente. (*Voyez plus bas quelques extraits de son discours.*)

M. Foy parle de la dernière loi sur les élections, qui est inconstitutionnelle, et donne des résultats inconstitutionnels. On se récrie contre cette assertion, comme injurieuse à la chambre. M. Foy la répète ; le président le rappelle à l'ordre au milieu des murmures. M. Foy continue son discours, et en vient à l'article 1er. du projet. Il est effrayé du prosélytisme et de l'influence du clergé catholique, et parle de la pétition de M. Douglas, des chansons de M. de Bérenger, de l'espionnage des évêques, du joug des sacristains et des bédauds. L'orateur trouve, comme M. B. Constant, que la religion est suffisamment honorée aujourd'hui, et qu'on n'a rien à craindre des écrits contre elle. Ce discours a souvent excité les murmures de la majeure partie de la chambre.

M. Delalot défend l'article et le ministère ; l'article est nécessaire au milieu de tant d'attaques et d'insultes.

M. Kératry lit un long discours dirigé tour à tour contre l'influence des prêtres, contre l'ancien régime et contre le gouvernement actuel. M. Courvoisier n'est pas content du rapport, et fait l'éloge de la modération, comme du parti le plus honorable dans le temps de divisions ; il vote d'ailleurs pour l'article. M. de Saint-Aulaire croit que la loi de 1819 est suffisante, et que la nouvelle amènera l'arbitraire, et sera funeste à la religion elle-même, à laquelle il souhaite qu'on le regarde comme sincèrement attaché. M. de la Bourdonnaye montre par le discours même de M. B. Constant que la loi est nécessaire ; il cite l'outrage grossier commis l'année dernière sur un autel à Reims.

M. Manuel reprend la discussion sur la loi en général, et se plaint de la confiscation. M. de Serre prend la défense de l'article qui est destiné à spécifier les délits mieux que n'avoit fait la loi de 1819. M. le président lit les divers amendemens. On rejette successivement ceux de MM. B. Constant et Manuel, malgré les réclamations de la gauche. Le côté droit demande la clôture ; les députés de la gauche s'y opposent et quittent la salle. Quelques-uns prétendent que la chambre n'est plus en nombre. Le président répond qu'il y a 250 députés présens. L'art. 1er. est adopté par assis et levé, à la presqu'unanimité des membres restés.

Le 26, le procès-verbal de la veille est adopté sans réclamation. M. le président donne lecture de l'article 2 du projet de loi qui est relatif aux attaques contre l'autorité du Roi et contre celle des chambres, et qui porte pour ces délits un emprisonnement de 3 mois à 5 ans, et une amende de 300 fr. à 6000 fr. M. Foy demande qu'on ajoute les mots d'*attaque formelle contre l'autorité constitutionnelle du Roi*. Il motive cet amendement par un long discours, et cite en sa faveur M. de Villèle, qui avoit été aussi d'avis de mettre le mot *constitutionnelle*. M. de Villèle répond qu'à la vérité tel avoit été d'abord son avis ; mais qu'il en a changé depuis qu'on lui a fait voir que l'addition de ce mot avoit été cause que plusieurs écrits avoient échappé à la condamnation.

M. de Chauvelin appuie l'addition ; M. de Serre la combat ; on ne

peut nier, dit-il, que le Roi n'eût une autorité avant la Charte, et il est assez étonnant que plusieurs écrits et même des discours prononcés à cette tribune, aient semblé établir à cet égard une doctrine qui est une hérésie politique. M. Sébastiani parle longuement en faveur de l'addition; M. Delalot lui répond. M. Manuel prétend établir par d'immenses développemens que la suppression du mot est une atteinte à la Charte. M. le garde des sceaux montre que le Roi avoit une autorité légitime antérieure à la Charte, et cite la réponse que fit ce monarque, lorsqu'on lui proposa, en 1803, de renoncer à ses droits.

M. Devaux propose une nouvelle rédaction où il fait entrer aussi le mot *constitutionnelle;* il est souvent interrompu par des murmures. La clôture de la discussion est prononcée à une grande majorité. Les amendemens de MM. Foy, Sébastiani et Devaux sont tous rejetés; l'extrême gauche s'est levée seule pour les soutenir. Il restoit à voter sur l'article 2; le côté gauche se retire comme la veille. L'article est adopté à l'unanimité des membres restans.

Quoiqu'il fût 5 heures et demie, le côté droit demande à continuer la discussion. Le président lit l'art. 3, qui porte que l'attaque des droits garantis par les articles 5 et 9 de la Charte sera punie d'un emprisonnement d'un mois à 3 ans, et d'une amende de 100 fr. à 4000 fr. M. de Cordoue voudroit qu'on mît *tous les droits garantis par la Charte en général.* M. de Marçay se plaint qu'on ne protège pas assez les acquéreurs de biens nationaux, et cite des faits à l'appui. On lui répond qu'il s'écarte de la discussion. Il continue au milieu des rires et des murmures. M. de Serre défend l'administration contre les plaintes de M. de Marçay. MM. B. Constant et Manuel proposent de nouveaux amendemens; le second prononce un long discours, et se plaint aussi de vexations contre les acquéreurs de biens nationaux. M. Cuvier, commissaire du Roi, répond que ces faits ne prouvent rien, et que l'administration a toujours maintenu les contrats existans.

Tous les amendemens sont écartés, et l'art. 3 est adopté sans que le côté gauche prenne part à la délibération.

Le 28, M. de la Bouillerie a commencé la séance par un rapport, au nom de la commission chargée de l'examen du projet de loi, relatif à la fixation définitive du budjet de 1820 : il ne peut se faire entendre. On demande l'impression; réclamation du côté gauche; à trois heures et demie, le rapporteur n'étant encore qu'à la moitié de son discours, la chambre en ordonne l'impression.

M. le président donne lecture de l'art. 4 du projet de loi relatif aux délits de la presse : *Quiconque, par l'un des mêmes moyens, aura excité à la haine ou au mépris du gouvernement du Roi, sera puni d'un emprisonnement d'un mois à 4 ans, et d'une amende de 150 fr. à 5000 fr.* La commission propose d'ajouter : *La présente disposition ne peut porter atteinte au droit de discussion et de censure des actes des ministres.* M. Darrieu et M. Duvergier de Hauranne ont proposé chacun un amendement. M. Darrieu a la parole pour soutenir le sien.

M. Duhamel défend l'article avec l'amendement de la commission.

M. Foy combat l'article et se plaint de la foiblesse des ministres, qu'il accuse cependant de tendre au despotisme. Déjà, dit-il, l'on a *scandaleusement* et *traîtreusement* (violens murmures) supprimé le mot *constitutionnelle*, après ceux *d'autorité royale*. (A l'ordre! à l'ordre!) Il se fait une agitation violente. M. le président réclame en vain le silence; M. Foy est rappelé à l'ordre : tout le côté gauche se lève à-la-fois, en s'écriant : Rappelez-nous tous à l'ordre.

M. Foy se plaint de ce que le gouvernement influence les élections, et donne, à ce sujet, lecture de la lettre que M. le préfet de la Seine a adressée à tous les électeurs du 1er. arrondissement.

M. B. Constant monte à la tribune pour parler contre le rappel à l'ordre, et après quelques mots que le côté gauche accompagne de vives acclamations, il finit en disant avec vivacité : Nous demandons tous l'honneur du rappel à l'ordre. M. le président répond à M. B. Constant qu'il a lui-même violé le règlement et troublé l'ordre. M. de Corbière justifie M. le préfet de la Seine, et pense qu'une circulaire publique n'annonce pas des intrigues secrètes.

M. Dudon répond aux plaintes du côté gauche et combat l'amendement de M. Darrieu; il est plusieurs fois interrompu. M. Manuel prononce un long discours entremêlé de beaucoup de plaintes contre le ministère, surtout relativement aux élections. M. Cuvier, commissaire du Roi, lui répond. L'amendement de M. Darrieu est rejeté par une forte majorité. M. Casimir Perrier propose un sous-amendement. M. de Serre combat tous les amendemens, particulièrement celui de la commission.

La clôture est demandée avec instance : M. Courvoisier la combat; les sous-amendemens sont tous rejetés. L'amendement de la commission est accepté par la majorité formée de la droite, des ministres députés et d'une partie du côté gauche. La partie du centre où siége M. de Serre a voté contre. M. de Chauvelin combat encore l'article. Enfin, la clôture est prononcée, et l'art. 4 adopté sans que le côté gauche prenne part à la discussion.

Nous sommes persuadés qu'on nous saura gré d'insérer ici les fragmens les plus importans du discours que M. le comte de Marcellus a prononcé dans la séance du 25. On y reconnoîtra aisément l'ame, le talent et les nobles et religieux sentimens que cet honorable député a montrés en tant d'occasions, et qui ont rendu son nom si respectable et si cher aux amis de la religion et de la monarchie :

« Messieurs, elle est donc réparée cette grande omission, dont la France a gémi, et qui lui a été si fatale. La loi ne sera donc plus athée chez un peuple chrétien et catholique.

» Je me félicite d'avoir à défendre un si juste hommage rendu enfin à la religion, ce fondement impérissable des empires, cet inébranlable appui de la légitimité; et, comme les outrages faits à la religion sont des attaques contre la société qu'elle protége, je ne puis défendre les dispositions qui frappent ces outrages sans dire quelques mots de la nécessité d'une loi qui garantisse tous les intérêts de l'ordre social en

France contre les excès de la liberté de tout écrire. Je n'abuserai pas des momens que vous daignez m'accorder; car je ne me flatte pas de vous offrir de nouvelles lumières. Mais, après avoir entendu des orateurs qui se sont élevés à de si hautes théories, qui ont déployé tant d'érudition et de si vastes connoissances, écoutez, Messieurs, écoutez avec indulgence un de vos collègues qui, n'ayant d'autre philosophie que la foi, d'autre politique que l'honneur, croit pouvoir, croit devoir prendre la parole dans l'assemblée des députés de la France, et y faire entendre quelques vérités, simples peut-être, mais utiles, y exprimer quelques sentimens, communs sans doute, mais généreux.

» Pourquoi faut-il, Messieurs, que l'homme, non content d'abuser du don estimable de la pensée qu'il a reçu de l'auteur de son être, et de tourner ainsi contre son bienfaiteur le privilége qui, l'élevant au-dessus de tous les objets terrestres, l'approche en quelque sorte de la Divinité, abuse encore du don de transmettre sa pensée; don presque aussi merveilleux que celui de la pensée même, et cherche ainsi à faire de ses semblables ses complices ou ses victimes? Devoit-on s'attendre à voir la société menacée encore par ce fléau, le plus terrible de tous peut-être, au moment où la société, bouleversée de fond en comble par la licence de tout dire et de tout publier, sort à peine de ses ruines, et commence à respirer sous un gouvernement réparateur, parce qu'il est légitime? Qui auroit pu penser qu'après une si effroyable expérience la liberté effrénée de tout écrire trouvât encore des apologistes? Est-ce donc en vain que la révolution est venue épouvanter le monde de ses fléaux et de ses crimes; et les leçons qu'elle nous a données sont-elles donc perdues pour nous?....

» La gloire des lettres dans notre brillante patrie fut toujours la compagne de la sagesse de ses lois et des précautions les plus sévères pour garantir la religion, l'ordre et la morale contre les attaques de la licence et de l'audace de l'orgueil.

» C'est mal connoître l'esprit humain, Messieurs, que de croire qu'on lui donne de la force en lui ôtant tout frein et toute barrière. Affranchi de toute règle, il s'énerve, et ne porte aucun fruit à maturité. Forcez-le à méditer long-temps avant de produire, à respecter des lois salutaires et fortes, alors vous créerez le génie, et le génie créera des chefs-d'œuvre.

» Voyez en effet si les plus grands esprits et les plus sublimes ouvrages dont la France s'honore n'ont pas brillé dans un temps où la presse étoit forcée de respecter la religion, la morale, l'autorité légitime. Faut-il s'en étonner? Non, Messieurs. Un des plus beaux génies de ce grand siècle l'a dit, et ses écrits le prouvent. « Il n'y a d'estimables dit Fénélon (*de l'Education des filles*, chap. x) que le bon sens et la vertu ». Ajoutons qu'il n'y a pas de génie sans *le bon sens et la vertu*, qui n'est que la vérité mise en pratique. Lors donc que des lois salutaires retiennent l'esprit de l'homme dans cette route lumineuse *du bon sens et de la vertu*, elles deviennent ses bienfaitrices; et, si elles lui demandent le sacrifice d'une liberté toujours chère à l'orgueil, mais toujours dangereuse pour le génie, elles lui offrent en récompense l'éclat d'une renommée durable et des lauriers de l'immortalité.

» Vous donc qui, pour l'honneur des lettres, dites-vous, et pour le progrès des lumières, voulez affranchir la presse de tout frein et de toute répression, pensez-vous que cette licence lui fût aussi glorieuse que l'a été l'esclavage prétendu où des lois sages la retenoient autrefois? Rendroit-elle à notre éloquence des Massillon et des Bossuet, à notre poésie des Racine et des Despréaux, à notre philosophie des La Bruyère et des Fénélon? L'expérience doit nous éclairer. Le siècle qui a suivi celui de ces grands hommes a vu la presse moins surveillée, mais aussi les bons écrivains et les bons livres bien plus rares. Quelques hommes de génie ont encore brillé comme les derniers rayons d'un beau jour; mais remarquez que les illustres écrivains du dix-huitième siècle ont créé peu de bons ouvrages, et que, pour la plupart, leur talent semble être resté au-dessus de leurs productions. C'est que, égarés déjà par une liberté funeste, ils ne sont pas restés fidèles, comme leurs devanciers et leurs maîtres, à la route salutaire du *bon sens et de la vertu*. Pousserai-je plus loin cette induction? Ah! Messieurs, depuis que la révolution a déchaîné la presse, qu'est devenue notre littérature? Aux grands et beaux ouvrages ont succédé les pamphlets et les journaux......

» On accuse de regrets du temps passé, d'arrières pensées, d'irrévérence envers la Charte ceux qui déclarent, non-seulement très-monarchiquement, mais même très-constitutionnellement que la Charte n'existe que par le Roi, que toute autorité en France vient du Roi, que les pouvoirs donnés par la Charte émanent réellement du Roi qui a *octroyé* la Charte.

» Messieurs, je n'ai point connu l'ancien régime, je ne puis le regretter. Je conviens que la révolution ne m'a que trop appris à me plaindre de n'être pas né dans un temps où la spoliation, l'exil, les fers et la mort ne fussent pas le prix de la fidélité et de la vertu. Voilà, Messieurs, quels sont mes regrets? n'y reconnoissez-vous pas les vôtres?

» J'ai aussi mes arrière-pensées, je l'avoue; mais je ne crains pas de les dévoiler. Le bonheur de tous sans exception, la gloire et la prospérité de la France, la stabilité du trône légitime, qui seul peut les garantir, la religion florissante et respectée, le peuple heureux, tranquille et soumis, partout l'ordre et la paix : Messieurs, je vous ai dit tous mes secrets. Voilà quels sont mes complots; n'êtes-vous pas tous mes complices?

» Enfin, je le demande à la France, où doit-on chercher un plus religieux respect pour la Charte, une plus sûre garantie de l'obéissance qui lui est jurée? Dans l'opinion de ceux qui la regardent comme la volonté d'un peuple en révolution, toujours inconstant, toujours passionné, toujours en tumulte, de ce peuple fier d'une liberté nouvelle, qu'un célèbre historien de l'antiquité (*Quinte-Curce*) compare à une vaste mer soulevée par la tempête, ou dans la conscience des hommes qui révèrent en elle l'autorité d'un Roi chéri, et qui, dans cette autorité mortelle, se glorifient de reconnoître l'immortelle autorité du Roi des Rois?

» Une bonne constitution doit renfermer en elle-même tous les

moyens conservateurs d'un Etat. Ainsi la Charte n'est pas contraire à la censure ; je crois l'avoir prouvé autrefois. Pourquoi donc, vous qui naguère invoquiez des lois répressives en repoussant la censure, objectez-vous aujourd'hui la Charte à ceux qui défendent une loi répressive ?

» Cette loi rappelle dans notre Code la religion fugitive, donne à toutes nos lois l'appui tout-puissant de la loi suprême, et replace Dieu à la tête de la législation du plus religieux comme du plus monarchique de tous les peuples. Il ne sera donc plus permis d'insulter impunément la vérité, ses oracles et ses ministres. Cet hommage, n'en doutons pas, cet hommage, rendu à la première de toutes les majestés, portera bonheur au gouvernement du Roi très-chrétien. Bientôt tous les cœurs s'ouvriront à la doctrine de paix, de bonheur et de salut. « La religion, pour me servir des expressions d'un de nos plus » sages écrivains (Fleury, 3e. Discours), sera d'autant plus respec» tée qu'elle sera mieux connue ». Ceux de ses ministres qui, appelés par les vœux des pasteurs légitimes, vont dans les diverses contrées du royaume rompre le pain de la parole divine aux peuples qui le demandent, et le demandent en vain, pourront poursuivre en paix leur honorable et utile carrière, réunir au pied de la croix les familles divisées, réconcilier les ennemis, prêcher à tous la vérité, la charité, la justice, et une fidélité inébranlable au trône légitime dont ils sont le plus sûr et le plus ferme soutien. En obéissant à leur divin Maître, qui ordonna à ses *envoyés* d'aller prêcher sa loi sainte sur toute la surface de la terre, et fut ainsi l'auguste fondateur des *missions*, comme lui, ils feront taire la calomnie à force de bienfaits.

» Mais, si la loi qui vous est soumise frappe de justes peines les outrages futurs envers la Divinité, je regrette qu'elle n'ait pas prévu des outrages passés sans doute, mais rendus toujours nouveaux par la réimpression de tant d'écrits licencieux, séditieux ou impies, qui corrompirent le siècle où ils parurent, sans rien ajouter à la gloire de leurs auteurs, qui préparèrent et causèrent nos malheurs en amoncelant sur la France les orages que nous avons vu éclater. Espérons, Messieurs, que cette omission sera réparée, et que, pour la gloire même des muses françoises, on saura distinguer les égaremens de quelques grands écrivains, égaremens souvent désavoués par eux, de leurs véritables chefs-d'œuvre, des monumens durables qui assurent leur renommée. Espérons aussi que des lois sages et fortes frapperont ces vols sacriléges commis dans les temples du Dieu vivant, et apprendront aux peuples combien est au-dessus de la simple demeure des hommes le sanctuaire auguste où réside la Divinité.

» Je ne descendrai pas de cette tribune sans remplir un devoir que je regarde comme le premier de tous pour un député fidèle, en déclarant, au nom de la France, qui ne me désavouera pas, qu'en vain la France entendra légitimer la révolte, et préconiser l'insurrection : la France, la France, trop instruite par ses longs malheurs et ceux de ses voisins, se presse autour du trône paternel et légitime de son Roi, et s'écrie qu'il n'est, qu'il ne fut, qu'il ne sera jamais pour elle de gloire, de liberté, de bonheur que dans l'obéissance et la fidélité.

» O vous qui, après tant d'orages, prenez en main les rênes du gouvernement, appelés par la confiance d'un Roi qu'environne l'amour de son peuple, ayez bon courage. Le Dieu qui, pour parler avec Bossuet, « prend en sa protection tous les gouvernemens légitimes » (*Polit. sacr.*), vous prêtera sa puissance invincible. Il vous donne sa religion à défendre, son peuple à sauver. Armez-vous d'une noble confiance dans la force de la justice et de la vérité. Ne craignez point les efforts réunis de l'impiété et de la révolte. Songez que la croix a vu tomber à ses pieds toutes les puissances de la terre, et que la religion et la légitimité ont triomphé de l'enfer et de la révolution. « Un Etat est bien gouverné, a dit le prince des philosophes, quand ceux qui le gouvernent, appuyés sur la science et la justice, travaillent de toutes leurs forces à l'améliorer et à le conserver » (*Platon, Polit.*), et c'est, ajoute-t-il, la seule définition qu'on puisse donner d'un bon gouvernement. « Ayez donc foi en votre conscience. Soyez hardis pour faire le bien; et souvenez-vous que, si la révolution déchaînée n'a que trop vérifié, depuis plus de trente ans, cet oracle : Le règne des méchans est fécond en ruines », il vous est réservé d'accomplir à nos yeux, dans toute son étendue, ce même oracle qui nous dit : « La gloire est la compagne fidèle de la puissance des hommes de bien ». (*Proverb.* XXVIII, 12.).

Il a paru une première livraison d'une *Galerie chrétienne*, ou *Choix de Vies des Saints, accompagnées de portraits*. Cette livraison se compose de portraits et des *Vies* de notre Seigneur, de saint Augustin, de sainte Thérèse et de sainte Geneviève. Les *Vies* sont assez courtes, et même trop courtes, à mon gré; elles ont l'air de n'être là que comme accessoires, et il me semble que c'étoient les portraits qui devoient être accessoires. Ces portraits sont gravés dans un genre qui réunit, dit le *Prospectus*, tout le fini de l'estampe la plus parfaite à l'effet piquant des meilleurs dessins.

Chaque livraison sera composée de quatre planches, de format grand in-4°., sur papier vélin, avec le texte en regard. Le prix de chaque livraison est de 4 francs. Les premiers souscripteurs auront les premières épreuves; et la souscription restera ouverte jusqu'au 1er. juillet prochain. On ne peut fixer à présent le nombre des livraisons, mais l'éditeur s'engage à ne pas dépasser le nombre de vingt. Le texte sort des presses de Didot jeune, et est d'une belle exécution. On peut prendre connoissance de l'ouvrage, et s'assurer des soins apportés à la correction, chez Hocquart jeune, rue des Maçons-Sorbonne, n°. 13.

AVIS.

De l'état ancien et de l'état actuel du clergé de France.

L'état ancien du clergé de France forme un si grand contraste avec sa situation actuelle, qu'il peut être utile de le remarquer, non sans doute pour invoquer en entier un ordre de choses impossible, mais pour montrer du moins à ceux qui trouvent toujours les prêtres trop nombreux et trop riches, quelle disproportion existe entre ce qu'ils sont aujourd'hui et ce qu'ils étoient il y a soixante ans. Nous prendrons notre point de comparaison dans le tableau présenté par l'abbé Expilly, dans son *Dictionnaire géographique, historique et politique de la France*, 1764, tome II, article *Clergé*.

On comptoit à cette époque 129 archevêques et évêques, 129 chapitres cathédraux, et 526 collégiales, qui donnoient en tout 11,853 dignitaires et chanoines, 13,000 bénéficiers de bas-chœur, 27,000 prieurs ou chapelains ayant un bénéfice en titre, 40,000 curés ou prieurs-curés, 50,000 vicaires, 100,000 ecclésiastiques engagés dans les ordres, et appliqués aux missions ou à la direction des séminaires et des colléges, ou vivant chez eux et n'exerçant aucune fonction publique; 16 maisons chefs d'ordre, 625 abbayes d'hommes en commende et 115 ayant encore des abbés réguliers, renfermant les unes et les autres 32,600 religieux rentés, comme Bénédictins, Prémontrés, moines de Cîteaux, chanoines réguliers, etc. (1); 13,500 religieux anciens mendians; 9500 Carmes, Augustins et Dominicains; 21,000 Franciscains sans revenus; 2500 Minimes, 500 hermites. On y joindra, si l'on veut, 6 grands-prieurés de l'ordre de Malte, 4 baillis, 219 commandeurs, 900 chevaliers, et 130 chapelains et servans d'armes.

Pour les femmes, on comptoit 253 abbayes, 64 prieurés, et 24 chapitres de chanoinesses; et en tout 80,000 religieuses, dont 15,000 de l'ordre de Saint-Augustin, 8000 de celui de Saint-

(1) Les Jésuites venoient d'être supprimés au moment où Expilly écrivoit. Il croit qu'ils étoient en France au nombre de 3000; d'autres estiment qu'il y en avoit environ 4000.

Benoît, 10,000 de l'ordre de Cîteaux, 1500 de Fontevrault, 4000 de l'ordre de Saint-Dominique, 12,500 Clarisses, 3000 Carmélites, 9000 Ursulines, 7000 de la Visitation, etc., et plus de 2000 religieuses qui vivoient d'aumônes.

On estimoit que la totalité des ecclésiastiques, religieux et religieuses, pouvoit monter à 406,481 individus, et Expilly remarquoit que ce nombre n'étoit point excessif relativement à la population. Il n'a pas fait entrer dans son état les élèves des séminaires.

Quant aux revenus, on portoit celui des 29 archevêques ou évêques à 4,909,000 francs; celui des 655 chapitres, à 8,299,900 fr.; des bénéficiers de bas-chœur, à 3,900,000 fr.; des prieurés ou chapelains, à 8,100,000 fr.; des curés, à 40,000,000 fr.; des vicaires, à 7,750,000 fr.; des abbayes d'hommes, à 9,700,000 fr.; et des autres religieux non *rentés*, mais jouissant néanmoins de quelque revenu, à 3,500,000 fr. L'ordre de Malte offroit 1,700,000 fr. de revenu. On évaluoit le revenu des abbayes de filles à 2,654,000 fr.; celui des prieurés et des chapitres de chanoinesses, à 1,130,000 fr.; et celui des autres couvens, à 19,000,000 fr.

Au total, le revenu du clergé montoit à 119,593,596 fr. (1), qui, distribués également entre 306,482 ecclésiastiques (en

---

(1) Il est à croire que ce revenu avoit augmenté en 1789, les terres ayant dans l'intervalle beaucoup gagné en valeur, et le prix du blé ayant presque doublé. Necker, dans son livre de l'*Administration des finances*, portoit les revenus du clergé à 130,000,000 fr.; dans divers discours prononcés à l'assemblée constituante, en 1789, ce revenu étoit estimé à 150,000,000 fr., et j'avoue même que je crois qu'il alloit au-delà. Je me fonde à cet égard sur divers documens, entr'autres, sur un écrit très-curieux, intitulé : *Considérations politiques sur les biens temporels du clergé*, par M. l'évêque de Nanci, aujourd'hui archevêque de Sens, 1789, in-8°. de 66 pages. Il est remarquable que dans cet écrit, où le prélat donne les évaluations des différentes classes de biens, abbayes, chapitres, etc., ces évaluations sont généralement plus fortes que celles de l'abbé Expilly. Cette augmentation du revenu paroit plus manifestement encore dans le calcul approximatif du revenu de chaque archevêché ou évêché, qui se trouvoit dans l'*Almanach royal* ou dans l'*Almanach du Clergé*, que l'on imprimoit avant la révolution. Ce calcul approximatif, qui, comme on sait, étoit assez loin de donner le revenu réel, augmentoit cependant d'année en année, et l'estimation de l'*Almanach du Clergé de* 1790 est notablement plus forte que celle sur laquelle Expilly avoit établi ses calculs.

étant les 100,000 qui n'avoient point de bénéfices ni de fonctions déterminées), auroient donné à chacun 389 liv. et quelques sous; ce qui ne paroîtra pas sans doute excessif.

L'auteur du *Dictionnaire* évaluoit en outre les revenus des divers hôpitaux à 8,000,000 fr., en n'y comprenant que les revenus fixes, et sans parler du casuel des hôpitaux et autres maisons de charité, qu'il estimoit au double, 16,000,000 fr. Il ne faisoit pas non plus entrer en ligne de compte les revenus des séminaires, des colléges, des écoles gratuites, et d'autres établissemens sur lesquels il n'avoit, disoit-il, pas assez de données.

Voilà quel étoit, il y a soixante ans, l'état du clergé; voyons quelle est aujourd'hui sa situation, et peut-être serons-nous en droit de nous écrier : *Quantùm mutatus ab illo!* nous prendrons pour base l'*Almanach du Clergé*, publié cette année, par M. Châtillon.

Le tableau du personnel offre 56 archevêques ou évêques, 175 grands-vicaires, 406 chanoines titulaires et 491 honoraires (la plupart exerçant d'autres fonctions), 2847 curés, 22,022 desservans, 5165 vicaires, 1735 aumôniers ou chapelains, 1807 prêtres approuvés et attachés aux paroisses, 498 prêtres attachés à la direction des séminaires; en tout, 35,286 prêtres en activité de service. Dans ce nombre, 14,870 étoient âgés de plus de 60 ans, et 2053 étoient infirmes et non susceptibles d'emploi. On avoit ordonné, dans le courant de 1820, 1435 prêtres, 1274 diacres et 1308 sous-diacres. On estimoit le nombre des élèves dans les séminaires à 25,000. Le nombre des religieux étoit presque nul; on ne comptoit que 4 ou 5 maisons de Trapistes, et 1 de Chartreux. Quant aux religieuses et hospitalières, l'*Almanach du Clergé de 1820* en comptoit 14,621; il est vrai que ce nombre ne paroît pas complet.

Les revenus, ou plutôt les traitemens, le clergé n'ayant plus de revenus, montoient, pour 1821, à 912,198 fr. pour les archevêques et évêques, 200,000 fr. pour le chapitre de Saint-Denis, 867,500 fr. pour les vicaires-généraux et chanoines, 2,910,000 fr. pour les curés, 13,500,000 fr. pour les desservans, 1,840,900 fr. pour les vicaires et les prêtres autorisés à biner, 940,400 fr. pour les bourses dans les séminaires, 1,139,494 fr. à titre de secours pour des congrégations, des prêtres âgés, des religieuses; frais de bureau et

dépenses diverses, 17[illegible],400 fr.; réparations des églises et des presbytères, 100,000 fr.; en tout, 22,900,000 fr. pris sur les fonds du ministère de l'intérieur, et 4,100,000 fr. sur les fonds des pensions. Il faut y ajouter, suivant l'État donné par M. Châtillon, 500,000 fr. en travaux extraordinaires à la charge du trésor royal, pour réparations des cathédrales, des évêchés, des séminaires, etc.; et 720,000 fr. pour mobilier, maîtrises, bas-chœurs et frais divers. De plus, les villes ou paroisses avoient payé, en 1820, en supplément de traitement, aux curés et desservans, 2,501,616 fr.; en traitement de chapelains et de vicaires, 1,687,757 fr.; en indemnité de logement aux pasteurs, 1,160,858 fr.; en sommes fournies aux fabriques, 60[illegible],930 fr., et en entretien, réparation ou location des églises ou presbytères, 1,038,341 fr. Il faut y ajouter, pour acquisitions, constructions ou grosses réparations d'églises et de presbytères, 5,049,441 fr. Ainsi les villes ou paroisses avoient contribué, en 1820, pour 11,441,943 fr.

Au total, le budget de l'intérieur, les fonds des pensions et les votes des communes, formoient 39,761,913 fr. Si cette somme étoit répartie également entre tous les ecclésiastiques, en y comprenant les élèves des séminaires, elle donneroit pour chacun 633 fr. Je ne pense pas que ceux qui parlent le plus en faveur des économies voulussent être réduits pour eux-mêmes à un traitement si modeste.

En comparant les deux états, on trouve, en 17[illegible], pour le personnel, 406,481 individus, et aujourd'hui, [illegible]539; car les élèves des séminaires n'étant pas comptés dans Expilly, ne doivent pas non plus être mis en ligne de compte dans l'état comparatif. Ainsi le nombre des ecclésiastiques aujourd'hui n'est pas le dixième de ce qu'il étoit il y a soixante ans.

Quant au revenu, il se montoit à cette époque à 119 millions, sans compter les séminaires, les hôpitaux, et aujourd'hui les traitemens ou supplémens de traitemens vont environ à 31 millions; car nous ne comptons pas les sommes accordées pour le matériel, comme fabriques, réparations, constructions, etc.

Telle est donc la différence entre la situation du clergé à deux époques qui ne sont cependant pas très-éloignées l'une de l'autre; d'un côté, une abondance de sujets et de res-

[illegible]; de l'autre côté, une disette extrême sous l'un et l'autre rapport. Cette considération ne devroit-elle pas inspirer plus de réserve à ceux qu'on entend déclamer encore contre le crédit, la puissance et les richesses du clergé, et qu'on a vus, dans des occasions assez récentes, combattre l'augmentation des siéges, l'amélioration du sort des ecclésiastiques, ou les autres mesures réclamées par les besoins de la religion, et par les intérêts bien entendus des peuples eux-mêmes?

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Nous avons reçu les *Diario* du 16 et du 19 janvier. Ce dernier nous apprend que le saint Père avoit, le 14, fait une visite à l'infante Marie-Louise, duchesse de Lucques, et que, le 18, S. S. avoit assisté, dans l'église de S. Pierre, à la messe solennelle pour la fête de la chaire de S. Pierre, à Rome. Ainsi la nouvelle du *Courrier* est complètement démentie; on se persuadera sans doute bien dorénavant que ce n'est point par les journaux anglois que nous devons apprendre les nouvelles de Rome; ce qui seroit à peu près comme si nous nous en rapportions au *Diario* pour savoir ce qui se passe en Angleterre.

— Tandis que des ministres protestans, disputant sur chaque article du Symbole, travaillent à les détruire l'un après l'autre, et réduisent insensiblement la religion chrétienne à un état voisin du déisme, plusieurs de leurs co-religionnaires, las de flotter à tout vent de doctrine, se hâtent de se rattacher à la pierre ferme sur laquelle l'église catholique est fondée, et cherchent dans son sein cette assurance et cette paix qu'ils n'avoient trouvée dans aucune autre société, et qu'aucune en effet ne peut donner. L'année qui vient de finir a vu plusieurs de ces conversions, qui ont eu plus ou moins d'éclat. Des personnes de toutes les classes, des hommes et des femmes, des vieillards et des jeunes gens, des riches et des pauvres, ont successivement ouvert les yeux, et ont cédé à l'ascendant de la vérité. Le nombre des abjurations à Paris a été de vingt-cinq à trente; nous n'indiquerons point ici les noms des personnes; quelques-unes sont fort connues. Il y en a même parmi elles qui tiennent un rang distingué dans la société. On cite, entr'autres, un officier supérieur qui a [illegible] dans

cette circonstance le zèle le plus ferme, et le plus noble caractère. Nous pourrons quelque jour nous expliquer plus clairement sur ces honorables conquêtes, qui sont d'ailleurs bien assurées, et dont les documens authentiques existent, et ne pourroient être contestés.

— Nous avons fait remarquer quelquefois avec quel zèle la charité multiplioit les établissemens d'utilité publique, non-seulement dans les villes, où les ressources sont plus abondantes, mais aussi dans les campagnes les moins riches, et dans les pays qui paroissent les moins propres à ces intéressantes créations. Le Vivarais offre en ce genre un exemple précieux. Ce pays montueux, et qui n'offre ni grandes villes, ni grandes fortunes, a vu s'élever, depuis vingt-cinq ans, une institution qui rend les plus grands services; c'est celle des Sœurs de la Présentation, qui se livrent à l'instruction des filles dans les campagnes. Elles doivent leur origine au zèle d'une pieuse fille de Montpézat, Mlle. Marie Rivier, qui, s'étant crue guérie miraculeusement dans sa jeunesse par l'intercession de saint Jean-François Régis, dont le culte est fort répandu dans ce pays, se consacra par reconnoissance à former cette association. Elle commença pendant la terreur même à réunir quelques sujets à Thueys, près Aubenas; elle fut secondée par un pieux ecclésiastique, M. Pontannier, ancien directeur du séminaire de Tulles, et aujourd'hui directeur au séminaire du Puy. Une pieuse veuve de Nantes, depuis connue sous le nom de *Sœur Chantal*, vint exprès de la Bretagne pour se joindre à elle. D'autres filles animées du même esprit accrurent successivement la communauté naissante. Les Sœurs de la Présentation ne font point de vœux; on les envoie faire les écoles dans les campagnes, et elles visitent les malades. Elles reçoivent des enfans à 1 fr. par mois; mais elles envoient tout ce qu'elles touchent à la communauté, qui se charge de les entretenir. Elles ont aujourd'hui soixante établissemens, composés chacun de deux ou trois Sœurs, à l'exception de quelques villes où elles sont en plus grand nombre, comme le Pont-Saint-Esprit, Alais, etc. Tous les ans elles viennent faire une retraite à la maison principale. Le chef-lieu a été long-temps à Thueys; mais, depuis quelques années, les Sœurs ont acheté l'ancien couvent de la Visitation, au bourg Saint-Andéol, dans la même province. Elles ont beaucoup augmenté les bâtimens, et ont aujourd'hui un local vaste et

magnifique, avec une belle chapelle, deux infirmeries, une terrasse sur le Rhône, une grande cour, etc. M. Vernet, supérieur du séminaire du Puy, est à la tête de cette congrégation, et a beaucoup contribué à former ce nouvel établissement, pour lequel on n'avoit d'autres ressources que la Providence. Les fonds n'ont pas manqué, et la maison de Saint-Andéol renferme aujourd'hui un grand nombre de Sœurs, avec environ quatre-vingts novices et autant de pensionnaires, mais séparées les unes des autres. Outre cela, Mlle. Rivier, qui est aussi charitable et aussi généreuse qu'habile et prévoyante, reçoit des orphelines; elle en a en ce moment cent cinquante qu'elle fait élever et qu'elle place successivement. La maison de Thueys n'est plus qu'une retraite pour les Sœurs âgées et infirmes; mais Mlle. Rivier a le projet d'établir dans ce lieu un hôpital pour les pauvres de la montagne, et on ne doute pas qu'elle n'y réussisse avec les mêmes secours qui lui ont servi pour bâtir le nouveau chef-lieu. L'esprit de piété, de simplicité, de désintéressement et de cordialité qui règne dans la congrégation, contribue à attirer sur cette institution les bénédictions du ciel et l'estime générale des peuples. Les Sœurs sont aujourd'hui répandues, non-seulement dans le diocèse de Viviers, mais dans ceux de Mende, de Saint-Flour et d'Avignon. C'est ainsi que, dans les provinces les plus reculées, une charité ingénieuse enfante des prodiges, et suscite des établissemens honorables pour la religion, et précieux pour la société.

— Il a paru, en Allemagne, un ouvrage intéressant : c'est un *Dictionnaire historique des auteurs ecclésiastiques allemands qui ont vécu depuis trente ans*. Le premier volume fut publié en 1817, et le second en 1820 : ils contiennent ensemble cinq cents articles d'ecclésiastiques connus par quelques ouvrages, tant de ceux qui sont morts depuis peu, que de ceux qui vivent encore. Le troisième volume vient de paroître, et ne renferme presque que des auteurs vivans. Ce recueil fait assez voir combien l'Allemagne compte d'écrivains et de savans, et donne lieu de s'étonner que la littérature de cette contrée soit moins connue chez nous qu'elle ne mérite de l'être. On en trouveroit peut-être la raison dans l'extrême difficulté que présente l'idiôme national, et dans la singularité des caractères de l'écriture, qui ne ressemblent en rien à ceux du reste de l'Europe. Les étrangers sont effrayés

au seul aspect de ces caractères, et ne peuvent se défaire de l'idée qu'il y a encore dans ce pays je ne sais quoi de barbare. La moindre connoissance de la littérature allemande détruiroit ce préjugé. Les Allemands s'exercent sur toutes les branches des connoissances humaines. Il n'est presque pas d'ouvrage étranger qu'ils ne traduisent; ils cultivent surtout la philologie. Il n'est pas rare de trouver dans les villes nombre d'hommes qui connoissent presque toutes les langues de l'Europe, et même les langues anciennes. Les matières d'érudition et d'antiquité occupent des critiques laborieux. Nous le remarquons d'autant plus volontiers, que peut-être n'avons-nous pas en France d'idées assez justes à cet égard. Un peu d'orgueil national nous ferme les yeux sur le mérite de nos voisins; et, parce que nous sommes riches, nous accusons les autres d'indigence. Il est digne d'un esprit sage de se mettre au-dessus de cette vanité puérile, et d'apprendre à mieux estimer une nation qui a fourni tant d'écrivains dans tous les genres, et qui a produit, entre autres, sur les matières ecclésiastiques, des ouvrages utiles. Si les nations sont sœurs, les églises particulières, ces portions importantes de la catholicité, doivent surtout être unies par les liens de la fraternité; et il convient que leurs membres s'intéressent à leurs besoins et à leurs richesses réciproques, et s'informent mutuellement de ce qui les touche. Tel a toujours été l'usage dans l'Eglise, et une si louable pratique mérite d'être conservée pour l'utilité comme pour l'édification commune.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. MONSIEUR a fait don à la paroisse de Loisy (Meurthe), d'une somme de 600 fr. pour servir aux réparations de son église. S. A. R. a fait remettre à M. Paul de Châteaudouble 400 fr. pour des pêcheurs d'Antibes qui ont perdu leurs bateaux dans le dernier ouragan, et qui avoient montré beaucoup de dévouement en 1815.

— Mgr. le duc d'Angoulême a visité l'Hôtel-Dieu, et a voulu contribuer pour 2000 fr. au remplacement des couchettes en bois par des lits en fer.

— MADAME, informée de la détresse où se trouvoit un chevalier de Saint-Louis, lui a fait remettre 100 fr.

— Le 31 janvier, la cour a pris le deuil pour onze jours, au sujet de la mort du prince Clément de Saxe.

— La séance du 29 janvier, dans les quatre sections du collége élec-

toral de Paris a donné pour résultat, 551 voix au général Maurice Gérard, et 484 à M. de Lapanouze. Comme le nombre des votans étoit de 1102, la majorité absolue étoit de 552. On a procédé, le 30, à un nouveau scrutin, qui a donné 641 voix au général Gérard, et 474 à M. de Lapanouze.

— Un journal remarque que ceux qui se sont plaints si vivement, il y a quelques jours, d'une lettre de M. le préfet de la Seine pour influencer les élections, n'ont pas toujours été aussi sévères. Ils trouvèrent bon, par exemple, qu'il y a trois ans, M. Decazes eût écrit en Corse pour recommander M. le général Sébastiani, qui fut nommé président du collége électoral par un simple arrêté du préfet.

— M. Bérenger a comparu devant M. le juge d'instruction Mélin, et a été interrogé sur la brochure qui a pour titre : *Procès fait aux Chansons de M. Bérenger*.

— La cour de cassation a cassé l'arrêt de la cour royale de Paris, du 19 janvier 1821, qui condamnoit le ministre de la maison du Roi à payer à M. Desgraviers 1,400,000 fr. pour le domaine de l'Ile Adam; la délibération a duré cinq heures.

— A Clermont, M. le baron de Trenqualye, conseiller de préfecture, a été nommé député, le 25, en remplacement de M. Louis. Les électeurs inscrits étoient au nombre de 508, sur lesquels 353 seulement ont voté. La majorité étoit de 178. M. de Trenqualye a obtenu 212 suffrages, et M. Girod-Pouzol, 116.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 29 janvier, la séance est ouverte par la lecture de l'art. 5 du projet de loi relatif aux délits de la presse : « La diffamation ou l'injure par l'un des mêmes moyens envers les cours, tribunaux, corps constitués, autorités ou administrations publiques, sera punie d'un emprisonnement de quinze jours à deux ans, et d'une amende de 100 fr. à 4000 fr. ». L'amendement de la commission élève l'amende de 150 fr. à 3000 fr. Personne ne demande la parole. Comme l'article alloit être mis aux voix, M. Foy demande ce qu'on entend par ces mots : *Autorités et administrations publiques*. M. Jacquinot-Pampelune les explique. M. Manuel se plaint qu'on veut ériger en personnages inviolables les employés de tout grade. M. Pardessus, après quelques difficultés pour avoir la parole, défend l'article; M. Chauvelin le combat, et dit que la loi est odieuse; il mêle à son discours des reproches sur d'autres objets. M. de Villèle répond que cette critique du gouvernement n'est ni loyale, ni permise. M. Foy propose un amendement, appuyé par M. Casimir Perrier.

L'art. 6 est discuté, paragraphe par paragraphe, et est ainsi conçu : « L'outrage fait publiquement, d'une manière quelconque, de leurs fonctions ou de leur qualité, soit à un ou à plusieurs membres des deux chambres, soit à un fonctionnaire public, soit enfin à un ministre de la religion de l'Etat, ou de l'une des religions dont l'établissement est légalement reconnu en France, sera puni d'un em-

prisonnement de quinze jours à deux ans, et d'une amende de 100 *fr.* à 4000 fr. ». M. Girardin revient sur les troubles de 1820 et sur les insultes faites alors à des députés; il rejette l'article.

M. Jacquinot-Pampelune pense que les raisons du préopinant prouvent la nécessité de l'article, et il justifie le tribunal accusé. M. B. Constant appuie les reproches de M. Girardin. M. de Castelbajac trouve peu parlementaire cette habitude de parler de choses étrangères à la discussion; il en appelle au jugement de la France entre les deux partis : il se plaint des interruptions trop fréquentes, et des déclamations toujours réitérées contre les lois déjà formées.

M. Foy propose de substituer le mot de *fonctionnaire* à celui de *ministre*. (On rit). Il assure que les membres de l'opposition sont hors de reproche pour la fidélité à leurs sermens, ne s'étant jamais séparés du sol de la patrie; car la patrie, dit-il, n'étoit ni à Coblentz, ni à Gand. (On crie de la droite que la patrie est où est le Roi). M. Delalot répond que l'attachement au sol de la patrie n'est qu'une fidélité grossière et intéressée, et que la véritable a le Roi pour objet. M. de Chauvelin appuie l'amendement de M. Foy, qui est rejeté; le paragraphe est adopté. Le paragraphe 2 est ainsi conçu : « Le même délit envers un juré, à raison de ses fonctions, ou envers un témoin, à raison de sa déposition, sera puni d'un emprisonnement de dix jours à un an, et d'une amende de 50 fr. à 3000 fr. ». MM. Foy, Méchin et Manuel combattent l'article pour ce qui regarde le témoin. MM. Pardessus et de Serre leur répondent. Le paragraphe est adopté.

On passe au troisième paragraphe : « L'outrage fait à un ministre de la religion de l'Etat ou de l'une des religions légalement reconnues en France, dans l'exercice même de ses fonctions, sera puni des peines portées par l'art. 1er. de la présente loi ». MM. Etienne et Sébastiani veulent qu'on ait égard à l'abus que les prêtres pourroient faire de leur ministère. On leur répond que le cas est prévu par le code pénal. Le paragraphe est adopté. M. Chifflet donne lecture du dernier paragraphe de l'art. 6, ainsi modifié par la commission : « Si l'outrage a été accompagné d'excès ou violences, il sera puni des peines portées audit paragraphe du présent article. Si l'outrage est accompagné des excès prévus par le code, le coupable sera puni conformément auxdits articles ». Cette disposition, combattue d'abord par MM. Benjamin Constant et Courvoisier, et soutenue par MM. Bonnet et Jacquinot-Pampelune, est adoptée.

Le 30, M. le président donne lecture de l'art. 7, ainsi conçu : « L'infidélité et la mauvaise foi dans le compte que rendent les journaux ou écrits périodiques, des séances des chambres et des audiences des cours et des tribunaux, seront punis d'une amende de 1000 à 6000 fr. En cas de récidive, ou lorsque le compte rendu par les chambres sera offensant pour l'une ou l'autre des deux chambres, ou pour l'un des pairs ou des députés, ou injurieux pour la cour, le tribunal ou l'un des magistrats, des jurés ou des témoins, les éditeurs du journal seront en outre condamnés à un emprisonnement d'un mois à trois ans. Dans les mêmes cas, il pourra être interdit aux propriétaires ou éditeurs du

journal ou écrit périodique condamné, de rendre compte à l'avenir des détails législatifs ou judiciaires. La violation de cette défense sera punie des peines doubles de celles portées au présent article ».

MM. Benjamin-Constant et Daunou proposent chacun un amendement. M. de Villèle soutient que l'article est fondé sur des principes de justice, quoique d'une exécution difficile. M. B. Constant profite de ces dernières paroles pour combattre l'article. Il se réunit à l'amendement de M. Daunou.

M. Cornet-Dincourt vote pour l'article, toutefois avec une légère modification : *Lorsque le compte rendu avec infidélité et mauvaise foi sera en outre offensant.* M. Sébastiani s'appuie encore sur les paroles de M. de Villèle. M. de Villèle explique sa pensée. M. Girardin prétend que l'article est principalement rédigé contre l'opposition, dont les journaux sont peu nombreux, et que la liberté de la presse, ainsi contrainte par des lois répressives, est une liberté illusoire. Il lance quelques traits contre les ministres, et rappelle que M. de Montmorency fit, en 1789, le sacrifice de ses armoiries. (Interruption et cris à l'ordre.)

M. de Villèle répond au préopinant, pour justifier les ministres, et lui-même en particulier, de l'accusation d'avoir protesté contre la charte. Il fait observer que sa protestation est antérieure à la charte. M. de la Bourdonnaye déclare que les honorables membres du côté droit ont toujours été et seront toujours fidèles aux garanties constitutionnelles. Il ajoute qu'il auroit proposé une autre rédaction de l'article, s'il l'avoit pu sans se confondre avec l'opposition. (Interruption à gauche.)

M. Manuel parle encore de protestations contre la charte postérieures à la déclaration de Saint-Ouen, qui est, dit-il, la condition d'après laquelle le Roi est entré en France. (Violens murmures à droite; on crie à l'ordre.) M. de Marcellus, de sa place : *Le Roi de France est roi sans condition.* (Bruit toujours croissant, agitation violente.) M. Manuel se plaint de poursuites judiciaires contre l'éditeur des OEuvres de M. Bérenger, quoiqu'il n'ait que rendu un compte fidèle du procès de ce chansonnier.

M. Bellart explique le motif des poursuites qui ont eu lieu contre l'éditeur. Ce n'est pas pour avoir rendu compte du procès, mais pour avoir, sous ce prétexte, réimprimé des écrits prohibés. M. le garde des sceaux répond ensuite, au milieu d'une foule d'interruptions, aux inculpations faites à quelques membres du côté droit d'avoir protesté contre la charte, et en particulier au reproche fait à une ville du Midi, dont il lit les déclarations. M. Manuel revient à la déclaration de Saint-Ouen, et répète ce qu'il avoit déjà dit, que la France n'avoit vu le retour des Bourbons qu'avec répugnance. (Cris à l'ordre.) M. de Castelbajac réclame contre cette assertion. On se plaint que le président ne rappelle pas M. Manuel à l'ordre. M. le garde des sceaux montre, contre l'assertion de M. Manuel, que la déclaration dont il donne lecture est antérieure à celle de Saint-Ouen. (Sensation très-vive dans toutes les parties de la salle.) Les articles 7 et 8 sont adoptés; ce dernier étoit relatif au port public de signes de rébellion, ou à la dégration des signes de l'autorité royale.

Le 31, le procès-verbal de la séance de la veille excite des réclamations de la part de M. de Sesmaisons et de M. Dudon, qui ont demandé la suppression de ce qu'avoit dit M. Manuel de la *répugnance* de la France au retour des Bourbons : le côté gauche invoque l'ordre du jour; la rectification du procès-verbal est ordonnée. L'art. 9 est ainsi conçu : « Quiconque, par l'un des moyens énoncés en l'art. 1er. de la loi du 17 mai 1819, aura cherché à troubler la paix publique, en excitant le mépris ou la haine des citoyens contre une ou plusieurs classes de personnes, sera puni des peines portées en l'article précédent ». Trois amendemens sont proposés par MM. B. Constant, de Cordoue et Robin-Scévole. M. B. Constant, qui a la parole, se plaint qu'on veut rétablir la noblesse, qui, avant la promulgation de la charte avoit, dit-il, légalement cessé d'exister (Non, non). Il prétend que quelques catéchismes (M. de Corcelles : Celui de Soissons.) reproduisent l'obligation de payer la dime. Il dit qu'en employant de pareils moyens pour revenir à une monarchie absolue, il est à craindre qu'elle n'éprouve le sort de celle de Louis XIV. Il cite des faits qu'il trouve très-alarmans; à Vendôme, le directeur du Collége a été obligé par l'évêque de renvoyer un instituteur, parce qu'il étoit protestant. (M. Piet : le pensionnat de Vendôme ne dépend point de l'Université.)

M. de Montmorency montre l'avantage de la distinction des classes, distinction nécessaire, et dont la révolution même n'a pu se passer. Une égalité absolue est tout autre chose que l'égalité devant la loi. Il répond ensuite à ce qui avoit été dit la veille de sa conduite politique en 1789, et il avoue que fort jeune alors, il ne put se défendre de quelques illusions; mais du moins il a profité de la leçon terrible de la révolution, et il ne conçoit pas comment ceux qui peuvent avoir la même expérience restoient encore attachés à des doctrines dont les résultats ont été si funestes. (On applaudit à cette déclaration franche et loyale.)

M. Cuvier confirme, sur le collége de Vendôme, l'explication donnée par M. Piet. M. Royer-Collard trouve la loi inutile, immorale dans son principe, et fausse tout à la fois dans l'esprit et les mœurs de la nation. M. de Marcellus répond aux discours contre la noblesse, et rappelle ces mots de ce bon Roi qui tenoit à honneur de se dire le *premier gentilhomme de son royaume*. M. de Cordoue soutient son amendement, et prétend que l'article proposé est inintelligible.

M. C. Perrier, après quelques digressions qui sont plusieurs fois interrompues, produit le catéchisme de Soissons. (Grande agitation.) M. Foy est vivement interpelé par M. de Lastours, qui déclare que ce catéchisme n'est point enseigné. M. C. Perier se plaint ensuite que M. de Montmorency a semblé, dans son discours, accuser quelques membres de professer des principes démagogiques. M. de Villèle donne ses explications sur le catéchisme déjà cité. Tous les amendemens sont rejetés. La clôture est prononcée. M. de Girardin déclare qu'il n'a eu aucune intention malveillante en parlant de M. de Montmorency; la distinction des classes, sans autre explication, lui présente une latitude effrayante, et contraire à la monarchie constitutionnelle. (Mouvemens d'impatience.) M. Lainé profite des explications de...

nées par M. Royer-Collard, et parle pour l'article. Cet effroyable cri, dit-il, *à bas les prêtres! à bas les nobles!* est-il condamnable? Votre cœur et votre silence me répondent affirmativement; il n'existe cependant aucune loi pour le punir. M. Manuel s'oppose à la clôture; il trouve la disposition inapplicable. (Aux voix.) M. Chifflet se glorifie des récriminations auxquelles il a été en butte à cause de son rapport. L'article est adopté à une grande majorité. La gauche ne vote pas. M. Mestadier développe une proposition additionnelle, qui est rejetée à une foible majorité.

L'assemblée de charité que nous avions annoncée dans notre avant-dernier numéro, s'est tenue, à deux heures, à Saint-Sulpice. La nef étoit remplie d'un auditoire nombreux et choisi. M. l'archevêque de Paris, MM. les évêques du Mans et de Soissons, et plusieurs évêques nommés, étoient dans le banc d'œuvre. A deux heures un quart, M. l'abbé de Maccarthy est monté en chaire. Il avoit pris son texte du livre d'Esdras: *Et surrexerunt sacerdotes et levitæ ad ædificandum templum Domini, universique adjuverunt manus eorum in vasis argenteis et aureis, in substantiâ, in suppellectili....*

C'est un beau et touchant spectacle, a dit l'orateur, de voir le peuple de Dieu, au retour d'une longue captivité, oublier tous les soins de ce monde pour ne penser qu'à la maison du Seigneur. Les murs de Jérusalem ne seront point rebâtis, les champs paternels ne seront point ensemencés, jusqu'à ce qu'on ait rétabli le sanctuaire du Dieu d'Israël. Et nous, qui sortons aussi d'une longue captivité; nous, qui avons été éprouvés aussi par de violentes tribulations, serons-nous moins zélés pour l'honneur de nos temples? Ecoutez, chrétiens; écoutez François; c'est l'Eglise votre mère, portant encore les tristes marques de ses chaînes, qui vient réclamer pour elle-même la charité qu'elle vous enseigne à exercer envers tous. Je viens plaider ici sa cause; je suis auprès de vous l'intercesseur de celle qui tous les jours intercède si puissamment auprès de Dieu pour vous-mêmes. Je montrerai, dans une première partie, les motifs qui vous presse à secourir cette mère affligée; et, dans la seconde, j'indiquerai les moyens qui sont en votre pouvoir.

Deux sortes de motifs nous sollicitent à secourir l'Eglise: notre devoir et notre intérêt. C'est pour nous un devoir de religion comme chrétiens; comme François, c'est un devoir de reconnoissance et de justice.

Premier devoir, comme chrétiens. J'étendrai ma main sur les nations, a dit le Seigneur, et j'élèverai à leurs yeux le signe de mon Christ; elles viendront apporter à vos pieds leurs trésors, les rois seront vos nourriciers; ils se prosterneront devant vous, et baiseront la poussière de vos pieds. Ainsi parloit le Seigneur à son Eglise; et pour vous montrer que ces promesses s'adressent aussi à l'Eglise, même dépouillée de son ancienne splendeur, écoutons son divin Epoux dans l'Evangile: Lorsque vous irez porter mon nom parmi les nations, disoit-il à ses disciples, entrez dans les maisons; si les villes et les maisons se ferment devant vous, secouez contr'elles la poussière

de vos pieds. En vérité, je vous le dis : Sodome et Gomorrhe ne seront pas traitées avec plus de rigueur au jour du jugement, que ces villes inhospitalières. Qui ne seroit effrayé d'une telle menace ?

Le Sauveur dit ailleurs : En vérité, je vous le dis, ce que vous refusez à l'un de ces petits, vous me le refusez à moi-même. Si c'est un grand crime de laisser périr, faute de secours, le plus petit enfant dans la classe la plus abjecte, quel sera le crime d'étouffer, par son avarice, une vocation sacerdotale. Cet enfant vous dira : Notre Seigneur, au jour du jugement, étoit un vase d'élection ; je l'avois appelé comme Samuël ; il devoit, comme Elie, être enflammé de zèle pour la gloire de Dieu ; comme Paul, porter mon nom devant les nations ; comme Ambroise, opposer un cœur invincible aux passions des princes ; comme Augustin, défendre ma doctrine par son génie ; comme Vincent de Paul, montrer tout ce que peut la charité évangélique pour le bien de l'humanité souffrante. Il auroit fait peut-être d'innombrables conquêtes à la foi. C'est un prêtre, c'est un apôtre que vous avez étouffé dans son berceau. Or, mes frères, ce n'est pas ici d'un seul enfant qu'il s'agit, c'est de toute l'espérance du sanctuaire, c'est de tout le sacerdoce qu'il dépend de vous de perpétuer et d'éteindre.

Second devoir, comme François. O noble contrée, la plus belle partie de l'Europe ; toi qui, avant nos derniers malheurs, excitois l'envie de tes voisins, qui te distinguois avec tant d'éclat dans les sciences et dans les arts ; toi qui pouvois t'enorgueillir, et des monumens du goût, et des productions du génie, et des efforts de ta puissance, et de l'immensité de tes trésors ; d'où te venoit tant de gloire et de prospérité ? n'est-ce pas ton Eglise qui t'avoit élevée à un si haut degré de splendeur ? Oui, c'est la religion qui civilisa d'abord les Francs venus des forêts de la Germanie ; c'est l'Eglise qui ouvrit nos premières universités, qui conserva dans les monastères les monumens de l'antiquité, défricha les forêts, et donna dans ses conciles les modèles de nos assemblées, et des règles pour notre législation. C'est à l'église gallicane que l'Etat dût ses plus habiles ministres, les Suger, les d'Amboise, les Richelieu, les Fleury. Le clergé tenoit le premier rang dans les Etats de nos provinces, et vous savez s'il y soutenoit dignement l'honneur du nom françois. Dans des temps plus rapprochés de nous, dans cette assemblée fameuse où tant de droits, d'établissemens et d'institutions furent renversés, le clergé se montra digne encore de son ancienne splendeur. Pouvoit-il signaler par une conduite plus courageuse et plus noble les derniers momens de son existence politique ? pouvoit-il s'ensevelir avec plus de gloire sous les ruines confondues de la religion et de la monarchie ? François, ce clergé, si constamment calomnié et poursuivi par la haine, ne pourroit-il pas vous adresser ces paroles de l'Evangile : *Multa opera bona feci in vobis ; propter quod eorum me lapidatis ?* Est-ce parce que j'ai nourri vos pauvres, que vous m'arrachez les moyens de les secourir ? est-ce parce que j'ai défriché vos terres, que vous me refusez la plus petite portion du sol dans cette grande contrée ? est-ce parce que je vous ouvrois les trésors de

la sagesse et de la vie spirituelle, que vous vous élevez contre moi, et que vous me vouez au mépris, lorsque vous ne versez pas mon sang?

Notre intérêt nous presse également de consoler et de secourir l'Eglise dans sa détresse. M'adressant à des cœurs religieux et chrétiens, je n'aurois qu'un mot à leur dire : Voulez-vous que cet autel tombe, que Jésus-Christ sorte de ce tabernacle, que cette chaire devienne muette, que ce temple ne retentisse plus des cantiques saints, qu'une eau purifiante n'arrose plus la tête du nouveau né? voulez-vous enfin qu'il n'y ait plus de prêtres? Une si effrayante perspective suffiroit pour vous émouvoir, et vous disposer aux plus généreux sacrifices. Mais je passe un instant sous silence vos grands intérêts, ceux de votre salut, et j'appelle votre attention sur des considérations d'un autre ordre, et qui cependant vous touchent aussi d'une manière prochaine et directe.

Que les grands, que les riches, que tous ceux qui ont besoin de stabilité et de repos, sachent que les intérêts de l'Eglise sont aussi ceux de leur rang, de leur tranquillité, de leur fortune. Voyez-vous autour de vous ce qui se prépare? sentez-vous ce qui se remue? entendez-vous ce qui se crie? Le même parti qui frémit à l'aspect de cette garde fidèle rangée autour du trône, s'indigne aussi du dévoûment des hommes apostoliques qui évangélisent les diverses parties du royaume. Oui, les ennemis de notre bonheur et de notre repos savent très-bien ce dont vous n'êtes peut-être pas assez pénétrés vous-mêmes, que la religion peut seule assurer la tranquillité d'un peuple. Ces missionnaires qui parcourent nos villes et nos campagnes sont aussi des soldats qui combattent pour le salut de la France. Ces temples qui retentissent de la voix puissante de la piété et des prières unanimes des fidèles sont aussi des forteresses non moins redoutables aux ennemis du dedans, que nos places fortes le sont aux ennemis du dehors. Nous l'avons vu; quand le jour de nos désastres fut arrivé, le sacerdoce fut la première victime qu'immola la philosophie. La magistrature, la noblesse, toutes les institutions antiques et respectables furent ensuite frappées. Ce fut alors qu'un peuple sans Dieu ne craignit pas de porter des mains parricides sur l'oint du Seigneur. L'autel une fois renversé, le trône n'est pas loin de sa chute.

Apprenez donc de vos ennemis, mes frères, quel zèle vous devez avoir pour votre Eglise. Que leur haine soit la mesure de votre amour. En vain, nous en avons la confiance, ils auront conjuré; Dieu se rit de leurs projets : *Hi in curribus et hi in equis; nos autem in nomine Domini nostri... Ipsi obligati sunt et ceciderunt, nos autem surreximus et erecti sumus.* L'orateur a paraphrasé ce passage de la manière la plus énergique et de la plus vraie, et a montré l'impie tombant à chaque instant dans sa marche embarrassée et dans ses pénibles efforts, tandis que le chrétien qui s'appuie sur le secours d'en haut s'élève du sein de l'abattement, et montre un front supérieur aux revers.

En commençant sa seconde partie, l'orateur a annoncé que le reste

de son discours ne seroit plus qu'un entretien familier. J'écarterai par ma simplicité, a-t-il dit, le soupçon de chercher à vous surprendre par l'appareil de l'éloquence. Aussi bien ne convient-il pas à mon caractère de suppliant de paroître pompeux et brillant. Je dois me montrer humble et modeste, pour parler des besoins et pour invoquer des secours. J'ai vu le tableau de notre clergé, et mes yeux l'ont plusieurs fois arrosé de larmes. 1°. Le nombre des prêtres actuels est insuffisant ; la moitié du clergé françois est hors de service ou sexagénaire ; ce qui reste se monte à peine à vingt mille. Quelle triste ressource pour une population de plus de vingt-cinq millions d'ames ! Il y a en France quatre mille paroisses sans pasteurs ; ainsi, en supposant, d'après le calcul le moins affligeant, que chacune de ces paroisses peut contenir mille ames, voilà donc quatre millions de François privés des secours de la religion. 2°. Le nombre des prêtres ordonnés chaque année n'égale pas celui des prêtres que la mort nous enlève. C'est donc chaque année une progression décroissante, et nous faisons chaque année de nouveaux pas vers une extinction totale du sacerdoce.

Je devrois peut-être m'arrêter ici, descendre de cette chaire, et vous laisser à vos propres réflexions ; mais je ne puis me refuser à vous présenter quelques considérations sur l'œuvre pour laquelle vous êtes ici rassemblés. Ici l'orateur a rappelé les moyens pris par les évêques pour réparer les pertes du sanctuaire ; il a fait sentir l'importance des petits séminaires, et les justes motifs que chaque classe avoit de les soutenir, et de dédommager l'Eglise de ce qu'elle a perdu. N'auriez-vous pas, a-t-il dit, recueilli quelques débris de ce vaste naufrage, et n'est-ce pas pour vous une nouvelle raison de consoler notre mère commune dans sa détresse ? Nous nous étonnons quelquefois de voir de grandes familles s'éteindre ; ne seroit-ce pas parce qu'elles sont devenues stériles pour le sanctuaire ? Mères chrétiennes qui demandez un fils au Très-Haut, promettez-lui de le consacrer au service des autels, et peut-être vous verrez revivre l'honneur de votre race. Mais, si vous ne pouvez soutenir le sanctuaire par vos enfans, consolez-le du moins par vos libéralités.

La péroraison étoit encore tirée d'Esdras, à l'endroit où il est dit que tous travailloient à l'envi à reconstruire le temple, et que les plus pauvres se réunissoient plusieurs ensemble pour fournir la troisième partie d'un sicle. Nous ne souffrirons pas, disoient ces pieux Israélites, qu'il manque rien à la splendeur de la maison de Dieu, et pour les offrandes, et pour les holocaustes, et pour le chant des prières, et pour le nombre des ministres. Chrétiens, aurons-nous moins d'ardeur pour le service de nos temples, et pour la perpétuité du sacerdoce ? Ici M. de Maccarthy a rendu hommage à la sollicitude active de plusieurs dames pieuses qui se consacrent à recueillir les dons pour les petits séminaires.

Le discours terminé, M. l'archevêque a donné le salut. La quête a été faite par Mmes. les comtesses de Périgord et Léon de Juigné, nièces toutes deux de prélats dont le nom est cher à l'église de Paris. On dit que cette quête a produit plus de 6000 fr.

Triomphe de l'Evangile, ou *Mémoires d'un Homme du monde revenu des erreurs du philosophisme moderne*; traduit de l'espagnol par M. Buynand des Echelles (1).

Si jamais le nom d'un auteur ajoute quelque intérêt à l'examen de son ouvrage, c'est surtout lorsqu'il s'agit d'un livre tel que celui-ci. L'écrivain à qui on le doit fut bien véritablement un chaud partisan des mêmes doctrines qu'il combat ici; et ses erreurs, comme son retour, ont eu le plus grand éclat parmi sa nation, et méritent d'être racontés.

Paul Olavide, né, vers 1726, à Lima, capitale du Pérou, montra dès sa jeunesse beaucoup de goût pour les lettres, et de capacité pour les affaires. Il n'avoit que 20 ans lorsqu'il fut nommé auditeur de la province de Lima. Il fut témoin du terrible tremblement de terre qui, le 28 octobre 1746, détruisit presqu'entièrement la capitale du Pérou. On dit qu'Olavide montra dans cette circonstance beaucoup d'activité et de prudence. Il est difficile de supposer qu'un jeune homme de 20 ans ait pu avoir encore assez d'influence et d'autorité pour être fort utile à ses compatriotes dans une telle calamité; toutefois on assure qu'il déploya un grand zèle pour réparer les désastres de la ville. Dépositaire des sommes qui lui avoient été confiées par des victimes du tremblement de terre, et voyant que ces sommes n'étoient pas réclamées par les héritiers, il crut pouvoir les employer à des construc-

(1) 4 vol. in-8°.; prix: 18 fr. et 23 fr. 50 c. franc de port. A Lyon, chez Jannon; et à Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

tions publiques, et il fit bâtir une église et un théâtre. Cet emploi excita des plaintes, et Olavide fut mandé en Espagne pour y rendre compte de sa conduite. Ayant été transféré sous caution à Léganez, près Madrid, il s'y maria à une riche veuve, et obtint, par les relations que lui donna cette alliance, un jugement qui l'acquitta. Il se livra au commerce, voyagea pour son plaisir et ses affaires, et vint à Paris, où il adopta aisément les opinions qui commençoient à prévaloir dans quelques sociétés. A Madrid, sa maison étoit montée dans le goût françois; il y avoit élevé un théâtre, et y faisoit jouer des pièces par des jeunes gens qu'il formoit lui-même à la déclamation.

Ses compatriotes du Pérou lui confièrent le soin de défendre leurs intérêts à la cour. On dit qu'il seconda le comte d'Aranda lors de l'expulsion des Jésuites. Il devint secrétaire de légation de ce ministre en France, fit un voyage d'Italie, et fut nommé intendant de l'Andalousie. On le chargea spécialement de faire prospérer la colonie nouvelle, que le gouvernement venoit d'établir dans la Sierra-Morena. Son activité et son intelligence se déployèrent dans cette mission; mais en même temps il ne craignit pas de choquer l'esprit des peuples par des mesures dont il avoit pris l'idée dans les écrits ou les conversations des philosophes françois. Ses amis avouent que ses saillies imprudentes, son ton frondeur et ses innovations brusques, apportèrent des obstacles au succès de ses soins; il rédigea pour sa colonie des statuts en soixante-dix-neuf articles, dont l'un excluoit toute communauté religieuse. Une ordonnance particulière annuloit les donations pieuses par testament, et interdisoit les rétributions accoutumées pour des prières en faveur des morts. Ses plaisanteries sur des pratiques pieuses, sur le jeûne, sur les fêtes, et sur beaucoup d'autres objets relatifs à la religion, achevèrent d'éveiller l'attention sur lui,

et il s'aliéna en même temps la noblesse par plusieurs des actes de son administration.

En novembre 1776, Olavide fut tout à coup arrêté et traduit dans les prisons du Saint-Office. On l'accusoit de s'exprimer avec mépris sur les docteurs les plus respectés dans l'Eglise, d'avoir qualifié de barbare l'institut des Chartreux, d'avoir rassemblé dans sa bibliothèque les écrits des nouveaux philosophes, et d'avoir établi avec eux des relations d'amitié, ou des correspondances. Il avoit, entr'autres, montré une lettre de Voltaire, qui lui disoit : *Il seroit à désirer que l'Espagne eût quarante personnes comme vous.* Olavide nia plusieurs des faits, s'efforça d'atténuer les autres, avoua ses imprudences ; mais protesta contre l'accusation d'hérésie. Le 24 novembre 1778, il y eut à son sujet un *auto-da-fé* particulier (1) et à huis-clos, dans la salle de l'inquisition de Madrid ; on y appela soixante personnes, presque toutes de la haute noblesse, et auxquelles il paroît qu'on avoit voulu donner par là une leçon de prudence ; Olavide y parut en habit de pénitent ; cependant on le dispensa de porter le *san benito*, et la corde de jonc au cou. Il fut accusé d'avoir avancé soixante-six pro-

(1) Quand nous entendons parler d'*auto-da-fé*, nous nous figurons tout de suite des supplices et du sang, ou un bûcher et des flammes. On appeloit *auto-da-fé*, ou *acte de foi*, la promulgation de toute sentence qui condamnoit à une peine quelconque, à la prison, à l'amende, à quelque pénitence corporelle, etc.

Un écrivain récent, qui a raconté les traverses d'Olavide, semble les attribuer au fanatisme ou au manège de François Rabago, Jésuite, confesseur de Ferdinand VI ; et de Joachim de Eleta, Récollet, confesseur de Charles III, et depuis évêque d'Osma ; don Llorente paroît partager ce sentiment, et qualifie ces deux religieux de gens *ignorans, superstitieux, et connus par leur zèle aveugle pour la cour de Rome*. Il est reçu en effet que l'on mérite tous ces titres quand on n'est pas aussi philosophe que les deux écrivains dont nous parlons. Mais je suis persuadé qu'Olavide lui-même, revenu à la religion dans son exil, auroit jugé les deux confesseurs avec moins de sévérité.

positions plus ou moins répréhensibles, et soixante-douze témoins furent entendus. La sentence le déclara convaincu d'hérésie formelle, et, comme tel, le bannit de la cour et de toutes les grandes villes, le priva de ses biens et honneurs, lui interdit les habits précieux, et lui assigna un couvent où il devoit passer huit ans dans les exercices de religion. A la lecture de cette sentence, Olavide s'évanouit; revenu à lui, il reçut l'absolution, lut et signa sa profession de foi, et fut ramené dans sa prison. Les personnes qui avoient été mandées à ce spectacle ne furent d'ailleurs point inquiétées.

Olavide n'étoit pas rigoureusement surveillé dans son couvent; il s'échappa, et passa en France. Il avoit eu le temps, avant son jugement, de mettre la plus grande partie de sa fortune à l'abri. Il demeura quelque temps à Toulouse, voyagea en Suisse, et vint à Paris, où il se fixa, sous le nom de *comte de Pilos*. Il y vivoit dans la société des gens de lettres, regardé par les philosophes comme un martyr de la cause; Marmontel, dans un discours en vers *sur l'Espérance de se survivre*, qu'il lut à l'Académie françoise, célébra le dévoûment d'Olavide, et voua ses juges à l'exécration. Cependant le réfugié espagnol commençoit lui-même à être moins épris des principes et des opinions dont il s'étoit fait l'apôtre. L'âge, la réflexion, le malheur, le ramenoient insensiblement à la religion. La révolution acheva de le détromper; il en vit les excès avec horreur. Il se retira, en 1791, à Meung-sur-Loire, dans la maison de plaisance des évêques d'Orléans, qu'avoit achetée le banquier Le Couteulx du Molai. Sensiblement affecté des maux de la religion, il les déploroit hautement comme l'ouvrage des philosophes; il ne se bornoit pas à la spéculation, et suivoit avec exactitude toutes les pratiques d'une piété éclairée. C'est ce que nous pouvons attes-

ter, ayant habité nous-mêmes la petite ville où le comte de Pilos résidoit.

La victime de l'inquisition n'échappa point à une inquisition plus rigoureuse. Le 16 avril 1794, un ordre du comité de salut public mit Olavide en prison dans la maison d'arrêt d'Orléans; il vit de près les folies et les crimes de cette époque. Son ame en fut profondément pénétrée, et il s'attachoit davantage à la religion à mesure que l'impiété se signaloit par plus d'excès et de blasphêmes. Il médita les preuves du christianisme, et le fruit de ses réflexions fut le livre que nous annonçons, et où l'auteur présente un ennemi de la religion ramené peu à peu à elle. Quelques-uns n'ont voulu voir dans cet ouvrage qu'un moyen imaginé par Olavide pour se faire ouvrir les portes de sa patrie. Mais quiconque y jettera les yeux, y reconnoîtra aisément le ton d'un homme convaincu de ce qu'il disoit. La *Préface* seule rappelle les conversations les plus habituelles du comte Pilos, et la douleur qu'il témoignoit dans le temps où chaque courrier lui apportoit dans sa retraite la nouvelle d'un outrage fait à Dieu, ou d'un crime commis envers l'humanité. Sa conversion fut donc aussi éclatante que sincère. Désenchanté du monde, il retourna en Espagne, où son livre eut un grand succès; il resta peu à Madrid, et se retira en Andalousie auprès d'une parente âgée.

C'est de là qu'il écrivit, en 1800, à l'administration des hospices d'Orléans, une lettre qui fut rendue publique par la voie des journaux. Il y annonçoit qu'il restituoit à l'Hôtel-Dieu d'Orléans une ferme appelée *Porcheresse*, valant de 15 à 1800 fr. de rente. Il n'avoit jamais eu, dit-il, en achetant ce bien, l'intention de se l'approprier, et il en avoit employé le revenu en bonnes œuvres; s'il ne s'en étoit pas dessaisi plus tôt, c'est qu'il redoutoit les dispositions du directoire. On peut voir un extrait de cette lettre dans les *Annales*

philosophiques, chez Adr. Le Cleré, t. II, p. 185.

C'est le dernier trait que nous connoissions de la vie publique d'Olavide; il mourut dans sa retraite, en 1803, étant âgé de 78 ans, et ayant vécu plusieurs années dans les pratiques de la religion. Il faut donc le joindre aux philosophes que le spectacle de la révolution a détrompés, et qui ont expié par leur conduite et leurs écrits les erreurs de leur jeunesse. Dans un autre article nous rendrons compte de son livre, et on y trouvera de nouvelles preuves de la solidité de ses principes, et de la sincérité de ses sentimens sur l'article de la religion.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Une lettre particulière, reçue d'un prélat et datée de Rome, le 18 janvier, confirme ce que nous avons dit précédemment de la santé du saint Père.

— Mgr. Marie-Jean-Philippe Dubourg, évêque de Limoges, est mort dans sa ville épiscopale, le 31 janvier dernier, au soir. Il étoit malade depuis quelque temps, et a souffert, dans ses derniers jours, de grandes douleurs, sans que sa résignation et sa patience en parussent altérées. Les derniers sacremens lui furent administrés le 30: le prélat les reçut avec de grandes marques de piété. Il emporte les regrets du clergé et des fidèles. Bon, pieux, plein de zèle et de charité, assidu dans son diocèse, il étoit sans cesse occupé du bien de son troupeau, et marquoit ses visites pastorales par des bienfaits. M. Dubourg étoit né à Toulouse le 23 août 1751. Il étoit, avant la révolution, chanoine de la métropole de cette ville, et fut un des grands-vicaires du diocèse dans les temps de troubles. Il occupoit le siége de Limoges depuis le concordat, et y laisse des établissemens précieux formés par ses soins. Outre le grand séminaire de Limoges, il y a des séminaires nombreux et florissans à Servières, à Ajain, et au Dorat. Le prélat étoit fort attaché au saint Siége, et il en a donné des preuves dans le temps du concile. Il avoit toutes les nouveautés en horreur, et il les combattit de tout temps avec zèle. Le chapitre de Limoges a continué les grands-

vicaires de M. l'évêque, et leur a adjoint M. Mousnier-Buisson, archiprêtre de la cathédrale.

— Le 2 février, fête de la Purification de la sainte Vierge, M. l'abbé Letourneur, prédicateur ordinaire du Roi, a ouvert à la cour la station du carême, par un discours sur la soumission à la volonté divine. Dans la première partie, il a montré l'obligation de cette vertu chrétienne. Dans la seconde, il en a développé les qualités, qu'il a réduites à trois, l'humilité, la confiance et la générosité. Il s'est félicité, dans son exorde, d'avoir à prêcher une vertu si importante devant un Prince qui en a donné lui-même de si beaux exemples, et de qui l'on peut dire ce que nous lisons de David dans l'Ecriture : *Sicut angelus Dominus meus ut neque maledictione neque benedictione moveatur*. L'orateur a montré, dans ce discours, autant de facilité et d'élégance dans la composition et le style, que de solidité et de piété, tant pour les pensées que pour les applications de l'Ecriture. Les Princes et Princesses de la famille royale étoient tous présens.

— Il paroît que les presses libérales, dont nous remarquions il y a quelques jours l'activité pour multiplier les mauvais livres, redoublent en ce moment de zèle pour prévenir la loi qui se discute actuellement à la chambre. On travaille, dit-on, jour et nuit soit à imprimer des pamphlets récens, soit à remettre au jour d'anciens écrits dans le même sens. On nous a cité un auteur, bien connu par ses opinions et par son zèle à les propager, qui se hâte d'achever une brochure de circonstance, où il versera le ridicule à pleines mains sur les prêtres, sur le gouvernement, sur les royalistes, sur les vieilles doctrines, etc. Il est de mode de se récrier, dans ce parti, que la presse va être asservie, que les lumières vont être étouffées, et qu'il faut s'empresser de profiter du peu de liberté qui nous reste. Ces alarmes affectées ont pour but d'engager les amateurs à acheter sans délai les mauvais livres qu'on leur présente. On sait très-bien, d'ailleurs, que le gouvernement ne prétend point ôter une liberté raisonnable. Ce n'est pas l'excès de la sévérité que l'on peut craindre à cet égard ; mais il devient urgent de réprimer les abus et les excès d'une licence qui ne connoît plus de bornes. Puisse l'autorité prendre à cet égard toutes les mesures què réclament les intérêts de la religion et de la monarchie! On pourroit regretter qu'un sage et religieux député, M. de Floirac, ait cru devoir retirer l'a-

mendement qu'il avoit proposé contre la réimpression des mauvais livres. Des magistrats lui ont représenté, dit-on, que les lois existantes suffisoient pour remédier au mal. Si cela est, comment se fait-il que, depuis quelques années, on ait laissé se multiplier à un degré si affligeant tant d'éditions nouvelles, remplies des plus funestes doctrines ou des plaisanteries les plus répréhensibles sur des objets importans? On poursuit, en ce moment, des éditions commencées de Voltaire, de d'Alembert, de Diderot, etc. Je viens de voir annoncer, dans un journal, une traduction espagnole de *la Contagion sacrée* ou *Histoire naturelle de la superstition*, 2 vol. in-18. Quel peut être le but de la réimpression de cette plate et triste production d'un des auteurs les plus décriés du dernier siècle, si ce n'est d'avilir la religion? En quoi de tels ouvrages sont-ils favorables aux progrès des lumières? Espérons que la loi nouvelle et le bon esprit des chefs de l'administration, éveilleront enfin l'attention des divers agens de l'autorité, et amèneront des mesures efficaces contre la distribution de ces poisons, que nous allons répandre jusque dans les Etats voisins, après en avoir infecté notre propre pays.

— L'érection de l'archevêché de Reims ayant fait passer le département des Ardennes sous la juridiction de ce siége, MM. les membres du conseil général de ce département ont témoigné à M. l'évêque de Metz tous les sentimens de respect et de reconnoissance qu'ils conservent pour les qualités de ce prélat, et pour les services qu'il a rendus pendant son administration. M. le vicomte de Rémond, président du conseil, a écrit en son nom à M. l'évêque une lettre datée du 29 décembre dernier, et qui exprime toute la gratitude des habitans des Ardennes, et le désir que le prélat veuille bien continuer à se souvenir d'eux dans ses prières. M. Hermand, préfet du département, a joint ses remercîmens et ses hommages à ceux de ses administrés. Les deux lettres étoient accompagnées d'un don aussi précieux par sa valeur que convenable par son objet; il consiste en un calice en vermeil avec sa patène, deux burettes et un bassin, aussi en vermeil. Sur le pied du calice, sont gravés ces mots: *à Mgr. Jauffret, évêque de Metz, le département reconnoissant des bienfaits de son épiscopat.* M. l'évêque de Metz, touché de ce témoignage d'intérêt et d'attachement de la part de ses anciens diocésains, en a remer-

cié M. le préfet des Ardennes, et M. le président du conseil général par des lettres, où il montre toute sa sensibilité pour leurs procédés, et promet de conserver toujours une tendre affection pour les fidèles des Ardennes et pour leurs dignes magistrats. Cet exemple nous a paru précieux à recueillir; outre qu'il est flatteur pour M. l'évêque de Metz, il montre quels sont les sentimens des peuples pour leurs évêques, et quels liens de charité et de reconnoissance unissent les pasteurs et les troupeaux.

— M. Minot, missionnaire à Saint-André, Ile Bourbon, avoit entrepris de bâtir une église pour sa paroisse, et il y a réussi. Cette église a cent trente pieds de long sur cinquante-six de large, et a trois nefs; elle est carrelée en marbre, et couverte en ardoise, tandis que celles du pays sont mal construites et mal tenues. Les colonnes sont de l'ordre toscan. Cette église coûtera à peu près 100,000 fr. Il a fallu tout le zèle et la persévérance du pasteur pour triompher des obstacles. On traitoit son entreprise de folie; on le blâmoit de ne s'être point adressé aux hommes de l'art, et de n'avoir point suivi les coutumes de la colonie. Le succès l'a justifié. Le gouverneur lui-même, M. Freycinet, a voulu voir cette nouvelle construction, et en a été très-content. Il a donné 12,000 fr. pour la décoration de l'église, qui a dû être bénite à la fête du saint patron, le 30 novembre. Des ornemens sacerdotaux, un calice, une garniture d'autel, avoient été envoyés d'Europe à M. Minot pour sa paroisse. Les missionnaires travailloient toujours avec zèle à ramener les peuples à la religion. M. Pastre avoit été tellement accablé des travaux de la mission, que sa santé en avoit souffert. Cet ecclésiastique est aujourd'hui préfet apostolique, et son mérite, comme sa piété, promettoient d'importans services à la colonie, qui laissoit encore beaucoup à désirer sous le rapport de la pratique de la religion et de la réforme des mœurs.

— La commission ecclésiastique, formée à Francfort par plusieurs princes protestans pour les affaires catholiques, a repris ses séances depuis la bulle donnée par le souverain Pontife sur ces matières. Il y a déjà eu sept séances, ce qui, joint aux quarante-neuf séances tenues précédemment, fait cinquante-six. On croit qu'il n'y aura plus que quelques séances, et on n'attend que des instructions que doivent recevoir quelques-uns des plénipotentiaires. La commission a

fait traduire la bulle pontificale, et s'occupe de la rédaction des déclarations que doivent publier les Etats intéressés. M. Koller, évêque d'Evara et suffragant à Rottenbourg, est chargé par la cour de Rome de vérifier les dotations promises pour l'entretien du clergé dans les divers diocèses.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. MONSIEUR a envoyé 250 fr. pour les victimes d'un incendie à Saint-Cyr en Arthies (Seine et Oise), et Mgr. le duc d'Angoulême 500 fr. pour les victimes d'un pareil malheur à Héméville, arrondissement de Compiègne.

— A Mezenay (arrondissement d'Autun) un violent incendie ayant ruiné cinq familles, S. A. R. MONSIEUR leur a envoyé 800 fr., MADAME 300 fr., Mgr. le duc d'Angoulême 500 fr.

— LL. AA. RR. MADAME et Mgr. le duc d'Angoulême ont accordé un secours de 350 fr. à un gendarme de Chorges (Hautes-Alpes) dont la maison, son unique bien, a été naguère la proie d'un incendie. Mgr. le duc d'Angoulême y a ajouté une somme de 500 fr. pour les autres incendiés du même village.

— Mgr. le duc d'Angoulême et MADAME ont fait remettre 200 fr. pour un enfant de l'arrondissement de Corbeil, à qui on a été obligé de couper le bras à la suite d'une chute.

— Un pauvre charbonnier du village de Fontain (Haute-Marne) a perdu, en une seule nuit, sa maison, ses granges, ses récoltes, et quatre enfans, devenus la proie des flammes. S. A. R. MONSIEUR s'est empressé de venir à son secours.

— Nous avions soin jusqu'ici de recueillir les preuves de la libéralité de nos Princes; mais ces traits de générosité se multiplient tellement que nous craignons d'être réduits à ne pouvoir plus les énumérer. Nous apprenons encore en ce moment que MONSIEUR a envoyé 400 fr. à une famille de l'arrondissement de Gaillac, ruinée par un incendie, et 500 fr. à des familles pauvres de l'arrondissement d'Abbeville, désolées par des épidémies.

— La commission de censure a cessé ses fonctions dimanche soir; les journaux du mardi n'ont plus été revus par elle.

— Une ordonnance du Roi, du 29 janvier, nomme les présidens des collèges électoraux qui sont convoqués pour le 15 février prochain; ces présidens sont, pour le 2e. arrondissement électoral de la Loire, M. le comte Léon de Lévi; pour le 4e. arrondissement de la Moselle, M. Durand, ancien conservateur des forêts; et pour le 1er. arrondissement de Tarn et Garonne, M. le marquis de Bellissent. A Paris, le président du 4e. arrondissement est M. Le Grand de Vaux, un des maires de Paris; les vice-présidens sont, M. le marquis de Fraguier, et M. Leprieur de Blainvilliers, aussi un des maires.

— MM. Colin de Sussy, La Vigerie, Hains et David, sont nommés administrateurs des douanes; les places d'inspecteurs-généraux sont supprimées.

— M. Hermann est nommé directeur des travaux politiques au ministère des affaires étrangères, et remplira les mêmes fonctions que M. de Rayneval, nommé, il y a deux mois, à l'ambassade de Berlin.

— M. de Portets, professeur de droit naturel à l'Ecole de Droit de Paris, a été nommé, sur la présentation de M. le ministre de l'intérieur, professeur au collége de France, en remplacement de M. le marquis de Pastoret; il avoit été désigné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Les amis de la religion et de la monarchie ne peuvent qu'applaudir à un tel choix : M. de Portets n'est pas moins recommandable par la pureté de ses principes, que distingué par ses talens.

— M. de Vatimesnil, secrétaire-général du ministère de la justice, et Edouard de Peyronnet, substitut à Bordeaux, sont nommés maîtres des requêtes en service ordinaire.

— MM. Jauffret et Fumeron d'Ardeuil, maîtres des requêtes en service ordinaire, passent, en cette même qualité, l'un au comité de l'intérieur, l'autre à celui des finances.

— M. l'abbé de Causans, aumônier du collége royal de Henri IV, a déposé entre les mains de M. Cochin, maire du 12e. arrondissement, la somme de 700 fr., produit d'une collecte pour les pauvres, faite parmi les fonctionnaires et élèves de ce collége.

— Le collége électoral de l'arrondissement de Cambrai a nommé député M. Alexandre d'Estourmel; le nombre des votans étoit de 302, sur lesquels M. d'Estourmel a eu 165 voix. M. Cottrau, président du collége, en a eu 144. M. d'Estourmel étoit de la chambre de 1815, et y votoit avec la minorité.

— A Lyon, le nombre des votans étoit de 570; la majorité absolue étoit de 286. M. Couderc, négociant, en a eu 306, et M. Delorme, candidat royaliste, 231. M. Couderc a été proclamé député.

— A Vesoul, M. Galmiche, président du collége, a été nommé député; il a obtenu 115 voix sur 207 votans.

— Le collége électoral de Rochefort (Charente-Inférieure), a nommé député M. Audry de Puyraveau, qui a eu 160 voix sur 273 votans.

— Le 29 janvier, le lieutenant-général Pamphile de Lacroix a distribué au 29e. régiment d'infanterie de ligne les récompenses accordées par S. M. à cette troupe brave et fidèle. Les cris de *Vive le Roi!* mille fois répétés, ont exprimé leur reconnoissance.

— Des brigands se sont introduits dans l'église de Pibrac (Haute-Garonne), et ont enlevé un très-beau ciboire d'argent, l'ostensoir, et toute l'argenterie qui ornoit le tombeau de la bienheureuse Germaine. On est à la poursuite des auteurs de cette spoliation sacrilége.

— On avoit répandu des bruits alarmans sur des troubles qui auroient lieu à Brest, concurremment avec les mouvemens de Saumur et de Béfort. Si des malveillans avoient conçu de sinistres projets, ils ont été prévenus par les soins de l'autorité. M. de Chaulieu, préfet du Finistère, s'est rendu, le 12, à Brest, et a publié une proclamation pour tranquilliser les esprits.

— L'Irlande continue d'être infestée par des bandes de paysans dont on ne peut réprimer les excès et les pillages.

— Le *Constitutionnel* annonce que le prélat Ignace, ancien archevêque de Sarta, dont il fait un grand éloge, a quitté la Toscane, où il s'étoit retiré depuis quelque temps, pour aller rejoindre les insurgés du Péloponnèse.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 1er. février, M. Piet, après la lecture du procès-verbal, se plaint de l'inexactitude des journaux au sujet de l'amendement proposé par M. Mestadier, dans la séance précédente. On passe à l'ordre du jour, qui est la discussion sur les délits de la presse. M. Mestadier propose et soutient un nouvel amendement, qui a pour objet d'obliger le journal où une personne aura été nommée à insérer, dans l'espace de trois jours, une réponse qui pourra être double de l'article. *Adopté.*

L'article 10 est ainsi conçu : « Toute publication, vente ou mise en vente, exposition, distribution, sans l'autorisation préalable du gouvernement, de dessins gravés ou lithographiés, sera, pour ce seul fait, puni d'un emprisonnement de trois jours à un mois, et d'une amende de 10 fr. à 500 fr., sans préjudice des poursuites auxquelles pourroit donner lieu le sujet du dessin ». Il y a un amendement de M. Daunou, qui est absent. M. Chauvelin croit que l'article et l'amendement sont contraires au commerce des estampes et aux progrès des arts, et que la surveillance des commissaires de police peut suffire.

M. Foy se plaint qu'on veut faire une loi de la censure, qui bientôt peut-être s'étendra sur les dessins destinés à faire partie d'un ouvrage imprimé. M. Jacquinot-Pampelune fait observer que la censure des estampes n'est pas contraire à la charte, parce qu'elles ne sont pas une voie de publication d'opinion, mais une source de scandale beaucoup plus générale que les livres. M. Sébastiani combat l'article. M. Girardin le trouve inutile, l'intérêt des mœurs et de la tranquillité publique étant déjà garantie par d'autres lois. D'ailleurs il ne sera d'aucun effet; l'intérêt personnel est plus habile que la plus habile police : en quoi la tranquillité publique seroit-elle compromise à la vue d'un saule pleureur qui ombrageroit une terre nouvellement remuée? (Plusieurs voix : Vous remuez toutes les passions.)

M. Bonnet s'étonne qu'on reproche au ministère une loi si sage. M. Manuel propose un amendement, qui, aussi bien que celui de M. Daunou, est rejeté. On passe à la disposition suivante : « L'art. 10 de la loi du 9 juin 1819 est commun à toutes les dispositions du présent titre, en tant qu'elles s'appliquent aux propriétaires ou éditeurs du journal ou écrit périodique ». La commission a ajouté : « Les tribunaux pourront, en outre desdites condamnations, et suivant les cas, suspendre la publication des journaux ou écrits périodiques ». M. de Bouville propose et développe un amendement qui modifie celui de la commission, en substituant la censure momentanée du journal à la suspension.

M. de Saint Aulaire rejette les deux amendemens, comme étant à

peu près sujets aux mêmes inconvéniens. M. B. Constant parle dans le même sens. M. Mestadier propose une nouvelle rédaction de l'amendement de la commission. M. Lainé pense que l'article en question se rattache à l'article 3 de la loi proposée sur les journaux, et qu'ainsi la discussion en doit être envoyée jusqu'au moment où il s'agira de cette dernière. M. de Martignac trouve une grande différence entre ces deux dispositions ; la première étant purement pénale, et la seconde n'ayant pour objet que les cas d'un esprit ou d'une tendance générale contraire à l'ordre public. M. Courvoisier demande l'ajournement, de même que M. Royer-Collard. M. Chifflet soutient l'article pour compléter la loi pénale, dans le cas où la loi des journaux seroit rejetée.

M. Froc de la Boulaye reproduit les argumens de M. Lainé. M. Bonnet répond à l'objection de M. Lainé que la loi seroit facilement éludée, parce que le journal supprimé reparoîtroit le lendemain sous une autre forme ; la possibilité de la fraude ne peut faire rejeter une loi. M. Duvergier de Hauranne dit que cette reproduction seroit autorisée par l'expiration de la loi sur la censure. M. de Villèle combat l'article additionnel de la commission comme contraire à l'ensemble de la loi. L'article est écarté à la presque unanimité. M. Courvoisier développe une disposition additionnelle, qui a pour but de réduire, selon les circonstances, au-dessous du *minimum*, les peines d'emprisonnement et d'amende. Cet amendement est adopté.

Le 2 février, M. de Floirac, qui avoit proposé un amendement, le retire ; l'orateur ne peut se faire entendre, et M. Foy, qui avoit demandé la parole, paroît fort mécontent que l'article ait été ainsi retiré précipitamment. M. le président donne lecture de l'article 12 : « Dans le cas d'offense envers les chambres, ou l'une d'elles, par l'un des moyens énoncés en la loi du 17 mai 1819, la chambre offensée, sur la simple réclamation de l'un de ses membres, pourra, si mieux elle n'aime autoriser les poursuites par la voie ordinaire, ordonner que le prévenu sera traduit à sa barre. Après qu'il aura été appelé ou dûment appelé, elle le condamnera, s'il y a lieu, aux peines portées par les lois. La décision sera exécutée sur l'ordre du président de la chambre ». M. Chauvelin repousse l'article comme contraire à nos mœurs, puisqu'on ne peut être à la fois juge et partie ; à la Charte, qui défend de soustraire personne à ses juges naturels ; à la dignité de la chambre. Si l'article est adopté, il propose au moins un amendement dont l'objet principal est de donner un défenseur à l'accusé. M. de la Bourdonnaye pense que les raisonnemens et l'amendement du préopinant regardent moins l'article que ses formes d'exécution, et que la chambre cesseroit d'être un pouvoir indépendant, si elle se livroit à la juridiction des cours. M. Manuel reproduit les argumens de M. Chauvelin, et s'appuie surtout sur la conduite de la chambre en 1819, où le même projet de loi fut rejeté à la presqu'unanimité.

M. Lainé montre que, sans l'art. 12, l'art 7 déjà admis est inutile et illusoire, par l'impossibilité où se trouveroient les cours d'apprécier le corps du délit : les procès-verbaux de séances sont insuffisans ; on ne pourroit pas mieux s'appuyer sur les autres journaux. Appelleroit-on

les membres de la chambre ? cela donneroit lieu à de nouveaux débats.

M. Casimir Perrier combat l'article dans la crainte de mettre par là les partis en présence, et de renouveler des scènes scandaleuses. M. de la Bourdonnaye profite de ses argumens pour appuyer l'article ; il est adopté, malgré les réclamations du côté gauche. L'amendement de M. Chauvelin, discuté à sa demande, paragraphe par paragraphe, est rejeté.

On passe à l'article 13 : « Les chambres appliqueront elles-mêmes, conformément à l'article précédent, les dispositions de l'article 8, relatives au compte rendu par les journaux de leurs séances. Les dispositions du même art. 8, relatives au compte rendu des audiences des cours et tribunaux, seront appliquées par les cours et tribunaux qui auront tenu ces audiences. M. Girardin se plaint qu'on prive l'accusé d'un conseil. (Plusieurs voix : C'est faux !) M. Martignac explique que la chambre n'a pas décidé qu'il ne seroit pas accordé de défenseur à l'accusé ; elle a seulement refusé de décider en cet endroit qu'il lui en seroit accordé un.

M. B. Constant renouvelle les plaintes de M. Girardin ; il est plusieurs fois interrompu ; la réponse faite à ce dernier ne lui paroît qu'une équivoque, sous laquelle la majorité cherche à déguiser ses véritables sentimens. M. de Villèle soutient que l'article ne renferme aucune disposition tyrannique, mais une garantie nécessaire du pouvoir indépendant que la Charte accorde aux chambres ; et il croit que, pour ce qui regarde le conseil, et les autres secours protecteurs de l'accusé, on fera un règlement. M. Sébastiani propose aussitôt à ce sujet une disposition additionnelle, mais dont l'examen est renvoyé après la discussion de l'article. (La clôture.)

M. de Chauvelin parle contre la clôture. M. le garde des sceaux répond aux préopinans, et justifie la chambre, accusée de tyrannie et d'arbitraire M. Foy parle aussi, et l'art. 13 est adopté. L'amendement de M. Sébastiani, soutenu par M. Manuel, a été rejeté.

La chambre s'étoit réunie dans les bureaux avant la séance, et avoit nommé les membres de trois commissions, savoir, celles sur les douanes, sur le canal de Saint-Maur et sur le pont de pierres de Rouen.

Le 4 février, M. Girardin obtient la parole sur le procès-verbal, et semble rappeler la discussion sur l'amendement de M. de Floirac. (On lui dit que cela n'a pas rapport au procès-verbal.) Après plusieurs interruptions, il se résume à dire, qu'on ne doit pas parler dans le procès-verbal des explications données par M. de Floirac, qui, dit-il, a répandu de justes inquiétudes parmi les libraires. La même suppression, réclamée par M. Labbey de Pompières et par l'extrême gauche, est rejetée.

M. Demarçay réclame en vain la parole. M. le président donne lecture de l'art. 14, qui supprime le juri pour certains délits de la presse : la commission propose un amendement qui renvoie tous ces délits à la police correctionnelle. M. Anglès prononce un discours qui n'est pas entendu, à l'appui de l'amendement de la commission.

M. de la Boulaye annonce qu'il remplace son ami, M. de Serre, auteur du projet de loi, et malade; il croit que ce projet est rédigé avec beaucoup de sagesse et que l'amendement de la commission est inutile.

M. de Montbron pense que plus les juges sont élevés, plus ils sont contenus dans leurs devoirs par l'opinion publique, et qu'ainsi le juri offre moins de garanties que la police correctionnelle. M. Benjamin Constant soutient que la suppression du juri est contraire à la charte. M. Piet lui répond que le juri, pour les délits de la presse, n'étoit pas dans la charte, et qu'il n'a été établi que depuis trois ans, sous le ministère de M. Decazes. M. de Saint-Aulaire, beau-père de M. Decazes, parle moins contre l'amendement de la commission que contre le ministère actuel.

M. de Corbières répond à M. de Saint-Aulaire, tant pour les objections contre la suppression du juri, que pour défendre le ministère actuel, qui se fait gloire de travailler à la régénération politique et morale de la France, et qui espère, en y travaillant être secondé par tous les amis de l'ordre et de la monarchie; il répond aussi à ce qu'a dit M. B. Constant sur l'indépendance des juges. Son discours a excité plus d'une fois des marques d'approbation du coté droit et du centre. La discussion est renvoyée aux jours suivans.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, quoique tout m'intéresse dans votre journal, je fais néanmoins une attention particulière aux rétractations de constitutionnels que vous citez, parce qu'ayant été moi-même dans ce cas, je crois devoir bénir Dieu de ce qu'il accorde à d'autres la grâce qu'il m'a faite à moi-même.

Je pense, comme vous, qu'il n'y a point d'affinité entre l'exemple de Fénélon et la situation des constitutionnels; cependant je dois vous dire que ce fut le Mandement de cet illustre évêque qui commença à m'ouvrir les yeux. En ayant lu le commencement il y a vingt-sept ans, je fis part de mes doutes à des prêtres plus âgés que moi, et rétractés eux-mêmes, qui m'indiquèrent ce que j'avois à faire,

Mais, hélas! Monsieur, qu'une pareille démarche coûte à la nature! Que ne disoit-on pas alors pour en détourner! Il y avoit à cette époque, je crois pouvoir l'assurer, peu d'assermentés qui ne fussent disposés à se rétracter, sans les prétextes qui arrêtoient une bonne volonté timide. Les uns trouvoient trop humiliant d'avouer tout haut qu'ils avoient eu tort; les autres craignoient la persécution; ceux-ci avoient peur des railleries, ceux-là d'un interdit. Plusieurs n'avoient pas de ressources pour subsister; quelques-uns se persuadoient que les prêtres insermentés les regarderoient toujours de mauvais œil.

Combien de fois n'ai-je pas entendu alléguer ces prétextes par ceux même qui me félicitoient d'avoir suivi une autre ligne qu'eux! Sans prétendre combattre ici tous ces prétextes, je me contenterai de dire comment j'ai été regardé *de mauvais œil* par les prêtres insermentés, depuis vingt-six ou vingt-sept ans que je n'ai plus de relations qu'avec

eux. Il n'y a pas, depuis ce temps, de marques d'attachement, de bienveillance, de cordialité que je n'aie reçues de leur part à Nanci, dans les environs, dans les diocèses voisins et dans les pays étrangers. Aujourd'hui que je me trouve au milieu de prêtres respectables qui n'ont jamais fait le serment, ils ne se sont jamais démentis à mon égard. S'il n'y a donc que la crainte d'être vus de mauvais œil qui retient les constitutionnels encore attachés à ce parti, je les engage à se rassurer : ils retrouveront, avec la paix de leur conscience, les douceurs d'une union fraternelle avec les prêtres restés fidèles.

Quelques-uns croiront peut-être que c'est par ostentation que je parle ainsi. Pour les détromper, je consens à leur raconter mon histoire, qui ne m'offre que trop de sujets de m'humilier. Né en 1770, j'avois été élevé par les soins d'un respectable curé, que j'eus le malheur de perdre peu après l'époque du serment. J'avois toujours ardemment désiré d'être prêtre : on profita de ce désir pour m'entraîner au séminaire des constitutionnels, à Verdun. Mes dispositions étoient médiocres ; mais mon application et quelque régularité firent que l'on me donna les ordres coup sur coup. J'ai reçu la prêtrise le samedi-saint de 1793, quoiqu'il s'en fallût dix-sept mois que je n'eusse atteint l'âge. On m'envoya vicarier dans deux annexes, sur l'invitation de deux anciens titulaires assermentés. En 1794, je fus accusé d'être fanatique, et d'avoir prié ou laissé prier pour le Roi, et en conséquence je fus mis en prison.

Ayant recouvré ma liberté, j'ai rétracté mon serment aussi authentiquement que je l'ai pu. Pendant l'interdit que j'eus à subir, j'allai à Constance me présenter à M. l'évêque de Toul, qui fut touché de mes larmes, et me promit que je serois réhabilité. Mes épreuves ne furent prolongées qu'à cause des ordinations prématurées que j'avois reçues sans dispense. Après cinq ans, je fus relevé des censures : mais, je dois le dire, depuis le premier moment où j'ai eu le bonheur d'ouvrir les yeux sur ma situation, je n'ai jamais songé aux horreurs du schisme sans détester la part que j'y avois prise.

Si vous croyez, Monsieur, que cette lettre puisse être utile, je vous laisse le maître d'en user. J'ai l'honneur d'être, etc.

Daoust, *desservant de Champigneulle, diocèse de Nanci.*

17 janvier 1822.

On doit à des artistes distingués une bonne gravure de madame la duchesse douairière d'Orléans, enlevée l'année dernière à la France et à sa famille. Cette gravure, qui est faite avec soin et ressemblante, est d'un assez grand format, et peut orner très-bien un appartement. Le peintre est Mme. Dumeray, et les graveurs sont MM. Mecou et Manzaisse. On doit leur savoir gré d'avoir reproduit les traits d'une princesse intéressante pour ses malheurs ; de la fille du vertueux duc de Penthièvre, dont le nom est cher aux amis de la religion. Cette gravure se vend chez Binant, papetier, rue du Mail, ou au bureau de ce journal. Prix, 3 fr.

Sur la pétition de M. Douglas-Loveday.

On peut aujourd'hui se faire une idée nette de la pétition de M. Douglas, et de tout l'ensemble de cette affaire, sur laquelle on avoit si fort cherché à égarer l'opinion publique. Toutes les parties ont été entendues, et tous les nuages ont été dissipés. Nous avons cité plusieurs des écrits auxquels la pétition a donné lieu; il vient d'en paroître un nouveau; c'est une *Réponse de Mlle. Reboul aux imputations dirigées contre elle dans la pétition*, in-4°., 26 pages. Cette *Réponse*, qui est signée d'elle et de ses deux avocats, MM. Billecoq et Hennequin, est remarquable par le ton de modération qui y règne, et surtout par les faits qu'elle établit. Les faits sont la meilleure réponse aux exagérations des esprits passionnés. Voici donc toute la suite de cette affaire, telle que nous la trouvons expliquée, soit dans la *Réponse* de Mlle. Reboul, soit dans les autres écrits que nous avons mentionnés, soit dans la pétition même de M. Douglas.

Le 15 juillet 1819, Mme. Loveday, Angloise, plaça chez Mlle. Reboul ses deux filles, Emilie et Mathilde, âgées, l'une de 20 ans, l'autre de 18. Quelques jours après, la mère vint s'établir elle-même dans un petit pavillon du jardin de Mlle. Reboul, et bientôt elle plaça aussi sa nièce, Marie Loveday, dans la pension. Il fut convenu que celle-ci, qui n'étoit qu'un enfant, suivroit tous les exercices de la maison, et assisteroit aux exercices et instructions. Mme. Loveday logeoit dans la maison, elle en connoissoit l'esprit, elle trouva tout simple que la jeune personne suivît l'ordre commun. M. Loveday lui-même, étant venu à Paris peu après, ne désapprouva point les conventions faites; seulement, ayant interrogé sa nièce sur ses dispositions, et, lui ayant entendu dire qu'elle alloit avec grand plaisir à l'église avec ses compagnes, il fit quelques objections auxquelles Mlle. Reboul répondit qu'elle n'étoit point disposée à combattre le penchant de la jeune fille; et M. Loveday n'en parla plus, et laissa sa nièce dans une situation où les dispositions qu'il avoit vues en elle ne pouvoient que s'accroître et se fortifier.

Quant aux deux aînées, Emilie et Mathilde Loveday, comme leur père ne les menoit jamais au temple protestant, elles alloient à l'église avec Mlle. Reboul, du moins aux grandes fêtes, et assistoient aux prières de la maison; et, l'aînée étant malade, M. Loveday écrivit à Mlle. Reboul, qu'il savoit très-bien être catholique, *de lui donner toutes les consolations chrétiennes*. Il se montroit satisfait des soins de Mlle. Reboul. Il n'ignoroit pas que sa nièce suivoit les catéchismes de Saint-Sulpice; qu'elle y remporta un prix, et que, dans la pension même, elle eut un prix de piété. La jeune personne demanda plusieurs fois à se confesser; Mlle. Reboul combattit, pendant deux ans, ce désir, et eut peine à repousser les vives instances de Marie, qui paroissoit fort touchée des exemples de ses camarades, et qui étoit d'ailleurs un modèle de régularité.

Dans l'été de 1821, M. Loveday écrivit qu'il seroit peut-être obligé de retirer bientôt les trois jeunes personnes de leur pension. Ce ne fut qu'après cette lettre, et le 6 septembre dernier, qu'Emilie et Mathilde Loveday manifestèrent à Mlle. Reboul leur désir d'être catholiques. Elles vouloient faire abjuration avant leur départ; Mlle. Reboul crut qu'elle devoit avant tout prévenir le père; elle lui fit part, le 23 octobre, des dispositions de ses filles. Il leur écrivit à ce sujet des lettres, que Mlle. Reboul leur remit de sa part, et, après une correspondance dont celle-ci fut l'intermédiaire, il redemanda ses filles, que Mlle. Reboul lui conduisit, le 3 novembre dernier.

Le soir même, elle reçut de M. Loveday une lettre qui renfermoit une autre lettre de ses filles. Dans cette lettre, écrite sous les yeux de M. Loveday, et envoyée par lui, Emilie prioit sa maîtresse de remettre à un ecclésiastique, directeur de la maison, et respectable par son âge et ses vertus, une pale d'autel *avec son cœur*. C'est de ce dernier mot que M. Loveday s'est servi pour motiver dans sa pétition des insinuations non moins injurieuses à sa fille, qu'à un prêtre presque sexagénaire. Mais, puisqu'il trouve cette lettre si déplacée, comment se fait-il que ce soit lui-même qui l'ait fait passer à Mlle. Reboul, et comment vient-il se plaindre de ce qu'il auroit pu empêcher, puisque la lettre a été écrite chez lui?

La nièce de M. Loveday étoit encore chez Mlle. Reboul; mais elle devoit en sortir peu après. Elle sollicitoit de faire son abjuration avant son départ. Elle renouveloit les instances

qu'elle faisoit depuis deux ans, et représentoit que sa mère étoit née catholique. Mlle. Reboul consulta des évêques et des ecclésiastiques distingués par leur sagesse et leurs lumières ; ils crurent qu'elle devoit céder aux sollicitations de Marie. Celle-ci fit donc son abjuration le 5 novembre ; elle fut rebaptisée sous condition, comme il est d'usage de le faire dans l'église catholique, quand on a lieu de craindre que le baptême n'ait pas été conféré dans l'origine avec les conditions essentielles pour la validité du sacrement ; ce qui aujourd'hui n'est malheureusement que trop probable pour la plupart des communions protestantes. Marie fut ensuite admise à la sainte communion ; ce qui est encore d'usage dans l'église catholique pour les adultes baptisés. Il n'y a là aucune trace de cette précipitation que M. Loveday a voulu y voir. Marie suivoit les instructions depuis plus de deux ans, et elle sembloit suffisamment préparée par ces instructions, et encore plus par ses vifs désirs, aux démarches qu'elle fit. C'est dans cet état qu'elle sortit de pension, le 19 novembre. Ce qu'elle a fait depuis ne nous regarde point. Que son oncle ait obtenu d'elle de changer de sentimens, ce n'est pas une grande victoire.

Ce qui résulte clairement du récit précédent, c'est qu'il n'y a pas eu de rapt de séduction exercé sur ses filles chez Mlle. Reboul, comme M. Loveday le dit avec si peu de mesure dans sa pétition. Il n'y a point eu de rapt de séduction exercé sur Marie ; il y en a eu encore moins sur les deux aînées, puisque Mlle. Reboul n'a point consenti à leurs désirs de faire abjuration, et qu'elles sont sorties de chez elle sans avoir fait aucun acte décisif de catholicité. Il n'est donc pas étonnant que Mathilde, entourée d'exemples différens, ait oublié le penchant qu'elle avoit paru avoir au catholicisme. Mais l'aînée, Emilie, ne fut pas aussi aisée à persuader. Son père essaya vainement pendant plusieurs jours de la dégoûter de la religion catholique. Les raisons d'un homme qu'on peut bien croire n'être pas très-fort sur la controverse ne firent point d'impression sur un esprit calme et mûr ; mais elle fut effrayée de l'annonce d'un départ prochain. Son père paroissoit vouloir l'emmener en Angleterre, et lui ôter les moyens de suivre son penchant. Elle sortit de sa maison, le 10 novembre, et fit son abjuration. . . . .

Elle avoit laissé en partant une lettre où elle annonçoit à son père qu'elle alloit embrasser la religion catholique, et qu'elle

se retiroit chez Mlle. Reboul ; mais elle craignit de compromettre son institutrice, et trouva un asile chez les Sœurs de la Charité, rue d'Enfer. Ces Sœurs dirigent un hospice pour les enfans trouvés. Il est dit dans la pétition que Mlle. Emilie se retira *à l'hospice de la Maternité, ou aux Enfans-Trouvés; M. Douglas n'a pas ce souvenir bien présent*. Il est probable qu'un père n'auroit pas oublié si aisément la véritable adresse de sa fille, et un étranger seul pouvoit laisser échapper l'odieuse insinuation que renferme cette incertitude affectée sur le domicile de Mlle. Douglas. Cependant, M. Douglas se rendit chez Mlle. Reboul; sa fille n'y étoit point. Il s'adresse aux magistrats, le procureur du Roi mande Mlle Reboul, et, après un long entretien avec elle, déclare à M. Douglas que sa fille est majeure, et qu'il ne peut la contraindre à rester chez lui. Celui-ci invoque l'appui de l'ambassadeur d'Angleterre.

Sa fille consent à se rendre chez M. Jerningham, catholique anglois, homme justement considéré, et dont la femme est elle-même une protestante convertie, qui s'est trouvée à peu près dans la même situation que Mlle. Douglas. Le père y vint, et sollicita sa fille de retourner chez lui. Elle y éprouvoit quelque répugnance; mais elle consentit enfin à céder à ses désirs. Elle ne s'échappa point, comme le dit la pétition; elle sortit du consentement de M. Jerningham, et retourna de son plein gré chez son père. Mais elle ne tarda pas, est-il dit dans un écrit qui a paru sous son nom, à s'apercevoir que son père étoit le même. Elle crut qu'on vouloit l'enlever et la transportât au loin ; elle sortit une seconde fois de la maison paternelle, et se retira au couvent des Dames de la Congrégation, rue de Sèvres, près le boulevard. M. Douglas en reçut l'avis, le 17 décembre, et se rendit au couvent. Il veut faire croire dans sa pétition qu'il y a été maltraité, emprisonné, forcé de signer la promesse d'une pension à sa fille. Qu'un homme de l'âge de M. Douglas ait été persécuté ainsi par des religieuses, il faut convenir que cela n'est guère vraisemblable. Le fait est que les menaces et les violences de M. Douglas troublant l'ordre de cet asile de paix, il fallut recourir à la force militaire, et que, loin d'être prisonnier dans ce couvent, il y resta obstinément pendant plusieurs heures, voulant toujours qu'on lui rendît sa fille, et n'écoutant point les raisons qu'on lui donnoit pour le calmer.

Il ne montra pas moins d'emportement, quelques jours après, lorsqu'il arrêta, le 1er. janvier, sa fille sur le boulevard, au moment où, accompagnée de deux Sœurs, elle alloit faire visite à la supérieure de la première maison où elle avoit été accueillie. Il étoit escorté de deux hommes qu'il avoit amenés pour le seconder, et qui étoient, dit-on, des ouvriers d'une imprimerie libérale, ou un cocher de fiacre, comme il est dit dans le rapport fait à la chambre des pairs. Ces hommes saisissent Mlle. Loveday, et veulent l'entraîner dans une voiture qui étoit près de là. C'est avec ces procédés paternels que M. Douglas cherchoit à prouver à sa fille sa tendresse et sa bonté. Aux cris de la jeune personne, les voisins accourent, et M. Douglas et sa fille sont conduits chez le commissaire de police, qui ne peut que lui répondre, comme avoient fait tous les autres magistrats, que sa fille est majeure, et qu'il ne peut la contraindre à le suivre.

Voilà l'historique de toute cette affaire, où l'on a cru voir un prétexte pour déclamer contre les prêtres. Un écrivain libéral a prêté sa plume à M. Douglas pour rédiger une pétition, où la violence des expressions le dispute à la fausseté des récits. On y parle d'*infâmes conversions*; on y désigne un couvent comme un *repaire*; on y veut flétrir les noms les plus respectés, on y prodigue les épithètes les plus outrageantes; on s'y moque des principes, des miracles et des terreurs de la religion. Dans d'autres occasions, des écrivains du même parti rejettent sans examen les réclamations d'un étranger; mais cet étranger insulte à la religion, et se plaint des prêtres et des magistrats. A ce titre il faut l'accueillir; on peut tirer grand parti de cette affaire, échauffer les passions, réveiller les ressentimens. Avec un peu d'exagération, de fausseté et de pathos, cela peut faire du bruit; on insinuera adroitement les calomnies que l'on n'osera exprimer d'une manière directe. C'est la matière d'un pamphlet bien énergique. Voilà le secret de la pétition.

C'est aussi le jugement qu'en a porté un noble pair, dans le rapport qu'il a fait à ce sujet à la chambre haute, dans la séance du 26 janvier. M. le duc de Saint-Aignan, rapporteur du comité des pétitions, et parlant au nom de ce comité, a exposé à la chambre les principaux faits de cette affaire, et a rendu compte de ses démarches pour connoître pleinement la vérité. Il a rappelé et le trouble excité par

M. Douglas au couvent des dames de la Congrégation, et la scène sur le boulevard le 1er. janvier, lorsque M. Douglas, qui attendoit là sa fille, la fit saisir par son cocher de fiacre pour la mettre de force en voiture. On voit, par le rapport, que, sur les plaintes de M. Douglas, et sur le vu des procès-verbaux des commissaires de police appelés, soit au couvent de la rue de Sèvres, le 25 décembre, soit après la scène du boulevard, un juge d'instruction se transporta, le 8 janvier, au couvent de la rue d'Enfer. Le magistrat interrogea la supérieure, qui déclara que Mlle. Loveday lui ayant demandé asile, elle n'avoit pu le lui refuser, et que sa conduite dans la maison n'avoit mérité que des éloges. Mlle. Loveday fut ensuite entendue hors la présence de la supérieure, et fit une longue explication de sa conduite, qui se réduisoit à dire qu'elle aimoit et respectoit son père; mais qu'elle vouloit être catholique, et qu'elle invoquoit la protection des lois pour suivre la voix de sa conscience et son invariable détermination.

Il résulte encore, du rapport de M. le duc de Saint-Aignan, que M. Douglas, appelé chez le procureur du Roi, fit une première déclaration insignifiante, en promit une autre, et manqua au jour indiqué. Il avoit dit, dans sa pétition, qu'on l'avoit forcé, sous quatre bayonnettes, d'assurer à sa fille une pension dans le couvent de la rue de Sèvres. Requis par les magistrats de déclarer ce qui en étoit, il a reconnu qu'il n'avoit ni signé ni pris verbalement d'engagemens de cette nature; mais qu'ennuyé de se trouver au milieu de soldats, il avoit commencé, sans contrainte, un écrit où il assuroit une pension à sa fille, lorsqu'il fut interrompu et mandé par le commissaire de police. Ainsi, dit le rapporteur, il détruit lui-même l'allégation que son avocat a avancée dans la pétition. Voici, d'ailleurs, de quelle manière M. le duc de Saint-Aignan s'explique dans son rapport sur cet écrit :

« Le titre de pétition n'a pu lui être donné, par son imprudent rédacteur, que pour faire plus d'éclat, et, je ne crains pas de le dire, plus de scandale dans le public, puisque les deux chambres devoient en prendre connoissance.... M. Douglas a préféré suivre un conseil perfide : il a fait rédiger, et, après l'avoir signé, il a livré au public un véritable libelle; car il faut en convenir, nobles pairs, c'est ainsi qu'on doit caractériser un écrit dans lequel on ose se permettre de verser avec profusion le ridicule et le mépris sur la religion de l'Etat,

de faire planer sur la tête des ministres de cette religion des soupçons injurieux, et de qualifier des noms les plus grossiers les établissemens religieux.

» Enfin, et pour terminer, que demande M. Douglas? Justice? On ne voit point qu'elle lui ait été refusée. Quelles sont donc ses conclusions? Il n'en prend aucune. Quelles conclusions d'ailleurs pourroit-il prendre? que pourroit-il réclamer de vous? Mlle. Douglas est majeure; c'est un point qui n'est pas contesté : elle est donc maîtresse de ses actions; on n'a pas le droit d'inquiéter sa conscience. Nos lois en protègent la liberté; elles la défendent contre les efforts qu'on pourroit faire pour la lui ravir : il n'y a donc lieu à aucune espèce d'action.

» Dans ces circonstances, votre comité vous propose, à l'unanimité, de passer à l'ordre du jour ».

On sait, en effet, que c'est le parti qu'a pris la chambre. M. le marquis de Lally-Tolendal demandoit que la pétition fût renvoyée à trois ministres. M. le comte Daru étoit du même avis, et l'a soutenu avec chaleur : il lui est échappé néanmoins de dire (nous avons son discours sous les yeux) : *Que m'importe la vérité des faits? J'admets qu'ils soient supposés*. Nous avouons ne pas bien concevoir comment une pétition, qui renfermeroit des faits supposés, mériteroit l'attention de la chambre. M. le baron Pasquier, M. le vicomte Dijeon et M. le duc de Broglie, ont appuyé l'ordre du jour par divers motifs. M. le comte Lanjuinais, M. le marquis de Marbois, M. le baron de Barante et M. le comte de Ségur, ont parlé dans un sens contraire. L'ordre du jour a été invoqué par un grand nombre de membres; on est allé au scrutin, et les conclusions de la commission ont été adoptées à la majorité de 87 voix contre 50.

Pour compléter tout ce qui regarde la fameuse pétition, nous dirons deux mots des *Considérations à l'appui de cette pétition*, par M. Michel (du Var), in-8°. d'une feuille d'impression. Cette brochure peut rivaliser d'énergie avec la pétition même. M. Michel paroît avoir l'imagination très-susceptible de terreur : *l'aristocratie religieuse et civile*, *le sacerdoce* qui est *superbe*, *les griffes de la superstition*, *l'ambition du prosélytisme*, tout cela l'épouvante. Il est si peu maître de lui, qu'il voit *l'éducation concentrée aujourd'hui dans la main des prêtres*; qui s'en seroit douté? *Il n'est pas*, selon lui, *une pension de demoiselles où les prêtres n'exercent un empire absolu*; hélas! je peux le tranquilliser à cet égard, et lui assurer qu'il trouveroit dans Paris vingt pensions de

demoiselles où il n'entre jamais de prêtres. Quand ils y entreroient d'ailleurs, l'inconvénient ne seroit pas bien grand, même suivant M. Michel; car il voit que *le temps n'est pas éloigné où les distinctions de croyance et de pays auront disparu*; c'est-à-dire, qu'apparemment il n'y aura plus bientôt ni chrétiens, ni François. Combien une telle perspective est consolante! Elle devroit du moins engager M. Douglas à faire moins de bruit, puisqu'au fond il s'agit de si peu de chose. Nous ne citerons plus qu'une assertion de M. Michel, qui est digne du reste : *Si M. Loveday se trouvoit dans le cas d'un déni de justice, il demanderoit protection à sa nation, qui réclameroit justice pour lui; et si le gouvernement françois refusoit satisfaction, ce seroit ici le cas d'une guerre légitime*. L'auteur, qui a peur qu'on ne l'ait pas compris, répète encore, à la fin de sa brochure, cette expression de *guerre légitime*. Ainsi, voilà l'Europe en feu, parce que Mlle. Loveday ne veut plus être protestante. Grand merci à M. Michel de ses décisions comme de ses prophéties.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Il paroît certain, aujourd'hui, que ce n'est pas dans le 9e. arrondissement, comme nous l'avions cru d'abord, que se continuera la visite générale commencée par M. l'archevêque dans le 10e. Le prélat se propose de visiter les églises du 3e. arrondissement. Les missionnaires commenceront leurs exercices le premier dimanche du Carême, dans les paroisses de Saint-Eustache, de Notre-Dame des Victoires (autrement des Petits-Pères), et de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. Ainsi, ils seront répartis entre trois églises au lieu de quatre. En attendant, ils continuent les exercices de piété qu'ils ont établis dans la nouvelle église de Sainte-Geneviève. Soir et matin, depuis la neuvaine, il y a des prières et des instructions; les missionnaires entretiennent, par leurs soins assidus, le bien qu'ils ont fait précédemment, et les fidèles, de leur côté, ne se lassent point de venir prier et entendre la parole de Dieu. La persévérance de ces réunions édifiantes étonne les plus indifférens; aussi voit-on encore de temps en temps de nouveaux exemples de retour à Dieu. On assure que l'intention de M. l'archevêque est de mettre, au moins provisoirement,

cette église entièrement à la disposition des missionnaires, qui estoient chargés du temporel et du spirituel. Leur zèle et leurs travaux méritoient bien, sans doute, cette marque de confiance.

— MM. les abbés Sauthier et Gérard, vicaires-généraux de Strasbourg; Lenormand; Gallard, secrétaire des affaires ecclésiastiques; de Fumel, aumônier de la maison militaire du Roi; de Boismantier, premier aumônier de la maison royale de Saint-Denis; Huet, premier aumônier de l'Ecole royale militaire de Saint-Cyr; Pierquin, premier aumônier de la première succursale de la maison de Saint-Denis; Barsse, ancien chanoine d'Arras; et Rougier, premier chapelain du château de Vincennes, viennent d'être nommés chanoines honoraires du chapitre royal de Saint-Denis, par Mgr. le grand-aumônier de France, et agréés en cette qualité par le Roi.

— M. l'évêque de Limoges a été suivi de près dans la tombe par un autre prélat : M. l'évêque de Nantes est mort, le 2 février dernier, dans sa ville épiscopale. M. Louis-Jules-François d'Andigné de Mayneuf, d'une famille distinguée de l'Anjou, étoit, avant la révolution, grand-vicaire de Châlons-sur-Marne, et fut, depuis le concordat, grand-vicaire de Troyes. Buonaparte le força de cesser ses fonctions, quand, en 1811, il enferma M. de Boulogne à Vincennes, et voulut le priver de l'exercice de son administration. Depuis ce temps, M. d'Andigné vivoit dans la retraite à Paris. En 1817, le Roi le nomma au siége de Nantes. M. d'Andigné fut préconisé à Rome le 1er. octobre de cette année; mais il ne fut sacré que le 17 octobre 1819, et prit possession peu après. Ainsi, le prélat n'a gouverné son diocèse que deux ans; encore sa mauvaise santé a-t-elle mis plus d'une fois obstacle au bien qu'il vouloit faire. Il fit deux fois le voyage des eaux, sans recouvrer ses forces. Cependant il a établi des missions dans son diocèse, et il prenoit à cette œuvre un intérêt tout particulier. Une attaque, qu'il essuya peu avant sa mort, acheva de l'abattre. Le prélat reçut les sacremens de l'Eglise. On se flattoit qu'il étoit mieux, lorsqu'il a été enlevé le 2 février. On a lieu de craindre, en ce moment, de perdre un troisième évêque, que nous savons être grièvement malade.

— Un protestant, père de famille, qui demeure sur la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul à Paris, a demandé dernièrement que ses trois enfans, encore en bas âge, fussent baptisés

dans cette église, et suivant le rit catholique. Des personnes pieuses ont accepté les fonctions de parrains et de marraines ; mais le père, par un sentiment de délicatesse, et pour écarter tout soupçon d'intérêt, a demandé qu'il ne fût fait, à cette occasion, aucun cadeau à ses enfans ni à leur mère. Il a voulu lui-même assister à la cérémonie du baptême, et a été touché extrêmement de ces cérémonies et des prières qui les accompagnent. Peut-être cette démarche de sa part est-elle un premier pas qui en amènera d'autres. Il y a certainement un ébranlement parmi les protestans. Aux exemples que nous avons déjà cités, nous en ajouterons encore un. Nous savons qu'un ministre protestant, dans une petite ville de province, est en correspondance avec un ecclésiastique fort distingué, qui a résolu ses doutes et ses difficultés, et il paroît que le ministre est persuadé, et songe sérieusement à prendre des arrangemens pour abandonner son poste, et déclarer son retour à l'Eglise. Nous nous empresserons d'annoncer cet événement, lorsque nous le pourrons sans indiscrétion.

— Un journal annonce qu'il est question de la nomination prochaine de douze pairs ecclésiastiques. Nous ne savons rien de positif à ce sujet.

— On a fait quelque bruit à la tribune d'un Catéchisme de Soissons qui ordonnoit de payer la dîme. Des orateurs qui ne se plaignent pas de la réimpression des écrits les plus audacieux, et les plus grossiers contre la religion, ont paru très-alarmés que l'on reproduisît un vieux Catéchisme, où le précepte de la dîme étoit énoncé. C'est là en effet un scandale digne de toute la sévérité des lois. Que l'on voie journellement reparoître sous de nouveaux formats tout ce que la licence et l'impiété ont produit de plus dangereux et de plus coupable, c'est un mal contre lequel on ne voit pas que les honorables membres qui siégent au côté gauche aient sollicité des mesures répressives ; et même l'un d'eux, M. de Girardin, dans la séance du 4, est venu plaider la cause des réimpressions en général, et s'est plaint qu'on eût alarmé les auteurs de ces entreprises par un amendement qui avoit été retiré. C'est assurément pousser loin la sollicitude. Mais, si on peut tout réimprimer, on pourroit aussi, ce semble, réimprimer les vieux Catéchismes, et les libraires seroient en droit de faire des spéculations sur ces sortes d'entreprises comme sur toute autre. C'est ce qui est arrivé à Soissons en 1816. Un libraire a cru faire une bonne

affaire en réimprimant l'ancien Catéchisme du diocèse : le clergé en est-il responsable? a-t-il les moyens d'empêcher ces réimpressions? est-il chargé de la police? Tout ce qu'on peut demander de lui, c'est qu'il ne fasse point usage d'un Catéchisme où se trouveroit le passage dont on se plaint, ou qu'il prenne soin d'avertir que l'obligation indiquée n'a plus lieu; or c'est ce qui a été fait à Soissons. L'autorité ecclésiastique n'a pas permis qu'on employât l'édition citée par M. Casimir Perrier; et si l'honorable député a le temps de jeter les yeux sur l'édition qui est suivie dans le diocèse, il n'y trouvera point le précepte qui a excité sa vive indignation et celle de ses amis. Peut-être qu'avant de faire entendre des plaintes si amères, ils auroient pu prendre des informations qui auroient dissipé leurs alarmes, et leur auroient épargné des réclamations bruyantes dont leur poitrine a dû être fatiguée. On voit par le procès-verbal de la séance du 6 février, qu'il a été fait hommage à la chambre d'un exemplaire du Catéchisme de Soissons, tel qu'il s'enseigne dans ce diocèse. Cet envoi aura probablement dissipé les inquiétudes de M. C. Perrier, et nous nous attendons que cet honorable député avouera l'erreur où son zèle l'avoit entraîné.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. MONSIEUR a fait remettre 500 fr. à la veuve Dorimont, du canton de la Guiche, qui avoit été victime d'un incendie.

— M. Delille, secrétaire intime de feu Mme. la duchesse douairière d'Orléans, a fait hommage au Roi d'un volume intitulé : *Journal de la Vie de S. A. S. Mme. la duchesse d'Orléans, douairière;* volume in-8°., orné d'un beau portrait, et dont nous rendrons compte. Ce récit d'un témoin oculaire et d'un serviteur fidèle ne peut qu'offrir beaucoup d'intérêt.

— Une ordonnance du Roi, du 23 janvier, appelle 40,000 hommes sur la classe de 1821.

— On a arrêté, dimanche soir, un individu, en veste, et âgé d'environ 20 ans, qui avoit escaladé la grille du Carrousel, et qui se glissoit le long du château; il a dit qu'il étoit tisserand, et qu'il venoit chercher la réponse à une pétition qu'il avoit envoyée d'Amiens à Mme. la duchesse de Berri.

— Le 2e. arrondissement électoral de l'Allier, séant à Mont-Luçon, a élu député M. le baron Deschamps de la Vareinne, qui a eu 148 voix sur 261; M. Dutour de Bellenave, président du collége, n'en a eu que 111.

— Une commission formée pour le monument à élever au général

Pichegru dans la ville d'Arbois, sa patrie, a été admise à présenter au Roi le projet de ce monument, qui a été approuvé par S. M.

— M. Cyrus-Marie-Alexandre de Thimbrune-Thimbrone, comte de Valence, est mort à *Paris*, le lundi 4. Il étoit né à Agen, le 20 août 1757, entra au service, et s'attacha au duc d'Orléans. Il commanda sous Dumourier dans les premières campagnes de la révolution, et fut obligé de s'expatrier après la défection de ce général. De retour, après le 18 brumaire, il devint sénateur, et fit les campagnes d'Espagne et de Russie. Le Roi le nomma pair, en 1814. M. de Valence siégea aussi dans la chambre des pairs des cent jours, et fut employé dans les négociations qui suivirent la bataille de Waterloo. Il fut exclu de la chambre au second retour du Roi; mais il y rentra, en 1819, lorsque M. Decazes fit nommer tout d'un coup plus de soixante pairs. M. de Valence étoit gendre de Mme. de Genlis, et beau-père du général Gérard, qui vient d'être élu député à Paris. Une proposition, faite par lui à la chambre des pairs, étoit en discussion le jour même de sa mort.

— M. B. Constant avoit avancé dans la séance du 31 janvier que le directeur du collége de Vendôme avoit été obligé, par un ordre de M. l'évêque d'Orléans, de renvoyer de son établissement un instituteur protestant. M. l'évêque d'Orléans déclare qu'il a toujours ignoré qu'il y eut dans cette maison un instituteur protestant, et qu'il n'a point donné l'ordre qu'on lui attribue; c'est ce qui résulte d'une lettre écrite au nom de M. l'évêque d'Orléans, par M. le comte de Rocheplatte, maire de cette ville et député; cette lettre a été publiée dans un de nos journaux.

— M. le général Maurice Mathieu a donné sa démission de commandant de la division militaire, dont le chef-lieu est à Lyon.

— On a fait, le 3 février, une visite chez M. Touquet, rue de la Huchette, pour y découvrir des exemplaires de l'édition du *Bon Sens du curé Meslier*; il paroît qu'on n'en a point trouvé.

— M. le baron de Batz, maréchal de camp, qui vient de mourir dans sa terre de Chadieu, près de Clermont, le 10 janvier dernier, étoit un des royalistes les plus dévoués et les plus intrépides; il y a des détails très-curieux sur lui dans les *Mémoires historiques sur Louis XVII*, par M. Echkard.

— L'adjudant Tellier, compromis dans l'affaire de Belfort, a écrit le 18 janvier à son colonel une lettre qui contient l'expression de ses regrets; il annonce qu'il dira tout, et qu'il démasquera les traitres.

— M. Giraud-Pouzol, qui avoit été porté par les libéraux aux dernières élections à Clermont, est mort le 29 janvier dans sa terre près Issoire; il avoit été membre de la convention; le *Constitutionnel* annonce que beaucoup de *citoyens* se sont rendus aux funérailles de cet homme *vertueux*.

— Le roi d'Espagne a nommé de nouveaux ministres dont quelques-uns refusent. Il n'est pas étonnant que l'on craigne de se charger d'un si lourd fardeau dans des circonstances si critiques. La prochaine réunion des cortès ordinaires alarme beaucoup de personnes; les factieux out eu beaucoup d'influence sur les élections.

— Le 5 février le roi d'Angleterre a ouvert la session du parlement avec le cérémonial accoutumé. Dans son discours, il a parlé de ses efforts pour maintenir la paix de l'Europe, et a engagé les chambres à prendre en considération les déchiremens de l'Irlande et l'état de détresse de l'agriculture.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 5 février, la discussion s'ouvre sur la suppression du juri et sur l'amendement de la commission. M. de Lameth craint que le renvoi des causes des fonctionnaires publics devant les cours royales ne rende les autorités administratives trop dépendantes de ces cours, autrefois si ambitieuses. M. de Cayrol parle moins en faveur de l'amendement, que contre l'ancien ministère, et contre le système de l'opposition. M. Daunou développe l'utilité du juri. (La clôture.) M. Foy croit que la question n'a pas été examinée dans toutes ses parties; il y a trois questions, dit-il, l'abolition du juri, la substitution des tribunaux correctionnels aux cours royales, et la poursuite d'office substituée à celle des parties intéressées; il se plaint que la dernière question n'a pas été effleurée. La clôture est prononcée à une foible majorité. L'amendement de M. de Lameth, qui portoit que l'injure contre un fonctionnaire public ne seroit poursuivie qu'à sa demande, est rejeté. M. Méchin dit que le jour de la suppression du juri sera un jour funeste à la France. M. Manuel demande à développer un sous-amendement; mais M. Bignon a la parole avant lui, pour une proposition, qui a pour objet d'excepter de la poursuite d'office attribuée aux cours royales, au moins les agens diplomatiques, s'il n'y a pas de plainte de la partie lézée. Cet amendement est appuyé par M. Sébastiani, et n'est pas combattu par les ministres, qui proposent seulement de le modifier. Il est adopté à l'unanimité.

M. Manuel développe son amendement, et soutient que la poursuite d'office établie même pour les différentes classes, pourra leur être plus nuisible qu'utile, en nécessitant des explications toujours injurieuses. Le sous-amendement est rejeté. M. de Chauvelin revient à celui de M. de Lameth. (Plusieurs voix : Il a été rejeté.) M. Jacquinot-Pampelune propose, par une nouvelle rédaction, de soumettre à la poursuite d'office l'injure, excepté à l'égard des particuliers. M. de Courvoisier veut qu'on y ajoute la diffamation; M. le garde des sceaux y consent. M. Foy s'oppose à cette addition. M. Bonnet la soutient, parce que le fonctionnaire public doit être lavé, malgré lui, d'un outrage qui peut nuire à son caractère public. M. le président donne lecture d'une nouvelle rédaction, d'après les modifications précédemment admises. M. Casimir Perrier demande l'appel nominal ou le scrutin secret; il est fortement appuyé par plusieurs membres de la gauche; ce mode de voter est rejeté à une forte majorité. Une grande agitation règne dans tout le côté gauche. On apostrophe les ministres et le côté droit; le bruit et le tumulte sont au comble. M. La Fayette en appelle *à l'énergie du peuple*. Toute la gauche : Nous protestons tous. M. le président ne peut obtenir le

silence; enfin, il relit d'une voix qui domine le tumulte, le 1er. paragraphe, qui est adopté aux cris de *vive le Roi!* par la droite et le centre droit.

M. le président met aux voix, et la chambre adopte à la même majorité les deux derniers paragraphes, qui renvoient aux cours royales les appels des jugemens rendus par les tribunaux correctionnels. M. Bonnet demande l'abrogation de la loi du 26 mai 1819, qui permet à l'accusé de fournir les preuves des faits par lui avancés. Vives réclamations du côté gauche; MM. Duvergier de Hauranne et de Girardin se plaignent qu'on fait et qu'on abroge les lois par des amendemens; ils interpellent les ministres de parler. M. Bellart, vu l'importance de la discussion, en demande l'ajournement au lendemain. M. Casimir Perrier parle dans le sens de MM. Duvergier de Hauranne et de Girardin. Le tumulte recommence. M. le garde des sceaux soutient la nécessité de l'amendement; toutefois il demande, pour connoître les intentions du Roi, que la discussion soit renvoyée au lendemain; ce qui est adopté.

Le 6 février, M. le garde des sceaux déclare qu'il est autorisé à consentir, au nom du Roi, à l'amendement de M. Bonnet, si on y fait une exception pour la preuve testimoniale, qui ne sera admise en aucun cas. Dans un long discours, M. Manuel se plaint que cette manière de proposer une loi est incompatible avec la dignité de la couronne, et que la loi elle-même tend à assurer l'impunité aux fonctionnaires publics, en abrogeant une loi antérieure dont l'expérience a prouvé les avantages. M. Bonnet est du sentiment de M. le garde des sceaux. M. B. Constant reproche à M. Bonnet d'avoir voulu surprendre la chambre, en proposant si tard une délibération si grave; il demande au moins que l'art. 75 des constitutions impériales, qui rend les fonctionnaires inviolables, soit rapporté, parce que la preuve légale, seule admise contre les fonctionnaires, est impossible. Il revient, au milieu de fréquentes interruptions, à la suppression du juri, au refus de l'appel nominal dans la séance précédente, et proteste qu'il ne votera pas.

M. de Peyronnet répond au préopinant qu'on ne rejette pas toute preuve contre les fonctionnaires, mais seulement celles dont tout le monde reconnoit les graves inconvéniens; il répète l'observation déjà faite, que l'on n'a pas absolument supprimé le juri; mais on l'a modifié, conformément à la charte...... Fréquentes interruptions. M. Manuel s'étend sur le juri, sur la charte, sur les émigrés, etc. Il est interrompu; on le rappelle à l'amendement, contre lequel il reproduit les objections déjà faites.

M. Bazire prouve la nécessité, pour la dignité des fonctionnaires, qu'ils ne soient attaquables que par les actes de leur gouvernement. Il pense que les prophéties de l'opposition sur les malheurs qui nous attendent n'auront pas plus d'effet que n'en ont eu en Angleterre celles de l'opposition de ce pays. Il est souvent interrompu, quand il plaisante le côté gauche sur la fidélité à la charte à l'époque du 20 mars; il vote pour l'amendement avec la modification de M. le garde des sceaux, qui est adoptée à une immense majorité. L'extrême gauche

n'a pas voté. On vote par scrutin sur l'ensemble de la loi qui est adoptée à une majorité de 234 voix contre 93; 42 membres de l'extrême gauche, à mesure qu'ils étoient interpellés, ont déclaré ne pas voter; le reste des membres de la gauche ou du centre gauche ont voté; mais contre la loi. L'opposition a voulu donner à cet appel nominal une solennité inusitée, par les protestations réitérées de chaque membre.

Le 7 février plusieurs pétitions présentées par la commission sont renvoyées aux différens ministères. Le sieur Mette, marchand de draps à Paris, demande qu'il soit défendu aux députés d'accepter des places. MM. de Girardin et de Lameth demandent le renvoi au bureau des renseignemens; M. Sébastiani s'accorde avec M. de Bourienne pour l'ordre du jour, qui est adopté. Les légionnaires retirés à Epernay, Nancy, Wissembourg, réclament le remboursement de la moitié de leur traitement depuis le 1er. janvier 1814 jusqu'au 1er. juillet 1820. L'ordre du jour demandé par la commission est combattu par M. Foy; deux épreuves sont douteuses : on en vient à l'appel nominal, et l'ordre du jour est adopté.

La discussion s'ouvre sur les journaux; M. Laisné de Villevesque, dans un discours rempli de grandes images, déplore que le gouvernement représentatif soit privé par la loi proposée de son fanal; notre belle monarchie tombera bientôt, dit-il, brisée par la foudre d'une nouvelle révolution, pour expirer dans les serres d'une orageuse république ou d'une insolente usurpation.

M. de Courtavel vote pour le projet, où il distingue 1°. le privilége du Roi nécessaire à tout nouveau journal, qu'il trouve indispensable; 2°. les moyens de réprimer les journaux d'un mauvais esprit; il en démontre la nécessité, et regrette que la loi sur ce point ne puisse être plus parfaite. M. Basterreche parcourt tous les articles du projet, et il critique surtout celui qui abandonne aux ministres la censure des journaux pendant l'intervalle de la session des chambres; il s'étend ensuite longuement sur la presse, le jury, l'ancien régime, sur la dépendance servile des tribunaux, et à ce sujet, il cite un trait, sur lequel il est démenti par M. le garde-des-sceaux. Il prétendoit que les frères Faucher n'avoient pas eu d'avocat à Bordeaux; le ministre cite les noms de leurs défenseurs.

M. de Frenilly se livre à de hautes considérations sur le droit de la nature et le droit de la société, montre combien la loi proposée, bien loin d'étouffer l'opinion publique, servira au contraire à la transmettre telle qu'elle est; il paroit souhaiter l'établissement de la censure, qu'il trouve maintenant plus nécessaire qu'en 1814.

Le défaut d'espace nous oblige à retrancher de ce numéro des réflexions sur la cessation de la censure et sur l'amendement de M. Mestadier; mais quoique fort resserré par l'abondance des matières, nous ne renverrons cependant pas à un autre jour l'énumération de plusieurs ouvrages que nous avons reçus, il y a plus ou moins de temps, et dont il nous a été impossible jusqu'ici de parler. En attendant que nous en

rendions compte, il est juste d'annoncer au moins l'existence de ces divers ouvrages, et nous prions de ne considérer la désignation rapide que nous allons en faire que comme un prélude à l'examen qu'on a droit d'attendre de nous.

Ces ouvrages sont, entr'autres, le *Catéchisme dogmatique et moral*, par M. Couturier, ancien Jésuite et curé de Lery; 3 vol. in-12; le *Manuel d'une mère chrétienne*, par un ancien religieux, docteur de Sorbonne, 2 vol. in-12; *quelques Réflexions sur les réclamations de M. l'abbé Baston, contre M. de Maistre*, in-8o; *les Vies des nouveaux justes, par l'abbé Carron*, in-12; *un Recueil de conversions remarquables de protestans*, in-12; *les Nouvelles Instructions familières de M. Bonnardel*, in-12; *le Journal de la Vie de Mme. la duchesse d'Orléans*, in-8o.; la 3e. livraison des *OEuvres complètes de saint François de Sales*, 2 vol. in-8o.; la 5e. livraison de la *Bible*, de M. Genoude, qui se compose de la suite du Pentateuque; de nouveaux volumes des éditions du *Dictionnaire historique de Feller*, qui se poursuivent en même temps à Paris et à Lyon; le second volume de l'édition in-8o. du *Dictionnaire universel des sciences ecclésiastiques*; trois nouveaux volumes de la collection des *Orateurs chrétiens*, in-8o., etc., sans parler de quelques autres ouvrages dont on trouvera l'analyse dans nos plus prochains numéros.

Nous regrettons d'être forcé de nous borner pour le moment à des indications si courtes, et nous tâcherons de faire droit le plus tôt possible aux réclamations des auteurs de ces différens ouvrages.

Il paroit que l'avis où nous annonçions une table générale des matières pour les 30 volumes de la collection du journal n'avoit pas été remarqué d'abord par tous nos lecteurs; car nous recevons journellement de nouvelles demandes d'inscriptions pour cette table, et nous avons lieu de croire qu'il en arrivera encore. Cette circonstance est pour nous une raison de plus pour différer la publication de cette table, qui a demandé d'ailleurs beaucoup plus de travail que nous ne croyions. Ce n'est pas une petite tâche que de compulser 30 volumes, et de tenir note de tous les personnages, de tous les écrits et de tous les faits qui y sont mentionnés. Ne pouvant nous charger nous-mêmes d'un travail long et minutieux, nous l'avons fait exécuter par une personne à qui nous avons donné toutes les instructions nécessaires. Elle a rédigé les trois tables, quelquefois sous nos yeux, et toujours d'après notre plan. Mais nous avons besoin de vérifier le tout, et de nous assurer, par un examen attentif, si les indications sont exactes, si les différentes matières sont bien classées dans leur ordre, s'il n'y a point d'omissions importantes; si cette table enfin répond à nos désirs et à l'attente de nos lecteurs. Or, nous n'avons pu trouver encore le temps de nous livrer à cet examen, et nous espérons en conséquence qu'on voudra bien nous permettre de renvoyer la publication à la fin du trimestre prochain. Nos abonnés aimeront mieux sans doute avoir cette table un peu plus tard, et l'avoir un peu plus exacte, plus sûre et plus complète.

FIN DU TRENTIÈME VOLUME.

